V 29

A F SCHOT
VERMORCKEN

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

LIBRARY
JUL 15 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

CJ
3
R4
t. 29

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

CATALOGUE

DES

MONNAIES OBSIDIONALES ET DE NÉCESSITÉ.

SUPPLÉMENT.

HUITIÈME ARTICLE.

MAYENCE. 1793.

* 4. *Sol.* — Variété du n° 8, pl. LXXX; les rosaces du revers sont plus grandes.

Cuivre.

d. 5. *Dix kreutzer* (*pièce d'essai*). — Dans le champ, le faisceau surmonté d'une pique, accosté des lettres R — F.

Rev. Dans le champ, la roue de Mayence; au-dessous, la valeur : X · K.

Cuivre. — Hexagone.

Catalogue Hamburger, vente du 7 août 1871, n° 3064.

* 6. *Assignat de 5 sols.* — Dans un encadrement, on lit : n° 95645. *Monnoye de Siége* — CINQ SOUS à échanger contre *Billon ou monoye* (sic) *de métal de siége.* 5 SOLS — Au-dessous, trois signatures. En bas, à gauche, un timbre circulaire avec l'inscription : SIEGE — DE MAYENCE — MAI 1793 — 2e DE LA REP. — FRANC : —

Papier blanc, lettres noires, timbre rouge.

MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN.

Monnaie frappée pour les besoins de la guerre, en 1813.

Au commencement de la guerre de la délivrance, en 1813, on a fait des dons gratuits s'élevant à la somme de 5,877 thalers; de cet argent on a frappé à Schwérin le florin suivant.

d. 1. *Florin.* — FRIED · FRANZ V · G · G · HERZOG ZU MECKLENB · SCHWERIN * Écusson ovale, orné et couronné, aux armes de Mecklembourg-Schwérin.

Rev. — 18 : STUCK EINE MARK FEIN. Dans le champ, 2/3.

A l'exergue : — DEM VATERLANDE — 1813 —

Arg. Cabinet de M. Wolf, à Goettingue.

MEXIQUE. 1811-1816.

d. 1. 8 *réaux.* — Dans le champ, entouré d'un gros grènetis, — M — 8 R · — 1812.

Rev. — Dans le champ, entouré d'un gros grènetis, un arc armé de sa flèche, au-dessous, le mot SUD —

Cuivre. Cabinet de M. Wolf, à Goettingue.

d. 2. 2 *réaux*. — Semblable au n° 1, mais — M — · 2 R · — 1812 —

Rev. — Semblable au n° 1, mais avec un point avant SUD —

Cuivre. Même cabinet.

d. 3. *Maravédis*. — Dans le champ, entouré d'une guirlande de feuillage : — · M · — M R · — 1813 ·

Rev. — Semblable au n° 1, mais entouré d'une guirlande de feuillage.

Arg. *Blätter für Münzfreunde*, pl. XX, n° 12.

d. 4. 8 *maravédis*. — FERDIN · VII · — D · G · HISP · REX · 1816 · Sous une couronne royale, un écusson formé de 2 F, renfermant le nombre VII, des deux côtés M̊ — $\frac{2}{4}$.

Rev. — Croix ornée, cantonnée des armes de Castille et de Léon, entourée d'une guirlande.

Cuivre. Cabinet de M. Vidal Ramon, à Barcelone.

d. 5. 4 *maravédis*. — Semblable au n° 4, mais avec M̊ — $\frac{1}{4}$, de l'année 1814 et d'un module plus petit.

Rev. — Semblable au n° 4.

Cuivre. Même cabinet.

MIDDELBOURG. 1572 (?).

d. 1. *Sol*. — Dans le champ, une estampille renfermant la tour de Middelbourg; au-dessous, la lettre S.

Autour de cette estampille, il y en a trois autres à l'écu de Hollande.

Arg. — Uniface.

Cabinet de M. de Caisnes, à Bruxelles.

(Surfrappé sur une pièce de 2 sols d'Overyssel, très-fruste.)

MIDDELBOURG. 1573.

* 2. .....? — Au milieu d'une couronne civique, on lit : — DRPF — MIDDELB — 1573.

Rev. — Au milieu d'un cercle perlé, on lit : — DEO — REGI · PA — TRIÆ FIDEL — MIDDELB — 1573 — La pièce porte trois estampilles, deux aux armes de Middelbourg, et une aux armes de Zélande.

Arg. — Carrée.

(*Monnaie suspecte.*)

* 3. .....? — Dans le champ, entouré d'un cercle et d'un grènetis, on lit : · ⁘ · — · DEO · — REGI . PA — TRIÆ · FIDEL — MIDDELB : — 1573 · La pièce porte deux estampilles, à gauche les armes de la Zélande, à droite celles de Middelbourg.

Rev. — Dans le champ, on a gravé l'inscription suivante : *Doen — ic was — ghesleghen*, etc., etc.

Arg. — Carrée, à bélière.

Van Loon, t. I, p. 169, n° 4.

MINDEN. 1634.

d. 1. *Quatre gros.* — MINDA * OBSESSA * AO 1 · 6 · 34 * Dans le champ, deux clefs en sautoir, armes de la ville.

Rev. — DVRVM * TELVM * NECESSITAS * Dans le champ, sous une petite rosace : · IIII · —GROS — * —

Cuivre. Cabinet de M. Ludwig Schultze, à Hambourg.

d. 2. *Deux gros.* — * MINDA * OBSESSA * AO : 1 · 6 · 34 : Semblable au n° 1.

Rev. — DVRVM * TELVM * NECESSITAS * Dans le champ, la valeur : — * II * — * — GROS — * —

Cuivre. Même cabinet.

MODÈNE. 1704-1705.

* 1. .....? — LVD · XIV · D G (*petit lis et soleil*) FR ⚜ E ⚜ NA REX ⚜ Buste drapé du roi, à droite; sous le buste, trois petites fleurs de lis.

Rev. — MVTINÆ · ANNO · M · DCC · IV · Les armes ornées et couronnées de Modène, surmontées d'un liston, avec la devise AVIA PERVIA.

Billon.

* 2. .....? — LVD · XIV · D · G · FR · E NAV · R · Semblable au n° 1.

Rev. — MVTINÆ — M · DCC · IV · ❋ Semblable au n° 1, sauf que l'écusson est moins orné.

Billon.

MOLDAVIE ET VALACHIE.

Monnaies frappées à Sadogoura, avec le cuivre des canons pris sur les Turcs, pendant l'occupation de ces provinces par l'armée russe, de 1771 à 1774.

d. 1. 5 *copeks.* — Le chiffre de l'impératrice E II, assemblé, écrit sur un bouclier posé contre un cartouche couronné, placé sur un piédestal orné d'une guirlande, et entouré d'un trophée d'armes et de drapeaux ; à l'exergue, 1771.

Rev. — Aigle à deux têtes, portant trois couronnes, tenant le sceptre et le glaive ; sous les serres, deux écussons inclinés aux armes de la Moldavie et de la Valachie ; à l'exergue, 5 КОПѢЕКЪ; au-dessous, la lettre S.

Cuivre. Bon de Chaudoir, pl. II, 41, n° 1.

d. 2. *Para ou* 3 *dengui.* — Dans le champ, quatre doubles E entrelacés, couronnés et placés en croix; au centre II.

Rev. — Aigle à deux têtes, portant trois couronnes, tenant le sceptre et le globe; sur la poitrine, deux écussons ovales aux armes de la Moldavie et de la Valachie. Des deux côtés, on lit : МОЛД : — ПОЛО · Au-dessous, ПАРА — 3 ДЕНГІ ·; au-dessus, l'année 1771.

Cuivre. Idem, pl. II, 41, n° 4.

d. 3. *Para ou* 3 *dengui*. — Le chiffre de l'impératrice E · II ·, assemblé et couronné; à l'exergue, 1771.

Rev. — Aigle à deux têtes, portant trois couronnes, tenant le sceptre et le glaive; sur la poitrine, deux écussons ovales aux armes de la Moldavie et de la Valachie; à l'exergue, 3 ΔΕΗΓΙΙ ·

Cuivre. Idem, pl. II, 41, nº 3.

MORAVIE.

Monnaies de nécessité frappées par les insurgés, de 1619-1621.

d. 1. *Grande pièce d'or*. — * MONETA * NOVA * MARCHIO * MORAVIÆ — L'aigle couronné de Moravie.

Rev. — * TE * STANTE * — * VIREBO * 1620 — Dans le champ, une pyramide entourée d'une branche de vigne; des deux côtés, les lettres B — Z, sur le piédestal, on lit : VNIO.

Or. Cabinet impérial et royal de Vienne.

d. 2. 24 *kreutzer*. — MONETA · NO · MA — RCHIO · MORAVIÆ · L'aigle couronné de Moravie; en bas, la valeur (24).

Rev. — · TE · STANTE : — VIREBO · 1619 · Dans le champ, une pyramide entourée d'une branche de vigne; des deux côtés, les lettres C — C, sur le piédestal, on lit : VN — IO.

Arg. Schulthess-Rechberg, nº 868.

* 2². 24 *kreutzer*. — Semblable au n° 2.

Rev. — · TE · STANTE : — VIREBO · 1619 — Semblable au n° 2, mais sans les lettres C — C.

Arg.

3. *Thaler*. — MONETA ⁎ NOVA ⁎ MARCHIO ⁎ MORAVIE ⁎ L'aigle couronné de Moravie.

Rev. — TE ⁎ STANTE ⁎ VIREBO ⁎ 1620. Une pyramide entourée d'une branche de vigne; des deux côtés, les lettres C — C entre deux étoiles; sur le piédestal, on lit : VNIO.

Arg. Schulthess-Rechberg, n° 869.

4. *Florin ou* 48 *kreutzer*. — L'aigle couronné de Moravie; en bas, la valeur (48).

Rev. — ⁎ TE ⁎ STANTE ⁎ VIREBO ⁎ 1620. Semblable au n° 3, mais des deux côtés, les lettres B — Z; et sur le piédestal VNIO.

Arg. — Carrée.

Id., n° 870.

5. *Demi-thaler*. — MONETA NOVA MARCHIO MORAVIÆ — Semblable au n° 2.

Rev. — TE STANTE — VIREBO · 1620 — La pyramide entourée d'une branche de vigne; sur le piédestal, VNIO.

Arg. Id., n° 872.

5². *Demi-thaler*. — · MONETA · NOV · M — ARCHI · MORAVI — Semblable au n° 4.

Rev. — · TE · STANTE : — VIREBO · 1621 — Semblable au n° 4.

Arg. Id., n° 871.

* 6. 12 *kreutzer.* — MONET · NO · MA — RCHIO · MORAV · Semblable au n° 2, mais en bas la valeur (12).

Rev. — TE · STANTE · — VIREBO 16Z0 — Semblable au n° 4.

Arg. Wellenheim, n° 12101.

d. 6². 12 *kreutzer.* — Semblable au n° 5, mais avec MORAVI.

Rev. — Semblable au n° 5.

Arg. — Carrée.

Id., n° 12102.

6³. 12 *kreutzer.* — Semblable au n° 5, mais avec les lettres C — C au revers.

Arg. Id., n° 12103.

* 6⁴. 12 *kreutzer.* — MONET NO · MA — RCHIO · MORAVI · Semblable au n° 6.

Rev. — TE · STANTE : — VIREBO · 1620 — Semblable au n° 4.

Arg.

7. *Groschen.* — Semblable au n° 5.

Rev. — Semblable au n° 5, mais avec les lettres H — P et l'année 1619.

Arg. Id., n° 12104.

* 8. 3 *kreutzer*. — MO · NO · MA — R · MORA · HF ·
Semblable au n° 2, mais en bas la valeur (3).
Rev. — · TE · STAN · — VIREBO. La pyramide entourée d'une branche de vigne, accostée de la date 16 — 20; sur le piédestal VNIO.

Arg.

8². 3 *kreutzer*. — MO · NO · M — AR · MOR · IB —
Semblable au n° 8.
Rev. — Semblable au n° 8.

Arg. Appel [1], t. III, n° 1861.

MUNKACS.

Monnaie de nécessité émise par la ville, pendant la guerre contre les Autrichiens, en 1849.

* 1. 10 *kreutzer*. — Dans un encadrement orné, on lit :

Nyugtatvány
10 ezüst krajczárról
mely á Munkacsi, 's ungvári só hivatalokban, hol az alapja m. b. jegyekbe le van téve készpénz gyanánt elfogadtatik s bevaltatik
E nyugtatvány utanzói röglön itélöszék elibe allittatnak.
August 1- sötöl 1849.
Eötvös Tamas
Ung- beregi k. biztos.

Papier blanc, impression noire.

[1] *Appel's Repertorium zur Münzkunde des Mittelalters und der neuern Zeit.* Wien, 1824.

MUNSTER.

Monnaies frappées par les anabaptistes, en 1534.

1. ..... — WER NIT GEBOREN IST AVS WASSE · V · H · G · MAG NIT EINGEH ✕. Dans le champ, en quatre lignes, on lit : — DAS WORT IST FLEIS WORDEN VND WONET IN VNS.

Rev. — *Légende extérieure :* — IM REICH GOTTIS EIN KONING AUFGERICHT VBER A ✕. *Légende intérieure :* — EIN GOT EIN GLAVB EIN TAVFE · GOT. Dans le champ, sous l'année 1534, un écusson renfermant les mots : — ZV MVNSTER.

Or. J. Niesert [1], p. 98.

2. *Thaler.* — WE * NICHT * GEBORE' IS * VTH * DE' WATE' VN' GEISTE * MACH. Dans le champ, en sept lignes, on lit : —* — * NICHT * — IN * GAEN * — * DAT * WORT — IS * FLEISCH — GEWORDEN — VN * WANET — IN * VNS — * —

Rev. — *Légende extérieure :* — * INT * RIKE * GODES * EIN * KONINCK * VPRECHT * OVE' AL ✕. *Légende intérieure :* — EIN * GODT * EIN * GELOVE * EIN * DOEPE * Dans le champ, sous l'année * 15 * 34 *, un écusson, accosté en haut de deux petites étoiles,

[1] *Beiträge zur Munzkunde des ehemaligen Hochstifts Munster.* Coesfeld, 1838.

renfermant les mots : — THO — MVNS — TER —

Arg. Id., p. 93, n° XLVII.

2². *Variété.* — Les mots des légendes sont séparés par de petites rosettes avec triangle au lieu d'étoiles. Au droit, on lit : ···· VN — GEIS' MAC ⁂, au lieu de VN' GEISTE ⋆ MACH, et au revers, ····· VPREC · OVE' AL, au lieu de VPRECHT ⋆ OVE' AL ; l'année ∘ 15 ∘ 34 ∘, en haut, des deux côtés de l'écusson, un petit V au lieu d'étoile.

Or et argent.

Id., p. 94, n° XLVIII.
Köhler, t. V, p. 297.

d. 2³. *Variété.* — Semblable au n° 2, avec cette différence que les mots des légendes sont séparés par de petites roses à quatre feuilles au lieu d'étoiles, qu'il y a ✿ 1534 ✿ et que l'écusson est accosté, en haut, de deux petites roses à quatre feuilles.

Arg. Niesert [1], p. 64, n° 3.
Van Mieris, t. II, p. 406, n° 2.

* 2⁴. *Thaler.* — WE ⋆ NICHT ⋆ GEBORE' IS ⋆ VTH ⋆ DE' WAT' VN GEIST MAC ⋆ Dans le champ, on lit, en sept lignes : — ⋆ — ⋆ NICHT ⋆ —

(1) *Nachträge, Ergänzungen und Berichtigungen zu der ersten Abtheilung der Beiträge zur Münzkunde des ehemaligen Hochstifs Munster.* Coesfeld, 1840.

✧ IN * CAEN * — DAT * WORT ✧ — IS * FLEISCH — GEWORDEN — VN * WANET — IN * VNS — * —

Rev. — *Légende extérieure :* — ✕ IN GAEN · INT · RIKE · GADES · EIN · KONINCK · VP · RE · O · A · *Légende intérieure :* — * EIN · GODT · EIN · GELOVE · EIN · DOEPE — Dans le champ, sous l'année 1534, un écusson renfermant les mots : — THO — MVNS — TER.

Arg.

3. *Thaler.* — WE NICHT GEBORE IS VTH DE WAT VN GEIS MAC. Dans le champ, on lit : — NICHT IN GAEN DAT WORT IS FLEISCH GEWORDEN VN WANET IN VNS.

Rev. — *Légende extérieure :* — INT RIKE GODES EIN KONINCK VPREC OVE AL. *Légende intérieure :* — EIN GODT EIN GELOVE EIN DOEPE. Dans le champ, sous l'année 1534, un écusson renfermant les mots : — THO — MVNS — TER —

Arg. Niesert, p. 97, nº XLVIII.

3². *Variété.* — Après certains mots des légendes, il y a une rosette et un point dans le C de VPREC.

Arg. Köhler, t. V, p. 258.

* 4. *Thaler.* — WE · NICHT · GEBORE · IS · VTH DE · WAI · VN · GEIS · MAC · NICH. Dans le

champ, on lit : — ⁂ — DAT ⁂ WOR — T ⁂ IS ⁂ FLEISCH — GEWO · RDEN — VN ⁂ WANET — ⁂ IN ⁂ VNS — ⁂ K ⁂ — ⁂ —

Rev. — *Légende extérieure :* — ⚔ IN GAEN · INT · RIKE · GADES · EIN · KONINCK · VP · RE · O · A · *Légende intérieure :* — ⁂ EIN · GODT · EIN · GELOVE · EIN · DOEPE. Dans le champ, sous l'année 1534, un écusson renfermant les mots — THO — MVNS — TER —

Arg. Cabinet des médailles de l'État, à Bruxelles.
Niesert, p. 101, n° XLIX.

Dans la légende du droit, la lettre I du mot WAI, forme en même temps un T, et le D du mot GEWORDEN est retourné.

4². *Variété.* — Au droit, il y a un point après le mot VNS et la lettre K n'est pas entourée d'étoiles. Au revers, il y a VPRE : O · A ·, au lieu de VP · RE · O · A ·

Arg. Niesert, p. 102, n° L.
Madai, t. II, n° 5167.

4³. *Variété.* — Au droit, il y a NICH, au lieu de NICHT; et au revers, VP · RE · O A, au lieu de O · A ·

Niesert, p. 61, n° I.

4⁴. *Variété.* — Semblable au n° 4, mais avec WAT, au lieu de WAI, et le D n'est pas retourné dans

le mot GEWORDEN. Au revers, après · O A, il n'y a pas de point.

Id., p. 103, nº LII.
Thott, o. com, De [1], t. II, nº 8860.

4⁵. *Variété.*—Avec WATH, au lieu de WAT, et VPRE · O · A.

Niesert, p. 103, nº LII.

* 4⁶. *Thaler.* — WE ∘ NICHT ∘ GEBORE ∘ IS ∘ VTH ∘ DE ∘ WAT ⁝ VN ∘ GEIS ⁝ MAC ∘ NICH ⁎ Dans le champ, on lit : — ⁎ — ⁎ DAT ⁎ WOR ⁎ — T ⁎ IS ⁎ FLEISCH — GEWO · RDEN ⁎ — ⁎ VN ⁎ WANET ⁎ — ⁎ IN ⁎ VNS ⁎ — ⁎ ⁎ — ⁎ —

Rev. — *Légende extérieure :* — IN ∘ GAEN ∘ INT RIKE GADES ∘ EIN ∘ KONINCK ∘ VPEG ∘ O' A ⚔. *Légende intérieure :* — EIN ∘ GODT ∘ EIN ∘ GELOVE ∘ EIN ∘ DOEPE ⁝ Dans le champ, sous l'année 1534, un écusson renfermant les mots : — THO — MVNS — TER —

Arg. Cabinet des médailles de l'État, à Bruxelles.

* 4⁷. *Thaler.* — WE · NICHT · GEBORE · IS · VTH · DE · WAT · VN · GEIST · MAC · NICH ⁎ Dans le champ, on lit : — ⁎ — DAT WOR · — T · IS · FLEISCH — GEWORDEN ⁎ — VN · WANET ⁎ — · IN · VNS ∘ — ⁎ ⁎ — ⁎ —

Rev. — *Légende extérieure :* — ⁎ IN · GAEN · INT · RIKE · GADES · EN KONINCK · VPREG

[1] *Thesaurus Numismatum ex auro, argento et aere*, etc. Havisniae, 1789.

· OVAL ✕. *Légende intérieure :* — ● EIN · GODT · EIN GELOVE · EIN · DOEPE · Dans le champ, sous l'année 1534, un écusson renfermant les mots : — THO — MVNS — TER —

Arg.

5. *Double thaler.* — Semblable au n° 4, avec cette différence qu'il y a WAT, au lieu de WAI, et que le D du mot GEWORDEN n'est pas retourné. Au revers, il y a ·· — EIN KONINCK · VPREG · OV' AL ·, au lieu de VP · RE · O A.

Arg. Idem, p. 102, n° LI.
Madai, t. I, n° 2361.

5². *Variété.* — Au revers, il y a VPRECH · OV' AL, au lieu de VP · RE · O A.

Niesert, p. 65, n° 5.

6. *Thaler.* — WE : NICHT : GEBARE : IS : VIT : DEM : WATER : VN : GEIST : Dans le champ, en six lignes, on lit : DAT : WORT : IS : FLEISCH : GEWORDE : VN : WANET : VNDER : VNS · 1 · 5 · 3 · 4 ·

Rev. — *Légende extérieure :* — MACH : NICHT : IN : GAEN : IN : DAT : RIKE : GOTDES : *Légende intérieure :* — EIN : HER : EIN : GELOVE : EIN : DOEPSE : Dans le champ, sous les lettres C · C · O ·, un écusson renfermant les mots : THO : MVNSTER :

Arg. Idem, p. 103, n° LIII
Madai, t. II, n° 5168.
Niesert, p. 65, n° 6.

6². *Variété.* — Il y a INGAEN au lieu de IN : GAEN.

Niesert, p. 65, nº 6.

7. *Thaler.* — ❋ WE NICHT ❋ GEBORE IS ❋ VTH ❋ DE ❋ WATE' VN' GEISTE ❋ MACH. — Dans le champ, en sept lignes, on lit : — ❋ — ❋ NICHT ❋ — IN ❋ GAEN — ❋ DAT ❋ WORT — IS ❋ FLEISCH — GEWORDEN — VN ❋ WANET — IN VNS — ❋ —

La lettre N *est retournée dans les mots* VN *et* IN.

Rev. — *Légende extérieure :* — ❋ INT ❋ RIKE ❋ GODES ❋ EIN ❋ KONINCK ❋ VPRECHT ❋ OVE' AL' ✕. *Légende intérieure :* — ❋ EIN ❋ GODT ❋ EIN ❋ GELOVE ❋ EIN ❋ DOEPE — Dans le champ, au-dessous de l'année 1534, un écusson, accosté en haut de deux petites roses, renfermant les mots : — THO — MVNS — TER —

Arg. Niesert, p. 60.

8. *Thaler.* — WE * NICHT * GEBORE' IS * VTH * DE' WAT' VN GEIS MAC * Dans le champ, en sept lignes, on lit : — * — * NICHT * — IN * GAEN * — DAT * WORT * — IS · FLEISCH — GEWORDEN — VN * WANET — IN * VNS — * —

Rev. — Semblable au nº 7.

Arg. Niesert, p. 62, nº 2.

8². *Variété.* — Semblable au nº 8.

Rev. — Semblable au nº 7, avec cette différence

Rev. Légende extérieure : — ET ∘ SI ∘ DAT ∘ IMADT ∘ VPT ∘ NIE ∘ GEBARE ∘ WERDE ⁎ *Légende intérieure :* — EIN ∘ HER ∘ EI ? GELO ∘ EIN ∘ DOEP ⁎ Dans le champ, un écusson renfermant les mots : — THO — MV · NS — TER —

Arg. Niesert, p. 105, n° LV.
Appel, t. IV, p. 607, n° 2196.

d. 13. *Demi-thaler.* — ⁎ SO ∘ MACH ∘ HE ∘ GADES ∘ RIKE ∘ NICHT ∘ SCHEI' — Dans le champ, on lit : — ∘ DAT ∘ — WORT ∘ IS — FLEIS ∘ GWO — RDEN ∘ V ∘ WA — VN ∘ VNS — ∘ 1534 ∘

Rev. Légende extérieure : — ⁎ ET ∘ SI ∘ DAT ∘ IMA' DT ∘ VPT ∘ NIE ∘ GEBARE ∘ WERDE — *Légende intérieure :* — ⁎ EIN ∘ HER ∘ EIN ∘ GELO ∘ EIN ∘ DOEP — Dans le champ, au-dessous de trois petits annelets, un écusson renfermant les mots — THO – MVNS – TER —

Arg. Niesert, p. 64, n° L.
Van Mieris, t. II, p. 406, n° 3.

MUNSTER. 1660.

d. 14. *Thaler.* — Dans le champ, les armes de Munster entourées d'un grènetis entre deux cercles.

Rev. — Dans le champ, on lit : — MONAST : — OBSES – SVM – 1660 – , entouré comme la face.

Arg. — Carrée.

Cabinet royal des médailles à Berlin.

NEWARK. 1645-1646.

* 1. *Neuf sols.* — Dans le champ, entouré d'un grènetis, une grande couronne royale accostée des lettres : C — R. Au-dessous, la valeur IX.

Rev. — Dans le champ, entouré d'un grènetis, on lit : — OBS : — NEWARK — 1645 —

Arg. — Losange.

* 1². *Neuf sols.* — Variété du n° 1, la couronne est un peu plus petite et les lettres C — R en sont plus rapprochées.

Rev. — Semblable au n° 1, mais de l'année 1646.

Arg. — Losange.

Cabinet de M. Ludwig Schultze, à Hambourg.

OAXACA.

Monnaie de nécessité frappée pendant la guerre de l'indépendance, 1811 à 1820.

d. 1. *Peso ou 8 réaux.* — Écusson au lion entouré d'un cercle de grosses perles unies par deux petits traits.

Rev. — PRO · D ∴ ∴ OAXACA 1812 8 ∴ RS — Croix équilatérale, cantonnée aux 1er et 2e de Léon et Castille, aux 3e et 4e de F^C^. — 7°.

Arg. *Memorial numismatico español*, 1868, pl. VIII, n° 7.

Rev. Légende extérieure : — ET ∘ SI ∘ DAT ∘ IMADT ∘ VPT ∘ NIE ∘ GEBARE ∘ WERDE ⋆ *Légende intérieure :* — EIN ∘ HER ∘ EI ? GELO ∘ EIN ∘ DOEP ⋆ Dans le champ, un écusson renfermant les mots : — THO — MV · NS — TER —

Arg. Niesert, p. 105, n° LV.
Appel, t. IV, p. 607, n° 2196.

d. 13. *Demi-thaler.* — ⋆ SO ∘ MACH ∘ HE ∘ GADES ∘ RIKE ∘ NICHT ∘ SCHEI' — Dans le champ, on lit : — ∘ DAT ∘ — WORT ∘ IS — FLEIS ∘ GWO — RDEN ∘ V ∘ WA — VN ∘ VNS — ∘ 1534 ∘

Rev. Légende extérieure : — ⋆ ET ∘ SI ∘ DAT ∘ IMA' DT ∘ VPT ∘ NIE ∘ GEBARE ∘ WERDE — *Légende intérieure :* — ⋆ EIN ∘ HER ∘ EIN ∘ GELO ∘ EIN ∘ DOEP — Dans le champ, au-dessous de trois petits annelets, un écusson renfermant les mots — THO — MVNS — TER —

Arg. Niesert, p. 64, n° L.
Van Mieris, t. II, p. 506, n° 3.

MUNSTER. 1660.

d. 14. *Thaler.* — Dans le champ, les armes de Munster entourées d'un grènetis entre deux cercles.

Rev. — Dans le champ, on lit : — MONAST : — OBSES — SVM — 1660 — , entouré comme la face.

Arg. — Carrée.

Cabinet royal des médailles à Berlin.

NEWARK. 1645-1646.

* 1. *Neuf sols.* — Dans le champ, entouré d'un grènetis, une grande couronne royale accostée des lettres : C — R. Au-dessous, la valeur IX.

Rev. — Dans le champ, entouré d'un grènetis, on lit : — OBS : — NEWARK — 1645 —

Arg. — Losange.

* 1². *Neuf sols.* — Variété du n° 1, la couronne est un peu plus petite et les lettres C — R en sont plus rapprochées.

Rev. — Semblable au n° 1, mais de l'année 1646.

Arg. — Losange.

Cabinet de M. Ludwig Schultze, à Hambourg.

OAXACA.

Monnaie de nécessité frappée pendant la guerre de l'indépendance, 1811 à 1820.

d. 1. *Peso ou* 8 *réaux.* — Écusson au lion entouré d'un cercle de grosses perles unies par deux petits traits.

Rev. — PRO · D ∴ ∴ OAXACA 1812 8 ∴ RS — Croix équilatérale, cantonnée aux 1er et 2e de Léon et Castille, aux 3e et 4e de F.G — 7°.

Arg. *Memorial numismatico español,* 1868, pl. VIII, n° 7.

OLIANA.

Monnaie frappée par la ville, au nom de Louis XIII, pendant l'occupation française de la Catalogne de 1641-1643.

d. 1. *Menut.* — VILLA : 1642 : Tête laurée du roi, à droite.

Rev. — OL — IA — N — A : — Croix barcelonaise coupant la légende et cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet, aux 2e et 3e de trois besants.

Cuivre. Heiss, pl. XCII, n° 1.

ORAN.

Monnaies de nécessité frappées pendant l'occupation espagnole, 1691 (?).

* 1. 8 *réaux* — Dans le champ, le monogramme du Christ, surmonté d'une couronne accostée de la date 16 — 91. En bas, sous une petite croix, on lit : ORAN.

Rev. — Les armes couronnées d'Espagne, accostées des lettres MD (*couchées*) — 8.

Cuivre. — Irrégulière.

Cabinet de M. Roggero, à Oran.

* 2. 4 *réaux.* — Semblable au n° 1, mais avec la valeur 4 au revers.

Cuivre. — Irrégulière.

ORAN. 1733.

* 3. 2 *réaux*. — PHILIPPVS ····· Dans un cercle perlé, un écusson couronné aux armes de Castille et Léon, avec un point au bas de l'écusson. Des deux côtés, à droite, un T sous un O, à gauche, la valeur II (*couchée*).

Rev. — ·· IS ····AR ··· REX — Dans le champ, entouré d'un cercle perlé, on lit le nom de la ville — O — R — A — N — placé en croix, et une petite croix au centre de la pièce.

Cuivre. — Irrégulière.

OSNABRUCK. 1633.

d. 1. *Demi-thaler*. — Même description que celle du thaler p. 346, n° 1. On s'est servi du même coin, la seule différence consiste dans le poids et la grandeur.

Arg. — Uniface. — Carré.

Cabinet de M. Wolf, à Goettingen.

OXFORD.

Monnaie de nécessité frappée par Charles Ier, pendant la guerre contre les parlementaires, de 1643 à 1644.

* 1. *Demi-couronne*.—(*Panache*.)CAROLVS · DIG (*sic*) MAG : BR : FR : ET · HI : REX · Le roi à cheval, armé et couronné, il tient l'épée droite. Derrière lui, un panache; sous le cheval, le monogramme BR.

Rev. — EXVRGAT · DEVS · DISSIPENTVR · INIMICI — Dans le champ, sous trois panaches, on lit, séparé par deux doubles traits : — REL : PROT : — LE : A : LI : PA : — Au-dessous, la date 1644, et plus bas, le monogramme BR.

Arg.

PALATINAT (HAUT).

Monnaies de nécessité frappées de 1621 à 1623.

* 1. 24 *kreutzer*. — MONET · ARGEN SVPER · PALA · BAVA : · ● 24 ● Lion couronné, debout, à gauche.

Rev. — ADIVTOR · NOST · IN · NOMIN · DOMIN ·⁝· 1622 : Les armes couronnées du haut Palatinat.

Billon.

d. 1ᵃ. 24 *kreutzer*. — MONET · ARGE : SVPER : PALA : BAV : ★ (24) — Les armes couronnées du haut Palatinat.

Rev. — ADIVTO : NOST : IN : NOMI : DOMI : (1622). — Lion couronné, debout, à gauche, dans un écusson.

Billon. *Groschen Cabinet*, t. IV, pl. VII, nº 63.

d. 1ᵇ. 24 *kreutzer*. — (*Croissant.*) MONET · ARGEN · SVPERI · PALA · BAV : 24 · — Lion couronné, debout, à gauche, dans un écusson.

Rev. — · ADIVTOR · NOST · IN · NOMIN · DOM (1622). — Les armes couronnées du haut Palatinat.

Billon. Id., id., nº 61.

PARIS.

Assiégée par les Allemands, en 1870-1871.

* 1. *Dix centimes.* — Gr DE LA DEFENSE NATIONALE — Dans le champ, un ballon.

Rev. — REPUBLIQUE FRANÇAISE — Dans le champ, le nombre 10 dans une couronne ouverte, formée de deux branches de chêne; au-dessous, la lettre A, et plus bas, l'année 1870 entre deux petites rosaces.

Cuivre. Monnaie suspecte.

PÉROUSE.

Monnaie de nécessité frappée en 1797.

* 1. 5 *baïoques.* — PVBLICA DEI — GENITRIX — Buste nimbé et drapé de la Vierge, à gauche.

Rev. — PIVS PAPA SEXTVS ····· XIII 1797. — Dans le champ, on lit : — BA··· — CINQVE — PERVGIA —

Cuivre. Bon de Koene, t. I, 1841, pl. VII, nº 1.

(Pièce surfrappée sur une monnaie de deux baïoques de la république.)

PERPIGNAN.

Monnaies frappées au nom de Louis XI, pendant l'occupation française de 1462 à 1483.

d. 1. *Sol d'or.* — ✠ LVDOVICVS ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ FRANCORVM ⁝ REX ⁝ Les armes couronnées de France. Au-dessus, un soleil; à droite, une petite croix et un point sous la seconde lettre de la légende.

Rev. — ✠ XPC ⁝ VINCIT ⁝ XPC ⁝ REGNAT ⁝ XPC ⁝ IMPERAT — Croix fleurdelisée portant en cœur un P, et un point sous la seconde lettre de la légende.

Or. Heiss, pl. CXIII, n° 1.

d. 2. *Gros.* — ✠ • LVDOVICVS • DEI GRACIA • FRAC RX — Trois fleurs de lis et un point entre les deux premières, sous une couronne.

Rev. — ✠ • SIT NOMEN ÷ DOMINI • BENEDICTVM — Croix fleurdelisée, portant en cœur un P.

Arg. Heiss, pl. CXIII, n° 2.

d. 2². *Gros.* — ✠ LVDOVICVS ♁ DEI GRA ♁ FRANCORVM ♁ REX — Trois fleurs de lis sous une couronne, différente de celle du n° 2.

Rev. — ✠ SIT ♁ NOMEN ♁ DOMINI ♁ BENEDICTVM ♁ — Semblable au n° 2.

Arg. Heiss, pl. CXIII, n° 3.

d. 3. *Blanc.* — ♕ LVDOVICVS ⁝ FRANCORVM ⁝ REX — Trois fleurs de lis dans une épicycloïde à trois lobes. Au-dessus, un soleil et un point sous la deuxième lettre de la légende.

Rev. — ♕ SIT : N····· BENEDICTVM — Croix portant en cœur un P, dans une épicycloïde à quatre lobes, et un point sous la deuxième lettre de la légende.

Arg. Heiss, pl. CXIV, nº 4.

d. 4. *Liard.* — LVDOVICVS FRANCOR : RE — Dans le champ, un dauphin couronné.

Rev. — ⚜ SIT NOMEN : DEI BENEDICTV — Croix, portant en cœur un P, cantonnée de deux lis et de deux couronnes.

Cuivre. Heiss, pl. CXIV, nº 5.

d. 5. *Denier.* — ✠ LVDOVICVS REX ✠ — Dans le champ, deux fleurs de lis et un P.

Rev. — ✠ SIT NOMEN DEI ✠ — Croix, portant en cœur un P, dans une épicycloïde à quatre lobes.

Cuivre. Heiss, pl. CXIV, nº 6.

d. 5². *Denier.* — ✠ LVDOVICVS : FRANCORV · REX — Dans le champ, deux fleurs de lis et au-dessous un P et une croisette.

Rev. — ⚜ SIT : NOMEM DNI BENDITVM — Semblable au nº 5.

Cuivre. Heiss, pl. CXIV, nº 7.

Monnaie frappée au nom de Charles VIII, pendant l'occupation française de 1483 à 1497.

d. 6. *Écu d'or.* — ⊖ : CAROLVS : FRANCO RVM DEI GRACIA × : — Les armes couronnées de France.

Rev. — ✠ : SIT NOMEN : DOMINI : BENEDICTVM : REX : — Croix fleurdelisée à doubles bandes pointillées, portant en cœur un P.

Or. Heiss, pl. CXIV, n° 1.

Monnaies de nécessité frappées par la ville, pendant l'occupation française de 1644 à 1655.

* 7. 2 *sols.* — PERPINIANI VILLE · Écu losangé de Catalogne, surmonté d'une couronne, accosté de quatre annelets et de la date $\frac{1 - 5}{9 - 3}$. La pièce est contre-marquée d'une tête de saint Jean-Baptiste.

Rev. — ✠ · INTER · NATOS · ✠ · MVLIERVM · Saint Jean, debout, de face, la tête nimbée, tenant sur le bras gauche l'agneau pascal porte-bannière qu'il montre de la main droite; à ses pieds deux touffes d'herbe. Des deux côtés, une petite rosace et un annelet; plus bas, ⋆ P — P.

Billon.

* 7². 2 *sols.* — · PERPINIANI VILE · Écu losangé de Catalogne, portant en cœur une fleur de lis surmonté d'une couronne, au-dessus de laquelle

il y a sept annelets. L'écu est accosté de quatre gros points et de la date $\frac{1 - 6}{4 - S}$ (*S pour* 5). La pièce est contre-marquée d'une tête de saint Jean-Baptiste.

Rev. — ✠ · INTER · NATOS ∘ ⚜ ∘ MVLIERVM · Saint-Jean, debout, de face, la tête nimbée, tenant sur le bras gauche l'agneau pascal porte-bannière qu'il montre de la main droite. Dans le champ, à gauche, $\overset{\circ}{\underset{\circ\circ}{2}}$ au-dessus d'un corps fourchu; à droite, une étoile et une gerbe.

Billon.

d. 8. *Sol.* — PERPINIANI * VILLE — Écu couronné de Catalogne, surchargé d'une fleur de lis et accosté de la date $\frac{1 - 6}{4 - 5}$.

Rev. — ✠ · INTER NATOS · MVLIERVM · Saint Jean, comme au n° 7, entre deux trèfles. Dans le champ, à droite, le chiffre I.

Billon. Heiss, pl. CXV, n° 5.

d. 8². *Sol.* — Semblable au n° 8, mais sans date et une contre-marque à la tête de saint Jean-Baptiste tenue par une main.

Rev. — Semblable au n° 8.

Billon. Heiss, pl. CXV, n° 6.

d. 9. *Menut.* — LVDOVICVS · ⚜ · XIIII · 1644 · Dans le champ, le monogramme de Perpignan com-

posé de deux P liés entre trois annelets à gauche et un à droite, surmonté d'un A entre deux annelets.

Rev. — Entre deux grènetis, on lit : · ECCE * AGNVS · DEI · Saint Jean-Baptiste, comme au n° 7ᵃ, accosté des lettres P — A.

Cuivre. Hess, pl. CXV, n° 8

POLOGNE. 1564.

d. 1. *Thaler.* — Dans le champ, le monogramme SA du roi, surmonté d'une couronne et accosté de la date 1 ✤ 5 ✤ — 64 ✤. En bas, entre les jambes de l'A, la valeur XXX. La pièce est entourée d'une guirlande de feuillage.

Rev. — Écusson à six quarts, surmonté du bonnet grand-ducal de la Lithuanie, renfermant les armes de la Pologne, de la Lithuanie, de Wilkomir, de Samogitie, de Livonie et, au milieu, de Milan ou proprement de Visconti. La pièce est entourée comme la face.

Arg. Bandtkie (K.-W.) (¹), pl. VIII, n° 122.

d. 1ᵃ. *Thaler.* — Dans le champ, le monogramme SA du roi, surmonté d'une couronne et accosté de la date 15 — 64. En bas, entre les jambes de l'A, la valeur XXX.

(¹) *Numismatyka krajowa*, 1839.

Rev. — Semblable au n° 1, mais sans la guirlande de feuillage.

Arg. Id., pl. LVII, n° 709.

d. 1³. *Thaler.* — ❋ SIGISMVNDVS ✿ AVG ✿ D ✿ G ✿ REX ✿ POL ✿ M ✿ D ✿ LI — Buste armé et couronné du roi, à droite, les cheveux courts, moustaches et longue barbe pointue. Dans le champ, la date 15 — 64.

Rev. — Semblable au n° 1.

Arg. Id., pl. VIII, n° 123.

d. 2. *Demi-thaler.* — Dans le champ, le monogramme SA du roi, surmonté d'une couronne et accosté de la date 1 ♣ 5 ♣ — 64 ♣. En bas, entre les jambes de la lettre A, la valeur ♣ XV ♣. La pièce est entourée d'une guirlande de feuillage.

Rev. — Semblable au n° 1.

Arg. Id., pl. IX, n° 127.

d. 2². *Demi-thaler.* — Entre un cercle perlé et une guirlande de feuillage, on lit : ❋ SIGISMVNDVS ✿ AVG ✿ REX ✿ POL ✿ M ✿ D ✿ LI ✿ Semblable au n° 1³.

Rev. — Semblable au n° 2.

Arg. Id., pl. IX, n° 126.

d. 3. *Thaler.* — Médaille de Philippe II, roi d'Espagne, ayant au revers une estampille ronde, renfer-

mant le monogramme SA du roi, surmonté de la couronne et accosté de la date 15 — 64.

Arg. Id., pl. LVII, n° 712.

d. 4. *Trois gros.* — SIGIS ✓ AVG ✓ D ✓ GR ✓ REX ✓ POLO ✓ M ✓ D ✓ L ✓ Le monogramme SA du roi, surmonté d'une couronne et accosté de la date 15 — 64.

Rev. — GROSS ✓ AR ✓ TRIP ✓ MAG ✓ DVCA ✓ LI — Les armes couronnées de la Lithuanie. En bas, dans l'écusson, la valeur : III.

Arg. *Groschen Cabinet*, t. III, pl. IV, n° 30.

P. Mailliet.

(*Pour être continué.*)

IMITATIONS

DE

QUELQUES TYPES MONÉTAIRES

PROPRES

A LA LORRAINE ET AUX PAYS LIMITROPHES.

Il y a peu de provinces, voire même de baronnies, ayant joui au moyen âge d'une certaine notoriété, qui ne possèdent aujourd'hui leur histoire monétaire, ou qui n'aient été, dans les recueils périodiques consacrés aux études numismatiques, l'objet de quelque mémoire spécial. Les travaux de ce genre offrent un intérêt indiscutable; nous y trouvons retracées les principales empreintes permettant, comme à l'aide d'une série de portraits de famille, de suivre la trace de noms, de généalogies dont l'histoire aurait à peine conservé le souvenir, ou l'indication de faits qui ne nous seraient pas autrement révélés. Les progrès ou la décadence de l'art, comme dessin et comme gravure, liés à tant d'autres questions d'un ordre plus élevé, en morale et en politique, sont jugés à l'aide de preuves d'une irrécusable authenticité. Ajoutons enfin que ces mêmes écrits présentent, classés et coordonnés,

des matériaux épars çà et là, ou indiqués ailleurs à pied d'œuvre, sans liaison raisonnée l'un avec l'autre et dont la valeur ne peut être appréciée qu'autant que, dans leur ensemble, ils éclairent les questions, corroborent ou infirment les opinions, justifient ou détruisent les théories auxquelles ils se rapportent.

Un autre genre de monographie, indiqué par Lelewell, s'offre à l'attention des numismates, c'est celui qui consiste à étudier comparativement les divers types, quelle que soit leur origine, à suivre leur filiation, leurs transformations successives, à rechercher les circonstances qui ont motivé ou modifié leur émission, à préciser les limites dans lesquelles ils ont été renfermés.

Le savant Polonais ne s'est pas beaucoup étendu au delà du XIVe siècle, et, d'autre part, le vaste cadre qu'il a embrassé l'a contraint à ne citer qu'en passant, ou même parfois à laisser complétement de côté, une foule de monnaies très-importantes et aussi très-rares dont les empreintes doivent être signalées lorsqu'on s'attache à une étude complète de la numismatique du moyen âge. Envisagée sous cet aspect, la science des médailles nous révèle des filons nouveaux d'une richesse pour ainsi dire inépuisable. C'est en poursuivant des recherches dans cette direction que j'ai été amené à publier mes « *Imitations des monnaies au type esterlin,* » auxquelles succéderont, ainsi que je l'indiquais dernièrement dans la *Revue*, une étude sur les « *Imitations du gros au type tournois,* » et, plus tard, une autre sur les « *monnaies d'or au type du florin de Florence.* » Chemin faisant, j'ai rencontré un certain nombre de documents relatifs à différentes imita-

tions beaucoup moins générales, mais non moins curieuses, spécialement celles des « *monnaies lorraines de la part des petits princes ou prélats du voisinage.* » Ce travail, dont une première partie a déjà paru [1], comprendra dans son ensemble six chapitres :

I. *Monnaies au type du chevalier à pied.*
II. — *de types divers.*
III. — *au type de l'alérion.*
IV. — — *messin.*
V. — — *des plaques de Bar.*
VI. — — *du cavalier armé.*

Le **premier** chapitre renferme les petites monnaies en usage en Lorraine au commencement du XIVe siècle, et connues sous le nom de *spadin*. Elles représentent *au droit* un chevalier à pied, armé de toutes pièces, se couvrant de son écu, et dirigé à droite en levant son épée dans l'attitude du combat. *Au revers,* se trouve une épée dont la lame occupe le champ de la pièce, tandis que la poignée et la pointe envahissent le contour et séparent les lettres de la légende. C'est la présence de cette épée qui a fait donner à ces pièces le nom de *spadin* (du mot italien *spada,* épée). Leur diamètre moyen est de 14 millimètres, et leur poids d'environ 0^gr^.500 ; le titre en est généralement bon.

Ce coin n'apparaît qu'en 1303, sous Thibaut II, et semble originaire de Flandre. Dans l'ouvrage de Gaillard,

[1] *Imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine e aux pays limitrophes.* Nancy, 1872, 1 vol. in-8°, avec planches.

sur les monnaies de ce pays [1], on remarque une série assez nombreuse de petits deniers présentant, d'un côté, le portrait d'un guerrier debout, tenant d'une main son épée, et, de l'autre, son bouclier, tandis qu'au revers se trouve, soit une croix ornée remplissant le champ, soit une croix simple munie dans les cantons des lettres B R V G, désignant Bruges comme atelier monétaire. Ces pièces, après avoir été rangées longtemps parmi les incertaines, quant à l'auteur de leur fabrication, paraissent devoir être attribuées, soit à la fin du règne de Jeanne, soit à celui de Marguerite de Constantinople, soit enfin au commencement de la souveraineté de Guy de Dampierre, et appartiendraient conséquemment toutes au XIIIe siècle.

Les ducs de Lorraine, Thibaut II (1305-1312) et Ferry IV (1312-1328), ont dû puiser l'inspiration de ce modèle lors de leurs campagnes en Flandre; toutefois, ils le perfectionnèrent singulièrement, et, de plus, ce qui donne à leurs pièces une sorte d'individualité, c'est non-seulement l'épée du revers, remplaçant la croix des deniers flamands, mais surtout une légende de plusieurs lettres entourée d'un grènetis et permettant sans équivoque l'interprétation du numéraire.

La même forme se retrouve encore dans le *comté de Vaudémont*, ainsi que dans les *évêchés de Toul* et *de Metz*.

Quelques exemplaires présentent, soit par leur poids, soit par leur dessin, soit enfin par l'arrangement bizarre

[1] Gaillard, *Monnaies de Flandre*. Gand, 1856, 1 vol. in-4°. — Ch. Piot, *Mailles frappées à Bruges, Gand et Ypres* (*Revue de la numismatique belge*, 1re série, t. IV, 1848).

des lettres, un aspect qui prouve leur origine frauduleuse et qui leur imprime en même temps un cachet énigmatique propre à éveiller l'attention. Les plus remarquables sont ceux dont le coin, à demi épiscopal, à demi séculier, offre, *d'un côté,* un évêque debout, vu de face, tenant une crosse de la main droite et le livre des évangiles de la gauche; ou bien encore, un personnage debout, de face, vêtu d'une tunique allant jusqu'aux genoux, la tête couverte d'un capuchon, tenant de la main droite un coutelas la pointe en l'air, et sur le poing gauche un aigle ou un faucon. *Au revers,* c'est une épée en pal, entourée d'une légende comme sur le prototype lui-même.

Ici le caractère des monnaies d'imitation est bien évident, la mitre et le capuchon remplacent le casque du guerrier, la crosse est substituée au coutelas, le livre des évangiles et l'aigle tendent à suppléer au bouclier du chevalier combattant. Bien que, pour un observateur attentif, ces diverses empreintes soient parfaitement distinctes l'une de l'autre, elles reproduisent cependant les caractères saillants du type primitif, ceux qui devaient servir de trompe-l'œil et inspirer la confiance du public ignorant pour ces différents numéraires.

Le **second** chapitre n'a pas, comme le premier et les quatre autres, la même homogénéité de composition. J'y ai réuni quelques rares copies dont plusieurs types des ducs de Lorraine, Jean Ier (1346-1389), Charles II (1389-1431) et Charles III (1545-1608) ont été l'objet, de la part des *comtes de Vaudémont,* des *sires de Reckheim* et de la petite principauté italienne de *Masserano.* Cette dernière localité nous fournit une des pièces les plus intéressantes,

sans contredit, de ce chapitre. En voici la description :

CAR. V. IMPER. GRATIA, petite croix de Lorraine en tête de la légende ; dans le champ, écu parti aux armes de. . . . . (*bande à trois annelets* imitant *la bande aux trois alérions de Lorraine*), et aux armes de l'Empire (*d'or à une aigle éployée de sable*) timbré d'une couronne ducale.

Rev. MONETA · FACTA · MESS, épée nue, la pointe en bas, dans le champ ; une petite croix de Lorraine, au haut de la pièce.

Cette monnaie est de cuivre, du poids de 1 gramme, tandis que la pièce lorraine dont elle est l'imitation est ordinairement d'un métal assez pur et du poids de 1gr10 à 1gr20.

M. de Pfaffenhoffen, qui nous a révélé l'existence de ce spadin (1), en attribuait la fabrication à l'empereur Charles-Quint, au moment du siége de Metz de 1552, et supposait qu'il avait été frappé pour rémunérer les ouvriers ou pour payer les fournitures faites à l'armée. Il est difficile de soutenir cette interprétation, attendu que les armées envahissantes de ces temps-là, pas plus que celles d'aujourd'hui, ne se faisaient scrupule de prélever des réquisitions sans les payer. J'aurais été plus disposé à croire que Charles-Quint, espérant un moment se rendre maître de la ville, et peut-être conquérir la Lorraine, fit forger d'avance des monnaies au nom de Metz et à un type en usage dans le pays, pour attester par là la ferme assurance qu'il avait de son succès, et pour être en mesure de mettre ces pièces en circulation lors de son entrée

(1) *Revue numismatique française*, 1867, p. 457.

dans la ville. Mais alors, objecterà-t-on, pourquoi l'Empereur a-t-il choisi un coin autre que celui de Metz dont la vogue était bien connue et pour lequel la confiance devait être plus grande encore que pour tout autre? Et, d'ailleurs, si la légende du revers était destinée à rappeler le nom de la ville de Metz, n'aurait-elle pas dû se terminer par MET, abréviation du mot METTENSE (*moneta facta mettense*, sous entendu *in*), au lieu de MESS, lettres qui ne sauraient être prises ici dans le sens d'une abréviation du nom de Metz?

L'explication doit donc être cherchée ailleurs, et elle est trouvée dans ce fait que les seigneurs de *Messerano*, imitateurs, ou plutôt contrefacteurs éhontés de toutes les empreintes de l'époque (1), ont copié les monnaies frappées dans la ville de Besançon, au nom de Charles-Quint, en laissant subsister, d'un côté, le buste couronné, de l'autre, les armes de la ville (2), et sur la légende le nom de l'Empereur. Sur la monnaie actuelle, le faussaire a associé, à un type essentiellement lorrain sur les deux faces, une légende immobilisée dans la cité impériale, et tronqué le nom du lieu d'origine, représenté seulement par ces mots MONETA · FACTA · MESS (pour MESSERANO).

Dans le **troisième** chapitre se trouvent décrites les monnaies ou *gros*, portant, d'un côté, l'écu double de Lorraine et de Bar, surmonté d'une couronne, et, de l'autre,

(1) D. Promis, *Monete delle Zecche di Messerano e Crevacuore*. Turin, 1869, 1 vol. in-4°. — Morel-Fatio, *Monnaies de Dézana, Frinco, Passerano* (*Revue numismatique française, 1865*).

(2) D'or, à l'aigle éployée, au vol élevé de sable, tenant dans ses serres deux colonettes de gueules.

un alérion couronné. Ces pièces sont extrêmement nombreuses et il sera toujours bien difficile, je crois, de les reproduire toutes. Quelques variétés sont indiquées dans l'ouvrage de M. de Saulcy [1]. Les découvertes postérieures à l'impression de ce livre en ont fait connaître une telle quantité d'empreintes différentes par la forme de l'écu, le nombre et la position des lettres, l'aspect de la légende, la nature du dessin, qu'il n'est pour ainsi dire pas d'amateurs qui n'en possèdent d'inédites. Dans une trouvaille faite à Haillainville, en 1864, j'en ai compté plus de vingt variétés. M. de Rozières, archéologue distingué de Nancy, dans un trésor découvert à Pettoncourt (Meurthe), en 1869, et composé de 1,510 pièces, en a rencontré un bien plus grand nombre encore de coins différents : près de cent. Grâce au désintéressé concours de cet excellent ami, j'ai pu faire connaître dans son ensemble ce curieux numéraire qui atteste toute l'activité dont jouissaient alors les monnaieries lorraines.

Les princes qui ont fait usage de ce type dans le duché de Lorraine sont :

Charles III (1545-1608).
Henri (1608-1624).
Charles et Nicole (1624-1625).
Charles IV seul (1626-1634).
Léopold (1690-1729).

L'alérion avait été introduit antérieurement au XVIe siècle sur les espèces lorraines ; il s'y maintint encore jusqu'à François III, époque à laquelle disparut le monnayage

[1] *Recherches sur les monnaies lorraines*. Metz, 1841, 1 vol. in-4°.

ducal, mais toujours avec des allures qui rendent le type complètement distinct de celui dont nous poursuivons ici l'étude. Enfin, nous retrouvons la même empreinte adoptée dans toute son intégrité par :

Charles II, *évêque de Verdun* (1611-1622).
Charles II, de Mantoue, *comte de Réthel* (1601-1637).
Marguerite de Lorraine, *princesse de Château-Renaud* (1614-1629).
Henriette de Lorraine, *princesse de Phalsbourg* (1630-1635).
Léopold, *comte de Salm* (1634-1663).
Les seigneurs de *Passerano* (fin du XVIe siècle).

Le **quatrième** chapitre contient quelques imitations des monnaies messines du XVIe et du XVIIe siècle. Ces monnaies étaient d'un style très-soigné, d'un titre élevé; aussi jouirent-elles d'une réputation méritée et eurent-elles un cours étendu. Les contrefaçons s'étendirent à la plupart de leurs types : *gros, franc, florin, angevine échevinale,* et eurent pour auteurs :

Les seigneurs de *Reckheim.*
— *Stevenswerd.*
— *Dézana.*
La ville de *Nimègue.*

Le type décrit dans le **cinquième** chapitre est, croyons-nous, originaire du comté de Bar et porte le nom de *plaque.* Par la beauté de la gravure, autant que par les proportions du module, il mérite d'entrer en ligne avec les produits sortis des ateliers les plus renommés de l'époque.

La pièce offre, *d'un côté*, un écu écartelé, accosté ordinairement de trois couronnes, l'une en dessus, les deux autres de chaque côté, le tout renfermé dans un contour formé de quatre arcs de cercle aboutés, des trèfles dans les angles extérieurs de ce contour; enfin, une légende circulaire mentionnant le nom et la qualité du personnage. Au revers, deux légendes, l'une extérieure, consistant en BENEDICTUM SIT. . . . etc., la seconde intérieure indiquant le nom de l'atelier sous cette forme : MONETA DE. . . .; enfin, le champ est occupé par une croix courte, pattée, cantonnée de quatre couronnes. Le diamètre en est environ de 30 à 31 millimètres et le poids s'élève rarement au-dessus de 4 grammes.

L'emploi de ce coin a été limité aux territoires de *Bar*, de *Luxembourg* et de *Lorraine*. Ce qu'il importe surtout de remarquer, c'est que tout en conservant une physionomie commune, les plaques de ces diverses contrées ne sont point des copies déguisées ou des contrefaçons serviles l'une de l'autre, ainsi que tant de fois déjà nous avons eu occasion de le mentionner pour d'autres monnaies de ces pays ou d'ailleurs; ce sont des imitations honnêtes et loyales, qui doivent être proclamées telles par opposition à ces types d'emprunt qui ont, sur les pièces qui les revêtent, un caractère évident de mauvaise foi. Elles affectent ici, pour chaque province, pour chaque règne, des formes qui permettent de discerner facilement le lieu d'origine de la pièce et le nom du prince qui l'a fait fabriquer. Les armoiries ne présentent rien d'équivoque, les légendes sont correctes et s'interprètent aisément. Cette monnaie, par son poids, son titre élevé, ses dimensions,

avait une valeur qui devait en faire restreindre l'emploi au payement de sommes d'une certaine importance. Les exemplaires en sont rares aujourd'hui, mais généralement assez bien conservés.

Voici la liste des princes qui en ont fait usage :

COMTÉ DE BAR.

Henri IV (1337-1344).

(*Monnaie de convention avec Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg.*)

Yolande de Flandre, régente (1344-1351).

Édouard II (1344-1352).

Robert, comte et duc (1352-1411).

COMTÉ DE LUXEMBOURG.

Jean l'Aveugle (1309-1346).

(*Monnaie de convention avec Henri IV, comte de Bar.*)

Charles IV, tuteur de Wenceslas (1346-1354).

COMTÉ DE CHINY.

Godefroy de Dalenbrouck (1342-1363).

SEIGNEURIE DE SAINT-VIT.

Jean de Fauquemont (1347-1352).

DUCHÉ DE LORRAINE.

Marie de Blois, régente (1346-1348)

Jean Ier (1346-1389).

Le **sixième** et **dernier** chapitre est consacré à la description des monnaies au type du cavalier armé, coin qui a joui, vers la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe, d'une grande popularité dans toutes les contrées du Nord et au nord de la France.

Le signe monétaire du cavalier armé, brandissant son épée, paraît être d'invention lorraine. On le rencontre, en effet, pour la première fois sur les petits deniers marqués d'un S et attribués par M. de Saulcy [1] au duc Simon II (1176-1205). Presque à la même époque, en Brabant, dans le comté de Bar et dans celui de Luxembourg, nous retrouvons cette empreinte du cavalier sur les pièces de même module, analogie due probablement aux relations de voisinage, quelquefois à main armée, établie entre les souverains de ces divers pays.

Le portrait du cavalier sur les monnaies n'a rien qui doive surprendre, si l'on observe que cette représentation n'est autre chose que la copie exacte des sceaux de l'époque, les cavaliers étant sur les sceaux des seigneurs, au moyen âge, ce que le trône fut pour les sceaux des rois et des empereurs.

Quoi qu'il en soit, en me bornant à l'examen des petits deniers au type du cavalier armé, mes descriptions ne sortiraient pas beaucoup de la Lorraine [2] et n'offriraient

[1] De Saulcy, *Monnaies lorraines*, pp. 17 et 238. Ce serait également sur les monnaies de Simon qu'aurait eu lieu l'apparition de l'épée de Marchis qui se montre plus tard avec tant de profusion et qui devient sur les espèces ducales, ainsi que nous le disions en commençant, le symbole de ces petites monnaies connues sous le nom de *spadin*.

[2] Outre le duc Simon II, nous aurions à citer Ferry II (1205-1213),

ainsi qu'un intérêt qui ne serait justifié, ni par l'importance ni par la variété du sujet. Mais il en est tout autrement de ces pièces au cavalier forgées en Hainaut par Marguerite de Constantinople [1] et continuées dans cette province pendant près d'un siècle. La vogue dont jouit cette empreinte fut poussée si loin que la plupart des seigneurs des provinces flamandes, meusiennes et lorraines s'empressèrent de l'imiter.

L'apparition de ces espèces coïncide avec l'adoption de la grosse monnaie dans les Pays-Bas, c'est-à-dire avec le milieu du XIIIe siècle; trois d'entre elles valaient en *poids* et en *loi, deux tournois* du roi (gros de saint Louis); par suite, chacune ne représentait qu'une valeur égale aux deux tiers du gros tournois. Malgré cela, ces monnaies n'en sont pas moins connues sous le nom de *gros au cavalier*.

Au-dessous de cette pièce, et de même type qu'elle d'un côté seulement, se trouvaient : la *tiercelle* ou tiers du gros tournois, équivalent à la moitié du gros au cavalier, puis, le *denier*, dont l'origine plus ancienne a été indiquée plus haut. A part une tiercelle connue d'un comte de Namur, Jean Ier (1297-1331), cette division monétaire

Mathieu II (1220-1251). Ferry III (1251-1303), puis Henri II, comte de Bar (1214-1240), et enfin l'un des Henri qui régnèrent dans le Luxembourg de 1136 à 1309. (Conf. DE SAULCY, *Monnaies lorraines et Monnaies de Bar*, ainsi que DE LAFONTAINE, *Catalogue et planches des Monnaies de Luxembourg*.)

[1] Dissertations sur l'origine de cette monnaie : GUESQUIÈRE, *Mémoire sur trois points*, etc. — LELEWEL, *Numismatique du moyen âge*. — *Revue numismatique française*, 1836 (articles de CARTIER et de M. R. CHALON). — *Revue numismatique belge*, 1847 (art. de M. CH. PIOT). — R. CHALON, *Monnaies de Hainaut*.

ne semble pas avoir franchi les confins de la Lorraine.

Du côté de la *face*, le dessin rappelle en tout point le costume et les allures chevaleresques des barons du moyen âge : le cheval galopant, tantôt à droite, tantôt à gauche, a tout le corps recouvert d'un riche caparaçon et la tête ornée d'une houppe ou d'un panache; le prince tenant d'une main les rênes de sa monture et se couvrant de son écu armoirié [1], élève de l'autre son épée ou brandit une lance dans l'attitude du combat ; le tout est cerné d'une inscription mentionnant le nom du seigneur, ou celui de l'atelier. Au revers se trouvent deux légendes : l'une, extérieure, reproduit, comme celle de la face, l'indication de l'atelier ou le nom du titulaire de la pièce; l'autre, intérieure, consiste ordinairement en ces mots SIGNUM CRUCIS, qu'adoptaient comme devise les seigneurs partant pour la croisade; enfin, une croix pattée, courte (très-rarement longue ou ornée), occupe le champ, avec ou sans croissants dans les cantons.

Toutes ces pièces, bien que d'une physionomie analogue, se distinguent encore l'une de l'autre par certaines différences qui, moins saillantes que les précédentes, doivent pourtant être notées avec soin; ainsi, le cheval peut être renfermé entièrement dans le champ, ou bien pénétrer dans la légende par les pieds de devant et par ceux de derrière à la fois, ou simplement par ceux de devant, ou enfin par ceux de derrière. Les lettres ainsi

[1] Les armoiries sont souvent d'un grand secours pour discerner les unes des autres les monnaies de même type ; mais la présence presque permanente d'un lion sur l'écu des seigneurs des Pays-Bas, fait perdre ici à ce caractère une grande partie de son importance.

distancées, leur forme, les signes (points ou croisettes) qui les séparent sont autant de nuances auxquelles un observateur sérieux est loin de demeurer indifférent. Toutes ces empreintes comparées aux diverses dates de fabrication des cavaliers peuvent être réparties en trois catégories distinctes : les plus anciennes portent l'épée, et la croix du revers est cantonnée de quatre croissants; d'autres, plus récentes, offrent encore une épée et n'ont pas de croissants dans les cantons de la croix; enfin, les plus modernes présentent une lance ornée d'uu drapeau et n'ont également pas de croissants.

Un certain nombre d'auteurs (1) ont déjà fait connaître le nom des divers souverains qui adoptèrent le modèle en question. En venant après tant d'hommes distingués, je m'exposerai sans doute à tomber dans des redites, mais beaucoup de ces pièces sont encore peu ou pas connues, décrites seulement dans des ouvrages (ceux de Van der Chijs notamment) à peine soupçonnés en France. C'est ce qui m'a engagé à publier une notice un peu étendue sur ces monnaies, espérant qu'elle sera accueillie par les amateurs avec la même faveur que les précédentes.

Je donne ici la liste des provinces et des seigneurs qui ont frappé des gros au type du cavalier, priant les personnes qui ont quelques pièces nouvelles ou omises par moi de vouloir bien m'en donner avis.

(1) Cartier, Dr Grote, Ch. Piot, R. Chalon, Ch. Robert, Vander Chijs, Poey-d'Avant, etc.

BELGIQUE.

COMTÉ DE HAINAUT.

Marguerite de Constantinople (1244-1280).
Jean d'Avesnes (1280-1304).
Guillaume Ier (1304-1337).

SEIGNEURIE DE BEAUMONT.

Baudoin d'Avesnes (1246-1288).

COMTÉ DE NAMUR.

Jean Ier (1297-1330).

COMTÉ DE FLANDRE.

Robert de Béthune (1305-1322).

DUCHÉ DE BRABANT.

Jean Ier (1261-1294).
ou Jean II (1294-1312).

COMTÉ DE LOOZ.

Arnould VIII (1280-1328).

COMTÉ DE LUXEMBOURG.

Henri (1288-1309).
Jean l'Aveugle (1309-1346).

HOLLANDE.

ÉVÊCHÉ D'UTRECHT.

SEIGNEURIE DE SELWERD.

SEIGNEURIE DE CUNRE.

Jean (XIVe siècle).

SEIGNEURIE DE KOEVORDEN.

Renaud III (1315-1368).

CAMBRÉSIS.

ARCHEVÊCHÉ DE CAMBRAI.

Pierre de Mirepoix (1310-1323).

SEIGNEURIES DE CRÈVECOEUR ET D'ARLEUX.

Jean de Flandre (1313-1325).

SEIGNEURIE DE VALINCOURT.

Jean (1306-1314).

COMTÉ DE LIGNY.

Valéran II (1304-1353).

SEIGNEURIE D'ELINCOURT.

Gui IV de Châtillon (1292-1317).

LORRAINE.

DUCHÉ DE LORRAINE.

Thibaut II (1303-1312).
Ferry IV (1312-1328).

COMTÉ DE PORCIEN.

Gaucher de Châtillon (1303-1329).

COMTÉ DE VAUDÉMONT.

Gaucher de Châtillon, tuteur (1299-1306).

ÉVÊCHÉ DE METZ.

Bouchard d'Avesnes (1282-1298)?
Renaud de Bar (1302-1316).

ÉVÊCHÉ DE TOUL.

Jean d'Arzillières (1310-1320).

MIDI DE LA FRANCE.

DAUPHINÉ.

Jean II (1307-1319).

PRINCIPAUTÉ D'ORANGE.

Bertrand III (1289-1335).
Raymond III (1335-1340).

MEDAILLES ET JETONS INÉDITS

RELATIFS A L'HISTOIRE

DES DIX-SEPT ANCIENNES PROVINCES DES PAYS-BAS.

TROISIÈME ARTICLE [1].

PL. *h, i, j, k, l, m, n* ET *o*.

XXXIII

Médaille uniface. ROBERT · VAN · EECKEREN · OVT · LXX. Buste à droite.

Robert van Eeckeren était fils de Corneille, chevalier de Jérusalem ; il épousa Anne Dellafaille, fille de Jean et de Cornélie Van der Capelle.

Il remplit, comme son père, les fonctions de maître de la Monnaie royale, à Anvers, et il mourut en 1599, âgé de soixante-douze ans [2].

Cette belle médaille, dont le nom du graveur est inconnu, a, par conséquent, été faite deux ans avant sa mort, ainsi en 1597.

[1] *Voy.* t. IV, pp. 209 et 351.

[2] FR. SWEERTII *Monum. sepulcral. Brab.*, pp. 116-117.

Rev. PAX · ET · IVSTITIA. La Paix et la Justice, représentées sous la forme de deux femmes, l'une, tenant de la main droite une branche d'olivier, et de la main gauche une palme; l'autre, tenant de la main droite la balance, et de la main gauche une épée. Au haut, une étoile, marque monétaire de Maestricht.

Ce jeton fait, d'une part, allusion à la bonne entente existant entre l'archiduc Albert et Ernest de Bavière qui exerçaient en commun la souveraineté dans la ville de Maestricht; le premier, en qualité de duc de Brabant, et le second, en celle de prince-évêque de Liége, et, d'autre part, à la bonne marche des négociations relatives à la trêve de douze ans entre l'Espagne et les Provinces-Unies des Pays-Bas.

Van Orden [1] fait mention d'une pièce semblable, au millésime 1609.

XXXVI

IVSTITIA · THRONVM · FIRMAT. 1609. Écusson aux armes des duchés de Juliers, de Clèves et de Berg, et des comtés de la Marck et de Ravensberg.

Rev. NVM · RATI · POSS · DVC · IVL · CLI · ET · MON. Dans le champ : IN · VSVM · CANCEL · LARIAE · CLIVENSIS.

En 1609, Jean-Guillaume, duc de Juliers, de Clèves et de Berg, comte de la Marck et de Ravensberg, mourut

[1] *Handleiding voor verzamelaars van nederlandsche historiepenningen*, t. I, n° 1105, et t. II, p. 96.

sans laisser d'enfants. Anssitôt, Jean Sigismond, électeur de Brandebourg, Philippe-Louis, comte palatin, duc de Neubourg, le duc des Deux-Ponts et le margrave de Burgaw se disputèrent cette succession, tandis que Jean-Georges de Saxe, Charles-Gonzague de Clèves, duc de Nevers et de Rethel, et le comte de la Marck ne négligeaient pas de faire valoir leurs prétentions.

L'empereur Rudolphe II voulut séquestrer ces États; or, l'électeur de Brandebourg, assisté par les Français et par les Hollandais, et le comte palatin, duc de Neubourg, soutenu par les Espagnols, s'emparèrent des duchés de Juliers, de Clèves et de Berg, et des comtés de la Marck et de Ravensberg.

Par l'entremise du landgrave de Hesse, un traité fut conclu à Dortmund, entre l'électeur de Brandebourg et le comte palatin, duc de Neubourg, par lequel il fut convenu que ces États seraient possédés provisoirement en commun par ces deux princes.

Ce jeton de la chancellerie de Clèves fut frappé par ordre de ces deux princes, en leur qualité de possesseurs des États du duc Jean-Guillaume, de même que la monnaie publiée par Van Loon, tome II, p. 64.

XXXVII

✠ INSIGNE · COMITATVS · ALOSTANI. Un prince assis sur un piédestal, la tête couronnée, tenant de la main droite une épée, emblème héraldique de la ville d'Alost, et de la main gauche une croix, insigne du blason de la ville de Grammont. Dans le champ, circulairement,

Rev. PAX · ET · IVSTITIA. La Paix et la Justice, représentées sous la forme de deux femmes, l'une, tenant de la main droite une branche d'olivier, et de la main gauche une palme; l'autre, tenant de la main droite la balance, et de la main gauche une épée. Au haut, une étoile, marque monétaire de Maestricht.

Ce jeton fait, d'une part, allusion à la bonne entente existant entre l'archiduc Albert et Ernest de Bavière qui exerçaient en commun la souveraineté dans la ville de Maestricht; le premier, en qualité de duc de Brabant, et le second, en celle de prince-évêque de Liége, et, d'autre part, à la bonne marche des négociations relatives à la trève de douze ans entre l'Espagne et les Provinces-Unies des Pays-Bas.

Van Orden (¹) fait mention d'une pièce semblable, au millésime 1609.

XXXVI

IVSTITIA · THRONVM · FIRMAT. 1609. Écusson aux armes des duchés de Juliers, de Clèves et de Berg, et des comtés de la Marck et de Ravensberg.

Rev. NVM · RATI · POSS · DVC · IVL · CLI · ET · MON. Dans le champ : IN · VSVM · CANCEL · LARIAE · CLIVENSIS.

En 1609, Jean-Guillaume, duc de Juliers, de Clèves et de Berg, comte de la Marck et de Ravensberg, mourut

(¹) *Handleiding voor verzamelaars van nederlandsche historiepenningen*, t. I, nº 1105, et t. II, p. 96.

sans laisser d'enfants. Anssitôt, Jean Sigismond, électeur de Brandebourg, Philippe-Louis, comte palatin, duc de Neubourg, le duc des Deux-Ponts et le margrave de Burgaw se disputèrent cette succession, tandis que Jean-Georges de Saxe, Charles-Gonzague de Clèves, duc de Nevers et de Rethel, et le comte de la Marck ne négligeaient pas de faire valoir leurs prétentions.

L'empereur Rudolphe II voulut séquestrer ces États; or, l'électeur de Brandebourg, assisté par les Français et par les Hollandais, et le comte palatin, duc de Neubourg, soutenu par les Espagnols, s'emparèrent des duchés de Juliers, de Clèves et de Berg, et des comtés de la Marck et de Ravensberg.

Par l'entremise du landgrave de Hesse, un traité fut conclu à Dortmund, entre l'électeur de Brandebourg et le comte palatin, duc de Neubourg, par lequel il fut convenu que ces États seraient possédés provisoirement en commun par ces deux princes.

Ce jeton de la chancellerie de Clèves fut frappé par ordre de ces deux princes, en leur qualité de possesseurs des États du duc Jean-Guillaume, de même que la monnaie publiée par Van Loon, tome II, p. 64.

XXXVII

✠ INSIGNE · COMITATVS · ALOSTANI. Un prince assis sur un piédestal, la tête couronnée, tenant de la main droite une épée, emblème héraldique de la ville d'Alost, et de la main gauche une croix, insigne du blason de la ville de Grammont. Dans le champ, circulairement,

du côté de l'épée : IVSTE, et du côté de la croix : ET PIE.

Rev. — ✠ IVSTITIA · ET · PIETAS · IVNCTIS · DEFENDITVR · ARMIS. Écu ovale, parti d'Alost et de Grammont, surmonté d'une couronne et entouré de cinq petits écussons aux armes des cinq seigneuries libres, situées dans le comté d'Alost, à savoir : Rode, Gavre, Sottegem, Boulare et Schorisse, au-dessous.

Le 25 juillet 1576, les Espagnols surprirent la ville d'Alost et y commirent beaucoup de cruautés ; le 25 avril 1582, le duc d'Anjou s'en rendit maître, et, au mois de décembre 1584, les Anglais qui la gardaient la vendirent pour la somme de trente mille ducats, à Alexandre Farnèse, duc de Parme.

Van Orden (¹) suppose que ce jeton a été frappé à cette dernière occasion, et le classe à la date de 1585. Or, la tête d'ange qui apparaît sur le revers et qui indique que cette pièce provient de l'atelier monétaire de Bruxelles, prouve suffisamment qu'elle a été frappée à une date postérieure à celle de cette cession, attendu que cette marque monétaire de la capitale du Brabant ne fut adoptée que sous le gouvernement d'Albert et Isabelle (²).

Comme pendant ce règne l'atelier monétaire de Bruxelles ne recommença à travailler qu'en 1616 (³), et faute de date plus certaine, nous suivons le classement du cata-

(¹) *Handleiding voor verzamelaars van nederlandsche historie penningen*, t. I, n° 910.

(²) C.-P. Serrure, *Notice sur le cabinet monétaire de S. A. le prince de Ligne*, p. 101.

(³) *Ibid.*, p. 174.

logue Backer, dans lequel ce jeton, qui fait allusion à la justice et à la piété de l'archiduc Albert, est placé à la date de 1617.

XXXVIII

Buste aux trois quarts de Frédéric-Henri, prince d'Orange, dans un médaillon ovale entouré de trophées d'armes et portant cette légende : PATRIÆQVE PATRIQVE. Au bas, la ville de Rynberck, avec cette inscription : RYNBERCK 1633.

Rev. — Les armoiries couronnées du prince Frédéric-Henri, entourées de l'ordre de la Jarretière, avec la devise : HONI · SOIT · QVI · MAL · Y · PENSE.

Cette médaille, frappée en mémoire de la prise de la ville de Rynberck, en 1633, a la même face que celle qui a été publiée par Van Loon, t. II, p. 211, rappelant le même événement ; le revers en est emprunté à la médaille sur la prise de Maestricht, au millésime 1632, représentée dans ce même volume, p. 206.

Le revers de notre pièce est celui de la médaille frappée en l'honneur du prince Frédéric-Henri, publiée également par Van Loon, tom. II, p. 168, et classée par cet auteur à la date 1627.

XXXIX

Les armoiries adoptées par Marc Zuérius Boxhorn, coupé au premier parti d'or à l'écusson d'azur au chef d'argent (*Boxhorn*), et d'argent à trois pals retraits en chef de sable (*Van Eyck*); au deuxième d'or à trois herses

de sable (*Van de Water*, dit *Sweerts*) (¹), timbrées d'un casque taré de front, surmonté d'un lion issant chargé de l'écusson de Boxhorn, sur l'épaule, pour cimier, et orné de lambrequins ; le tout entouré d'une couronne de laurier.

Rev. — Une couronne de laurier ; dans le champ :

MARCUS ZUERIUS
BOXHORNIUS
Natalium & ingenii splendore
clarissimus, de Academia
ac de tota Republica
litteraria per annos
XII. optime meritus
obiit 3 octobr 1653
Aetatis suæ XL

Marc Zuérius, qui adopta plus tard le nom de Boxhorn, naquit en septembre 1612, à Bergen-op-Zoom, dans le Brabant septentrional, et fut baptisé le 25 du même mois dans l'église réformée de cette ville (²). Il était fils de Jacques Zuérius ou Sweers, pasteur protestant, et d'Anne Boxhorn. Agé de six ans seulement, il eut le malheur de perdre son père ; ce fut son aïeul maternel, Henri Boxhorn, qui avait été successivement licencié en théologie de la faculté de Louvain, doyen de Tirlemont et inquisiteur, et

(¹) *Voy.* les armes de Swerius, dans le *Grand théâtre sacré du duché de Brabant*, t. I, p. 227, écartelées de Van de Water dit Sweers, et de Van Eyck, sur le tout d'argent au chevron de gueules (*Geldorp*).

(²) Registre baptistaire des protestants à Bergen-op-Zoom.

qui avait ensuite abandonné la religion catholique pour se faire ministre du culte réformé, d'abord à Clèves, puis à Woerden et à Bréda, prit soin de son éducation, et l'amena à Leyde en 1625, après la prise de Bréda par les Espagnols.

Henri Boxhorn, n'ayant pas de fils, fit adopter son nom de famille par le jeune Zuérius, qui, dès lors connu sous le nom de Marc Zuérius Boxhorn, fit tant de progrès dans les belles-lettres que, ayant à peine atteint l'âge de dix-sept ans, il publia déjà de jolis vers sur la prise de Bois-le-Duc, en 1629, et sur d'autres victoires remportées par les Hollandais.

Deux ans après, il publia une édition du Suétone, avec des notes, et encore d'autres ouvrages qui lui valurent, en 1632, sa nomination comme professeur d'éloquence à l'université de Leyde. Bientôt il acquit une si grande réputation, qu'en 1635 le chancelier Oxentiern, ambassadeur extraordinaire dans les Provinces-Unies, lui fit, au nom de la reine Christine, des propositions très-honorables et avantageuses, s'il voulait se rendre en Suède. Mais il refusa, préférant rester dans sa patrie.

Il donna, tant par son enseignement que par ses ouvrages, des preuves de grandes connaissances en histoire et en politique; aussi fut-il appelé à remplacer le célèbre professeur Daniel Hensius, pour enseigner ces sciences.

Une polémique littéraire surgit entre Boxhorn et Saumaise, laquelle ne se termina qu'après la production de plusieurs écrits de part et d'autre.

Il mourut, après une longue maladie, le 3 octobre 1653, par conséquent, âgé de quarante et un ans, et non de

quarante ans, comme le porte inexactement l'inscription sur le revers de la médaille.

Il publia un très-grand nombre d'ouvrages sur diverses matières, presque tous en latin. Dans la langue hollandaise, il écrivit les *Annales de Zélande,* qui parurent en 1644, et celles de Hollande, qui furent publiées en 1650; on lui doit en outre un traité sur le culte de la déesse Néhalénie. Ses lettres et ses poésies latines et grecques ne furent imprimées qu'après sa mort.

Il avait épousé une fille de Pierre Duvelaar, bourgmestre de Middelbourg, dont il eut deux filles.

Cette médaille d'argent, qui est gravée, est une de celles qui, selon l'usage de l'époque (1), furent distribuées à l'occasion des funérailles du professeur Marcus Zuérius Boxhorn.

XL.

Entouré d'une bordure d'ogives : VIDETE, VIGILATE ET ORATE. MARC. 13. 33. Sur une table, une tête de mort posée sur deux os en sautoir, avec un papier déroulé portant les mots : MEMENTO MORI; une lampe qui vient de s'éteindre et dont la mèche est encore fumante; un vase d'où sortent trois lis, dont deux ont la tige cassée; un sablier, une couronne, un sceptre, un rouleau de papier, des diplômes. En petits caractères : G. POOL. AMSTERDAM. ANNO 1655.

(1) M. P.-C.-G. Guyot, dans sa brochure « *De begrafenispenningen van de twee Leidsche professoren Jacobus Triglandius, den ouden, en Johannes Fredericus Gronovius*, décrit et représente deux autres médailles de funérailles de professeurs à l'université de Leyde.

Rev. Dans le champ :

Pieter de Ringh
obiit 1660 22 *7temb*[r] *in Leyden*
Leeft in den Hemel
op d'aerde in ſijn konſt
D[e] *Ringh bindt trou*

(Pierre de Ringh, décédé 1660, 22 septembre, à Leyde, vit au ciel, et sur la terre, dans son art. L'anneau (1) lie la fidélité.)

On ne trouvait nulle part des renseignements biographiques sur ce peintre; l'histoire de cet artiste était restée jusqu'à ce jour enveloppée d'obscurité, on ignorait même quel fut son maître.

Parthey (2) cite comme les seuls produits de son pinceau, connus dans toute l'Allemagne, trois tableaux : 1° fleurs, à Dessau, Amalienstift, 2° fruits et fleurs, avec une bague d'or, marque de ce peintre, A° 1659, cabinet de M. Hausmann, à Hanovre, et 3° gibier mort et objets divers, signé P. DE RING *f*[t] 1658, musée de Berlin.

Le musée d'Amsterdam possède aussi un tableau de ce maître, marqué d'une bague en diamants, n° 276 du catalogue.

Nous ignorons encore le lieu et la date de sa naissance, mais ceux de sa mort sont constatés par cette médaille et par les registres mortuaires de Leyde.

(1) Le mot *ring*, signifie, en hollandais, anneau ou bague, et fait ici allusion au nom du défunt, qui avait eu l'habitude de marquer ses tableaux d'une bague en guise de signature.

(2) *Deutscher Bildersaal*, Berlin, 1864, 2e Band, p. 368.

Dans une note écrite et signée par Jan Alensoon, qui se trouve en notre possession, des particularités sur sa vie et sur sa carrière sont rapportées qui, jusqu'à présent, étaient restées inconnues.

Voici ce que nous apprend cette petite note :

Pierre de Ring ou de Ringh fut, dans sa jeunesse, aide-maçon; sa passion pour le dessin fut telle, que le soir, quand il avait fini son travail journalier, il se mettait à dessiner jusque tard dans la nuit.

Un jour qu'il travaillait chez le grand-père de l'auteur de la note, également nommé Jean Alensoon, et qu'il traversait une chambre qui était remplie de tableaux, il se mit à admirer ces œuvres d'art, et manifesta son goût pour la peinture avec tant de feu et de sincérité, en se plaignant qu'il manquât de moyens pour pouvoir se procurer un maître, que Jean Alensoon résolut de le mettre en pension chez Jean Davidz de Heem, sous la direction duquel il se livra à de sérieuses études, et ne tarda pas à devenir un des meilleurs élèves de ce maître.

Il se rapprocha de si près de son maître, qu'en 1620 environ, ainsi que le mentionne Michel Bryan (¹), des marchands de tableaux importèrent des toiles de de Ring, sur lesquelles ils remplacèrent le nom de l'auteur par celui de de Heem, afin de les faire passer pour des peintures de ce maître.

Cette note nous apprend encore que Pierre de Ring, son apprentissage terminé et étant devenu un peintre

(¹) *Biographical and critical dictionary of printers and engravers.* London, 1849.

habile, offrit à son protecteur et bienfaiteur, Jean Alensoon, un joli tableau, en témoignage de sa gratitude, et lui construisit (probablement dans son jardin), une grotte très-ingénieusement travaillée, en souvenir de son ancien métier de maçon.

Pierre de Ring mourut à Leyde, le 22 septembre 1660, et y fut enterré dans l'église de Saint-Pierre. Nous apprenons par les registres mortuaires que, à l'époque de sa mort, il demeurait à Leyde, dans le *Nonnesteeg*.

Cette médaille d'argent fut distribuée, à l'occasion de ses funérailles. Elle est gravée par G. Pool, et n'est nulle part mentionnée parmi les œuvres de cet artiste. Le revers était destiné à recevoir l'inscription, et, par conséquent, le coin de la médaille pouvait servir en plusieurs occasions semblables.

XLI

Pallas tenant dans la main droite sa lance, et appuyant la main gauche sur son bouclier à la tête de Méduse. Devant elle, un écu, sans couronne, orné d'une aigle à deux têtes, chargée en cœur d'un grand livre ouvert, sur lequel est incrit : SVB VMBRA ALARV(*m*) TVARV(*m*), emblèmes héraldiques de l'université du quartier de Nimègue. A sa droite, le blason du quartier de Nimègue, parti de Gueldre, d'azur au lion d'or, armé, lampassé et couronné de gueules, et de Nimègue, d'or à l'aigle à deux têtes de sable chargée en cœur d'un écusson d'azur au lion d'or, l'écu surmonté d'une couronne à trois fleurons, et à sa gauche, les armes de la ville de Nimègue, décrites plus haut, sommées de la couronne impériale.

Dans le lointain, la ville de Nimègue, à l'exergue : PALLAS TETR. NOVIOM. J. V. H. FECIT.

Au-dessous : RENOVABITVR IVVENTUS TVA VT AQVILÆ.

Au haut, sur une banderolle : SAPIENTIA VIS ET VINCVLVM RERVM P.

Rev. LABORIBVS ET CVRIS PRO REP. DEBETVR HONOS.

Dans le champ :

ANTIQVISSIMA
BATAVORVM CIVITAS
NOVIOMAGVM
HVNC. NVMMVM
ILLVSTR · AMPLIS · SPECTATISS VIRIS
THEODORO A WELDEREN
PONTIANO SINGENDONCK
IACOBO LEEVWENS
IOHANNI A LENNEP
ACADEMIAE TETRARCHIAE
NOVIOM. CVRATORIBVS
EGREGIE MERITIS
PERENNE ANIMI ET IVDICI
SVI MONVMENTO ESSE
VOLVIT CIↃIↃCLXV
S. C.

L'athénée illustre du quartier de Nimègue (¹), qui avait

(¹) Le quartier de Nimègue était situé entre le Rhin et la Meuse, et comprenait les trois villes ayant droit de vote, Nimègue, Tiel et Bommel.

été fondé et inauguré solennellement le 3 mai 1655, fut changé, en 1656, en université, et le 21 juillet de cette même année, Pierre Jordan fut le premier qui y obtint le grade de docteur en droit.

Le 20 mai 1656, le conseil communal avait décidé qu'il serait frappé en mémoire de cet événement quelques médailles en or, de la valeur de trente-six florins environ chacune, pour être offertes aux professeurs, etc. Ces médailles, nous ne les connaissons pas.

Plus tard, en 1665, on fit frapper la grande médaille que nous venons de décrire, qui est d'argent.

Or, l'existence de cette uuiversité ne fut pas bien longue, car elle fut déjà supprimée en 1679.

Elle avait été établie dans l'ancien hôpital des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qu'on avait approprié à cette fin, et qui fut plus tard transformé en église wallonne.

XLII

D · HEER · CORN ' E ' IOAN DE WIT. Bustes accolés, à gauche, des frères Corneille et Jean de Wit.

Rev. ALTIORES LÆDIT. Un vent violent, courbant un brin d'herbe et brisant un arbre.

A l'exergue : 1672.

Cette pièce rare que nous ne connaissons qu'en cuivre, et qui complète la série des médailles nous rappelant le massacre barbare des illustres frères de Wit, par la populace furieuse de la Haye, le 20 août 1672, est la seule qui représente les bustes accolés, tournés à gauche.

(*Voyez* Van Loon, t. III, pp. 87 et 90, et de Vries et de Jonge [1], t. II, pl. VIII, n° 5.)

XLIII

Au centre, un écu couronné, aux armes de la ville de Leyde, d'argent, à deux clefs en sautoir de gueules, orné d'une banderole, sur laquelle on lit : COSS. — LEYD, et entouré de quatre écussons, accompagnés chacun du faisceau à la hache des licteurs, et représentant les armoiries des quatre bourgmestres fonctionnant dans cette ville en 1685, savoir : Jacques Vromans, de sable à trois jumelles d'or en chef, trois besans de même; de Jacques Van der Maes, d'or à trois feuilles de lac de sinople; de Pierre Van Assendelft, de gueules au cheval d'argent, et de Nicolas Van de Velde, d'argent à cinq arbres de sinople.

Les écussons sont liés par des festons de rubans.

Rev. Au haut, dans un cartouche : 1686; dans le champ :

Miserta martyrum exulumque charitas
Pietasque civium quidquid afflictis dedit
Prudenter illud vestra distribuit manus.
Hæc dantis illa est erogantis gloria.

Après la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, beaucoup de protestants français se refugièrent, avec leur famille, en Hollande, où on leur fit un accueil vraiment fraternel.

[1] *Nederlandsche gedenkpenningen verklaard.*

Un très-grand nombre se rendit à Leyde, où, pour subvenir à leurs besoins, les bourgmestres ordonnèrent, à la fin du mois de décembre 1685, qu'on ferait dans toutes les églises une collecte au profit de ces malheureuses victimes de la persécution fanatique du roi très-chrétien.

Cette collecte, dont la liste existe encore, rapporta la somme considérable de 20,000 florins environ, et la distribution eut lieu par les diacres de l'église wallonne [1].

En témoignage de leur gratitude, les refugiés français qui s'étaient établis à Leyde firent graver quatre médailles semblables, en or, dont ils offrirent un exemplaire à chacun des quatre bourgmestres mentionnés plus haut.

XLIV

G · BOLWERK · GEB · 27 · SEPT · 1612, · EN · M · V · ZENGUERD · GEB · 12 · OC · 1613.

(G. Bolwerk, né le 27 septembre 1612 et M.-V. Zenguerd, née le 12 octobre 1613.)

Sous le feuillage d'un grand chêne à six branches, dont deux sont coupées, on voit un homme et une femme vêtus à l'antique, les têtes couronnées de lauriers, tenant un anneau, au milieu duquel se trouve le chiffre L. Devant eux, deux écus joints, aux armes de Bolwerk, une épée en bande accostée de quatre boules, et de Senguerd ou Zenguerd, d'argent à un losange de gueules, accosté de

[1] Nous devons ces renseignements à l'obligeance de *jonckheer* Rammelman Elzevier, archiviste de la ville de Leyde.

deux tourne-sols d'or, feuillés et tigés de sinople, surmontés d'un casque avec bourrelet et orné de ses lambrequins.

Rev. Dans le champ, ces vers :

Ses takken sestien looten
Uit Bolwerks stam gesprooten.
Op twee na overent.
Staan hier op goud geprent.
Toen Bolwerk grijs van haaren
Getrout was vijftig iaaren.
6 APRIL 1688.

(Six branches, seize rejetons, issus de la souche de Bolwerk, sauf deux, tous vivants, sont empreints ici sur l'or, lorsque Bolwerk, aux cheveux blancs, était marié depuis cinquante ans, 6 avril 1688.)

Gérard Bolwerk, naquit à Amsterdam, le 27 septembre 1612, et fut baptisé dans l'église ancienne, le 30 du même mois. Ses parents étaient Thomas, fils de Gérard, riche négociant, et Anne, fille de Luc [1].

Il épousa, à Amsterdam, le 6 avril 1638, âgé de vingt-cinq ans, Marguerite de Sengueerd [2], née à Amsterdam, le 12 octobre 1613, et baptisée dans l'église neuve, le 20 du même mois. Elle était fille de Guillaume, fils d'Ares et d'Anne, fille de Jean.

[1] Les noms de famille ne sont pas mentionnés dans le registre baptistaire, habitude assez générale à cette époque dans les Pays-Bas.

[2] Le nom est écrit de différentes manières, : *Zengueerd*, *Sengueerd*, *Senguert*, *Singueerde*, etc.

Leur mariage fut béni dans l'église neuve.

Marguerite de Senguerd était la sœur du célèbre professeur Arnold de Senguerd, né en 1611 et mort en 1667, qui fut professeur de métaphysique et de physique, à l'université d'Utrecht, et ensuite à l'illustre athénée d'Amsterdam, et qui eut de son épouse, N. Webber, un fils nommé Wolferdus, docteur en philosophie et en droit, professeur de philosophie et bibliothécaire à l'université de Leyde, qui acquit aussi une grande renommée. Il épousa Élisabeth Van der Does, fille d'Adrien, bourgmestre de Schiedam, et de Marie Gool. Sa fille unique, Esther, épousa, le 6 décembre 1695, messire Jean-Henri Van der Does, échevin de la ville de Bois-le-Duc, né le 23 avril 1671 et décédé à Bois-le-Duc, le 12 mai 1744, fils de Jean et de Marie Schuyl de Walhorn.

Cette médaille fut frappée, comme l'indique l'inscription du revers, en mémoire du vingt-cinquième anniversaire du mariage de Gérard Bolwerk et de Marguerite de Senguerd, célébré à Amsterdam, le 6 avril 1688.

Cte M. Nahuys.

(*Pour être continué.*)

MONNAIES RARES

DU

CABINET DES MÉDAILLES DE MARSEILLE.

Pl. I.

I.

ARCHEVÊCHÉ D'ARLES.

G · AREL' · ARCKP. Grande fleur de lis ornée, accompagnée de deux étamines.

Rev. — S · IOHANNES · B · . Saint Jean-Baptiste debout, nimbé, bénissant et tenant une croix. Différent, un heaume surmonté d'une petite étoile.

L'attribution d'une monnaie qui ne porte qu'une initiale n'est pas toujours chose facile, surtout lorsque plusieurs personnages comtemporains ont porté des noms différents commençant par la même lettre. C'est le cas qui se présente pour ce florin, qui semble appartenir à Gaillard Saumate, à Gaubert du Val et à Guillaume de la Garde, tous trois archevêques d'Arles, embrassant une période de cinquante-sept ans, c'est-à-dire de 1317 à 1374.

Ce florin, donné par de Boze, Saint-Vincens, et ensuite par Duby, a toujours été dessiné d'une façon tellement fantaisiste, que Poey-d'Avant, le donnant aussi dans son ouvrage sur les monnaies féodales de la France (t. II,

pl. XCIII, n° 2, p. 341), et ne l'ayant jamais vu en nature, doute de son existence. En effet, on sait avec quel peu de fidélité on gravait autrefois les planches de monnaies; ici, il y a surtout à remarquer que les divers auteurs qui ont donné cette pièce ont mis une certaine obstination à représenter saint Jean-Baptiste tenant un agneau sur la main; puis, comme un dessin fait sur un autre dessin s'altère toujours davantage, l'agneau imaginaire a fini par devenir un oiseau dans le dessin de Poey-d'Avant.

Voici donc cependant le florin retrouvé, mais son attribution à Gaillard Saumate, ainsi qu'elle l'a été jusqu'à ce jour, peut-elle être acceptée sans commentaires? S'il lui appartenait réellement, il faudrait croire que Gaillard a été l'introducteur en Provence de cette monnaie, ou que du moins il en a fait l'émission en même temps que Jean XXII, en supposant que les florins au différent de la tiare soient réellement de ce pape, ce qui n'est pas très-clairement prouvé.

Il est à remarquer que tous les personnages qui, en Provence, ont émis des florins, sont postérieurs à Gaillard Saumate, dont l'épiscopat a duré de 1317 à 1323, et à Jean XXII, qui a siégé à Avignon de 1316 à 1334.

Ces personnages sont :

Jeanne, comtesse de Provence	1343-1382
Louis Ier	1382-1384
Étienne de la Garde, archevêque d'Arles .	1350-1359
Raymond V des Baux, prince d'Orange .	1340-1393
Jean Costi, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux	1349-1361

Si nous cherchons dans les barons avoisinant la

Provence, nous trouvons dans les dauphins de Viennois :

Guigues VIII	1319-1333
Humbert II	1333-1349
Charles V	1349-1364

Et dans les seigneurs de Montélimart :

Gaucher-Adhémar	1346.

Guigues VIII a donc vécu en même temps que Jean XXII, et, dans une note consignée par M. Henri Morin dans la *Numismatique féodale du Dauphiné*, p. 69, un titre venu jusqu'à nous fixerait la date de la première apparition de la monnaie d'or des dauphins (les florins) au 7 février 1327, c'est-à-dire quatre ans après la mort de Gaillard Saumate.

Nous ne citons Guigues VIII que comme point de départ de l'émission des florins, parce que nous trouvons ici une date certaine.

Saint-Vincens, dans son article sur les monnaies de Provence, inséré dans Papon (1), dit que « le premier « archevêque d'Arles dont on trouve le nom sur les mon- « naies est Gaillard Saumate, élu vers 1317; ses deniers « sont assez bien monnoyés. Son nom y est par abré- « viation. Il y a encore des florins d'or qu'on peut lui « attribuer, parce qu'ils portent la lettre initiale de son « nom. »

On voit que le sens de cette dernière phrase est un peu vague; en effet, prétendre que cet archevêque a battu des florins est chose qui demande réflexion. L'initiale de son nom ne peut que créer une opinion, il n'est point une preuve certaine.

(1) *Histoire générale de Provence. Monnaies*, t. II, p. 584.

L'auteur continue en disant : « Sous l'épiscopat de « Gaillard Saumate, le viguier d'Avignon voulut empêcher « que les monnoies des archevêques d'Arles eussent cours « dans cette ville qui appartenait encore au roi Robert, « comte de Provence, prétendant qu'il ne devait y avoir « que les monnoies du pape, du roi de France et du « comte de Provence, qui dussent y avoir cours. Jean « Bérenger de Saint-Amant, procureur de l'archevêque « Gaillard, présenta une supplique au roi Robert, le « 17 décembre 1322, par laquelle il se plaignit amère- « ment de l'entreprise du viguier d'Avignon, et demanda « au roi de la faire cesser, offrant de prouver que les « monnoies des archevêques d'Arles avaient cours à « Avignon de toute ancienneté; il prétendit que le droit « de battre monnoie, dont jouissait l'église d'Arles, était « un privilége accordé par les papes, etc., etc. »

Indépendamment du droit de monnayage accordé aux archevêques d'Arles par Boson, Louis l'Aveugle et autres, on ne peut pas supposer que ce même droit, accordé aussi par Urbain III, pût s'étendre à la fabrication des espèces d'or, vu que les papes eux-mêmes n'en battaient pas. La première monnaie pontificale d'or connue est le florin que l'on donne à Jean XXII (1316-1334), et Urbain III ayant siégé de 1185 à 1187, c'est-à-dire cent vingt-neuf ans avant ce pape, ne peut avoir mentionné ce genre de monnaie, puisque, suivant Villani, les premiers florins ne furent fabriqués à Florence qu'en 1251.

L'archevêque qui, en 1186, aurait son droit de monnayage confirmé par Urbain III, serait Pierre d'Isnard (1183-1190), et jusqu'à présent aucun monument numis-

matique n'a encore paru portant le nom ou une initiale de ce personnage. Jusqu'à Gaillard Saumate, on n'a que des monnaies anonymes (1).

Les monnaies arlésiennes qui circulaient dans Avignon à l'époque du roi Robert devaient consister en deniers et oboles anonymes et en pièces de billon que Gaillard Saumate avait fait fabriquer portant une mitre avec les lettres GALDS (*Gallhardus*), et, au revers, une croix fleurronnée imitant celle des sols provençaux et des gigliati de Robert et de Charles II (2).

D'après ce qui précède, il n'est guère possible d'admettre que Gaillard Saumate ait été le créateur de la monnaie d'or dans son archevêché et même en Provence, car les espèces de ce métal émises par les princes de la maison d'Anjou, avant le règne de Jeanne, ont été fabriquées à Naples, et ne ressemblent en rien au florin de Florence. D'ailleurs, en fait de numéraire, les barons ont presque toujours été des imitateurs plutôt que des innovateurs. Il ne faut pas, non plus, pour le désir de voir figurer un personnage de plus dans une série monétaire, appliquer

(1) On connaît les deniers d'Arles qui portent un I dans le champ et que M. Cartier a attribués à Iter (*Revue numismatique*, 1837, p. 145.) Leur fabrique convenait beaucoup mieux à l'époque de Pierre d'Isnard, en supposant que celui-ci eût mis l'initiale d'Isnard sur son numéraire qui n'est que de billon; mais ici deux obstacles se présentent pour cette attribution, d'abord il serait plus logique qu'il y eût un P, et ensuite la monnaie porte en légende SCI STEPHANI, et, lorsque Pierre d'Isnard a été appelé au siège d'Arles, il y avait déjà trente et un ans que le nom de saint Étienne avait disparu pour faire place à celui de saint Trophime.

(2) Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, t. II, pl. XCIII, n° 3.

ce florin au G à Gaubert du Val, successeur de Gaillard, quoiqu'il ait occupé le siége d'Arles de 1324 à 1341, c'est-à-dire pendant dix-sept ans, ce qui est cependant quelque chose; il s'agit de trouver une attribution plus logique et appliquer ce florin à celui qui peut réunir le plus de probabilités.

Les nombreux florins à la lettre S sont tous attribués à Étienne de la Garde qui a siégé de 1350 à 1359. Son prédécesseur, Étienne Audebrand, portait bien le même nom que lui, mais n'ayant fait que passer, pour ainsi dire, sur le siége d'Arles, pour aller bientôt occuper le riche archevêché de Toulouse, il n'est pas probable qu'il ait émis du numéraire, ou, du moins, il n'y a rien de certain à cet égard; de plus, son séjour a été de trop courte durée pour lui attribuer la création d'un type quelconque. C'est pourquoi on donne à Étienne de la Garde toutes les monnaies qui portent l'initiale de son nom (*Stephanus*).

A cette époque les florins au type florentin étaient au plus beau temps de leur circulation. Tous ceux qui avaient droit de monnayage en émettaient considérablement, et il est tout naturel de supposer qu'Étienne de la Garde, utilisant ce type qui avait si favorablement cours, en ait fait frapper aussi en assez grande quantité.

A ce point de vue, n'est-il pas logique d'admettre que son neveu et successeur, Guillaume de la Garde, arrivant au moment où cette monnaie était si bien accueillie, en ait aussi émis à son nom en substituant le G à l'S.

Le changement à faire ne consistant qu'en une seule lettre, Guillaume a dû commencer son monnayage par une émission de florins; quelques années après, en 1365,

Charles V, ayant créé l'écu d'or dit *franc à pied,* et cette nouvelle monnaie ayant été de suite imitée par une foule de barons, l'archevêque d'Arles, suivant ce mouvement, aura abandonné le type du florin pour prendre celui du franc. La dimension de ces pièces permettant plus de développement aux légendes, le nom de Guillaume y a été écrit presque en entier, GVILLS (Guillelmus), ce qui fait que l'attribution des exemplaires qu'on connaît ne laisse pas le moindre doute, tandis que le florin, ne portant qu'une initiale et n'ayant, par conséquent, que des légendes incomplètes, tout en offrant, sans doute, une très-grande facilité pour la circulation, ne satisfaisait peut-être pas toujours ceux qui les émettaient, car, dans le nombre de ceux qui jouissaient réellement de droits régaliens, il devait s'en trouver qui tinssent un peu à en faire parade; puis, comme de tout temps on a procédé par esprit d'imitation, le roi de France ayant cessé de fabriquer des florins pour créer des types nouveaux, son exemple ne pouvait qu'être suivi.

Nous avons encore une dernière remarque à faire, remarque qui, tout insignifiante qu'elle paraît, a cependant ici une certaine valeur. Le heaume qui sert de différent à notre florin est surmonté d'une étoile, ce n'est probablement pas sans intention qu'elle y a été placée, et nous sommes tenté de croire qu'il faut voir ici une pièce d'armoirie comme cela s'est fait souvent avant qu'on mît sur les monnaies un écusson tout entier. Le gros et le franc à pied de Guillaume de la Garde qui sont dans le Cabinet de Marseille, portent aussi dans les légendes des étoiles mises comme séparation de mots. Cet archevêque

portait pour armoiries, *d'azur au pal d'or accosté de six étoiles du même, à une bande de gueules brochant sur le tout,* tandis que celles de Gaillard Saumate étaient *d'azur à l'olivier d'argent.* Ce petit détail ajoute une preuve de plus à notre opinion et n'est point, à notre avis, l'effet d'un caprice du graveur.

II.

BENOIT XII.

BENEDITVS. Le pape assis, de face, bénissant et tenant une crosse.

Rev. — ✠ P · P · DVODECIMO. Croix pattée.

L'ouvrage de M. Poey-d'Avant sur les monnaies baronniales étant le plus récent, c'est celui qui sert le plus souvent de base, tant pour la classification que pour la connaissance des monnaies elles-mêmes. L'auteur de ce volumineux catalogue a soin d'indiquer dans quelles collections existent les nombreux exemplaires qu'il décrit, ou dans quels ouvrages ils sont cités. Néanmoins, malgré la quantité de pièces qu'il fait connaître, il existe encore bien des lacunes, et si jamais quelqu'un se charge d'ajouter un supplément à ses trois volumes, il est probable qu'i récoltera encore une assez abondante moisson.

Il est à remarquer que, dans la série des papes d'Avignon, Poey-d'Avant ne parle pas de Benoît XII. Ce personnage, entièrement oublié dans son ouvrage, ainsi que dans celui de Duby, était cependant cité par Saint-Vincens, Floravante, Muratori, Baluze et d'autres. Sans doute, seulement toujours avec le système de dessins imaginaires, le gros de

ce pape était toujours reproduit de façon à s'écarter de la réalité. C'est pourquoi j'ai cru devoir donner aux lecteurs de la *Revue* un dessin exact de cette rare monnaie dont le type diffère sensiblement des autres monnaies pontificales de la même époque.

Dans la *Revue numismatique* de 1839 (1), M. Cartier, parlant de ce pape, cite Saint-Vincens, mais ne décrit point la pièce qui nous occupe.

Benoît XII (Jacques Fournier), né à Saverdun, dans le comté de Foix, moine de l'ordre de Cîteaux et cardinal-prêtre du titre de Saint-Prisce, fut élevé à la papauté à Avignon, le 20 décembre 1334, et mourut dans cette ville, le 25 avril 1342, après sept ans et quatre mois de règne. Quoiqu'il n'ait jamais visité l'église de Rome, il a fait frapper en Italie, suivant M. Cartier, des monnaies qui portent pour légende PATRIM · S · PETRI. Quant à celle que nous décrivons, nous avons tout lieu de croire qu'elle a été frappée à Avignon, car rien, dans ses légendes, ne peut la faire supposer italienne.

A cette époque, le type des monnaies pontificales n'était pas encore immobilisé, comme il l'a été à partir de Clément VI. C'est ce qui explique la différence qui existe entre notre monnaie de Benoît XII et le gros de Jean XXII, son prédécesseur, qui porte au revers la croix feuillue des gigliati des comtes de Provence. Ceux-ci ayant émis des gros tournois, Clément VI en fabriqua aussi, et ce dut être son premier monnayage; puis, changeant le type

(1) *Revue numismatique*, 1839, p. 261. — *Numismatique de l'ancien Comtat-Venaissin et de la principauté d'Orange*, 2e article.

pour y faire figurer des attributs plus en rapport avec la dignité papale, il mit au revers de ses monnaies les deux clefs en sautoir. Cet emblème a été continué jusque sous Eugène IV inclusivement, c'est-à-dire pendant près d'un siècle.

On prétend généralement que c'est Benoît XII qui ajouta une troisième couronne à la tiare; il y a même des auteurs qui disent que c'est Jean XXII, et cependant notre monnaie, qui est parfaitement conservée, nous représente le pape coiffé de la tiare à une seule couronne. Cette remarque, qui est ici de peu d'importance, est cependant à signaler. Quant à Clément VI, son successeur, il est toujours représenté sur ses monnaies avec les trois couronnes.

III.

PHILIPPE-GUILLAUME, PRINCE D'ORANGE.

PHIL · G · I · D · G · PRIN · AVR · COM · NAS. Buste de Philippe-Guillaume, à droite.

Rev. — SOLI · DEO · HONOR · ET · GLOR · 1616. Écusson aux armes de Nassau, Catzenellenbogen, Vianden, Dietz, Chalon, Orange et Genève. — Poids : 12 grammes, 8 décigrammes.

La description que fait Poey-d'Avant des monnaies d'or de Philippe-Guillaume n'est nullement en rapport avec notre pièce, dont la différence notable mérite d'être signalée. Sous le n° 4579, l'auteur des *Monnaies féodales de France* donne un teston d'argent [1] où le buste du

[1] T. II, p. 405, pl. XCIX, n° 9.

prince est représenté tourné à gauche, cuirassé et ne portant qu'un petit collet, tandis qu'ici il est à droite et portant une grande fraise ; de plus, la légende commence par le bas. Le numéro suivant étant une pièce d'or, dite pistole, avec l'indication « mêmes légendes et types, » on voit que c'est absolument la même pièce, dont la différence ne consiste que dans le métal.

Les monnaies d'or de ce prince étant très-rares, on ne saurait trop en faire connaître les diverses variétés. Quoique son règne embrasse un espace de trente-quatre ans, il n'a été en réalité que de vingt-trois, de 1595 à 1618. Prisonnier en Espagne depuis 1567, lorsqu'il hérita de la principauté d'Orange, la régence en fut confiée à son frère Maurice. Enfin, après vingt-huit ans de captivité, il dut sa délivrance à l'intercession de l'archiduc Albert d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas et ensuite duc de Brabant et comte de Flandre.

IV.

FRÉDÉRIC-HENRI, PRINCE D'ORANGE.

FRED · HENR · D · G · PRIN · AVR ·. Guerrier armé, tenant l'épée de la main droite et la gauche sur la hanche. Dans le champ, 1645.

Rev. — SOLI DEO HONOR ET GLORI, en quatre lignes, dans un encadrement carré. — Poids : 3 grammes, 4 décigrammes.

Cette pièce, une des plus curieuses de la série d'Orange, offre un type tout à fait nouveau pour cette localité. Suivant l'opinion de Van Loon, c'est à Guillaume V de

Bavière qu'est due la création de cette sorte de monnaie à laquelle il donna le nom de ducat, parce qu'il était le premier comte de Hollande portant le titre de duc ([1]).

La longue continuation de ce monnayage provient du crédit qu'il avait obtenu à cause du bon aloi dont les espèces étaient constituées. C'est ce que dit Van Loon, qui considère comme chose remarquable que, malgré les révolutions des temps et des États, le poids et le titre de cette monnaie n'ont jamais subi de changement.

Les ducats étant pour les Provinces-Unies ce que les florins étaient pour Florence, ils devaient nécessairement rencontrer des imitateurs. Parmi ceux qui sont classés dans les baronniales françaises, on connaît ceux qui ont été battus par le comte de Rethel, Charles II de Gonzague, ceux de la ville de Besançon, au type de Charles-Quint; pourquoi Frédéric-Henri n'aurait-il pas, lui aussi, fait fabriquer, dans sa principauté d'Orange, des ducats au type en cours dans le pays dont il était le stathouder?

V.

FRED · HENR · D · G · PRIN · AV · R · CO · NA. Buste du prince, à droite, avec la cuirasse et l'écharpe.

Rev. — SOLI DEO HONOR ET GLORIA. Écusson

([1]) Van Loon, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. III, p. 76.

Guillaume V était second fils de l'empereur Louis de Bavière et de Marguerite, comtesse de Hollande. Né vers 1330, il eut, à l'âge de dix-neuf ans, la propriété de la Hollande, de la Zélande et de la Frise. Atteint d'aliénation mentale vers 1357, il fut enfermé au château du Quesnoy, où il mourut en 1389.

aux armes de Nassau, Catzenellenbogen, Vianden, Dietz, Chalon, Orange, Genève, Bueren et Borsèle. — Poids : 11 grammes, 8 décigrammes.

Cette pièce diffère sensiblement de celle dont Poey-d'Avant donne le dessin, pl. C, n° 6, désignée comme argent sur la planche et or dans le texte. Elle porte des armoiries plus compliquées et n'a point de date. Comme l'auteur ne signale qu'une monnaie d'or de Frédéric-Henri, il est toujours bon de faire connaître les nouvelles variétés que l'on découvre [1]. Frédéric-Henri ayant régné pendant vingt-deux ans, de 1625 à 1647, il ne s'en est pas tenu à un type fixe, nous en avons la preuve ; ses quadruples ou doubles pistoles offrent des variétés notables, ainsi que des fractions encore inédites, et nous connaissons un autre ducat de ce prince que nous publierons un jour, si jamais nous avons la chance de le posséder.

LAUGIER.

[1] La *Revue numismatique belge* de 1863 donne, à la pl. XV, n° 8, le dessin d'une double pistole bien différente de celle de Poey-d'Avant, appartenant à M. Serrure fils; la même pièce existe au cabinet des médailles de Marseille.

JEAN D'ARENDAL

ET LES

MONNAIES DES SIRES DE RHEIDT ET DE WELL.

PLANCHE II.

Dans la longue série de siècles à travers lesquels se poursuit l'histoire de la nation liégeoise, il n'en fut pas de plus agité, que le quinzième, triste époque de révoltes contre des princes indignes et d'un duel insensé avec le maison de Bourgogne.

L'antique chevalerie, célébrée par Jean d'Outremeuse et d'Hemricourt, était depuis longtemps mutilée, tant par les guerres privées que par sa lutte contre la bourgeoisie. Bon nombre de manoirs féodaux avaient déjà subi les assauts victorieux des métiers; mais il y avait encore, en dehors du pays, une certaine catégorie de nobles qui ne dédaignaient pas de vivre de rapines, en détroussant marchands et voyageurs. On avait vu, dans les siècles précédents, se former plusieurs fois, sous l'impulsion des ducs de Brabant, des ligues entre souverains, dans le but de maintenir la paix publique et la liberté des chemins. Ces alliances, nommées *Landfriede*, devaient surtout assurer les communications entre la Meuse et le Rhin; mais trop souvent elles restèrent sans effet, par suite de

l'incurie ou de la complicité des confédérés. Le brigandage ne cessa donc pas entièrement, et, même longtemps après, un nouveau scandale vint soulever, à son tour, tout le pays liégeois.

En 1464, raconte un chroniqueur particulièrement au courant de cette histoire ([1]), vivait à Alken, près de Hasselt, un riche villageois, qui avait eu le malheur de s'attirer l'inimitié d'un de ses voisins, nommé *Henneken Loerre*. Ne se sentant pas de taille à assouvir sa haine, ce dernier résolut de chercher des complices : il songea à un pauvre hère, affilié à ces bandes de routiers qui infestaient les campagnes, et se rendit secrètement auprès de lui, dans la petite ville de Gangelt. « J'ai trouvé, lui dit-il, une excellente affaire : c'est un richard de ma connaissance à enlever, puis à rançonner d'importance ; mais il me faudrait le secours de quelques bons compagnons et un refuge assuré pour y cacher notre proie. » Les deux aventuriers furent bientôt d'accord, et se mirent en route pour le château de Rheidt, situé sur la Neers, aux environs de Gladbach. Le seigneur du lieu, Jean d'Arendal, fut à peine mis au courant de l'opération, qu'il en témoigna une grande joie et s'empressa d'offrir sa protection aux conspirateurs. Ils partirent donc incontinent avec sept hommes, pendant une nuit du mois de mai, et arrivèrent à Alken. Là, ils pénètrent dans la maison du malheureux villageois, l'emportent avec son fils, et se hâtent de regagner leur repaire.

([1]) *Chronyk der landen van Overmaas*, dans les *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, t. VII, pp. 21, 203 et suivantes.

A la nouvelle de cet attentat, plainte fut portée par les habitants de Hasselt à ceux de Liége, en même temps qu'à l'élu Louis de Bourbon. Aussitôt l'émoi fut grand dans la cité, les bannières parurent aux fenêtres des maisons, et l'on ne parla plus que d'aller délivrer les prisonniers. On écrivit au sire de Rheidt une lettre pleine de menaces, et, après beaucoup de pourparlers, les captifs, ramenés sains et saufs jusqu'à Maestricht, y furent remis entre les mains du prince, qui se contenta d'une amende pour prix de son intervention (1).

Mais cet acte de soumission ne donna pas satisfaction aux Liégeois. Jean d'Arendal leur fit alors offrir telle réparation que leurs magistrats pourraient exiger. Ceux-ci n'y voulurent point consentir et demandèrent à l'élu l'appui de ses armes. Louis de Bourbon refusa. Cependant, Raes de Heers, l'un des bourgmestres, continuait à exciter le peuple à la vengeance. Il y était particulièrement intéressé, par son ressentiment personnel contre le neveu du sire de Rheidt, Baré de Surlet, qui avait eu le tort, à ses yeux, de vouloir ménager une entente entre les bourgeois et le prince. Sans se laisser effrayer par les frais considérables d'une expédition aussi lointaine, les Liégeois réunirent leurs forces, et après avoir embarqué sur la Meuse un nombreux matériel, Flamands et Wallons sortirent de la ville, le jour de SS. Jean et Paul (26 juin), vers onze heures du matin. La chaleur était si grande que trois d'entre eux moururent subitement et qu'ils n'arrivèrent à

(1) Suffridus Petri, apud Chapeauville, t. III, p. 139. Jean de Los, édit. de Ram, p. 21.

Visé que dans la soirée. Beaucoup de malades retournèrent alors sur leurs pas, découragés et brisant leurs armes; les autres atteignirent Maeseyck le jour de la Visitation, et parurent sous les murs de Rheidt le 4 juillet.

La demeure de messire Jean passait à bon droit pour une des plus puissantes forteresses du pays; mais le redoutable brigand n'aimait pas les dangers sérieux : il avait eu soin de disparaître, en laissant au château cent trente défenseurs, tant nobles que vilains, sous prétexte qu'il allait recruter du renfort. Après un assaut meurtrier qui livra les premiers remparts aux Liégeois, les assiégés demandèrent une trêve de huit jours, avec l'autorisation d'envoyer deux notables pour conférer avec leur seigneur. Gilles de Metz, un des hommes les plus considérés de l'armée, conseilla aux bourgmestres d'accorder le sauf-conduit aux messagers. « Ils devront se présenter devant vous avant le coucher du soleil, ajouta-t-il, mais ayez soin de ne pas vous montrer; nous répandrons le bruit qu'ils ont pris la fuite, et les assiégés inquiets le croiront aisément. »

En effet, les envoyés purent se rendre auprès de leur maître, lequel se contenta de les engager à faire de leur mieux, et quand ils revinrent, pour voir les deux chefs liégeois, ceux-ci furent introuvables et personne ne voulut les entendre. Enfin, vers la soirée, arriva le bourgmestre Helman, qui se plaignit aussitôt de leur lenteur : « Pourquoi, s'écria-t-il, n'êtes-vous pas venus me trouver ? Est-ce à moi de courir après vous? Vos amis ont déjà rendu la place, mais voici des chevaux et je vous ferai traverser

l'armée sans danger, pour aller où il vous plaira! » Ainsi fut fait, et le lendemain, 11 juillet, les assiégés abandonnés de tous, d'autres disent vendus à l'ennemi, traitèrent avec les Liégeois. A la demande de l'archevêque de Cologne, ils obtinrent la vie sauve et se retirèrent en laissant les vrais coupables entre les mains des vainqueurs. On dressa un bûcher, où l'un d'eux fut brûlé vif, tandis qu'un cerisier servit de potence à l'autre. Alors commença le pillage, qui dura deux jours, car il y avait là des arquebuses, de la poudre et des vivres pour plus d'une année. Quand on eut tout détruit ou enlevé, ce fut le tour du feu, et quelques heures plus tard, un épouvantable fracas apprenait aux hobereaux d'alentour que le sire de Rheidt n'avait plus de château ([1]).

Peu de temps après, arriva l'électeur de Cologne, en s'applaudissant d'être délivré de ce dangereux voisinage. Le prélat, entouré de sa cour, vint lui-même au camp, où il offrit le vin d'honneur aux Liégeois, *sed non in magna quantitate,* mais avec trop de parcimonie, au gré du chroniqueur ([2]).

Il paraît que le meilleur ordre n'avait pas présidé à cette heureuse expédition. Les volontaires du comté de Looz ne reçurent aucune part du butin, et, dans leur fureur, on les vit briser des vases pleins de vin, plutôt que de les abandonner aux Liégeois. D'un autre côté, les Dinantais, avec leurs dix bateaux, chargés de fantassins, et leur quatre-vingt-dix cavaliers; les gens de Huy, au

([1]) *Chronique de Cologne*, citée par Eckertz et Roever, *Die Benediktiner-Abtei M. Gladbach*, p. 272.

([2]) Adrianus de Veteri Busco, apud Martène et Durand, t. IV, col. 1263.

nombre de quatre cent cinquante, avec treize embarcations et deux cent cinquante hommes d'armes, n'arrivèrent que pour assister au triomphe de leurs compatriotes ; et, à Liége, on eut toutes les peines du monde à les empêcher de faire un mauvais parti aux frères Baré de Surlet, qu'ils accusaient de les avoir trompés en leur annonçant la paix.

Après ce qu'on vient de lire, on ne s'étonnera pas que Jean d'Arendal ait eu l'indiscrétion de fabriquer des monnaies à l'instar de son bon voisin, l'évêque de Liége. Ce fut encore une fois le type adopté par Jean de Heinsberg qui eut les honneurs de cette contrefaçon :

I

Sur une croix coupant la légende, l'écusson de Heinsberg-Looz, portant en abîme l'aigle d'Arendal : ✠ IO ⁑ DE — ANEN — D ⁑ DE ⁑ — WE.. (Well).

— Perron liégeois, sur trois degrés : MONETA ⁑ NOVA ⁑ FA..A ⁑ R..DE (Reide).

II

Variété : ✠ ION — S : DII. — .. A — . ESAI. (Le dernier A seul, bien lisible.)

— MONETA ⁑ NOV . ⁑ FACTA ⁑ ... DE ⁑ .

Le second de ces cuivres attendait depuis longtemps un classement certain dans notre cabinet, quand la découverte d'un autre exemplaire, appartenant à M. l'avocat Martial, vint confirmer nos premiers soupçons. Outre l'aigle contournée, qui est d'or sur champ de gueules,

dans les armoiries de la maison d'Arendal [1], on y voit une légende assez complète, dont on trouvera l'explication dans ce qui va suivre.

Reide, aujourd'hui Rheidt, était le nom d'une seigneurie qui avait autrefois relevé du comté de Kessel, et dont les possesseurs figurent dans ce tableau [2] :

Gérard I de Heppendorp (1221-1256), sire de Rheidt et avoué de Cologne, — Mathilde, † avant 1256.

Rutger, avoué de Cologne, périt en 1269, dans la lutte entre les factions de cette ville. — Gertrude de Rile.

Guillaume, sire de Rheidt, tué en même temps que son frère, — Ermengarde, † sans enfant.

Gérard, avoué héréditaire de Cologne, tige des seigneurs d'Alpen.

Rutger, tige des seigneurs de Rheidt, conserva les armes de sa famille, d'or à cinq burelles de gueules.

Jean I, — Marguerite (1337), — Agnès d'Engelstorp (1348, 1352) ; inféoda, en 1345, la seigneurie de Rheidt comme maison ouverte au comte, puis, en 1358, au duc de Juliers.

Jean II, reçoit ses lettres d'investiture, 8 septembre 1388 ; ouvre à l'archevêque de Cologne son château de Rheidt envers et contre tous, hormis le duc de Juliers (1392). Vivait encore en 1425.

Gérard II (1436, 1445), — Béatrix de Botzelar.

Béatrix, — Jean d'Arendal, qui fait relief en 1454.

Le nouveau sire de Rheidt était issu des seigneurs de Sinzig, sur le Rhin, dont le château d'Arendal ou Arenthal échut à la branche de cette famille qui en conserva le nom. Il avait été investi, en 1450, de la seigneurie de Well, sur la Meuse, au-dessous de Venlo, que lui avait laissée Rolman, son père, sire de Limbricht, près de Sittard. Jean devint ensuite drossard de Gueldre, et vit par là s'accroître encore son influence dans ce

(1) Fahne, *Geschichte*, etc., t. I, p. 10, et t. II, p. 2.

(2) Sources : Eckertz et Roever, pp. 270 et suiv. Fahne, t. I, pp. 354 et 437 ; t. II, pp. 115 et 210. Lacomblet, *Urkundenbuch*, t. III, *passim*.

pays. Sa mère, Aléide de Berghes-Trips, était dame de Meerssenhoven, un fief lossain près de Maestricht, dont il fit relief au château de Stein, le 16 mars 1451. Mais cette dernière seigneurie rentra bientôt dans les domaines de la maison de Heinsberg, où on la retrouve dès l'année 1458 (1).

Jean d'Arendal vivait encore en 1477. Il avait une sœur, nommée Isabeau, qui épousa Fastré Baré de Surlet, écuyer, seigneur de Chokier et maître de la cité de Liége, pour la cinquième fois, en 1455. C'est de ce mariage qu'étaient nés les frères Baré de Surlet, mentionnés dans le cours de ce récit (2)

Les seigneuries de Well et de Rheidt furent partagées entre les filles de Jean d'Arendal :

Adrienne, héritière de Rheidt, — Guillaume de Nesselrode (1483, 1496), † sans hoirs, après avoir fait donation de Rheidt à :	Aléide, nommée également dame de Rheidt, — Jean Stael de Holstein.	Jeanne (Ida?), héritière de Well, — Henri de Belart.
Otton I de Belart, — Marie de Nesselrode d'Ereshoven.		Otton, — Élisabeth Schenk de Nideggen.
Henri Adrien, fait relief de Rheidt en 1524, — Ermengarde Schenk de Nideggen.		Adrien (1538, 1562), — Anne de Virmont.
Otton II, fait relief en 1552, créé Baron de Rheidt par Rodolphe II ; † 1591. — Marie de Bongard.		Catherine, dame de Well, † 1575, — Balthazar de Vlodorp.
Otton Henri, † sans hoirs 1608.		Guillaume, comte de Vlodorp (1585, 1600), — Jeanne Von der Fels.
		Adrien Balthazar, seigneur de Well (1616), — Isabelle de Dorth.
		Adrien Gustave (3).

(1) J. Habets, *De loonsche leenen in het tegenwoordig hertogdom Limburg*, pp. 102 et suiv.

(2) Loyens (Abry), *Recueil héraldique des bourgmestres de Liége*, p. 129.

(3) M. S. généalogiques des frères Le Fort, *passim*. Fabre, au début

Il est probable que tous ces petits dynastes ne fabriquèrent plus de numéraire; il nous reste cependant à décrire un troisième et intéressant denier, que M. Justen, numismate à Bruxelles, nous a communiqué récemment :

III

Écu semblable à celui de Jean de Heinsberg, posé sur une croix : ✠ ID × D ⁑ — AREND — AL ⁑ DN — A × DWE.

— Perron : ✠ MONETA ✱ NOVA ✱ FACTA × I × ARENDAL.

Quelle est cette Ida d'Arendal, dame de Well, qui frappait monnaie à Arendal ? Nous croyons qu'il s'agit ici de la plus jeune des filles de Jean, laquelle pouvait n'être pas mariée à la mort de son père. Ida et Jeanne ont la même lettre initiale : or, on sait combien était fréquent autrefois l'usage des abréviations dans les écritures; souvent le copiste y suppléait de son mieux, mais ici il se sera trompé et n'aura songé qu'à celui de ces noms qui se présentait tout d'abord et naturellement à son esprit. Voilà comment Ida a pu devenir Jeanne. Le type de sa monnaie semble, à vrai dire, passablement suranné, mais il avait été si recherché du temps de son père ! Aussi, la dame de Well, à défaut d'atelier dans sa seigneurie,

de l'article *Bylant*, t. I, p. 60, n'est pas d'accord avec les hérauts d'armes liégeois; plus loin, il confirme et complète à certains égards leurs renseignements.

aura-t-elle eu recours à celui de sa famille, au château d'Arendal, afin, sans doute, d'embarrasser un jour quelque pauvre numismate.

Bon J. de Chestret de Haneffe.

NOTICE

SUR

QUELQUES MONNAIES LIÉGEOISES.

PLANCHE II.

I.

La ville de Thuin (villa regia), située sur la Sambre, possédait, depuis un temps immémorial, un atelier monétaire; cet atelier dépendait de l'évêché de Liége.

En 1155, l'empereur Henri II confirma à l'évêque de Liége la *moneta* dans cette ville (1).

Il est plus que probable que cet atelier existait déjà lors de la vacance du siége épiscopal de 1121 à 1123. On peut donc, avec quelque raison, attribuer à cet atelier la pièce que nous allons décrire, d'autant plus que le module, la gravure et le poids, ainsi que le type, sont incontestablement de cette époque.

Quoique la pièce soit un peu fruste, on y lit distinctement SCS LAMBERTVS; au droit, tête nue, à gauche, crosse.

Rev. TVIN. Tête nue à droite.

Pl. II, n° 1. Ma collection.

(1) Chapeauville, t. II, p. 107. — Miræus, t. II, p. 699.

Il se pourrait pourtant qu'au revers, là où je place une tête à droite, d'autres y vissent autre chose. Quoi qu'il en soit, il est à espérer que l'on trouvera plus tard un exemplaire mieux conservé, qui permettra de confirmer ou de modifier ce que j'ai cru y voir.

II.

De Renesse publie, sous le n° 7 de la pl. XVIII, une pièce qu'il nomme escalin et qu'il dit très-rare; cette pièce est décrite de la manière suivante :

Deux lions assis en regard, en haut et entre eux, quelques étincelles; à l'exergue, trois étoiles : (*Cornet*) IOHS ⁝ DE GRA⁝ EPS⁝ LEOD⁝ DVX× BVL⁝.

Rev. L'écusson de Hornes sur une croix fleuronnée : (*Cornet*) IOHS⁝ EPS⁝ LEODIE⁝ DVX⁝ BVL⁝C⁝ LO.

III.

Une autre pièce en tout semblable pour la position des lions, et les étoiles à l'exergue, mais avec l'inscription suivante :

(*Cornet*) SI DEVS× NOBISCV⁝ QVIS× CO'TRA N.

Rev. L'écusson de Hornes sur une croix à triple nervure, fleuronnée : (*Cornet*) SI× DEVS× NOBISCV⁝ QVIS× CONTRA × N.

Pl. II, n° 2. Ma collection.

IV.

Lions assis en regard, entourés d'étincelles; à l'exergue

trois étoiles : (*Cornet*) IOHS× DEI× GRT× EPS× LEOD× DVX× BVL'.

Rev. Écu de Hornes sur une croix à triple nervure fleuronnée : SI DEVS NOBIS CV QVIS CO'TRT· N.

Pl. II, n° 3. Ma collection.

V

Deux lions assis en regard, entourés d'étincelles ; à l'exergue, trois étoiles : ✠ IOHS × DEI × GRT × EPS × LEOD × DVX BV × .

Rev. Écu de Hornes, sur une croix, à triple nervure ornée. ✠ SI DEVS × NOBIS CV · QVIS CO' TRT N. Même revers que ci-dessus.

Pl. II, n° 4. Ma collection.

VI

Sous le n° 1411 du catalogue de Michiels, de Maestricht, figure comme pièce d'essai, en cuivre, une pièce portant, d'un côté, le dessin du double briquet de de Renesse, pl. XVIII, n° 7, mais avec cette inscription : * IOHIS ' ELECT COFMAT LEODIEN ; et de l'autre, le simple briquet de de Renesse, pl. XX, n° 13, avec la légende : IOHIS ELECT * COFMAT * LEODIEN.

Pl. II, n° 5. Ma collection.

On ne connaît de Jean de Hornes, qu'un florin d'or et quelques doubles briquets qui soient de bon aloi ; ces pièces sont très-rares.

Elles paraissent toutes avoir été frappées au commencements du règne du prince-évêque. A cette époque, les flo

rins d'or et les doubles briquets étaient très en faveur, le prince-évêque dut en faire frapper aussi ; mais comme il avait grand besoin d'argent et que le monnayage de pièces de bon aloi ne lui rapportait pas un bénéfice suffisant pour pourvoir à ses besoins, il démonétisait les florins dits Saint-André, le cavalier et les doubles lions Carolus et de Marie de Bourgogne, par un édit publié sur le péron de Huy, en 1485. Il faisait publier un autre *cri*, à Liége, le 26 septembre 1486, par lequel il défendait le cours de ces monnaies.

Les pièces qu'il avait fait frapper furent, comme les autres, retirées de la circulation, ce qui explique leur grande rareté.

A quoi peut-on attribuer cet interdit des monnaies de bon aloi, et leur remplacement par des pièces d'une moindre valeur intrinsèque ? Évidemment, au besoin d'argent qu'éprouvait l'évêque.

C'est dans le faux monnayage seul qu'il pouvait trouver les ressources nécessaires ; car, lorsqu'il revêtit la mitre, le pays était ravagé, le trésor vide, des charges énormes pesaient sur la ville et les campagnes ; ce n'était donc pas aux habitants qu'il pouvait demander des secours en argent.

Jean de Hornes, qui passe pour le plus grand faux monnayeur de ce temps, est en partie justifié de cette accusation par les circonstances difficiles au milieu desquelles il s'est trouvé.

Dr Dugniolle.

MÉLANGES.

Le jeton de l'abbaye de Floreffe que nous avons décrit, l'année dernière, page 198, portait les armoiries d'un abbé qu'on n'avait pu déterminer. Le volume égaré à la Bibliothèque royale et qui contenait le mot de l'énigme a été retrouvé; en voici le titre :

Jasparis Gellii diestemii floreffiensis abbatiae canonici Poemata sacra. Lovanii, apud Jo. Baptistam Zangrium. Anno M.D.IC. Petit in-4°. Tit. et lim. 34 pages non cotées, 72 pages et 12 pages non cotées, à la fin.

Des armoiries semblables à celles du jeton servent de fleuron au titre, et, pour ne laisser aucun doute sur leur attribution, elles se trouvent répétées dans le volume, page 67, en tête d'une pièce intitulée :

In R. Patris, D. Henrici Eerselii, tam animi candore, quam prudentia rerum gerendarum eximii, et Floreffiae Abbatis meritissimi Insignia et symbolum. CANDIDE.
Elegia.

Notre jeton est donc de l'abbé Henri Eersel qui gouverna Floreffe de 1592 à 1607.

R. Ch.

Description générale des monnaies des rois wisigoths d'Espagne, par Aloiss Heiss, de l'académie *de la Historia* de Madrid, lauréat de l'Institut de France. Paris, imprimerie nationale. M. DCCC LXXII, in-4°. 185 pages et 13 planches.

On ne trouve dans aucun pays un monument comparable à celui que M. Heiss élève à la numismatique de l'Espagne.

De 1865 à 1869, il fit d'abord paraître, en trois magnifiques volumes in-4°, décorés d'un nombre très-considérable de planches de monnaies et de portraits gravés sur cuivre de tous les souverains, la *Description générale des monnaies chrétiennes de l'Espagne, depuis l'époque de l'invasion des Arabes.* Ce livre, écrit en espagnol, parut sous les auspices de l'Académie royale d'histoire et fut couronné par l'Institut de France en 1867.

Cette œuvre gigantesque fut suivie, en 1870, d'un volume de même format, contenant 548 pages et 68 planches gravées sur cuivre par Dardel. Ce volume, écrit en français, traite, *in extenso,* des *monnaies antiques de l'Espagne.*

L'ouvrage, dont nous avons donné le titre et qui forme le cinquième volume de l'œuvre, est consacré aux monnaies wisigothes. Ces produits barbares de la décadence de l'art témoignent assez de l'état dans lequel la civilisation antique, grecque et romaine, était tombée; mais ils sont utiles à l'histoire, ils servent à éclaircir les textes obscurs des anciens chroniqueurs, ils sont surtout inappréciables pour la géographie espagnole des siècles antérieurs au dixième. Inutile de dire que cette partie de l'histoire

monétaire de la Péninsule est traitée avec la même supériorité, avec le même succès que les deux précédentes.

Il ne reste plus à M. Heiss, pour terminer sa vaste entreprise, qu'à nous donner les *monnaies arabes*. L'auteur ne fait pas connaître ses intentions à cet égard, mais il est permis de supposer qu'il ne voudra pas laisser incomplète une œuvre dont il a le droit d'être fier.

R. Ch.

La 3e livraison de l'*Art gaulois* (2e partie) de M. Hucher vient de paraître. Elle se compose des feuilles 5 et 6, avec de nombreuses vignettes intercalées dans le texte.

R. Ch.

The Canadian antiquarian and numismatic journal published quatterly by the numismatic and antiquarian Society of Montreal.

Tel est le titre d'une nouvelle revue d'archéologie et de numismatique, qui paraît à Montreal (Canada), et dont nous avons reçu le 2e numéro, daté d'octobre 1872. Voici les principaux articles de ce recueil périodique, qui concernent les médailles et les monnaies :

1° Les *monnaies de carton*, ou papier-monnaie du Canada, émises dans la première partie du siècle dernier, à cause de la pénurie du numéraire; véritables *monnaies de nécessité* que nous recommandons à l'attention de notre excellent confrère, M. le colonel Mailliet.

2° Monnaies du règne de Marie Stuart, reine d'Écosse.

3° Fabrication des monnaies de bronze à la Monnaie royale (d'Angleterre).

4° Médailles canadiennes, par M. Alfred Sandham.

5° Monnaies de la Compagnie de Sierra Leone. (Afrique).

Deux planches accompagnent cette livraison. La première est une vue de *old government house* à Montreal; l'autre donne le dessin du *cent* de 1871 pour l'île du Prince Edward et celui de la plus ancienne *card money*. Cet assignat, d'une fabrication tout à fait primitive et grossière, est signé Beauharnois (*sic*), sans doute un ancêtre du général Beauharnais, aïeul de l'ex-empereur Napoléon III, qui avait *voltairianisé* l'orthographe de son nom.

La Revue numismatique du Canada n'est pas la seule qui se publie en Amérique. La Société numismatique de Boston fait aussi paraître, sous le titre d'*American journal of numismatic*, un recueil trimestriel dont nous avons vu l'annonce, mais dont il n'existe pas un seul exemplaire en Belgique.

R. Ch.

Le *Provinciaal Utrechtsch Genootschap van kunsten en wetenschappen* (1) désire publier une histoire de la numismatique des Pays-Bas, qui complétera l'ouvrage du professeur P.-O. Vander Chijs. Pour seconder les efforts de cette société, la commission instituée à Utrecht, pour

(1) Société provinciale des arts et des sciences d'Utrecht.

la rédaction d'une *historia numismatica* des Pays-Bas, fait un appel à tous les numismates et collectionneurs de monnaies, afin de procurer à ladite société les documents et les renseignements dont elle a besoin.

Dans ce but, MM. Hora Siccama et Van Riemsdijk, respectivement président et secrétaire de la commission d'Utrecht, transmettent à la Société royale de numismatique belge une liste, dressée d'après l'ordre de l'ouvrage de Verkade, destinée à recevoir tous les renseignements de nature à faire connaître les pièces de la Gueldre frappées de 1576 à 1606. (C'est la premième période qui sera publiée.)

En conséquence, la direction de la Revue fait un appel à tous les détenteurs de pièces de la Gueldre, à l'effet d'obtenir les renseignements demandés par la commission d'Utrecht.

VERSNAEYEN.

Monographie der Muenzen des Gotteshausbundes. Inaugural-Dissertation der philosophischen Facultaet zu Jena zur Erlangung der Doctorwuerde, vorgelegt von C.-F. TRACHSEL. Berlin, Druck von Ernst Kuehn, 1872, in-8°, 32 pages.

M. Trachsel, le zélé numographe de sa patrie, traite dans cette dissertation, qui lui a valu le titre de docteur en philosophie de l'université de Jena, de la Ligue de la Maison de Dieu et de ses monnaies. Parmi les trois Ligues de la Rhétie, la plus puissante, dite la Ligue de la

Maison de Dieu, reçut de l'évêque de Coire Thomas a Planta (1548-1565), le droit de monnayage pour dix ans. On connaît cependant des monnaies de la Ligue « Domus Dei » frappées depuis 1540 jusqu'à 1570, comprenant, en conséquence, une période de trente années. Il paraît qu'alors le monnayage de la Ligue a cessé, comme n'étant plus nécessaire, car la ville de Coire, dont le bourgmestre était en même temps le président de la Ligue, et l'évêque de Coire frappaient une quantité suffisante de numéraire.

Il y avait à Coire trois hôtels monétaires, appartenant à l'évêque, à la ville et à la Ligue. M. Trachsel a réuni la description de cinquante-quatre monnaies de cette Ligue, dont les plus rares sont les thalers et le demi-thaler, portant, au droit, l'aigle de l'empire, chargée en cœur du bouquetin, emblème de la Rhétie, et, au revers, un homme sauvage. On connaît ces pièces seulement depuis leur description dans les ouvrages de Kurmer et Haller, etc. Les thalers sans millésime, avec le bouquetin rampant, d'un côté, et l'aigle de l'empire, de l'autre, sont moins rares. Sur les pièces de dix kreutzers, on voit, au droit, l'aigle de l'empire ou la Vierge avec l'enfant Jésus, et, au revers, le bouquetin ou l'aigle de l'empire. Les pièces de douze kreutzers portent l'effigie de saint Lucius, patron de Coire, et l'aigle de l'empire. Il y a aussi des pièces de trois et de deux kreutzers, des kreutzers et des deniers ou oboles. L'ouvrage fait suite à la monographie de M. Trachsel, sur les monnaies et médailles des Grisons, publiée à Berlin, en 1866.

Bon B. de Koehne.

Le n° 6 du *Heraldisch-genealogische Zeitschrift* (1871), organe de la Société héraldique *Adler*, à Vienne, contient un très-intéressant article du comte Gustave de Seldern, sur un médaillon à bélière, de 1572 ou 1577, destiné à être porté suspendu au cou, en guise de décoration.

Ce médaillon est d'or fin et entouré d'une bordure d'émail vert, ornée alternativement de quatre arabesques d'émail blanc et de quatre rosettes d'or, séparées les unes des autres par de petites étoiles noires.

Le droit du médaillon représente le buste à gauche de Herman Warlich de Bubna, autour : HERZMAN WARLICH Z BUBNA, 1572 (1577?)

Rev. Les armes parlantes de Bubna, une timbale (en bohémien, Buben)'; l'écu sommé d'un casque avec ses lambrequins, surmonté d'une timbale ornée de trois plumes. Le cimier est accosté des initiales H. — Z B (*Herman zu Bubna*).

Ce joli bijou est aujourd'hui dans la possession du comte Vincent Bubna de Littitz.

te M. Nahuys.

On doit à l'habile burin de M. S. de Vries, médailleur de S. M. le roi des Pays-Bas à la Haye, une jolie médaille commémorative de la célébration du jubilé de vingt-cinq ans de la Société hollandaise d'agriculture, à la Haye.

Le droit représente ladite société sous la figure d'une femme assise, tenant une corne d'abondance et entourée

de divers attributs de l'agriculture. Sur le socle : S. DE VRIES 's HAGE. A l'exergue : 21 — 30 SEPTEMBER 1847-1872.

Rev. Dans le champ : ZILVEREN JUBELVIERING DER HOLL. MAATSCHAPPIJ VAN LANDBOUW 'S GRAVENHAGE. Au haut, deux petits écussons aux armes de la province de Hollande et de la ville de la Haye, surmontés d'une banderolle sur laquelle on lit cette devise : BID EN WERK (Prie et travaille). Le tout entouré d'une guirlande de fleurs et de fruits.

Cte M. N.

A la monnaie de Londres (*Victoria Mint*), on frappera prochainement des pièces d'or de la valeur de 5 shillings (1/4 de *sovereign*).

Cte M. N.

D'après une expérience faite à l'hôtel de la Monnaie de Londres, les nouvelles pièces d'or de 20 marcs de l'empire germanique valent juste 19 s. 7 d. d'Angleterre.

Cte M. N.

En France, on a frappé des essais de monnaies d'appoint en bronze d'aluminium.

Cte M. N.

La commission chargée par le gouvernement danois de faire une enquête sur la nécessité d'une réforme monétaire, et présidée par le comte de Sponneck, a terminé ses travaux auxquels des délégués de la Suède et de la Norwége ont participé. Elle s'est déclarée pour l'étalon d'or, et a recommandé comme unité de compte un écu d'argent, de la valeur d'un demi-*rigsbankdaler* (écu actuellement en usage en Danemark, sous la dénomination de *krondaler,* subdivisé en 100 *œrer,* équivalant à l'écu suédois dit *riksdaler riksmijnt,* et au quart de l'écu norwégien, dit *speciesthaler,* ainsi = fr. 1-41 environ, dont on frapperait deux cent quarante pièces d'un kilogramme d'or fin, et des pièces d'argent de 4, 2 et 1 *krondaler,* et de 50, 40, 25 et 10 *œrer.*

8 *kronkdalers* équivaudraient à 9 *marcs* de l'Allemagne.

Ce système d'unification monétaire scandinave, avec ses subdivisions bizarres, sera-t-il converti en loi?

Cte M. N.

The numismatic chronicle and journal of the Numismatic Society. N°s XLV et XLVI.

Ces deux plus recents numéros de la Revue anglaise se composent des articles suivants :

1° Monnaies juives, par F. W. Madden, Esq.

2° Sur une médaille inédite d'Artavasdes II, roi d'Arménie, par Percy Gardner, Esq.

3° Notes sur l'histoire du monnayage en Ecosse, par R. W. Cochran Patrick, Esq. (Deux articles.)

4° Monnaies sassanides, par Edw. Thomas, Esq. (Deux articles.)

5° Renseignements numismatiques sur l'expression קרן «cornu» employée dans l'Écriture sainte pour désigner métaphoriquement la puissance, par M. F. de Saulcy. (En français.)

6° Nouvelles notes sur les monnaies d'or découvertes en 1828, à Crondal, Hants, par M. le vicomte d'Amecourt.

7° Relation d'une découverte de médailles faite à Éphèse, par H. A. Grueber, Esq.

Cinq planches accompagnent ces deux livraisons, qui comprennent 156 pages.

R. Ch.

Cinquième notice sur quelques monnaies de Savoie inédites, par François Rabut, professeur d'histoire au lycée de Dijon, etc., in-8°, 24 pages et une planche.

Cette notice, publié dans le tome XIII des *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire,* est destinée, de même que les quatre qui l'ont précédée, à faire connaître de nouvelles monnaies de Savoie inédites ou de nouvelles variétés de pièces dont le type a déjà été signalé par M. le commandeur Promis, ou par l'auteur. Elle se compose de *deux pièces* déjà publiées et reproduites avec l'intention d'être au courant des découvertes relatives à la numismatique savoisienne, de *sept pièces* tout à fait

inédites et de *trente-cinq* variétés inconnues; en tout quarante-sept pièces nouvelles.

« C'est peu, dit l'auteur, pour le temps écoulé depuis la publication de ma quatrième notice; mais, plus on s'occupe d'une branche de la numismatique, plus il devient rare de faire des découvertes. Il faut aussi tenir compte de mon éloignement du pays. » On sait que M. Rabut a quitté Chambéry par suite de l'annexion de son pays à la France. Mais il n'a point oublié sa chère Savoie. Le tome XII des Mémoires de la Société savoisienne contient de lui deux notices : *Une première lettre sur la sigillographie savoyarde* et une note *sur la coupe de Bagé,* étalon d'une ancienne mesure de capacité qui appartenait à Bagé, petite ville de Bresse, pendant la domination des comtes de Savoie.

R. Ch.

Numismatique protestante. Description de quarante et un méreaux de la communion réformée, par Ch. L. Frossard, pasteur, archiviste du synode. Paris, 1872, in-8°, 19 pages.

Chez les amateurs, *les curieux* de la céramique, la faïence et même les poteries les plus grossières en terre vernissée tendent, tous les jours de plus en plus, à détrôner la porcelaine. Le même mouvement démocratique se remarque chez les numismates. Les plus belles médailles ont, chez plusieurs, dû céder le pas aux jetons qui, à leur tour, vont être supplantés par les méreaux,

les plombs, ces rudes et informes produits d'artistes populaires.

Les quarante et une pièces, que décrit l'auteur de la brochure dont nous avons donné le titre, sont des espèces de contre-marques ou de *tickets* en plomb à l'usage des protestants, alors que l'exercice de leur culte était proscrit.

Pour être admis à la communion, il fallait être muni du méreau, précaution qui servait à empêcher l'intrusion des loups parmi les brebis. La plupart ont pour légende le verset 32, chap. XII de saint Luc : *Ne crains point, petit troupeau.*

R. Ch.

Souvenirs numismatiques de la révolution française (1870-1871), par Auguste Brichaut et Ch. Van Peteghem, in-4°. Livraisons 1 et 2.

En 1849, M. de Saulcy publia, sous le titre semblable de *Souvenirs numismatiques*, la description des médailles, monnaies et jetons qui avaient paru en France depuis le 22 février jusqu'au 20 décembre 1848, produits grotesques et informes de l'*art libre* qui foisonnent et grouillent aux époques de dissolution sociale, comme les asticots sur un cadavre. MM. Brichaut et Van Peteghem font, pour la révolution qui mit fin à l'empire, ce que M. de Saulcy avait fait pour celle dont ce même empire était sorti. Ils ont suivi le même plan que le savant académicien et ont adopté le même format, la même

disposition matérielle. Les deux premières livraisons, qui viennent de paraître, contiennent seize pages de texte et dix planches reproduisant quatre-vingt-treize médailles, Ce sont, d'abord, quelques pièces satiriques qui circulaient, plus ou moins clandestinement, avant le 4 septembre 1870, commé la *médaille de Waterloo,* par notre compatriote F. Rops, signée bravement par lui, la *Lanterne,* le *Fétiche affreux de la guerre,* le *Hanneton impérial,* etc. Puis, la guerre acclamée par les voyoux de Paris, aux cris de : *A Berlin! à Berlin!* Bientôt, au lieu d'aller à Berlin, les Français sont repoussés et défaits, coup sur coup, à Weissenburg, à Worth, à Saarbrucken, à Metz et à Sedan. L'empereur est prisonnier, l'empire fait place à la république. C'est alors que pullulent, de tous côtés, les médailles satiriques,injurieuses, à l'adresse du vaincu, de l'homme devant qui s'était prosternée la France pendant vingt ans.

L'ouvrage de MM. Brichaut et Van Peteghem paraîtra en vingt livraisons, chacune de cinq planches et du prix de fr. 2-50. Il n'a été tiré qu'à un nombre assez restreint d'exemplaires. Les amateurs de *raretés* feront donc bien de ne pas trop attendre.

On souscrit : A Bruxelles, chez Decq, rue de la Madeleine, n° 9, et chez Van Trigt, rue Saint-Jean, n° 30.

R. Ch.

M. L. Müller, de Copenhague, se propose de donner un supplément à son bel ouvrage sur les monnaies anciennes du nord de l'Afrique.

Nous engageons MM. les amateurs qui posséderaient des pièces de ce genre ne figurant pas dans les trois volumes de M. Müller de lui en envoyer des empreintes avec l'indication du métal et du poids. La direction de la Revue se chargera volontiers de transmettre ces communications à l'auteur.

R. Ch.

Pour faciliter les rapports entre les amateurs, nous voudrions, à l'exemple de la *Société française*, pouvoir donner une liste de nos numismates belges, en indiquant, pour chacun d'eux, quel est le genre de pièces qu'ils recherchent plus spécialement. Ces renseignements, dont tout le monde comprendra l'utilité, ne peuvent être fournis que par les amateurs eux-mêmes. Nous faisons, donc, pour les obtenir, un appel à tous les lecteurs de la Revue.

R. Ch.

Dans la séance du 11 juin dernier de la Société des antiquaires de Picardie, M. Bazot, l'honorable président de cette savante compagnie a donné lecture d'un rapport qu'il a fait sur une *Note de M. Van Robais, relative à trois deniers des comtes de Ponthieu*. L'un de ces deniers, frappé au nom de Guy, est attribué à Guy II (1053-1100), les deux autres, au nom de Guillaume, à Guillaume III (1191-1221). On sait combien sont rares les monnaies

des comtes de Ponthieu, et les numismates ne peuvent que savoir gré à M. Van Robais de sa communication. Le rapport dont l'a accompagnée M. Bazot est un résumé succinct de tout ce qu'on sait sur le monnayage de ces comtes, monnayage dont la société picarde s'est occupée à diverses reprises. (*Voy.* dans ses Mémoires, t. IV (supplément), t. VIII, p. 355, t. XIII, p. 191, etc.)

R. Ch.

Münz- und Medaillen Kabinet des Grafen Karl zu Inn- und Knyphausen. Hannover, Schrift und Druck von Fr. Culemann, 1872, in-8°, 419 pages et deux planches photo-lithographiées.

La belle collection du comte de Knyphausen est exclusivement allemande, et se compose de 7,318 numéros. L'impression de ce volume, rempli de signes typographiques de tous genres, présentait de grandes difficultés. On ne peut que féliciter le typographe hanovrien qui les a surmontées. Pour les amateurs qui forment des collections monétaires des divers États de l'Allemagne, le catalogue du comte de Knyphausen deviendra un guide facile et sûr et dont le prix modeste (7 francs) n'effraiera personne.

R. Ch.

M. J.-C. de Vries Jr, à Amsterdam, vient de graver une médaille en mémoire de feu le ministre Thorbecke, l'illustre homme d'État de la Néerlande, chef éminent du parti libéral.

D'un côté, elle représente le buste de cet homme remarquable, et, de l'autre, sa signature habituelle, ce qui est assez original.

Cte M. N.

La question monétaire semble être actuellement partout à l'ordre du jour. Pendant que les trois royaumes du Nord l'étudient au point de vue de l'unification, un décret royal a institué, dans les Pays-Bas, une commission d'État, chargée d'examiner quels dommages pourraient résulter, pour le pays, des mesures prises par les États voisins relativement au numéraire métallique, et de soumettre au roi le résultat de son enquête, en proposant, au besoin, les moyens qui pourraient être appliqués pour empêcher toute perte possible

Cette commission est composée de la manière suivante : le ministre d'État, M. van Bosse, président; l'ancien ministre des finances, M. Vrolik, le président de la Banque des Pays-Bas, M. Mees, et le professeur à l'université de Leyde, M. Vissering; elle a pour secrétaire M. le chevalier van Riemsdyk, membre de la Cour des monnaies.

Que l'on se décide dans les Pays-Bas, où l'on est sous le régime de l'étalon unique d'argent, à adopter le double étalon, ou bien l'étalon d'or unique; à conserver le système du *florin*, ou bien à se rallier à un autre, par exemple à celui du *franc*, qui est international, que l'on se décide, enfin à adopter n'importe laquelle de ces mesures, il est dans tous les cas certain que le royaume des Pays-Bas sera nécessairement forcé d'introduire l'or

dans son système monétaire. Cela est devenu inévitable, aujourd'hui que presque tous les peuples avec lesquels la Néerlande entretient des relations commerciales se servent de l'or dans leurs échanges.

L'argent, qui va bientôt être retiré en grande partie de la circulation, pour se voir remplacé par l'or, subira nécessairement une baisse plus ou moins forte.

Par conséquent, sans vouloir anticiper sur l'avis que donnera ladite commission, il n'y a aucun doute qu'elle proposera l'adoption d'une monnaie d'or, dans un temps plus ou moins rapproché.

Depuis plus de sept ans, nous avons continuellement attiré l'attention du gouvernement néerlandais sur le danger qu'il y aurait à conserver l'étalon d'argent unique, quand tous les autres États adoptaient l'étalon d'or, et sur l'urgence de prendre des mesures préalables pour faciliter l'introduction des monnaies d'or, afin de ne pas avoir plus tard à se repentir d'être resté inactif lorsqu'il était temps d'agir. Peu de temps encore avant que nous fûmes obligé de quitter les Pays-Bas, pour cause de maladie, nous nous adressâmes au gouvernement néerlandais dans le même but.

En Allemagne, lorsqu'on prévoyait qu'un jour l'or serait appelé à devenir l'étalon prédominant et le régulateur de la circulation, on eut soin de se procurer à temps des lingots d'or; les banques en remplirent leurs caves, et aujourd'hui que l'on a introduit pour toute l'étendue de l'empire les nouvelles pièces d'or de 10 et 20 marcs, on se félicite d'avoir pris cette sage précaution.

Cte M. N.

Periodico di numismatica e sfragistica, per la storia d'Italia, diretto dai March. Carlo Strozzi. Firenze, 1872, in-8°.

Cette magnifique publication, qui va bientôt parfaire sa quatrième année, continue toujours avec le même intérêt et le même succès. Le n° V du quatrième volume, qui vient de paraître, se compose des articles suivants :

1° Notice sur des dépôts de monnaies antiques découverts en Étrurie par. F. Gamurrini.

2° Sur l'atelier monétaire de Camerino et sur ses produits, par M. Santoni.

3° Lettre de M. L.-N. Citadella à M. le marquis Strozzi, sur deux médailles en l'honneur de Pietro Bono Avogaro.

4° L'orfévre Andrea Casalino, notice par le professeur Amadio Ronchini.

5° Médailles des ducs de Parme, par M. Lopez.

6° Sceau de l'association des compagnies armées du peuple de Bologne, par G. Gozzadini.

R. Ch.

On trouve dans le t. IX des *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, Ruremonde, 1872, une nomenclature biographique de quelques numismates du Limbourg, dans le genre de ce qu'avait fait M. C.-P. Serrure, pour la Belgique entière, dans la préface de la *Notice sur le cabinet de S. A. le Prince de Ligne*.

Ces numismates sont d'abord, et avant tous, le célèbre

Goltzius, de Venlo, dont la tête figure sur le jeton de notre Société ; puis Gosuin *Van Manderhem*, Adolphe de *Schornack*, chanoine de Saint-Servais, Sébastien *Van Lindelt*, de Ruremonde, Léonard *Van Stalbergen*, Antoine *Imhausen* et Thomas *Roemer*, ces trois derniers docteurs en droit, à Venlo. Vers la fin du même XVIe siècle, deux autres Limbourgeois se distinguèrent par leurs travaux sur l'histoire monétaire : Renier *Budelius*, de Ruremonde, et le célèbre Erycius *Puteanus*, de Venlo.

Pendant le XVIIe siècle, temps de troubles et de malheurs pour nos contrées, la numismatique semble avoir été négligée. On ne trouve aucun renseignement sur des collections ou des amateurs de monnaies de cette époque. Le siècle suivant nous fournit deux numismates bien connus : *Poinsinet de Sivry* et Guillaume-Jean-Joseph *de Crassier*, tous les deux de Maestricht.

Dans notre siècle, la même ville compte un assez grand nombre d'amateurs : Jacques Géry *Colpin*, Mme la douairière *Cruts*, Guillaume-François *Van Gulpen*, *J.-J. Stiels*, ancien curé de Neer, près de Ruremonde, enfin et surtout, le baron *Michiels Van Verduynen* dont le riche cabinet fut vendu, à Maestricht, le 29 avril 1872 et jours suivants.

Nous n'avons parlé que des morts. N'oublions pas les vivants. Citons surtout nos excellents confrères, M. le notaire du Moulin, de Maestricht, et M. le baron de Chestret, de Haneffe, au château de Blankenbergh, qui, à la vente du baron Michiels, se sont disputé les plus précieuses pièces de la collection.

R. Ch.

Blocus d'Ypres. 1583-1584. — *Monnaie obsidionale.* Ypres, imprimerie de Simon Lafonteyne, 1872, in-8°, 16 pages et une planche.

M. Alph. Vandenpeereboom, qui n'oublie jamais sa chère ville d'Ypres et qui ne néglige aucune occasion d'enrichir le musée communal dont il est un des principaux fondateurs, vient d'ajouter à la collection numismatique de ce dépôt, une rare et curieuse monnaie obsidionale qu'un de ses amis lui avait donnée, la pièce de X sols de 1583, avec la légende : NIL RESTAT RELIQUI.

Dans la brochure, dont le titre est ci-dessus, et qu'il a signée, M. Vandenpeereboom raconte, d'une manière intéressante, les différentes phases du blocus d'Ypres par l'armée royale d'Alexandre Farnèse, et la détresse des assiégés dont cette monnaie de plomb exprime si bien le désespoir. R. Ch.

NÉCROLOGIE.

C.-P. SERRURE.

La mort de C.-P. Serrure a causé dans les cercles savants une profonde sensation. La triste nouvelle a eu du retentissement dans l'Europe entière, car notre regretté collègue avait des relations suivies, non-seulement avec ceux qui s'occupent de science numismatique, mais encore avec un grand nombre de personnes qui consacrent leurs études à l'histoire, la littérature, la généalogie et la bibliographie.

Aussi, la longue existence qui vient de s'éteindre avait projeté partout des rayons d'activité, et s'était fait connaître jusque dans les coins les plus reculés du monde intellectuel.

Constant-Philippe Serrure, était né à Anvers, en 1805. Il est donc mort à l'âge d'environ soixante-sept ans. Depuis quelques années, il vivait retiré à Moortzeele, lez-Gand, où il s'est éteint, presque sans souffrances, en s'occupant, jusqu'à la dernière heure, de ses livres et de ses médailles tant aimés. Il avait obtenu l'éméritat, après avoir professé l'histoire et la littérature à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand, pendant plus de vingt-cinq ans.

Ce que Serrure a publié de documents inédits sur

l'histoire et la littérature de notre pays est incroyable et, à ce titre, il s'est assuré la reconnaissance éternelle des générations futures.

Il était un des fondateurs de la *Revue numismatique belge* et du *Messager des sciences historiques* de Gand, auxquels il a activement collaboré, tout en prenant part à la rédaction d'un grand nombre de revues flamandes et hollandaises.

En 1855, il fonda le *Vaderlandsche museum voor nederlandsche letterkunde en geschiedenis*, qu'il rédigea presque seul jusqu'à la fin de ses jours. Cette Revue restera toujours une source précieuse à consulter pour ceux qui s'occupent d'histoire, d'archéologie et de littérature.

Serrure publia dans ce *Museum* un grand nombre d'articles sur la numismatique qui sont peu connus de ceux malheureusement trop nombreux dans notre pays, pour qui les lettres flamandes sont des lettres mortes.

Nos lecteurs savent ce que C.-P. Serrure a publié dans nos colonnes. Tout ce qu'il a écrit est marqué au coin d'une rigoureuse exactitude historique et d'une appréciation juste et intelligente.

Son *Catalogue des collections de monnaies du prince de Ligne* est encore toujours un vade-mecum indispensable à ceux qui se livrent à l'étude de la numismatique des anciennes provinces des Pays-Bas.

La mort du professeur Serrure cause dans le monde numismatique un vide difficile à combler. Des savants de la valeur du défunt ne disparaissent pas sans qu'on se souvienne longtemps de la place qu'ils ont occupée.

Et, en se souvenant de l'homme de science, on parlera

souvent du chercheur infatigable qui était parvenu à réunir une collection inappréciable de livres, d'archives, de monnaies et de médailles, dont les musées publics et les amateurs vont se disputer à l'envi les nombreux trésors.

VERSNAEYEN.

JULES BORGNET.

Le 22 octobre 1872, Jules Borgnet décédait à Namur.

Chevalier de l'ordre de Léopold, il était archiviste de l'État, professeur d'histoire et de géographie à l'athénée royal, membre des commissions provinciales des monuments et de statistique, de plusieurs sociétés savantes, et secrétaire de la Société archéologique de Namur dont il fut l'un des fondateurs et l'un des plus réels appuis.

Comme tel, il rendit d'immenses services à cette association, et il sera bien difficile de le remplacer; non pas exclusivement sous le rapport des travaux inhérents à un secrétariat, mais surtout lorsque, chargé de la correction des épreuves typographiques, il mettait obligeamment, à pleines mains les trésors d'une science inépuisable au service de ses collaborateurs.

Aux connaissances très-étendues, aux qualités de l'écrivain irréprochable, Jules Borgnet joignait celles du travailleur infatigable.

L'histoire complète de ses travaux, l'appréciation de leur importance dans toutes les positions qu'il occupa,

ce serait là une lourde tâche qui demanderait de longues recherches et de sérieuses méditations.

Bornons-nous donc à citer rapidement les travaux de cet homme d'élite.

Borgnet est l'auteur de l'histoire du *Comté de Namur* et de ce splendide ouvrage intitulé *Promenade dans Namur*, où l'historien marche de front avec le disciple de Vauban, tant les travaux de fortification y sont expliqués avec clarté dans la langue technologique de l'art militaire.

Indépendamment de ces ouvrages et des nombreux articles que nous retrouvons dans les publications des sociétés savantes, fières d'insérer le nom de Borgnet, citons encore les *Cartulaires de Bouvigne, Ciney, Fosses*, qui sont terminés, celui de Dinant, ceux des chefs-lieux de canton, d'importantes commnnes rurales, dont les matériaux étaient préparés, le *Chartrier de Namur* qui déjà compte deux livraisons, enfin, les articles sur Namur ancien et moderne insérés aux annales de la Société archéologique.

La province de Namur, qui était l'objet de ses plus chères affections, lui devra un recueil d'un prix inestimable que Borgnet appelait *ses Namurana*.

Rien n'y est oublié, ni les chants populaires de circonstance, ni les livrets des congrégations ou cérémonies religieuses, ni ces professions de foi politiques lancées par milliers d'exemplaires à la veille des luttes électorales, ni les écrits de quelques pages, de peu de lignes, rien, enfin, de tout ce qui intéresse Namur, de tout ce qui est le reflet de la physionomie locale à différentes époques.

Espérons qu'on n'abandonnera pas un tel recueil à la vente aux enchères, non plus que les manuscrits et les collections de Borgnet.

En créant le *Fonds Borgnet* près la bibliothèque communale, l'édilité namuroise rendrait un éclatant hommage à la mémoire d'un illustre concitoyen.

C'est un devoir !

Borgnet était âgé de cinquante-quatre ans.

Il s'est éteint dans les bras d'un fils bien-aimé dont le nom est un honneur sans prix, car le nom de Borgnet restera l'un des plus beaux des lettres historiques belges qui occupent un rang si élevé.

Le Catte.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 7 novembre 1872.

..... Sur la proposition de M. Brichaut le titre d'*associé étranger* est conféré à M. le baron August-Wilhelm Stiernstedt, chambellan de S. M. le roi de Suède, commandeur de l'ordre de Wasa, etc., membre de plusieurs académies.

Réunion du bureau du 19 novembre 1872.

A la demande de M. Brichaut, le titre d'*associé étranger* est conféré à M. le comte de Snoilsky, secrétaire du Ministère des Affaires Étrangères, bibliographe et numismate, à Stockolm.

M. Brichaut dépose sur le bureau vingt-quatre deniers d'argent de l'époque des Antonins, qui lui ont été envoyés par M. Pierre Desguin, au nom de M. Wenceslas de Roulikowski, pour en faire hommage à la Société.

Ces pièces ont été trouvées dans une urne de terre par des ouvriers occupés à une fouille, sur la rive gauche de la Sloutsch, à Gorodinitza (Volhynie), dans la propriété de M. Roulikowski. Des remerciments lui seront adressés.

Le Secrétaire, DE SCHODT.

Le Président, R. CHALON.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1872.

Allemagne.

Berliner Blätter für Munz-, siegel- und Wappenkunde. XVII Heft. Berlin, 1872.

Amérique.

The canadian antiquarian and numismatic journal, published quarterly by the numismatic and antiquarian Society of Montréal. Vol. I, Octobre 1872, n° 2. Montréal, 1872.

Angleterre.

The numismatic chronicle and journal of the numismatic Society. 1872, part. II. new series, n° XLVI. London.

Belgique.

Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XV. Tournai, 1872.

Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique. Année 1872, 3e livraison. Gand, 1872.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XI, 4e livr. Namur, 1872.

Société archéologique de Namur. — Rapport sur la situation de la Société en 1871.

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. 11e année, nos 5, 6, 7 et 8. Bruxelles, 1872.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 41e année, 2e série, t. XXXIV, nos 7, 8, 9 et 10. Bruxelles, 1872.

France.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. 5e année, t. VIII, 3e et 4e livraisons, septembre et octobre. Paris, 1872.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1872, n° 3. Amiens.

Le cabinet historique. Revue mensuelle, 18e année, 7e 8e et 9e livraisons, juillet à septembre 1872. Paris, 1872.

Hollande.

Histoire de la seigneurie impériale de Reckheim, par le baron J. de Chestret, de Haneffe. Ruremonde, 1872. (Don de l'auteur.)

Suède.

Beskrifning öfver Svenska kopparmynt och Polletter, af Aug.-Wilh. Stiernstedt. Stockholm, 1871. (Don de l'auteur.)

CABINET NUMISMATIQUE.

DONS FAITS PAR LE CHEVALIER LAGERBERG, DE GOTENBOURG.

Jeton frappé à l'occasion de la mort de Charles XV, roi de Suède. Bronze.

Jeton frappé en l'honneur de SV · LAGERBERG *Re* : SV . SENATOR. Bronze.

Jeton à l'effigie d'Éléonora, reine de Suède; revers à la rose, 1732 Bronze.

DONS FAITS PAR M. LE CATTE.

Jeton à bélière des fêtes de Namur, 14 juillet 1872. Deux variétés en similor.

Petite médaille religieuse, souvenir du jubilé de Saint-Hubert, célébré en 1872 à Namur. Argent.

DONS FAITS PAR M. AD. MEYER, DE BERLIN.

Pièce de deux thalers de Würtemberg, 1871. Argent.

Pièce de un thaler de la Société des arquebusiers. Hannover, 1872. Argent.

Bruxelles, le 30 décembre 1872.

Le Secrétaire-Bibliothécaire,
DE SCHODT.

CATALOGUE

DES

MONNAIES OBSIDIONALES ET DE NÉCESSITÉ.

SUPPLÉMENT.

NEUVIÈME ARTICLE.

d. 5. *Deux gros.* — Dans le champ, le monogramme SA du roi, surmonté d'une couronne et accosté de la date 15 — 64.

Rev. — Dans le champ, le cavalier lithuanien, au-dessous, la valeur : II.

Arg. Id., id., n° 34.

POLOGNE. 1587.

d. 6. *Thaler.* — ✱ SIGIMVND : (*sic*) III · D : G : REX · POL · ET · DES · SVECIÆ · MAG : D : LITVA — Buste armé et couronné du roi, à droite, avec fraise et barbe.

Rev. — ✱ PRO ✱ IVRE ✱ ET ✱ (*petit écu à l'épée en pal, accosté de deux petits croissants*) POPVLO ✱ 1587 ✱ Dans le champ, une épée en pal.

Arg Bandtkie (K.-W.), pl. XVIII, n° 226

POLOGNE.

Monnaies frappées pendant la guerre de l'indépendance, de 1793 à 1795.

* 7. *Thaler.* — GRATITUDO CONCIVIBUS EXEMPLUM POSTERITATI ⁎ — Dans le champ, entouré d'une couronne formée de deux branches de chêne, on lit : — CIVIBVS — QUORUM PIETAS — CONIURATIONE DIE III. — MAI · MDCCXCI · OBRUTAM. — ET DELETAM LIBERTA — TE POLONA TUERI — CONABATUR RESPU — BLICA RESUR - GENS —

Rev. — 10 7/16 EX MARCA PURA COLONIENSI · 1793 · ⁎ Dans le champ, on lit : — DECRETO — REIPUBLICÆ NEXU — CONFEDERATIONIS IUNCTÆ — DIE V · XBRIS MDCCXCII — STANISLAO AUGUSTO — REGNANTE — Sur la tranche, on lit : — FIDEI ⁎ PUBLICÆ ⁎ PIGNUS ⁎

Arg. Cabinet de M. Wolf, à Goettingue. Schulthess-Rechberg, I, n° 1724.

* 8. *Six zlote.* — STANISLAUS AUGUSTUS D · G · REX POLON : M · D · LIT · Tête du roi, à droite, frisée, bouclée, sans diadème, le cou nu, deux longues boucles de sa chevelure lui pendent sur le cou.

Rev. — 14 1/12 EX MARCA PUR : — COLONIENS : 1794. Sous une couronne royale, l'écusson aux armes de la Pologne, de la Lithua-

nie, et, au milieu, celles de Poniatowski, entre une branche de palmier et une branche de chêne, entouré d'un ruban d'ordre auquel pend une croix; des deux côtés de la croix, la valeur : — 6 · — ZL.

Arg. Cabinet de M. Wolf, à Goettingue.

* 9. *Huit gros.* — STANISLAUS AUG · D · G · REX POL · M · D · L · Semblable au n° 2.

Rev. — 41 $^{3}/_{4}$ EX MARCA — PURA COLON : Écusson couronné aux armes de la Pologne et de la Lithuanie, ayant au centre celles de Poniatowski, entouré du ruban d'ordre et accosté de la date 1794; sous l'écusson les lettres M · — V · et plus bas la croix de l'ordre entre la valeur 8 · — GR ·

Arg.

d. 10. *Quatre gros.* — Semblable au n° 3.

Rev. — 84 $\frac{1}{2}$ EX MARCA — PURA COLON : Écusson couronné aux armes de la Pologne et de la Lithuanie, ayant au centre celles de Poniatowski, accosté de la date 17 — 95; sous l'écusson les lettres M · V · et plus bas la valeur 4 · GR.

Arg. Bandtkie (K.-W.), pl. LXXXI, n° 618.

d. 11. *Six groszy.* — STANISLAS AUGUSTUS. — Sous une couronne royale, les armes de la Pologne, de la Lithuanie et de Poniatowski, séparées par deux lignes courbes.

Rev. — Dans le champ : — * 6 * — GROSZY — 1794 —

Billon. Cabinet de M. Wolf, à Goettingue.

d. 11². *Six groszy.* — Semblable au n° 5.

Rev. — Dans le champ : * 6 * — GROSZY — 1794.

Billon. Même cabinet.

* 11³. *Six groszy.* — Semblable au n° 5, mais de l'année 1795.

Billon. Même cabinet.

N. B. Mikocki, L., *Catalogue*, Wien, 1850, p. 117, n° 2485, dit que les pièces de 6 groszy frappées par Koskiusko, proviennent des statues d'argent des apôtres de l'église de Cracovie.

PRAGUE.

Assiégée par les Autrichiens, en 1742.

* 1. *Florin.* — CAR : VI · D : G : R : I · — S : A : G : H : H : BOH REX · Buste armé et lauré de l'empereur, à droite, avec perruque, manteau, Toison d'Or et écharpe.

Rev. — ARCHID : AUST : DUX · — BU : COM : TYR : 1740 — Double aigle couronnée, non nimbée, tenant sceptre et épée, portant sur la poitrine un écusson entouré du collier de l'ordre de la Toison d'Or.

Arg.

N. B. Florin en argent de bas titre, au millésime de 1740.

frappé avec de vieux coins, pendant le siége de Prague par les Autrichiens en 1742, sur l'ordre du maréchal français de Belle-Isle.

RATISBONNE.

Monnaie de nécessité frappée pendant la guerre de Trente ans?

* 1. *Kreutzer.* — Les armes ornées de la ville, au-dessus la date 1622.

Rev. — Un écusson, renfermant le chiffre 1, placé sur une croix voltée.

Cuivre.

RIGA.

Monnaie de nécessité frappée pendant la guerre entre Charles XII, de Suède, et Pierre le Grand, de Russie, en 1706

d. 1. *Reichsthaler.* — SUB DEI ✠ CAROLI XII REGIS SVECIÆ CLYPEO EMERGAM 1706. Dans le champ, les armes de Riga.

Rev. — Dans le champ, on lit : — 1 — REICHSTHALER — SO GIBT ES RIGA AUS — SO NIMT SIES WIEDER EIN — STADT GELAUB IST HIE GUARANT — WERS NIMT SOL SCHADLOS — SEIN.

Arg — Carrée.

Communication de M. Iverssen, de Saint-Pétersbourg.

ROME. 1527.

d. 1. *Ducat.* — CLEMES · ⊙ · VII : · — · PONTIF MAX –
Les armes du pape Clément VII, surmontées de deux clefs en sautoir et de la tiare.

Rev. — Dans le champ, entouré d'une couronne de chêne, on lit : — · DV – CATO — Au-dessous la marque monétaire ¶ entre deux points, et plus bas un croissant.

Arg. — Irrégulière.

Cinagli [1], pl. II, n° 14.

d. 2. *Mezzo.* — · CLEMENS · VII — PONTIF · MAX ·
Semblable au n° 1, sauf que les clefs sont un peu plus grandes.

Rev. – Dans le champ, entouré d'un feston, on lit : — ME — DIO — DVHA — Au-dessous, la marque monétaire F entre deux petites rosaces, et plus bas un croissant.

Arg. — Irrégulière.

Fioravanti [2], pl. IV, n° 23.

d. 3. *Quarto.* — · CLEMENS · VII · — · PONTIF · MAX ·
Semblable au n° 2.

Rev. — Dans le champ, entouré d'une couronne d'olivier, on lit : — Q – VAR — ⊙ · T · ⊙ – · DVC · Au-dessous, la marque monétaire T, avec croissant entre quatre points.

Arg. — Irrégulière.

Idem, pl. V, n° 24.

[1] *Le Monete dei papi descritte in tavole sinot.* Fermo, 1848.
[2] *Antiqui Romanorum pontificum dènarii* Rome, 1738.

Monnaie de nécessité frappée par Charles-Quint, pendant l'occupation de la ville de Rome, en 1528.

. . . . . ? — R · ARAGO : VTRIVSQ SI ET — Écusson plein champ à douze quartiers, surmonté de l'aigle impériale couronnée.

Rev. — ANNO ⁝ · DNI · MDXXVIII — Dans le champ, entouré d'un grènetis, on lit : — SE · · · — · — TO — · R · —

Arg. — Irrégulière.

Fusco (¹), planches, annexe n° 1.

Monnaie de nécessité frappée en 1797.

d. 5. *Cinq baïocques.* — SANCTA DEI GENITRIX — Buste nimbé et drapé de la Vierge, à gauche.

Rev. — Dans le champ, sous trois petites rosaces, on lit : + BAIOC — CHI — · INQUE · petite rosace.

Cuivre. Bon Koehne, t. I, 1841, pl VII, n° 7.

Pièce de 2 ½ baïocques surfrappée à la valeur de 5 baïocques.

Monnaies frappées par Ferdinand IV, roi de Naples, pendant son occupation momentanée de la ville de Rome, en 1800.

d. 6. *Scudo.* — Dans une couronne d'olivier, on lit, sous trois fleurs de lis : — FERDINANDUS — IV — UTR · SIC. — REX —

(¹) *Di una medita moneta battuta in Roma l'anno 1528, da Carlo V.* Napoli, 1848.

Rev. — AUXILIUM — DE — SANCTO — 1800 — La sainte Vierge assise de face sur des nuages, la tête drapée et entourée d'une auréole; elle tient les clefs dans la main droite et un petit temple sur la gauche. En bas on lit : G · HAMERANI.

Arg. Cinagli, pl. III, nº 19.

d. 6². *Scudo.* — Dans une couronne d'olivier, on lit, sous trois fleurs de lis : — FERDINANDUS — IV — NEAP · ET · SIC · REX — MDCCC —

Rev. — RELIGIONE — DEFENSA — La sainte Vierge, debout de face, la tête drapée, entourée d'une auréole et légèrement inclinée à gauche; elle tient les clefs dans la main droite et un petit temple sur son bras gauche; à côté de son pied gauche, on lit : G · HAMER. A l'exergue ROMA.

Arg. Idem, pl. III, nº 20.

RONCIGLIONE.

Monnaie de nécessité frappée en 1799.

1. *Deux baïocques.* — · · · · ELTA — RELIGIONE — Buste nimbé et drapé de la madone, à gauche.

Rev. — Dans le champ, on lit : — BAIOCCHI — DUE — RONCIGLIONE — 1799 —

Cuivre.

ROZSNYO.

Monnaie de nécessité émise par la ville pendant la guerre contre l'Autriche, en 1849.

d. 1. *Trois kreutzer.* — Dans un encadrement orné, on lit :

3

Rozsnyó bánya város pénztári utalványa

három pengö krajczárra

E. JEGY

1., A városi pénztár által, álladalmi magyar Bank jegyekkel biztosittatnak. —
2., Hamisitói, a városi hatóság által fenyit.
3., Vissza váltá suknak határideje, a város által határoztatik meg, minek-këzzé tételétöl számitva 8 nap alatt beváltandók; külömben érvénytelenek.

Rozsnyó 1849 Julius 16 káp.

föjegyzö

(Signature illisible.)

Papier blanc, impression noire.

SALZBOURG. 1593.

d. 1. *Thaler.* — Pièce décrite sous le n° 2, p. 395, du Catalogue.

Arg.

SALZBOURG. 1621.

(GUERRE DE TRENTE ANS.)

d. 2. *Thaler.* — ✕ SANCTVS ⊖ RVDBERTVS ⊖ EPS ⊖ ⊖1821 ⊖ Le saint debout, à mi-corps, de face, mitré et nimbé; il tient de la main droite la bénate, et la crosse de la gauche.

Rev. — ⊖ MONETA ⊖ NOVA ⊖ SALISBVRGE ⊖ Deux écussons accolés et ornés; celui de droite aux armes de l'archevêché, celui de gauche aux armes de la famille. Au-dessus, dans un ovale, la valeur 120; l'ovale est surmonté d'une croix et du chapeau de cardinal avec cordons et gland, entre deux croisettes.

Arg. Schulthess-Rechberg, t. III, n° 3826.

N. B. Cette description doit remplacer celle qui a été donnée sous le n° 4, p. 397 du Catalogue.

SANTA-MARTA.

1. *Cuarto.* — Variété du n° 2, p. 390, pl. XCIX, n° 2. Au revers, l'épée est droite et la pile de boulets est remplacée par deux gros points.

Cuivre.

SAXE.

Monnaies frappées à Dresde, pendant l'occupation prussienne de 1756-1757 (1)

d. 1. *Ducat.* — ♁ D · G · FRID · AUGUST · REX POL DUX SAX · I · C · M · A · & · W · Buste armé du roi, à droite, avec grande perruque dont les boucles tombent sur le cou.

Rev. — SAC : ROM : IMP : ARCHIM : ET ELECT : 1757. Les armes ornées et couronnées de la Pologne, entre une branche de chêne et une branche de palmier en sautoir, portant au centre un petit écu couronné aux armes de Saxe. Sous l'écusson, le chiffre FR entrelacé, et plus bas les initiales I · D · B ·

Or. Communication de M. Adolphe Meyer, de Berlin.
V. Arnim (2), p. 166, n° 4.

d. 1². *Ducat.* — ♁ D : G : FRID : AUGUST : REX POL : DUX SAX : I : C : M : A : & W : Buste armé du

(1) Après que Frédéric le Grand, roi de Prusse, eut occupé la Saxe avec son armée en 1756, tous les employés de la Monnaie furent renvoyés, et le maître de la Monnaie de Magdebourg, Johan-David Bittert, y fut installé, lequel fabriqua, avec les coins saxons, des monnaies pour le compte du gouvernement prussien. Les monnaies qui furent alors frappées ne sont reconnaissables que par les initiales I · D · B · du maître de la Monnaie, sauf les ducats et quelques thalers sur lesquels se trouve aussi le chiffre FR entrelacé.

(2) *Von Ducaten des Churfürstlich-Brandenburgischen und Königlich-Preussischen regierenden Hauses.* Berlin, 1796.

roi, à droite, avec grande perruque, dont les boucles tombent sur le cou.

Rev. — Semblable au n° 1.

Or. Même communication.
V. Arnim, p. 167, n° 465.

d. 2. *Cinq thaler.* — D : G : AUGUSTUS III REX POLONIARUM · Buste armé et couronné du roi, à droite, avec grande perruque, dont les boucles lui tombent sur le cou.

Rev. — SAC · ROM · IMP · ARCHIM · ET ELECT · 1758 · Les armes de la Pologne, couronnées et ornées de deux branches de palmier, portant au centre un petit écusson couronné aux armes de Saxe. En bas les lettres E – C et la valeur 5 · TH.

Or. Même communication.

Cette monnaie, mise en circulation pour 5 thalers, n'avait réellement qu'une valeur intrinseque de 2 ½ à 3 thalers.

* 3. *Thaler.* — D : G : FRID : AUGUST : REX POL. D : S : I : C : M : A : & W : Buste armé du roi, à droite, avec grande perruque dont les boucles très-grosses tombent sur les épaules et tournent même sous le buste. Le roi porte au cou l'ordre de la Toison d'Or et un manteau d'hermine sur les épaules.

Rev. — SAC : ROM : IMP : ARCHIM : ET ELECTOR · 1757 — Les écussons accolés de Pologne et de Saxe, surmontés d'une couronne ; entourés

d'ornements d'où sortent sur les côtés deux touffes de branches de palmier; sous les écussons, entre les ornements, le chiffre FR entrelacé et plus bas les initiales I · D · B · Au-dessous on lit : DER SEEGEN DES BERGBAUES.

Arg. Cabinet de M. Wolff, à Goettingue.
V. Arnim (1), p. 260, n° 415a.
Madai, n° 3015.

d. 3². *Thaler.* — D : G : FRID : AUGUST : REX POL : D : S : I : C : M : A : & W : Semblable au n° 3, avec cette différence que la perruque est moins longue ; les boucles, moins fortes, tombent plus légèrement sur les épaules, sans tourner sous le buste.

Rev. — Semblable au n° 3.

Arg. Communication de M. Adolphe Meyer, à Berlin.
V. Arnim, p. 261, n° 416.

d. 3³. *Thaler.* — D : G : FRID : AUGUST : REX POL : D : S : I : C : M : A : & W : Buste armé du roi, à droite, avec une grande perruque dont les boucles descendent presque sous le buste. Le roi porte au cou l'ordre de la Toison d'Or et un manteau d'hermine sur les épaules.

Rev. — SAC : ROM : IMP : ARCHIM : ET ELEC-

(1) *Von Thalern des Churfurstlich-Brandenburgischen und Königlich-Preussischen Hauses.* Berlin, 1788.

TOR · 1757 · A peu près semblable au n° 3, sauf que le chiffre ℳℛ est remplacé par un petit globe crucigère; au-dessous les initiales : I · D · B · et plus bas l'inscription : DER SEEGEN DES BERGBAUES — dont les caractères sont plus petits.

Arg. Communication de M. le Dr A. Lossnitzer, à Dresde.
V. Arnim, n° 417.
Madai, n° 3046.

d. 3¹. *Thaler.* — Semblable au n° 3¹.

Rev. — SAC : ROMAN : IMPER : ARCHIM : ET ELECTOR · 1757 — Semblable au n° 3², sauf que l'inscription : *der seegen des bergbaues* ne s'y trouve pas.

Arg. Même communication.
V. Arnim, p. 262, n° 418.
Madai, n° 3047.

d. 4. *Gulden ou florin.* — D : G : FRID : AUGUST : REX POLONIARUM · Buste armé du roi, à droite, avec grande perruque dont les boucles tombent sur le cou; le roi porte au cou l'ordre de la Toison d'Or et un manteau d'hermine sur les épaules.

Rev. — DUX SAX : I : C : M : A : & W : S : R : I : ARCHIM : & EL : 1757 — Les armes accolées et ornées de Pologne et de Saxe, surmontées d'une couronne, entre deux palmes; sous les

écussons, la valeur $\frac{2}{3}$ et plus bas les initiales : I · D · B ·

Arg. Communication de M. Adolphe Meyer, à Berlin.
Dassdorff (K.-W.) (1), p. 199, n° 4473.

d. 5. *Groschen.* — D : G . FRID : AUGUST : REX POL : Les armes couronnées de Pologne, ayant au centre un petit écu couronné aux armes de Saxe; sous l'écusson les initiales : I . D · B ·

Rev. — * DUX SAX : S : R : I : ARCH : ET ELECT : Dans le champ, on lit : — 24 — EINEN — THALER — 1757 —

Billon. Même communication.
Götz (Ch.-J.) (2), 2e vol., p. 703, n° 5994.

d. 6. *Demi-groschen ou sechser.* — Les armes couronnées de Pologne, entourées de deux palmes, ayant au centre un petit écu couronné aux armes de Saxe. En bas la lettre B.

Rev. — Dans le champ, on lit : — 48 — EINEN — THALER — 1757 —

Billon. Même communication.
Götz, n° 5999.

(1) *Numismatische historischer Leitfaden zur Uebersicht der sächsischen Geschichte.* Dresde, 1801.

(2) *Beiträge zum Groschen Cabinet.* Dresde, 1810.

SAXE.

Monnaies frappées pendant l'occupation russe, en 1813-1814 [1].

d. 7. *Thaler.* — FRID · AVGVST · D · G · REX SAXONIÆ — Tête du roi, à droite, les cheveux longs et réunis derrière la nuque par un nœud de rubans.

Rev. — Dans le champ, les armes de Saxe dans un cadre orné de deux petites branches d'olivier et surmonté d'une couronne. En haut la date 1813, en bas on lit : — ZEHN EINE FEINE MARK — Sous l'écusson les lettres I · G · S

Arg. H. Grote, pl. XXI, n° 272.

d. 7². *Thaler.* — FRID AVGVST · D · G · REX SAXONIÆ — A peu près semblable au n° 1.

Rev. — ZEHN EINE - FEINE MARK · — 1814 — Les armes couronnées de Saxe entre deux branches de chêne.

Arg. Idem, pl. XXI, n° 271.

* 7³. *Thaler.* — FRID · AVGUST · D · G · REX SAXONIÆ — A peu près semblable au n° 1.

Rev. — DER SEEGEN DES BERGBAUES — Écusson ovale orné et couronné aux armes de Saxe, entre deux palmes; au-dessous les initia-

[1] Après le départ forcé du roi Frédéric-Auguste, le prince Rupin, administrateur du royaume pour la Russie, fit battre ces monnaies du 19 octobre 1813 au 10 novembre 1814.

les : I · G · S, et plus bas l'inscription : ZEHN EINE FEINE MARK · 1813 —

Arg.

SILÉSIE.

Monnaies frappées par les princes protestants et les États, pendant la guerre contre l'Autriche, en 1634.

d. 1. *Ducat.* — ✱ SALVS · ET · VICTORIA · NOSTRA · 1634 — Dans le champ, au-dessus de nuages et de rayons lumineux, le nom de IEHOVA.

Rev. — ✱ MON · AVR · P · P · ET — · STAT · EVAN · SIL · Dans le champ, l'aigle éployée de Silésie, portant au cou le croissant surmonté d'une petite croix; des deux côtés, les lettres H — R. Sous l'aigle, un W dans un cercle.

Or. G. de Werdeck, pl. XXXIX, n° 12.

d. 2. *Thaler.* — ✱ · SALVS · ET · VICTO — RIA · NOSTRA · 1634 · Les armes, ornées et surmontées du bonnet électoral, de Silésie et de Liegnitz-Schachzagel; au-dessus entourés de nuages et de rayons lumineux, le nom de IEHOVA. Sous les armes, dans un ovale orné, un W.

Rev. — ✱ · MON · ARG · PRINC · ET · STAT · EVANG · SIL · L'aigle éployée de Silésie, portant au cou le croissant surmonté d'une petite croix; des deux côtés les lettres H — R.

Arg. Id., id., n° 13.

* 3. *Trois kreutzer.* — ❊ MON · PRIC · ET · (3) STAT · EVANG · SIL · L'aigle éployée de Silésie, portant au cou le croissant; des deux côtés les lettres H — R.

Rev. — Dans le champ, sous une petite croix, on lit : — SI DEVS — PRO NOBIS — ✝ QVIS ✝ — CONTRA · — NOS · — 1634 · —

Arg. Id., id., n° 14.

* 4. *Trois kreutzer.* — S · DEVS · P · N · (W) Q · C · NOS · 1634 — Les armes, surmontées du bonnet électoral, de Silésie et de Liegnitz-Schachzagel.

Rev. — ❊ MON · PRNIC · ET · (3) STAT · EVAN · SIL · Semblable au n° 2.

Arg. Id., id., n° 15.

SMALKALDE (GUERRE DE).

Monnaies frappées de 1542 à 1547, par Jean-Frédéric de Saxe et Philippe de Hesse.

Après que les princes Jean-Frédéric de Saxe et le comte Philippe de Hesse eurent occupé, en 1542, les États du duc Henri le Jeune, de Brunswick-Lunebourg, et conquis Wolfenbuttel, ils firent frapper avec l'argent provenant de la prise de cette ville des monnaies dites *Beutgroschen*, pour payer les troupes. Pendant l'occupation qui dura jusqu'en 1547, ils employèrent l'argent provenant des mines du Hartz pour faire frapper des thalers appelés *Schmalkaldische Bundesthaler*, des demi et des quarts de thaler.

d. 1. *Thaler.* — Buste à droite, avec le manteau d'hermine électoral et l'épée. Légende intérieure : —

SOLI — DEO — VICTO — RIA — Légende extérieure : — JOHAN · F (*armes*) RIDERIC · (*armes*) D · SAC · B (*armes*) VRGMAD (*armes*).

Rev. — Buste armé, de face, mais légèrement tourné à droite, le bâton de commandement dans la main droite; des deux côtés de la tête 4 — Z, au dessous, PH — LAND, et plus bas, un G. Légende en deux lignes : — PARCER (*armes de Nidda*) E · SVBIE (*armes de Diez et de Ziegenhain* CTIS · ET · (*armes de Catzenelnbogen*) DE BELL (*armes de Hesse*) — ARE — SVP - — ER - — BOS —

Arg. J.-C -C. Hoffmeister [1], t. 1, p. 90, n° 308.

2. *Thaler.* — Buste à droite; le duc, la tête nue, porte un manteau d'hermine et tient une épée à la main. Légende intérieure : — SOLI : DEO : VICTORIA : Légende extérieure, coupée en quatre écussons : — JOHAN : FRIDERICH : D · SAC : BVRG : MAGDEBV :

Rev. Buste armé à droite, le bâton de commandement dans la main droite, et la main gauche appuyée sur la poignée de son épée; au-dessus de la tête nue, 42.; des deux côtés de la tête, PH · — LA · ; un peu plus bas, un G · Légende en deux lignes, coupée par

[1] *Historisch-kritische Beschreibung aller bis jetzt bekannt gewordenen Hessischen Münzen*, etc., Leipzig, 1862.

quatre écussons : — PARCERE : SVBIECTIS : ET : DEBELL — ARE : SVPERBOS :

Arg. Id., nº 309.

2. Variété — avec IOHAN ; FRIDERIH · D · SAX : BVRG : MAGDEBV :

Gudenus, in der *Beschreibung seiner Cabinetsthaler*, unter nº 403.

3. *Thaler*. — Buste armé, tourné à droite, tête nue ; sur la poitrine une chaîne avec croix; des deux côtés de la tête, · PH · — LA · · · au-dessous un G ; au-dessus du tout, 42 : Légende en deux lignes, coupée par quatre écussons : — PARCERE SVBIECTIS · ET : DEBELL — ARE : SVPERBOS :

Rev. — Buste tourné à gauche, tête nue, manteau électoral, épée nue dans la main droite. Légende intérieure : — : SOLI : DEO : VICTORIA : Légende extérieure : — JOHAN : FRIDERIH · D · SAC · BVRG · MADEBV :

Arg. Hoffmeister, t. 1, p. 91, nº 310.

4. *Thaler de* 17 *Batzen*. — Dans un cercle, buste armé, de face; le duc porte une longue moustache et tient d'une main le bâton de commandement; des deux côtés de la tête, 4 — Z, au-dessous, PH — LA — Légende extérieure : — PARCER (*armes*) E · SVBI (*armes*) E (*armes*) CTIS · ET (*armes*) DEBELL (*armes*). Légende intérieure : — ARE — SVP — BOS — Le bord de la pièce est orné.

Rev. — Dans un cercle, buste à droite, avec l'épée haute. Légende extérieure : — IOHAN · F(*armes*) RIDERIC (*armes*) D : SAC · B(*armes*) VRG : MAD (*armes*). Légende intérieure : — SOLI — DEO — VICTO — RIA — Bord orné.

Arg. Id., nº 311.

5. *Thaler.* — Buste armé, tourné de trois quarts à gauche, avec une chaîne d'ordre et le bâton de commandement ; des deux côtés de la tête, 4 — Z ˅, au-dessous, ˅ PH ˅ — ˅ LA ˅ Légende extérieure, coupée par quatre écussons de Hesse : — PARCER — E ˅˅ SVBI — E — CTIS ˅˅ ET — ˅˅ DEBELL — Légende intérieure : — ARE ˅˅ — SVP — ER — BOS ˅ ˅˅ —

Rev. — Buste à droite, avec manteau d'hermine ; l'électeur a la tête nue et tient une épée dans la main droite. Légende extérieure, coupée par quatre écussons de Saxe : — IOHAN : FR — IDERIH · D · — SAC : BVRG : — MADEBV : Légende intérieure : — SOLI : — DEO : — VICTOR — RIA :

Arg. Id., nº 312.

d. 6. *Thaler.* — Buste à droite, tête nue, barbe et moustache, manteau d'hermine, une épée dans la main droite. Légende extérieure, coupée par quatre écussons. — IOHAN · F — RIDERIC — . D · SAC · B — VRG · MAD — Légende intérieure : — SOLI : — · DEO · — VICTO — RIA.

Rev. — Buste armé, de trois quarts à gauche, tête nue, moustache; le comte porte une chaine sans croix sur la poitrine, il tient le bâton de commandement dans la main droite et il a la main gauche sur la poignée de son épée. Des deux côtés de la tête, — 4 — Z, au dessous, PH — LA et un peu plus bas, un G. Légende extérieure, coupée par cinq écussons : — PAR · CER — E ‘ SVBI — E — CTIS · ET — · DEBELL — Légende intérieure : — ARE ⁝ — SVP — ER — BOS · ⁝

Arg. Ordonnantie provisionnel. t'Antwerpen, Christoffel Plantin, 1575.

d. 7. *Thaler.* — Semblable au n 6, sauf que le duc a la tête un peu plus tourn e à gauche. Légende extérieure, coupée par quatre écussons : — IOHAN : FR — IDERIH · D · — SAC : BVRG : — MAGDEBV : Légende intérieure : SOLI : — DEO : — VICTO — RIA :

Rev. — Buste armé, de trois quarts à gauche, tête nue avec moustache ; le comte porte une chaine avec croix sur la poitrine, il tient le bâton de commandement dans la main droite et a la main gauche appuyée sur la poignée de son épée. Des deux côtés de la tête, 4 — Z ˅ — Au-dessous, · PH — LA ˅ Légende extérieure, coupée par cinq écussons : PARCER — E ⁝ SVBI — E - CTIS ⁝ ET — ⁝ DEBELL —

Légende intérieure : — ARE ⁝ — SVP — ER — BOS ⁝⁝ —

Arg. Van Mieris, t. III, p. 61, n° 1.

8. *Thaler.* — Dans un double cercle, buste de face, mais regardant un peu à gauche, avec barbe, manteau électoral et épée dans la main droite. Entre les deux cercles, la légende coupée par quatre écussons : - IOHAN · FR — IDE · DV — X · SAX · BVR — MAGDEB ·

Rev. — Dans un double cercle, buste armé de face, mais un peu tourné à droite, avec bâton de commandement dans la main droite. Des deux côtés de la tête, 15 — 42, entre les deux cercles, la légende, PHILIP · (*armes de Nidda*), D · G · LAN (*armes de Diez et de Ziegenhain*) HASSI (*armes de Catzenelnbogen*) C · K · D · Z · N · (*armes de Hesse*).

Arg. Hoffmeister, t. I, p. 91, n° 313.

9. *Thaler.* — Buste en habit électoral, avec l'épée. Légende coupée par quatre écussons : — IOHAN · FRIDER · D · SAC · B · MAGDE.

Rev. — Buste armé, avec bâton de commandement, sur le côté, l'année 15 — 42 — Légende coupée par cinq écussons : PHILIP · D · G · LAN · HASSIE · C · K · D · Z · N.

Arg. Id, n° 314.

10. *Thaler.* — Buste en habit électoral, avec l'épée.

Légende coupée par quatre petits écussons : — IOHAN · FRIDER · D · SAC · B · MAGDE.

Rev. — Buste armé, de face, avec le bâton de commandement et armé de l'épée; à côté de la tête nue, l'année 1542. Légende coupée par cinq écussons : - PHILIP · D : G : LANG · HASSIE · C · K · D · Z · N.

Arg. Id., p. 92, nº 315.

10ᵉ. Variété. — Le revers porte — PHILIP · D : G · LANG · HASSIE · C · K · D · Z · N · (*le Z comme un* 3). Le buste de Philippe porte sur la poitrine une chaîne avec croix.

Arg. Id., nº 315.

11. *Thaler de* 17 *Batzen.* — Dans un cercle, buste avec pelisse et épée haute. Légende coupée par quatre écussons : — IOHAN · FR — EDE · DV — X · SAC · BVR · — MAGDEB — Bord orné.

Rev. — Dans un cercle, buste armé tourné légèrement à droite, avec le bâton de commandement; des deux côtés de la tête, 15 — 4Z. Légende coupée par cinq écussons : — PHILIP ⁘ — D · G LAN — G — HASSIE - C k · D Z . N — Bord orné.

Arg. Id., nº 316

d. 12. *Thaler.* — Dans un cercle, buste de face, avec barbe et moustache, la tête nue légèrement inclinée à droite, pelisse et épée nue. Légende

coupée par quatre écussons : — IOHAN ∘ FR — EDE ∘ DV — X ∘ SAC ∘ BVR — MAGDEB —

Rev. — Dans un cercle, buste armé, tourné de trois quarts à gauche, le bâton de commandement dans la main droite, la main gauche sur la poignée de son épée ; des deux côtés de la tête nue, l'année 15 — 4Z — Légende coupée par cinq écussons : — PHILIP ⁘ — D ⁘ G ⁘ LAN — G — HASSIE — C ∘ K ∘ D ∘ Z ∘ N ∘

Arg. Ordonnantie de 1573.

d. 13. *Thaler.* — Dans un double cercle, buste de face, légèrement tourné à droite, tête nue, barbe et moustache, pelisse et épée nue. Légende coupée par quatre écussons : — IOHAN · FR — IDE · DVX — SAX · BVR · — MAGDEB.

Rev. — Dans un double cercle, buste armé, tourné de trois quarts à gauche, tête nue, portant barbe et moustache ; le bâton de commandement dans la main droite, la main gauche sur la poignée de son épée ; des deux côtés de la tête 15 — 42 — Légende coupée par cinq écussons : — PHILIP — · D · G · LAN — G — HASSIÆ · — C · K · D · 3 (*pour* Z) · N.

Arg.

14. *Demi-thaler.* — Buste à tête nue, tourné à gauche, en habit électoral, une épée dans la main droite. Légende intérieure, coupée par quatre écussous : — : SOLI : : DEO : : VICTORIA :

Légende extérieure : — IOHAN : FRIDERICH · D · SAC : BVRG : MADEBV.

Rev. — Buste à mi-corps, armé, tourné vers la droite, ayant sur la poitrine, une chaîne avec croix (ou une clef ?) ; le bâton de commandement dans la main droite, la main gauche sur la poignée de l'épée ; des deux côtés de la tête, — PH · — LA · , au-dessus — 4 — 2. Légende en deux lignes, coupée par cinq écussons : — PARCERE · SVBIECTIS · ET DEBELL — ARE · SVPERBOS.

Arg. Hoffmeister, p. 92, n° 317.
Madai, IV, n° 6273.

15. *Demi-thaler.* — Le heaume de Saxe. Légende : — IOHAN FRI · ELEC · DVX · SAX · BVR · G MAGDE.

Rev. — Le heaume de Hesse, dans le champ, 1542. Légende : — PHILIP · D G · LANDG · HASS · C · CA D · Z · E N.

Arg. Id., n° 318.

16. *Demi-thaler.* — Le heaume électoral de Saxe. Légende : — IOHAN FRI · ELEC · DUX · SAX · BURG · MAGDE.

Rev. — Le heaume de Hesse, entre des cornes de buffle, 1542. Légende — PHILIP : D : G : LANDG : HASS : C : CA : D : ZI : NI *

Arg. Id., n° 319.
Madai, IV, n° 5666.

d. 17. *Groschen.* — Tête de l'électeur Jean-Frédéric, à droite, les cheveux courts, portant barbe et moustache. Légende : — IOAHN · FRI · ELEC · DVX · SAX · BEVT · G · VO · WOLFB.

Rev. — Tête du comte Philippe, à gauche, les cheveux courts, moustache. Légende : — PHIL · LAND · HASNE · BEVT · G · VO · WOLFBVT · 42.

Arg. Id., n° 320.
Johann-Gottlob Bochme [1], t. II, pl. XXVI, n° 198.

18. *Groschen.* — Buste de l'électeur de Saxe. Légende : — IOHAN FRI DVX SAX . BEUTG · 154Z.

Rev. — Buste du comte. Légende : — PHIL · LAND · HASA · BEUTG · VO · WOLFEBUT · 4Z.

Arg. Id., p. 93, n° 321.

19. *Groschen.* — Tête de l'électeur. Légende : — JO · FRI · ELECT · DVX · SAX · BEVT G · V · WOLFB.

Rev. — Tête du comte. Légende : — PHIL · LAND · HASSIE · BEUT G · V · WOLFBVT · 4Z.

Arg. Id., n° 322.

d. 20. *Groschen.* — Tête de l'électeur, à droite, les cheveux courts, portant la moustache. Légende : —

[1] *Sachsisches Groschen-Cabinet*, Leipzig. 1765-1769.

IOAHN · FRI · ELEC · DVX · SAX · PEUT · G · VO · WOLFB.

Rev. — Tête du comte, à gauche, les cheveux courts, portant la moustache. Légende : — PHIL. LAND · HASNE · BEVT · G · VO · WOLFBVT · 4Z.

Arg. Cabinet de M. Wolf, à Goettingue.

* 21. *Groschen.* — Tête nue, à gauche, avec moustache. Légende : — PHIL LAND HASNE BEVTG VO WOLFBVT 4Z.

Rev. — Tête nue, à droite, avec moustache. Légende : — IOAHN FRI ELECT DVX SAX PEVTG VO WOLFB.

Étain. Hoffmeister, p. 93, n° 323

22. *Thaler.* — Buste de face, en habit électoral, une longue épée appuyée à l'épaule. Légende coupée par quatre écussons : — JOHANN FRIDERIC D · SAC B MAGDE.

Rev. — Buste à mi-corps, armé, tête nue, le bâton de commandement dans la main droite, la main gauche sur la poignée de l'épée; à côté de la tête, l'année 15 — 45. Légende coupée par cinq écussons : — PHILIP D G · LANG · HASSIE C · K · D · Z N.

Arg. Id., p. 94, n° 327.

23. *Thaler.* — Buste, auprès 15 — 45. Légende coupée par cinq écussons : — PHILIP D · G · LANG · HASSIE C · K · D · Z · N.

Rev. — Buste de l'électeur. Légende : — IOHAN · FRIDER · D · SAC · B · MAGDE.

Arg. Id., nº 328.

24. *Thaler.* — Buste armé, à gauche, le bâton de commandement dans la main droite, la main gauche sur l'épée; à côté, l'année 15 — 43. Légende coupée par cinq petits écussons : — PHILIP · D · G · LANG · HASSIE · C · K · D · ZE.

Rev. — Buste de face, en habit électoral et l'épée. Légende coupée par quatre écussons : —IOHAN · FREDERI · D · SAC · R (*pour* B). MAGDE.

Arg. Id., nº 329.

* 25. *Thaler.* — Buste armé, regardant à droite, tête nue, sans chaîne ni croix; le bâton de commandement dans la main droite, la main gauche sur l'épée; à côté de la tête, l'année 15 — 43. Légende coupée par cinq écussons : — · PHILIP · D : G · LAN — G — HASSIE — C · K . D Z · N · (*le* Z *comme un* 3).

Rev. — Buste de face, à tête nue, portant la manteau électoral et l'épée nue. — Légende coupée par quatre écussons : — IOHAN · F — REDERIC — D · SAC · B · — MAGDE.

Arg. Id., nº 330.

26. *Quart de thaler.* — Entre deux cercles, les écussons de Hesse (ou de Catzenelnbogen), Ziegenhain et Diez, réunis entre eux, comme 1-2.

Légende : — PHILLP ⁝ D ⁝ G ⁝ LAN ⁝ HA ⁝ C ⁝ CA ⁝ D ⁝ ZI ⁝ (*le* Z *comme un* 3). Bord orné.

Rev. — Entre deux cercles, trois écussons de Saxe, liés entre eux; au-dessous 43. Légende : — IOHAN ˙ FRI ELEC ˙ DV ⁝ SAX ⁝ MAGD ˙ Bord orné.

Arg. Id., p. 95, nº 331.

27. *Groschen.* — Écu écartelé, avec petit écu au centre; au-dessus, 43. Légende : — PHILIP · D · G · LANDGR · T · HASSI.

Rev. — Le lion de Hesse. Légende : — PHILLIPPVS · D · G · HAS · C · C · D · N.

(*Gros formé de deux coins differents.*)

Arg. Id., nº 332.

28. *Groschen* — Écu écartelé de Hesse, avec petit écu au centre; au-dessus, * 43 * — Légende : — PHILIP * D * G * LANDGR * ET * HASSI *

Rev. — Le lion de Hesse. Légende : — PHILLIPVS * D * G * LA * HAS : C · C : D : N : I.

(*Gros formé de deux coins differents.*)

Arg. Id., 333

29. *Thaler.* — Entre deux cercles, buste avec manteau électoral, portant la barbe et tenant une épée. Légende : — JOHAN · F (*armes de Saxe*) REDERI (*armes de Saxe*) D * SAC · B * (*armes de Saxe*) MAGDE * (*armes de Saxe*). Bord orné.

Rev. — Entre deux cercles, buste armé, tourné aux trois quarts à gauche, avec bâton de commandement; des deux côtés de la tête, 15 — 44 — Légende : — PHILLIP (*armes de Nidda*) D · G · LAN · (*armes de Diez*) G (*armes de Ziegenhain*) HASIE (*armes de Catzenelnbogen*) C · K · D · Z · N (*armes de Hesse*). Bord orné.

Arg. Id , p. 96, n° 334.

* 30. *Thaler de* 17 *Batzen.* — Dans un cercle, buste de face avec pelisse et épée levée. Légende coupée par quatre écussons : — IOHAN · F — REDERIC — D · SAC · R · — MAGDE — (R *pour* B).

Rev. — Dans un cercle, buste armé de face, un peu tourné à droite, avec bâton de commandement ; des deux côtés de la tête — 15 — 44 — Légende coupée par cinq écussons : — PHILIP · — D : G · LAN — G — HASSIE — C · R D Z N · (R *pour* K).

Arg Id., n° 335.

31. *Thaler* — Buste armé regardant à droite; sur le côté, — 15 — 44 — Légende coupée par cinq écussons : — PHILIP · D : G · LANG · HASSIE · C · K · D · Z · E (*sans* N).

Rev. — Buste de face, avec manteau électoral et épée. Légende coupée par quatre écussons : — IOHAN · FREDERIC · D · SAC · B · MAGDE.

Arg. Id., n° 336.

32. *Thaler.* — Buste armé regardant à droite, de l'année 15—44. Légende coupée par cinq écussons : — PHILIP · D : LANG · HASSIE · C · R (*pour* K) · D · Z · N · (*après le* D, *manque la lettre* G).

Rev. — Buste de face, avec manteau électoral et épée. Légende coupée par quatre écussons : — IOHAN · FREDERIC · D · SAC · B · MAGDE —

Arg. Id., n° 337.

P. Mailliet.

(*Pour être continué.*)

MÉMOIRE

CONCERNANT

L'ÉVALUATION DES ANCIENNES MONNAIES DE FLANDRE, DE BRABANT, ETC.

RÉDIGÉ EN 1600 PAR GILLES VAN HALBEECK,

L'UN DES MAÎTRES GÉNÉRAUX DES MONNAIES DES ARCHIDUCS ALBERT ET ISABELLE DANS LES PAYS-BAS.

Aux yeux de ceux qui cherchent à se rendre compte de ce qu'ont été la valeur et les variations du cours des monnaies en Brabant, en Flandre, et dans plusieurs pays voisins, le mémoire que nous publions ne peut être dépourvu d'utilité, quelque monotone que soit toujours un semblable sujet.

Nous sommes loin, d'ailleurs, de penser qu'il y ait lieu d'admettre sans contrôle toutes les observations que Gilles Van Halbeeck a insérées dans son travail ; mais ses recherches, curieuses à bien des titres, n'en constituent pas moins un document sérieux, dont l'intérêt s'accroît de l'époque à laquelle il remonte et de la position que l'auteur occupait.

Gilles Van Haelbeeck, ou Halbeeck, était maître parti-

culier de la monnaie du roi d'Espagne à Maestricht [1], lorsque, par commission au nom de Philippe II, datée de Mons, 28 février 1581, il fut nommé provisoirement maître général des monnaies de par deçà « *pour en « l'absence des autres, résidans,* dit le roi, *es pays « tenans party à Nous contraire, avoir regard et super- « intendance sur les maistres particuliers, officiers et « ouvriers de nos monnoyes des pays et lieux de nostre « obéissance* [2]. » Nous ignorons depuis combien de temps, lorsqu'il rédigea son mémoire, il était maître général ordinaire, mais on sait qu'il l'était encore le 10 mai 1618, date à laquelle son fils, du même prénom que lui, fut commis pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions [3].

Le travail de Halbeeck ne paraît reposer sur des données véritablement officielles qu'à partir des dernières années du quatorzième siècle, et plus particulièrement à partir des ordonnances qu'il a connues concernant le monnayage des ducs de Bourgogne dans leurs possessions des Pays-Bas. Remarquons à ce sujet, la question étant loin d'être étrangère aux matières traitées dans le mémoire, que le poids de marc dont il était fait usage dans les ateliers

(1) Il était déjà maître particulier de la Monnaie de Maestricht en 1575. On a de lui, en cette qualité, deux comptes qui s'étendent du 17 septembre 1575 au 31 décembre 1580. (*Revue numismatique belge*, 1re série, t. V, p. 179, et 2e série, t. III, p. 316 à 318, article de M. Pinchart.)

(2) Manuscrits Colbert ; collection des 182, vol. 38, fol. 23 à 26.

(3) Même volume, fol. 76 à 80.

monétaires de ces ducs, aux Pays-Bas, était sans doute déjà celui qui fut reconnu en 1529 plus fort de 24 grains que le poids original alors conservé à la Chambre des monnaies, à Paris (1).

(1) Voici comment Constans rapporte le fait dans son *Traité de la Cour des monnoies* (p. 167) :

« L'empereur Charles le Quint voulut conformer son poids de marc de l'Empire à notre poids royal ; auquel effet ayant envoyé en France Thomas Gramaye, l'un des conseillers généraux de ses Monnoyes au Païs-Bas, pour en demander la permission au Roy, furent expédiées lettres de créance audit Gramaye par le Cardinal de Sens, alors Chancelier de France, pour les Généraux de la Chambre des Monnoyes ; lequel Gramaye et Nicolas Le Compte, Général de la Chambre des Monnoyes, ayans le 11 aoust de l'année 1529, en présence des Président et Conseillers de ladite Chambre des Monnoyes, et dans le bureau d'icelle, étalonné le poids pesant deux marcs apporté par ledit Gramaye, et duquel il auroit dit qu'on usoit es Monnoyes de l'Empereur en ses Païs-Bas, à l'encontre du susdit poids original estant en ladite Chambre, ledit poids de marc de l'Empire se seroit trouvé plus fort d'un denier de poids, qui sont 24 grains de poids sur chacun marc, que ledit original estant en ladite Chambre. A raison de quoy auroient été ajustez sur ledit poids original de ladite Chambre de Monnoyes trois poids de marc, de laton, en présence dudit Gramaye, auxquels trois poids fut empraint es présences que dessus, d'un costé les armes du Roy, et de l'autre costé celles de l'Empereur, ce qui fut fait le 13 dudit mois d'aoust audit an 1529, comme résulte des certificats signés desdits Gramaye et Le Compte, et par Le Pere, Greffier de ladite Chambre des Monnoyes, qui se trouvent au Registre de la Cour cotté G, fol. verso 119 et 120, où il est dit qu'il fut fait triple, l'un pour le Roi, l'autre pour l'Empereur, et le troisième pour demeurer en ladite Chambre. »

Les deux certificats, l'un des Généraux des Monnaies de France, l'autre de Thomas Gramaye et de Nicole *Le Counte*, sont rapportés aux preuves de Constans, page 356. Ce sont les pièces sur lesquels Constans s'est fondé pour avancer ce qu'il dit du poids qu'il suppose être de

Gilles Van Halbeeck, dont le nom indique l'origine flamande, avait sans doute beaucoup plus l'habitude d'écrire en *thyois* qu'en français. Le féminin pour le masculin, le masculin pour le féminin, le singulier pour le pluriel et réciproquement, se heurtent fréquemment dans son œuvre, que nous reproduisons avec ces petites imperfections, pour ne pas nous exposer à altérer le sens des phrases. Nous n'avons eu, d'ailleurs, l'occasion de prendre connaissance de son mémoire que par la copie (faite d'après un registre de l'ancienne chambre des comptes de Lille) qui en existe à la Bibliothèque nationale

l'*Empire*, et Dupré de Saint-Maur (*Essai sur les monnoies*, 1746, p. 116) est tombé, en citant Constans, dans la même erreur que ce dernier. Mais Gramaye et son collègue disent simplement dans leur certificat : « A esté par nous... ajusté et étalonné un poids pesant deux marcs apporté en icelle Chambre par moi Gramaye, *duquel poids l'on a accoustumé user, et dont on use de présent es Monnoyes de l'Empereur esdits Païs-Bas*, à l'encontre du poids estant en ladite Chambre... » — Il ne s'agit donc pas ici d'un poids de l'*Empire*, mais bien du poids en usage dans les Monnaies des *Pays-Bas*, appartenant à la maison d'Autriche, et ce poids était depuis très-longtemps celui de Troyes, comme cela résulte notamment de l'ordonnance monétaire de Maximilien et de Philippe le Beau du 14 décembre 1489. On se demande toutefois d'où a pu venir la différence constatée entre le poids de Troyes apporté par Gramaye et celui conservé à Paris.

On peut encore consulter, sur la question qui a suggéré la présente note, Boizard, *Traité des monnoyes*, p. 258 de l'édition de 1714, ainsi que l'*Almanach des monnoies*, de 1785, p. 216, et surtout p. 222, où l'on voit que le marc de Bruxelles, *poids de Troyes*, était encore estimé alors peser, relativement au poids de Troyes en France, un marc et vingt et un grains.

à Paris, dans le trente-septième volume de la collection des manuscrits Colbert dite des 182; et cette copie, bien que revêtue de la signature de l'historiographe Denys Godefroy, qui est censé l'avoir collationnée, renferme malheureusement plusieurs erreurs. Nous signalons, dans les notes que nous ajoutons au mémoire, les fautes de transcription et autres que nous avons été en position de remarquer.

J. Rouyer.

Nancy, octobre 1872.

DÉCLARATION

DE LA DIFFÉRENCE DES VIEUX GROS, LIVRES ET SOLS

AVEC UN DISCOURS

SUR LE FAIT DES MONNAIES.

1600 (1).

A Messeigneurs

Messrs les Président et Gens des Comptes des Archiducs nos Souverains Princes en Flandres, résidans à Lille.

Très honorez Seigneurs, Comme ces ans passés m'a esté donné accès, du sceu et consentement de vos Seigneuries, à plusieurs anciennes ordonnances, registres et autres pieces authenticques concernant le fait des monnoyes de par-deçà, et que, par moyen d'icelles et d'autres auxquelles pareillement m'a esté donné accès en la Chambre des Comptes de leurs Altesses Serenissimes en Brabant, j'ay reconnu, selon que la capacité de mon petit scavoir et intelligence le peut comprendre, le pied, prix et valleur à plusieurs espèces de monnoyes forgées par-deçà depuis trois cens ans en-çà ou

(1) Ce titre est accompagné de l'indication suivante : « Extrait d'un « Registre intitulé *des Mémoires*, estant dans la Tour des Chartes de la « Chambre des Comptes de Lille en Flandres, cotté 8, depuis 1590 « jusques en 1606, fol. 96, verso. »

environ, et d'autres qui cependant y ont eu cours ; pour ne me monstrer ingrat, mesme que la peine que j'ay fait à visiter et examiner lesdittes pièces ne pourroit demeurer infructueuse, je me suis advancé de surt out faire un petit discours avec declaration de la difference et equipolenc desdittes espèces, et notamment est des vieux livres, sols et gros dont l'on s'en est servy anciennement par-deçà, au regard d'autres qui durant ledit temps ont eu lieu et sont entreveus en toutes receptes et mises, et de le présenter es mains de vos dittes Seigneuries, le tout sous corrections d'icelles et d'autres plus clairvoyants et entendus en cette matiere, comme aussi dict est par la conclusion dudit discours suivant, lequel je prie estre receu en reconnoissance de ce que dessus d'aussi bonne part que je le présente de bonne affection, pour servir de memoire en temps à venir, ou bien d'inciter autruy de penetrer plus avant en cette ditte matiere jusqu'à ce que Dieu me pourroit donner la grace de plus particulièrement pouvoir traitter et discourir sur ledit fait, en quoy ne faudray, Deo favente, *de m'employer de tout mon pouvoir, tant pour faire bon devoir de mon office que pour satisfaire au bon desir et affection que passé bien long temps j'ay eu pour entendre iceluy fait.*

Et à tant, trez honorez Seigneurs, je me recommande affectueusement au service de vosdittes Seigneuries, et prie Dieu les maintenir en prosperité et vie longue.

Fait par l'un des Maistres Generaux des Monnoyes de leursdittes Altesses par-deçà, soubsigné, le XIe de septembre 1600.

G. Halbeeck.

Discours *sur le fait des Monnoyes des Pays de par-deçà, et de la valleur substantielle d'icelles, notamment des livres, sols et gros usitez esdits pays, et de la difference et équipollance de celles qui cy devant ont esté appellées vieux livres, sols et gros, desquelles l'on entend la plupart des domaines, aydes et rentes des Princes de par-deçà, Ecclesiasticques, Nobles, et d'autres personnes, avoir esté fondées et constituées, et d'autres dont depuis l'on s'en est servy, et que l'on s'en serve encore en l'an present seize cens; le tout selon la substance et contenue de plusieurs ordonnances, statuts et édicts sur ce servants, faites et publiées par-deçà, et autres memoires et pieces autentiques reposant ez Chambres des Comptes tant à Lille que à Bruxelles.*

Pour bien et deuement entendre ce que sera traitté par le present discours, il faut considerer en premier lieu que l'on trouve anciennement avoir esté forgez ez pays de par-deçà certains deniers d'or fin de cinquante-quatre pieces en taille au marcq, poid de Troyes, conformement à autres forgées ez Monnoyes tant du Saint Empire que de France, lesquels en premiere instance furent appellez simplement *escus*, et en après *vieux escus*, ou bien en langage teys (1) « *oude schilden*, » ayant esté evalués quelquefois pour seize vieux gros tournois, piece de monnoye d'argent ainsi appellée, forgée au temps du Roy de France Saint Louis, qui deceda environ (2) l'an douze cens et septante, desquels gros fut tiré de semblable marc de Troyes

(1) Langage *thiois*.

(2) Cet *environ* est de trop.

d'argent fin, suivant le particulier poids et alloy d'icelles lors publiquement advisé et ordonné, environ septante pieces ; suivant quoy posant le cas que les frais et despens de monnoyage et droicts seigneuriaux des Princes eussent porté un desdits escus et demi sur marcq d'or, et sur marcq d'argent fin deux desdits gros, l'on pourroit dire le marcq d'or fin réduict en monnoye telle que dessus avoir valu cinquante quatre desdits escus en espece, et le marc d'or fin rude ou en masse cinquante deux et demy desdits escus tant seulement, ou bien autant des gros susdits qu'à raison devant dicte se pourroit trouver esgal à l'un ou l'autre nombre desdits escus ; et le marcq d'argent fin reduit ez dits gros avoir valu septante d'iceulx en especes, et le marcq d'argent rude ou bien en masse tant seulement lxviij desdits gros ; à raison de quoy le marcq d'or fin avoit proportion et habitude egale avec douze marcs d'argent fin et environ un tiers de marc (1).

(1) Il résulte des tables de Leblanc, à la suite de son *Traité historique des monnoies de France*, que le marc d'argent-le-roi mis en œuvre contenait, sous saint Louis, 58 gros tournois, ce qui fait, sans compter une fraction, soixante gros pour le marc d'argent fin, et non pas soixante-dix gros comme Halbeeck le suppose. Le principe inexact d'où part Halbeeck pour son appréciation du poids du gros tournois sous saint Louis exerce en divers endroits de ses raisonnements une influence contre laquelle il est bon de se prémunir et que nous devons signaler pour cette raison.

La proportion, d'après les mêmes tables de Leblanc que nous venons de citer, de la valeur de l'or à la valeur de l'argent, à l'époque de saint Louis, est, à peu de chose près, de 12 $^1/_3$ comme l'avance Halbeeck. — « Garraut a cru, dit Leblanc (p. 191 de l'édition de Paris), que la proportion, sous saint Louis, étoit douzième entre l'or et l'argent ; mais il paroît par une pièce faite pendant le règne de Philippe le Bel, qu'elle

Pour encore mieux esclaircir la manière et usance observée ez pays de par-deçà sur ce que dit est, il faut entendre que l'on y usoit encore une autre manière de compter et signifier les concurrences des sommes de ce qu'on avoit à payer ou recevoir en monnoye susditte, à scavoir par livres et sols de gros tournois, dont toutes fois la livre et sols n'estoient de fait aucune espèce de monnoye d'or ou d'argent, ains faict seulement dictions numeraires, imaginées pour signifier certain nombre desdits gros en espèce, comme par maniere de dire; tout ainsy que cent est diction signifiant le nombre à dix fois dix unitez, et mille de dix fois cent, ainsy la livre susdite signifioit le nombre de vingt sols, et chacun sol le nombre de douze desdits gros en espece, de manière que quand l'on disoit cinquante-quatre desdits escus valoir trois livres et douze sols *de gros* (1), ce estoit tout un comme si

n'étoit que dixième. » — Cette pièce, que Leblanc reproduit en partie, ne semble pas être bien concluante ; et, dans tous les cas, elle serait en désaccord avec ses tables, ainsi qu'avec ce qu'a écrit Boizard sur le même sujet dans son *Traité des Monnoyes*, chapitre VIII. L'opinion généralement admise est qu'à l'époque de saint Louis, et dans les ateliers du roi, un marc d'or valait douze marcs d'argent.

(1) Les mots *de gros* ne sont pas dans le manuscrit de la collection Colbert, mais il est évident que la restitution de ces deux mots est nécessaire dans la phrase pour qu'elle ne soit pas inintelligible.

En réalité l'auteur explique que la livre de gros, qui n'a généralement été qu'une monnaie de compte, était dans le rapport de 12 à 1 avec la livre en espèce qui avait ce même gros pour *sol* au lieu de l'avoir pour *denier*.

On voit par une ordonnance de Charles-Quint du 12 juin 1539 que la livre de gros de Flandre était d'un tiers plus forte que celle de Brabant. En d'autres termes, quatre livres de gros de Flandre valaient six livres

l'on eust dict valoir huict cens et soixante-quatre desdits gros en espece.

Et comme lesdittes livres, sols et gros ont esté par après appelées vieux livres sols ou gros, la raison est que les gros depuis faictes ont esté empirées et diminuées ou du poids ou d'alloy, ou bien et d'un et d'autre, et que partant ils n'estoient conformes ni correspondantes en substance matérielle auxdits vieux gros, auxquelles néantmoins lesdittes livres se rapportoient comme dictions numéraires pour signifier si bien semblable nombre desdits nouveaux gros comme paravant ils faisoient desdits vieux, et par là ce que en après fut appelé gros n'estoit en effect que partie aliquote dudit vieu gros, et, par conséquent, les livres et sols que partie desdits vieux, dont est ensuivie que la valeur desdittes livres quant à leurs substances, ensemble des sols et gros qui de long temps avoient esté en usance par-deçà, s'est rendu différent et incertain comme plus à plain cy après sera déclaré.

§ 1er.

De la différence de valeur subtancielle des livres, sols et gros cy devant usités par-deçà au fait des monnoyes, au regard d'autres dont depuis l'on s'en est servie, et de l'équipolence des uns aux autres ; ensemble quels peuvent

de gros de Brabant. Il ne faut pas confondre, d'ailleurs, la livre de gros de Flandre avec la livre de quarante gros, ou livre d'Artois, que l'on trouve en usage dès le temps de Philippe le Bon. La livre de gros de Flandre valait six livres de quarante gros.

avoir esté les livres, sols et gros desquelles la plupart des domaines, aydes et rentes des princes de par-deçà peuvent estre fondées et constituées.

Quant à la différence du vieux livre, sols ou gros susdit et d'autres dont depuis l'on s'est servy ez pays de par-deçà par forme de dictions numéraires et significatives comme dit est dessus, il semble que la premiere introduction d'icelles a esté faite fort sagement et de bonne foy, pour par icelles estre signifié tant seulement un nombre précis de monnoye en espèces de certain poids et qualité de matière lors publiquement advisé et arresté, et principalement de la plus petitte, par laquelle l'on entendoit régler la grande et la mettre à prix, et à laquelle ils se devroient rapporter comme en partie dict est cy dessus ; le tout à fin que suivant ce un chacun puisse faire vray estat de ne payer ou recevoir plus ou moins d'or ou d'argent en un temps que en l'autre, soit pour rente, dette ou d'autre chose, qu'il n'estoit tenu au temps que telles rentes ou debtes furent créées ou constituées, et non point d'estre subject de s'en laisser contenter simplement par nombre de livres, sols ou gros depuis empirées ou amoindries de poids ou d'alloy, comme s'il fust la simple diction ou indicature tant seulement qui mettoient prix et estimation aux monnoyes, sans qu'il fust besoin prendre regard à la qualité et quantité de la matière dont ils pouvoient estre faictes et avoir leur corps, ainsy que plusieurs présument, et en effect subrebtivement l'on s'en est ingeré de faire, sans prendre regard que par tel moyen on ne vient à recevoir à beaucoup près autant d'or ou d'argent

que autrement l'on devroit, et d'en estre frustré de bonne partie d'icelles, et conséquemment d'en souffrir dommage et apauvrissement en plusieurs manieres.

Ce que a esté fort bien remarqué du temps de feu l'Empereur Maximilian et l'archiduc Don Philippes, son fils, ez ans mil iiij^c iiij^xx et neuf (1), et iiij^xx dix-neuf, d'autant que entre autres se trouve estre dict ez ordonnances solennelles lors faites, et bien particulierement en celle faite au mois d'aoust dudit an iiij^xxxix, que pour le grand désordre qu'il y avoit lors ez monnoyes d'or et d'argent, lesdits Princes recevoient journellement dommage inestimable, et que leurs bons subjects furent apauvris parce que toutes les fondations de leurs Domaines et aydes, toutes rentes et revenus des gens d'Église, nobles et autres rentiers sont et estoient pour la pluspart ordonnées et fondées ez dits pays, lors passez plus de deux cens ans, à livres, sols et gros, et que icelles se trouvoient empirées et amoindries par continuel désordre et desregle en substance et espece d'or ou d'argent plus que deux tiers, voires en dedans quatre vingt ans paravant ledit an xiiij^c iiij^xxxix par dessus ce environ la vraye moitié, ce que de fait se trouve veritable, comme facilement l'on peut entendre par les raisons suivantes.

D'une part, veu que audit an 1499 l'on forgeoit pardeçà pièces de deux gros de Flandres de quatre deniers d'alloy d'argent le Roy, et de quatre vingts pieces en taille au marc de Troyes, dont fut tiré du marc d'argent fin deux

(1) L'ordonnance de 1489 (14 décembre) a été publiée dans les *Ordonnancien, statuten, edicten en placcaten*, Gand, 1559, in-fol., pp. 444 et suivantes.

livres un sol et huict deniers gros monnoye susditte; et quatre-vingts ans paravant, à scavoir en l'an mil iiij^c et XIX, lorsque Philippes, fils d'Antoine de Bourgongne fut Duc de B..... (1), l'on trouve y avoir esté forgez autres deniers d'argent, qui se mettoient lors pareillement pour deux gros de Flandres piece, de six deniers d'alloy d'argent le Roy et d'environ cinquante-sept pieces en taille audit marc (2), desquelles fut tiré de semblable marc d'argent fin à raison que dessus XIX sols et environ X deniers gros monnoye de Flandres, qui est à dire, à bien peu après, la vraye moitié que un desdits gros a tenu plus ou moings d'argent que l'autre, et ainsy empirées de la moictié en dedans lesdicts iiij^xx ans paravant ledit an 1499.

Et d'autre part, en conversant laditte pièce de deux gros dudit an 1499 aux gros forgées du temps dudit Roy saint

(1) Il y a là un mot écrit en abrégé, et reproduit peu distinctement, avec intention peut-être, de la part du copiste, qui n'aura pu le lire. Ce mot, tel qu'il est dans la copie, ne correspond, que nous sachions, avec aucun nom de terre dont on pourrait se contenter ici. Philippe, second fils d'Antoine de Bourgogne, ne devint duc de Brabant, en 1427, qu'après la mort de Jean de Bourgogne, son frère aîné. En 1419, il était comte de Saint-Pol et de Ligny, qualité en laquelle il a, au surplus, frappé monnaie. (*Voy.* le mémoire de M. A. d'Affry, dans la *Revue numismatique française*, t. VII, p. 43.)

(2) En Flandre, en 1419, d'après l'instruction donnée aux maîtres particuliers de la Monnaie, Jean Gobelet et André Thomas, les doubles gros étaient alors à 6 deniers d'aloi, argent-le-roi, et à la taille de *soixante-huit* au marc, ce qui modifierait un peu les calculs de Halbeeck. L'instruction dont il s'agit est transcrite dans la Collection des Mss. Colbert, des 482, vol. 37, fol. 447 et suiv. Elle est en outre citée par M. Louis Deschamps de Pas, dans son *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la Maison de Bourgogne*, p. 60.

Louis, desquelles furent tirées de semblable marc d'argent fin tant seulement septante pièces (1) faisant cinq sols et dix deniers desdits gros, on y trouvera différence de plus des deux tiers que l'un d'iceux gros a tenu plus d'argent que l'autre, le tout comme veut ladite ordonnance dudit an mil quatre cent iiij^xx dix neuf.

Semble partant, voires s'ensuit que lesdits vieux gros forgez au temps dudit Roy saint Louis est en effect l'espèce de monnoye à laquelle se doivent rapporter les livres et sols par lesquels furent ordonnées et fondées les domaines, aydes et rentes mentionnées en laditte ordonnance, et par lesquels toutes autres monnoyes furent lors réglées et mises au prix, comme espece de monnoye la plus petite que audit temps servoit et entrevenoit a toutes receptes et mises.

Dont posant le cas qu'ainsy soit, s'ensuit que ceux qui se laissoient payer et contenter en l'an 1419 pour debtes de domaines, rentes ou aydes ordonnées et fondées deux cens ans paravant ledit an 1499, ce que doit avoir esté du temps dudit Roy saint Louis *ou bientost aprés* (2), en livres,

(1) Erreur déjà relevée plus haut. On ne tirait du marc d'argent fin, à l'époque de saint Louis que soixante gros tournois, plus une fraction, de la valeur de cinq derniers tournois, environ.

(2) En 1299, il y avait vingt-neuf ans que saint Louis était décédé, et le gros tournois traversait, non sans dommage, le règne de Philippe le Bel, qui fut si désastreux pour les monnaies. Halbeeck sacrifie, sans profit pour son raisonnement, et d'ailleurs bien innocemment sans doute, l'exactitude à la satisfaction d'établir ses comparaisons sur une période de deux siècles sans fraction en plus ou en moins. Ce qui est, au surplus, établi, c'est que, du temps de saint Louis, c'est-à-dire en 1270 et antérieurement, les gros tournois étaient a 12 deniers argent-

sols et gros de Flandres pour semblable audit an 1419, ne recevoient en substance et poids de matiere d'or ou d'argent point un au lieu de plus de trois que paravant leur avoit esté payé ; et d'autre costé ceux qui se laissoient payer et contenter pour semblables debtes en l'an 1499 par livres, sols ou gros de Flandres lors coursables, on ne leur donna en substance et poids de matiere qu'un au lieu de plus de sept que fut donné ou payé au temps dudit Roy saint Louis, ou bien tost après, et fut ce l'occasion que à bon droict se disoit en l'ordonnance susditte que le prince souffroit dommage inestimable, et que ses bons subjects furent journellement apauvris, à scavoir pour ce qu'on leur donnoit moins d'or ou d'argent qu'auparavant et que veritablement leur estoit deu, veu mesme que c'est chose toute certaine et véritable que ce sont lesdittes matières d'or ou d'argent qui ont lieu de souverain bien et richesse naturelle, et non point un nombre de livres, sols ou gros imaginées, ou autres dictions ou denominations par moyen desquelles les monnoyes se mettent à prix incertains et muables à toutes occurrences, comme pareillement ç'à esté fort bien remarqué par plusieurs princes et seigneurs de par-deçà, lesquels percevans et voyans l'instabilité desdittes livres, sols et gros, et le dommage que

le-roi et de 58 au marc ; qu'en 1419, *en Flandre*, les doubles gros étaient à 6 deniers argent-le-roi et de 68 au marc ; et que, en 1499, en Flandre également, comme dans les autres provinces des Pays-Bas possédées par l'archiduc Philippe le Beau, les doubles gros, ou patards, étaient à 4 deniers argent-le-roi et de 80 au marc. Un gros de saint Louis contenait donc plus de quatre fois autant d'argent qu'un gros de Flandre de 1419 et près de six fois autant qu'un gros de Flandre de 1499.

journellement s'ensuivoit pour ne prendre regard à la qualité et quantité de la matière qui les devoit accompagner, ont sur ce donné ordre, et dict expressément par ordonnances sur ce faites que pour chacun vieux gros que leur seroit deu à raison susditte l'on devroit donner nombre des nouvelles que furent jugées et estimées assez égales de quantité et qualité de matière aux dits vieux, sur quoy aucunes exemples cy seront récitées.

A scavoir du temps de Monsr le Duc Venceslaus de Boheme et Madame Johanne Duchesse de Brabant, en l'an mil trois cent iiij^xx et ung, il fut dict par ordonnance solemnelle lors faicte, qu'au payement de leurs censes et rentes l'on devroit donner pour chacun vieux gros, trois gros de Brabant lors coursables, et desquelles lors fut tiré du marc d'argent fin converti en icelles environ deux cent et quarante quatre pièces.

Item en l'an mil quatre cens et neuf, lorsque Antoine de Bourgongne, fils de Philippes le Hardy, fut (1) Duc de Brabant, et que l'on tiroit de semblable marc d'argent fin environ ij^c lxxvj desdits gros de Brabant, il fut dit que pour chacun vieux gros l'on seroit tenu payer trois et un tiers des nouvelles lors faites.

Depuis, en l'an mil quatre cens XIX, que Jean, fils dudit Antoine, fut (2) Duc de Brabant, et que lesdits gros furent de rechef empirez, à scavoir qu'au lieu de deux cens et septante six que furent tirées du marc d'argent fin au

(1) Il faut lire *était* au lieu de *fut*. Antoine devint duc de Brabant en 1405

(2) Le mot *fut* est encore employé ici pour *était*.

temps de sondit père, furent tirez trois cens et cinquante sept desdits gros de Brabant, il fut dit que pour semblables censes, aydes et rentes, l'on seroit tenu donner pour chacun vieux gros quatre des nouvelles lors faites.

Plus encores, en l'an xiiij^e et trente, lorsque Philippes, le frère dudit Jean, fut (1) Duc de Brabant, et que l'on tiroit de semblable marc fin environ quatre cens et dix gros lors coursables audit Brabant, il fut dict et arresté solemnellement, par commun accord du pays, qu'au payement des rentes, aydes et cens susdits, l'on seroit tenu donner pour chacun vieux gros cinq nouvelles de la forge dudit an xiiij^e trente, et coing dudit Sr Duc.

Finalement, en l'an xiiij^c xxxiiij, du temps du bon Duc Philippes de Bourgongne, lorsque ces pays de par-deçà estaient pour la plus part de son ressort, furent forgées tant en Brabant que Flandres, pieces d'argent de six deniers d'alloy argent-le-Roy, et de lxxij pièces en taille audit marc, poids de Troyes (2) desquels chacune piece fut evaluée pour deux et demy gros de Brabant, et suivant ce fut tiré du marc d'argent fin converti es dittes pieces environ trois cens et septante cinq deniers gros, monnoye susditte, au lieu que audit an 1430 furent tirées de sembla-

(1) Au lieu de *fut*, lisez *était*.

(2) L'ordonnance pour la frappe de ces monnaies est du 12 octobre 1433. (L. Deschamps de Pas, *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la Maison de Bourgogne*, p. 74.) — Les ordonnances et instructions relatives aux monnaies dont il s'agit et à celles dont il est encore question dans le reste du mémoire de G. Van Halbeeck sont transcrites pour la plupart dans la Collection Colbert, des 182, volumes 37, 38 et 39, d'après les registres de la Chambre des comptes de Lille ; elles sont d'ailleurs assez généralement connues

bles marcs d'argent fin environ iiij^{c} et dix desdits gros, de maniere que tels deniers gros faicts audit an 1434 furent lors meliorez, chose que peu souvent a esté advenue, au lieu que paravant tous autres furent empirez; et partant fut dict et ordonné en l'ordonnance des monnoyes lors faicte, que pour chacun vieux gros en cas susdit se payeront tant seulement quatre et demy desdits deniers gros, au lieu de cinq que l'on estoit tenu payer suivant l'ordonnance dudit an xiiij^{c} et xxx. Neanmoins, bientost après, lesdittes pieces d'argent de deux et demi gros de Brabant furent mis a trois semblables gros, ou bien à deux gros monnoye de Flandres, et fut lors appellé patart, et depuis *Brasxcurck* (1), à raison comme l'on dit que lors ez hostelleries l'on payoit communement pour un repas une desdittes pièces. Et à mesme raison fut augmenté la monnoye d'or que lors se forgeoit, à scavoir le Ridre d'or fin de soixante sept et demy pieces en taille au marcq, lequel en premiere instance ne fut evalué que pour cinq sols gros de Brabant ou bien pour trois sols et quatre deniers gros monnoye de Flandres, fut mis à six sols gros de Brabant, ou bien à quatre sols gros monnoye de Flandres.

Et combien que par moyen susdit lesdits gros furent de rechef empirez notablement, non point que de fait ils furent faits de moindre poids ou d'alloy qu'auparavant, mais pour ce comme deux desdits pattar s n'estoient en

(1) Cette monnaie fut surtout désignée sous le nom de *Vierlander*, que Halbeeck lui donne dans le chapitre suivant. Par l'ordonnance de 1433, elle est déjà portée à deux gros de Flandre, de même que le Philippus d'or, appelé depuis *Ridre*, y est porté à quatre sols de gros.

premiere instance evaluez que pour cinq gros de Brabant, furent mis à six semblables gros, et ainsy là où que paravant ne fut tiré du marc d'argent fin que iij^c lxxv gros de Brabant, par moyen de laditte haulce furent tirées d'iceluy marc d'argent fin iiij^cl gros semblables de Brabant ; si est-ce toutes fois que partant on ne trouve lors aucune distinction avoir esté faite du gros, soit par oubliance ou autrement, comme aussy ne se trouve estre faict depuis, nonobstant que de fait plusieurs empirances se sont depuis faittes desdittes monnoyes, dont cy ensuivant se fera recit.

§ II.

Quelles empirances des monnoyes sont faites ez pays de par-deçà depuis ledit an mil quatre cens et trente quatre, tant d'or comme d'argent, jusques en l'an mil cinq cens et vingt, et sur quel pied elles ont esté forgées.

Après que le ridre d'or fin du poids que dict est fut mis et evalué pour six sols gros monnoye de Brabant, ou bien pour iiij sols gros monnoye de Flandres, et lesdits pattars que en premiere instance furent appellés *Vierlanders* à deux gros monnoye de Flandres, icelui prix tant dudit ridre que patars a eu lieu jusques en l'an xiiij^c xlij. Et sur la fin dudit an xlij iceluy ridre fut mis à xxv desdits patarts, à scavoir à iiij sols et deux gros (1) ditte monnoye de Flandres, sans que changement fut au prix dudit pattart, et dura cette valuation sans notable alteration jusques en l'an xiiij^c et cinquante trois.

(1) C'est-à-dire à quatre sols et deux deniers de gros.

Item, audit an xiiij^{c} liij fut ordonné de forger nouvelle monnoye d'or, à scavoir lyons de xxiij carats d'or fin en alloy et de cinquante sept pièces et demie en taille audit marc de Troyes, au prix de cinq sols gros, monnoye de Flandres, la piece; et demeuroit la monnoye d'argent en estat comme devant, à scavoir les pattars susdicts à deux gros monnoye de Flandres piece, et dura cette fabrication desdits lyons jusques en l'an xiiij^{c} lxvj.

Item, au mois de juin audit an lxvj ordonna ledit bon Duc Philippes de Bourgongne forger florins de Bourgongne de xix carats d'or fin et de xxij pièces en taille au marc de Troyes, au prix de xlj gros de Flandres piece, de la monnoye d'argent que lors aussy nouvellement fut forgée, de six deniers d'alloy argent-le-Roy et de iiij^{xx} ij pièces en taille audit marc de Troyes, au prix de deux gros de Flandres piece; et suivant ce fut tiré du marc d'or fin converty ez dits florins (1) quinze livres dix sols et neuf deniers gros monnoye susditte, et du marc d'argent fin converty esdits nouvels pattars, que pareillement en après ont esté appelez *Braspennings*, xxviij sols viij deniers gros ditte monnoye large.

Après le decès dudit bon Duc Philippes, Charles son fils fit forger semblables florins de Bourgongne, de mesme poids et alloy que les precedentes, en l'an 1467; mais les fit valloir xlij gros piece monnoye de Flandres que lors nouvellement il faisoit forger en monnoye d'argent de deux gros de Flandres piece, de mesme alloy que les prece-

(1) Dans la copie Colbert, au lieu de *ez dits florins quinze livres...*, il y a *ez dittes quinze livres...*

dentes forgées audit an 1466, mais de iiij^{xx} quatre pieces et demy en taille audit marc poids de Troyes, qui furent pareillement appelez *Braspenningen*, et par ce moyen fut tiré du marc d'or fin quinze livres xviij sols et iiij deniers gros ditte monnoye de Flandres escarts, et du marcq d'argent xix sols iiij deniers gros large, et a-t-on continué d'appeler les dittes trois pieces d'argent (1) tant forgées du temps dudit bon Duc Philippes que de sondit fils, en angage tioys, *Braspenningen*, bien toutes fois avec telle distinction que les premieres ont esté appellées *oude Philippes Braspenningen* et les autres *Charles Braspenningen*, à raison, comme il est à présumer, que les uns ont esté plus legers que les autres, combien que de mesme alloy.

Item, en l'an xiiij^{c} lxxij ledit florin de Bourgongne fut mis à iiij sols gros monnoye de Flandres piece à la monnoye d'argent que de rechef l'on forgeoit lors nouvelle, de deux gros de Flandres piece, et de cinq deniers d'alloy d'argent-le-Roy, et de quatre vingt pieces en taille audit marc poids de Troyes ; et suivant ce fut tiré du marc d'or fin converty ez dits florins (2) xviij livres iij sols et ix deniers gros ditte monnoye, et du marc d'argent fin converty es dittes nouvelles pieces de deux gros xxxiij sols iiij deniers gros ditte monnoye.

Depuis l'an xiiij^{c} lxxiiij jusques en l'an xiiij^{c} iiij^{xx} et neuf

(1) Ces trois pièces d'argent sont le patard *vierlander*, forgé conformément à l'ordonnance de 1433 (*Oude Philippes braspenning*), et les braspennings forgés en vertu des instructions de 1466 et de 1467.

(2) On a mis ici, dans la copie Colbert, le mot *pattars*, au lieu de *florins*.

les monnoyes tant d'or que d'argent montoient tousjours sans ordre ou regle quelconque, de maniere que ledit florin de Bourgongne, lequel en premiere instance fut evalué sur quarante un gros d'argent qui se forgeoit en l'an 1466 (1), estant monté quasy de deux tiers, à scavoir là où que premierement il n'avoit cours que pour vingt patars et demy (2)..... non pas toutes fois telles en substance materielle qui furent forgées audit an 1466 (3), ou bien paravant depuis l'an 1434, ains de beaucoup moindre substance d'argent fin, fut partant réduit par ordonnance solemnelle faite au mois de decembre audit an 1489 sur vingt pattars de la monnoye d'argent que lors se forgeoit; laquelle reduction, combien que de celle estoit faicte fort solemnellement et que l'on entendoit la faire observer comme loy sacrée, si est-ce qu'elle ne dura guères, ains changea bientost, car en l'an 1491 ledit Philippes de Bourgongne fut autre fois mis à vingt quattre pattars qui de rechef lors se forgeoient nouvelles, de cinq deniers d'alloy argent-le-Roy et de.... . pieces en taille au marc poids de Troyes, desquelles fut tiré du marc d'argent fin environ xxxv sols et six deniers gros monnoye de Flandres.

Item, en l'an 1493, ledit florin de Bourgongne fut mis à vingt huict pattars piece, et ledit pattart forgé audit

(1) La copie Colbert porte 1488, mais avec hésitation.

(2) Dans la copie Colbert on a passé ici une partie de la phrase, ce qui interrompt le sens. Il est d'ailleurs évident que ce qui manque est l'indication de la somme (supérieure de deux tiers environ à 20 patards et demi) pour laquelle le florin dit de Bourgogne passait lorsqu'on voulut, en 1489, en réduire le cours à vingt patards.

(3) La copie Colbert porte 1488.

an 1491 à un pattart et six mytz monnoye de Flandres (¹), de manière que lors l'on tiroit du marc d'argent fin converty ez dittes pièces quatre cents septante neuf gros et six mytz monnoye de Flandres lors coursable.

Item, en l'an 1498, fut forgé la Thoison d'or, de xxij carats neuf grains et demy d'or fin en alloy, et de cinquante quatre piecès et demy en taille au marc de Troyes, au prix de six sols et huit deniers gros piece, monnoye de Flandres, mais avoit incontinent cours pour huict sols gros piece (²), desquels fut tiré du marc d'or fin lv pieces moins deux gros, que font au prix de huict sols piece xxj livres xix sols x deniers gros monnoye susditte. Item deniers d'argent de quatre deniers d'alloy argent-le-Roy, et de lxxx pieces en taille au marc de Troyes, que l'on appelloit pattarts, au prix de deux gros de Flandres piece, desquels fut tiré du marc d'argent fin à raison susdicte deux livres un sol huict deniers gros ditte monnoye de Flandres dudit marc d'argent fin, et dura ce prix tant seulement jusques en l'an 1499, d'autant que lors la lite Thoison fut mise à huict sols et quatre deniers gros monnoye de Flandres, et demeura neantmoins la monnoye d'argent au prix et estat que devant, et dura iceluy prix jusques en l'an mil cinq cens et vingt, lorsque de rechef fut faite nouvelle ordonnance solemnelle sur ledit fait des monnoyes.

(¹) Le cours du patard forgé en 1491 fut par conséquent augmenté d'un huitième. Le patard valait 48 mites, monnaie de Flandre.

(²) Déja dans une instruction de 1497 la Toison d'or est evaluée à 8 sols de gros (Collection des 182, vol. 37, p. 507 et suiv.)

§ III.

Quelle autre empirance des monnoyes s'est fait par-deçà audit an 1520 et depuis, jusques en l'an 1590, lorsque la derniere permission du cours des monnoyes a esté faite de la part de feu Sa Majesté Catholique, que Dieu ait en gloire, ayant tenu lieu jusques en l'an 1599, que les Archiducs nos Princes ez pays de par-deçà ont fait forger nouvelle monnoye à leurs coings et armes, comme particulierement sera revité cy en suivant.

Item, audit an 1520 fut de rechef ordonné nouvel pied de monnoye et fait evaluation d'icelle bien solemnellement suivant laquelle un chacun estoit tenu soit regler en tous affaires, et furent lors forgées les realles d'or, à mesme alloy que ledit Thoison, et de quarante six pièces en taille au marc, et fut ledit réal d'or evalué pour soixante pattars pièce que lors pareillement se forgeoient nouvelles, au prix de deux gros de Flandres piece, de iij deniers xvij grains d'argent fin en alloy et de lxxx pièces en taille audit marc poids de Troyes, et furent lors encores forgées autres pieces d'or de bas alloy qui furent appelées florins Carolus, tellement proportionnées toutes fois de poids et alloy que trois d'iceux furent esgales à un desdits Reaulx d'or, et partant evaluez pour xx patars piece, et à raison susditte fut tiré du marc d'or fin cent trente neuf desdites pièces et quatre pattars large, ou bien xxiij livres iiij sols gros dite monnoye de Flandres, et du marc d'argent fin converty ez dits pattars xij florins et dix neuf pattars aucunement escars, ou bien ij livres iij sols ij deniers

gros monnoye susditte. Neantmoins, pour occasion des guerres lors regnantes, ledit Real d'or fut mis en l'an 1521 à trois florins trois pattars et demy, et depuis en l'an 1522 à trois florins six pattars, sans que partant la monnoye d'argent fut aucunement changée.

Depuis, en l'an 1524 (1), ledit Real d'or fut reduict à son premier prix de lx pattars piece, ou bien à trois florins Carolus susdits, et en l'an 1528 fut dit et expressement ordonné que de là en avant tous les domaines, tonlieux et seigneuries du Prince devront entrer, se fournir et payer par florins Carolus susdits, au prix de vingt pattars piece, de l'evaluation et pied dudit an 1520, et que nuls payemens, achapts ou ventes se pourroient faire ny contracter par autre diction ou appellation de monnoye que à florins Carolus desdits du susdit prix, et ce pour abolir le compte des livres, sols et gros, jusques à là forme usitée par-deçà, pour cause lors mouvante et mise en avant. Bien entendu que celuy qui seroit tenu payer une livre de gros monnoye de Flandre, qu'il devroit donner six desdits florins Carolus pour ledit livre, et de plus ou moings à laditte, comme aussi le tout est déclaré bien particulièrement ez ordonnances depuis faites et publiées ez ans mil cinq cens trente un et mil cinq cens trente neuf.

(1) Il faut sans doute lire 1526, au lieu de 1524. Voir l'ordonnance du 10 décembre 1526, dans les *Ordonnancien ende placcaten*, Gand, 1559, p. 471 et suiv. — Dans des lettres de Charles-Quint, sous forme de placard, datées de Bruxelles, 25 novembre 1525 (Collection des 182, vol. 37, fol. 317 et suiv.) le cours du Real d'or est maintenu à 11 sols de gros, soit, par consequent, 66 patards. Par l'ordonnance du 10 décembre 1526, ce cours est admis à 68 patards jusqu'au 28 fevrier suivant, et il est réduit à 60 patards à partir du lendemain, 1er mars.

Et combien que par cette manière fut tiré du marc d'argent fin converty en pattars de deux gros piece de l'evaluation dudit an vingt la somme de cinq cents dix huit gros de Flandres, et que des vieux gros dont on entend les domaines, aydes et rentes des Princes de par-deçà pour la plupart estre fondées suivant ce que dict est dessus ne soit tiré de semblable marc d'argent fin que environ septante pieces, et qu'il y avoit par la différence des gros de l'evaluation dudit an vingt, aux autres vieux susdits autant que porte de cinq à trente sept, ou pour plus clairement le dire que cinq desdicts vieux gros tenoient autant d'argent fin que trente-sept de l'evaluation d'iceluy an 1520, si est-ce toutes fois que partant ne se trouve distinction ou declaration autre avoir esté faicte au regard du payement et fournissement desdits domaines, aydes ou rentes, fors simplement comme dict est auxdittes ordonnances des ans 1528 et 1539 dessus recitées, nonobstant que par les ordonnances faites du temps d'autres Princes cy devant mentionnées en est assez clairement monstré le chemin et fondement pour autrement l'avoir peu faire à l'avantage desdits Princes, choses toutesfois de grande considération.

Car en cas que le Prince ou autres en fussent payez desdits domaines, aydes et rentes selon la simple teneur desdittes ordonnances en monnoye de l'evaluation dudit an vingt, au lieu que anciennement auroient esté données quinze pieces de certain poids d'or ou d'argent, on ne leur auroit donné que environ deux de mesme poids et alloy, et depuis tousjours autant moins que les monnoyes auroient esté empirées, c'est à dire que l'on auroit tiré

plus de livres, sols ou gros, florins ou pattars, du marc d'or ou d'argent fin que lors, ou bien que lesdittes livres, sols ou gros, florins ou pattars, furent faites de moindre poids d'or ou d'argent fin, le tout en maniere comme facilement l'on pourreit considerer par les declarations suivantes.

Pour après que l'evaluation et ordonnance dudit an quinze cens et vingt avoit esté par plusieurs fois renouvellé, et à toute rigueur pour la pluspart fait observer et entretenir jusques environ l'an 1548, ledit Real d'or fut lors mis par forme de provision autre fois à lxiij patars, et autres pieces d'or à laditte evaluation, et depuis en l'an 1552 à lxvj pattars piece, estant néantmoins demeuré la monnoye d'argent au prix de laditte evaluation de l'an vingt; et dura icelle derniere permission jusques l'an mil cinq cens cinquante six ; bien entendu que telles permissions ne pouvoyent avoir lieu ny servir que les commerces, ventes et achapts journalliers et que autrement au regard du payement des rentes et debtes créées paravant ladite ordonnance de l'an vingt devroit avoir lieu et surtout en estre suivie.

Secundo, depuis ledit an 1558, ledit Real d'or a esté mis à lxx pattars piece, et le Philippes daldre qui lors nouvellement fut forgé de dix deniers d'argent fin en alloy, et de sept pieces et neuf soixante-quatriemes de piece en taille au marc poids de Troyes, pour trente-cinq pattars piece, et par l'ordonnance de 1559 ledit prix fut continué pour certain temps limité, à condition que tel temps expiré l'ordonnance de 1548 devroit de rechef avoir lieu et de là en avant estre observée ; toutesfois rien est

ensuivy, ains a esté ledit prix et permission de l'an 1559 continué et entretenu jusques en l'an mil cinq cens septante deux.

Tertio, audit an 1572, ledit Real d'or fut mis à lxxij pattars piece, et ledit Philippes daldre demeuroit à son prix; et en l'an 1574 iceluy Real d'or fut mis à lxxiiij pattars piece et ledit Philippes daldre à trente six pattars.

Quarto, en l'an mil cinq cens septante huict, ledit Real d'or a eu cours pour quatre florins piece, ou bien pour quatre vingt pattars lors courants, et ledit Philippes daldre pour trente sept pattars et demy; et depuis, en l'an 1579, ledit Real d'or fut mis en Brabant à quatre florins dix pattars piece, et ledit Philippes daldre à quarante deux pattars et demy piece. De rechef en l'an mil cinq cens septante neuf ledit Real fut mis à quatre florins et douze pattars piece, ledit Philippes daldre à quarante cinq pattars, et fut icelle ordonnance la dernière faite sous le nom de Sa Majesté en la ville d'Anvers, d'autant que de là en avant laditte ville et aucunes autres s'estoient revoltez et tenoient partie adverse de sadite Majesté pour certain temps, à scavoir jusques en l'an 1585, que laditte ville d'Anvers fut reduicte en l'obéissance de Saditte Majesté; et durant ledit temps il n'y a eu regle certaine au cours et mise des monnoyes de par-deçà, car en aucuns lieux on a receu ledit Real d'or, à la volonté du peuple, pour cinq florins piece [1], et en autres pour davantage, voire pour

[1] Dans la copie Colbert, il y a *pour cinq pièces,* au lieu de pour *cinq florins pièce.*

cinq florins quinze à seize pattars, et autres sortes de monnoyes quasi à laditte. Et dura tel desordre jusques audit an 1585, et lors ledit Real d'or fut mis par ordonnance de Sa Majesté pour cinq florins piece, et le Philippes daldre pour cinquante pattars lors courants, et toute autre sorte de monnoye à la dite. Et a eu icelle ordonnance lieu, combien que mal entretenue, jusques en l'an 1590, et lors iceluy Real d'or fut mis à cinq florins et six pattars piece, et demeuroit la monnoye d'argent au prix de l'ordonnance de l'an 1585; et a eu laditte ordonnance de l'an 1590 lieu jusques à present en l'an mil six cens, hormis que au mois de septembre en l'an 1599 l'on a commencé à forger monnoye d'argent nouvelle, du coing et armes de leurs Altesses Serenissimes, à scavoir piece d'argent d'un florin ou bien de vingt pattars piece de mesme alloy que cy devant on a forgé les dits Philippes daldres, et du double poids d'un cinquiesme dudict Philippes daldre.

Et depuis, au mois de mars en l'an present, 1600, l'on a commencé forger aux mesmes armes et titres de leurs dittes Altesses, monnoye d'or, à scavoir doubles ducats à deux testes, de mesme poids et alloy qu'ont esté forgez les doubles ducats d'Espagne du temps du Roy Ferdinand et de la Reyne Isabelle illec au prix de sept desdits florins et demi la piece, comme desjà long temps paravant avoient eu cours par volonté du peuple lesdits doubles ducats d'Espagne, et à mesme raison l'on a forgé le tiers et double tiers desdits doubles ducats, à scavoir ledit double tiers au prix de cinq florins piece, et ledit single tiers au prix de deux florins et dix pattars piece, et au surplus fut continuée la dernière permission

du cours de monnoye fait en l'an mil cinq cens nonante.

Quoy considerant, moyennant que l'on fit estat de faire payer ou recevoir les dits domaines, vieux droicts et rentes en livres, sols et gros coursables à la ditte dernière permission, à scavoir à raison de cinquante pattars, ou bien de cent gros de Flandres chacune piece desdits Philippes daldres, ou bien à raison de vingt pattars lesdits nouveaux florins, desquels on tire du marc d'argent fin converty en icelle la somme de vingt ung (1) florins huict pattars et demy bien peu moins, ditte monnoye, qui font, à raison de six florins la livre de gros de Flandres, trois livres xj sols v deniers gros, qui font en tout le nombre de huict cents et cinquante sept desdits gros, là où que desdits vieux gros tournois (2) plusieurs fois mentionnés cy devant ne fut tiré de semblable marc d'argent fin converti en icelles que environ lxx pieces, l'on trouvera en les conferant ensemble qu'il y a difference de substance materielle d'argent fin desdits vieux gros à celle ayant cours à laditte dernière permission, comme d'un à plus de douze, de manière là où que anciennement en donnant en payement 857 desdits vieux gros tournois en especes l'on donnoit sous especes d'icelles douze marcs et environ ung (3) quart d'argent fin, et en payant semblable nombre des gros communes à present courantes suivant permis-

(1) Dans la copie Colbert, au lieu de *vingt-ung florins*, il y a *vingt-cinq florins*.

(2) Dans la copie Colbert, au lieu de *vieux gros tournois*, il y a *vieux gros florins*, ce qui est une erreur évidente.

(3) Dans la copie Colbert, au lieu de *ung*, on a écrit *vingt*, ce qui s'éloigne par trop du sens.

sion susditte, on ne donneroit en substance materielle qu'un marcq d'argent fin tant seulement.

Et faisant estat que tels domaines, aydes, vieux droicts et rentes de livres, sols ou gros se puissent fournir et payer par florins et pattars de poids, prix et alloy de l'evaluation dudict an 1520 suivant la déclaration faite ez ordonnance des ans 1528, 1531 et 1539 dessus alléguées, et desquels fut tiré du marc d'argent fin 518 gros monnoye de Flandres, comme pareillement dict est dessus, et que toutes fois on les receust sans prendre regard en florins et pattars à présent courants suivant permission, il y auroit difference interest et perte pour le Prince comme de trois à plus de cinq, raison que trois gros du pied et evaluation dudit an mil cinq cents vingt tiennent plus d'argent fin que cinq autres à present courants suivant laditte derniere permission de l'an 1599.

Conclusion de ce présent discours.

Et comme succinctement cy devant déclaration est faite de la difference du prix et valeur des vieux livres, sols et gros, au regard d'autres que presentement l'on use en tous payemens. receptes et mises, ensemble des florins et pattars de l'evaluation dudit an 1520, et d'autres à present courantes et dont pareillement l'on use ez dittes receptes et mises, celuy qui plus particulierement desirera entendre cette matiere, en feuilletant les ordonnances, placarts, statuts et edicts faicts et publiez par-deçà sur le fait des monnoyes, et autres pieces sur ce servantes et reposantes ez dittes Chambres des Comptes comme dessus dict est,

facilement trouvera estre veritable le contenu de ce présent discours, lequel neantmoins se remet à correction d'autres plus clairvoyans et entendus au faict susdict.

1600.

Collationné sur le Registre original estant dans la Tour des Chartes de la Chambre des Comptes de Lille en Flandres, par moy soussigné, Conseiller et Historiographe ordinaire du Roy, commis par Sa Majesté à la garde et direction des Titres et Registres d'icelle Chambre, le premier Juin 1670.

DENYS GODEFROY.

MÉDAILLES ET JETONS INÉDITS

RELATIFS A L'HISTOIRE

DES DIX-SEPT ANCIENNES PROVINCES DES PAYS-BAS

QUATRIÈME ARTICLE

Pl. I, n° 1.

XLV.

GODTS GOETHEIT MAECKT ONS GRINDLEN VAST, VOOR ALLE VIANDTS OVERLAST.

(La clémence de Dieu affermit nos verroux contre toute importunité de l'ennemi.)

Vue de la ville d'Embden et de son port, ainsi que l'indique l'inscription du haut « Embden. » Dans l'air, un cœur brûlant, tenu par deux mains sortant des nues. Sur le premier plan, deux pigeons face à face entre deux palmiers, emblèmes de l'amitié.

Rev. Dans le champ :

Teder was op Frieslants Zoom
Embdens wiege by de Stroom

Maer als Godt haar heeft bestraelt
Met syn light dat nimmer daelt
Klom sy als Godts stadt omhoogh
Selfs haar viandin (vianden) uit oogh
Als een Moeder in haar Schoot
Burgh sy Ballingen in noodt
Hollants toevlught, Brabants Schuil
Afgodts onderganck en Cuil
Neerlants Sleutel Duitslants Slot
Embden blyft getrou aan Godt.

(Faible et modeste fut le berceau d'Embden sur la rive du fleuve, mais lorsque Dieu fit rayonner sur cette ville sa lumière qui ne baisse jamais, elle s'éleva comme cité divine, au delà de la vue de ses ennemis; dans son sein, comme une mère, elle accorda un asile aux proscrits en danger. Refuge de la Hollande, abri du Brabant, destruction et tombe de l'idolâtrie, la clef de la Néerlande et la serrure de l'Allemagne, Embden reste fidèle à Dieu.)

Cette médaille fut frappée en 1689, à l'occasion de la célébration du jubilé séculaire du collége des quarante, *Tribuni Plebis,* de la ville d'Embden, institué le 8 mai 1589.

Le collége des quarante, ainsi nommé, parce qu'il était composé de quarante membres, avait quatre présidents qui, tour à tour, présidaient chacun un mois durant. Ce conseil représentait le corps de la bourgeoisie et était institué pour protéger les bourgeois et pour maintenir leurs droits et leurs priviléges, tant dans les affaires civiles qu'ecclésiastiques.

Le droit de cette pièce est celui de la médaille que reçurent jadis les membres de ce collége et qui, plus tard, lorsque la ville d'Embden fut placée sous la protection de la Prusse, fut remplacée par une autre sur laquelle on voit l'aigle prussienne, planant au-dessus de la ville d'Embden et regardant le soleil, avec cette légende : SUB UMBRA ALARUM TUARUM (¹).

Il servit aussi de revers à la médaille frappée en mémoire de la paix de Munster (1648), représentée dans l'ouvrage de Van Loon, t. II, p. 319, et qui n'est qu'une combinaison de la face de la médaille avec légendes latines, publiée par Van Loon, t. II, p. 312, n° 3, et du droit de notre pièce du collége des quarante, avec légende néerlandaise. Cette pièce, tout en étant assez rare, ne paraît pourtant pas être une pièce unique, due à une industrie frauduleuse ou à une mystification, attendu qu'on la trouve mentionnée dans plusieurs catalogues.

Les vers, sur le revers de notre pièce, furent composés expressément pour cette fête jubilaire par Albert-Albertoma, de Groningue, né le 25 novembre 1644, alors pasteur réformé à Embden, où il avait été appelé en 1683. Auparavant, il avait été ministre à Appingadam, et, en 1695, il fut appelé à Groningue, où il mourut en 1720 (²).

Ces vers font allusion à la situation de la ville d'Embden, sur la rivière d'Ems, à la comodité de son port, où les na-

(¹) *Voy.* notre *Histoire numismatique du royaume de Hollande*, pl. VI, n° 34, p. 88.

(²) Hoogstrates, *Groot algemeen woordenboek*, lettres *A*, p. 226 ᵇ et *E*, p. 91 ᵇ.

vires peuvent entrer à pleines voiles, qui y attira un grand commerce et la rendait très-florissante; à l'introduction de la réformation dans cette ville, dès 1519, d'où elle se répandit dans les Pays-Bas, ce qui lui valut le nom de l'Église-Mère des réformés; au refuge que les protestants hollandais et brabançons, persécutés par le duc d'Albe, trouvèrent à Embden. Les relations intimes qui existèrent entre Embden et les Provinces-Unies, qui s'étaient acquis le droit de garnison dans cette ville, depuis 1602, et sa situation entre les Pays-Bas et l'Allemagne, lui valut le nom de clef de la Néerlande et serrure de l'Allemagne.

A cette même occasion, on fit frapper encore une autre médaille, représentant une vue de la ville, avec ses armoiries, sur le revers de laquelle se trouve cette inscription allemande :

A° M. D. LXXXIX, 8 *May*.
Als innerliche noht in Emden war obhanden
Ist das Collegium der Vierziger ontstanden :
Da durch viel heyl ist angebracht.

1689, 8 *May*,
Da hielt man jubelfest mit dank und Wunsch und Segen
Und Zum gedachtenis hat man dieses lassen pregen,
Gott halte ferner gnaden wacht (1).

XLVI.

N. WITSEN CONS · AMST · AD REGEM ANGLIÆ LEGATUS. MDCXCV. Buste à droite.

(1) Hoogstraten, *Groot algemeen woordenboek*, lettre *E*, pp. 91 b et 29 a.

Rev. LABOR OMNIA VINCIT. Un bélier faisant brèche dans une muraille.

Cette médaille, qui a le même revers que celle frappée, en 1688, en l'honneur de Nicolas Witsen, en sa qualité de bourgmestre d'Amsterdam (¹), nous rappelle ce digne et loyal magistrat, comme ambassadeur extraordinaire, des États des Provinces-Unies, en Angleterre, à quelle occasion il fit preuve d'un véritable patriotisme et d'une grande fermeté, lorsqu'il s'agissait de maintenir les droits, et de défendre les intérêts de sa patrie.

Aussitôt après l'avénement de Guillaume III, prince d'Orange, stathouder des Provinces-Unies, au trône de la Grande-Bretagne, des négociations furent ouvertes pour la conclusion d'une alliance étroite entre l'Angleterre et la république des Pays-Bas.

Les États envoyèrent, en 1689, une ambassade extraordinaire à Londres, dont Nicolas Witsen, bourgmestre d'Amsterdam, faisait partie.

Avec autant de dignité que de fermeté, il s'opposa à ce que les intérêts de la république des Provinces-Unies fussent sacrifiés à ceux de l'Angleterre. Witsen se soucia fort peu du ressentiment du roi Guillaume, qu'il s'était attiré par son zèle pour sa patrie, qui était également la patrie du stathouder-roi.

Il voyait clairement que Guillaume III avait en vue de se soutenir sur le trône de la Grande-Bretagne, avec l'argent et les troupes des États, et de les tenir en guerre tant que la France soutiendrait le roi Jacques.

(¹) Van Loon, t. III, p. 470.

Witsen, secondé par Van Citters, protesta énergiquement, tandis que les autres ambassadeurs cédèrent pour plaire au roi. Pour s'attacher Witsen, le roi Guillaume l'éleva alors à la dignité de baron, mais l'honnête homme refusa cette faveur, voulant avant tout conserver son entière liberté et son indépendance.

Nicolas Witsen naquit à Amsterdam, en 1641. Il était fils de Corneille Jansz. Witsen et de Catherine Opsie. Il épousa, le 27 décembre 1674, Catherine Hochepied, fille de Corneille Hochepied et de Catherine Van den Bempten. Il fut échevin d'Amsterdam, en 1673, député au conseil d'État de la province de Hollande, en 1674; il fut treize fois bourgmestre d'Amsterdam, commissaire du pilotage, directeur de la compagnie des Indes orientales, conseiller de l'amirauté d'Amsterdam. Il protégea et cultiva les beaux-arts et les sciences.

On a de lui de jolies gravures à l'eau-forte (1).

Il mourut le 10 août 1717. Un monument en marbre a été érigé à sa mémoire, dans l'église, à Egmond, au Hoef.

XLVII.

Une couronne de laurier. Dans le champ : au haut, une tête de mort posée sur deux os en sautoir.

JACOB DOMPSELAER
Gebooren tot Utrecht
Den 26 *July* 1647

(1) C. Kramm, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders*, t. VI, p. 1876.

In den Heere Ontslapen
Op den $\frac{1}{11}$ Septemb.
Anno 1696

(Jacques Dompselaer, né à Utrecht, le 26 juillet 1647. Décédé au Seigneur le $\frac{1}{11}$ septembre de l'année 1696).

Rev. Dans le champ :

Openbaring
Joannis : 14. *v.* 13.
Saligh ſyn de Dooden
Die in den Heere ſterven
Van nu aen Jae ſegt de Geeſt
Op dat ſij Rusten mogen
Van haren Arbeydt
Ende haare Wercken
Volgen met haer

Apocalypse de saint Jean, chap. 14, verset 13. Heureux sont dès à présent les morts qui meurent au Seigneur ! Oui, dit l'Esprit, car ils se reposent de leurs travaux, et leurs œuvres les suivent.)

D'après les registres baptistaires à Utrecht, Jacques de Dompselaer fut baptisé le 6 juillet 1647, par conséquent la date de naissance gravée sur la médaille est erronée. Il est probable que le graveur s'est trompé à l'égard du mois, et qu'il a mis juillet pour juin. Si cette supposition est juste, Jacques de Dompselaer serait né le 26 juin 1647.

Il était le deuxième fils de Vincent de Dompselaer (1) et de Christine de Schacyk, et épousa Marie Velsenaer.

(1) Dans le registre baptistaire, il est nommé : «Vincent van Douselaer».

Il décéda à Rotterdam, le 1er septembre 1696; son corps fut transporté à Utrecht, le 5 septembre, et enseveli, le 11 du même mois, dans l'église de Saint-Jacques. Son frère aîné, Jean, épousa Marie de Zuylen.

Son père épousa, en secondes noces, Marie d'Aller. De ce mariage naquirent :

1° Huberta, qui épousa, le 13 juin 1685, Henri VI, seigneur noble de Nahuys de la maison souveraine et comtale de Horstmar-Ahaus, fils de Pierre, stathouder de Peelland et de Kempeland et drossart d'Oirschot, et de Catherine Soetens (1).

Et 2° Marie, qui épousa messire Guillaume d'Eversdijk.

La famille noble de Dompselaer était une des plus anciennes du diocèse d'Utrecht.

Elle portait d'argent à la croix ancrée de gueules, et possédait des terres près d'Over-Langbroek (province d'Utrecht), où était situé le château de Dompselaer, qui était inscrit anciennement sur la liste des maisons nobles du diocèse d'Utrecht, et qui a été possédé successivement par les familles de Dompselaer, de Wijnbergen et de Reede de Drakestein (2).

Marc et Gisbert de Dompselaer de Heele sont cités, en 1421, comme écuyers (3).

(1) Annuaire des maisons comtales (*Gothaisches genealogisches Taschenbuch der gräflichen Häuser*), 1869, à l'article « Nahuys, » p. 604, et A. Fahne, *Forschungen auf den Gebiete der rheinischen und westphälischen Geschichte*, 2 Band, 1 Heft., II. *Die Dynasten und Grafen von Horstmar und Ahaus oder Nahaus.*

(2) *Hedendaagsche historie of tegenwoordige staat van alle volken*, t. XXII, p. 316.

(3) S. van Leeuwen, *Batavia illustrata*, t. I, fol. 1196.

En 1550, environ, Henri de Dompselaer de Heele épousa Anne de Ridder de Walenburg, fille de messire Guillaume (1).

Plusieurs membres de cette famille ont siégé dans la régence de la ville d'Amersfort (2).

Ainsi l'on trouve :

Antoine de Dompseler, conseiller en 1434 ;

Everard de Donselaer, bourgmestre en 1526 et 1531 ;

Antoine de Dompselaer, conseiller en 1534 ;

Jean de Dompseler, conseiller en 1540, 1549, 1553, 1556, 1557, 1562, 1564 et 1568, échevin en 1566;

Herman de Dompselaer, conseiller en 1569, 1581, 1589, 1590, 1594, 1595, 1601, 1602, échevin en 1578, 1579, 1580, 1586, 1588, 1593, 1596, 1597, 1598, 1600, 1604, 1605, 1606, bourgmestre en 1587, 1591, 1599 et 1607 ;

Antoine de Domseler ou Dompselaer, conseiller en 1603, 1608, 1609;

Henri de Dompselaer, conseiller, de 1632 à 1644, échevin, de 1645 à 1647 ;

Gisbert de Dompselaer, échevin en 1634, 1635, 1638,

(1) La famille de Ridder est issue des sires et vicomtes de Melun, en France, dont elle porte aussi les armes. Gilles de Melun s'expatria en 1220 environ et s'établit dans le diocese d'Utrecht. Lui et son fils construisirent le château de Melunenburg (aujourd'hui Lunenburg), et adoptèrent le nom de de Ridder. Cette famille posséda, outre le château de Lunenburg, ceux de Sandenburg, Walenburg, Groenestein, etc. Au milieu du XVIIe siecle, messire Etienne de Ridder de Groenestein se rendit en Allemagne, où un de ses descendants, le baron Adolphe de Ritter de Grünstein, est aujourd'hui chambellan de S. M le Roi de Bavière.

(2) A. VAN BEMMEL. *Beschrijving van de stad Amersfoort*, t. II, pp. 539 et suivantes.

1639, 1655, conseiller en 1646, 1647, 1653 à 1666, mort le 6 juillet 1666.

La famille de Dompselaer est aujourd'hui éteinte [1].

Cette médaille d'argent, gravée, est une de celles qui furent distribuées à l'occasion des funérailles de messire Jacques de Dompselaer.

XLVIII.

ANNA AVGVSTA. Buste de la reine Anne d'Angleterre, tournée à gauche.

Rev. PAX.MISSA.PER.ORBEM. La paix représentée sous la forme d'une femme, tenant une branche d'olivier dans la main et assise dans un char de triomphe, traîné par deux chevaux.

A l'exergue : 1713.

Cette petite médaille anglaise, d'argent, fut frappée en mémoire de la paix d'Utrecht, signée le 11 avril 1713.

XLIX.

Dans le champ :

ES IST
FRIEDE
UND IST
KEINER
DAS MACHT
MANCHER
UND NICHT
EINER

[1] *Voy.* aussi sur la famille de Dompselaer, l'ouvrage du baron d'Ablaing van Giessenburg : *de Ridderschap van Veluwe*, t. I pp. 15, 58 et 141

Voici le sens de cette inscription, qui ne peut être traduite textuellement :

« La paix est conclue sans que nons y participions ; plusieurs traités sont signés, mais pas un seul qui nous regarde. »

Rev. Sur le tour, cette légende chronographique, qui donne le millésime 1713 :

DA WIRD SICH ALLERERST DIE NOTH ANHEBEN. Matthæi, 24-8.

(Mais toutes ces choses ne sont qu'un commencement de douleurs. Saint Matthieu, 24.8).

Dans le champ :

UTRECHT
DEN XI APRIL
WAS NEUES
IST ES FRIEDE
IST MANN DES
KRIESGES MUDE
WER HATS DENN
AUF TAPPET GEBRACHT
DAS MAANN (Man)
DEN FRIED
SO SCHWACH UND
SCHLECHTERDINGS
GEMACHT

(Utrecht, le 11 avril. Quelle nouvelle ? Est-ce la paix ? Est-on las de la guerre ? Qui l'a donc mis sur le tapis qu'on ait fait aussi faiblement et absolument la paix ?)

Nous ignorons la signification des mots : TALLART — D'ALLART, qui sont placés circulairement à droite et à gauche de l'inscription [1].

Cette médaille allemande d'argent est une satire bien amère de la paix d'Utrecht.

L'Angleterre, jugeant qu'il était nécessaire de conclure la paix sans délai, et ne s'inquiétant pas de l'empereur d'Allemagne, pressa les parties de terminer, sous menace que, si les alliés tardaient plus longtemps, l'Angleterre signerait le traité de paix avec la France, sans le concours des autres puissances et quand même elles n'y seraient pas disposées.

[1] Feraient-ils allusion au nom du comte de Tallart, maréchal de France, qui eut une large part aux négociations de la conclusion de la paix ?

Camille d'Hostum, comte de Tallart, fut envoyé par Louis XIV, en 1697, en Angleterre, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, chargé de ses pleins pouvoirs, pour y traiter de ses droits à la succession d'Espagne ; en 1698, il y conclut un traité de partage en faveur du fils du duc de Bavière. A la bataille de Hochstet, 1704, il fut fait prisonnier de guerre. Il utilisa très-adroitement sa captivité, qu'il passa en Angleterre, pour préparer une paix aussi avantageuse que possible pour la France.

A l'aide de son aumônier, l'abbé Gautier, qui s'était insinué dans la confiance de la comtesse de Jersey, dont le mari était très-lié avec le grand-trésorier, sir Robert Harley, il s'assura des dispositions pacifiques du ministère anglais, et obtint l'ouverture d'une négociation de paix particulière entre la France et l'Angleterre, qui fut poursuivie avec ardeur et dans le plus grand secret, sans donner aucun soupçon aux puissances alliées.

En récompense des services rendus à cette occasion par le comte de Tallart, la reine Anne lui rendit sa liberté et le fit retourner en France, à la fin de l'an 1711, et le roi Louis XIV lui donna, en 1712, le brevet de duc d'Hostum, et, en 1714, le titre de pair de France.

Cette déclaration formelle, jointe à la crainte qu'il ne survînt encore de nouvelles difficultés, fit impression sur les esprits, et les plénipotentiaires alors cédèrent aux instances et menaces de la Grande-Bretagne et signèrent la paix, à l'exception de ceux de l'Allemagne, qui déclarèrent qu'ils n'avaient pas de pouvoirs pour accepter les conditions qui leur étaient proposées.

Ces deux jetons se trouvent dans la riche collection de M. Louis De Coster.

L.

Une femme assise près d'une colonne, tenant de la main droite une couronne de roses, et dans le bras gauche, un écureuil, reconnaissable à sa queue. Dans le lointain, des montagnes; sur le piédestal : J. G. H. F. (J.-G. Holtzhey fecit).

A l'exergue: AMICITIA.

Rev. G · A · CONINCK GEB · 1 AVG 1670. OVERL. 13 OCT · 1750.

Une urne ornée de guirlandes de fleurs est placée sur une tombe qui porte cette inscription :

DE BUS DIE CONINCKS AS BESLUYT
SPREID NOG EEN GEUR VAN VRIENDSCHAP UYT
DIE STEEDS GELYK DIT DUURSAEM GOUD
BY ALLE BRAVE PROEF BEHOUD.

(Le cercueil qui renferme les cendres de Coninck répand encore un parfum d'amitié, qui, tel que cet or

inaltérable, conserve à jamais sa valeur. chez tous les hommes vertueux.)

Nous avons cherché en vain, dans les divers recueils biographiques, quelque chose de relatif à ce personnage; nous invitons donc ceux de nos lecteurs qui seraient à même de fournir des renseignements sur G.-A. Coninck de bien vouloir nous les communiquer.

Il faut conclure de l'inscription du revers qu'on ne devait frapper que des exemplaires en or de cette médaille; toutefois, nous ne connaissons que des exemplaires en étain ou en plomb, avec un noyau de cuivre.

LI.

Un homme et une femme, debout, richement vêtus, se donnant la main droite au-dessus d'un autel allumé, orné de festons et sur lequel on voit le chiffre XXV; derrière l'homme, des ballots de marchandises, marqués G. B. (Gérard Blaauw); derrière la dame, un rosier chargé de deux roses, et une rose, dont la tige est cassée, est couchée par terre, faisant allusion aux trois enfants qu'elle mit au monde, dont un mourut jeune. Au haut, le mot : LIEFDE (amour), entouré de nuées, à travers lesquelles rayonne la lumière céleste. Sous le terrain : I · C · MARME FECT. A l'exergue : MDCCLV.

Rev. Un monument sur lequel est inscrit, au haut : VREEDE (paix), et qui est orné de deux écussons aux armes de Blaauw et de Van Heyst, liés par un nœud; deux femmes, dont l'une tient une couronne de laurier, et

l'autre une fleur, soutiennent une grande draperie qui porte cette inscription :

TER
GEDAGTENISSE
VAN DE 25 IAERIGE
TROUDAG
VAN
GERRIT BLAAUW
EN MARIA AGNETA VAN
HEYST, IN DEN
EGT VEREENT.
D : 13 · IUNY.

A l'exergue : MDCCXXX.

(En mémoire du vingt-cinquième anniversaire du mariage de Gérard Blaauw et de Marie-Agnès Van Heyst, réunis par les liens du mariage, le 13 juin 1730.)

Dans le champ : I · C · M. (J.-C. Marmé.)

Les légendes des deux côtés, donnent ces vers :

WY LOOVEN GODT,
VOOR DIT GENOT,
DIE ONS WIL GEEVEN,
HET EEUWIG LEEVEN.

(Nous louons Dieu, qui veut nous donner la vie éternelle, pour cette jouissance.)

Guillaume Blaauw de Westzaan, décédé le 9 août 1728, était fils de Thierri, et épousa, le 3 mars 1701, Jeanne Schoemaker, née à Amsterdam, le 5 juin 1683, et décédée le 16 février 1755. Elle était fille du célèbre

numismate et archéologue André Schoemaker (¹) léen, 9 octobre 1660 et mort le 23 décembre 1735, et de Rachel Kroll, née le 4 mars 1661 et morte le 4 janvier 1723, sœur de Gérard Schoemaker (²), qui s'est fait également une réputation comme archéologue.

Guillaume Blaauw et Jeanne Schoemaker procréèrent six enfants ; 1° Jean-André, né le 10 janvier 1702, mort le 9 avril 1704 ; 2° Thierri, né le 13 juillet 1703, mort le 21 décembre 1724 ; 3° André, né le 6 janvier 1705, mort le 29 décembre 1722 ; 4° Cornélie, née le 7 juin 1706, morte le 30 septembre 1707 ; 5° Gérard, né le 2 septembre 1708, mort le 13 décembre 1775, et enterré à Amsterdam, dans l'église neuve, le 18 du même mois, et 6° Rachel-Marie, née le 8 septembre 1710, qui épousa, le 9 janvier 1731, Pierre Van Leent, dont les descendants ont porté le nom de Blaauw Van Leent.

(¹) Le père d'André Schoemaker était Gérard, né à Almelo, en 1625 et mort le 27 novembre 1661, fils d'André (né à Almelo, en 1600 environ et décédé à Zwoll en 1666), et de Judith Schimmelpenninck. Sa mère était Marie Vonk, décédée le 8 août 1692, fille de Pierre et de Cateline Van Dickelen, dont les parents étaient Guillaume van Dickelen, natif de Tournai, et Sara van Cleef, native de Gand, nièce de Pierre van Cleef, qui fut brûlé vif sur le bûcher, à Gand, en 1568, comme martyr de ses convictions religieuses. La bible dont se servit ce réformateur, dans sa drison, est aujourd'hui la propriété de M. G.-C. Blaauw, à Zeist.

(²) Gérard Schoemaker naquit à Amsterdam, le 5 septembre 1692, et mourut le 18 octobre 1736. Il eut de sa femme, Marguerite Esser (née le 5 septembre 1695, fille de Henri, né le 4 janvier 1666, et d'Anne Vivié), une fille qui se nommait Marguerite, née le 13 décembre 1731, et qui épousa Corneille Schrevelius, bailli de Rynland, fils de Théodore et de Susanne Kracht.

Les armes de Schoemaker sont d'or à l'ancre de gueules en bande.

Gérard, le cinquième enfant, fut comme son père, un très-riche négociant, il épousa, le 13 juin 1730, Marie-Agnès Van Heyst, dont les parents étaient David, décédé le 21 mai 1730, fils de Henri et de Marie Hooft, et Rébecca Leeuw, née le 10 décembre 1671 et décédée le 12 novembre 1747, fille de Jacques et de Christine de Flines.

Cette médaille dont M. G.-C. Blaauw, à Zeist, possède un exemplaire en or, a été frappée, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de leur mariage qui fut célébré le 13 juin 1755.

Gérard Blaauw mourut le 13 décembre 1775, et sa femme, le 29 décembre 1777. Ils sont tous les deux enterrés dans l'église neuve à Amsterdam.

Ils eurent trois enfants, un qui mourut jeune; Guillaume, né le 9 novembre 1748, et Gérard, né le 8 mai 1750, qui épousa en premières noces (le 1er mars 1772) Catherine de Bordes, née le 2 mars 1751, morte le 2 décembre 1784, fille d'Antoine et de Sara de Veer, et en secondes (le 5 novembre 1786) Cornélie-Marguerite Stadlander, fille de Jean et d'Anne-Marguerite Ploos Van Amstel.

Du second mariage, naquit à Amsterdam, le 1er avril 1791, Jean, mort à Zeist, le 5 janvier 1871, qui avait épousé Anne-Cornélie-Wihelmine Van Hoogstraten, née à Amsterdam, le 15 septembre 1797, décédée le 10 mars 1866.

Leur fils Gérard-Corneille, docteur en droit, né le 14 mai 1821, a épousé, à Amsterdam, le 11 juin 1846, Catherine Koopmans, née à Amsterdam, le 9 octobre 1822, fille de Thierri et de Jeanne Broes, dont il a six enfants.

Les armes de Blaauw sont d'azur, au pied d'argent, au franc-canton chargé d'une ancre. Aujourd'hui, cette famille porte le franc-canton de gueules à l'ancre de sable, tandis que, sur la médaille, le franc-canton est de sable, et il est probable que l'ancre est d'or ou d'argent.

La famille Van Heyst porte coupé au premier parti de gueules à l'étoile d'or, et d'azur à l'image de la fortune d'argent, au deuxième de sinople à sept grelots d'or, rangés 4 et 3.

Du petit nombre de médailles qu'on possède de J.-C. Marmé (1), celle-ci est certes la plus belle.

LII.

DUS BLOEIT DE TROU VAN MAN EN VROU.

(Ainsi prospère la fidélité des époux).

Deux cœurs brûlants, liés par un lacs d'amour et placés sur un autel, qui représente dans un médaillon, une cigogne, symbole de pureté. Chronos, portant sur la tête le sablier ailé, montre de la main gauche un obélisque portant le chiffre XXV entre deux palmes et au haut duquel on voit le pélican nourrissant ses petits avec son propre sang, emblème d'amour et de dévouement. Un petit amour portant la faux qu'il lui a enlevée, le conduit par la main. Dans le lointain, on voit des orangers, un palmier, une fontaine, un navire et un autre obélisque sur lequel se trouve le chiffre L. Au haut, l'œil de la Providence entouré de gloires.

(1) *Voy.*, relativement à ce graveur, Dr Wap, *Stempelgraveurs en Stempelgravure in Nederland, Astréa*, IV, p. 216.

Rev. BERNARDUS VAN STARKENBORGH EN PETRONELLA DRUSCHKE.

Au haut, l'œil de la Providence entouré de rayons. Sur une banderole : GETR. OP CURACAO 6 APR. 1738. (Mariés à Curaçao le 6 avril 1738).

Dans le champ :

DUS ZIET MEN
DAT DIT VOORBEELD TOOND,
HOE GOD
OPRECHTE MIN BELOOND.

(Ainsi l'on voit comment Dieu récompense l'amour sincère).

Au bas : deux cœurs brûlants acccompagnés de trois roses et de deux torches allumées. Sur une banderolle : GEVIERT OP CURACAO 1765. (Célébré à Curaçao, en 1765).

Bernard de Starkenborgh naquit à Rhenen, province d'Utrecht, le 5 mars 1718. Son bisaïeul était le général Jean-Nicolas de Starkenborgh, qui épousa, en Angleterre, une demoiselle Suffolk. De ce mariage naquit un fils nommé Jean, qui fut bourgmestre de la ville de Wageningen, en Gueldre, et qui rendit des services très-importants au prince d'Orange. Il eut de son mariage avec Marguerite de Keppel un fils nommé Jean-Nicolas, né à Wageningen, qui épousa en premières noces Ève-Alexandrine Vermeer, décédée à la Haye, le 20 janvier 1707, et en secondes, Suzanne-Jacqueline Pernée. Il partit en qualité de conseiller et commandant des troupes coloniales, pour l'île de Curaçao, où il perdit sa seconde femme, le

3 mars 1735. Il la suivit au tombeau peu de temps après, et mourut le 18 avril de la même année.

De son second mariage naquit le susdit Bernard de Starkenborgh, qui épousa à Curaçao, le 6 avril 1738, Pierrette Druschke ou Druski, née dans cette île, le 12 mai 1717, fille de Sigismund et d'Anne-Cécile de Mey (1).

Ces époux célébrèrent le vingt-cinquième anniversaire de leur mariage à Curaçao, en 1763.

Ils eurent cinq enfants, deux fils et trois filles, auxquels les deux torches allumées et les trois roses, représentées sur le revers de la médaille, font allusion.

Leurs fils étaient : 1° Jean-Nicolas, qui fut lieutenant-colonel au service de S. M. Britannique, et qui épousa Jeanne Plets, et 2° Pierre-Bernard, gouverneur général de Curaçao, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, décédé à Curaçao le 20 juillet 1826; il avait épousé Marie-Catherine de Grood-Davelaar.

Bernard de Starkenborgh mourut à Curaçao, le 27 juillet 1767.

La famille de Starkenborgh porte d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois fleurs de chardon au naturel, celle de Druschke ou Druski, qui est orignaire de la Silésie, un croissant surmonté d'une flèche en pal.

(1) Corneille de Starkenborgh, frère de Bernard, épousa Jeanne-Christine Druski, sœur de la femme de Bernard. Leur fils Sigismund épousa Cécile-Dorothée Schotborgh, fille de Jean et de Sara Druski, qui était la sœur des femmes de Bernard et de Corneille de Starkenborgh. De ce mariage naquit Jeanne-Cornélie de Starkenborgh, qui épousa, le 11 avril 1799, à Leyde, messire Guillaume Schuyl Van der Does.

La face de cette belle médaille paraît avoir été copiée d'après celle que grava M. Holtzhey, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du mariage de Martin de Scheltinga avec Wiskjen de Scheltinga, en 1738, et qui a été publiée par M. Dirks (1); car, sauf le nom du graveur, qui n'apparaît pas à l'exergue de notre pièce, et quelques petites différences dans les proportions et la disposition des objets et des lettres de la légende, elles seraient parfaitement identiques.

En terminant ce petit travail nous voulons encore signaler une pièce dont un des côtés est frappé au coin du revers de la médaille, rappelant les tempêtes et les inondations de 1777, publiée dans la Continuation de l'ouvrage de Van Loon, pl. XLVII, n° 513, et qui représente une femme debout drapée à l'antique, la tête levée vers le ciel et regardant le soleil, dont les rayons l'éclairent; tenant de la main droite une palme et foulant aux pieds un aigle, dont on voit la tête, les deux griffes et une aile, tandis qu'un chien, emblème de la fidélité, est assis à ses pieds. Elle est appuyée contre une colonne à laquelle sont suspendus un bouclier et un sabre; sur le piédestal se trouve un vase renversé d'où sortent des feuilles de papier déroulées. Sous le terrain : I·M·LAGEMAN. A l'exergue : PAX DIEBVS NOSTRIS. Sur le tour : LVX VERITATIS NOBIS ADDAT ROBVR.

Sur le revers on voit, au haut, deux pigeons se becquetant, dans le champ, entre une branche de laurier et une branche de palme :

(1) *Nieuwe Bijdragen tot de penningkunde van Friesland*, n° XI.

GETROUWHEID IS EEN VASTE BAND
ALS LIEFDE EN VRIENDSCHAP SAMEN SPAND. 1781.

(La fidélité est un lien solide, quand l'amour et l'amitié s'allient. 1781.)

Les pigeons se becquetant, qui ne peuvent faire allusion qu'à l'amour conjugal, et les chiffres 81, gravés en creux, désignent suffisamment que les coins de cette médaille étaient destinés à être utilisés pour diverses fêtes de mariage. On n'avait qu'à graver sur le revers de la pièce les deux derniers chiffres du millésime, pour la faire servir dans plusieurs occasions semblables, pendant toute la durée du dix-huitième siècle.

MAURIN NAHUYS.

Quelques erreurs s'étant glissées dans l'impression des articles précédents, nous prions les lecteurs de les corriger comme suit :

ERRATA.

1er article, t. IV :

Page 214, ligne 7 d'en bas, au lieu de : 1460, lisez : 1468.
— 217, note (2), au lieu de : à la page 7, lisez : à la page 215.
— 217, note (3), — à la page 8, lisez : à la page 216.
— 224, ligne 4 d'en haut, au lieu de : Bonkhorst, lisez : Boukhorst.
— 228, — 5 — — Ultrecht, lisez : Utrecht.
— 229, — 5 — — Van Mieris, t. III, lisez : Van Mieris, t. II.

2e article, t. IV :

Page 354, ligne 12 d'en bas, au lieu de : 2 avril, lisez : 3 avril.
— 356, note (1) — — p. 50, lisez : p. 60.

3e article, t. V.

Page 56, note (1) d'en bas, au lieu de : *Vaderlandsche*, lisez : *Nederlandsche*.
— 62, ligne 13, d'en haut, — XII, lisez : XXII.
— 63, — 14 d'en bas, — Oxentiern, lisez : Oxenstiern.
— 63, — 6 — — Hensius, lisez : Heinsius.
— 64, — 2 — — AMSTERDAM, lisez : AMSTELDAM.
— 65, — 7 — — 1658, lisez : 1650.
— 66, — 8 — — 1620, lisez : 1820.
— 69, — 5 d'en haut, — 20 mai, lisez : 28 mai.
— 73, — 17 — — vingt-cinquième, lisez : cinquantième.

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

JETONS ET MONNAIES RARES OU INÉDITS.

DIX-NEUVIÈME ARTICLE.

PLANCHE III.

Jeton d'une confrérie d'archers. — Florin d'or de Berg. — Jeton de Furnes. — Jeton d'un receveur d'Anvers. — Jeton d'un maréchal de Flandre. — Jeton énigmatique. — Jeton de Guilbert d'Ognies, évêque de Tournai.

I.

Personnage debout, couvert d'un manteau, tenant de la main gauche un arc, et de la droite une flèche, le tout dans un entourage formé de huit arcs de cercle : ✠ SANCTE * SEBASTIANE * ORATE * PRO * ME * 1497 *

— Dans le champ, les lettres Q et V liées, ou entrelacées par un cordon, terminé par deux houppes : ✠ QVI * VOVLDRA * QVI * VOVLDRA * QVI × VOVLDRA *

Cuivre. Collection de M. Kluyskens.

On trouve dans Van Mieris, t. I, p. 246, deux jetons au même type de saint Sébastien, mais avec des revers différents. A la p. 294, se voit un autre jeton de 1497, ayant au revers les deux initiales de la devise de Philippe le Beau, Q. V. (qui vouldra) comme sur celui de M. Kluyskens, mais avec une légende circulaire tout autre.

Saint Sébastien était le patron des confréries d'archers, si nombreuses et si puissantes, à cette époque, dans notre pays, et auxquelles a succédé notre moderne et moins amusante garde civique. Les souverains se faisaient un devoir de protéger ces associations, et ne dédaignaient pas de prendre part à leurs exercices. Ce jeton, qui porte, d'un côté, la représentation du saint, et, de l'autre, la devise du souverain, rappelle, peut-être, la présence de Philippe le Beau à quelque concours ou fête d'archers. Mais dans quelle ville ?

II.

Sous un dais gothique, personnage impérial à mi-corps, tenant de la main droite le sceptre, et de la gauche le globe crucigère ; au bas un petit écusson chevronné (Ravensberg) : BNDICT : QVI VENIT INOE

— Écusson écartelé, aux quatre lions (Berg et Juliers), dans un entourage de six arcs de cercle; en haut un petit écusson chevronné : WILHELM : COMES DEMONTERT.

Or. Gr. 3.45. Collection de S. A. S. le duc d'Arenberg.

Guillaume II, fils de Gérard de Juliers, succéda à son

père, dans les comtés de Berg et de Ravensberg, en 1360. En 1380, le comté de Berg fut, à sa demande, érigé en duché par l'empereur Wenceslas. Ce rare florin d'or, sur lequel Guillaume ne porte que le titre de comte, est donc antérieur à cette dernière date. S. A. S. le duc d'Arenberg possède trois variétés de cette rare monnaie. L'une offre une légère différence dans la légende pieuse, l'autre ne porte que le titre de comte de Berg, *comes de Monte*, sans les lettres R T, Ravensberg.

III.

Buste de Louis XIV à droite, couvert d'une armure et coiffé de sa majestueuse perruque : LVD · XIIII · D · G · · FR · ET · NAV · REX ·

— Écusson ovale dans un cadre ornementé de volutes et accosté de deux palmes, parti de Furnes et de Furner-Ambacht (1) A l'exergue, 1680. Légende circulaire : CALCVLVS · VRBIS · ET · TERRITORY · FVRNENSIS ·

Arg. Collection de M. C.-A. Serrure.

La ville de Furnes, à une lieue de la mer, entre Ostende

(1) Un sceau de 1586, dont nous devons la communication à l'obligeance de notre savant confrère, M. Diegerick, porte dejà les deux mêmes armoiries, réunies de la même manière. La ville et la châtellenie de Furnes n'avaient qu'une seule et même Coutume, ce qui explique la réunion sur un seul écusson des armoiries de la ville et de celles de son territoire. On remarque que le sautoir figure sur presque toutes les armoiries des *Ambacht* de la Flandre occidentale. (*Voy.* la carte du Franc de Bruges, publiée par la Société d'émulation.

et Dunkerque, était le chef-lieu d'une châtellenie, nommée le Furner-Ambacht, qui comprenait cinquante-deux beaux villages et la très-petite ville de Loo. Les Français l'avaient *annexée* par la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1668. Ils l'abandonnèrent en 1692, et la repirent, le 5 janvier 1693. Le traité d'Utrecht de 1713 la rendit à la Belgique, mais avec la charge d'y laisser une garnison hollandaise pour servir aux États-Généraux de barrière contre la France.

Louis XIV, pendant son occupation partielle de nos provinces, avait fait faire des jetons aux noms et armes de différentes villes. On en connaît pour Courtrai, Ypres, Audenarde et Furnes, mais pas pour Gand, Bruges et le Franc de Bruges, qu'il ne posséda que momentanément, de fait, et sans cession de la part du roi d'Espagne.

IV.

Le château d'Anvers et les deux mains coupées dans un entourage d'arcs trilobés : ✋ IETTOIRS ◦ POVR ◦ LES ◦ RISCHEVEVRS ◦ DANVERS.

— Écu écartelé, aux 1 et 4, d'azur à trois fleurs de lis d'argent ; en abîme, un petit écusson d'argent à trois fleurs de lis de gueules. Aux 2 et 3, d'argent à trois pals de gueules. L'écu sommé d'un casque. Cimier, une tête de Maure : IAN' ◦ VAN'D' ◦ NOOT ◦ LAVREISSO' ◦ 1486.

Cuivre. Collection anversoise de M. C.-A. Serrure.

On trouve, dans la généalogie de la famille Vander Noot, p. 4, un Jan (Jean) Vander Noot, fils de Laurent,

échevin de Bruxelles, en 1484, qui avait épousé Gertrude de Schoonvorst, fille de..... et de Marguerite de Woelmont.

Bruxellois en 1484, avait-il acquis le droit de bourgeoisie à Anvers avant 1486 ; ou bien, déjà à cette époque, suffisait-il d'être Brabançon pour exercer des charges municipales dans cette dernière ville ? On sait qu'un siècle plus tard, la Coutume d'Anvers fut interprétée de cette manière en faveur du bourgmestre, Philippe de Marnix.

On trouve, dans la liste des magistrats de Bruxelles que donne M. Wauters [1], un Jean Vander Noot, fils de Laurent, échevin en 1487, maître de la police en 1488, etc. S'il s'agit toujours du même personnage, il faut admettre qu'il est resté bien peu de temps à Anvers, un an, la durée de sa gestion comme receveur.

Les membres de cette famille étaient extrêmement nombreux. Une branche se fixa à Anvers, où un Vander Noot, échevin, figura dans les troubles du XVIe siècle. Les armoiries de ces diverses branches ont souvent varié. M. Wauters en a fait graver huit tout à fait différentes.

Ne quittons pas ce rare jeton sans faire remarquer que sa légende est en français, et quel français ! mettons en wallon. Qu'arriverait-il d'un receveur d'Anvers qui se permettrait la même chose aujourd'hui ?

V.

Écusson triangulaire, d'or fretté de sable : ✠ LE ⁘ VECHTE AV WARESCAL.

[1] *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 527.

— Écusson triangulaire, au lion de Flandre : ✠ AV CONTE ⁝ DE FLAN ⁝ DRES.

Cuivre jaune. Collection de M. Kluyskens.

Les seigneurs de Vichte, localité près d'Audenarde, étaient maréchaux héréditaires de Flandre. On trouve dans l'ouvrage de Gailliard, intitulé *Bruges et le Franc*, t. II, p. 153, une notice sur cette seigneurie avec une liste — assez incomplète — des personnages qui l'ont possédée. Le style et la gravure de ce jeton le reportent à l'époque de Louis de Crécy. Il ressemble même beaucoup à un jeton de ce comte, ayant, d'un côté, l'écu de Flandre, et, de l'autre, celui de sa femme, Marguerite de Valois, parti de Flandre et de France.

A l'exemple des maréchaux de France, les maréchaux de Flandre ont-ils aussi voulu avoir leurs jetons ?

VI.

Princesse assise sur un trône, couronnée et tenant un sceptre : ME SINE CVNCTA RVVNT 1566.

— Entre deux palmes croisées et sous une couronne ouverte, le monogramme OCTF (Octave Farnèse). ✻ VT PALMA · SVRGIMVS · DI · 47.

La rose, qui précède la légende, semble indiquer que ce jeton a été frappé à Dordrecht. Van Loon ne l'a pas connu, mais il se trouve dessiné dans le manuscrit d'Oudaen, appartenant à M. Vander Noordaa.

Il fait, dit-on, allusion au départ de Marguerite de Parme — *me sine cuncta ruunt* — et à l'arrivée de son

successeur le duc d'Albe. On prétend aussi trouver un calembour — latin — dans la légende. Elle rappellerait le tremblement de terre qui, cette même année 1566, détruisit la ville de Messine — *Messinae cuncta ruunt.* Enfin, les palmes qui entourent le monogramme seraient aussi un *rebus,* par à peu près (Palma = Parma), et compléteraient le nom d'Octave Farnèse, duc de Parme. Voilà un graveur hollandais qui avait de l'esprit comme un rédacteur du *Figaro.*

VII.

Dans un écusson orné d'enroulements, les armes écartelées de l'évêché de Tournai et de l'évêque : ✠ GVILBERTVS ∘ EPISCOPVS ∘ TORNACEN ∘ .

— Dans un écusson de même forme, sommé d'un chapeau avec cordelettes et houppes, les armes de la famille d'Ognies, de sinople à la fasce d'hermine : ✠ ⁘ QVE ∘ SVRSV̄ ∘ SVNT : DONGNYES : 1567.

Cuivre. Chez M. Serrure.

Guilbert d'Ognies, ou d'Ongnies, était fils de Jean d'Ognies, gouverneur de Tournai, et de Marguerite de Lannoy. Il fut d'abord chanoine, puis archidiacre et grand-vicaire, sous l'évêque Charles de Croy, à qui il succéda sur le siége épiscopal. Sa consécration eut lieu dans l'abbaye de Saint-Amand, en 1565, et il fit son entrée solennelle à Tournai, le jour de Saint-Martin, 11 novembre suivant.

La seconde année de son pontificat, les calvinistes, qui avaient envahi Tournai, pillèrent et saccagèrent la cathé-

drale. L'évêque s'était retiré à Lille, et la date que porte notre jeton doit être, très-probablement, celle de son retour à Tournai.

En 1574, Guilbert, qui se rendait à Gand pour célébrer les obsèques de l'évêque Richardot, tomba malade à Courtrai et y mourut, chez sa parente, la dame de Halewin. Son corps fut rapporté à Tournai et inhumé dans le chœur de la cathédrale, sous un beau mausolée de marbre. L'historien Cousin fait remarquer qu'il y avait cent treize ans qu'on n'avait plus enterré d'évêque à Tournai.

R. Chalon.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. Preux, *avocat général à Douai, à* M. Renier Chalon, *président de la Société royale de numismatique.*

Douai, le 9 octobre 1872.

Monsieur et honoré Président,

Parmi les pièces de la trouvaille de Barneveld, dont la dernière livraison de la *Revue de la numismatique belge* publie le catalogue, il en est une qui a spécialement attiré mon attention et excité ma curiosité, c'est le n° 394. Permettez-moi d'en rappeler ici la description.

394. Écu au soleil PASPAS..... Les armes écartelées France-Dauphiné remplissant tout le champ.

Rev. SAM SAM..... (Croix fleurdelisée.)

M. Meijer ajoute que les lettres des légendes sont frappées, mais qu'il n'est pas certain qu'il n'y ait pas eu auparavant d'autres inscriptions. En d'autres termes, ce me semble, la frappe des légendes est peu nette.

Le trésor de Barneveld ne contenait qu'une seule pièce de ce type.

Il m'est bien difficile, je l'avoue, de voir là une monnaie. Les seigneurs peu scrupuleux, qui imitaient plus ou moins servilement les monnaies des grands États, met-

taient au moins sur les leurs, quelque habileté qu'ils apportassent dans leurs contrefaçons, un signe ou bien un mot qui leur fût personnel. A côté de l'aspect général destiné à tromper, on trouvait la particularité qui localisait la pièce. Je ne comprends donc pas *sur une monnaie*, cette enfilade de lettres répétées, sans signification, comme si le graveur du coin n'avait eu qu'une préoccupation, celle de hâter son travail.

A mes yeux, cette pièce présenterait les caractères d'un jeton bien plus que ceux d'un véritable écu d'or, et quand je dis, un jeton, encore faut-il ajouter d'un véritable jeton banal. Vous savez en effet, Monsieur et honoré Président, que parmi les *jetoirs* de pacotille qui se fabriquaient au moyen âge à l'usage des particuliers ou des communautés trop pauvres pour s'en faire frapper de spéciaux, il s'en trouve considérablement qui copient plus ou moins les monnaies de l'époque. C'est ainsi que, à côté des jetons véritablement dauphinois (Rouyer et Hucher, *Histoire du jeton*, n°s 82 et 83), les numismates en rencontrent beaucoup d'autres, au type de l'écartelé de France et de Dauphiné avec les simples légendes « gettes entendès au compte, etc., » et qu'on peut classer à la fin du xve ou au commencement du xvie siècle. J'en ai dans mon médaillier, avec cet écartelé, qui, en fait de légendes, n'offrent qu'un mélange bizarre et tout à fait inintelligible de lettres prises au hasard.

Or, parmi ces jetons banaux, sortis des fabriques de Nuremberg, Tournay et d'autres, probablement aussi moins connues, il en est toute une série qui se distingue par des légendes ou lettres répétées, comme l'*écu d'or*

dauphinois en question. J'en connais aux types de la Vierge et de l'aigle, qu'on rapproche naturellement des méreaux de Cambrai et sur lesquels on ne lit que ST + ST + en caractères gothiques.

Sur d'autres, au type des trois cercles fleurdelisés de Tournay, on voit les lettres MATSMAR, se répétant avec une agaçante monotonie. Je pourrais multiplier ces exemples; mais il me suffira d'ajouter que tous ou la plupart des jetoirs qui présentent cette particularité ont un aspect, un faire, qui semblent devoir leur attribuer une même origine. De quels ateliers sortent-ils ? Je ne crois pas que la chose ait été jusqu'ici déterminée.

La plus grande analogie, on ne peut le méconnaître, semble rattacher la pièce d'or n° 394, de la trouvaille de Barneveld, à cette catégorie de jetons banaux. Mais alors se présente une autre difficulté. Comment aurait-on frappé *en or* un de ces jetons, que la grossièreté du travail et la vulgarité de l'usage rabaissaient naturellement aux métaux les plus humbles, le laiton ou le cuivre rouge ? Ceux qui comptaient avec des jetons d'or devaient se donner le luxe d'un type spécial. On en a la preuve pour les souverains de nos provinces belges.

Telles sont, Monsieur et honoré Président, les réflexions qui me sont venues à l'esprit, en lisant la description de cette pièce curieuse. Voilà pourquoi elle me paraît intéressante et digne d'étude. Il y a là un petit problème à résoudre.

Tout incapable que je me sens de le débrouiller, j'exprimerai le vœu de voir ladite pièce, monnaie ou jeton, reproduite dans l'une des futures planches de la Revue,

avec quelques détails complémentaires, tels que l'indication du titre du métal. L'habitude fructueuse qu'avaient les petits princes contrefacteurs de frapper à bas titre leurs monnaies trompeuses, fait ressortir suffisamment l'importance de ce dernier renseignement.

Veuillez agréer, etc.

PREUX.

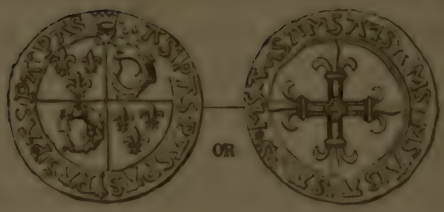

Nous devons à l'obligeance de notre excellent confrère, M. Meijer, de pouvoir joindre à la lettre ci-dessus le dessin de la pièce énigmatique de Barneveld, et les renseignements que désirait avoir M. Preux.

« La couleur de l'or, nous écrit M. Meijer, est semblable à celle des couronnes de Louis XII, et sa ductilité ou flexibilité est aussi grande. On peut donc présumer que le titre n'en est pas inférieur. Le poids de la pièce est de gr. 3.53. »

Est-ce un jeton, est-ce une monnaie ? Aux époques de troubles et de compétitions, comme, par exemple, du temps de la Ligue, on a pu faire (les prudents) des monnaies sans nom de roi. Mais sous Louis XII ?

R. CH.

Extrait d'une lettre de M. Le Cointre-Dupont, *de Poitiers, à* M. R. Chalon, *président de la Société royale de numismatique.*

Château de Grillemont, 17 janvier 1873.

Monsieur et cher Confrère,

..... Quelques découvertes de médailles ont eu lieu depuis peu dans notre contrée. La première en date consistait en une vingtaine de médailles gauloises, en argent, anépigraphes, de sept types différents, attribués aux Pictons, aux Bituriges et aux Carnutes. Elle a eu lieu au mois d'octobre, à Ingrandes, à la limite des départements de la Vienne et de l'Indre. Plusieurs archéologues regardent *Ingrandes* comme étant l'ancienne station de *Fines,* sur la voie romaine de Poitiers à Argenton, station indiquée par la carte de Peutinger.

Une plus riche trouvaille est celle de Pamproux (Deux-Sèvres), station du chemin de fer de Poitiers à la Rochelle, à huit lieues de Poitiers. Elle a fourni de magnifiques exemplaires de presque toutes les pièces d'or frappées en Aquitaine, par Édouard III et son fils le prince Noir (pavillons, hardis, chaises, guyennois, léopards), mêlés à quelques pièces d'or de nos rois Jean et Charles V.

Enfin, à Smarves, à six ou sept kilomètres de Poitiers, des ouvriers qui travaillaient à un déblaiement pour

l'ouverture d'un chemin vicinal, ont déterré une quantité assez considérable de deniers de la fin du XIIe et du commencement du XIIIe siècle, malheureusement mal conservés, avec quelques oboles de Richard Cœur de lion, frappées pour le Poitou et l'Aquitaine. Ces deniers appartenaient à l'abbaye de Saint-Martin de Tours, avec ou sans le nom de Philippe II, aux comtes du Maine, à Philippe II, de l'atelier d'Arras, à Louis VIII et peut-être à Louis IX, à Thebault, comte de Champagne; aux ducs de Bretagne, sans désignation, des ateliers de Nantes, pour le plus grand nombre, de Rennes et de Guingamp. Seule cette dernière variété a le mérite de la rareté.....

Je vous prie de vouloir bien agréer, etc.

LE COINTRE-DUPONT.

MÉLANGES.

Recueil des rapports des secrétaires de légation de Belgique, tome I. — *Transformation de la monnaie de compte de la ville libre de Hambourg. Loi du* 11 *novembre* 1872, par le baron Eugène Nothomb, secrétaire de légation de 1re classe. Bruxelles, 1872, in-8°, 8 pages.

Le gouvernemeut belge a eu l'heureuse idée de réunir en volumes et de publier les rapports de ses agents diplomatiques sur des questions commerciales, économiques et scientifiques.

M. le baron Eugène Nothomb, fils d'un numismate, ne pouvait manquer de s'occuper de préférence des questions monétaires. Aussi, le rapport dont nous donnons le titre est le troisième qu'il a, depuis deux ans, consacré aux changements survenus en Allemagne dans le système des monnaies. Il s'agit, cette fois, de la ville libre de Hambourg.

Jusqu'en 1770, la banque de cette métropole commerciale avait, comme les autres banques, établi ses comptes en monnaies réelles, *thalers species*. Mais à cette époque de faux monnayage officiel, l'architecte Sonnin, le constructeur de la célèbre cathédrale Saint-Michel, à Hambourg, émit l'avis d'imiter l'exemple des Chinois, en excluant de la banque toutes les espèces monnayées et de créer, sous le nom de *mark banco*, une

monnaie de compte représentant un poids déterminé de métal.

Ce système qui, pendant longtemps, a rendu d'immenses services au commerce de Hambourg, en assurant à son régime monétaire une fixité absolue, vient d'être abandonné. Il n'avait plus, dit l'auteur, de raison d'être, grâce à la loyauté du monnayage moderne, et aux mesures prises, du moins en Allemagne, pour maintenir l'intégrité du système monétaire.

Tout cela est très-vrai, tant que ces mesures subsisteront, tant que cette intégrité sera maintenue. Mais la Convention nationale, en créant le franc de 5 grammes d'argent à 9/10 de fin, prétendait aussi faire quelque chose d'immuable, et déjà toute la monnaie divisionnaire a été altérée dans la proportion de 855 de fin au lieu de 900, en attendant la même opération sur la pièce de 5 francs.

Le système chinois, qui est aussi celui de Michel Chevalier, un poids déterminé d'argent, une chose au lieu d'un mot, pour unité monétaire, est le seul qui puisse être immuable, le seul qui eût pu amener l'unification des monnaies, le seul qui n'eût froissé aucune susceptibilité nationale.

R. Ch.

Monnaies inédites de la province de Languedoc. Tel est le titre d'un article de quatre pages in-4° que M. Chalande, membre de la Société archéologique du midi de la France, a fait insérer dans le tome IX des *Mémoires* de

cette société. Cet amateur passionné des monnaies de sa province est parvenu à réunir cent et sept pièces des comtes de Toulouse (Poey d'Avant n'en avait fait connaître que soixante-deux); deux cent soixante-trois pièces pour le Languedoc (Poey d'Avant en indique deux cent quatre-vingt et une); cent soixante-huit pour le Marquisat et la Provence; plus, cent soixante-quatre monnaies royales, jetons et médailles de l'atelier de Toulouse.

Cet heureux possesseur donne ensuite la description de huit pièces inédites de Raymond IV et de Bertrand, comtes de Toulouse; de Raymond VI ou VII; de Roger II, de Béziers, et d'Alphonse Jourdain, de Narbonne. Malheureusement, il se contente de les décrire, sans y joindre, ce qui vaut mieux que toutes les descriptions, le dessin des pièces elles-mêmes.

R. Ch.

Étude sur les monnaies antiques, recueillies au mont Beuvray, de 1867 *à* 1872, par Anatole de Barthélemy. Autun, 1872, in-8°, trente pages et une planche.

« Dès l'année 1865, M. le vicomte d'Aboville faisait fouiller le plateau du mont Beuvray, et y recueillait des monnaies gauloises. Ces explorations, continuées sous la direction de M. Bulliot, ont fait exhumer une quantité considérable de monnaies antiques, que l'on peut évaluer en bloc à huit cents pièces. »

Ce sont ces pièces, dont la plus grande partie est déposée aujourd'hui au musée gallo-romain de Saint-

Germain en Laye, que décrit et classe M. A. de Barthélemy. Leur rapprochement fournit à notre savant confrère des indications précieuses pour l'histoire de la Gaule, et il en tire un argument en faveur de l'opinion, très-repandue maintenant, qui veut que l'oppidum du mont Beuvray ait été la célèbre Bibracte de César.

R. Ch.

Le révérend Leitzmann a commencé la quarantième année de son Journal de numismatique. Il serait bien à désirer qu'il nous donnât une table générale pour faciliter es recherches dans cet immense répertoire; elle en doublerait la valeur.

R. Ch.

Die Münzen der Grafen von Barby im neueren Zeitalter, etc., von G.-U. von Mulversted. Magdebourg, 1872, petit in-8°, 32 pages et une planche.

Nous ignorons si cette courte monographie est un article tiré à part d'une publication périodique. La planche représente quatorze monnaies de ces petits seigneurs de la haute Saxe, dont Leitzmann s'était déjà occupé en 1848, dans le n° 18 de son journal.

R. Ch.

Nous n'avions rien reçu, depuis assez longtemps, de l'*Art gaulois,* de M. E. Hucher. Deux feuilles nouvelles, 7 et 8, viennent de nous parvenir; elles comprennent les vignettes n°s 67 à 92. Les explications que l'auteur donne de ces monnaies singulières des habitants de la Gaule, avant les Romains, deviennent de plus en plus étendues, de plus en plus intéressantes. La perfection des planches, la manière exacte avec laquelle est rendu, quoique agrandi, le type des pièces, font de ce livre une œuvre tout à fait hors ligne.

R. Ch.

A la page 109, ci-dessus, ligne 11, une phrase a été omise qu'il importe de rétablir. Après les mots « ainsi =fr. 1-41 environ, » ajoutez : « Elle a ensuite proposé la fabrication de pièces d'or de 10 krondaler ou couronnes d'or, *Kroner* = fr. 14-10 environ. »

Cte M. N.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du mois de décembre dernier, a décerné le *prix de numismatique* à notre excellent confrère et collaborateur, M. Chautard, professeur à la faculté des sciences de Nancy.

R. Ch.

Le docteur Grote, de Hannover, qui, l'année dernière, a repris la publication interrompue de son *Numismatischer Anzeiger*, continue à faire paraître, deux fois par mois, cette intéressante et savante petite gazette. C'est un répertoire curieux qui donne toutes les nouvelles du monde numismatique, et les titres des ouvrages qui paraissent sur cette partie de l'archéologie.

R. Ch.

La *Revue celtique*, nos 3 et 4, décembre 1871-août 1872, contient un article de M. Anatole de Barthélemy : *Liste des mots relevés sur les monnaies gauloises*. Cette curieuse nomenclature de plus de quatre cents mots forme une mine considérable dont les Celtistes, jusqu'à ce jour, se sont peu servis dans leurs travaux. Il est vrai que beaucoup de ces monnaies gauloises, mal lues d'abord, soit à cause de l'imperfection de l'exemplaire qu'on avait sous les yeux, ou de l'inexpérience des numimates, offraient aux linguistes un terrain peu solide pour y édifier des systèmes. M. de Barthélemy s'est attaché à ne présenter que des légendes indubitables et à rectifier ou à faire disparaître les lectures vicieuses, telles qu'on en trouvait partout, même chez les numismates les plus autorisés.

R. Ch.

Nous avons parlé, dans la précédente livraison, d'une nouvelle Revue numismatique et archéologique qui paraissait à Montreal (Canada). Le n° 3 de cette publication trimestrielle contient les articles suivants relatifs à la numismatique :

1° Papier-monnaie du gouvernement provisoire du haut Canada, en 1837;

2° Les monnaies qui circulaient au Canada, en 1808;

3° La tranche des monnaies crénelée ou cordonnée (crenated or milled);

4° Légendes des monnaies des républiques modernes;

5° Monnayage primitif des États-Unis ;

6° Causerie (a gossip) sur les Tradesmen's Tokens, — les méreaux des marchands.

R. Ch.

The numismatic chronicle and journal of the numismatic society, 1872, n° XLVII.

Cette livraison, qui forme la 3e partie du volume XII de la nouvelle série, se compose des articles et mémoires suivants :

1° Monnaies des successeurs d'Alexandre le Grand, en Orient ; par le major général A. Cunningham. Dixième article. 30 pages et deux planches.

2° Un dépôt de monnaies anglaises trouvé à Saint-Alban, avec quelques remarques sur les premières pièces d'Edward VI, par John Evans, Esq. F. R. S., F. S. A., 14 pages et une planche.

3° Monnaies arabes de verre, par Stanley. Esq. 14 pages et une planche.

Ces singulières pièces consistent en rondelles ou petits disques de verre, souvent coloré, sur lesquels on a empreint, à chaud, le coin d'une monnaie.

La véritable destination de ces petits monuments était fort contestée, et la plupart des auteurs qui ont traité de la numismatique musulmane les ont à peu près négligés. Les uns y voyaient des monnaies véritables, les autres des poids. D'après M. Stanley, ce sont des espèces de bank-notes représentant un certain nombre de monnaies d'or ou d'argent. De même que pour les bank-notes, leur valeur intrinsèque est nulle. *Materiam superabat opus.*

R. Ch.

Le Conciliateur de la Corrèze, du 7 décembre dernier, contient une notice de M. Ph. Lalande, sur des *Monnaies trouvées dans la commune d'Estivals*, et, entre autres, sur un sol d'or d'Honorius.

(*Indicateur de l'archéologue.*)

Le *Journal officiel*, Paris, 2 décembre 1872, reproduit un article de la *Revue savoisienne*, du 30 novembre précédent sur une découverte faite à Moudon, canton de Vaud, de monnaies de Suisse, de Savoie, de Milan, etc., enfouies vers 1475.

(*Indicateur de l'archéologue.*)

Les numismates apprendront avec une vive satisfaction que l'Assemblée nationale de France vient de voter l'acquisition de la *Collection de Saulcy*. Cette magnifique série, composée de sept mille pièces, dont neuf cent cinquante en or et trois cent vingt-quatre en argent, va être réunie à ce que possédait déjà le cabinet de la Bibliothèque. Elle formera les véritables archives antiques de la France : et il n'y a probablement pas un pays qui ait aujourd'hui la chance de voir, dans un de ses musées, un pareil monument.

Cette collection, transportée en Angleterre, pendant la guerre, y serait peut-être restée, sans l'active intervention de M. A. de Barthélemy. Grâce à son zèle et à son initiative, soixante-six sociétés académiques de France adressèrent au Gouvernement le vœu de voir immobiliser dans les mains de l'État cet inappréciable trésor. Si nous ne sommes pas Français, nous sommes du moins Gaulois, et les monnaies anté-romaines de notre pays tiennent une place assez considérable dans la numismatique de la Gaule. La Société royale de numismatique, si on lui en avait fourni l'occasion, se serait, sans doute, empressée de joindre ses vœux à ceux de ses sœurs de France.

Elle ne peut, aujourd'hui, qu'applaudir au succès de leurs démarches.

R. Ch.

Répondant à l'appel que nous avons adressé aux lecteurs de la *Revue*, dans le numéro précédent, page 114, notre

honorable correspondant, M. Adolphe Meyer, de Berlin (1), nous prie de faire connaître qu'il recherche spécialement les monnaies du moyen âge et les monnaies modernes de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Belgique, de la France et de la Russie; les pièces obsidionales ou de nécessité, les pièces d'essai et autres curiosités monétaires.

Il réunit aussi une collection de monnaies transatlantiques, de l'Amérique, des Indes, de l'Australie, de l'Afrique, etc.

R. Ch.

M. le docteur Elberling, de Luxembourg, vient de faire paraître une neuvième suite à la description des pièces les plus remarquables de sa magnifique collection de médailles romaines.

Ce cahier, accompagné de trois planches, contient les monnaies de Carausius, d'Allectus, de Constantius, d'Helena I, de Theodora, de Galerius Maximianus, de Valeria, de Severus II et de Maximinus II.

M. le docteur Elberling n'est pas simplement un *collectionneur*, comme on en voit tant, qui ramassent des pièces et les enterrent dans leurs tiroirs, c'est un savant qui décrit, classe, explique les trésors qu'il possède et les rattache aux événements auxquels ils se rapportent. La numismatique n'est pas, pour lui, un stérile amusement, mais un moyen de comprendre et d'élucider l'histoire.

R. Ch.

(1) Rue Behrenstrasse, n° 48, à Berlin.

On nous a montré, récemment, deux pièces de 5 francs d'argent, fort singulières et qui, à défaut d'autre mérite, conserveront, sans doute, celui de la rareté.

L'une porte, d'un côté, le profil, plus ou moins ressemblant, du dictateur Gambetta, entouré des mots : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Au revers, dans une couronne de chêne et de laurier, un génie ailé, debout, écrivant sur les tables de la loi et accosté d'un 5 et d'un F (5 francs ?). Légende circulaire : LES FRANÇAIS UNIS SONT INATTAQUABLES. *Inattaquables* n'est pas le mot. On peut tout attaquer, même Dieu; les libres-penseurs le font tous les

jours. L'auteur aura sans doute voulu dire *invincibles*. Être invincibles est chez nos voisins une idée fixe dont rien ne pourra les guérir.

L'autre pièce, plus drôle encore, offre, au droit, la tête souriante de M. Thiers, entourée, en guise de légende, d'une guirlande d'éteignoirs alternant avec des disciplines, au-dessous, 1685 (*sic*). Les éteignoirs, on ne sait trop pourquoi; quant aux disciplines, c'est précisément la discipline qui manque aux Français, et si M. Thiers parvient à leur en administrer une suffisante dose, il aura rendu un bien grand service à la civilisation et à l'humanité.

Au revers, toujours dans une couronne de chêne et de laurier et accosté d'un 5 et d'un F, un écusson portant le mot SATORI, au-dessus d'un communard que trois soldats fusillent. Puis, en cercle, la légende ordinaire : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, et le millésime 1872.

(*Journal de Bruxelles.*)

Die Münzsammlung des Kantons Aargau, durch A. MUNCH. Aarau, 1871, in-8°, 343 pages.

Le cabinet numismatique du canton d'Argovie se compose presque exclusivement de médailles antiques, grecques et romaines, décrites *in extenso* et avec beaucoup de soin. Des tables des légendes, par ordre alphabétique, terminent le volume et facilitent singulièrement les recherches.

R. CH.

Extrait d'un discours prononcé par M. Hagemans, *dans la séance de la Chambre des Représentants du* 15 *mars* 1873.

.....Puisque je parle gravure, j'ajouterai un mot au sujet de la gravure des médailles.

La Belgique, pendant les trois derniers siècles, a fourni un grand nombre de graveurs en médailles. Je ne viens pas citer tous les noms des artistes qui, depuis Jean Warin, de Liége, jusqu'à Théodore Van Berckel, ont élevé si haut chez nous l'art du graveur.

Ce n'est ni le lieu ni le moment de faire de la numismatique et de comparer ce qui a été fait à ce qui se fait aujourd'hui. La comparaison, au reste, ne serait pas en notre faveur.

L'art de la gravure en médailles a, en effet, grandement décliné chez nous, et c'est à peine si nous comptons encore quelques rares artistes réellement dignes de ce nom.

Pourquoi ? Faute d'un encouragement intelligent.

Un des principaux obstacles au progrès de l'art du médailleur, c'est la nécessité dans laquelle on croit être de mettre au droit de toutes les médailles la tête du souverain.

C'est un tort et un abus.

La chose même en devient parfois inconvenante.

Il y a quelques années, par exemple, à l'occasion d'une exposition de chiens, on avait fait servir la tête de Sa Majesté pour type de la médaille à donner au vainqueur.

Je me demande jusqu'à quel point la chose était convenable.

En Russie, pour reproduire la tête de l'empereur, il faut une permission spéciale, et on ne la donnerait certainement pas pour une exposition de chiens.

Le respect du souverain y est poussé si loin que son effigie

ne figure même pas sur les monnaies, qui passent par tant de mains différentes, ni sur les timbres-poste.

On trouve, en Russie, qu'il y a quelque chose d'irrévérencieux à maculer sur les timbres la tête du chef de l'État.

On pourrait choisir tout autre type.

Je commencerais donc par ne pas abuser de l'effigie du Roi, qui en devient irrespectueusement banale. Je la réserverais pour des occasions réellement dignes et solennelles et, dans la plupart des cas, je la remplacerais par un sujet symbolique quelconque.

Les différentes commissions du Gouvernement reçoivent un jeton de présence de 6 à 10 francs, qui est remis en monnaie courante.

Pourquoi n'avoir pas à offrir de véritables jetons, de formes, de modules, de valeurs, de types variés ?

La commission de la porte de Hal recevrait un jeton portant au droit un sujet archéologique quelconque, par exemple, un groupe d'objets assyriens, grecs, égyptiens, romains, etc., etc.

La commission des monuments recevrait un jeton portant un de nos principaux monuments, l'hôtel de ville de Louvain, par exemple, qui, par ses proportions, se prête admirablement aux exigences de la médaille.

Le conseil de perfectionnement des arts du dessin aurait comme emblème une belle statue antique ; l'Académie des sciences, une tête de Minerve; l'Académie de médecine, une tête d'Esculape. Et ainsi de suite.

En un mot, l'imagination des artistes aurait un libre cours. On choisirait parmi les concurrents ceux qui fourniraient les types les plus heureux, types que l'on pourrait varier, renouveler au bout de quelques années pour éviter la monotonie.

Ces jetons, finement, délicatement ciselés, deviendraient de véritables œuvres d'art, qui développeraient le goût et seraient fort recherchées.

Je suis certain que tel ou tel membre d'une commission trouverait bien plus de sa dignité d'accepter ce jeton artistique que les deux pièces de cinq francs qu'on lui offre.

Ces jetons pourraient d'ailleurs avoir une valeur intrinsèque et seraient échangeables à la Banque contre de la monnaie courante, si bien que, d'une part, nul n'y perdrait rien et que, de l'autre, on ne serait pas obligé d'en frapper une énorme quantité, les mêmes pouvant servir longtemps.....

Boletin numismático. Prospecto. — On nous envoie, sous ce titre, le prospectus d'un Bulletin qui doit paraître tous les mois et qui contiendra, comme les publications allemandes du même genre, des listes de médailles offertes en vente à prix fixés. Les amateurs, qui auraient des pièces dont ils désireraient se défaire, peuvent s'adresser à Don Alejandro Cerdá, calle de Roteros, num. 19, à Valence (Espagne).

R. Ch.

M. de Liesville, membre de la Société française de numismatique, dont les collections ont été en partie détruites par les obus, en mai 1871, est en train de faire graver des planches pour son *Histoire métallique de* 1848, qui fera suite ou servira de complément aux *Souvenirs numismatiques*, publiés par M. Rousseau, et qui sont, comme on sait, fort incomplets, les auteurs de 1848 n'ayant pas publié le quart seulement des pièces qu'on a

réunies depuis lors. M. de Liesville va combler cette lacune.

V. P.

Dans la séance du 4 septembre dernier du Congrès de la langue et de la littérature néerlandaises, réuni à Middelbourg, notre savant confrère, M. J.-P. Vander Auwera, vice-président du Congrès, avait pris pour sujet de son discours une biographie du célèbre numismate Frans van Mieris. Cette intéressante notice vient d'être imprimée à Louvain et forme onze pages in-8°.

R. Ch.

Le *Memorial numismatico español*, dont la publication avait été interrompue après le second volume, avait commencé à reparaître l'année dernière. Les livraisons de deux trimestres, seulement, nous sont parvenues, et nous ignorons s'il en a été publié un plus grand nombre, ou si l'entreprise est encore une fois abandonnée. Il est vrai que, dans les circonstances présentes, les Espagnols ont peu le temps et, sans doute, peu l'envie de s'occuper de numismatique.

R. Ch.

Nécrologie. — M. Guillaume Conbrouse (ou Combrouse, car il écrivait son nom de deux manières), l'auteur du splendide ouvrage sur les *Monnaies nationales de France*, du *Décaméron numismatique*, etc., est décédé, à Paris, en janvier dernier. Il était âgé de 64 ans.

R. Ch.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1873

Amérique.

The canadian antiquarian, nº 3, 1873.

Angleterre.

The numismatic chronicle, nº XLVII.

Belgique.

Académie royale de Belgique. Centième anniversaire de fondation t. II, 1872.
Annuaire de l'Académie royale, 1873, 39e année.
Bulletin de l'Académie, 41e année, nos 11 et 12. — 42e année, nos 1 et 2.
Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, 11e année, nos 9, 10, 11 et 12.
Société des sciences du Hainaut. Mémoires, 3e série, t. VII, 1871-1872.
Société paléontologique de Charleroi. Mémoires, t. V, 1872.
Société libre d'émulation de Liége. Mémoires, nouvelle série, t. IV. 1872.
Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XI, 2e livraison, 1872.
Annales de la Société archéologique de Namur, t. XII, 1re livraison, 1872.
Annales de la Société historique, etc., de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, t. V, livraisons 3 et 4.
Messager des sciences historiques, année 1872, 4e livraison.
Analectes pour servir à l'histoire, etc., t. IX, 1872, livraisons 3 et 4.

France.

Société archéologique du Midi de la France. Mémoires, in-4º, t. IX, 6e et 7e livraisons, t. X, 1re et 2e livraisons, 1872. Bulletins, nº II, 1869-1870.
Le cabinet historique, 18e année, 10e, 11e et 12e livraisons, octobre à décembre 1872.
Polybiblion, t. VIII, 6e livraison, t. IX, 1re, 2e et 3e livraisons.

Pays-Bas. — Luxembourg.

Publications de la Société historique et archéologique du duché de Limbourg, t. IX, 1872.

Die wichtigsten Exemplare in der Sammlung römischer Münzen des Dr Elberling, in-4°, Luxembourg, 1872.

Suisse.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XXVII, Lausanne, 1872.

Le Secrétaire-Bibliothécaire,
De Schodt.

CABINET NUMISMATIQUE.

DONS DE M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

1° Le baron J. d'Anethan. Hommage de reconnaissance offert par l'arrondissement de Thielt. Bronze.

2° Jules Anspach. Inauguration des arches de la Senne, 30 novembre 1871. Bronze.

3° Et. Soubre, compositeur, directeur du conservatoire de musique à Liége. Bronze.

4° Tête du Roi, revers lisse, médaille de petit module destinée aux lauréats des écoles de musique. Bronze.

Le Trésorier,
Vanden Broeck.

CATALOGUE

DES

MONNAIES OBSIDIONALES ET DE NÉCESSITÉ.

SUPPLÉMENT.

DIXIÈME ARTICLE.

33. *Thaler.* — Buste en habit électoral et manteau fourré, une épée dans la main droite. Légende coupée par quatre écussons : — IOHAN · FRIDERIC · D · SAC · B · MAGDE.

Rev. — Buste armé, avec bâton de commandement dans la main droite, la main gauche sur la poignée de son épée ; des deux côtés de la tête, l'année 15 — 44 — Légende : PHILIP · D · LAN · HASSIE · C · R · Z · N.

Arg. Id., nº 338.

34. *Thaler.* — Le heaume de Hesse, au milieu, l'année — 15 — 44 — Légende : — PHILIP . D · G · LANDGR · HASS · C · CA · D · ZI · NI.

Rev. — Le heaume de Saxe. Légende : — JOHAN · FRI · ELEC · DVX · SAX · BURG · MAGDE —

Arg. Id., p. 97, nº 339.

35. *Demi-thaler.* — Le heaume électoral de Saxe. Légende : — IOHAN · FRI · ELEC · DVX · SAX · BVRG · MAGDE.

Rev. — Le heaume de Hesse, entre des cornes de buffle — 1544 — Légende : — PHILIP : D : G : LANDG : HASS : C : CA · D : ZI : NI :

Arg. Id., nº 340.

36. *Quart de thaler.* — Dans un cercle et une torsade, le heaume comtal hessois, avec cinq branches à chaque trompe, entre les deux trompes, l'année 1544. Légende : — PHILLP ⁝ D ⁝ G ⁝ LANDG ⁝ HASS ⁝ C ⁝ CA ⁝ D ⁝ ZI NI *

Rev. — Dans une torsade, le heaume de Saxe avec cinq drapeaux à chaque trompe. Légende : — IOHAN FRI ˅ ELEC ˅ DUX ˅ SAX ˅ BVRG ˅ MAGDE ˅. Bord orné.

Arg. Id., nº 341.

37. *Quart de thaler.* — Dans un cercle et une torsade, le heaume comtal de Hesse, avec cinq branches à chaque trompe, 1544. Légende : — PHILLP ⁝ D ⁝ G ⁝ LANDG ⁝ HASS ⁝ C ⁝ CA ⁝ D ⁝ ZI NI *.

Rev. — Dans une torsade, le heaume de Saxe, avec cinq drapeaux à chaque trompe. Légende : — IOHAN ˄ FRI ˄ ELEC ˄ DUX ˄ SAX ˄ BVRG ˄ MAGDE (*une petite rose à cinq feuilles*).

Arg. Id., nº 342.

38. *Huitième de thaler.* — Dans un cercle, écusson de Hesse quadrillé, avec petit écusson au milieu; au-dessus, · 44 · Légende : — PHILLP · D · G · LANDGR · E · HASSI. Bord orné.

Rev. — Dans un double cercle, le lion de Hesse, couronné, à queue simple. Légende : — MONETA ˅ NOVA ˅ ARGENT ˅ HASSI.

Arg. Id., nº 343.

d. 39. *Thaler.* — Dans un double cercle, buste armé, à tête nue, tourné de trois quarts à gauche, le bâton de commandement dans la main droite, l'autre posée sur la hanche ; des deux côtés de la tête, — 15 — 45 — Légende : — PHILIP : (*armes de Nidda*) D : G (*un point triangulaire dans le* G) LAN (*armes de Diez*) G (*un point triangulaire dans le* G) (*armes de Ziegenhain*) HASSIE · (*armes de Catzenelnbogen*) C (*un point triangulaire dans le* C) K · D : Z E · (*armes de Hesse*) (*le* Z *comme un* 3). Bord orné.

Rev. — Dans un double cercle, buste de face avec manteau d'hermine; l'épée dans la main droite. Légende coupée par cinq écussons : — ˅ IOHAN ˅ F — REDERI ˅ — D ˅ SAC ˅ R ˅ (*pour* B) — MAGDE ˅ —.

Arg. Id., p. 100, nº 351, pl. I, nº 351.

39². Variété. — Avec R · MAGDE, au lieu de B · MAGDE ; HASIE, au lieu de HASSIE, et R pour K.

Duysing nº 20, dans le Marburg Anzeiger de 1768. S. 141.

39³. Variété. — Avec R · MAGDE · au lieu de B MAGDE.

Catalogue du cabinet des médailles de Heiligenberger, n° 16. S. 49.

40. *Thaler*. — Buste armé, avec l'année 15 — 45 — Légende coupée par cinq écussons : — PHILIP · D · : G · LANG · HASIE · (*avec un* S) C · K · D·Z · E — (*sans* N *et le* Z *comme un* 3).

Rev. — Buste de face. Légende coupée par quatre écussons. — IOHAN · FREDERI · D : SAC · R (*pour* B) MAGDE ·

Arg. Hoffmeister, n° 352.

* 40². *Thaler*. — Dans un double cercle, buste armé de Philippe, un peu tourné à gauche, le bâton de commandement dans la main droite, la main gauche sur la poignée de son épée ; des deux côtés de la tête, l'année 15 — 45. Légende coupée par cinq écussons. — PHILIP * — D ⁂ G * LAN — G — HASIE * — C * K * D ⁂ ZE * (*le* Z *comme un* 3 *et une petite étoile dans l'intérieur des lettres* G).

Rev. — Dans un double cercle, buste de face avec manteau d'hermine, l'épée dans la main droite. Légende coupée par quatre écussons. — IOHAN · F — REDERIC — D · SAC · R · — (*pour* B) MAGDE ·

Arg.

* 40³. *Thaler*. Semblable au n° 40².

Rev. — Semblable au n° 40², mais : IOHAN * F —

REDERI * — D ⁂ SAC * R * — (*pour* B) MAGDE *.

Arg.

41. *Thaler.* — Semblable au n° 40², mais de l'année 15 — 46 —. Légende. — PHILIP (*armes de Nidda*) D : G LAN (*armes de Diez*) G (*armes de Ziegenhain*) HASSIE (*armes de Catzenelnbogen*) C · K · D : ZE (*armes de Hesse*).

Rev. — Semblable au n° 40², légende coupée par quatre écussons. — IOHAN · F — REDERI — — D · SAX · — MAGD · E ·

Arg. Hoffmeister, p. 101, n° 354.

41². Variété. — Avec D · SAX · B · MAGDE ·

42. *Thaler.* — Dans un double cercle de torsades, buste de face à tête nue, manteau d'hermine et épée dans la main droite. Légende coupée par quatre écussons de Saxe. — IOHAN ▾ F — REDERI — ▾ D ▾ SAX ▾ B ▾ — MAGDE ⁝

Rev. — Dans un double cercle de torsades, buste aux trois quarts, armé, avec tête nue, bâton de commandement dans la main droite, la main gauche sur la poignée de son épée; des deux côtés de la tête, l'année 15 — 46 —. Légende coupée par cinq écussons. — * PHILIP * — D ⁂ G * LA — N — HASSI — C * K * D Z E * (*le* Z *comme un* 3).

Arg. Id., n° 355.

43. *Thaler.* — Buste armé, avec l'année 15 — 46 —. Légende coupée par cinq écussons. — PHILIP · D · : G · LAN HASSI · C · K · D · Z · E · (*le* Z *comme un* 3).

Rev. — Buste de face avec l'épée. Légende coupée par quatre écussons. — IOHAN · FREDERI · D : SAX · B · MAGDE :

Arg. Id., n° 356.

44. *Thaler.* — Buste de face, en habit électoral, avec l'épée. Légende coupée par quatre écussons. — IOHAN · FREDER · D ⁂ SAC B ⋆ MAGDE —

Rev. — Buste armé, à droite, tête nue, le bâton de commandement dans la main droite, la main gauche sur la poignée de son épée; des deux côtés de la tête, l'année 15 — 46. — Légende coupée par cinq écussons. — PHILIP · D : G · LAN HASIE —

Arg. Id., n° 357.

* 44². *Thaler.* — Semblable au n° 44, mais : — IOHAN — FREDER ⋆ — D ⁂ SAC ⋆ B ⋆ MAGDE —

Rev. — Semblable au n° 44, mais : — PHILIP ▵ — ▵ D ⁂ G ▵ LAN — G — HASIE ▵ — C ▵ R ▵ (*pour* K) D ⁂ Z E ▵ (*le* Z *comme un* 3).

Arg.

* 44³. *Thaler.* — Semblable au n° 44, mais : — IOHAN ▾ F — REDERI — ▾ D ⁂ SAX ▵ B ▾ — MAGDE ⁂ —

Rev. — Semblable au n° 44, mais : — PHILIP —

D ⁝ G ⁝ LAN — G — HASIE ⁝ — C ⁝ R ⁝ (*pour* K) D ⁝ Z E ⁝ (Z *comme un* 3).

Arg.

45. *Demi-thaler.* — Le heaume de la Saxe électorale. Légende : IOHAN FRI * ELEC * DVX * SAX * BVR * MAGDE *

Rev. — Le heaume de Hesse; entre les cornes de buffle, l'année 46 (1546). Légende : — PHILIP * D * G * LANDG * HAS * C * CA * D * ZI * NID ×

Arg. Hoffmeister, p. 102, nº 358.
Madai, IV, nº 5668.

46. *Thaler.* — Buste; à côté, 15 — 47 — Légende coupée par cinq écussons. — PHILIP D · G · LANG · HASSIE C · K · D · Z · N ·

Rev. — Buste de l'électeur. Légende coupée par quatre écussons. — IOHAN · FRIDER · D SAC · B · MAGDEB.

Arg. Hoffmeister, p. 102, nº 359.

47. *Thaler.* — Buste armé; à côté, 15 — 47. — Légende coupée par cinq écussons. — PHILIP · D : G LANG · HASIE (*avec un* S) C · R · D · Z · E · (*sans* K).

Rev. — Buste. Légende coupée par quatre écussons. — IOHAN · FREDER · D : SAC · B · MAGDE.

Arg. Id., nº 360.

48. *Thaler*. — Buste armé; à côté, 15 — 47. Légende coupée par cinq écussons. PHILIP⁹ — D⁹ G LAN — G — HASIE⁹ — C R⁹ D⁹ ZE⁹.

Rev. — Buste presque de face. Légende coupée par quatre écussons. — IOHAN — FREDER — D⁹ SAC ÷ B ÷ — MAGDE —

Arg. Id., n° 361.

49. *Thaler*. — Buste armé; à côté, 15 — 47. Légende coupée par cinq écussons. — PHILIP · D : G · LANG · HASIE · C · K · D · Z · E (*le* Z *comme un* 3).

Rev. — Buste avec épée. Légende coupée par quatre écussons. — IOHAN · FREDER · D : SAC · B · MAGDE ·

Arg. Id., n° 362

SOLSONA.

Monnaie frappée par la ville, pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641 à 1643.

d. 1. *Sixain*. — PRINCIPAT CATAL — Les armes couronnées de la Catalogne.

Rev. — ✠ — COLSON — A — CIVI 1641 —. Écu losangé, aux armes de la ville, posé sur la croix de Sainte-Eulalie.

Cuivre. Heiss, pl. XCIV, n° 5.

Monnaie frappée par la ville au nom de Louis XIII, pendant l'occupation française, de 1641 à 1643.

d. 1². *Sixain*. — LVD · XIII · D · G · R · F · E · CO · BAR · Tête laurée du roi, à droite, type barbare.

Rev. — ✠ — COLSON — A — CIVI 1641 — Semblable au n° 1.

Cuivre. Heiss, pl. XCIV, n° 6.

SOMBRERETE. 1812.

d. 1. *Piastre.* — Variété du n° 1³, p. 158 du 1er volume, pl. XLI, n° 2, de l'atlas. La légende du revers porte R · CAXA · DE · SOMBRETE. —

Arg. Cabinet de M. Whaites, à Bonn.

SPOLÈTE.

Monnaie de nécessité frappée en 1797.

1. 5 *baïoques.* — SANCTA DEI GENITRIX — Buste nimbé et drapé de la Madone, à gauche.

Rev. — PIVS PAPA SEXTVS ANNOXXIII, 1797. Dans le champ, on lit : — BAIOCCHI — CINQUE — SPOLETVM — VMB CAP.

Cuivre. Bon de Koehne, t. I, p. 145.

STOCKHOLM.

Monnaies frappées pendant les troubles qui régnèrent en Suède après l'expulsion du roi Jean II, sous le célèbre Stenon-Sture, gouverneur du royaume de Suède, de 1512 à 1520.

d. 1. .....? — S ⁚ ERICVS ✠ R — EX ⁚ SWECIE ⁚ Le roi saint Éric, debout, de face, armé, couronné et nimbé; il porte le manteau royal, tient dans la main droite une épée nue et dans la

main gauche le globe crucigère; entre les jambes du roi, les armes des Sture. Le cercle intérieur de la pièce est orné, à gauche, de dix petits arcs de cercle terminés par neuf globules, et à droite, de onze petits arcs de cercle terminés par onze globules.

Rev. — MONE ⁝ — STOC ⊙ — HOLM ⊙ — ✠ 151Z ✠ Les armes couronnées du royaume de Suède posées sur une croix coupant la légende.

Arg. Brenner, pl. IX, n° 1.

d. 1². . . . . ? — ⊙ S ⁝ ERICVS ⁝ RE — X ⁝ SWECIE ⊙ — ⁝ Saint-Éric debout, de face, armé, couronné et nimbé; il tient l'épée nue dans la main droite et le globe crucigère dans la main gauche; entre ses jambes les armes des Sture.

Rev. — MONE ⁝ — STOC ⊙ — HOLM ⊙ — ✠ 151Z ✠ Semblable au n° 1.

Arg. Brenner, pl. XII, n° 12.

d. 2. *Denier.* — ✠ STEEN ⊙ STVRE + RITTER — Les armes du royaume de Suède.

Rev. — MONETA STOC + HOLM 151Z — Dans le champ, un S couronné, accosté de deux étoiles.

Arg. Brenner, pl. IX, n° 2.

d. 3. *Demi-denier.* — STEN : STVRE : RITTER : 1515 ⁝ Dans le champ, une couronne royale.

Rev. — MONETA : NOVA : STOC : HOL : Dans le champ, un S.

Arg. Id., pl. IX, n° 3.

d. 3². *Demi-denier.* — STEEN + STVRE + RIT ⁚ Semblable au n° 3.

Rev. — MONETA + STOC + HO ⁚ Semblable au n° 3.

Arg. Id , pl. IX, n° 4.

3⁴. *Demi-denier.* — STEN STVRE RIT — Semblable au n° 3.

Rev. — Semblable au n° 3².

Arg. Id., p. 44, lettre N.

STRASBOURG. 1592.

d. 1. 80 *kreutzer.* — Dans le champ, trois écussons posés 1—2; le premier aux armes de l'évêché de Strasbourg, et accosté de la date 15 — 92, le second aux armes du chapitre, et le troisième aux armes de la ville. En bas, la valeur 80; le tout entouré d'une guirlande de feuillage.

Arg. — Uniface, carrée, irrégulière.

Cabinet de M. Ludwig Schultze, à Hambourg.

d. 1². 80 *kreutzer.* — Semblable au n° 1, mais les écussons sont un peu plus grands et par conséquent plus rapprochés les uns des autres.

Arg. — Uniface, carrée.

Même cabinet.

d. 2. 40 *kreutzer.* — Semblable au n° 1², mais en bas la valeur 40.

Arg. — Uniface, carrée, irrégulière.

Même cabinet.

* 3. 20 *kreutzer*. — Semblable au n° 1², mais en bas la valeur 20.

Arg. — Uniface, carrée, irrégulière.

STRASBOURG. 1815.

* 4. *Un décime*. — Variété du n° 5⁴, p. 410, pl. CIII, n° 6 ; il n'y a pas de point après DECIME et 1815.

Cuivre.

STUTTGARD.

Monnaie frappée pendant l'occupation de cette ville par l'armée impériale, en 1520.

d. 1. *Ducat*. — CARL · RO · IMP · AR · DVX · AVS · 15Z0 — Buste armé et couronné de l'Empereur, à gauche.

Rev. — MONETA · NOVA · AVREA · STVTGARDI? ✱ Croix fleuronnée dont les cantons sont remplis par les écussons d'Autriche, de Lorraine, de Bavière et de Stuttgard.

Or. Communication de M. Hess, à Francfort-sur-Mein.

SUEDE.

Monnaies de nécessité frappées sous Charles XI, roi de Suède, de 1660 à 1697.

d. 1. *Daler*. — Grande pièce estampillée aux quatre coins d'une couronne royale placée au-dessus de la date 1673 et entourée de la légende :

* CAROLVS · D : G : SVECO : GOTO : WAN : REX · Au centre, une autre estampille renfermant la valeur : — ⚜ I ⚜ — DALER — SÖLFF · M —

Cuivre. — Uniface, carrée.

Cabinet de M. Wessener, à Berlin.

d. 1². *Daler.* — Semblable au n° 1, mais avec la date 1680 et pour légende : * CAROLVS · XI · D : G : SVE : GOT : WAN : REX · Au centre, une estampille renfermant la valeur : — ⚜ I ⚜ — DALER — SÖLFF : MŸT — Au-dessous, trois étoiles à cinq pointes.

Cuivre. — Uniface, carrée.

Même cabinet.

d. 2. *Demi-daler.* — Grande pièce estampillée aux quatre coins des lettres CRS couronnées, au-dessous la date 1685. Au centre, une autre estampille renfermant la valeur : — ⚜ ½ ⚜ — DALER — SOLFF : MŸ —

Cuivre. — Uniface, rectangulaire, aux angles coupés.

Même cabinet.

Charles XII, 1697 à 1718.

d. 3. *Deux dalers.* — Grande pièce estampillée aux quatre coins d'une couronne royale. Au centre, une autre estampille renfermant la valeur : 2 — D : S : M : — 17 14.

Cuivre. — Uniface, rectangulaire.

Même cabinet.

d. 4. *Daler*. — Semblable au n° 3, mais avec la valeur I et de l'année 17 [illegible] 15.

Cuivre. — Uniface, carrée.

Même cabinet.

d. 5. *Deux dalers*. — Grande pièce estampillée aux quatre coins de deux C croisés, renfermant le nombre XII, accostés de la date 17 — 16 et surmontés d'une couronne royale. Au centre, une autre estampille renfermant la valeur : — 2 DALER — S : M : A gauche de cette dernière se trouve une seconde estampille renfermant l'écusson au lion de Gothie accosté de la date 17 — 18.

Cuivre. — Uniface, rectangulaire.

Même cabinet.

d. 6. *Daler*. — Semblable au n° 5, mais de la valeur de un daler.

Cuivre. — Uniface, rectangulaire.

Même cabinet.

d. 6'. *Daler*. — Semblable au n° 5, mais de l'année 17 — 17 et de la valeur de un daler.

Rev. — Une estampille renfermant les trois couronnes, armes de la Suède.

Cuivre. — Carrée, irrégulière aux angles coupés.

Même cabinet.

d. 7. *Demi-daler*. — Grande pièce estampillée comme au n° 5, mais de l'année 17 — 15. Au centre,

une autre estampille carrée renfermant la valeur : — ½ — DALER — S : M :

Cuivre. — Uniface, carrée, aux angles coupés.
Même cabinet.

d. 7². *Demi-dalder*. — Semblable au n° 7, mais de l'année 17 — 17 et — ½ — DALER — S M —

Cuivre. — Uniface, rectangulaire.
Même cabinet.

d. 8. *Daler*. — Grande pièce estampillée aux quatre coins de trois couronnes; au-dessous, la date 1718. Au centre, une autre estampille triangulaire renfermant l'écusson au lion de Gothie entouré de la valeur : — I — D — S ·

Cuivre. — Uniface, carrée, irrégulière, aux angles coupés.
Même cabinet.

Monnaies de nécessité frappées sous Ulrique-Éléonore, reine de Suède, de 1719 à 1720.

d 9. *Deux dalers*. — Grande pièce estampillée aux quatre coins de trois couronnes; au-dessous, la date 1719. Au centre, une estampille triangulaire renfermant l'écusson au lion de Gothie, entouré de la valeur : — 2 — D — S —

Cuivre. — Uniface, carrée.
Même cabinet.

d. 10. *Demi-daler*. — Semblable au n° 9, mais avec la valeur : — — D — S ·

Cuivre. — Uniface, rectangulaire, aux angles coupés.
Même cabinet.

d.10¹. *Demi-daler.* — Grande pièce estampillée aux quatre coins d'un monogramme composé des lettres U et de deux E entrelacés, surmonté d'une couronne et accosté de la date 17 — 19. Au centre, une autre estampille renfermant la valeur : — ½ — DALER — SILF : MYNT. Au-dessous, deux petites flèches en sautoir.

Cuivre. — Uniface, carrée, irrégulière.
Même cabinet.

d.10². *Demi-daler.* — Semblable au n° 10¹, mais de l'année 17 — 20 et pas de points après les mots SILF MYNT.

Cuivre. — Uniface, carrée, irrégulière, aux angles coupés.
Même cabinet.

TERCEIRE (ILE DE).

Monnaies de nécessité appelées Malleco, que la Junte provisoire fit couler avec les cloches des couvents, entre le 9 mai et le 22 juin 1829, pendant la guerre que soutenait le marquis de Villaflor, commandant au nom de la reine Dona Maria II, contre don Miguel.

d. 1. 80 *reis.* — ✠ MARIA · II · D · G · PORT · ET · ALG · REGINA — Les armes couronnées de Portugal, avec ornements et fleurs.

Rev. — ✠ ✠ ILHA ✠ TERCEIRA ✠ UTILITATI ✠ PUBLICÆ ✠ Dans le champ, entourée de deux branches de feuillage, la valeur 80; au-dessous, 18 — 29 —

Cuivre. Cabinet des médailles de l'université de Leyde.
Cabinet de M. Wolff, à Gœttingue.

1ª. Variété avec un point après 18 — 29 ·

Neumann, nº 21266.

d. 2. 40 *reis*. — Semblable au nº 1, sauf que les caractères sont plus petits, que la légende, en haut, est plus éloignée de la couronne et de la rosette, et qu'il y a un point après le mot REGINA ·

Rev. — ⊛ ❋ ILHA ❋ TERCEIRA · ❋ UTILITATI ❋ PUBLICÆ ❋ Dans le champ, entourée de deux branches de feuillage, la valeur 40; au-dessous 1829 —

Cuivre. Cabinet de M. Wolff, à Gœttingue.

TERNI.

Monnaie de nécessité, frappée en 1797.

* 1. *Cinq baïoques*. — SANCTA DEI — GENITRIX · Buste nimbé et drapé de la Madone, à gauche.

Rev. — PIVS PAPA SEXTVS ANNO XIII — 1797 — Dans le champ, on lit : — BAIOC — CINQVE — TERNI ·

Cuivre.

TIVOLI.

Monnaie de nécessité, frappée en 1797.

* 1. *Cinq baïoques*. — SANCTA DEI — GENITRIX — Buste nimbé et drapé de la Madone, à gauche.

Rev. — PIVS PAPA SEXTVS ANNO XIII — 1797 — Dans le champ, on lit : — BAIOC — CINQVE — TIVOLI —

Cuivre.

VŒSTERAS ou AROSEN.

Monnaies frappées pendant les troubles qui régnèrent en Suède après l'expulsion du roi Jean II, sous le célèbre Stenon-Sture, gouverneur du royaume, de 1512 à 1520.

d, 1. *Demi-denier.* — ✠ STEN ⊖ STVRE RIT — Dans le champ, une couronne royale.

Rev. — ✠ MONETA ⊖ NO ⊖ ARO — Dans le champ, un Ꝛ gothique.

Arg. Brenner, pl. XII, n° 13.

d. 1². *Demi-denier.* — ⋆ STEN · STVRE RI : Semblable au n° 1.

Rev. — ⋆ MONETA · AROSIE — Semblable au n° 1.

Arg. Id., pl. XII, n° 14.

VENDÉE. 1793-1796 ?

d. 1. *Six deniers.* — Dans le champ, une fleur de lis, au-dessus, la lettre L, au-dessous, le nombre XVII (*Louis XVII*).

Rev. — Dans le champ, un écusson accosté de la valeur 6 — D.

Cuivre. Communication de M. Van Peteghem de Paris.

VÉNÉTIE. 1799-1805.

* 1. 15 *soldi ou* 8 1/2 *kreutzer*. — FRANZ · II · RÖM · KAI · KÖN · Z · HU · U · BÖ · ERZH · Z · OEST · Double aigle couronnée et nimbée, tenant une épée et un sceptre dans la serre droite, et dans la gauche, le globe crucigère; elle porte sur la poitrine l'écusson couronné aux armes d'Autriche et de Lorraine, entouré du collier de la Toison d'or.

Rev. — EIN HALBER SIEBENZEHNER ❋ 1802 ❋ Dans le champ, sous la valeur 8 ½ KR, un écusson renfermant : — 15 — SOLDI — A

Billon.

VERCEIL. 1617.

* 1. .....? — Dans le champ, entouré d'un cercle de grosses perles, les initiales C E (*Charles Emmanuel*).

Rev. — Dans le champ, on lit, sous une petite rosace : — VERCEL — OBS · — 1617.

Cuivre. Monnaie suspecte.

VIENNE. 1529.

d. 1. .....? — Dans un carré perlé dont les angles intérieurs sont ornés de fleurons, on lit : — TVRCK — BLEGERT — WIEN — 15Z9 —

Rev. — Dans un carré perlé dont les angles inté-

rieurs renferment les lettres : — S — P — Q — W —, on lit : — GVNIZ — 1552.

Cuivre argenté. — Carrée, aux angles coupés.
Cabinet de M. Whattes, à Bonn.

WISMAR. 1715.

d. 1. *Huit schilling*. — Dans le champ, au milieu d'une couronne de laurier, on lit : — 8 — SCHILL * — WISM ⁂ * —. Au-dessus de la couronne, une contre-marque aux armes de la ville et aux quatre coins de la pièce un des chiffres de la date 1 — 7 — 1 — 5.

Cuivre. — Unface, rectangulaire.
Cabinet de M. Wolff, à Gœttingue

d. 2. *Trois pfenning*. — MONETA NOVA WISMAR * Dans le champ, les armes de la ville.

Rev. — Dans le champ, on lit : — ∘ III ∘ — PFENING — ∘ 1715 ∘ — ∘ IG ∘

Cuivre. Même cabinet.

WOLFENBUTTEL. 1627.

1. *Thaler*. — ∘ QVID · NON · PRO · RELIGIONE · A° 1627 — Dans le champ, un grand C couronné renfermant le chiffre 4.

Rev. — ∘ MONET : R : D : N : VIC : PHIL : REINH : C : S : Les armes ornées et couronnées de Philippe de Reinhard, comte de Solms.

Arg.

d. 2. *Gros.* — ❋ QVID · NON · PRO · RELIGIONE — Grand C couronné renfermant le chiffre 4.

Rev. — ❋ NACH · REICHS · SCHROT · V · K — Dans le champ, on lit : — ❋ I ❋ — GVTER — GROS · — 1627 —

Arg. [9] *Groschen-Cabinet,* t. II, pl. XXIX, n° 70.

d. 3. *Douze pfenning.* — Dans le champ, entouré d'un cercle perlé et sous une petite rosace, on lit : — ❋ 12. PF ❋ — WOLFEB — GARNIS — ∘ 1627 ∘ — ❋ —

Cuivre. — Uniface, carrée.

Cabinet de M. Wolff, à Gœttingue.

WURTZBOURG.

Monnaies de nécessité frappées par Gustave-Adolphe, roi de Suède, pendant l'occupation de 1630 à 1633.

d. 1. *Quatre kreutzer.* — GVSTAV : ADOLPH : D G : SVEC : GOT : VA : REX · Buste à mi-corps du roi, légèrement tourné à droite, armé et couronné; il tient de la main droite une épée appuyée sur l'épaule et de la gauche le globe crucigère.

Rev. — MAG · TRI · FINL · — D · E · ET : C : DO : I : Les armes couronnées de la Suède portant au centre celles de Wasa, accostées des

lettres c — s; au-dessus de la couronne, dans un ovale, la valeur III · K.

Arg. Joachim, J.-F. (¹), t. VI, pl. XI, n° 97.

d. 1². *Quatre kreutzer.* — GVSTAV — ADOLPH · D · G · SVEC · GOT · VA · REX — Les armes couronnées de la Suède, portant au centre celles de Wasa, et ayant pour tenants deux lions; au-dessus de la couronne, dans un ovale, la valeur III · K.

Rev. — SALVATOR MVN — DI ADIUVA NOS — Le Sauveur, debout, de face, la tête entourée d'une auréole; il bénit de la main droite et tient le globe crucigère dans la main gauche. Dans le champ, la date 16 — 32.

Arg. Id., t. VI, pl. XII, n° 98.

d. 1². *Quatre kreutzer.* — Semblable au n° 1².

Rev. — Variété du n° 1². Le dernier mot NOS de la légende est en lettres cursives; la position du Sauveur est différente : il a la tête inclinée vers la droite, le bras qui bénit est plus allongé, sa robe a moins d'ampleur et est d'une autre forme, l'auréole est plus petite et le 2 de la date est représenté par un Z.

Arg. Cabinet de M. Wolff, à Gœttingue.

d. 1². *Quatre kreutzer.* — GVSTAV · ADOLPH · D · G · SVEC · GOT · VA · REX · Les armes ornées et

(¹) *Das neu-eröffnete Groschen-Cabinet.* Leipzig, 1750.

couronnées de la Suède, portant au centre celles de Wasa; au-dessus de la couronne, dans un ovale, la valeur IIII · K.

Rev. ✠ SALVATOR MV — NDI ADIUVA NOS — Variété du n° 1[2]; la robe du Sauveur a moins d'ampleur, l'auréole est plus petite; dans le champ, la date 16 — 3Z.

Arg. Joachim, t. VI, pl. XII, n° 99.

d. 2. *Kreutzer.* — GVSTA · ADOLP : D · G · SVEC · GOT · VAN · REX · Les armes couronnées de la Suède, portant au centre celles de Wasa.

Rev. — ❋ MONETA ❋ CVPREA M : DC : XXXII — Les armes de la Dalécarlie avec couronne, accostées de I · CRE — UTZ.

Cuivre. Brenner, p. 182.

WURTZBOURG. 1633-1634.

d. 3. *Thaler.* — Cette pièce est décrite sous le n° 1, p. 488, du 1er volume.

Arg. Von Schulthess-Rechberg, n° 4875.

d. 4. *Quatre kreutzer.* — BERNHARD D : G : DVX SAXONI IVL' C : E M. Les armes ornées et couronnées de Saxe; au-dessus, la valeur IIII K.

Rev. — ❋ SALVATOR MV — NDI ADIUVA NOS — Semblable au n° 1[5], mais avec une différence dans la manière de draper la robe du Sauveur; des deux côtés, la date 16 — 33.

Arg. Cabinet de M. Wolff, à Gœttingue.

d. 4². *Quatre kreutzer.* — BERNHARD : D G DVX · SAXONI : IVL · C · E · M — Semblable au n° 4, mais au-dessus de la couronne, dans un ovale, la valeur · IIII · K.

Rev. — ❦ SALVATOR MV — NDI ADIUVA · NOS · Semblable au n° 4, sauf que le Sauveur est plus grand, et l'auréole plus petite.

Arg.

WURTZBOURG. 1794-1796.

* 5. *Vingt kreutzer.* — GEORG · CAROL · D : G · EP · WIR · S · R · I · PR · FR · OR · DUX · Les armes de l'évêque de Wurtzbourg, posées sur un manteau d'hermine et sur une épée et une crosse en sautoir ; le tout surmonté d'une couronne ducale. En bas, la lettre W dans un petit ornement.

Rev. — PRO PATRIA — Dans le champ, on lit, entre une branche de palmier et une branche d'olivier placées en sautoir : — ❊ LX ❊ — EINE FEINE — MARK — 1795 — M — M — 20.

Arg.

* 5². *Vingt kreutzer.* — GEORG · CAROL · D · G · EP · WIR · S · R · I · PR · FR · O · DUX — Buste de l'évêque, à droite ; sous le buste, la lettre G.

Rev. — 60 EINE FEINE — MARK 1796 — Les armes ornées et couronnées de l'évêque de Wurtzbourg, accostées des lettres M — M ; au-

dessous de l'écusson, dans un petit ornement, la valeur 20.

Arg.

YPRES. 1573.

d. 1. *Vingt sols.* — QVID NON GOGI · T · NECESSITAS — Écusson au lion de Flandre; au-dessus, la date 83 (1583). Dans l'angle supérieur de la pièce, une estampille renfermant la valeur XXS.

Plomb. — Uniface, carrée.

Cabinet de M. Van Peteghem, à Paris.

P. Mailliet.

LES GROS AU TYPE DU CAVALIER.

Lettre à M. Chautard, *professeur à la faculté des sciences à Nancy.*

Leyde, 15 février 1873.

Monsieur,

La notice sur les *Imitations de quelques types monétaires*, etc., insérée par vous dans la dernière livraison de cette Revue, vient me rappeler l'exécution d'un projet depuis longtemps conçu, celui de vous adresser une lettre et de vous communiquer quelques observations qui peut-être ne sont pas tout à fait indignes d'occuper, pour un moment, votre attention.

Mais auparavant, laissez-moi vous témoigner ma sympathie quant à la manière d'envisager l'étude de la numismatique du moyen âge. Mader et surtout Lelewel sont les hommes qui ont le mieux compris cette étude. C'est donc leur méthode que nous avons à suivre. Sans la comparaison des types, point de critique et sans la critique, l'explication des monnaies, leur attribution, leur classification, en un mot, l'étude sera à tout jamais impossible. Votre manière de l'envisager est telle que Lelewel lui-même l'aurait

approuvée, je n'en doute pas. Vos recherches, dorénavant indispensables à ceux qui s'occupent de la numismatique du moyen âge, auront une valeur durable.

Votre livre sur les imitations des monnaies au type des esterlins est un de ceux que j'apprécie hautement, et j'ai un peu le droit de le dire, je pense, parce que je l'ai lu à plusieurs reprises avec intérêt et plaisir. Il est vrai, mon plaisir aurait été parfait si vous n'aviez pas omis le nom de l'auteur, là où vous avez transcrit en partie une notice autrefois publiée dans cette Revue. (Comparez p. 317 et Revue belge 1867, p. 109.)

Mais je comprends parfaitement que c'est là une erreur involontaire, faite sans intention.

Je me réserve de vous parler une autre fois des monnaies au type du gros tournois; les observations que je désire vous soumettre aujourd'hui ne regardent que celles au type du cavalier, et j'en parle à propos de la liste publiée dans la dernière livraison de cette Revue, p. 53.

Jusqu'ici, ce type n'a pas été trouvé pour les comtes de Hollande et de Gueldre, l'évêché proprement dit d'Utrecht, les seigneuries de Gueldre, les comtes de Clèves, Juliers, Berg, etc. Voilà une lacune qui nous donne à penser, parce que ce type, adopté universellement dans les provinces méridionales des Pays-Bas, fait apparition dans le Nord, c'est-à-dire à Cunre, à Vollenhove, à Coevorde, même à Selwerd. Il se peut qu'on retrouve encore des monnaies de ce genre des seigneurs ci-dessus mentionnés, mais cela n'explique pas l'absence totale que nous constatons.

Il doit y avoir une raison pour cela, mais laquelle ?

Je l'avoue, je ne saurais la deviner ; toutefois il est utile de noter le fait.

Les gros au cavalier frappés à Cunre et à Coevorde présentent les deux principaux types du cavalier à l'épée et du cavalier au drapeau, et ces pièces ne sont pas rares, comparativement aux autres monnaies de ces localités.

Cela prouve que le type fut populaire et recherché dans ces contrées et qu'on s'en empara de préférence pour le numéraire indigène. Il est bon de remarquer ici qu'en général les monnaies au type du cavalier, surtout celles de Marguerite de Constantinople, ont été trouvées assez souvent séparément ou bien par petits dépôts en Frise et dans l'Ostfrise. Tout cela nous fait supposer qu'on en fit usage longtemps et largement dans les provinces septentrionales des Pays-Bas actuels.

Il n'y a qu'un seul exemple d'un gros au cavalier frappé par un évêque d'Utrecht, mais aussi cette pièce fut fabriquée loin de la capitale; c'est une pièce curieuse sous divers rapports. M. Vander Chijs, qui l'a publiée pour la première fois (pl. XXX de son ouvrage sur les monnaies des évêques d'Utrecht), l'attribue soit à Jean de Zierik 1282-1296, ou bien, ce qu'il semble préférer, à Jean de Diest, 1322-1341.

Quant à moi, je la donne plutôt au premier, parce que son type, le cavalier à l'épée, convient mieux au temps de Jean de Zierik, et que l'auteur de la monnaie imita, copia presque servilement une monnaie de Cunre, comme le prouve la légende : I-OMI : DOMI, formule caractéristique pour les monnaies de Cunre, qu'on y voit

souvent répétée, mais dont on attend encore l'explication.

Plus tard, au temps de Jean de Diest, lorsque ce type doit avoir été très-répandu et universellement adopté, cette imitation servile n'avait plus de raison. Le château, ainsi que la juridiction de Vollenhoven dans le voisinage de Cunre, où cette monnaie est frappée, fut engagé au comte de Gueldre Renaud II, en 1320, par Frédéric de Zierik, suivant les uns, ou bien, suivant d'autres, par Jean de Diest, en 1336. Ce qui est certain, c'est que Renaud II y fit frapper des monnaies après 1339, parce qu'il s'y nomme duc et que cette dignité lui fut conféré dans l'année susdite.

Les monnaies de Cunre sont difficiles à classer, parce que la généalogie des seigneurs est peu connue et fort embrouillée, et que le nom de Jean y figure presque uniquement.

Tout ce qu'on peut affirmer c'est que les gros au cavalier y ont été frappés en grand nombre et dès les dernières années du XIIIe siècle.

Quant aux seigneurs de Coevorde et leurs monnaies dont je me suis occupé spécialement, je puis vous en indiquer davantage.

Le nom de Renaud est à peu près ici ce que celui de Jean est pour les seigneurs de Cunre. Il y en a trois qui se sont succédé immédiatement, et comme on ne sait pas la date de leur mort, il est difficile de partager entre eux les monnaies de cette époque. Voici les dates certaines tirées des diplômes.

Renaud I de Borculo, châtelain de Coevorde, 1296.

Son fils : *Renaud II*, 1315, 1324, peut-être 1328, mais mort avant 1354.

Son fils : *Renaud III*, 1341, 1344, 1350, 1351, 1354, 1357, 1364, prend le titre de comte sur les monnaies depuis 1357, en vertu d'un diplôme de l'empereur Charles IV.

Son frère *Jean*, 1368, 1371.

Son fils *Renaud IV*, mineur en 1371, seigneur de Coevorde 1382, céda la seigneurie à l'évêque d'Utrecht Frédéric de Blankenheim en 1402.

De fait, l'évêque en avait pris possession déjà en 1395.

Il est donc prudent d'attribuer à Renaud I le cavalier à l'épée, qui est le plus rare, et à Renaud II, les gros avec le cavalier au drapeau. Comme il n'y en a pas un seul avec le titre de comte, il est hors de doute que tous sont antérieurs à l'année 1357.

Il ne me reste à parler que du gros à ce type, frappé à Selwerd.

Les monnaies de cette seigneurie sont excessivement rares, et jusqu'ici je n'en connais pas une seule qui porte le nom de son auteur. Les quatre ou cinq pièces qu'on a retrouvées ont toutes, et des deux côtés, la légende *moneta zelwordensis*, plus ou moins variée. Les types sont celui des gros avec le cavalier au drapeau, et du gros au lion dans une épicycloïde à six lobes, et de la croix cantonnée d'aigles et de lions, inauguré en Flandre par Louis I de Nevers, 1322-1346.

On avait attribué ces monnaies à Herman de Coevorde, frère puîné de Renaud III, et de Jean, qui se maria, en 1360, avec Ida, fille et héritière de Henri, seigneur de

Selwerd. Mais comme c'est un peu tard pour ces types, et pour d'autres raisons qu'il serait oiseux d'énumérer ici, je pense que c'est probablement le père d'Ida qui fit frapper ces pièces, avant 1352, parce qu'il fut décapité vers ce temps par les Groninguois qui l'avaient fait prisonnier, lui et ses gens, après avoir saccagé son château de Selwerd.

Je ne puis passer sous silence deux gros au cavalier, qui attendent encore une explication satisfaisante. En voici la description :

I. ✠ MOIHACYAIH-IIHMNSSA. Cavalier à l'épée, à droite.

Rev. ✠ MARIIAOCNAHRINENSIS. Légende intérieure: ✠ * SIGNVM *CRVCIS* Croix cantonnée de quatre croissants. Argent. 1,75 gramme. L'exemplaire est un peu rogné.

II. ✠IMAVAE-ILEIIEIIC-IISIS. Cavalier portant un drapeau et un écu au lion contourné, à gauche.

Rev. ✠MIIOEAVAVIIMIEHELEIISS. Légende intérieure : ✠ SIG ⁘ IIVMANVCIS. Croix. Argent. 1,60 gramme. Le flan trop petit ou rogné.

Trouvées à Gieten, province de Drenthe (Pays-Bas), en 1847, ces deux pièces ont été examinées par Lelewel, qui n'a pas su les expliquer.

La première semble imiter : NAMVRCENSIS; l'inscription qu'on lit sur l'autre nous rappelle VALENCENENSIS; mais voilà tout ce que j'en saurais dire. Peut-être ces monnaies sortent-elles d'un atelier inconnu jusqu'ici dans le nord des Pays-Bas, mais il est possible aussi que leur

origine doive être cherchée ailleurs. J'espère que vous aurez le bonheur de découvrir ce qui m'a intrigué depuis longtemps, et sans aucun résultat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

HOOFT VAN IDDEKINGE.

MONNAIES RARES

DU

CABINET ROYAL DE LA HAYE.

Pl. IV a XI.

Lorsque nous fûmes appelé, en 1853, à la direction du cabinet royal des médailles de la Haye, M. Vander Chijs venait de commencer son grand ouvrage sur les monnaies des Pays-Bas frappées avant la pacification de Gand. Nous nous sommes toujours empressé de communiquer à notre savant confrère de Leyde toutes les pièces du cabinet confié à notre garde et qui pouvaient entrer dans le cadre qu'il s'était tracé.

Mais, depuis lors, le cabinet s'est enrichi d'un grand nombre de pièces, inconnues au moment de la publication successive des différents volumes par le directeur du cabinet de l'Académie de Leyde.

Nous donnons ici une description, non-seulement des pièces les plus rares, frappées avant 1576, mais aussi après cette époque, et qui étaient restées inconnues à M. P. Verkade.

1. ✠ REINALDVS : DVX : GHELRIE. Lion couronné à queue fourchue, dans une épicycloïde à six lobes.

Rev. MONE—TA DE—HERD—ERWIC. Croix pattée coupant la légende, cantonnée de deux lions à queue fourchue et de deux aigles.

Arg. Gr. 1.65.

Gros d'argent au type de ceux de Louis de Cressy, comte de Flandre.

Renaud II, en faveur de qui le comté de Gueldre fut érigé en duché, par l'empereur Louis de Bavière, en 1339, avait déjà frappé, comme comte de Gueldre, un gros, une pièce unique du cabinet royal que M. Vander Chijs a fait graver sur sa pl. II, n° 3, en l'attribuant à Renaud I, mais qui, par sa grande analogie avec notre gros, ne peut avoir que le même auteur.

Les beaux gros à ce type ne sont frappés que par les ducs de Gueldre et les comtes de Flandre. Il n'y a que Renaud, sire de Coevorden, dont on en trouve une imitation. Les demi-gros de notre duc de Gueldre, pareils à ceux du comte flamand, étaient déjà connus : on les trouve gravés chez Vander Chijs, pl. II, n°s 3 et 5.

2. × — SANCTVS — ANDREAS — × Le saint debout, la tête nimbée tournée à gauche, tenant des deux mains la croix devant lui.

Rev. MARIA — DVCIS ⁑ — BG Z GEL * CO * ZVT — Écusson à quatre quarts, avec surtout au lion, posé sur une croix pattée, coupant la légende.

Cuivre doré. Gr. 2.02.

M. Vander Chijs n'avait découvert dans aucune collection un florin d'or de Marie de Bourgogne, frappé pour

la Gueldre. Notre pièce, quoique l'œuvre d'un faux monnayeur peut-être officiel, prouve néanmoins qu'on en avait frappé. On n'imite pas une pièce non existante.

3. ✠ KAROLVS ✠ D ✠ G ✠ ROMANOR ✠ IMP ✠ Z ✠ HISPAR ✠ REX ✠ Buste de trois quarts, cuirassé et couronné, à longue chevelure, orné du collier de l'ordre de la Toison d'or, tenant de la main droite l'épée, de la gauche le globe crucigère.

Rev. ✠ DA ✠ MICHI ✠ VIRTVTEM ✠ CONTRA ✠ HOSTES ✠ TVOS ✠ Aigle biceps portant un écusson écartelé, 1 et 4 contre-écartelé Léon et Castille, 2 et 3 contre-écartelé Autriche, Bourgogne ancienne et nouvelle, et Brabant.

Or. Gr. 15.25.

La grande dimension et le poids de cette pièce, le fini de la gravure et les ornements entre les mots des légendes, tout prouve qu'il s'agit ici moins d'une monnaie courante que d'une épreuve ou pièce de plaisir, comme les monétaires en offraient au prince ou à ses conseillers chargés d'ouvrir et d'examiner les boîtes des monnayeurs.

Bien que le titre de duc de Gueldre n'y soit pas exprimé, l'usage fréquent de la croix dite gueldroise au commencement et entre les mots des légendes assigne à cette magnifique pièce une place parmi les monnaies de cette province.

4. ✠ CAROLVS . D . G . ROM . IMP . Z . HIS . R . D . GELR. Buste couronné et cuirassé, tenant de la main droite l'épée, de la gauche le globe crucigère.

Rev. DA · MIHI · VIRTVTEM · CONTRA · HOST ·

TVOS. Aigle biceps avec écusson écartelé comme sur la pièce précédente, seulement en haut une couronne dans la légende.

Or. Gr. 5.1.

Le réal d'or de Charles-Quint, pour la Gueldre, était resté inconnu à M. Vander Chijs, ce qui prouve la rareté de cette pièce. La pièce gravée pl. XX, n° 3, est copiée d'après le réal pour le Brabant, l'auteur ayant substitué à la main d'Anvers une croix gueldroise.

5. ..... HISP ∘ Z ∘ I — X · DVX GEL. Deux branches de laurier, posées en sautoir et unies par un briquet, formant la croix dite de Bourgogne, comme aux bijoux de l'ordre de la Toison d'or. Aux deux côtés, 15 — 69(?)

Rev. · · NVS · MIHI ADIVTOR. Écusson couronné et écartelé, entouré du collier de la Toison d'or.

Arg. Gr. 11.15.

Cette pièce est contre-marquée d'une estampille à un écusson au lion, en vertu de l'ordonnance de Guillaume le Taciturne, du 7 février 1573, donnée à Delft.

Bien que cette pièce soit très-usée, nous en donnons ici la gravure, comme du seul exemplaire connu du quart d'écu à la croix de Bourgogne, frappé par Philippe II, au titre de duc de Gueldre. M. Vander Chijs ne l'avait rencontrée dans aucune collection, et elle n'est gravée nulle part. D'après le compte du maître des monnaies Jacob Diricksse Alewin, il n'en avait été frappé que 662 pièces en cinq ans.

6. ✠ GVIL*D*BRON*LIB — BARO*IN*BATENB. Écusson parti Bronckhorst-Batenbourg, heaumé et timbré de deux pattes d'ours de sable, tenant un besant d'or et orné de lambrequins.

Rev. ✠ QVE*DEI*DEO*QVE*CESARIS*CESARI. Le Christ nimbé debout, la main droite en avant, la gauche levée, et un Pharisien, coiffé d'un bonnet, qui lui montre le denier.

Or. Gr. 6.95.

Représentation de l'histoire rapportée dans l'Évangile selon saint Matthieu, chap. XXII, v. 17, où les Pharisiens, tâchant de tenter Notre-Seigneur, lui demandent : Est-il permis de payer le tribut à l'Empereur ? La légende donne la réponse : Rendez à Dieu ce qui appartient à Dieu et à César ce qui appartient à César.

Nous donnons une gravure de ce double ducat que nous croyons unique. M. Vander Chijs l'avait fait graver, pl. IX, n° 3, d'après les tarifs de 1560, 1578 et 1580 peu exacts dans la reproduction des accessoires.

7. ✠ MO ..... DE : MOT' Tête à droite.

Rev. A .... — .... ΩID — MOT.

Arg. Gr. 0.45.

Ce petit denier, au type hollandais, est sans contredit une monnaie d'Adam, sire de Berg, plus tard 's Heerenberg, dont nous avons publié un gros au lion dans la Revue belge, t. IV de la deuxième série, p. 79.

La légende du droit doit se lire : MON ETA DE

MOT · Quant à celle du revers, nous proposons de la compléter ainsi : ADE — DOMI — NID — MOT.

Que le nom du seigneur de Berg s'écrivit ADE, cela résulte d'une lettre de Waleran de Juliers, archevêque de Cologne, portant la date : *Anno Domini millesimo trecentesimo quadragesimo sexto, septimo die mensis novembris ;* où il dit : *Walramus, Dei gratia, sancte Coloniensis ecclesie archiepiscopus, sacri imperii per Italiam archicancellarius, dilecto nobis in Christo Ade domino de Monte fideli nostro salutem in Domino.*

8. ♁ GVIL⁝ CO⁝ D * MON⁝ Z * DNS⁝ D * BIL * HE * BOX⁝ HO * Z * WIS. Lion couronné à queue fourchue, dans une bordure chargée de onze besants.

Rev. ● SANCT⁝ OSWALD * REX * NVMVS * ARGENTEVS. Buste cuirassé, couronné d'une couronne ouverte, sceptre dans la main droite, le pommeau de l'épée dans la gauche, à côté 30—S.

Arg Gr. 28

9. ✠ GVIL⁝ C⁝ D * MON * Z * DNS⁝ D * BIL⁝ HE⁝ BO * HO⁝ Z * WIS. Même type que celui de la pièce précédente.

Rev. ♀ SANCT⁝ OSWALD⁝ REX * NVMVS * ARGE⁝ 15 * STVFE. Buste comme sur la pièce précédente, mais couronné d'une couronne fermée et à côté 15—S.

Arg Gr. 12 9.

Écu et demi-écu de Guillaume IV, comte de Berg, d'un type inconnu à MM. Vander Chijs et C.-A. Serrure.

10. ✠ FREDE : CO · D · MO · BA · I · HO · — BO · HE · D · I · W. Buste cuirassé en fraise, tenant le heaume de la main droite, la gauche au pommeau de l'épée, à côté 15—79.

Rev. ✠ — MONE ✠ NOV ✠ — ✠ ARGE ✠ FAC ✠ H ou HE en monogramme. Écu écartelé, en cœur écusson au lion, heaumé et timbré d'un vol à l'antique, avec lambrequins.

Arg. Gr. 21.

La pièce est contre-marquée d'un monogramme aux lettres W B.

11. FREDE * C * D * MO * BA * I * HO * — B * HE (en monogramme) * D * I * W. Buste cuirassé avec fraise, la main droite posée sur le heaume, la gauche au pommeau de l'épée, à côté 15—79. La tête sépare le grènetis.

Rev. * — MONETA * NO — * FACT * H * S * TRI. Écusson comme à la pièce précédente.

Arg. Gr. 22.6.

Ces deux rares écus sont restés inconnus à M. Serrure : ils se distinguent par la mention du lieu où ils sont frappés FACTA HEDEL : qu'on ne trouve inscrite chez cet auteur que sur les *leeuwendaelders* ou écus au lion. La contre-marque W B paraît indiquer que le premier écu est frappé de l'assentiment du frère aîné Wilhelmus de Berg ou que le cours en était permis dans son territoire.

12. ✠ THEODRICVS DNID. Tête à gauche.

Rev. MO — A — CRA — DEB. Croix pattée coupant la légende.

Arg. Gr. 0.6.

Dans le sixième tome de cette revue nous avons publié en 1850, à la pl. N, n°s 1 et 4, deux gros au lion de Cranenburg, petite ville dans le duché de Clèves, aux confins de la Gueldre, dans une contrée nommée le Duffelt, dont la plus grande partie appartenait aux comtes de Gueldre. Notre pièce est frappée par le même seigneur que les gros au lion, par Thierry de Hornes, sire de Perweys et de Duffel, qui se trouve mentionné parmi les nobles gueldrois, qui scellaient le traité dit Landvrede, conclu entre les sires, chevaliers, damoiseaux et villes des pays de Gueldre et de Clèves, et qui frappa aussi à Weerd le double gros (botdrager), dont le cabinet possède un superbe exemplaire, gravé dans Vander Chijs, *Monnaies des fiefs du Brabant et du Limbourg*, pl. XI, n° 2.

13. ✠ F COMES OL · DT. Petite tête à gauche.

Rev. DO — RD — RA — CI. Croix pattée coupant la légende, cantonnée de quatre feuilles de trefle.

Arg. Gr. 0.2.

Obole de Florent V, comte de Hollande; jusqu'ici on en connaissait de Jean Ier (Vander Chijs, pl. IV, n° 4), mais non de son père.

14. ALBE .... COM .. DO. Écusson écartelé Bavière-Hollande, posé obliquement, sommé d'un heaume couronné, timbré d'une queue de paon.

Rev. ✠ B ... I : VEIT : I : NOI ... N. Croix pattée, en cœur la tête du Christ de face.

Arg Gr. 0.5.

Voici sans contredit une des pièces les plus remarquables de la série hollandaise.

Avant le xve siècle, on ne trouve aucun saint sur les monnaies des comtes de Hollande; Jean de Bavière figura saint Jean, Philippe le Bon, et ses successeurs saint André sur leurs monnaies d'or. Sur aucune monnaie d'argent nous ne connaissons des images ou des têtes de saints.

La tête du Christ est chose tout à fait inconnue sur les monnaies des Pays-Bas; elle est la représentation de la légende très-abrégée : *Benedictus qui venit in nomine Domini.* N'aurait-on gravé cette tête que sur les petites subdivisions, et non sur les pièces plus grandes? A quelle occasion? Serait-ce par ordre exprès du duc Albert, ou par une fantaisie du maître de la monnaie ou du graveur des coins?

Voilà bon nombre de questions, difficiles à résoudre.

15. ✠ IO: DVC: BAVARIE : F : C .... HOL:' Lion passant; en exergue DOR:

Rev. ✠ PAX : DNI : SIT : NOBI ... VM : Z : MT : S' Croix pattée, cantonnée de deux heaumes timbrés et de deux écussons de Bavière.

Billon. Gr. 0.85.

Demi-gros de Jean de Bavière, oncle de l'infortunée Jacqueline qui lui céda, le 13 février 1419, la ville de

Dordrecht, avec son bailliage, la ville de Gorkum et le pays d'Arkel, la ville de Rotterdam, etc.

Cette pièce est d'autant plus rare qu'on ne connait pas de gros à ce type; M. Vander Chijs ne cite que deux doubles gros variés, gravés pl. XI, nos 8 et 9. La légende se complète : *Pax Domini sit nobiscum et maneat semper*.

16. ● CAROLVS ◦ D ◦ G ◦ ROM ◦ IMP ◦ HISP ◦ REX ◦ DVX ◦ BVRG ◦ C ◦ H ◦ . Buste du côté droit couronné, barbu et cuirassé à la romaine, l'aigle sur la poitrine.

Rev. DA ◦ MIHI — VIRTVTE — CO ◦ HOST — ES ◦ TVOS. Écusson couronné, écartelé avec surtout, posé sur une croix fleuronnée très-ornée, coupant la légende.

Arg. Gr. 22.5.

Ce rare florin Carolus, au titre de comte de Hollande, frappé à Dordrecht, était resté inconnu à M. Vander Chijs.

17. PHILIPPVS : D : G : HISP · REX : CO : COL · ● · Buste barbu cuirassé, orné d'une écharpe.

Rev. DOMINVS — MIHI — ◦ ADIVTOR. Écusson couronné, écartelé, posé sur deux branches de laurier en sautoir; aux deux côtés, briquet d'où jaillissent des étincelles : en bas, toison.

Arg. Gr. 16.4.

Demi-écu Philippus pour la Hollande, où le graveur, par mégarde, a fait Philippe comte de Cologne.

18. × 1584 × VIGILATE × DEO × CON — FIDENTE

— S × Buste cuirassé du côté droit, tenant de la main droite l'épée haute.

Rev. MO × NO × ARG × CO — MIT × HOL × ZEEL × Écusson au lion, avec heaume couronné, timbré d'un lion issant et orné de lambrequins : au-dessous de l'écusson dans la légende, après CO, un cornet.

Arg. Gr. 29.

Cette pièce est nommée, par Verkade, *Gehelmde rijksdaalder*, écu à l'écusson heaumé; il en a fait graver plusieurs : ceux pour la Hollande, pl. XLIV et XLV. Jamais, nous n'en avons rencontré où le cornet fût représenté. Quelle en est la signification? Faut-il penser ici au cornet blasonné dans les armes d'Orange?

Le 18 juillet 1582, les États de Hollande résolurent de frapper un écu (*rijksdaalder*) et un ducat de Hongrie sans user des armes de France (*sonder fransche wapenen te gebruiken*); mais cette résolution ne fut pas exécutée, car le 22 décembre, ils décidèrent de surseoir (*supersederen*) la frappe des nouvelles monnaies.

Le 26 mars 1583, les États résolurent de commettre un délégué de Dordrecht, un d'Amsterdam, un de Gouda et un d'Enkhuisen pour élaborer, avec la chambre des comptes, certaine instruction, d'après laquelle seraient frappés un écu, sur le pied, en titre et valeur, du meilleur écu de l'Empire, et un ducat d'après le meilleur ducat de Hongrie.

Il paraît que ces démarches réussirent après que la chambre des comptes en eût conféré avec les maîtres généraux de la monnaie, car, le 11 avril, les États disent : « Nous envoyons par icelle à Son Excellence (le prince

« Guillaume le Taciturne) certaine forme d'un nouvel écu « et d'un ducat de Hongrie, qui seront frappés ici en Hol- « lande, avec le pied du titre et cours de ces pièces, sur « lesquelles nous attendons bientôt l'avis de Son Excel- « lence. Vous ne manquerez donc pas d'exhorter Son « Excellence que ledit avis soit expédié au plustôt. »

Le prince a été consulté sur la forme et le type des nouveaux écus.

Le 6 mai, les États de Hollande ont envoyé une déclaration aux États-Généraux pour expliquer le but dans lequel ils ont conféré au prince le pouvoir suprême, la souveraineté (*de hooge overheid*).

Un des droits du pouvoir suprême ou de la souveraineté est de munir la monnaie de son effigie.

N'est-il pas remarquable que le lendemain de la date de cette pièce curieuse, qui remplit plusieurs feuilles dans le livre des résolutions des États, les nobles et villes de Hollande, à l'exception de Harlem et de Schiedam, ont déclaré et résolu qu'ils feront frapper des écus d'après le type, le titre et le poids décrétés; que ces écus seront émis aux changeurs, au plus haut, à la valeur de 42 sous; que la légende du droit sera augmentée, selon l'ancienne coutume, de : COM HOLL ZEEL, et, au revers, VIGILATE DEO CONFIDENTES.

Voilà bien le type de notre écu : que le buste y représenté soit bien celui du grand Taciturne, cela résulte de l'avis des commis au chapitre de la monnaie des États de Hollande, du 7 novembre 1590, d'accorder au maître de la monnaie, à Dordrecht, de frapper de nouveau l'écu, monnayé jadis, en 1583 et 1586, par lui, avec l'effigie et le

buste de Son Excellence princière (*Sijn princelijke Excellencie*) d'illustre mémoire (*hoog loffelijker memorie*), et à la légende *Vigilate*, lequel écu est très-bien connu et voulu dans la Baltique et ailleurs, et du même titre et poids que les autres écus frappés maintenant dans l'Empire.

Nous voyons que le prince avait apparemment approuvé, sinon ordonné le type des écus. Mais avait-il aussi recommandé la représentation du cornet sur tous les écus à ce type, frappés en 1583 et 1584, connus jusqu'ici? On ne le voit pas.

Il y a une autre conjecture : la ville de Hoorn porte aussi, comme armes parlantes, un cornet avec ruban; il constate des résolutions des États de Hollande que la ville de Hoorn a frappé monnaie en 1584, car, le 2 juin de cette année, les États résolurent de députer Guillaume van Zuijlen van Nijevelt et Nicolas Camerlin à Hoorn, pour tâcher d'y mettre ordre.

Le 4 juin, une instruction fut dressée pour ces messieurs : ils partirent pour Hoorn, où ils eurent une audience à l'hôtel de ville, le 8 du même mois, dans laquelle le magistrat de la ville protesta de n'avoir voulu aucunement déroger à l'obéissance due aux États en monnayant; qu'il ne l'avait fait que pour faciliter le commerce de ses citoyens et voisins par la proximité de l'officine monétaire, et déclara surseoir immédiatement au monnayage.

Voilà des raisons qui portent à croire cette pièce un des rares produits de l'atelier monétaire de Hoorn, où on n'a travaillé que très-peu de temps.

En comparant cette pièce aux écus frappés à Dordrecht, on remarque l'absence de la grande rosette, du contre-

sceau de cette ville, qui figurait sur les monnaies, comme différent monétaire, depuis le règne de Philippe le Bon.

19. NISI * DO — MINVS * — FRVSTR — A. Buste cuirassé tourné à droite, avec écharpe, le bras droit appuyé sur le côté; devant lui, un casque orné de quatre panaches; dans l'exergue deux gantelets de fer. Dans la légende trois écussons : 1° Bréderode, d'or au lion de gueules, armé et lampassé d'azur, surmonté d'un lambel de même; 2° Vianen, d'argent à trois rocs de sable; 3° Ameide, vairé.

Rev. MONE ∘ NO ⁝ HE ∘ D ⁝ — D — BRE ∘ L ∘ D ⁝ VYA. Écusson écartelé 1 et 4 Bréderode, 2 et 3 contre-écartelé Vianen-Ameide, sommé de deux heaumes avec lambrequins : le premier timbré d'un basilic chargé de l'écusson aux armes de Bréderode, le deuxième timbré d'une tête avec col d'âne, d'azur.

En exergue, deux fois le blason de messire Henri, une hure de sanglier, avec branches de laurier et étincelles.

Arg. Gr. 28.

20. Même droit.

Rev. MON⁝ NO⁝ HEN * DO — D — BRED⁝ LI⁝ D⁝ VIAN⁝ Même type que le précédent, seulement le premier heaume est timbré d'un basilic passant à gauche.

Arg. Gr. 27.5.

Écus du célèbre Henri de Bréderode, souverain de Vianen, d'un type inconnu jusqu'ici. Ses écus gravés dans Vander Chijs, pl. XL et XLI, nos 9-15, n'en diffèrent pas quant au revers ; au droit, ils ne portent pas dans la légende les armes de ses seigneuries, mais bien celles de

ses ancêtres Bréderode, Marck, Nyenar ; celui où il est représenté avec les gantelets (n° 12) n'en a pas.

La hure de sanglier et les branches de laurier se rapportent à la devise : ETSI MORTUUS URO (*Quoique mort, je brûle*). et se trouvent aussi sur les écus d'or de Marguerite de Bréderode, abbesse de Thorn.

Le heaume de Bréderode est, selon nos armoriaux, timbré de deux bras parés de gueules, tenant chacun un pied de cheval de sable : d'où vient ici le basilic ? Nous l'ignorons.

21. PHLS · D : G : HISP : Z : REX · COMES · ZELAN : Espèce de monogramme et un bourg, les armes de Middelbourg. Deux bustes couronnés d'un roi et d'une reine en regard, entre eux un grand 8.

Rev. DVCATVS · CO — ZEL : VAL · HISP. Aigle à ailes éployées, devant lui un écusson couronné écartelé ; au 1er et 4e contre-écartelé Castille-Léon, au 2e et 3e, Aragon-Sicile.

Or. Gr. 38.8.

Cette pièce singulière ne se trouve décrite nulle part : on connaît des doubles ducats et des ducats au même type que Verkade a fait graver, pl. XVIII, fig. 1 et 2. Notre pièce est la plus grosse monnaie frappée dans les Pays-Bas au XVIe siècle ; le poids ne répond pas à celui d'une pièce de huit ducats. Ne pouvant juger du fin de l'or, nous la croyons une pièce de huit pistolets.

On ignore quand elle a été frappée : dans la résolution des États de Hollande du 23 mars 1581, on trouve une défense aux intendants (*rentmeesters*) et receveurs

d'accepter des pièces de la monnaie de Zélande, érigée sans octroi légal.

Le 7 mai 1583, les mêmes États résolurent de prescrire à tous les receveurs de n'accepter les doubles ducats de Zélande qu'au taux de six florins neuf sous.

Il nous paraît donc assez probable que notre pièce a été émise vers cette époque.

22. ..... VINVS · CONF. Buste barbu de face.

Rev. BERNO ..... S · EPS. Croix cantonnée de quatre globules.

Arg. Gr. 1.

Denier de Bernulphe, évêque d'Utrecht, frappé à Deventer, gravé incomplet dans Vander Chijs, pl. XXVII, n° 3. Notre pièce mérite attention par le complément de la légende du droit, où saint Lebuin, le patron de Deventer, est nommé confesseur, titre donné aux prêcheurs du christianisme dans le haut moyen âge.

23. ✠ SVEDERVS · EPI · TRAIECT. Écusson de gueules à la croix d'argent d'Utrecht, au surtout d'or à trois roes de gueules de Culembourg.

Rev. PAX · — ···· - SITO — OBIS — Croix pattée traversant la légende, cantonnée de M — A — R — T'

Billon. Gr. 0.35.

Après la mort de Frédéric de Blankenheim, en 1423, Rudolphe de Diepholz avait la majorité des voix dans le chapitre métropolitain; cependant le pape Martin V lui refusait la confirmation et nommait Raban, évêque de

Spire, qui céda facilement son droit à l'évêché à Sueder (Assuerus) de Culembourg, fils de Gérard IX, dynaste de Culembourg, et de Bertha d'Egmond, prévôt métropolitain (domproost) d'Utrecht; qui, en revanche, céda sa prévôté à Raban. Cette transaction fut confirmée par le pape, et le clergé d'Utrecht reconnut Sueder; la bourgeoisie de la ville tenait le parti de Rudolphe : de là prise et reprise de la ville, de part et d'autre. Ce ne fut qu'en 1433 que Rudolphe réussit à se faire confirmer par le pape Eugène IV, qui donna le titre d'évêque de Césarée *in partibus* à Sueder. Celui-ci en appela au concile de Bâle, et s'y *rendit pour plaider sa cause;* mais il y mourut en 1334.

Jusqu'ici on ne connaissait de cet évêque *in partibus* qu'un florin d'or et un double gros.

Notre pièce est une imitation de celles de Frédéric de Blankenheim (Vander Chijs, pl. XV, n° 25), et représente les armes de l'évêché, avec celles de Culembourg en surtout. La légende du revers complétée sera : *Pax Domini sit nobiscum :* les lettres entre les bras de la croix se rapportent au patron de la cathédrale, saint Martin.

24. RODOLF ⁙ POSTVLAT' ⁙ TRAI' Deux écussons juxtaposés, Utrecht et Diepholz, sous un heaume timbré de deux cornes de buffle.

Rev. ✠ MONETA ⁙ NOVA ⁙ DE ⁙ DAVENT. Aigle remplissant tout le champ.

Arg. Gr. 0.4

Quart de gros inédit de Rodolphe de Diepholz, comme postulé d'Utrecht, avant sa confirmation par le pape,

frappé à Deventer, subdivision des pièces gravées dans Vander Chijs, pl. XV, n° 3, et pl. XXX, sans numéro.

25. ✠ RODOLF×EPISCOP' TRAIECTENS' Écusson à la croix d'Utrecht, au surtout de Diepholz, dans un cartouche formé de trois demi-cercles et de trois angles.

Rev MONET — T : NOVT — DE : RIE — NENSIS. Croix pattée cantonnée de R — O — D — F'

Arg. Gr. 1.4

Gros inédit de Rodolphe de Diepholz, frappé après sa confirmation comme évêque, à Reenen, petite ville sur le Rhin. M. Vander Chijs n'en a connu que le double gros, gravé pl. XVI, n° 7.

26. MEMENTO DOMINE DAVI. Lion issant.

Rev. ✠MON∘NOVT∘EPIS : TRAIECTEN. Croix fleurdelisée.

Billon. Gr. 1 3.

Demi-briquet inédit de David de Bourgogne, différant entièrement de celui gravé chez Vander Chijs, pl. XVIII, par l'omission du briquet au commencement des légendes du droit et du revers, et surtout par la forme inusitée de la croix.

27. ★ · PHS · D ∘ G ∘ HISP ∘ Z ∘ REX · DNS TRAIEC ∘ Croix évidée, les bras se terminant en fleurs de lis; entre les bras, deux lions et deux fusils avec étincelles.

Rev. DOMINVS ∘ MIHI ∘ ADIVTOR ∘ et petit écusson

de la ville d'Utrecht. Écusson royal couronné et écartelé, entre les lettres P — P.

Or. Gr. 3.35.

Écu au soleil de Philippe II, comme seigneur d'Utrecht, resté inconnu à M. Vander Chijs.

28. ✠ DIT ◦ IS ◦ DER ◦ ARMEN ◦ PEN. Écusson de la ville d'Utrecht, coupé en sautoir, d'argent, et de gueules, dans un entourage de treize arcs de cercle.

Rev. ✠ MONETA D' MARTINIS' Croix pattée.

Arg. Gr. 0.45.

Jolie petite pièce, variété de celle gravée dans Vander Chijs, pl. XXV, n° 14 : légende complète.

Comme plusieurs villes des Pays-Bas, Utrecht avait la permission de frapper certaine menue monnaie pour faciliter les aumônes.

La légende hollandaise du droit se traduit : *Ceci est le denier des pauvres.*

La légende latine du revers se rapporte à saint Martin, le patron de la cathédrale.

La lettre *D*, au lieu de *S*, mérite aussi attention : *Dominus* au lieu de *Sanctus*. Dans le moyen âge, on parlait à Utrecht de *Mijnheer sint Maarten*, et les bourgeois d'Utrecht, fiers d'une sorte d'indépendance de la personne de l'évêque, se nommaient *sint Maartensmannen*, hommes de saint Martin.

29. ✠ HENR · C · S RE. Tête couronnée, au-devant, sceptre.

Rev. ROVI — NDIA. Dans le champ, entre deux grènetis : · BRVN ·

Arg. Gr. 0.625.

Denier de Brunon III, comte de Brunswick, d'Oostergoo et de Westergoo. Les deux derniers comtés forment la plus grande partie de notre province de Frise; la mère de Brunon, Gisèle, les avait apportés en dot à son père Ludolphe, comte de Brunswick.

Cette espèce de deniers était restée inconnue jusqu'au commencement de ce siècle, lorsqu'ils furent déterrés en Scandinavie, en Russie, et aussi à Rome, sous les décombres de l'église Saint-Paul, après l'incendie de 1823.

Les numismates allemands et français les attribuèrent successivement à Béla, roi de Hongrie, à Brunon, évêque d'Augsbourg, aux villes de Zurich, de Bruntrut, de Brundisium, etc.

Ce fut notre confrère, M. J. Dirks, qui, avec feu M. Thomsen, directeur du musée de Copenhague, parvint à en fixer l'attribution certaine, par les noms des villes y exprimés de Leeuwarden (Liunvert), Dokkum (Doccugga), Staveren (Staverone) et Bolswerd (Boodtiswer), toutes villes de la Frise, existant encore.

M. Vander Chijs a fait graver une trentaine de ces pièces sur les planches I et II.

Le nom de Bovindia ou Rovindia ne se trouve sur aucun de ces deniers.

Nous regrettons de n'y pouvoir donner une attribution certaine : il y a quelque analogie entre Rovindia et Ruinen, ancien village situé dans la province de Drenthe.

30. * MONE'* NOVT * — * TVR'* FRTGI *
Saint Jean debout, montrant de la main droite le livre des Évangiles, et tenant de la gauche l'agneau pascal. Entre ses pieds, un petit lion.

Rev. ✠ FREDRIC*' RO' TR' IM' PERATO.
Globe crucigère dans un cadre formé de trois angles et de trois demi-cercles.

Or. Gr. 3.07.

Ce beau florin, à fleur de coin, a déjà été cité par nous, t. IV de cette Revue, p. 456, sous le n° 308 de la notice sur la trouvaille de Barneveld, parmi les monnaies de Francfort; bien que nous ayons d'abord remarqué une grande différence entre ce florin et les autres de l'ancienne ville impériale.

En le comparant depuis aux florins d'or de Groningue et à ceux frappés par les ducs de Gueldre, au type de Saint-Jean, l'analogie fut évidente : nous avions devant nous une pièce frappée dans les Pays-Bas, qui était une bonne acquisition pour le cabinet royal.

Nous avions retrouvé le florin d'or frappé à Franeker, et le récit du chroniqueur Frison Winsemius, était confirmé, p. 321 de sa chronique que « Juw Hottinga de « Franeker donna, en 1494, à l'envoyé impérial Otton « von Langhern deux monnaies, l'une d'argent, et l'autre « d'or, frappées en 1419 (lisez 1491), par Sicke Sjaer- « dema, hoofdeling (gouverneur ou capitaine) à Frane- « ker, qu'il désirait être transmises à l'empereur. »

On avait douté de l'exactitude de ce récit; quoiqu'on

sût que la monnaie de Franeker avait été donnée à Sjaerdema.

Par décret du 7 mai 1478, l'empereur Frédéric avait donné plein pouvoir au cardinal George, au fiscal impérial Jean Kelner et au docteur Arnould van Loo, pour établir conjointement et chacun en particulier, en Frise et dans les pays d'Oostergoo et de Westergoo, en son nom et en celui de l'empire romain, des juridictions (Gerichten), des judicatures (Rechtsordnungen) et des potestats, des hôtels de monnaies et tout ce qui était nécessaire.

En vertu de ce mandat, le docteur Arnold van Loo, chevalier, fiscal et conseiller de l'empereur romain, déclare, par lettre patente donnée à Sneek, le 6 avril 1485, par bonne cause lui mouvant, et par ordre de Sa Majesté Impériale, avoir ordonné d'établir une monnaie pour y frapper des pièces d'or et d'argent et de la fixer à Franeker, dans la West-Frise, en Westergo, et de l'avoir mandée à l'honorable et austère (*achtbaren und strengen*) Zicken Ziaarden, capitaine de ladite ville; après l'avoir reconnu fidèle et obéissant à Sa Majesté Impériale et qui agira de son mieux (*nach dem allerbesten*).

Sico Sjaerda ou Sjaerdema était fils de Douwe Aylva, marié en 1420, à Edwert Sjaerda ou Sjaerdema, et depuis connu comme Douwe Aylva dit Siaerda. Les Sjaerdema portaient d'or au lion de gueules, et c'est ce lion qui est figuré sur le florin d'or entre les pieds du saint.

Les astérisques entre les mots de la légende ne se trouvent pas sur les florins de Francfort qui sont d'une gravure plus grossière et moins détaillée.

31. ALB · — .... DV — X .... ONI. Croix pattée; en cœur, l'écusson de Saxe.

Rev. NVM .... ANOR .... Aigle, l'écusson d'Autriche sur la poitrine.

Billon. Gr. 0.65.

Cette petite pièce est une subdivision de la pièce nommée *oude stuijver van Vriesland,* dans le *Beeldenaar* d'Anvers de 1633 que Vander Chijs a fait copier, pl. X, n° 4, n'ayant découvert dans aucun cabinet la monnaie elle-même.

Apparemment, c'est le quart de sou ou *ort stuver,* évalué, dans l'ordonnance de George, duc de Saxe, environ 1504, à 1 1/5 scheysken.

Les légendes abrégées se lisent: *Albertus, Dux Saxonie* et *Nummus Romanorum Regis.* La petite circonférence de la pièce ne permit pas d'y ajouter *Gubernator Frisiae,* qu'on trouve sur les grandes monnaies du duc Albert, à qui l'empereur Maximilien donna en fief le gouvernement héréditaire de la Frise.

32. PHS · D · G · HISP · REX · D · TRS · ISSV. Buste cuirassé à gauche. En exergue : 15+63.

Rev. · DOMINVS · MICHI · ADIVTOR + Armes écartelées du roi, posées sur une croix en sautoir, couvertes d'une couronne; en bas, la Toison, aux deux côtés, V.

Arg. Gr. 6.65.

33. Même droit.

Rev. Même légende. Mêmes armes, sans la Toison et la lettre V.

Arg. Gr. 6.55.

Deux cinquièmes du Philippusdaalder pour l'Over-Yssel, variétés de celui gravé dans Vander Chijs, pl. XIX, n° 9, par l'indication de la valeur, exprimée rarement sur ces espèces (seulement dans la Hollande et la Gueldre), sur le premier, et par l'absence des briquets et des étincelles sur le second.

34. ✠ PHS · DEI · G · HISP · REX · D · TRS · ISSV. Croix cantonnée de deux P et deux lions.

Rev. DOMINVS · MICHI · ADIVTOR. Armes du roi Philippe remplissant tout le champ.

Billon. Gr. 0.86.

Demi-sou de Philippe II, comme seigneur de l'Over-Yssel, que M. Vander Chijs n'avait rencontré dans aucune collection, bien que, d'après le compte du maître des monnaies Floris Florisz, il en avait frappé vingt mille cent seize pièces. La gravure, pl. IX, n° 13, avait été composée d'après les demi-sous frappés en Brabant.

La croisette, d'une forme particulière, au commencement des légendes de ces trois pièces, est empruntée aux armes de la ville de Hasselt, où la monnaie était établie sous Philippe II.

35. DEO · DVCE · VIRTVTE · COMITE. Cavalier cuirassé et heaumé sur un cheval de bataille. En exergue : N. R. O. T.

Rev. SPER — AMVS — MELI — ORA. Écusson d'Over-Yssel (d'or à une fasce ondée d'azur, au lion de gueules brochant sur le tout), couronné et posé sur une croix pattée traversant la légende.

Arg. Gr. 2.05.

Cavalier ou demi-snaphaan (en langue vulgaire reuterken) ou pièce de trois sous : inconnu à Verkade. Les lettres en exergue sont énigmatiques. Pourrait-on lire : *Nummus Reuter Ordinum Transisulaniæ?* la devise : *Speramus meliora* se trouve aussi sur le liard frappé en Over-Yssel, en 1607, gravé chez Verkade, pl. CXLIV, fig. 4.

36. × PACE × ET × BELLO × CONSTANS × Écusson couronné d'or à l'aigle de sable, entre I—S : au-dessus de la couronne, 1589.

Rev. MON × — NOVA — .... I × — DAVE × Croix traversant la légende, en cœur, écusson à l'aigle.

M. W.-H. Cost Jordens, membre de la première chambre des États-Généraux, a donné une excellente monographie des monnaies de Deventer, d'après les archives de cette ville, qui n'est pas dans le commerce. Ce sou n'y est pas cité : la première monnaie, après la pacification de Gand, dont les archives fassent mention est l'escalin ou snaphaan, frappé en 1598. En 1587, la ville de Deventer tomba, par la trahison du commandant anglais Stanley, dans les mains des Espagnols et fut reprise par le prince Maurice, en 1591 : notre pièce aurait-elle été frappée pour pourvoir aux besoins de la garnison ou pour faciliter les aumônes? Qui nous donnera la réponse, quand les archives gardent le silence ?

37. · MO · NO · C — IM · DAVEN · Buste mitré entre les lettres S — L.

Rev. MATTH · I · D · C · R — IM · SE · AV · VIII S ·

Aigle biceps, le globe crucigère sur la poitrine, en haut une couronne, en bas un écusson.

Arg. Gr. 6.9.

Pièce de huit sous, très-rare, de Deventer, restée inconnue à Verkade, qui en donne une, pl. 154, fig. 4, où saint Lebuin, patron de la ville, est représenté debout.

Notre piece est une imitation des dicken du canton de Lucerne et parait être frappée pour le commerce avec les États riverains du Rhin.

Un autre exemplaire au Cabinet royal n'a pas au droit les lettres S · L à côté du buste, mais à la fin de la légende · MO · NO · C — I · IM · DAV · S · L.

38. × DVCA · R · P · IMP · CAMPEN · VA · FERDINANDI. Deux bustes couronnés en regard, entre eux la lettre C.

Rev. × SVB × VMBRA × ALARVM × TVARVM × PRO × Aigle à ailes éployées; au-devant, écusson couronné à quatre quarts : 1 et 4, Castille-Léon; 2 et 3, imitation de l'écusson d'Aragon et Sicile.

Or. Gr. 6.9.

Double ducat de la ville de Kampen, au type de ceux de Ferdinand et d'Isabelle. Verkade n'a connu que le simple ducat, gravé pl. 219, fig. 3.

39. RVDOL · II · D · G · R — I — VNGA · BO · REX. Empereur debout, cuirassé et couronné; dans la main droite le sceptre; dans la gauche, le globe, accosté du millésime 16—03.

Rev. Tableau orné où est inscrit en cinq lignes : MO : NOV — AVREA — CAMPEN — CIVITA — IMPERI.

Or. Gr. 3.4.

Ducat de la ville de Kampen, frappé sous le règne de l'empereur Rodolphe II ; inconnu à Verkade et se distinguant de celui gravé chez cet auteur, pl. CLVIII, fig. 5, frappé sous l'empereur Matthias, par l'absence de l'écusson de la ville entre les pieds de l'empereur et par l'inscription du tableau au revers.

40. RVDOL · II · D · G · R · I · — R — VNGA BO · REX · Empereur debout, cuirassé et couronné; dans la main droite le sceptre ; dans la gauche le globe, une épée longue au côté gauche.

Rev. MON · AVR · IMPER · CIVIT · ZWOLLÆ. La Vierge couronnée, assise, l'enfant Jésus sur le bras droit ; en bas, croissant.

Or. Gr. 3.3.

Ducat au type hongrois de la ville de Zwolle, inconnu à Verkade, qui n'en donne qu'au type hollandais.

41. ✠ · ONETA · I SALLAND. Lion passant.

Rev. DE h — EKER — · ALL — AN · Croix pattée, traversant la légende, cantonnée de quatre croisettes.

Arg. Gr. 0.75.

Demi-gros au lion, d'un grand intérêt historique. Parmi les nobles de l'Over-Yssel, au XIVe siècle, Frédéric van Hekeren, dit van der Eze, occupe une des premières places.

Par son mariage avec Lutger (Luitgarde), fille de Sweder van Voerst ou Voorst; il acquit le château de Rechteren pour sa famille. Son frère, Everhard van Heker, dit van der Ese, acquit la seigneurie d'Almelo par son mariage avec Bate (Berthe), fille et héritière d'Egbert, dernier dynaste d'Almelo. L'évêché d'Utrecht était divisé en haut et en bas évêché (*opper- ende nedersticht*); ce dernier embrassait l'Over-Yssel dans le haut moyen âge, Isselgouwe ou Salland, abréviation d'Issalland. Dans les guerres que le belliqueux évêque, Jean d'Arkel, eut à soutenir contre ses voisins et, pendant qu'il était en campagne du côté de la Hollande, Gisbert de Bronckhorst envahit, en 1348, l'Over-Yssel et brûla le château de Goor. L'évêque conclut une trêve avec les Hollandais; leva une armée nombreuse, tomba sur le pays de Zutphen, pilla et saccagea les possessions de Gisbert et brûla sa ville de Borculo. Le duc de Gueldre, Renaud III, et son frère Edouard prirent parti pour Gisbert et déclarèrent la guerre à l'évêque. Celui-ci, impuissant de tenir tête à des ennemis si puissants, confia la défense du Salland et du reste de l'Over-Yssel à Frédéric van der Eze.

Ces arrangements eurent ce succès que la paix fut conclue; mais la somme que Frédéric vander Eze demanda pour frais de la guerre montait à 42,400 écus; de manière que l'évêque fut contraint d'engager à Frédéric le territoire dont il lui avait confié la défense. Peu de temps après, le sire de Steinfurt fit une irruption dans l'Over-Yssel et Frédéric marcha contre lui, ce qui coûta encore une grande somme à l'évêque.

Ce ne fut qu'en 1354 que Jean d'Arkel parvint à payer

les sommes dues à Frédéric et à recouvrer la contrée engagée.

C'est donc dans l'intervalle de 1348 à 1354 que Frédéric van Hekeren a fait frapper le demi-gros en question, et probablement aussi les gros tournois du Cabinet royal, que nous lui avons attribués, p. 158 du t. IV de la troisième série de cette Revue, où nous avons aussi remarqué que Frédéric van Hekeren et Gisbert de Bronckhorst étaient les chefs des deux partis qui causèrent dans la Gueldre la sanglante guerre civile des Hekerens et des Bronckhorsts.

42. MONETA : KVNR. Lion passant.

Rev. HEI — MAN — NVS — COM. Croix pattée traversant la légende.

Arg. Gr 0.25.

43. MONETA ⁜ KVNRE. Lion passant.

Rev. ✠ R — HE — R .... — VNI. Croix pattée traversant la légende.

Arg. Gr. 0.45.

44. ✠ COMITIS ⁜ HERMAN. Lion.

Rev. COM — ESH — ERM — ANVS. Croix pattée traversant la légende.

Arg. Gr. 0.45.

Ces trois quarts de gros ont apparemment le même auteur que le double gros, *boddrager*, du comte Herman de Cuinre, gravé dans Vander Chijs, pl. XX, n° 11, la seule monnaie, frappée par un comte de ce nom, qu'il eût rencontrée.

Le nombre des monnaies frappées dans cette petite ville de l'Over-Yssel s'augmente de plus en plus.

45. ✠ MAR .... GHE. Lion.

Rev. ✠ M — ON — ETE — AN. Croix pattée.

Arg. Gr. 0.35.

Ce quart de gros est très-usé : aussi les légendes sont-elles peu lisibles.

Nous proposons de les lire : *Margaretha de Ghemen* et *Moneta Anolt*, et d'attribuer la pièce à Marguerite de Ghemen, fille et héritière de Herman de Ghemen, seigneur d'Anholt, qui porta cette seigneurie en dot à Gisbert de Bronckhorst.

46. ✠ MONETA : KOVORDENSIS. Lion.

Rev. REN — ODD — NSK — OVO. Croix pattée traversant la légende.

Arg. Gr. 0.95.

Demi-gros au lion, imitation des demi-gros de Louis de Crécy et de Renaud II, duc de Gueldre, inconnu à Vander Chijs, qui donne deux gros du même seigneur Renaud III, seigneur de Koevorden, pl. XXI, nos 15 et 16.

47. * MONETA FATA - * I * GRONIGES * Saint Jean nimbé, debout, montrant de la main droite l'agneau pascal, qu'il tient de la gauche; entre ses pieds un petit écusson d'argent, à la fasce de sinople.

Rev. ✠ FRIDRICVS * RONORVM * IM * PAT' Globe crucigère dans un entourage de trois demi-cercles et trois angles.

Or. Gr. 3.35.

Rare florin d'or inédit de la ville de Groningue différant de celui de 1488, gravé dans Vander Chijs, pl. XIII, n° 80, par l écusson de la ville posé entre les pieds du saint et la légende : *Moneta facta in Groningen*, qui se rencontre rarement sur les monnaies des Pays-Bas de cette époque. Nous la trouvons sur celles frappées à Maastricht sous Philippe le Beau. Notre florin, sans date, est-il antérieur ou postérieur à celui de Vander Chijs? La ville de Groningue s'était donné beaucoup de mal pour obtenir de l'empereur Frédéric le droit de frapper monnaie d'or; elle obtint ce droit par lettre patente de cet empereur, donnée à Spire, le 15 février 1487, et qui existe encore, avec le sceau original en cire jaune, aux archives de la ville. Se serait-elle hâtée d'exercer ce droit, en oubliant d'inscrire sur la pièce l'indication que c'était une monnaie d'or; ou bien aurait-elle différé la frappe de florins d'or jusqu'en 1488, et aurait-elle omis plus tard cette mention, pour inscrire de nouveau *moneta aurea* sur les florins d'or, frappés lorsque Maximilien occupa le trône (Vander Chijs, pl. XIV, n° 94), florins où reparaît l'écusson à la fasce? Voilà des questions difficiles à résoudre.

48. SANCTVS — ANDREAS. Saint, nimbé debout, tenant sa croix devant lui, la tête tournée à gauche.

Rev. MARIA — DVCISS' — BG : BR' — Z : LI' R. Écusson à quatre quarts, avec surtout posé sur une croix pattée traversant la légende.

Or. Gr. 3.3.

Florin Saint-André de Marie de Bourgogne, duchesse de Brabant et de Limbourg, variété de celui gravé dans Vander Chijs, pl. XVII, n° 1, par le différend monétaire, la main d'Anvers étant remplacée par une tourelle, que quelques numismates attribuent à Daelhem, nous ignorons de quel droit, et qui n'est que la tourelle du milieu du château d'Anvers, figuré sur les jetons gravés chez Van der Chijs, pl. XXXV, n°s 3, 4 et 5.

49. MARGA'⁂ D * BREDROD * AB'⁂ FVND'⁂ SE'⁂ THOREN'Écusson écartelé à quatre lions, heaumé, timbré de deux pieds de cheval : aux côtés 15—63.

Rev. DENARIVS * NOVVS * QVINDECIM * STVFERORV et un fruit de grenade comme marque monétaire. Aigle à une tête.

Arg. Gr. 13.8.

Demi-écu de 1563, de Marguerite de Brederode, abbesse de Thorn, semblable au demi, sans date, gravé chez Vander Chijs, pl. XVIII, n° 13.

50. ✠ MONETA ∘ NOVA ∘ AVREA ∘ GRO · · · E. Écusson parti, aux deux lions, posé sur une croix fleuronnée, très-ornée, coupant la légende.

Rev. ● SANCTVS ● GEORG — IVS. Cavalier cuirassé, avec casque à quatre panaches, l'épée dans la main droite, sur un cheval de bataille. En exergue ● GRO.

Or. Gr. 3.25.

Florin d'or au cavalier, imitation des cavaliers de Charles d'Egmond, duc de Gueldre. Vander Chijs donne, pl. X, n° 1, un florin d'or à ce type, mais portant,

à l'écusson Bronckhorst-Gronsfeld, d'après l'ordonnance d'Anvers de 1633, et il l'attribue à Guillaume de Bronckhorst, baron de Gronsfeld, mort le 1er mars 1563. Les caractères latins des légendes l'avaient induit en erreur. Les caractères gothiques de notre pièce la revendiquent pour Jean de Bronckhorst, père de Guillaume.

Bien que notre pièce ait souffert, il est pourtant assez clair que les tourteaux de Gronsfeld n'y ont jamais été gravés, mais que le graveur a copié servilement les florins au cavalier de Charles d'Egmond, duc de Gueldre.

Il est possible que le florin d'or de l'ordonnance, au cavalier plus moderne, copié par Vander Chijs, ait existé et qu'on pourra le retrouver un jour.

51. ✠ WALRAMVS ⁝ DNI ⁝ HERPENSI. Lion couronné, à queue fourchue, dans une épicycloïde de neuf lobes.

Rev. ✠ MONETA ⁝ HER ⁝ WALRAVEN HERPEN. Croix ailée, anglée de quatre aigles à une tête.

Arg Gr. 2.35.

Gros au lion, inédit, frappé à Herpen, atelier monétaire resté inconnu jusqu'ici, situé dans le Brabant septentrional.

Herpen était terre libre et de franc alleu jusqu'en 1191 ; quand Henri, sire de Cuijck, du consentement de sa femme Sophie et de leur fils Albert, la résignèrent en mains de Henri I, duc de Brabant, et la prirent de lui en fief.

Depuis Herpen fut donné en partage à Renier de Cuijck, fils d'Albert, et probablement père d'Alard, sire de

Herpen, qui, en 1288, se trouva à la bataille de Woeringen, sous la bannière de son cousin germain Jean de Cuijck. Alard laissa un fils et une fille : Rutger, qui, en 1318, est nommé dans une déclaration de Thierri, comte de Clèves, sur la terre de Heusden ; et Marie, sa sœur, dame de Herpen, qui fut donnée en mariage à Jean, sire de Sittard, fils de Waleran, sire de Fauquemont, et de Philippote de Gueldre, et laissa Waleran, sire de Borne et de Herpen. Jean de Fauquemont acquit Borne vers 1320 d'Arnou de Stein et trépassa le 3 mai 1356.

C'est son fils Waleran qui fit frapper notre gros. Il paraît qu'il était encore mineur le 27 mai 1339, lorsque son père donna, en son nom (*Wij Jan van Valchenburg en Walraven, een altste sone*), des priviléges aux échevins de Herpen et d'Uden. Il est nommé Walraven, heer van Herpen, dans un jugement de Guillaume, comte de Hollande, entre Éléonore de Gueldre et Jean de Valckenburg, en 1344 ou 1345.

Dans un compromis entre Guillaume de Hollande et Renaud, comte de Gueldre, du 3 novembre 1348, paraît comme témoin Walraven de Valckenburg, sire de Herpen. En 1348, le samedi après la Toussaint, il est nommé *drost* (bailli) de Montfort et de Ruermonde ; le duc lui doit 5,437 livres 15 escalins 2 deniers.

En 1351, il est sire d'Asperen, en Hollande, comme marié à Élisabeth d'Arkel, fille du sire d'Asperen. Il fit battre en cette qualité des gros au type du nôtre.

Le 24 juin 1355, il acquiesça à la confédération, connue sous le nom de *Lantvreede*, établie par Jean III, duc de Brabant, et l'archevêque de Cologne.

Le 3 avril 1356, il est sire de Borne, bien que son père mourût le 3 mai 1356, car la fête de Pâques, où l'an 1357 commença, tombait le 9 avril.

Le lundi après la Saint-Georges 1356, il promet d'observer les conditions auxquelles le duc Renaud (III) de Gueldre, l'a nommé *overste meijster ende berichter sijns lande van Veluwe* (gouverneur et juge suprême de sa terre de Veluwe).

Le 20 avril 1359, il est arbitre entre Albert de Bavière, ruard de Hollande, et le duc Édouard de Gueldre.

En 1363, il eut à soutenir une guerre contre le duc Wenceslas de Brabant, dont le prétexte était la fondation du château de Ravenstein.

Dans un manuscrit, n° 16945, à la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, on trouve : *Stichten van den stein door Rave van Valkenburg. Stein* ou *steen* signifie dans le moyen âge un château, une maison fortifiée. Waleran se traduit Walraven en hollandais : les dernières syllabes de ce mot réuni à stein, forment le mot *Ravenstein,* qui signifie donc *château de Waleran.* Wenceslaus assiégea le château de Ravenstein.

« *Wenceljn, die met moede hoghe*
« *Troc mit ridderen ende mit cnapen*
« *Voer Ravenstein.*

. . . . . .

« *Maer brac op cort na saen*
« *En lietet onghewonnen staen.* »

(Wenceslas, qui avec grand courage marcha avec chevaliers et damoiseaux devant Ravenstein. . . . . .
mais leva après court délai le siége et le quitta non

vaincu), dit la chronique nommée *Brabantsche Yeesten*, par de Klerck, éditée par le savant Willems.

Le 19 juillet 1365, les jurés du *Landvrede*, entre la Meuse et le Rhin, portèrent un verdict dont un *vidimus*, du 25 juillet de la même année, existe encore aux archives de Bois-le-Duc. Ce verdict nous apprend que Waleran avait démoli le château de Herpen, ce dont il n'avait pas le droit; car il le tenait en fief du duc de Brabant, et n'en pouvait disposer sans l'aveu de son suzerain. Les jurés disent qu'il sera tenu de remettre Herpen dans son état primitif; par contre, ils disent que le duc n'avait pas le droit d'exiger que Waleran démolit Ravenstein, ne s'étant pas opposé à temps à sa construction.

Dans la suite, il a été fidèle allié du Brabant, car, lorsque Jeanne et Wenceslas furent forcés de se retirer à Maestricht, après la bataille de Scheut, Waleran alla les secourir avec toutes les troupes qu'il put réunir et se joignit, avec eux, à l'armée qui délivra le Brabant.

Il mourut le 3 mai 1378, après avoir cédé Ravenstein, Herpen et Uden, à son frère puiné, Renaud, le 26 mars de la même année.

L'atelier d'Herpen disparaît avec Waleran, bien que le village existe encore, car son frère Renaud battit des doubles gros au type brabançon (Vander Chijs, pl. IV, nos 1 et 2), aux légendes : *Moneta nova Bornensis in Ravestei*, et *Moneta no de Raves*.

52. ✠ MONETA IN ··· DVR. Tête, à gauche.

Rev. . . . . . A . V — VAL. Croix pattée, cantonnée de quatre rosettes.

Arg. Gr. 0.45.

Petit denier à tête, au type hollandais, bien énigmatique. Comme il arrive souvent, ce sont encore ici les lettres, qui pourraient résoudre le problême, qui sont les plus tronquées par l'exiguïté du flan. Faut-il penser à une monnaie du même Waleran et lire : Moneta in *Her*, ou avons-nous ici encore une monnaie de ce Wallaincourt, dont notre honoré président, dans le troisième volume de cette Revue, pp. 180 et suivantes (¹), a donné une monographie en 1847.

53. × MO × OR × CAM × OZ — OZ × AVS × CO × COR × (la frappe ayant tréflé, le dernier O paraît deux fois). Chevalier cuirassé et casqué tenant des deux mains une guirlande où est suspendu un écu au lion.

Rev. ❋ × CONFIDENS × DNO × NON × MOVETVR × Lion debout, remplissant tout le champ.

Arg. Gr. 26.7.

Imitation des *leeuwendaalders* de Hollande, de la variété de 1576, avec les × entre les mots, faite par Camillus Austriacus, comte de Correggio, fils de Manfred III de Correggio et de Lucrèce d'Este, qui régnait de 1546 à 1598, était gouverneur de Corfou pour les Vénitiens, se signala à la bataille de Lépante et mourut le 3 juin 1605. Son fils Syrus Austriacus, connu par l'abus grossier de son droit régalien de la monnaie, fut puni par de si fortes

(¹) Un nouvel examen attentif de la pièce nous fait proposer la lecture : *Moneta in Bor*, elle serait donc frappée par Waleran de Herpen, après 1356 : comme seigneur de Borne.

amendes qu'il fut contraint d'engager son pays aux Espagnols, et mourut dans la misère.

54. FRID * EL * — * E * CO ⁝ EC ⁝ — * MONT *
Écusson de Munster, d'azur à la fasce d'or; en cœur celui de Wied, bandé d'or et de gueules, au paon naturel brochant sur le tout; entre les écussons de Munster et de Wied, en bas, deux têtes de griffon; le tout dans un entourage de trois demi-cercles recourbés et de trois angles.

Rev. × MONE ⁝ NOV' — TVRE × MON' Saint Paul assis sur un siége gothique, tenant de la main droite une épée; de la gauche un livre; à ses pieds, l'écusson de Munster avec celui de Wied en cœur.

Or. Gr. 3.07.

Florin d'or, inédit, de Munster, trouvé à Barneveld en 1871. Frédéric de Wied occupa le siége de Munster depuis 1522 jusqu'en 1532. Le docteur Grote, qui a donné la plus complète monographie des monnaies des évêques de Munster, ne cite (*Munzstudien*, II, p. 290) de lui que sept coins différents de demi-schillings.

55. CON — TOV. Buste mitré; dans la main droite, la crosse; dans la gauche, un livre.

Rev. ✠ STNTEN · CIVI. Croix ailée, cantonnée de deux points et de deux étoiles.

Arg. Gr. 0.45.

Ce petit denier, qui a une grande ressemblance avec ceux de l'évêque Henri de Vianden, d'Utrecht, a été frappé par Conrad de Hochsteden, archevêque de Cologne,

à Santen, ancienne ville du duché de Clèves, et diffère essentiellement des autres monnaies de cet évêque, gravées dans le *Groschen Cabinet* ou chez Cappe, qui ne donnent aucune monnaie frappée dans cette localité.

Teschenmacher nous dit que Santen, l'ancien Castra Trajana, est nommé ainsi de saint Victor et de ses trois cent soixante compagnons de la légion thébaine, qui, ayant embrassé le christianisme, y subirent le martyre sous l'empereur Maximien. Plus tard, on y fonda un cloître de chanoines réguliers, changés depuis en chanoines irréguliers, et consacré par l'archevêque de Cologne. Autour du couvent s'élevèrent peu à peu d'autres édifices qui, bientôt, formèrent une ville, et reçurent de l'archevêque, Henri de Molenarck, le 8 juillet 1228, des lois et priviléges concernant la chasse aux environs, l'homicide, les exactions, etc.

Conrad confirma ces priviléges en 1255.

Ce prélat joua un grand rôle dans les troubles de son temps; en 1245, à l'instigation du pape Innocent IV, lui et les archevêques de Trèves et de Mayence élurent roi des Romains, en opposition à l'empereur Frédéric II, Henri Raspe, landgrave de Thuringe, qui, pour cette cause, fut nommé *der Pfaffen König* (le roi des clercs). Henri étant mort peu après, Conrad élut roi des Romains, en 1245, le jeune comte de Hollande, Guillaume II, qu'il couronna à Aix-la-Chapelle, le 1er novembre 1248. L'entente cordiale entre le nouveau roi et l'archevêque ne fut pas de longue durée, car, en 1254, ses gens incendièrent à Neuss la maison où se trouvait le roi, qui ne se sauva qu'avec peine.

Y aurait-il quelque rapport entre ces relations de l'archevêque avec le comte de Hollande et le type hollandais de notre denier?

Les comtes de Clèves frappaient souvent des monnaies au type hollandais; est-ce que l'archevêque et le comte de Clèves auraient eu alors déjà en partage la souveraineté de Santen. Toutefois, on trouve qu'en 1392 l'archevêque de Cologne, Frédéric de Saerwerden, et Adolphe de la Marck, comte de Clèves, nommèrent, le 2 mai, chacun un magistrat à Santen; l'un, Joannes de Horreo (ou vander Schueren), l'autre, Théodoricus de Monumento (ou von Mormpter).

Le fils d'Adolphe, Jean, duc de Clèves, ayant fait la guerre à Thierry de Meurs, archevêque de Cologne, en 1444, acquit, à la conclusion de la paix en 1449, l'autre moitié et réunit entièrement Santen au duché de Clèves.

La Haye, 26 avril 1873.

J.-F.-G. Meijer.

MÉREAUX

DE

BIENFAISANCE [1],

ECCLÉSIASTIQUES ET RELIGIEUX

DE LA VILLE DE BRUGES.

PLANCHES A à K.

Le méreau a reçu à Bruges diverses dénominations : on l'a appelé en français *enseingne* [2], en latin *signaculum, signum* [3], *plumbetum* ou *plombetum* [4], et en flamand

[1] Nous ne nous occupons pas, dans ce travail, des méreaux d'obits et d'anniversaires, *qui portent un nom de famille* et que les personnes notables faisaient faire pour distributions de pain. Ces méreaux sont fort nombreux à Bruges.

[2] Acte de fondation de Jean sans Peur, du 28 juillet 1411, dont il sera question plus loin. *Voy.* aussi Dictionnaire DUCANGE, supp. CARPENTIER, V° *Signum*, n° 17.

[3] Le méreau de toulieu de Cologne est également désigné sous le nom de *signum*, dans une charte de 1204, par laquelle l'archevêque Adolphe renouvelle, en faveur des Dinantais, les priviléges de commerce qu'ils tenaient de ses prédécesseurs (Voy. *Messager des sciences de Belgique*, 1836, où se trouve le texte de cette charte). Les méreaux du chapitre de Cambrai portent aussi le même nom dans un registre des actes capitulaires de 1481, sign. O, ad 26 sept. (*Voy.* Dictionnaire DUCANGE, supp. CARPENTIER, V° *Signum*, n° 17).

[4] On verra qu'à de rares exceptions près, les méreaux de Bruges sont de plomb.

loykin (1) ou *lodekine* (2), petit plomb, *lootje* ou *loodje*, petit plomb, *loòd*, plomb, et *teecken* ou *teeken*, marque, signe. Les appellations *loodje*, *lood* et *teeken* y sont encore usitées.

L'usage du méreau y remonte à une époque éloignée. Au XIIIe siècle, on se servait notamment de cette espèce de bon, à raison de la rareté de la menue monnaie, pour faciliter le payement du salaire des ouvriers employés par la ville (3). Aussi trouve-t-on parfois, sur le territoire de Bruges, de petites pièces de plomb, portant, au droit, la lettre gothique S, initiale du mot *signaculum* ou *signum*, et, au revers, un type emprunté aux monnaies du temps, tel qu'un lion ou une croix pattée, cantonnée de globules.

La ville de Bruges occupe, sans contredit, le premier rang sous le rapport du nombre et de la variété des méreaux de bienfaisance qu'elle fournit aux collections des numismates. Le système mérallique y était fort développé aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, et Bruges est une des rares localités où il fonctionne encore, quoique dans une mesure moindre qu'autrefois, pour l'exercice de la charité publique.

On connaît des méreaux brugeois distincts par nature de distribution charitable, pour le bois, le charbon, les

(1) Le terme *loykin* se trouve dans le compte de la ville pour 1294, fol. 26, n° 1.

(2) Le méreau est ainsi désigné dans un acte de fondation par Jean de Waghenare et Catherine, sa femme, en faveur de l'église de Saint-Donatien à Bruges, acte portant la date du 10 mars 1394.

(3) On lit dans le compte susdit de 1294, fol. 26, n° 2, sous la rubrique *extradatum commune :* « Item Petro Kistevoet pro signaculis « plumbeis faciendis pro operariis... VII℥ lb. » Il est question ici de sept livres et demie parisis.

cercueils, le pain, la viande, le numéraire et les secours donnés aux femmes en couches.

Nous n'avons pas rencontré de méreau avec date, antérieur à 1551.

Avant de nous occuper de la description des pièces et de leur destination, qu'il nous soit permis de consacrer quelques pages à l'état de la bienfaisance aux siècles derniers.

Dans les premiers temps du christianisme, l'assistance des pauvres était considérée comme une dette de l'Église : *Christi et ecclesiæ pecuniæ*, portent les capitulaires, *res pauperum quos ecclesia pascere debet* (1). Les fabriques d'église étaient, en général, chargées de la distribution des secours à domicile.

A Bruges, comme dans d'autres localités, il y avait pour chaque paroisse, à côté de la fabrique d'église, une institution particulière, connue sous le nom de *Table des pauvres* ou *du Saint-Esprit*. Cette institution y fut créée à une époque assez ancienne : elle existait déjà au XIIIe siècle (2).

(1) *Cap. incerti anni*, c 14. cap. 6, c. 130 ; Baluze, II, pp. 524 et 1009.

(2) Beaucourt de Noortvelde (*Descript. hist. de l'église de Notre-Dame a Bruges*, p. 20) rapporte qu'au XIIIe siècle, une bonne femme donna à la table des pauvres de la paroisse de Notre-Dame une rente de quatre gros, dont elle se réserva la moitié pour vivre le reste de ses jours.

On connaît un acte de fondation, du 15 avril 1315, par Jean de Wée, en faveur des tables des pauvres de Notre-Dame et de Saint-Jacques. Le compte le plus ancien qui soit conservé aux archives de ces institutions est de 1417 pour la paroisse de Notre-Dame, et de 1459 pour celle de Saint-Jacques.

D'après M. Tielemans, c'est vers le milieu du XIIIe siècle que remonte le premier établissement de ce qu'on appelle Table des pauvres ou du Saint-Esprit, et on assure que la ville de Poperinghe en avait établi

Les personnes chargées de l'administration des biens des pauvres et de la distribution des secours s'appelaient *intendants* (en latin *intendentes* ou *æditui*, en flamand *intendenten*), *gouverneurs* ou *maitres des pauvres* (en latin *magistri pauperum*, en flamand *dischmeesters*) (1). On les nommait aussi parfois *proviseurs* ou *pourvoyeurs*.

Les distributions de secours avaient généralement lieu le dimanche, après la grand'messe.

Au commencement du XVIe siècle, la charité subit une réforme importante (2), sous l'influence des idées de

une avant 1290 (*Répertoire*, Vis *Hospices*, *Hôpitaux*, p. 262). A Tirlemont, cette institution existait déjà en 1257 (P.-J. Bets, *Histoire de la ville et des institutions de Tirlemont*, t. II, p. 163).

(1) La formule de l'ancien serment des maîtres des pauvres de la paroisse de Notre-Dame nous a été conservée ; elle est ainsi conçue : Ick N. . . ., sweere dischmeester te syne van deze kercke, myn heeren Proost ofte synen vicaris en d'heeren van 't capitel onderdanig te syne, 't goedt van aermen te helpen regieren naer myn vermoghene, niet te alienerene ofte vercoopene eenieghe goet van de voornom. aermen sonder consent van voorsde heeren secreet te houdene, dat by disme en is gesloten werdt, 't lant ende huysen te helpenen pachten te meeste prouffytte van den aermen, ende alle te doen dat een goet dischmre schuldich is van doene, zoo moet my Godt helpen ende alle syn heyligen (Archives de l'église collégiale de Notre-Dame, *cote B, liber catenatus*). Il existe aussi dans le même registre une formule d'un serment moins ancien qui ne diffère guère de celle qui précède que par l'orthographe et en ce qu'elle se termine par l'indication de la durée du mandat, qui était alors de six ans. D'après le § V, tit. VII, des statuts du diocèse de Bruges, arrêtés le 16 juin 1693, par l'évêque Bassery, les maîtres des pauvres étaient soumis à réélection tous les trois ou quatre ans. Suivant le règlement de 1776, cité plus bas, ils étaient choisis pour huit ans, mais, après chaque terme de deux ans, deux membres désignés par le sort pouvaient se retirer.

(2) *Voy.* à ce sujet et sur ce qui suit, le mémoire remarquable et

Vivès [1]. Vivès proposait la suppression de la mendicité et l'intervention de l'autorité communale pour soulager la misère. Ypres était une des villes où le fléau sévissait avec le plus d'intensité. Cette ville prit l'initiative de la

impartial de feu M. l'abbé Carton, intitulé *De l'état ancien de la mendicité dans la province de la Flandre occidentale* (*Bulletin de la commission centrale de statistique*, t. IV, pp. 41 et s.).

[1] L'ouvrage immortel de Vivès, *De subventione pauperum, sive de humanis necessitatibus libri duo, ad senatum Burgensem*, parut à Bruges, en 1526, chez A. de Crook ; il fut dédié au magistrat de Bruges, le 6 janvier de la même année. Un exemplaire de ce livre se trouve à la Bibliothèque royale de Bruxelles, *fonds Van Hulthem*, catal. n° 24835.

Jean-Louis Vivès naquit à Valence, en 1492, et mourut à Bruges, en 1540 (*Voy.* sur sa vie et ses écrits : Namèche, *Mém. cour.*, t. XV, p 109, et Em. Van den Bussche, Bruges, imp. Daveluy, 1871). Vivès aimait Bruges comme une seconde Valence. Ce qui lui plaisait, c'était le bon sens de l'administration locale, l'éducation et l'urbanité du peuple brugeois, son calme incroyable et sa justice vantée par toutes les nations : « Ego, écrit-il dans la dédicace de son livre au magistrat de « Bruges, sic in civitatem hanc afficior ut in Valentiam meam... Placuit « ratio administrationis vestræ, educatio ac civilitas populi hujus, et « incredibilis in eo quies ac justitia per gentes celebrata. »

Il est bon cependant de rappeler que déjà, en 1433, une chambre des pauvres était organisée à Anvers, par les soins du zélé Pierre Pot, riche marchand de cette ville, qui rédigea les premiers règlements. L'institution fut officiellement fondée en 1440, par acte notarié. Cet acte reçut l'approbation du souverain le 11 octobre, et l'autorité locale d'Anvers confirma le tout, le 28 du même mois. En 1458, le magistrat d'Anvers fit un nouveau règlement pour la direction de l'établissement de Pierre Pot, et, suivant un auteur, il n'est pas douteux que ce fut ce règlement qui servit de modèle à ceux qui furent adoptés postérieurement par les autres villes de la Belgique et même par celles de la France, où les institutions de l'espèce étaient inconnues jusqu'alors (V. D. K., extrait de la *Revue des revues*, 1852, p. 16. — Réponse à M. Orts).

réforme. Elle institua une aumônerie générale, qu'on nomma *Bourse commune*. Son règlement (1) sur l'entretien des pauvres, arrêté le 5 novembre 1525, fut immédiatement mis en pratique, et eut d'heureux résultats. Il reçut le 16 janvier 1531 l'approbation de la Sorbonne (2), sous quelques réserves ou exhortations, notamment à condition que l'interdiction de la mendicité publique ne s'appliquerait pas aux religieux mendiants, approuvés par l'Église (3) et que, pour les autres pauvres, elle serait levée dès que

(1) Le règlement d'Ypres, pour la répression de la mendicité et l'amélioration du sort des pauvres, fut édité à Anvers, en 1531, chez Martin César, sous le titre de : *Forma subventionis pauperum quæ apud Hyperas Flandrorum urbem viget, universæ reipublicæ christianæ longe utilissima*, in-8°. M. Carton dit que ce règlement était l'œuvre du prévôt de Saint-Martin, à Ypres, et de tout le clergé du diocèse, qui s'étaient concertés avec le magistrat pour le rédiger et surtout pour en assurer l'exécution. Il fut défendu avec éloquence par Chrétien Cellarius et Jacques Papaeus. (Oratio contrà mendicitatem, pro nova pauperum subventione per Christianum Cellarium. Furnensem, Antverpiæ in Talpa Petri Middelburgensis, mense martio anni 1531. — Elegiæ Jacobi Papæi Yprensis, ouvrage publié en 1847 dans les *Annales de la Société d'émulation*, d'après l'édition première de Meyerus).

(2) La décision de la faculté de théologie de Paris est reproduite dans le Recueil des pièces ou documents de la Chambre des Représentants, session de 1853-1854, n° 90, appendice, pp. 38 et 39.

(3) Il est intéressant de lire les discussions entre le magistrat d'Ypres et les quatre ordres mendiants de cette ville (les frères mineurs ou cordeliers, les carmes, les augustins et les dominicains) sur l'institution d'une bourse commune (Documents précités de la Chambre des Représentants, n° 90, appendice, pp. 90 et suivantes). Des indulgences furent accordées en faveur de cette institution, par le cardinal de Lorraine, évêque de la Morinie, suivant lettres du 13 janvier 1530, et par le cardinal Compegius, légat du pape, le 31 des calendes d'avril 1531 (Mêmes documents, pp. 40 et s.).

la bourse commune ne suffirait plus à son but. Le 7 octobre 1531, Charles-Quint porta une ordonnance générale (1), qui prescrivit l'établissement dans toutes les villes d'une organisation de la charité analogue à celle d'Ypres. Bruges ne tarda pas à adopter l'institution de la bourse commune, ainsi que le constate un règlement de 1564 (2). Le conseiller pensionnaire de Bruges Gilles Wyts ou Wytsius prit chaleureusement la défense (3) des principes de l'ordonnance du magistrat de Bruges, mais le règlement fut combattu avec une violence extrême par le père Laurent de Villavicentio de Xérès, religieux de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, qui publia, en 1564 (4), la

(1) *Placards de Flandre*, t. I, et Documents de la Chambre des Représentants, session de 1853-1854, n° 90, p. VII. *Voy.* aussi, sur l'organisation de la charité à Bruxelles, les ordonnances des 1er mars 1534, 3 janvier 1538, 24 janvier 1541 et 26 avril 1552 (Mêmes documents, annexe *D*, pp. 44 et suivantes), et *Aperçu historique sur les établissements de bienfaisance de la ville de Bruxelles*, par J.-F. VAN DER REST, pp. 261 et s.

(2) Le règlement de Bruges ne se trouve, que l'on sache, que dans l'ouvrage de Villavicentio, cité plus bas. Il est analysé dans le mémoire de l'abbé Carton, p. 49, et dans le travail de l'archiviste VAN DER MEERSCH, intitulé *De l'état de la mendicité et de la bienfaisance dans la province de la Flandre orientale*, pp. 16 et suivantes. Ce dernier auteur dit que l'exemple donné par Ypres fut suivi par la ville de Bruges en 1562; il fait sans doute allusion au projet du règlement arrêté en 1564 par ce magistrat.

(3) *De continendis et alendis domi pauperibus et in ordinem redigendis validis mendicantibus* EGIDII WYTSII, *jureconsulti Brugensis consilium. Ad reverendissimum D. Episcopum et amplissimum senatum Brugensem.* Antverpiæ, ex off. Guliel. Silvii, anno 1562, in-8°.

(4) *De Œconomia sacra circa pauperum curam*, Anvers, chez Plantin, 1564, in-8°. — Laurent de Villavicentio avait pris à Louvain, le

réfutation de l'ouvrage de Wytsius [1]. La dispute parut au magistrat assez sérieuse pour qu'il suspendit l'exécution de son ordonnance et prit le parti d'en référer au gouvernement. La gouvernante Marguerite de Parme demanda l'avis des facultés de théologie et de droit établies à l'université de Louvain. Leur réponse [2] porte

20 juin 1558, le grade de docteur en théologie, mais jamais il ne fut appelé par la Faculté à remplir une fonction dans l'enseignement.

[1] *Voy.* sur la matière : Van Hulthem. Notice écrite de sa main en tête de l'exemplaire précité de l'ouvrage de Vivès; Tielemans. *Répertoire*, V° *Hospices civils*, p. 39; Henne, *Histoire du règne de Charles Quint*, t. V, p. 199; Em. Lion, *La charité chrétienne et l'assistance publique*, Liège, 1856, p. 93; Orts, *Conférence sur l'histoire de la charité*, *Observateur belge*, 1854, n° 56 et *Belgique judiciaire*, n° 82, du 10 octobre 1852, de Ram, *Opinion des théologiens de Louvain sur la répression administrative de la mendicité en 1562 et 1563* (*Bulletins de l'Acad. royale des scienc. de Belg.*, t. XXII, 1re part., 1855, pp. 256 et s.).

[2] Cette réponse est reproduite à la suite de l'article de feu M. de Ram (*Bulletins de l'Académie royale des sciences*, t. XXII, 1re partie, 1855, p. 275). Les docteurs de Louvain trouvent que les deux écrivains sont trop attachés à leurs opinions et que, par leur violence, ils s'écartent de la modestie qui convient à la dignité et à la charité chrétienne. Quant à Villavicentio, ils considèrent son livre comme louable, en ce qu'il y prend la défense tant des pauvres que de l'autorité ecclésiastique qui, disent-ils, est aujourd'hui gravement ébranlée dans plusieurs endroits. Mais, selon eux, l'écrivain est trop véhément lorsqu'il pousse l'animosité contre le magistrat de Bruges, au point de dénoncer l'ordonnance comme sentant le lutheranisme : *Sapit lutherianismum hæc constitutio*, s'écriait Villavicentio. Suivant les Facultés, l'œuvre de Wytsius ne saurait être approuvée en tout point; si elle mérite des éloges pour la partie où l'auteur proscrit les mendiants valides, d'autre part, il restreint trop la subvention des pauvres et il étend outre mesure la compétence du magistrat séculier, au préjudice de l'autorité ecclésiastique. Les Facultés, sans condamner le livre comme suspect d'hérésie, invitent cependant Wytsius à être plus circonspect dans ses écrits et

la date du 30 mars 1565, mais on ignore la suite qu'y donna le gouvernement.

Quoi qu'il en soit, si les mesures prises par le magistrat de Bruges ne furent certes pas entièrement efficaces, elles firent néanmoins grand bien et reçurent, d'ailleurs, comme le dit M. l'abbé Carton, l'approbation des hommes les plus savants et les plus religieux de l'époque (1).

D'après le règlement de 1564, quatre officiers des pauvres étaient chargés de veiller à l'exécution des nouvelles mesures; ils étaient subordonnés aux commissaires et aux maîtres des pauvres. En outre, on avait adjoint à ces derniers, dans chaque paroisse, pour la bonne marche de l'institution, des personnes probes, choisies parmi les notables. Il y en avait, savoir : neuf à Notre-Dame, neuf à Saint-Sauveur, six à Saint-Jacques, trois à Sainte-Walburge, six à Saint-Gilles, six à Sainte-Anne et Sainte-Croix, et trois à Sainte-Catherine (2).

Déjà antérieurement (le 15 janvier 1529), le magistrat de Bruges avait publié une ordonnance sur la mendicité, du mois de mars 1526 (3). On y lit que personne ne pourra,

ses consultations, et à ne pas méconnaître les attributions de chacune des deux magistratures, ni le respect et la part d'autorité qui sont dus à l'une et à l'autre.

(1) La Sorbonne elle-même reconnaissait, dans sa décision prérappelée sur l'ordonnance du magistrat d'Ypres, que la nouvelle mesure avait produit beaucoup de bien. L'historien Sanderus s'est exprimé dans le même sens (*Flandria illustrata*, édit. 1735, t. II, p. 13), à propos des œuvres de Vivès et de Wytsius.

(2) *Voy.* art. 3 et 30 du règlement de 1564.

(3) Cette ordonnance est conservée dans le registre intitulé *Halle-*

sous peine du pilori ou toute autre peine arbitraire, demander l'aumône, s'il n'est muni d'une marque (*teecken*) *ad hoc* (¹), qui sera attachée à la partie supérieure de ses vêtements, de manière à la rendre visible au public. Celui qui avait obtenu la marque, ne pouvait l'aliéner ni la prêter, sans le consentement des préposés ou distributeurs, sous peine de bannissement ou toute autre peine. Il était défendu de recevoir plus d'une marque, pour en trafiquer, et de contrefaire le signe. Le mendiant qui quittait la ville, devait le rendre, sous peine de bannissement ou toute autre peine. Au décès du porteur, ceux qui l'avaient assisté à ses derniers moments, ou qui avaient pourvu à son enterrement, devaient détacher la marque de son habit et la rapporter aux préposés, le mardi après le décès, sous la même sanction. Les préposés étaient tenus de réclamer la restitution du permis à celui qui était reconnu n'en avoir plus besoin. Toutefois, il y avait exception à la défense de mendier sans permis pour les pèlerins et les voyageurs (*wandelaers*), qui pouvaient demander l'aumône pendant un jour de leur passage, pour les lépreux de la Madeleine, les frères et sœurs de couvents pauvres, les aliénés pauvres (*aermen dullen*), les enfants trouvés et les enfants des écoles pauvres communales (*arme scoolkinderen*) (²). Les nécessiteux qui

geboden, fol. 636 (1513 à 1530), qui fait partie des archives de la ville de Bruges.

(¹) Malgré nos recherches, nous n'avons pu retrouver un seul exemplaire de ce *permis*. Un permis analogue était exigé autrefois à Anvers, à Charleroi, à Courtrai, à Gand, à Liége, à Louvain, à Ostende, à Ypres et dans d'autres localités de la Belgique et de la Hollande.

(²) L'art. 1er du règlement de Bruges de 1564 exceptait également de

n'osaient demander publiquement l'aumône, devaient s'adresser aux maîtres des pauvres de leur paroisse, lesquels, après s'être assurés de leur position, étaient chargés de leur fournir des secours. Les huissiers ou massiers de justice (*colf-draegers*) et les agents de police (*schaedebeletters*) (1), tenus de surveiller à l'exécution du règlement, recevaient, pour chaque contrevenant qu'ils amenaient à la prison dite *'t Steen,* quatre deniers de gros.

Le règlement de 1526 était fort mal observé et chacun se permettait de demander l'aumône à sa guise et d'importuner les passants, sans être muni d'une marque. Pour parer à cette situation, une ordonnance du collége échevinal de Bruges, publiée le 24 septembre 1530 (2), renouvela la défense édictée par ledit règlement, dont il confirma toutes les dispositions, et, pour en mieux assurer l'exécution, il commit les doyens et les partageurs (3) (*deelmannen*) de la ville, à l'effet de distribuer les marques « et

la défense de mendier, les ordres mendiants, les commissaires des prisonniers, les lépreux et les élèves pauvres des écoles de la ville.

Dans son livre intitulé *Praxis rerum criminalium,* chap. CXII, § 57, le célèbre jurisconsulte Josse de Damhouder fait l'éloge des écoles des pauvres, qui furent érigées à Bruges avant qu'il en existât ailleurs, et dont la France vint faire l'emprunt chez nous : « quæ quidem, dit-il, scholarum institutio ita pia omnibus visa, ut eam plures hujus regionis civitates imitari studuerint. Imo et ipsa Francia, formâ et institutionibus à Brugensibus expetitis. » Le règlement de 1564 obligeait tous les enfants à fréquenter les écoles de la ville.

(1) Littéralement : surveillants du dommage.

(2) Registre des *Hallegeboden*, de 1530 à 1542, fol. 3.

(3) Il entrait surtout dans les attributions des partageurs, *deelmannen,* de connaître du partage des terres et des successions (*Histoire de la ville de Bruges,* par Warnkoenig, traduite par Gheldorf, p. 154).

de veiller à la stricte observance, sans haine ni faveur. »

Malgré toutes ces mesures (1), on ne parvint pas à combattre le fléau de la mendicité : les peines comminées par les règlements étaient trop sévères pour que le juge ne reculât pas devant leur application.

Il s'agissait d'agir sur la moralité des villes par une meilleure répartition des aumônes des particuliers et l'emploi plus judicieux des ressources des tables des pauvres. Taintenier, profitant de l'exemple donné par la petite ville d'Yverdun, en Suisse, jeta les bases de l'organisation d'un nouveau système de bienfaisance pour la ville d'Ath. A Courtrai, on entra aussi dans cette voie, et l'érection d'une nouvelle chambre des pauvres reçut l'approbation des échevins, le 9 décembre 1774. Le même système fut adopté par la ville de Bruges : en conséquence d'une ordonnance de son magistrat, du 26 juin 1776, un nouveau règlement y fut mis en pratique. Ce règlement est conforme à celui de Courtrai (2); seulement il y est question, en outre, de la permission de

(1) *Voy* aussi placards des archiducs Albert et Isabelle, de 1599 et du 28 septembre 1647, et décrets de Charles VI, des 25 août 1738 et 9 octobre 1739.

(2) Le règlement de Courtrai, dû au zele du prêtre Jean Van Daele, le fondateur de l'école dominicale de cette ville, est insère dans le Mémoire de M. l'abbé Carton, p. 60. Gand et Tournai suivirent, en 1777, l'exemple d'Ath, de Courtrai et de Bruges. Puis une réforme importante eut aussi lieu à Anvers dans l'administration de la bienfaisance. *Voy.* ordonnance de Marie-Thérèse du 30 octobre 1779, rendue sur un rapport du magistrat de cette ville, du 18 juillet 1776 (Documents de la Chambre des Représentants, session de 1853-1854, n° 90, appendice, pp. 171 et s., 218 et s).

ramasser des ordures ou de l'engrais dans la ville, permission qui était accordée par les maîtres des pauvres et dont l'usage remonte au moins au XIVe siècle (1). La réorganisation amena l'établissement d'une chambre générale des pauvres et eut, cette fois, un résultat qui répondit pleinement à l'attente (2).

Cependant de nombreux procès avaient surgi entre les diverses administrations charitables au sujet de ce qu'on appelle aujourd'hui le *domicile de secours*. Pour porter remède au mal, on fit un concordat qui fut signé le 6 juin 1750 (3), au nom du Franc de Bruges, de la ville de Bruges et de la plupart des autres villes des deux Flandres. Ce règlement, qui permettait à tout pauvre de s'établir où il le jugeait à propos, disposait que le lieu de naissance était le domicile de secours (4) et que la veuve et les enfants suivaient la condition du dernier mari.

(1) En 1775, une alarme générale s'était produite, tant parmi les nécessiteux que parmi les bonnes âmes, au seul bruit qu'on projetait d'affermer les immondices des rues au profit du trésor de la ville, et d'ôter ainsi une dernière ressource à cinq cent quatre-vingt-six familles, composées de vieux ouvriers trop âgés ou trop infirmes pour gagner leur vie par des travaux pénibles et qui trouvaient dans la vente de ces immondices, au moins le nécessaire pour eux, leurs femmes et leurs enfants (Rapport du magistrat de Bruges, du 18 mars 1775, cité plus loin).

(2) L'évêque Brenart s'est plu à constater cet heureux résultat dans un mandement du 20 janvier 1779.

(3) *Voy.* ce règlement, qui fut ratifié par le Gouvernement le 5 décembre 1750 : *Eerste deel van den vyfden Placcaert-Boeck van Vlaenderen*, Gend, 1763, pp. 38 et s.

(4) Une exception était faite néanmoins pour ceux qui, après avoir quitté le lieu de naissance, avaient demeuré trois ans ailleurs, où ils avaient supporté les charges publiques avant d'être réduits à l'indi-

Il ne s'était pas écoulé un quart de siècle que, dans un rapport du 18 mars 1775, dont il sera question plus loin, le magistrat de Bruges demanda à Marie-Thérèse la suppression du concordat, par la raison que celui-ci, au lieu de faire le salut des tables du Saint-Esprit, comme on l'avait espéré, en avait causé la ruine. Le concordat avait, en effet, donné naissance à de graves inconvénients (¹). Par décret du 21 mars 1776, la Cour statua qu'aucune règle générale ne serait établie, mais que chaque ville serait libre de se séparer des administrations qui avaient admis le concordat. Les administrations charitables trouvèrent qu'il valait mieux adopter pour domicile de secours l'endroit du dernier domicile.

Par ordonnance du 10 octobre 1774, le prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, s'adressa aux magistrats d'Anvers, de Bruxelles, de Gand, de Louvain, d'Ostende et d'Ypres, pour savoir à quelles mains était confiée, dans ces différentes villes, l'administration des fondations, à qui les comptes de la bienfaisance se rendaient, quels en étaient les intendants et s'il n'y avait pas d'améliorations ou de redressements à y apporter. La réponse du magistrat de Bruges à ces diverses questions est consignée dans un rapport remarquable, adressé à l'impératrice et reine Marie-Thérèse, le 18 mars 1775 (²).

gence ; dans ce cas, ils devaient être nourris et secourus au lieu de leur domicile (Décret de Marie-Thérèse, du 24 octobre 1750, même ouvrage, *Placcaert-Boeck*, pp. 36 et s. — *Voy*. aussi dans cet ouvrage, p. 38, un décret interprétatif du précédent, en date du 7 novembre 1757).

(¹) *Voy*. Mémoire de M. Carton, p. 57.

(²) Ce rapport, signé par le bourgmestre J.-L. de Cridts, repose en

Ce rapport nous fait connaître la quotité des secours et l'importance des ressources (1) des tables du Saint-Esprit; chaque paroisse possédait une pareille table, excepté Saint-Donat, qui n'avait presque pas de paroisse locale.

Le revenu de la table du Saint-Esprit de Notre-Dame s'élevait, déduction faite des charges et d'après une moyenne de dix ans, à 5,783 florins (10,488 fr.) (2). Pour cette paroisse, le nombre de ménages nécessiteux était de 940 environ (3), outre une centaine de vieilles personnes et les enfants sans père ni mère, qui devaient être entretenus au moyen d'une partie de ce modique revenu, lequel ne donnait d'ailleurs qu'un florin par tête. Le receveur, qui jouissait d'un salaire de 360 florins (652 fr.), rendait les comptes (4) devant le prévôt et le chapitre de l'église, en

original aux Archives du conseil privé, carton intitulé : *Hôpitaux*, n° 1768 ; il est reproduit dans les documents de la Chambre des Représentants, session de 1853-1854, n° 90, pp. 166 et s.

(1) Le travail de M. l'abbé Carton donne, pour 1777, les revenus en livres de gros de quatre tables des pauvres.

(2) A cette époque, le florin de Brabant valait fr. 1-81 $^{36}/_{100}$ et le sou ou patard fr. 0-09 $^{6}/_{100}$ (Chalon, *Recherches sur la valeur intrinsèque du florin de Brabant. — Revue numismatique belge*, 1871, p. 193).

(3) On compte ici, en moyenne, quatre personnes par ménage. Au rapport de Beaucourt de Noortvelde, il y avait, en 1740, environ 1,200 ménages pauvres (*Description historique de l'église de Notre-Dame à Bruges*, 1773, p. 165).

(4) Suivant une ordonnance du magistrat du Franc de Bruges, du 1er septembre 1663, les recettes des tables des pauvres devaient se faire gratuitement par un des maîtres des pauvres, qui avait à rendre compte tous les deux ans.

D'après les statuts du diocèse de Bruges arrêtés par l'évêque Bassery, le 16 juin 1693, les comptes devaient se rendre par les receveurs des

présence des *pourvoyeurs* et des principaux paroissiens[1].

Le revenu moyen [2] net de la table des pauvres de Saint-Sauveur était de 3,566 florins (6,467 fr.); après déduction de 1,723 florins (3,124 fr.) pour les enfants sans père ni mère, et des gens impotents, il restait à distribuer 1,843 florins (3,342 fr.) entre 672 ménages ou 2,688 personnes, soit 15 ou 16 sous (fr. 1-35 ou fr. 1-44) par tête. Le receveur touchait un salaire de 252 florins (457 fr.) par an, et il rendait ses comptes devant le doyen et les trois curés de la paroisse, en présence des pourvoyeurs et des paroissiens.

Le revenu moyen net de la table du Saint-Esprit de Sainte-Walburge était de 2,017 florins (3,658 fr.), à distribuer entre 101 ménages ou 404 personnes. Les comptes se rendaient devant les commissaires des magistrats.

Le revenu net de la table du Saint-Esprit de Saint-Jacques était de 2,314 florins (4,559 fr.). Il restait à

tables des pauvres, chaque année ou au moins tous les deux ans (tit. VII, § VII). Les mêmes statuts (tit. I, § X) prescrivaient de ne pas donner les secours de la table des pauvres aux indigents qui n'assistaient pas, le matin et l'après-midi, à l'instruction religieuse, et dont les enfants étaient ignorants.

[1] Un décret de Charles de Lorraine, du 9 octobre 1762, dispose, sur une requête de l'evêque de Bruges, que celui ci a le droit d'intervenir en personne ou par ses delegués dans l'audition, le *coulement* et la clôture des comptes des fabriques, tables des pauvres et autres fondations, dans toute l'etendue de son diocèse, sur le pied prescrit le 31 août 1608 (Voy. *Mélanges pour servir a l'histoire ecclesiastique des Pays-Bas*, manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne, nos 3251-3261).

[2] Les données fournies par le rapport du magistrat, et que nous reproduisons, reposent toujours sur la moyenne des dix dernières années qui ont précédé la date du rapport.

distribuer 2,417 florins (4,383 fr.) entre 300 ménages ou 1,200 personnes, après le payement de 771 florins (1,398 fr.), pour les pensions des gens infirmes et des enfants sans père ni mère. Le receveur avait 288 florins (413 fr.) par an, et il rendait ses comptes devant le curé, les *pourvoyeurs* et les paroissiens.

Le revenu moyen net de la table des pauvres de Saint-Gilles était de 2,646 florins (4,798 fr.), qui se distribuaient entre 455 ménages ou 1,820 personnes. Le salaire annuel du receveur était de 228 florins (413 fr.). Les comptes étaient rendus devant les commissaires du magistrat.

La table du Saint-Esprit de Sainte-Anne et Sainte-Croix avait un revenu moyen net de 3,851 florins (6,984 fr.), avec lequel il fallait secourir 900 ménages ou 4,500 personnes, y compris [1] 140 enfants orphelins et gens infirmes qui absorbaient presque seuls tout le revenu net. Le receveur touchait pour salaire 250 florins (453 fr.); ses comptes se rendaient devant les commissaires du magistrat.

La table du Saint-Esprit de Sainte-Catherine possédait un revenu moyen net de 600 florins (1,088 fr.), avec lequel devaient être secourus 130 ménages ou 520 personnes, après le payement de la pension des orphelins et des infirmes. Le receveur, qui n'avait que 48 florins (87 fr.),

[1] Nous ne faisons que reproduire les renseignements du magistrat de Bruges, qui cependant ne paraissent pas exacts à cet endroit. Si, pour la paroisse de Sainte-Anne, le magistrat compte, par exception, cinq personnes par ménage, il devrait dire : *non* compris 140 enfants, etc. Il a peut-être voulu dire : « 4,500 personnes y compris « 140 enfants orphelins et *les* gens infirmes.... »

rendait compte devant un commissaire de l'évêque, le curé et les paroissiens.

Ainsi, pour secourir 14,000 indigents, nombre qui constituait presque la moitié de la population, il ne restait que 10,000 florins (18,560 fr.) par an, soit 15 sous (fr. 1-35) par tête.

Toutes les tables du Saint-Esprit, celle de Sainte-Walburge exceptée, présentaient, à chaque clôture de compte, un arriéré de 2,000, 3,000 ou 4,000 florins (1).

A la demande du gouvernement, il fut rendu compte, le 27 avril 1787, de la situation de la *chambre générale des pauvres*, par ses directeurs, comme députés respectifs du magistrat, de l'évêque de Bruges, des curés de la ville, des tables des pauvres et de la paroisse de Saint-Donat. D'après ce compte (2), où nous avons trouvé les détails suivants, cette institution qui n'était autre, si nous ne nous trompons, que celle qu'on nommait aussi *jointe* (3) de la

(1) Voici quelle était, en 1787, la situation des tables des pauvres, celle de la paroisse de Notre-Dame exceptée, d'après les renseignements que nous avons puisés dans les états des biens du clergé fournis à cette époque (Archives générales de l'État. Chambre des comptes) :

	Recettes.	Dépenses.
Sainte-Anne et Sainte-Croix . . . . fr.	15,885	17,660
Sainte-Catherine	2,083	2,847
Saint-Gilles	11,665	11,385
Saint-Jacques	8,569	8,610
Saint-Sauveur	14,628	14,401
Sainte-Walburge	7,327	8,404

(2) Archives générales de l'État. Chambre des comptes, carton n° 1648.

(3) *Jointe* est un mot purement espagnol, *junta*, qui signifie assemblée, conseil, union, société de plusieurs personnes formée pour quelque administration. Ce mot s'est introduit dans la langue française depuis

généralité des pauvres et qui fut établie pour empêcher les désordres et les troubles des mendiants, avait, comme nous l'avons déjà dit, atteint son but et obtenu tout le succès désiré : les mendiants valides s'étaient livrés au travail et les invalides étaient secourus d'une manière convenable. A l'origine, la chambre générale n'avait d'autres ressources que les dons volontaires et les aumônes dues à la générosité des habitants et recueillies au moyen d'une collecte faite chaque semaine par toute la ville. En cette circonstance, chacun remettait son don, soit annuellement, soit mensuellement, soit hebdomadairement, à son choix, dans une bourse fermée. Dans la suite, l'institution reçut différents capitaux, soit par don manuel, soit par testament, et quelques-uns avec la clause de substitution en faveur des tables du Saint-Esprit désignées, pour le cas où l'institution viendrait à déchoir. Les intérêts des capitaux, joints au produit des collectes, servaient à l'entretien non-seulement du grand nombre des anciens mendiants invalides, mais encore d'aveugles indigents et de nombreux nécessiteux de la ville, âgés de soixante-dix-sept ans. Les autres indigents étaient secourus par les tables respectives des pauvres et les malades entretenus gratuitement à l'hospice de la ville. L'entretien était fourni en argent et mis à la disposition du maître des pauvres du canton où l'indigent demeurait. Chaque vendredi, on lui payait la pension allouée et taxée par la chambre, proportionnellement à ses besoins et à raison de 1, de 2,

que Philippe V est devenu roi d'Espagne (*Voy.* Trevoux, *Dictionnaire universel françois-latin*, 1771, V° *Jointe;* de Sejournant, *Nouveau dictionnaire espagnol, françois et latin*, V° *Junta*).

de 3, de 4 ou de 5 sous par jour. Dans la taxation, on avait égard au gain que le pauvre pouvait obtenir par le travail et aux autres ressources dont il disposait. Lorsque le maître des pauvres savait qu'il serait fait un mauvais usage de l'argent ou qu'il avait des craintes à ce sujet, il lui était libre de n'accorder les secours qu'en nature. En 1787, la chambre générale des pauvres possédait un capital de 31,071 florins, argent de change, et un revenu de 20,658 florins courants (37,465 fr.), et ses dépenses s'élevaient à 20,657 florins (37,427 fr.). L'évêque Brenart, qui mourut le 26 octobre 1794, légua à la jointe son argenterie et une somme importante. Elle cessa un moment son œuvre à cause de la diminution considérable des souscriptions qui se produisit lors de l'invasion des Français, mais le préfet Chauvelin la rétablit et lui abandonna les revenus de l'hospice de la Madeleine (1).

Sous la première république française, les tables des pauvres cessèrent d'être des administrations distinctes par paroisse et perdirent la qualité de personne civile. En vertu de la loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1796), elles furent supprimées et leurs biens, de même que l'administration des secours publics à domicile, passèrent aux bureaux de bienfaisance, dont l'institution s'est conservée jusqu'à nos jours.

A Bruges, la comptabilité du bureau de bienfaisance,

(1) *Voy.* Mémoire de M. Carton, p. 69.

L'hospice de la Madeleine possède actuellement un revenu de fr. 84,528-75.

lequel se compose de cinq membres [1], est tenue avec ordre et méthode. Il y a actuellement pour la ville trente-trois maîtres des pauvres, qui sont chargés de la distribution des secours et servent d'intermédiaires entre les membres du bureau et les indigents; on en compte six pour Notre-Dame, six pour Saint-Sauveur, trois pour Saint-Jacques, trois pour Sainte-Walburge, cinq pour Saint-Gilles, sept pour Sainte-Anne et trois pour la Madeleine.

En 1858, le total de ménages secourus était de 4,560 [2] sur une population de 16,013 pauvres [3]. En 1871, le nombre d'indigents secourus, que nous allons indiquer par paroisse, était de 12,695, et les pauvres ont reçu du bureau de bienfaisance 72,452 francs, répartis comme il suit :

	Nombre des pauvres.	Secours ordinaires	Secours extraord. vêtem., couch., etc.)
Saint-Sauveur. . .	2,913	10,836 »	4,130 29
Sainte-Anne . . .	3,301	14,802 »	5,640 99
Saint-Gilles . . .	2,336	10,470 »	3,991 93
Notre-Dame . . .	1,397	5,190 »	1,980 79
La Madeleine . . .	1,236	5,538 »	2,112 16
Saint-Jacques. . .	853	3,168 »	1,209 46
Sainte-Walburge. .	659	2,448 »	934 38
Totaux . . .	12,695	52,452 »	20,000 »

(1) Ce nombre est celui qui est fixé pour chaque bureau de bienfaisance par l'art. 3 de la loi du 7 frimaire an V.

(2) Savoir : à Saint-Sauveur, 1,043 ; à Sainte-Anne, 1,044 ; à Saint-Gilles, 725; à Notre-Dame, 624 ; à la Madeleine, 479 ; à Saint-Jacques, 421, et à Sainte-Walburge, 224.

(3) Au 31 décembre 1870, la population totale de la ville de Bruges était de 47,952 habitants.

Il se fait un prélèvement de 10 p. °/₀ sur la masse, au profit des paroisses de Sainte-Anne, de Saint-Gilles et de la Madeleine, qui sont beaucoup moins bien partagées que les autres sous le rapport des distributions par des particuliers aux décès, aux anniversaires et aux mariages. Un second prélèvement de 25 p. °/₀ s'opère pour les mois d'hiver (janvier, février, mars, avril, novembre et décembre) en faveur de toutes les paroisses.

Pour être inscrit sur la liste des pauvres secourus par le bureau de bienfaisance, il faut, en règle, que le ménage soit composé de cinq personnes, père, mère et trois enfants : c'est là le ménage type. Ceux qui n'ont pas d'enfants ou qui en ont moins de trois ne participent pas aux secours ordinaires, à moins qu'il ne se trouve parmi les membres du ménage un ou plusieurs infirmes ou malades, ou qu'il n'existe quelque cause exceptionnelle de commisération.

Les secours ordinaires auxquels prennent part tous les ménages types consistent en distributions de pain, houille, etc. On appelle cela *participer à la ronde* (en flamand *van de ronde trekken*). Mais il y a une quantité de ménages plus nombreux ou plus malheureux qui reçoivent en outre, du bureau de bienfaisance, un don mensuel en argent (*maendgeld*), qui varie d'un à deux francs.

Le ménage type a droit à l'unité de secours dans toutes les distributions, soit en fait de pain, à un kilo ; en règle, on n'accorde deux kilos de pain que lorsque le ménage monte au minimum de sept personnes. Rarement il y a lieu de dépasser les deux kilos. Tout cela est néanmoins laissé à la sage discrétion des maîtres des pauvres qui,

pour de bonnes raisons (misère imméritée, maladie, etc.), sortent assez souvent de la règle, notamment dans la paroisse de Sainte-Anne.

Dans le cas où, d'après ce que nous verrons plus loin, les secours en pain se donnent par méreaux, chaque méreau représente un kilo de pain.

Il se fait, tous les ans, une distribution de chemises (en toile à raies blanches et bleues pour hommes, en calicot pour femmes), de couvertures, de paillasses et de jupes, mais alors chaque ménage ne reçoit qu'une pièce unique de l'une ou de l'autre espèce, selon les besoins.

A la demande du médecin, on fournit aussi, mais par exception, de la viande et des œufs.

La plupart des maîtres des pauvres font encore une largesse d'un franc ou un peu plus, aux accouchées, et la Société des dames dite *de la Maternité* fournit à celles-ci des trousseaux ou des layettes, sur l'attestation des maîtres des pauvres qu'elles ont part aux secours publics.

On délivre également des bulletins pour sages-femmes (1), des bons pour cercueils et pour enterrements (2). Ces derniers secours s'accordent actuellement sur simples billets.

Après l'organisation des hospices civils, dont le régime

(1) Le bureau de bienfaisance de Bruges paye cinq francs aux sages-femmes pour chaque accouchement. La femme enceinte choisit la sage-femme qui lui convient parmi celles qu'indique une liste dressée annuellement (*Voy.* le règlement pour le service de santé des indigents malades, fait par le bureau de bienfaisance, le 13 mars 1864, et approuvé par le conseil communal, le 26 du même mois).

(2) L'enterrement d'un pauvre se paye ordinairement trois francs par le bureau de bienfaisance.

a sa base dans la loi du 16 vendémiaire an V (7 octobre 1796), à Bruges, ces hospices ont, en quelque sorte, repris l'œuvre de la jointe de la généralité des pauvres. La jointe se compose actuellement de sept membres (¹), qui se réunissent le premier vendredi de chaque mois, à l'hospice des sœurs de charité. Le président des hospices civils assiste aux séances. Le revenu que cette administration met annuellement à la disposition de la jointe sert au payement de la pension des incurables à l'hospice des frères de charité, à raison de 75 centimes par jour et par individu, à celui des sœurs de charité, à raison de 70 centimes, et à l'hospice Van Volden, à raison de 58 centimes. Il sert, en outre, à secourir à domicile les invalides, les incurables, les aveugles et les personnes âgées et infirmes, qui peuvent encore s'aider elles-mêmes. Les indigents appartenant au dernier groupe reçoivent chaque semaine 1 franc au *minimum* et fr. 2-50 au *maximum*. De plus, ls prennent part aux distributions générales en nature, consistant en comestibles, en combustibles et en vêtements. Au 31 décembre 1871, le nombre total de personnes secourues par la jointe était de 1,160, savoir : 101 placés chez les frères de charité, 111 chez les sœurs, 74 à l'hospice Van Volden et 874 à domicile. Les sommes payées à domicile sont restituées aux membres de la jointe qui en ont fait l'avance, sur la production d'un état mensuel. Cette institution a coûté aux hospices civils, en 1871, la somme de fr. 119,979-92.

Il n'y a pas longtemps que les membres de la jointe se

(¹) Il y a un membre par paroisse; tous, un seul excepté, sont maîtres des pauvres.

servaient des méreaux des chambres paroissiales des pauvres, notamment pour les distributions de pain.

Quant à la remise des méreaux de secours publics en général, elle se fait aux indigents à domicile, par les maîtres des pauvres en personne ; ce n'est que rarement et en cas d'empêchement absolu que ceux-ci confient cette remise au clerc, serviteur ou garçon de la table des pauvres (1) (*dischknape*). Il y a un clerc de l'œuvre par paroisse (2).

Les contre-marques, que l'on voit assez fréquemment figurer sur les méreaux de bienfaisance de certaines paroisses, y ont le plus souvent été appliquées à l'effet d'empêcher la contrefaçon de ces bons métalliques. Elles indiquent aussi quelquefois les sections des paroisses.

Les recherches que nous avons faites dans les comptes des tables des pauvres (à l'exception de ceux de la paroisse de Sainte-Walburge, qui n'ont pu nous être communiqués), n'ont amené la découverte d'aucune mention de méreaux ou de confection de moules pour en couler. Les moules de méreaux anciens et modernes qui existent encore, sont, à peu d'exceptions près, en plomb ou en pierre d'ardoise, et rarement en cuivre ou en fer.

(1) En latin, *famulus mensæ pauperum*.

(2) En 1787, le clerc touchait pour gages et accessoires, à Sainte-Catherine, 21 florins (38 francs), à Saint-Gilles, 90 florins (163 francs), et à Sainte-Walburge, 35 florins (63 francs).

I

MEREAUX DE BIENFAISANCE [1].

PAROISSE DE SAINTE-ANNE.

L'église de Sainte-Anne, à Bruges, fondée en 1496, fut primitivement dédiée à la sainte Croix et à sainte Anne. Par l'acte de consécration du 9 septembre 1497, l'évêque de Tournai l'érigea en paroisse. La paroisse de Sainte-Anne et celle de Sainte-Croix (*extrà muros*) n'en formèrent qu'une jusqu'en 1668, année de leur séparation. On ne connaît pas de méreaux de la paroisse de Sainte-Croix seule et il est très-probable qu'il n'en a jamais existé.

Des distributions de pain dont les frais sont couverts par une partie de l'allocation du bureau de bienfaisance, se font dans la paroisse de Sainte-Anne, cinq, six ou sept fois pendant les mois d'hiver, par les maîtres des pauvres, soit directement, sans emploi de méreaux, soit à l'aide de cartes.

Les distributions de charbon s'opèrent au moyen de bons métalliques, trois ou quatre fois l'hiver. En 1871, on a pu distribuer, pour la paroisse, 110,000 kilogrammes;

[1] Tous les méreaux des paroisses appartiennent, si le contraire n'est indiqué, soit aux anciennes tables des pauvres, soit, à dater de l'érection d'un bureau de bienfaisance, aux chambres des pauvres paroissiales, qui dépendent toutes actuellement de cet établissement public.

en 1872, ce chiffre a été réduit à 90,000 kilogrammes.

Il se donne, sur billet, aux femmes en couches, du charbon (36 kilogrammes).

Il y a des familles aisées qui distribuent, sans méreaux, du pain aux pauvres de leur choix, chaque mois ou tous les deux mois.

L'usage des méreaux diminue dans la paroisse de Sainte-Anne, à cause des fraudes auxquelles il donne lieu de la part des pauvres.

Nous allons enfin procéder à la description des méreaux.

Ils se trouvent dans notre collection lorsqu'aucune autre n'est indiquée.

1. La sainte Vierge nimbée et assise, tenant l'enfant Jésus sur les genoux; devant elle, est également assise sainte Anne, la tête voilée et nimbée; au milieu, globule; un peu plus haut, MM, lettres dont on ignore la signification précise, mais qu'on oserait peut-être traduire par MATRES. Au-dessus, la date 1668, qu'un double filet, interrompu par la tête des deux saintes, sépare du reste.

Rev. Dans un cercle entouré de rayons, le monogramme du nom de Jésus IHS en caractères gothiques; la lettre H est terminée en forme de croix; au milieu, globule.

Plomb.

On ne connaît pas l'usage qui a été fait de ce méreau et ce n'est qu'hypothétiquement que nous le rangeons parmi les *plombs* de bienfaisance de la paroisse de Sainte-Anne. On remarque que la date qu'il porte, est celle de l'année pendant laquelle cette paroisse a été séparée de

celle de Sainte-Croix. Une demoiselle Verhulst, à Bruges, possède actuellement le moule du méreau, qui est en pierre d'ardoise.

On confond assez souvent, à tort, le monogramme du nom de Jésus avec le monogramme du Christ, autrement dit le *Chrisme* (1). Le second était déjà connu au commen-

(1) Ce fut, d'après les historiens, le 6 des calendes de novembre de l'an de Rome 1065 (27 octobre 312), que Constantin, armé de la croix, défit Maxence près du pont Milvius. Eusèbe (Βίος τοῦ θείου τοῦ μακαρίου Κωνσταντίνου, I, 31) raconte que Constantin avait l'habitude de porter le monogramme du Christ sur son casque : les médailles viennent à l'appui de cette affirmation (Cohen, vol. VI, p. 164, n° 509). M. de Rossi, le savant archéologue chrétien, dont la parole inspire la plus grande confiance, affirme qu'il n'est parvenu jusqu'à nous aucun monogramme du Christ proprement dit, gravé ou peint, remontant *avec certitude*, au delà de 312 (*Tit. Carthag.*, p. 33). L'abbé Martigny, entre autres, qui rapporte cette affirmation, dit aussi (*Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, Paris, Hachette, 1865, V° *Monogramme du Christ*, p. 446), que c'est à l'époque de Constantin que le monogramme paraît pour la première fois, d'une manière certaine, sur les *tituli* romains datés, et que le plus ancien monument connu, orné de ce signe, est celui qui a été trouvé, il y a quelques années, sous le pavé de la basilique constantinienne de Saint-Laurent *in agro Verano* : il est de 323, année qui est précisément celle de la mort de Licinius, père (de Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1863, I, p. 23). Ce n'est que vers la fin du règne de Constantin le Grand (de 334 à 337 de Jésus-Christ), que le chrisme est gravé sur les médailles de ce prince (Cavedoni, *Ricerche critiche, intorno alle medaglie di Constantino Magno*, etc., Modena, 1858; Feuardent, *Revue numismatique française*, 1856, p. 254. Cohen, t. V, p. 138. *Voy.* toutefois R. Garrucci, *Revue numismatique française*, 1866, pp. 78 et s). On peut aussi consulter sur le chrisme : *Acta sanctorum, octobris* (1867), t. XII, p. 571; Cavedoni, *Appendice alle ricerche critiche*, etc., Med., 1856, p. 6. Garrucci, *Vetri*, pp. 86 et suivantes; *Indice generale della prima serie del Bullettino di archeologia cristiana*, del cav. Giov.-Batt. de Rossi, 1863-1869, Roma, 1870, V° *Monogramma*,

cement du IVe siècle ; beaucoup plus tard, notamment vers le XIVe siècle, le chrisme constantinien fit place au monogramme du nom de Jésus. Le sigle moderne de ce nom s'écrit, dans l'église latine, IHS, avec la seconde lettre surmontée d'une croix. Ces trois lettres ont été diversement interprétées. Elles ont été traduites par *Jesus hominum salvator*. Ce sens nous paraît devoir être abandonné. Il est plus probable qu'il s'agit ici tout simplement d'une abréviation du mot *Jhesus*, ancienne orthographe de *Jesus*. Ce fut saint Bernardin de Sienne, mort en 1444, qui répandit dans la chrétienté la dévotion du nom de Jésus. Vers la fin du XVIe siècle, on ajouta au chiffre IHS trois clous sous la lettre du milieu. Cette forme, qui est la plus usitée, fut adoptée par la compagnie de Jésus, à qui elle sert de blason ou de devise, devise dont on avait été jusqu'à faire, entre autres, *Jesus humilis societas* (1).

2. S. ANNA ORA PRO NOBIS. La sainte Vierge couronnée, debout, ayant l'enfant Jésus sur le bras droit et un globe dans la main gauche ; derrière elle se trouve, également debout, sainte Anne, nimbée et tenant de la main gauche, un livre ouvert.

Rev. Légende circulaire : SANCTÆ CRVCIS. Étoile. Dans un double cercle : ST AN — NÆ. Croix traversant le double cercle et terminée au bas par deux clous de la

p. 31 ; Cahier, *Caractéristiques des Saints*, Ve *Chiffre*, p. 219 ; Cohen, *Descript. histor. des monnaies frappées sous l'empire romain*, t. VII, p. 365, note 1), etc.

(1) *Voy.* sur le monogramme du nom de Jésus, Cahier, ouvrage cité, Vis *Auréole lumineuse et rayons*, t. I, pp. 95-96 ; Cavedoni, *Notice* 1846 ; *Acta sanctorum*, t. X, octobris, pp. 318 et s.

Passion (¹); au-dessus, banderolle avec INRI (*Jesus Nazarenus rex Judæorum*).

Méreau de secours en nature.

Plomb.

Le livre que sainte Anne tient ici ouvert, nous rappelle les peintures naïves du moyen âge, qui la représentent parfois portant sur les genoux ou entre les bras la sainte Vierge, qui porte elle-même, quoique encore enfant, l'enfant Jésus (²).

3. S · ANNA ORA · PRO NOBIS. La sainte Vierge, debout et couronnée, tient obliquement un sceptre de la main gauche (³); derrière elle est sainte Anne, la tête

(¹) En général, parmi les auteurs, les uns ont supposé quatre clous de la Passion de Jésus-Christ, les autres trois. Saint Ambroise ne parle que de deux clous : « De uno clavo frænos fieri præcepit, de altero diadema intexuit, unum ad decorem, alterum ad devotionem vertit.... » Ces deux clous, d'après Socrate dit le Scolastique, avaient servi à attacher les mains. La première supposition semble la plus conforme aux notions historiques sur le crucifiement chez les anciens. *Voy.* au sujet des saints Clous, Ch. Bohault de Fleury, *Mémoire sur les instruments de la passion de N. S. J.-C.*, pp. 165 et s.

(²) P.-Ch. Cahier, *Caractéristiques des saints dans l'art populaire*, Vie *Enfants saints*, t. I, p. 351. Mgr Malou rapporte qu'il existe dans le diocèse de Bruges un assez grand nombre de statues de sainte Anne portant sur le bras, ou couvrant de son manteau la sainte Vierge, sa fille, qui porte elle-même l'enfant Jesus sur le bras ou sur les genoux. Voy. *Iconographie de l'immaculée conception de la très-sainte vierge Marie*, par Mgr J.-B. Malou, évêque de Bruges, Bruxelles, imp. Goemaere, 1856, p. 5. C'est un beau livre, que nous citerons encore et qui mérite d'être lu et médité par les artistes.

(³) Suivant Mgr Malou, la couronne royale est nécessaire à l'image de la sainte Vierge, chaque fois qu'on représente la Mère de Dieu

nimbée et voilée, et tenant un livre de la main gauche. Au milieu du champ : B — T (*Brood-Teeken,* marque de pain).

Rev. Légende circulaire : CRVCIS * SANCTÆ. Dans le champ : S · ANNÆ et croix; au-dessus, banderolle avec INRI; au bas de la croix, deux clous.

Plomb.

Ce méreau a été employé autrefois pour les distributions de pain.

4. ∘ SANCTÆ — ∘ ANNÆ ∘ · 17 · 08 ∘ en trois lignes. Deux bâtons en sautoir, terminés des deux côtés en forme de patte et placés derrière la légende; étoile en haut et étoile en bas. Le tout se trouve dans un cercle.

Rev. Dans un cercle : ∘ HOVT ∘ — TECKEN — ∘ VOOR DEN — ∘ AERME^N (marque de bois pour les pauvres).

Plomb.

Ce méreau a eu autrefois pour objet la distribution qu'il indique.

5. S A (*Sint Anne*). Gros point ou figure de forme ovale, qui pourrait bien être une tête écrasée.

comme reine du ciel ou de la terre, comme patronne ou protectrice de l'Église, des royaumes, des provinces, des villes ou des familles. Alors elle doit porter aussi, dit ce prélat, le sceptre et l'enfant Jésus (*Iconographie*, p. 72). Quant aux images portant l'enfant Jésus, ce n'est, d'après Boldetti, que postérieurement au concile d'Éphèse qu'on commença à les multiplier, pour réfuter l'hérésie de Nestorius, en démontrant la maternité divine de la sainte Vierge, qu'il niait; mais on en a trouvé qui sont antérieures à cette époque (Boldetti, *Osservazioni sopra i cimeteri de SS. Martini*, l. Ier, c. 5, p. 21. Roma, 1720).

Rev. D (*Disch* [1], table). Même point ou figure qu'au droit.

Plomb.

Méreau de distribution de secours en nature, hors d'usage, ayant la forme d'un rectangle dont les angles sont arrondis.

6. .S. A. Au dessous, figure ovale, ressemblant à une petite tête écrasée ; plus bas, neuf points placés en arc de cercle.

Rev. D :

Plomb.

Méreau de distribution de secours en nature, hors d'usage.

7. S^T^ — ANNE.

Rev. DISCH. En haut, rosace.

Plomb.

Méreau triangulaire, ayant servi autrefois à des distributions en nature.

8. S^T^. — ANNE.

Rev. DISCH.

Plomb.

Ce méreau est encore en usage dans la paroisse de Sainte-Anne, mais on ne s'en sert plus guère que pour les distributions de pain que font les particuliers, par l'inter-

(1) Le mot flamand *disch*, en latin vulgaire *discus*, en anglais *deske*, vient de l'allemand *Tisch*, table. (Voy. *Etymologicum teutonicæ linguæ sive Dictionarium teutonico-latinum*, Cornelii Kiliani, t. I, p. 112, V° *Disch*.) Il désigne ici spécialement, sur les méreaux des paroisses, la table des pauvres. Il signifie aussi *comptoir*.

médiaire du bureau de bienfaisance, à l'occasion d'obits, d'anniversaires ou de mariages.

9. S.T —ANNE et rosace dans un encadrement hexagone.

Rev. DISCH. En haut, fleuron, et en bas, rosace; le tout est dans un encadrement hexagone.

Plomb.

Ce méreau, qui est hexagone, sert aujourd'hui aux distributions de charbon.

10. ST (*Sint*) A (*Anne*).

Fer-blanc.

Cette marque, uniface et ovale, s'emploie pour les distributions de pain que fait aux pauvres celle des sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui a dans son ressort la section paroissiale de Sainte-Anne.

11. A ·:· D — 1.

Fer-blanc.

Ce méreau, également uniface, mais ayant la forme d'un octogone irrégulier, était employé, il y a quelques années, par Madame Augusta de Muelenaere, membre de l'association dite *les Dames de la Miséricorde*, dont il porte les initiales, lors de ses visites charitables dans la paroisse de Sainte-Anne, avec les sœurs de Saint-Vincent de Paul. L'usage qu'on en fait aujourd'hui est entièrement conforme à ce qui se pratique pour la marque précédente (n° 10). Le chiffre qu'on rencontre ici est un numéro d'ordre, imaginé pour prévenir les fraudes et les doubles emplois. Il y a, pour la paroisse, cinquante méreaux de même espèce, présentant chacun un numéro distinct.

PAROISSE DE SAINTE-CATHERINE, AUJOURD'HUI SAINTE-MARIE-MADELEINE.

L'église paroissiale de Sainte-Catherine fut élevée *extrà muros* en 1270 et démolie en 1577. L'office divin se célébra ensuite, pour la paroisse, jusqu'en 1580, dans l'église du couvent des Guillelmites, puis dans une chapelle de la collégiale de Notre-Dame et, un peu plus tard, de nouveau, dans la première de ces deux églises. En 1589, on fit l'acquisition de la chapelle des tisserands de laines (*wollewevers*), qui devint alors l'église paroissiale et subit postérieurement des agrandissements successifs. En 1738, on acheta l'ancienne église des Guillelmites, qui fut abandonnée en 1803, pour cause de vétusté. La chapelle de l'hôpital de la Madeleine fut mise alors à la disposition des paroissiens; la paroisse dont nous allons décrire les méreaux, prit ainsi le nom de Sainte-Madeleine et la circonscription en fut établie par résolution de l'évêque diocésain, du 9 février 1804.

12. La date 1 — 6 — 3 — 6 posée dans les angles de la bordure. Les chiffres 1 et 3 sont reliés par une ligne verticale; il en est de même des deux autres chiffres 6. Au milieu d'un double cercle, sainte Catherine tenant de la droite un marteau (?) et de la gauche un glaive baissé.

Rev. La date 1 — 6 — 3 — 6 placée et reliée comme au droit. Dans un double cercle, la lettre gothique A signifiant peut-être *arme* (pauvres), et la roue brisée.

Plomb.

Ce méreau, dont nous ne pouvons préciser l'ancienne destination, a la forme d'un carré aux angles arrondis.

Le glaive et la roue brisée, attributs ordinaires de sainte Catherine, rappellent les instruments de son supplice. La vierge subit le martyre sous Maximin-Daza. Celui-ci avait préparé pour la déchirer des roues à dents de fer ; mais Dieu, dit la légende, voulut que ces roues tombassent en éclats. Sainte Catherine eut plus tard la tête tranchée.

13. DISCH VAN S. CATHARINE (*Table de sainte Catherine*). Roue brisée.

Rev. SES HAVTEN (Six fagots ou morceaux de bois). Fleurons (?)....

Plomb. Collection de la Société archéologique de Bruges.

Ce méreau, très-fruste, servait à distribuer du bois

14. Dⁿ· (*Disch*). Filet brisé. Sᵀ C (*Sint Catherine*).

Rev. Dⁿ· Filet orné. M : MAGD · (*Maria Magdelena*). — 1807. Fleuron.

Plomb.

Ce méreau sert encore actuellement à la distribution du charbon, en hiver.

15. M. M. (*Maria Magdelena*); en haut, étoile, et en bas, filet orné; le tout dans un cercle.

Rev. BROOD dans un cercle.

Ce méreau a été émis en 1828 ; il est encore en usage aujourd'hui pour les rares distributions de pain que les

maîtres des pauvres font en hiver et pour celles qui ont lieu aux obits et aux anniversaires. A ces services, les pains donnés par les particuliers sont d'un kilo ou d'un kilo et demi, suivant la fortuue de ceux qui les font distribuer.

PAROISSE DE SAINT-GILLES.

Pour autant qu'il est possible d'en juger par les archives de la paroisse, l'église de Saint-Gilles n'a été érigée en paroisse que l'an 1311. La qualification d'*église paroissiale* donnée à la chapelle de Saint-Gilles avant cette époque, notamment dans une charte de 1258, citée par Le Mire (1), ne peut être entendue dans le sens strict du mot (2).

Par acte (3) du 28 juillet 1411, Jean sans Peur, comte

(1) Miræus, *Diplomaticum Belgicorum nova collectio*, t. IV, p. 561.

(2) C'est là du moins la conclusion à laquelle est arrivé, après bien des recherches, M. l'abbé Rembry à Bruges.

(3) Cet acte de fondation a été publié *in extenso* par M. de Stoop, dans les *Annales de la Société d'émulation* (1862-1863, pp. 234-240). Il porte, quant aux méreaux de distribution, ce qui suit : « ... A ycelluy « jour (le lendemain de l'anniversaire de la victoire), les proviseurs « des poures de ladite paroche (de Saint-Gilles) ordonneront trente « trois provendes de pain, vin, pois ou oultre chose au jour convenable « de la valeur de chaqune dicelle trente provendes de quattre gros, « mounoye de nostre pays de Flandres por les dictes provendes estre « distribuees à trente troix poures en la manniere que sensuit, cest « assavoir que deux desdicts proviseurs des poures porteront le « samedi devant le jour que on dira ladicte messe (*de requiem*) et que « on fera ledict anniversaire, en la chambre des bourgmestre et « escevins de notre dicte ville de Bruges treyze enseingnes por par

de Flandre, fonda, dans l'église de Saint-Gilles, un anniversaire en commémoration de la victoire qu'il remporta sur les Liégeois, à Othée, près de Tongres, le 23 septembre 1408, et il voulut qu'à cette occasion il fût fait aux pauvres des distributions en nature (*provendes*), à l'aide de méreaux qu'il désigne sous le nom d'*enseingnes*. Nous n'avons rencontré aucun exemplaire de ces méreaux. La messe de *requiem* pour le repos de l'âme du père et de la mère du comte, messe ordonnée par l'acte de fondation, a été célébrée jusqu'à la révolution française du siècle dernier.

Dans la paroisse de Saint-Gilles, il se fait actuellement, en moyenne, qnatre distributions de charbon, pendant l'hiver. Le contingent de charbon, fourni en 1872 par le bureau de bienfaisance, s'élève à 70,000 kilogrammes. Chaque distribution est ordinairement de 20,000 kilogrammes, et les maîtres des pauvres suppléent à ce qui manque au moyen des fonds dont ils disposent.

Habituellement, la chambre des pauvres de Saint-Gilles ne fait pas de distributions de pain générales et régulières ; il se donne du pain par méreaux isolément aux pauvres qui en ont le plus besoin. L'excédant des distri-

« eulz estre donnez à traize poures ou bon leur semblera, auquels « poures seront donnes treyze des provendes dessusdictes et les « aultres vingt seront donnees et distribuees par les dicts proviseurs, « et lors ycheulz proviseurs intimeront aulx dictes bourgmaistres et « eschevins que ledit messe et anniversaire se feront, afin que eulx y « puisent venir ou envoyer, se y leur plait.... » L'acte de fondation autorise le curé de Saint-Gilles à acheter, à cet effet, une rente perpétuelle de 50 livres parisis par an, rente que le comte se charge d'amortir.

butions en argent est employé soit à des secours en pain, soit en payement de denrées (café, savon, etc.), d'une valeur de 25 centimes, que les pauvres se procurent, à l'aide de cartes, dans un magasin déterminé. Au surplus, chaque maître des pauvres agit, sous ce rapport, comme il le juge à propos.

16. Saint Gilles nimbé, debout au milieu de broussailles et percé d'une flèche; il tient obliquement dans la main droite une crosse; à gauche de sa tête est une étoile. Une biche pose les pieds de devant sur le flanc gauche du saint. Le tout se trouve, avec la date 1 — 6 — 7 — 7 au milieu, dans un encadrement, orné à l'intérieur et à l'extérieur.

Rev. Dans un encadrement octogone, orné à l'intérieur et à l'extérieur, la représentation de la sainte Trinité : Dieu le père, mitré et nimbé, est assis de face sur un trône; il tient les bras de la croix à laquelle Jésus-Christ est attaché; à sa droite, le Saint-Esprit, sous la figure d'une colombe (1) volant obliquement (2).

Plomb. Octogone irrégulier

La légende de saint Gilles n'est pas fort connue. Voici

(1) On sait qu'on représente le Saint-Esprit sous deux figures, celle d'une colombe, tel qu'il apparut au baptême de Jésus-Christ, et celle de langues de feu, tel qu'il apparut, au jour de la Pentecôte, sur la tête des apôtres et des disciples assemblés. Voy. *Iconographie de l'immaculée conception de la très-sainte Vierge Marie*, par Mgr J.-B. Malou, p. 5.

(2) C'est ordinairement à peu près ainsi que la sainte Trinité est représentée sur les méreaux (*Voy.* plus loin, nos 48 et 53, et Forgeais, *Plombs historiés*, 3e série, *Variétés numismatiques*, pp. 116 à 118).

en quels termes elle a été donnée [1] par un abbé de Bruges, aussi modeste qu'instruit :

« Saint Gilles, issu de race royale, naquit à Athènes, vers 640. A la mort de ses parents, il distribua aux pauvres son riche patrimoine, et pour se soustraire aux honneurs que lui attiraient ses miracles et ses vertus, il passa la mer et vint se fixer en France. Après un court séjour à Arles, il se retira dans une vaste forêt, à proximité du Rhône, où il vécut deux ans en compagnie d'un saint ermite, nommé Vérédème, qu'il quitta pour s'enfoncer plus avant dans la forêt. Une grotte, dont l'entrée était cachée par d'épaisses broussailles, lui servait de retraite, et Dieu, qui ne laisse jamais ses enfants dans le besoin, permit qu'une biche se fît sa compagne fidèle et le nourrît de son lait. En 673, Flavius Vamba, roi des Visigoths, se trouvant à Nîmes, voulut faire une partie de chasse dans la forêt qu'habitait l'humble anachorète. Traquée par une meute nombreuse, la biche du saint se sauva dans la grotte de son maître, et la flèche qui lui était destinée, traversant les broussailles, vint frapper le saint ermite. Saint Gilles fut bientôt découvert. Le roi bâtit un monastère en cet endroit, et le pieux anachorète, cédant aux pressantes sollicitations du prince, en prit la direction avec le titre d'Abbé. Aimé de Dieu et des hommes, saint Gilles mourut dans un âge fort avancé, entre les années 720 et 726, le premier du mois de septembre [1]. »

(1) *Programme explicatif et détaillé de la grande procession jubilaire du précieux Sang, du 3 mai 1869*, p. 16.

(2) *Voy.* aussi sur saint Gilles, le *Grand dictionnaire historique* de

17. S · EGIDIVS — A ∘ (*anno*) 1663. Sous un portique orné, saint Gilles debout, à gauche, ayant le bras percé d'une flèche; la biche est à ses côtés.

Rev. SANCTVS ∘ SPIRITVS 17 ÷ 07. Le Saint-Esprit nimbé, sous la forme d'une colombe aux ailes déployées, et entouré de rayons. 1593.

Plomb.

18. Saint Gilles nimbé, debout ; dans la main gauche, il tient obliquement une crosse et place la main droite sur la biche, dont les pieds de devant sont posés sur lui. En haut, à sa droite, une étoile. La date 17 — 58, divisée, se trouve des deux côtés du saint.

Rev. La sainte Trinité représentée comme au n° 16 ci-dessus, mais le trône sur lequel le Père éternel est assis est différent et il n'y a pas d'encadrement octogone.

Plomb.

C'est à tort qu'on a cru pouvoir attribuer ce méreau à l'archiconfrérie de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs, établie en l'église de Saint-Gilles. C'était, de même que les précédents et le suivant, un méreau ordinaire de secours, émis par la table des pauvres de la paroisse, où l'on en conserve encore le moule, qui est de cuivre. Cependant, il est vrai que ce méreau et celui qui a été décrit au n° 16, font allusion à l'archiconfrérie de la Sainte-Trinité. Cette confrérie fut érigée le 15 juin 1642. Hodion, évêque de Bruges, fut le premier membre de

Moreri, V^is *Saint Gilles, abbé*, et *Caracteristiques des Saints, dans l'Art populaire*, par le P. Ch. Cahier, t. I, pp. 186, 187.

l'association; après lui, se firent inscrire les abbés d'Oudenbourg, de Saint-André et d'Eeckhoute. Le but de la confrérie était la délivrance des chrétiens retenus captifs en Turquie, à Tripoli, à Tunis, à Alger et au Maroc. D'autres associations semblables existaient en France et dans les Pays-Bas. De concert avec celle de Bruges, elles étaient parvenues à délivrer 2,404 esclaves, depuis 1602 jusqu'en 1780. En 1769, la confrérie de Bruges envoya, à titre de provision, à Alger, 436 livres en monnaie de change, pour la libération du Brugeois Jacques Gadeine, retenu captif à Alger.

19. Dans un cercle, saint Gilles nimbé, debout, entre des arbustes ou des broussailles, tenant obliquement, de la main droite, une crosse et ayant le bras gauche percé d'une flèche ; à sa gauche, la biche qui pose sur lui les deux pieds de devant.

Rev. Figure ressemblant à un M orné et renversé, ayant un fleuron en haut, en bas et aux côtés. Au-dessous, la date 17 — 75 (1).

Plomb.

20. Dans un cercle de perles : · D · (*Disch*), filet anglais, S^T GIL^S (*Sint Gillis*) et fleuron.

Rev. Dans un cercle de perles : BROOD — TEEK^EN (marque pour du pain) ; en haut, un fleuron, et en bas, un autre fleuron, ayant au milieu une étoile.

Plomb.

(1) C'est à tort que dans la gravure le droit a été pris pour le revers (pl. E.).

Ce méreau indique l'usage auquel il était affecté autrefois. Il en est de même du suivant.

21. D. — S^T GIL^S Rosace en bas.

Rev. HOUDT — TEECK^N (*teecken*, marque pour du bois). En haut, étoile, et en bas, rosace.

Plomb.

22. D — S^T G (*Disch — Sint Gillis*). Une étoile se trouve entre les deux lettres S et G.

Rev. Au milieu d'une couronne de feuillages, globe en relief, sur lequel sont placés six points en forme de rectangle, avec les lettres N D au-dessous.

Plomb.

Nous ignorons le sens des lettres N D.

Ce méreau, de même que ceux qui ont été décrits ci-dessus sous les n°s 18 et 19, servaient, en général du moins, aux distributions de pain.

23. Dans un double cercle S^T G (*Sint Gillis*). Filet. Étoile.

Rev. Dans un cercle un grand B., initiale du mot *brood* (pain).

Plomb.

Ce méreau et les suivants marquent la nature de la distribution de secours pour laquelle ils étaient employés.

24. Même droit que celui du méreau précédent.

Rev. B. (*brood*), avec la date 1848 au-dessus.

25. Dans un cercle, S^{T} G. et filet tenant le milieu entre le filet anglais et l'ornement.

Rev. Dans un cercle : HOUDT (*bois*), deux filets doubles et le même filet qu'au droit.

Plomb. Collection de la Société archéologique de Bruges.

Il existe dans notre collection un méreau semblable, avec la date 1848 au-dessus de l'inscription du revers.

26. Même droit que celui du méreau précédent.

Rev. KOOL-T^{EN} (*teeken*, marque pour du charbon) dans un cercle.

Plomb. Collection de la Société archéologique de Bruges.

27. Même droit qu'au n° 25.

Rev. Dans un cercle : 1848. — KOOL (*charbon*) et filet orné.

Plomb.

28. Dans un encadrement hexagone, S^{T} G (*Sint Gillis*) et un filet ayant une étoile au milieu.

Rev. Dans un encadrement hexagone · H · (*Hout*, bois) — VH (*Vleesch*, viande).

Plomb.

On voit que ce méreau servait à la fois à la distribution de bois et à celle de viande.

29. V (*Vleesch*, viande). En contre-marque I.

Plomb.

Ce méreau uniface et ovale est percé en haut de deux trous et a servi à distribuer de la viande.

30. Dans un encadrement hexagone, S^T G (*Sint Gillis*) et un filet ayant une étoile au milieu.

Rev. Dans un encadrement hexagone, le sacré Cœur de Jésus, entouré de rayons, avec la couronne d'épines derrière, et surmonté de la croix.

Plomb.

Ce méreau, de forme hexagone, fut confectionné, il y a plusieurs années, par feu M. Gilliodts, alors vicaire à l'église de Saint-Gilles; il servait aux distributions particulières de pain que faisaient souvent cet ecclésiastique et les autres vicaires de la paroisse. Pour qu'on pût facilement le distinguer des méreaux de la chambre des pauvres, il fut émis au type du sacré Cœur de Jésus qui est particulièrement honoré dans la paroisse, où il existe même une confrérie de ce nom, érigée le 31 mai 1814, par l'évêque de Gand, de Broglie(¹). L'usage de ce méreau cessa après la promotion de M. Gilliodts à la cure de Crombeke, arrivée le 26 décembre 1868.

31. Dans un cercle, S^T G (*Sint Gillis*) - Z — S (*Zondags-school*, école dominicale). Filet orné.

Rev. Dans un cercle, 10. — CENT^S et fleurons.

Plomb.

Ce méreau est aujourd'hui sans emploi; un curé le fit

(¹) *Voy.* sur la confrérie du Sacré-Cœur de Jésus, un petit manuel imprimé à Bruges en 1866, chez L.-B. Herreboudt et fils.

faire, il y a plusieurs années, pour être distribué aux pauvres qui étaient présents à l'école dominicale et pour lesquels il avait, comme on le voit, la valeur de dix centimes en numéraire.

32. S^T $\overline{G}$. Espèce de filet à gouttière et filet anglais. Méreau uniface et carré aux angles arrondis.

Plomb.

En 1872, la chambre des pauvres de Saint-Gilles a fait fondre tous les méreaux anciens et ceux qui étaient encore en usage, et en a fait couler quatre nouveaux, celui que nous venons de décrire et les trois suivants. On s'en sert indifféremment pour distribution de pain et de charbon ; mais on emploie tantôt l'un tantôt l'autre, afin d'empêcher que les pauvres, au lieu d'échanger immédiatement les méreaux, ne les conservent pour profiter d'une distribution ultérieure plus avantageuse. Les mêmes marques se distribuent aussi aux obits et aux anniversaires.

33. S^T G. Espèce de filet à gouttière et filet anglais.

Plomb. Octogone et uniface.

34. Même méreau, mais de forme hexagone.

Plomb.

35. Dans un cercle, S^T G. Espèce de filet à gouttière et filet anglais.

Plomb. Uniface.

PAROISSE DE SAINT-JACQUES.

L'église de Saint-Jacques fut élevée au rang d'église paroissiale vers 1240 (1), par l'évêque de Tournai.

Dans la paroisse de Saint-Jacques, les femmes en couches reçoivent fr. 2-50 en argent et un sac de houille.

36. Coquille.

Rev. JACOP en caractères gothiques.

Cuivre.

Nous possédons également un essai en plomb de ce méreau, qui est décagone.

La coquille que l'on donne comme attribut à saint Jacques le Majeur représente celle dont il se servit, suivant la tradition, pour baptiser Josias, son compagnon de supplice.

37. Coquille.

Rev. S J (*Sint Jacob*, saint Jacques), en lettres d'une forme toute particulière, séparées par un bâton de pèlerin, avec coquille vers le bas, bâton autour duquel est entortillée une corde, ce qui lui donne l'apparence d'un caducée.

Plomb.

On a coutume de donner à saint Jacques le Majeur, presque tous les attributs d'un pèlerin, soit à raison de son voyage en Espagne, pour y prêcher l'Évangile, soit à

(1) Custis, manuscrit à la bibliothèque de l'université de Gand, vol. II, *Histoire des paroisses de Bruges*.

cause du célèbre pèlerinage à son tombeau de Compostelle, en Galice [1]. La tradition rapporte que saint Jacques remit à Hermogène, docteur des Pharisiens, le bâton qu'il tenait dans les mains pour permettre à celui-ci de comprimer la puissance des démons.

38. Quatorze petites étoiles entre deux cercles. Dans le champ, coquille et cinq pains; plus bas, le chiffre 4, indiquant des pains de 4 sous. La coquille et le chiffre sont posés sur le cercle intérieur.

Rev.... Coquille (fruste).

Plomb.

Ce méreau servait à la distribution de pains de 4 sous.

On voit, par les actes de fondation et les méreaux, qu'aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, on donnait à Bruges, des pains de 6 et de 12 gros, de 3, de 4 et de 6 sous, et quelquefois des pains blancs d'un sou.

39. Dans un double cercle, trois étoiles; une gourde est placée en haut sur le cercle intérieur. Deux bâtons de pèlerin, en sautoir, coupent ce dernier cercle et divisent la date 17 — 02, placée au milieu. Dans chacun des angles formés par les bâtons, l'angle inférieur excepté, se trouve un pain.

Rev. Entre deux cercles, huit petites étoiles. Dans le champ, coquille, 1702 et pain.

Cuivre.

Ce méreau et le suivant étaient destinés à la distribution de pain.

[1] Cahier, *Caractéristique des Saints*, V° *Pèlerin*, t. II, p. 676.

40. Même pièce, mais avec la date 17 — 25, au droit (1) et au revers.

Cuivre. Coll. de M. le chanoine Félix Bethune, à Bruges.

41. BROOD — 4 — S T (*stuivers*, sous). Au milieu, gourde à laquelle est attachée une corde qui, de chaque côté, est disposée en nœud. Au bas, la date 1702, entre deux étoiles.

Rev. Dans un cercle, gourde avec annelet y attaché et anneau, placée sur deux bâtons en sautoir ; au milieu, la date 17 — 09 ; au-dessous, plantes.

Plomb.

Ce méreau servait à la distribution de pains de 4 sous.

42. B (*Brood*) entre deux étoiles ; au milieu, S — T (*stuivers*) ; en bas, le chiffre 6 entre deux étoiles. Deux bâtons ayant chacun une gourde sont placés derrière un panier surmonté de trois pains et coupent un cercle intérieur, sur lequel le panier est placé.

Rev. BROODT. Coquille placée sur deux bâtons de pèlerin posés en sautoir et attachés en haut par un lien ; en bas, la date 1732, surmontée d'une étoile.

Plomb.

Ce méreau donnait droit à un pain de six sous.

43. Dans un cercle, coquille avec lien et 1732.

Rev. Dans un cercle V, trois fagots, dont un est placé obliquement sur les deux autres, et, en bas, gourde avec lien.

Plomb.

(1) C'est à tort que la gravure de la planche G indique cinq étoiles au droit, au lieu de trois.

Ce méreau, qui était employé autrefois aux distributions de fagots ou de bois, l'est actuellement aux distributions de charbon qui se font, trois ou quatre fois l'an, en hiver, à tous les indigents de la paroisse, ou aux femmes pauvres en couches, lesquelles reçoivent en échange un sac de houille. Le chiffre V indique sans doute le nombre de fagots ou de morceaux de bois que le méreau représentait.

44. Deux bâtons de pèlerin attachés ensemble par un lien, coupant un cercle et placés en sautoir; au-dessus, chapeau de pèlerin; à côté, 17 — 47, et, en bas, trois pains.

Rev. DISCH · TEECKÉN · VAN · S^T IACOBS · (marque de la table de Saint-Jacques), 1747. Rosace formée de quatre valves de coquille et ayant au milieu une étoile.

Cuivre.

Autre méreau identique, mais avec une étoile en contre-marque sur la bordure du droit.

Autre méreau semblable, avec contre-marque, ayant au milieu de la rosace du revers un globule, au lieu d'une étoile.

Ces méreaux et ceux qui sont décrits sous le numéro suivant ne servent, pour ainsi dire, qu'aux distributions de pain qui se font aux obits, aux anniversaires et aux mariages.

45. DISCH — S^T IACOB — 1747.

Rev. Rosace formée de trois valves de coquille et ayant au milieu un globe entouré d'un cercle.

Cuivre.

Méreau dentelé.

Méreau semblable avec une étoile en contre-marque sur une des valves.

Méreau semblable, avec la même contre-marque, mais ayant au milieu de la rosace du revers une étoile entourée d'un cercle, au lieu d'un globe.

Méreau identique avec la même contre-marque, mais au milieu de la rosace, sur un globe, la lettre gothique E, avec une étoile incomplète.

46. Dans un encadrement S^T IAC. — GROOTEN (*saint Jacques. — Grand*), et grand bâton de pèlerin, placé obliquement et auquel est attachée une gourde.

Rev. Dans un encadrement, la date 17 — 75 séparée en deux par une coquille ; en bas CATECIS (catechismus).

Plomb.

Ce méreau, d'une forme toute particulière, ainsi que le suivant, étaient distribués autrefois par le clergé de la paroisse pour prix de l'assistance au catéchisme donné le dimanche aux adultes pauvres.

47. Coquille. S^T IAC. (*Sint Jacobs*).

Rev. Dans un cercle, CA — TEC. (*catechismus*) et bâton avec gourde, placé verticalement.

Plomb.

Autre méreau dont le droit est le même que celui du méreau précédent, mais dont le revers est lisse.

Le premier n'est plus guère en usage que pour les distributions de pain par des particuliers; le second, espèce d'essai, sert seulement de complément dans ces distribu-

tions. Ce dernier a été employé parfois pour celles que fait le charitable curé de la paroisse dans le ressort de sa section.

PAROISSE DE NOTRE-DAME.

L'église de Notre-Dame doit son origine [1] à une chapelle construite par saint Boniface sur le territoire de Sysseele et qu'il nomma Notre-Dame au bord du canal (*Onze lieve vrouwe ter Reyen*). Elle figure déjà comme église paroissiale dans un diplôme de l'an 961. On l'appelait communément *Église de Saint-Boniface*, et ce saint en fut, après sa mort, considéré comme le patron. Reconstruite en 1120, à la suite d'un incendie, et agrandie en 1180, elle prit en 1185 le nom de Notre-Dame [2] et conserva saint Boniface comme patron secondaire.

Ainsi qu'on le verra, la paroisse de Notre-Dame l'emporte sur les autres par le nombre, la variété et la gravure des méreaux.

Les pièces qui sont décrites sous les n°s 48 à 66 inclusivement, appartiennent probablement à la première moitié du XVIe siècle.

48. A gothique.

Plomb. Uniface et rectangulaire.

(1) *Voy.*, entre autres, sur cette origine : VREDIUS, *Fl. Ethn.*, 517; BEAUCOURT DE NOORTVELDE, *Description historique de l'église de Notre-Dame à Bruges*, pp. 5 et suivantes.

(2) *Voy.* lettres données par Everard, évêque de Tournai, en 1185.

49. D gothique.

Plomb.

Méreau uniface et ayant la forme d'un octogone irrégulier.

50. E gothique.

Plomb. Uniface.

51. Saint Pierre nimbé, debout sous un portique, tenant une longue clef dans la main gauche.

Rev. Saint Pierre nimbé, debout sous un portique et tenant une longue clef de la main droite.

Plomb.

Ce méreau rectangulaire nous rappelle qu'il y avait autrefois dans l'église de Notre-Dame une chapelle consacrée à saint Pierre. Cette chapelle y était connue sous le nom de chapelle de Lankhals et fut érigée par Catherine Van Poucke, en exécution des dernières volontés de son mari, Pierre Lanckhals, que Maximilien créa, contre le gré du peuple, écoutète de la ville de Bruges et qui fut décapité le 22 mars 1488. Des anniversaires, avec distribution de pain aux pauvres, furent fondés pour le repos de l'âme de Pierre Lanckhals et de celle de sa femme. Il est probable que le méreau décrit en dernier lieu a servi à cette occasion (¹).

52. Saint debout, tenant dans la main droite un long marteau et dans la gauche un objet inconnu. A sa droite,

(¹) Beaucourt, ouvrage cité, pp. 122, 123.

une figure assise, tenant une espèce de torche ; à sa gauche, une figure à mi-corps, tenant la même chose.

Plomb.

Méreau uniface en losange, terminé à chaque coin par une boule.

Le personnage principal, qui figure sur ce méreau, serait-il saint Éloi ? S'il en était ainsi, nous ferions remarquer qu'il existait autrefois dans l'église de Notre-Dame une chapelle qui portait le nom de ce saint et dont la corporation des orfévres obtint l'usage en 1510.

53. Dieu le père assis de face, sur un trône, la tête nimbée ; il tient les bras de la croix à laquelle Jésus-Christ est attaché; sous la barbe du Père éternel, le Saint-Esprit ayant la figure d'une colombe aux ailes déployées.

Rev. Dans un encadrement rectangulaire et orné, la lettre gothique D, qui marque peut-être une section de la paroisse, comme les lettres se trouvant sur les méreaux décrits sous les n°s 48, 49 et 50 qui précèdent, et le n° 64 qui suit plus loin.

Plomb.

Méreau rectangulaire, avec trois globules à l'extérieur de la partie supérieure.

54. Dans un encadrement, la tête du Sauveur, de face, à longue chevelure, ayant trois globules de chaque côté.

Rev. S A (*Sancta Anna*) en lettres gothiques entrelacées, avec trois globules de chaque côté.

Plomb.

Ce méreau, d'une forme particulière, fait allusion à la chapelle de Sainte-Anne. Ce serait à tort qu'on voudrait l'attribuer à la paroisse de ce nom. Il nous est démontré qu'il appartient à la table du Saint-Esprit de Notre-Dame.

55. La sainte Vierge couronnée et voilée, assise derrière un paysage ; elle tient son divin enfant sur le bras droit (1) et des rayons l'entourent. Au-dessous d'elle, une figure étendue.

Rev. Le monogramme de Jésus IHS en lettres gothiques ; la lettre H est surmontée d'une croix, qui forme la continuation de son premier jambage.

Plomb.

Quelle est la figure qui se trouve sous la Vierge? Serait-ce le démon? On sait que le démon, le dragon ou ordinairement le serpent infernal, sous les pieds de Marie, est un attribut essentiel de ses images, lorsqu'on la représente comme mère de Dieu et corédemptrice du genre humain. Suivant la tradition catholique, Marie a triomphé de l'enfer, en ouvrant aux hommes le paradis et en leur donnant le Messie (2).

(1) Voici en quels termes un poète exprime la raison pour laquelle Marie porte son divin Fils dans les bras :

« *Si quæras natum cur matris dextera gestat?*
Sola fuit tanto munere digna parens.
Non potuit mater majore munere fungi ;
Altera non potuit dextera ferre Deum. »

Voy. *Ziegelbauer*, in-fol. Vienne, 1737, pp. 70 et 71, cité dans l'*Iconographie* de Mgr Malou, p. 61.

(2) Voy. *Iconographie de l'immaculée conception*, par Mgr Malou, p. 79.

56. Dans un octogone double et orné, les mots SOL — LVNA en lettres gothiques, séparés par un filet gras.

Plomb. Uniface.

La même pièce existe avec une contre-marque au revers.

Ce méreau fait allusion au texte de l'Apocalypse (chap. XII, v. 1) : *Et signum apparuit in cœlo : Mulier amicta sole et luna sub pedibus, et in capite ejus corona stellarum duodecim.* « Il parut alors dans le ciel une chose prodigieuse : c'était une femme qui était revêtue du soleil et qui avait la lune sous les pieds et une couronne de douze étoiles sur la tête. » La sainte Vierge est comparée à la *lune*, comme le Seigneur est comparé au *soleil*. On a l'habitude d'appliquer à Marie ces paroles du cantique des cantiques (chap. VI, v. 9) : *Pulchra ut luna, electa ut sol* (1). On dit Marie revêtue du soleil, c'est-à-dire de son divin Fils, qui l'a entourée de gloire, comme de sa propre divinité (2).

57. Dans un encadrement rectangulaire, la sainte

(1) « *Quæ est ista quæ progreditur quasi aurora consurgens, pulchra ut luna, electa ut sol, terribilis ut castrorum acies ordinata ?* » Quelle est celle qui s'avance comme l'aurore lorsqu'elle s'élève, qui est belle comme la lune, éclatante comme le soleil et terrible comme une armée rangée en bataille (Voy. *Sainte-Bible*, par le R. P. de Carrières, et les Commentaires de Menochius, de la compagnie de Jésus, t. III, p. 536. Besançon-Lille, MDCCCLVI.)?

(2) *Voy.* sur ce point, entre autres, saint Bernard, *Serm. de XII prærogativis*, n° 3, p. 1007, t. III, op. ed. Mabillon, Paris, 1690 ; Mgr Malou, *Iconographie de l'immaculée conception*, 1856, pp. 60 et suiv.

Vierge, couronnée, debout et entourée de rayons, portant l'enfant Jésus sur le bras gauche et posant les pieds sur un croissant.

Rev. Les lettres gothiques MA (*Maria*), surmontées d'un trait orné, dans un encadrement rectangulaire.

Plomb. Rectangulaire.

Souvent sur les méreaux et ailleurs, Marie est représentée avec la lune sous les pieds. Cela signifie, notamment, qu'elle est bien au-dessus des objets de ce monde et de tout ce qui est soumis aux différentes vicissitudes dont la lune est le symbole, en d'autres termes, qu'elle surpasse, par la sublimité de sa sainteté et la grâce dont elle est comblée, tout ce qui existe ici-bas et qui n'est que défectueux et corruptible (1).

58. Dans un pentagone irrégulier, la sainte Vierge couronnée et voilée, assise sur un siége et tenant l'enfant Jésus nimbé sur les genoux ; à sa gauche, étoile. Hachures.

Rev. C gothique dans un encadrement octogone et orné.

Plomb.

Méreau ayant la forme d'un octogone irrégulier.

(1) *Voy.* sur le sujet délicat du symbolisme de la lune et des douze étoiles qui couronnent la sainte Vierge : SAINT AUGUSTIN, *Enarr. in Psalm. CXLII*, n° 3, t. IV, col. 1590 ; PRIMASIUS, *Comm. in Apocal.*, t. III ; *Patrologie* de MIGNE, t. LXVIII, col. 872 ; SAINT BERNARD, *Sermo de XII prærog.*, n°s 3, 4, 5 ; Mgr MALOU, *Iconographie* déjà citée, pp. 62 et suivantes.

59. V accosté de deux traits et de deux globules ; dans l'intérieur du V et en haut, un troisième globule.

Plomb. Uniface et rectangulaire.

Il est possible que V soit l'initiale du mot flamand *vleesch;* dans ce cas, le méreau aurait été employé autrefois pour les distributions de viande.

60. Dans un double cercle, les instruments de la passion de Jésus-Christ (1), savoir : la colonne de la flagellation, le marteau, l'échelle, trois clous, la croix, le bâton d'hysope avec l'éponge, la lance, les tenailles, etc. ; à l'extérieur du cercle, dans chacun des quatre angles de la bordure, un fleuron.

Rev. Dans un double cercle, croix dont chacune des branches est fixée par un trait placé entre deux points; dans chacun des angles de la croix, une figure trilobée, terminée en pointe et surmontée d'un globule; à l'extérieur du cercle, un globule dans chaque angle de la bordure.

Plomb.

Ce méreau qui est carré, et ceux qui seront décrits sous les nos 67 et 68 rappellent la chapelle de Sainte-Croix qui fut érigée dans l'église de Notre-Dame en l'honneur du saint Bois, l'an 1473, par Wautier Uutenhove (2). Ils

(1) Voy. *Mémoire sur les instruments de la passion de N. S. J. C.*, par Ch. Bohault de Fleury.

(2) Ce fut Wautier Uutenhove, époux de Marguerite Tristram, qui fit don à l'église d'une partie de la sainte Croix, laquelle avait été rapportée, dit-on, de la terre sainte par Nicolas Schoutheten. En 1474, l'évêque de Tournai Ferry de Cluny fit vérifier et constater l'authenticité de cette

rappellent aussi la confrérie de la Sainte-Croix qui fut fondée par l'évêque Denys Christophore, suivant lettres épiscopales du 15 mars 1526.

61. Dans un cercle un enfant au maillot.

Plomb.

Ce méreau uniface servait aux distributions de secours aux femmes en couches.

62. Dans un double cercle, formant la bordure, un cercueil orné.

Plomb. Uniface.

Ce méreau donnait droit à un cercueil.

63. La Vierge nimbée, debout, tenant l'enfant Jésus sur le bras gauche.

Rev. GROS en caractères gothiques; au-dessus, étoile; au bas O.

Plomb.

Ce méreau représentait-il la valeur d'un denier de gros en numéraire?

64. E.

Plomb. Uniface et rectangulaire.

65. Dans un double cercle, la tête du Seigneur à droite, entourée d'un nimbe orné.

relique : c'est ce que raconte Beaucourt de Noortvelde, *Description de l'église de Notre-Dame*, pp 72 et s.; conf. Gaillard, *Ephémérides brugeoises*, pp. 192, 193.

Rev. Dans un double cercle, le buste de la sainte Vierge à gauche; la tête est voilée et entourée d'une auréole.

Plomb.

66. AVE, entre deux barres horizontales, traversant chacune deux globules.

Plomb. Uniface.

La pièce a la forme d'un octogone irrégulier.

Après avoir constaté qu'il s'agit d'un méreau de secours pour les pauvres, nous nous sommes naturellement demandé à quelle occasion il se donnait à ceux-ci. Le mot AVE comporte, en effet, des interprétations diverses. Le méreau était-il remis aux pauvres pour prix de leur assistance à un office de la Vierge qui se faisait à certains jours à l'église, à celui du salut par exemple? Jusqu'à preuve contraire, nous inclinons à croire qu'il était une marque ordinaire de secours et que le mot AVE ne servait qu'à le différencier des autres méreaux de la paroisse de Notre-Dame, affectés aux distributions générales.

67. Dans un cercle, longue croix terminée par deux clous de la passion et accostée à gauche de deux objets ressemblant à des clous doubles. La croix porte au milieu une espèce de cercle et est accostée de la date 15—51.

Plomb. Uniface.

La Société archéologique de Bruges possède un méreau semblable avec une contre-marque au revers, ayant à peu près la forme d'une gourde.

68. Dans un double encadrement octogone, calice ouvert surmonté du Saint-Esprit nimbé, sous la figure d'une colombe aux ailes éployées qui portent un globule à chaque extrémité, et dont la queue porte également un globule. Le calice est accosté de deux autres globules et de la date 15—53, surmontée de deux figures se rapprochant de la forme d'un œil.

Rev. Dans un encadrement double, une croix pattée, anglée de rayons et dont les branches se terminent en pointe; chaque branche, celle d'en bas exceptée, porte un globule; la branche supérieure et la branche inférieure sont placées chacune entre deux globules.

Plomb.

Le méreau, qui est octogone, rappelle, outre la chapelle de Sainte-Croix, comme nous l'avons dit, l'existence de l'ancien autel du Saint-Sacrement et de l'importante archiconfrérie de ce nom, établis dans l'église de Notre-Dame (1).

C'est à tort qu'on voudrait attribuer ce méreau de distribution de secours en nature à l'ancienne Société du Saint-Esprit ou à la Société de rhétorique; il appartient bien, comme tous les méreaux précédents, à l'ancienne table des pauvres de la paroisse de Notre-Dame.

(1) *Voy.* sur cette confrérie : Beaucourt de Noortvelde, *Description historique de l'église de Notre-Dame a Bruges*, p. 158.

(*Pour être continué.*) De Schodt.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. W. J. DE VOOGT *à M.* R. CHALON.

Amsterdam, 15 avril 1873.

TRÈS-HONORÉ MONSIEUR,

Permettez-moi de vous adresser quelques observations dont peut-être quelques-unes mériteront votre attention.

Mon ami, M. Iddekinge, de Leyden, a nettoyé les monnaies de la petite trouvaille que vous connaissez, et nous y avons découvert encore un esterlin intéressant. Comme vous vous le rappelez peut-être, le trésor ne contenait qu'un esterlin qui montrait les lettres EDE. Eh bien, mon ami vient d'y reconnaître une pièce inconnue de Frédéric d'Anholt. Je chercherai quelques renseignements généalogiques sur ce seigneur et vous les adresserai. En attendant, voici le dessin de la monnaie de Megen de ma trouvaille. Elle est de Jean III (1359-1415) et unique. Le type est connu pour Utrecht (*voy.* la monnaie d'Arnould de Hornes; Vander Chijs, pl. XII, n°s 5 et 6). Au lieu d'un évêque, on y voit saint Servais.

Parmi les monnaies d'Utrecht, avec DENARIVS PAVPERVM, dont vous en avez fait dessiner une, j'ai

trouvé deux exemplaires avec une légende variée, savoir :

✠ DENTRIVS × DOMINVI × IIT
(M) (M) (M)

J'ose y voir une indication que cette monnaie, et aussi les autres peut-être, avec *dit is der armen gelt*, etc., et que M. Vander Chijs nous a fait connaître, ont été frappées par le chapitre de Saint-Martin, pour être distribuées parmi les pauvres.

Sur la pl. III de la dernière livraison de la Revue, je vois un jeton, dont Van Orden, dans son *Handleiding*, fait connaître une autre variété (*voy.* n° 95).

J'ai rencontré, il y a quelque temps, dans une petite collection d'antiquités et de monnaies déterrées dans une propriété qu'un de mes amis possède en Gueldre, une autre variété, dont j'ai pris un cliché, que je vous offre ci-joint.

Autour des lettres G M, on lit : ✠ AVM × TIMORE × SPES × ANNO × DOMINI × M × CCCC × XCV.

La croix de Gueldre se voit aussi sur les monnaies frappées en 1492, à Malines. Peut-être votre jeton, qui porte cette date sur le droit, est-il d'origine malinoise.

M. Nahuys nous donne, Revue belge de cette année, pl. I, une médaille relative à l'université éphémère de Nimègue. Il a suivi, pour le dessin de ses médailles, un manuscrit précieux qu'il possède. Il ignorait, à ce qu'il paraît, qu'il existât encore un exemplaire original en argent de cette médaille, qui fut renouvelée plusieurs fois pour être présentée aux dignitaires de l'Académie.

Cet exemplaire d'argent est passé de la collection Guyot,

à la Haye, dans le Cabinet royal. Je l'ai fait dessiner pour une brochure sur la numismatique de Gueldre, qui sera publiée plus tard, et je vous en offre ci-jointe la figure. Quelques noms ont été remplacés sur l'exemplaire qui nous occupe, à l'aide du burin ; la date, aussi, a été changée. Les comptes de la ville m'ont fourni plusieurs particularités sur cette médaille

Enfin, comme supplément à la description des monnaies d'Orange, que vous avez donnée, j'ai copié une note que j'ai trouvée quelque part dans un registre de la Monnaie. Je crois que les documents sur la numismatique d'Orange sont en général assez rares. En voici la teneur :

« La monnoye de Son Excellence a commencé de travailler le 16e du mois d'avril 1616, estant maistre le sieur Jean Filiard, où s'est fabriqué les espèces cy après mentionnées scavoir :

« Des *quadruples* et *pistoles*, 49 marcs, au titre de vingt-un karatz trois quarts, à un octave de quarat de remède, du poix de cincq deniers quatre grains la pistole, et les quadruples ou double dudit poix qu'est le pied d'Italie, y en ayant 37 pistoles au marc.

« Des *demi-francs*, 2186 marcs, au titre de dix deniers de fin, à deux grains de remède pour chacun marc, du pois de 35 pièces au marc, y ayant un quart de pièce de remède, revenant au poix de cinq deniers douze grains pièce, au pied de France.

« Des *douzains*, 362 marcs, au titre de dix deniers, de 21 grains de fin, à deux grains de remède pour chacun marc, du poix de 105 pièces au marc, à deux pièces de remède, revenant au poix d'un denier 19 grains pièce, au pied de France.

« Toutes les susdites espèces de monnoye qui se sont

fabriquez depuis le susdit jour et an, jusques à ceste présente année 1619, revient à la quantité de 2597 mares.

« Pour les *ducatons*, ledit maistre de la monnoie a désiré d'en faire fabriquer à l'arrivée de Mons. de Vosberghe, commissaire député par Son Excellence sur sa principauté, au titre de onze deniers de fin par marc, sans remède, du poix de 25 deniers de marc, chacune pièce, revenant à sept pièces deux tiers au marc, au pied de ceux du Pape qui se sont fabriquez en Avignon depuis environ huit mois. Et la cause pourquoi ledit maistre de la monnoye demande la permission de faire fabriquer desdits ducatons, c'est parce que les marchands de Marseille et autres pais, s'en ont requis, et aussi par la commodité de recouvrer de billon.

« (*Signé*) De Quanetier,
Garde.

« C'est fabriqué 30 *mares ducatons* qui ne sont pas encore exposez. Tous les officiers de ladite monnoye de Son Excellence la suppliant de les faire jouir de l'exemption de toutes charges personnelles, de mesmes que ceulx de toutes les monnoyes. »

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Votre tout dévoué,

W. J. De Voogt.

Lettre de M. Lecointre-Dupont, *à M.* R. Chalon, *président de la Société royale de numismatique.*

Poitiers, 15 avril 1873.

Monsieur et cher Confrère,

. . . . . .

J'ai tardé à vous écrire afin de pouvoir vous donner quelques détails sur une découverte de monnaies du XIVe siècle, faite, il y a deux mois environ, au lieu dit la Fosse Noire, à sept kilomètres de Poitiers, sur la limite des communes de Smarves et de Noaillé, très-près du funeste champ de bataille de Maupertuis.

Le petit trésor était renfermé dans un vase en terre qui a été brisé lors de la découverte, et il a été dispersé sans que son ensemble ait pu être étudié ; toutefois, comme il paraît être passé presque en entier dans les collections des numismates de Poitiers et de Montmorillon et dans les boutiques de quelques brocanteurs, j'ai lieu de croire qu'il consistait en trois cents monnaies d'argent environ, gros et demi-gros ou esterlins du prince de Galles, fils aîné d'Edouard III, comme prince d'Aquitaine, en vertu de l'érection en principauté souveraine, qu'en 1362 son père avait faite en sa faveur, de l'ancien duché de Guyenne, augmenté des provinces que le traité de Bretigni lui avait données. Une seule monnaie étrangère était mêlée à

ces nombreuses pièces anglo-françaises, c'est un gros au lion de Guillaume l'Insensé, sans doute pendant la régence d'Albert, portant les légendes GVILLELM DVX COMES — MONETA HOLLAND. Elle a été recueillie par notre zélé et savant collectionneur, M. Bonsergent, qui a aussi eu l'heureuse chance d'avoir une variété inédite de gros portant en toutes lettres, le nom EDWARD, avec la qualification PMOGNS REGI AGIE (*primogenitus regis Anglie*). Ce gros, l'un des premiers, sans doute, qui aient été frappés au nom du prince noir, est sorti de l'atelier de la Rochelle. Les autres gros, de coins très-variés, appartiennent aux ateliers de Poitiers, pour le plus grand nombre, de Bordeaux, la Rochelle, Limoges, Agen et Tarbes. Les demi-gros ou esterlins, moins nombreux que les gros, ne présentent pas pour la plupart de lettre indicative de l'atelier monétaire. Un d'eux, sans doute par suite d'une erreur du graveur du coin, offre, du côté de la tête, la légende EDWAR POGNS ANGIE, et, du côté de la croix, au lieu de PRNCPS AQITAE, il porte encore ED POGIT REGI AGIE. Il fait partie de ceux que j'ai recueillis.

Il est assez surprenant qu'aucun hardi d'argent du prince noir ne se soit trouvé mêlé à ces gros et à ces esterlins qui paraissent, vu l'usure du plus grand nombre, avoir eu une trop longue circulation pour qu'on puisse assigner à leur enfouissement une date antérieure à l'émission des hardis qui sont la monnaie la plus commune du prince noir. Cet enfouissement doit, en effet, avoir eu lieu au moment de la reprise du Poitou sur les Anglais, quinze ans après la bataille de Maupertuis, et il

est assez remarquable que ces monuments de la courte domination anglaise en Poitou, au XIVe siècle, se soient rencontrés sur le champ même de cette bataille.

Un compte des recettes et dépenses, revenus des sénéchaussées d'Aquitaine et des dépenses de perception de ces revenus, du 19 juillet 1362 au 29 septembre 1370, publié, d'après des copies conservées aux archives de l'Echiquier, par M. Jules Delpit, t. Ier de sa *Collection des documents français qui se trouvent en Angleterre*, p. 169, nous donne des renseignements assez curieux sur l'importance du monnayage d'or et d'argent, dans les diverses sénéchaussées, du 19 juillet 1362 à la fin de 1368.

Pour la Rochelle, le monnayage d'or produisit une recette brute de liv. 24,723.10.5 de guyennais noirs, valant les cinq un esterlin, et le monnayage d'argent une recette brute de 66,252.9.8.

Pour Bordeaux :

53,334.9.11, monnayage d'or.
45,316.17.5, » d'argent.

Pour Poitiers et Limoges :

150,372.9.2, monnayage d'or.
7,119.».4, » d'argent.

Pour Agen :

25,981.9.9, monnayage d'argent.
» Pas de monnayage d'or.

Pour Caourcin (Figeac ?) Périgord :

1,397. 5. 8, monnayage d'or.
18,305.16.10, » d'argent.

Pour Bigorre (Tarbes ?) :

13,898.19, monnayage d'argent.
» Pas de monnayage d'or.

Vous verrez, Monsieur et cher Confrère, si quelques-uns de ces détails méritent de figurer dans votre Revue, où vous avez déjà accueilli ceux que je vous ai donnés dans ma dernière lettre sur quelques autres découvertes de monnaies.

Je vous prie d'agréer, etc.

G. Lecointre-Dupont.

Lettre de M. E. André, *membre de la Société française de numismatique, à M.* R. Chalon.

Gray, le 12 avril 1873.

Monsieur et honoré Confrère,

Les monnaies que le baron de Gilley fit frapper dans sa terre de Franquemont, en Franche-Comté, ont déjà bien des fois occupé les numismates. La Revue française leur a consacré plusieurs articles; la Revue belge en a parlé à deux reprises différentes, en 1855 et 1863; MM. Plantet et Jeannez ont décrit dans leur beau livre sur les monnaies de Franche-Comté toutes les variétés qui leur étaient connues, et M. Poey-d'Avant les a également comprises dans son grand ouvrage sur les monnaies féodales de France.

Le dernier mot n'est pas encore dit cependant sur ces rares monnaies, et cette lettre n'a d'autre prétention que de compléter une légende restée jusqu'à ce jour inexpliquée.

On sait que le produit du monnayage de cette baronnie

se divise en deux catégories : l'une comprenant un certain nombre de pièces à légendes latines, sans aucune difficulté d'interprétation, et l'autre, beaucoup moins nombreuse, représentée par deux variétés seulement de monnaies à légendes allemandes qui n'ont pu être lues ni interprétées d'une façon satisfaisante, d'après les exemplaires incomplets qui en ont été publiés.

L'une de ces pièces est un liard, imité de ceux de Soleure, figuré pour la première fois dans la Revue numismatique française, année 1855, pl. IV, n° 2, reproduit par Plantet et Jeannez, pl. XIII, n° 4, et, en dernier lieu, par Poey-d'Avant, pl. CXXIV, n° 12.

La légende du droit est : B ⁝ VON ⁝ GILL ⁝ FREI ⁝ et on lit, au revers, le tronçon de légende : .... MEL ⁝ LOB : 1554.

Le mot FREI avait d'abord paru être l'abréviation de FREIBERG et donner la traduction allemande du nom de *Franquemont*, mais une variété de cette monnaie, sur laquelle on lit FREIH, est venue démentir cette conjecture qui n'a pas été remplacée par une autre.

Quant à la légende incomplète du revers, elle est restée tout à fait inexpliquée.

J'ai eu l'heureuse chance de retrouver dernièrement de cette rarissime monnaie un nouvel exemplaire à légendes complètes dont je joins à cette lettre un dessin exact.

En voici la description :

⁝ H ⁝ VON ⁝ GILL ⁝ FREY ⁝. Écu coupé (dont le chef fruste devait porter les armes de Gilley comme sur la pièce précédemment publiée), surmonté de l'aigle à deux têtes et accosté de deux annelets.

Rev. DEM ⁘ HYMEL ⁘ LO ⁘ 155.. Croix fourchée.

Bas billon.

L'H qui commence la première légende doit être lu, je pense, HELLER (liard), et l'abréviation FREY me semble représenter le mot FREIHERR (baron), ce qui donnerait la traduction à peu près exacte de GILLEI BARONIS NUMISMA qui se lit plus ou moins complétement sur les monnaies à légendes latines.

Le revers se traduit sans difficulté par : *louange au ciel.*

Voilà, Monsieur et honoré Confrère, un bien petit grain de sable apporté à l'édifice de la science, mais rien n'est indifférent, et il m'a semblé que ma faible trouvaille pouvait intéresser quelques-uns des lecteurs de la savante revue que vous dirigez et que j'attends toujours, chaque trimestre, avec une nouvelle impatience.

Agréez, etc.

André.

Lettre de M. Ed. Prévot, *à M.* R. Chalon.

Comines, 12 avril 1873.

Monsieur et honoré Président,

Vous avez fait appel aux lecteurs de la *Revue numismatique belge*, en faveur d'une mesure qui doit faciliter les rapports entre les amateurs, au moyen de l'indication des séries que chacun d'eux recherche.

Voilà une heureuse et excellente idée, dont nous devons tous vous féliciter et vous remercier. Elle serait d'un immense secours pour les études numismatiques et pour la formation des collections, si tous nos confrères répondaient à cet appel, comme vient de le faire M. Adolphe Meyer, de Berlin, que j'ai l'honneur de connaître et à l'obligeance duquel je m'empresse de rendre ici témoignage.

Je vous serais infiniment reconnaissant, Monsieur le Président, si vous vouliez bien faire savoir, dans le prochain numéro de la *Revue*, que je recherche spécialement :

1° Tout ce qui a paru en France et en Allemagne pendant les années 1870 et 1871, ou même postérieurement, mais alors se rapportant aux incidents de la guerre franco-allemande ;

2° La franc-maçonnerie de tout pays et de tout temps, jetons, médailles et insignes ;

3° Les décorations ou médailles décoratives officielles, et les insignes de corporations ou sociétés, de toutes les époques et de tous les pays.

Veuillez agréer, Monsieur et honoré Président, avec mes remercîments, l'assurance de ma plus haute considération.

Ed. Prévot.

Lettre de M. Meijer, *directeur du cabinet royal des médailles à la Haye, à M.* R. Chalon, *président de la Société royale de numismatique.*

La Haye, 30 avril 1873.

Monsieur, et très-honoré Collègue,

Je me fais un plaisir de vous signaler de nouveau une petite trouvaille de monnaies qui a eu lieu ces jours-ci. Bien que peu nombreuse, elle mérite pourtant l'attention, parce qu'il s'y trouve une pièce inédite.

En démolissant une très-vieille cabane à Hontenisse, village de la Zeeland, sur les confins de la Belgique, l'ouvrier trouva sous le sol un petit pot de terre contenant cinquante-six monnaies d'argent.

Je dois à l'obligeance du bourgmestre, M. le baron Collot d'Escury, d'avoir pu examiner ce petit trésor à mon aise.

Toutes les monnaies sont frappées au milieu du xve siècle : la plus grande moitié se compose de monnaies françaises ; la plus petite, à l'exception de deux pièces, de monnaies belges.

En voici la récapitulation :

Blancs à la couronne de Charles VII.	5
Demi-blanc du même	1
Blancs à la couronne de Louis XI	23
Blanc au soleil du même	1

Double gros, vierlander, de Philippe le Bon pour la Flandre avec FLANO 1

Même pièce avec FLA 1

Même pièce pour le Hainaut 1

Double gros, vierlander, de Charles le Téméraire pour le Brabant 2

Même pièce pour la Flandre 1

Demi-gros, vierlander, du même pour la Flandre. 3

Double briquet de Charles le Téméraire pour le Brabant, 1476 1

Simple briquet du même pour le Brabant, 1474. 2

Briquet de Marie de Bourgogne pour le Brabant, une tourelle comme marque monétaire, 1478 . . 1

Même pièce et variété, 1479 3

Même pièce, la main d'Anvers au-dessus de l'écusson, 1481 2

Double briquet de Marie de Bourgogne pour la Flandre, 1478 1

Briquet de la même pour la Flandre, *non cité par Serrure dans le cabinet du prince de Ligne* . . . 1

✠ MARIA ✱ DVCISSA ✱ BG ✱ COMITI

* F. Lion assis, tenant un écusson.

Rev. ✠ BENEDIC ✱ HEREDITATI ✱ TVE 1480.

Denier d'argent de la même (Den Duyts, pl. V, n° 47), pour la Flandre 2

Briquet de Marie de Bourgogne pour la Hollande, 1482. 1

Briquet de la même pour la Gueldre, sans date (Van der Chijs, pl. XII, n° 1) 1

Petite pièce de cuivre ou de billon de Philippe le Beau, frappée à Gand, sans date. 1

La pièce inédite est le briquet de Jean de la Marck comme postulé de Liége :

✠ IOHS * DEI * GRA * POSTVLAT * LEODIE. Lion assis, tenant l'écusson à la fasce échiquetée de la Marck.

Rev. ✠ SIT ∘ NOME ∘ DNI ∘ BENEDICT L XXXIII. Croix fleuronnée 1

Ces légendes sont très-complètes, mais les figures sont presque effacées par l'oxydation d'une autre monnaie qui y aura été adhérente.

On trouve, t. VI de la troisième série de cette Revue, pp. 252-254, le double briquet et le demi-briquet de l'élu Jean de la Marck, fils de messire Guillaume, le sanglier des Ardennes : le simple briquet était encoreinconnu alors. — 56

Veuillez agréer, etc.

MEIJER.

MÉLANGES.

La direction générale de l'Exposition de Vienne vient d'adopter, pour la distribution des récompenses, une règle nouvelle. Toutes les médailles à décerner seront de même grandeur, sept centimètres, et de même métal (de bronze, sans doute, par mesure d'économie).

Elles auront toutes, d'un côté, l'inévitable tête du souverain, et l'on en frappera avec cinq revers différents, formés d'emblèmes et de groupes allégoriques, et portant, selon leur destination, les inscriptions allemandes : FÜR KUNST ; DEM FORTSCHRITTE ; DEM VERDIENSTE ; DEM GESCHMACK ; et DEM MITARBEITER. C'est-à-dire : *pour l'art ; au progrès ; au mérite ; au bon goût* et *au coopérateur*.

R. Ch.

La *Revue archéologique*, qui s'occupe assez rarement de numismatique, contient, dans le numéro de mars 1873, une notice curieuse sur l'atelier monétaire que les comtes de Hanau-Lichtenberg eurent à Woerth, en Alsace, depuis environ 1587 jusqu'à la destruction de cette petite ville par les troupes impériales, en 1632 et 1633.

L'existence de cet atelier, constaté par de nombreuses citations du registre paroissial, commencé en 1572, et par d'autres documents, paraît avoir échappé aux auteurs

qui se sont occupés de l'Alsace, et même à von Berstett, qui a traité de l'histoire monétaire de cette province. D'après M. Eugène Müntz, auteur de cette notice, ce serait dans le modeste atelier de Woerth que le gérant de la monnaie des Hanau-Lichtenberg aurait fait les premiers essais de sa *machine aux écus*, mue par l'eau d'un ruisseau, nommé le *Müntzbachel*, qui se jette à Woerth dans la Sauer; machine dont, en 1614, il proposa l'emploi au magistrat de Strasbourg. Cette machine, selon M. Müntz, consistait en une presse, mue par une roue. N'était-ce pas plutôt un laminoir?

Le laminoir est le premier perfectionnement apporté à la fabrication des monnaies, dont on devait auparavant forger les flans au marteau. A la frappe à la main, succéda le balancier de Nicolas Briot, perfectionné par J. P. Droz et définitivement remplacé par la presse actuelle.

R. Ch.

—

Note sur une médaille de François de la Colombière, trésorier et receveur général du Dauphiné, de la Savoie et du Piémont, et seigneur de Peyrins, en 1545. Grenoble, 1872, in-8°, 11 pages et 1 vignette dans le texte.

La médaille, que M. G. Vallier, de Grenoble, décrit et dont il a lui-même gravé la figure, est une de ces pièces, coulées et ciselées, auxquelles on a donné le nom d'*artistiques* — nom que les dictionnaires n'ont pas encore

admis, mais qu'il serait, dans ce cas-ci, difficile de remplacer, par un autre. — Elle se trouve au cabinet de France, et c'est, dit M. Vallier, le seul exemplaire connu. C'est, peut-être, le seul qu'on ait jamais fait. Car, pour ces pièces, exécutées à la main, ce n'était pas comme pour nos médailles actuelles; le travail était pénible et long. C'était un souvenir, un portrait, qu'on voulait laisser à sa famille et qu'on ne multipliait pas inutilement.

R. Ch.

D'après le projet de loi monétaire pour l'Empire germanique, qui sera discuté dans la prochaine session du Reichstag, on frappera, en Allemagne, outre les pièces *d'or* de 10 et de 20 marcs, des pièces *d'argent* de 5, 1 et 1/2 marc, des pièces de *nickel* de 10 et de 5 pfenning, et en *cuivre* des pièces de 2 et de 1 pfenning.

Cte M. N.

La commission chargée d'étudier la question monétaire, constituée dans les Pays-Bas, par décret royal du 30 octobre 1872, s'est prononcée pour l'adoption du double étalon et pour l'émission de pièces d'or de 5 et de 10 florins.

De son côté, M. le comte Nahuys a eu l'honneur d'adresser au Roi, le 13 février de cette année, un mémoire dans lequel il propose l'adoption, en principe, du système international ayant pour unité le *franc*, et

l'émission de pièces d'or de 10 et de 20 francs — fl. 4-75 et fl. 9-50.

R. Ch.

M. Ulysse Capitaine, mort à Rome, le 31 mars 1871, avait, par un testament olographe, en date du 10 avril 1865, légué à la ville de Liége sa bibliothèque, ses collections de sceaux, de gravures, d'autographes et de médailles, à la condition expresse « que des personnes compétentes « soient chargées d'en dresser un catalogue complet et « détaillé dont l'impression devra être achevée endéans « les deux années qui suivront sa mort. »

La ville de Liége qui avait accepté, avec empressement, ce legs et la condition qui y était mise, confia la rédaction des catalogues à MM. Grandjean et H. Helbig.

Ce travail vient d'être terminé et forme trois volumes in-8°. Les deux premiers volumes renferment *les livres*, le troisième *les manuscrits*, *les gravures*, *les cartes*, *plans et vues*, et la magnifique réunion de *monnaies*, *médailles*, *jetons*, *méreaux* et *sceaux* de son cher pays de Liége, que M. Capitaine avait formée.

Cette suite unique, qui ne sera plus dispersée, pourra servir, un jour, à celui qui entreprendrait la monographie monétaire, si riche et si variée, du pays de Liége, travail considérable et que M. Helbig serait plus à même que personne de mener à bonne fin.

R. Ch.

Trouvaille faite en 1528. — Dans le livre des besoins et nécessités, de la chambre des comptes à la Haye (*Bouck vanden behoeften en necessiteyten*), on trouve à l'an 1551 (*stylus curiæ*), la mention suivante :

« Noch den XXVI january daernaer (1 janvier 1551, *stylus curiæ Holl.*, jusqu'au dernier jour de mars), Jan du Bois aende gesworen bode, betaelt van dat hy met brieven deser camere geweest is aen den voorn ontvanger van de wildernisse (Gerryt de Witte) ten eynde dat hy syn diligentie doen soude te recouvreren de goude penninck mit eenre plate gevonden in eenen pot omtrent Lisse om die gesonden te werden de Mat° van de coninginne ten waere bevonden werde datter eenigne nyeuwicheden op gestelt waeren. »

Cette annotation nous apprend qu'au commencement de l'an 1528, on trouva à Lisse, près de Leyde, une urne renfermant une monnaie en or et un médaillon assez précieux pour que la chambre des comptes ait eu l'intention de les offrir à la reine Marie, gouvernante des Pays-Bas.

DIRKS.

LA MONNAIE D'ALUMINIUM. — En 1872, MM. Testelin et Descat, députés du département du Nord, présentèrent à l'Assemblée nationale, un projet de loi demandant une nouvelle émission de 40 millions de francs en monnaie de cuivre.

La commission nommée à l'effet d'examiner ce projet laissa au gouvernement le soin de décider quels seraient

la valeur, le métal ou l'alliage de la nouvelle monnaie divisionnaire.

Toutefois, MM. Sckeurer-Kestner et A. Naquet, membres de la commission, proposèrent l'adoption de l'aluminium pour la frappe de pièces de 20 centimes.

Dans une étude très-remarquable, insérée au *Journal de Beaune* du 31 mai 1872, M. Jules Carion, représentant de la Côte-d'Or, démontre l'opportunité de la demande et l'insuffisance de la monnaie divisionnaire, tout au moins pour le nord de la France et particulièrement dans les centres industriels; il constate, à l'aide de renseignements puisés aux sources officielles, que la monnaie divisionnaire en France n'est que de fr. 1-60 par habitant, chiffre bien inférieur à ceux acquis à l'Italie, à la Suisse et à la Belgique.

En ce qui concerne le choix du métal, M. Carion est partisan de l'aluminium.

Après avoir rappelé que les multiples et les sous-multiples de l'unité fondamentale, tant pour les monnaies que pour les poids et mesures, ont leur double, il fait remarquer, avec raison, que le double du décime peut être considéré comme n'existant pas en France, tant la pièce de 20 centimes en argent y est rare pour deux raisons : la première, c'est que le public la rejette souvent à cause de sa petite dimension, la seconde, c'est que, étant en argent, elle doit avoir la valeur intrinsèque et que les frais de fabrication d'une pièce si petite et de si peu de valeur en rendent l'émission onéreuse pour l'État.

Cette lacune, le savant collaborateur du *Journal de Beaune* voit la possibilité de la combler, de satisfaire à

toutes les exigences et, surtout, de rendre la méprise impossible, en adoptant la pièce de 20 centimes en aluminium, pièce dont la dimension varie entre celles du franc et de cinquante centimes et dont le poids n'est que d'un gramme. Soit donc cinq de ces pièces pour peser autant que le franc et un kilogramme pour représenter une valeur de 200 francs.

« Notre monnaie de cuivre, dit M. Carion, pèse un « gramme par centime, soit un kilogramme pour une « valeur de 10 francs et 20 kilogrammes pour une valeur « de 200 francs, soit vingt fois plus de poids que la « monnaie d'argent et, par conséquent, que la monnaie « d'aluminium.

« Si on voulait combler la lacune au moyen de pièces « de 20 centimes en cuivre, il faudrait leur donner le « poids incommode de 20 grammes.

« En Belgique, on a fait des pièces de 20 centimes en « nickel, d'un aspect assez agréable à l'œil, mais qu'on « retire de la circulation, parce qu'on la confond souvent « avec la pièce de 2 francs en argent. »

Cependant le projet si savamment défendu par M. Carion, d'abord accueilli avec faveur, est définitivement abandonné.

A ce sujet le *Nord-Est*, journal républicain de Charleville, nous fait connaître, dans son numéro du 23-24 juin 1872, les trois *raisons principales* qui ont motivé le rejet de la proposition de MM. Sckeurer-Kestner et A. Naquet.

1° On a craint de favoriser une industrie privée, parce qu'un seul établissement produit de l'aluminium.

2° Cette monnaie nouvelle n'aurait sans doute été acceptée qu'avec défiance dans les pays voisins, habitués « à notre monnaie de billon et il aurait pu en résulter « l'exportation de notre monnaie d'argent. »

3° Enfin, quelques membres de la commission ont manifesté la crainte qu'on n'exploitât dans les campagnes cette nouvelle monnaie contre la République, en répandant le bruit que le gouvernement fabriquait de la fausse monnaie.

Il est permis de rapprocher de cette dernière objection les considérations émises par M. Carion.

« Il ne s'agit pas ici de pièces d'or ou d'argent devant « avoir leur valeur intrinsèque, mais d'une monnaie fidu- « ciaire prenant sa valeur, non dans la matière qui la « compose, mais dans la garantie de l'État qui la reçoit « toujours, dans ses caisses, à titre d'appoint, pour sa « valeur nominale.

« En conséquence, ajoute le *Nord-Est*, il a donc été « décidé qu'on en reviendrait à l'émission de 40 millions « de francs en monnaie de cuivre. Sur la proposition de « M. le Ministre des Finances, une somme de 10 millions « a paru suffisante pour le moment et c'est ce chiffre que « la commission invitera la Chambre à voter. »

On connaît *trois variétés* de la pièce d'essai en aluminium. Toutes, très-rares, sont recherchées avec empressement par les curieux.

A. Le Catte.

Numismata cromwelliana, or the medallic history of Olivier Cromwell, illustrated by his coins, medals, and seals. — C'est sous ce titre, que M. Henry W. Henfrey vient de faire paraître la première livraison de son histoire numismatique de Cromwell.

Après ce qu'avaient dit des monnaies et des médailles du Protecteur, Vertue, Snelling, Folkes, Ruding et Hawkins, il restait encore beaucoup à glaner, et M. Henfrey n'a rien négligé pour compléter son œuvre; il a visité ou consulté toutes les collections publiques et privées, non-seulement en Angleterre, mais dans les divers pays de l'Europe.

Les planches qui, dans un livre de numismatique, forment une des parties les plus importantes, exécutées par le procédé dit *autotype*, sont d'une perfection extrême. Ce sont les pièces elles-mêmes que l'on a sous les yeux.

Ce bel ouvrage se composera de 6 livraisons, formant un volume in-4°, du prix — pour les souscripteurs — de 1 liv. 1 sh. Il ne sera tiré qu'à 250 exemplaires.

R. Ch.

Le défaut d'espace nous met dans l'impossibilité de donner un compte rendu plus détaillé des publications relatives à la numismatique qui sont venues à notre connaissance, depuis le dernier numéro de cette Revue. Nous nous bornerons donc à en indiquer les titres :

The canadian antiquarian and numismatic journal. N° 4. Montréal. 1873, in-8°.

L'art gaulois, de M. E. Hucher, feuilles 9 et 10.

De la signification des lettres O. B. sur les monnaies d'or byzantines. Seconde édition, augmentée par J. Friedlaender. Berlin, 1873, in-8°, 44 pages.

Supplément à la numismatique lilloise (quatrième partie), premier fascicule, par Edouard Van Hende. Lille, 1873, in-8°, 56 pages et 5 planches.

The numismatic chronicle. N° XLVIII.

Catalogue de monnaies consulaires, mises en vente par J. Sambon. Naples, in-8°.

Jahresbericht der numismatischen Gesellschaft in Wien, über das Jahr 1872. Wien, 1873, in-8°.

Enseignes et insignes, médailles et décorations, se rattachant à la Lorraine, par Arthur Benoit. Nancy, 1872, in-8°, 26 pages et 4 planches.

Periodico di numismatica e sfragistica, per la storia d'Italia. Anno IV. Fasc. VI. Firenze, in-8°. — Anno V. Fasc. I.

Sopra due nuove zecche inedite al commendatore Filippo Marignoli lettera di E. Maggiora-Vergano. Asti, 1873, in-8° (tiré à 50 exemplaires).

Il regio museo d'antichità di Parma, e gli scavi di Velleia. Parma, 1872, in-8°.

C'est une histoire de l'origine et des progrès du Musée de Parme, faite par M. le conservateur L. Pigorini, à la demande du ministre de l'instruction publique, et pour l'exposition de Vienne.

Le premier volume de la *Description des monnaies du*

moyen âge, de Christian Jurgensen Thomsen, vient de paraître. On sait que cette partie, la plus importante des collections formées par M. Thomsen ne sera pas vendue. Elle a été acquise en masse par une réunion de riches particuliers qui en ont fait hommage au cabinet national de Copenhague. Nous nous réservons de parler, une autre fois, de ce catalogue qui formera un véritable manuel de numismatique, pour le moyen âge.

R. Ch.

Collection Giovanni di Demetrio. — Numismatique. — Egypte ancienne (deuxième partie.) — *Domination romaine,* par F. Feuardent, membre de la Société des antiquaires de Normandie. Paris, 1873; grand in-8° de 344 pages, orné de 15 planches et de nombreuses vignettes dans le texte.

La première partie de ce beau travail, publiée en 1870, et comprenant les monnaies des rois d'Egypte, fut couronnée par l'Institut et obtint le prix de numismatique, fondé par feu Allier de Hauteroche. Cette seconde partie, plus considérable encore et plus étendue, traite des monnaies impériales, depuis Auguste jusqu'à Dioclétien. M. Feuardent commence ce volume par l'explication d'une monnaie qui était restée, pour Eckhel et Mionnet, une énigme sans mot; et il la restitue avec beaucoup de bonheur à Ptolémée XVI (Césarion), fils de Cléopâtre, que Canidius Crassus, lieutenant d'Antoine, fit, après la mort

de la reine, proclamer roi, par les restes de son armée, qui tentait encore de résister au vainqueur d'Actium.

Il lit, d'un côté, autour de la tête tourelée de Cybèle, et en lettres singulièrement interverties, le mot ΠΤΟΛΕΜΑΙ, et, au revers, les quatre lettres ΚΡΑΣ (Crassus) parfaitement distinctes, au-dessus du crocodile emblématique de l'Égypte.

R. Cu.

Les premières monnaies divisionnaires du prince Charles de Roumanie portaient son effigie et son nom.

Sur les pièces nouvelles, au contraire, dont nous donnons ci-dessus les empreintes, le nom du prince et sa tête ont disparu; il n'est resté que ses armoiries. On prétend que cette suppression est exigée par le sultan, son suzerain. Ces pièces ont été frappées à Bruxelles, et elles portent, pour signe distinctif, l'ancienne marque monétaire de cette ville, une petite tête d'ange vue de face.

R. Ch.

La librairie Hachette et Cie, à Paris, vient de publier la première livraison d'un *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, que nous croyons destiné à avoir un grand succès. Fait sur un plan analogue à celui de Rich, mais dix fois plus étendu, le dictionnaire de MM. Ch. Daremberg et Edm. Saglio est mis au courant de l'érudition moderne. Il comprend, de plus, les antiquités des Etrusques qu'on avait, jusqu'ici, par trop laissées dans l'ombre où les plongeait l'éclat resplendissant de la Grèce et de Rome. Chaque mot est, autant que possible, accompagné d'un ou de plusieurs dessins, toujours puisés aux sources authentiques, toujours pris soit sur les monuments eux-mêmes que nous a légués l'antiquité, soit dans des ouvrages qui offrent toutes les garanties d'une exactitude rigoureuse.

Ces dessins seront au nombre de plus de trois mille.

Le Dictionnaire des antiquités se composera d'environ vingt livraisons, du prix de 5 francs, et contenant vingt feuilles d'impression, format grand in-4°.

R. Ch.

La loi destinée à créer un système monétaire scandinave, après avoir été adoptée en Suède et en Danemark, a été rejetée par le Storthing norvégien. Néanmoins, la convention monétaire entre le Danemark et la Suède a été ratifiée à Copenhague, le 27 mai 1873.

L'unité de compte sera le *krone*, divisé en 100 *oere*. Aux termes de cette loi, il sera frappé en or : des pièces de 20 et 10 *krone*; en argent : des pièces de 2 et de 1 *krone*, de 50, 40, 25 et de 10 *oere*, et en bronze : des pièces de 5, 2 et de 1 *oere*.

Cte M. N.

Le 21 mai 1875, s'est formée, à Stockholm, une Société de numismatique, sous le nom de « *Svenska numismatiska* « *Föreningen* » (Société suédoise de numismatique). Les statuts de la Compagnie, qui ont été discutés et arrêtés, sont modelés sur ceux des Sociétés de numismatique de Vienne et de Belgique. La direction de la nouvelle Société est confiée à :

MM. le baron Aug.-Wilh. Stiernstedt, maître de cérémonies de S. M. le roi de Suède, *président*;

le comte Carl Snoilsky, premier secrétaire du cabinet des affaires étrangères, *secrétaire*;

Magnus Lagerberg, chambellan de S. M. le roi de Suède, *trésorier*;

le docteur Hans Hildebrand-Hildebrand, premier *amanuens* de l'Académie des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Suède, *membre*;

J.-O. Medberg, secrétaire de révision du département de la justice, *membre*.

Sont élus membres honoraires : MM. le docteur Bror Émile Hildebrand, antiquaire du royaume ; Son Excellence le comte B.-J.-E. von Platen, ancien ministre des affaires étrangères, et M.-G.-E. Klemming, bibliothécaire royal.

Au 8 juin, la Société comptait déjà cinquante et un membres.

Voici, à peu près, la traduction du prospectus, rédigé en suédois, qui a été adressé aux numismates et amateurs de médailles du pays, et de la lettre d'accompagnement, du 1er février 1873 :

« L'intérêt qu'on a attaché, en ces derniers temps, dans notre pays, à la numismatique, s'est montré assez vif pour qu'il y ait lieu de croire que les amis de la science monétaire devraient, pour le progrès et le développement de cette science, s'unir à l'effet de former une société de numismatique. Dans l'origine, cette société aurait principalement pour but de faire imprimer de temps en temps de petits volumes, qui renfermeraient de courts articles et relations touchant les monnaies en général, mais surtout la numismatique suédoise. On pense que, pour couvrir les frais d'impression de travaux de l'espèce, une rétribution annuelle de 10 rixdalers (1) par membre serait suffisante. Une séance annuelle serait consacrée au règlement des affaires importantes et à la présentation des statuts économiques de la Société. Ceux qui voudraient entrer dans

(1) Il s'agit ici sans doute de rixdaler *argent*, valant, d'après Dourstber, fr. 5-64.

cette Société sont priés d'apposer leur nom ci-dessous.

« Stockholm, le 2 décembre 1872.

AUG. W. STIERNSTEDT.

C. SNOILSKY. W. T. STROKIRK. M. LAGERBERG.
JOHN ARFWEDSON. C. FR. HJERTBERG. E. G. HJERTBERG.
J. F. H. OLDELBURG. J. O. WEDBERG. CARL F. LUNDBERG.
EDVIN RUDGREN. GUSTAF CAVALLI. H. SELLING.
AND. BERNSTRÖM. WILHELM BERG. G. F. ENGBLAD.
JOHN HEDELIN. J. A. BRUDIN. » (²)

« Ensuite d'une réunion qui a eu lieu à Stockholm et à Gothembourg, pour l'organisation d'une société suédoise

(²) *Prospekt.* — Da intresset för Numismatiken under den sednare tiden i vårt land visat sig vara allt mera lifvadt, har man anledning förmoda, att Myntkunskapens vänner skulle för detsammas vidare utveckling och förkofran finna lämpligt att närmare sammansluta sig genom bildandet af en Svensk Numismatisk Förening, som till en början skulle hafva till hufvudsakligt syfte att tid efter annan från trycket utgifva smärre häften, innehållande kortare afhandlingar och meddelanden, som berörde så väl mynt i allmänhet, som det Svenska myntet och myntväsendet isynnerhet. För betackande af de med tryckning af sådana skrifter förenade kostnader torde en årlig afgift af 10 Rdr utaf hvarje Föreningens Ledamot anses vara tillräcklig. Och skulle vid hvarje Föreningens Årsmöte dess angelägenheter afhandlas och dess ekonomiska ställning framläggas. De, som i en sådan Förening vilja deltaga, torde här nedan behaga teckna sina namn

Stockholm, den 2 December 1872.

AUG. W. STIERNSTEDT.

C. SNOILSKY. W. T. STROKIRK M. LAGERBERG.
JOHN ARFWEDSON. C. FR. HJERTBERG. E. G. HJERTBERG.
J. F. H. OLDENBURG. J. O. WEDBERG. CARL F. LUNDBERG.
EDVIN RUDGREN. GUSTAF CAVALLI. H. SELLING.
ANDREAS BERNSTRÖM. WILHELM BERG. G. F. ENGBLAD.
JOHN HEDELIN. J. A. BRUDIN.

de numismatique, qu'il me soit permis de vous demander si vous n'éprouvez pas le désir d'entrer dans cette société et de participer à l'œuvre utile qu'elle espère produire. Je joins, à cette fin, un prospectus et vous prie d'avoir la bonté de le revêtir de votre souscription et de me le renvoyer par le retour du courrier, si vous permettez que la Société vous compte parmi ses membres.

« Gothembourg, en février 1873.

« MAGNUS LAGERBERG.

« Conservateur du cabinet des monnaies du musée de Gothembourg (¹). »

On sait qu'une société de numismatique semblable existait déjà en Suède l'an 1644, et que le célèbre poëte Georges Stjernhjelm en faisait partie : cette société avait pour objet l'histoire des monnaies suédoises « *Historia Sueciæ numismatica.* » On sait également qu'un siècle plus tard (en 1744), A. A. von Stjerneman fut élu membre d'une société qui avait le même but que l'ancienne, mais il n'est parvenu jusqu'à nous aucun travail de ces sociétés.

DE SCH.

(¹) Enär flere myntsamlare och myntvänner i Stockholm och Göteborg sammanslutit sig för bildandet af en *Svensk Numismatisk Förening*, tillater jag mig härmed efter anmodan hemställa till Eder huruvida Ni skulle vara sinnad inga uti denna förening, och salunda i Eder man äfven bidraga till det gagn densamma hoppas kunna astadkomma. Ett aftryck af den i och för denna sak utfärdade Prospekt bifogas, och torde Ni hafva godheten densamma underskrifva och med omgaende post till mig atersanda, savida Ni tillater Föreningen räkna Eder sasom en af dess medlemmar.

Göteborg, i Februari 1873.

MAGNUS LAGERBERG.

Intendent för Göteborgs Musei Mynt-Kabinett.

SIÈGE DE PARIS
8 JANVIER 1871
112e JOURNÉE
D'INVESTISSEMENT
SOUVENIR DU DÉJEUNER ANNIVERSAIRE
DE
HENRY LOUIS ERNEST CHARVET
Félix DONGÉ
Ernest DONGÉ
Théodore LION
Emile LION
Rose LION
Charles LANCELIN
Camille LANCELIN
J. Marie DHIOS
Céline CHARVET
Jules ROULLIER
Henriette CHARVET
Léon JACQUET
Louis JACQUET
Jules CHARVET

MENU
SOUPE AUX CHOUX
ET LARD DE TOURGOGNE
ŒUFS À LA COQUE
BEURRE, RADIO, OLIVES,
HARENGS, SARDINES, ANCHOIS
POULETS D'APPARTEMENT
CEPS BORDELAIS-POMMES DE TERRE SAUTÉES
PIGEONS RÔTIS À LA PROVENÇALE
BEIGNETS DE POMMES
BISCUITS À LA GELÉE DE GOYAVE. MIRABELLE AUX NOIX
SALADE D'ANANAS AU KIRSCH-CERISES AU RHUM
POMMES, POIRES, NOIX, DATTES,
FIGUES, AMANDES, RAISIN,
MACARONS-FROMAGE
VINS: MACON, BORDEAUX,
CHAMBERTIN,
CHAMPAGNE

L'un des derniers jours du siége de Paris, le 8 janvier 1871, M. Charvet, enfermé dans la ville assiégée, voulut, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de son fils, offrir à quelques amis un déjeuner commémoratif. Au lieu d'en écrire le *menu* sur un beau velin, comme le vulgaire, il en fit la médaille ci-contre, aussi originale par sa forme que par son sujet. C'était un caprice de numismate. M. Charvet, comme on le voit, avait su conserver son humour et sa gaité au milieu des boulets prussiens. Son *déjeuner obsidional*, ma foi, très-présentable, prouve aussi que si le peuple mourait de faim, les bourgeois et les marchands de comestibles étaient loin d'avoir épuisé leurs provisions. Quant aux rats, aux fameux rats dont on a tant parlé, aux rats qui sont devenus *légendaires* et tiennent ici la place de la *légende*, s'ils entourent le *menu* de M. Charvet et le regardent d'un œil d'envie, ils n'y pénètrent pas, soyez-en certains. Et qu'on ne croie pas, surtout, que l'expression *poulets d'appartement* ne soit qu'un euphémisme sous lequel se cachent ces intéressants quadrupèdes ; il s'agit bien, ici, de vrais poulets, de poulets à plumes, nourris et engraissés, à huis clos par notre prudent numismate.

Il n'existe de cette médaille que dix exemplaires d'argent et vingt de bronze. Les coins ont été brisés immédiatement après la frappe.

R. Ch.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS.

Séance du 23 mai.

Mercure et Rosmerta. — On trouve sur une quinzaine de monuments épigraphiques, découverts sur les bords du Rhin et dans l'est des Gaules, les noms réunis de ces deux divinités. Depuis le XVIIe siècle, on possède un bas-relief de Langres, représentant Mercure et une déesse, qui n'est autre que Rosmerta, et dans laquelle on a cru reconnaître soit la *Postverta* latine, soit la déesse protectrice de l'agriculture ou du commerce ou des marchés aux cheveux. Ce bas-relief est perdu aujourd'hui; et sans un dessin de Petau, le souvenir même en serait probablement effacé. Mais, dans ces derniers temps, les recherches archéologiques ont mis la science en possession d'une série de nouveaux monuments où figurent Mercure et sa mystérieuse parèdre. Un antiquaire allemand, M. Becker, de Francfort, a consacré une série d'études aux parèdres de Mercure dans lesquelles il faudrait reconnaître tantôt la Fortune, tantôt Rosmerta.

M Ch. Robert communique à ses collègues un mémoire ayant pour but de déterminer le rôle et la signification de Rosmerta. Tout d'abord on s'aperçoit qu'on a affaire à une divinité gallo-romaine *topique*, c'est-à-dire à une divinité dont le culte devait être restreint à un groupe de cités voisines, à une contrée. Le nom de Rosmerta est-il germain? est-il celte? Ce problème étymologique n'est pas encore résolu ; toutefois la plupart des philologues lui

ont attribué une origine celtique, sans avoir pu jusqu'ici fournir un sens acceptable du vocable.

Rosmerta n'est pas la Fortune; Mercure n'avait dans les Gaules aucun lien mystique avec cette déesse; les inscriptions, loin de les unir, prouvent que lenrs consacrants appartenaient à des conditions sociales très-diverses. Il est vrai que Rosmerta paraît avec la corne de l'abondance, mais on ne lui voit jamais le gouvernail, emblème spécial et caractéristique de la Fortune. La divinité gauloise a un double vêtement; elle porte tantôt le caducée, tantôt la corne d'abondance, tantôt les deux symboles; elle porte aussi une bourse, sauf dans quelques bas-reliefs où c'est Mercure qui lui offre la bourse et en verse le contenu dans une patère qu'elle lui tend. Elle est chaussée à la manière des mères.

M. Ch. Robert signale des compositions semblables à Pouzzoles, à Véronne et à Pompéi, dans lesquelles Maïa, c'est-à-dire la Terre, se trouve réunie à Mercure. Il conclut donc que le don de la bourse par Mercure à sa parèdre, tel qu'il est figuré en Italie et dans le nord-est des Gaules, est le symbole de l'antique force chthonienne de Mercure fécondant la terre, en développant les produits, donnant enfin à l'homme l'âme et la vie et renvoi, à ce sujet, à un remarquable travail publié par Otto Jahn dans les *Mémoires de la Société archéologique de Wiesbaden*. La conclusion de M. Robert semble confirmée par ce fait que les inscriptions belges associent aussi souvent Maïa que Rosmerta à Mercure, or Maïa n'est autre que la Terre. La parèdre du dieu celtique, en qui les Romains avaient reconnu Mercure, continua d'être honorée sous son nom

indigène par les familles gauloises, fidèles à la tradition nationale, tandis qu'elle prit le nom de Maïa lorsque ses consacrants étaient des Gaulois romanisés ou des Romains en séjour dans les Gaules.

Sur le désir exprimé par l'Académie, M. Robert s'est engagé à donner à son mémoire quelques nouveaux développements et à le présenter pour le recueil des mémoires de la Compagnie.

La librairie économique de Didier et Cie, quai des Augustins, 35, à Paris, vient de faire paraître la seconde et dernière partie du bel et savant ouvrage de M. P. Charles Robert, membre de l'Institut, sur l'épigraphie gallo-romaine de la Moselle.

R. Ch.

Deux ventes considérables de médailles ont lieu actuellement, à Amsterdam, sous la direction de M. Théodore Bom. Nous avons vu passer, par Bruxelles, plusieurs étrangers qu'elles avaient attirés en Hollande.

R. Ch.

NÉCROLOGIE.

ADOLPHE DEWISMES.

Le 7 mai 1873, est mort subitement, à Saint-Omer, à l'âge de soixante-quatorze ans, M. Adolphe Dewismes, bien connu de tous les amateurs de numismatique par sa magnifique collection de monnaies d'Artois et de Flandre. Infatigable chercheur, il a parcouru bien des fois la Belgique et la Hollande pour trouver à compléter son cabinet. Ses investigations n'ont pas été infructueuses. Dès qu'il arrivait à sa connaissance qu'il existait quelque part une pièce manquant à sa collection, rien ne lui coûtait, ni démarches réitérées, ni fatigues, ni dépenses, il mettait tout en œuvre pour pouvoir l'acquérir. Il était ainsi parvenu à réunir la plus belle suite connue, non-seulement dans le nord de la France, mais aussi dans toute la Belgique. Beaucoup de pièces s'y trouvent qui n'avaient pas été découvertes, avant lui, bien qu'elles fussent représentées dans les placards.

M. Dewismes était un amateur éclairé qui ne désirait pas conserver ses richesses pour lui seul. Non-seulement il faisait voir volontiers sa collection, mais encore il avait entrepris de la faire connaître au public, en publiant son catalogue illustré.

Un premier volume avait déjà paru sous le titre de *Catalogue raisonné des monnaies du comté d'Artois faisant partie du cabinet monétaire d'Adolphe Dewismes, à Saint-Omer*. Nous n'insisterons pas sur les opinions monétaires de l'auteur, que nous partageons en très-grande partie. Son ouvrage ne contient, du reste, rien de bien neuf, mais il a l'avantage de réunir et de mettre sous les yeux tout ce qui est connu, jusqu'à ce jour, en monnaies relatives à l'Artois. Nous ne ferons qu'une seule réserve pour la pièce de siége de Saint-Omer, de 1477, pièce dépourvue de toute authenticité, bien que son possesseur fut persuadé du contraire, et qui déparait une si belle collection.

M. Dewismes préparait un autre ouvrage, lorsque la mort est venue l'interrompre, c'était le catalogue de sa collection de Flandre. Il ne prétendait pas refaire les ouvrages de ses prédécesseurs, il voulait seulement donner un travail dans le genre du premier, comprenant outre les pièces de son cabinet, l'indication de celles en petit nombre qu'il n'avait pu se procurer et qu'il puisait dans Gaillard, Vander Chijs et autres. C'était ainsi une série complète des monnaies du comté de Flandre connues jusqu'à ce jour qu'il eut donnée. Déjà les planches étaient en pleine voie d'exécution, et l'on était parvenu à la série des pièces de Philippe le Hardi. Nous ignorons si le texte était commencé. Quoi qu'il en soit, il y alieu de regretter que le temps ait manqué à l'auteur pour achever son entreprise. La continuation de son travail par un autre n'aurait plus de raison d'être, aujourd'hui que sa collection, recueillie avec tant de soin, et nous

dirons même avec tant d'amour, va se trouver dispersée au feu des enchères.

On a droit de s'étonner qu'Adolphe Dewismes, qui avait passé toute son existence à former et à améliorer sa collection, et qui n'avait pas d'héritiers directs, n'ait pas pris quelques dispositions pour en assurer la conservation et en éviter la dispersion après sa mort. Mais Dewismes était de ces personnes qui croient que faire un testament les fera mourir immédiatement, et qui s'imaginent avoir toujours le temps suffisant pour faire ce qu'ils voudraient, sans penser que la mort est là qui frappe à leur porte.

Il avait déjà ressenti, il y a environ deux ans, une attaque d'apoplexie dont il s'était parfaitement remis. Cependant depuis quelque temps, il devenait fort allourdi ; ses amis le voyaient changer, pour ainsi dire, à vue d'œil et l'on pouvait craindre une catastrophe. Néanmoins, on était loin de s'attendre à le voir mourir aussi subitement, sans faire aucune disposition testamentaire. Il avait bien, paraît-il, manifesté à plusieurs personnes son intention de léguer son cabinet à sa ville natale, on l'avait vainement pressé de consigner son désir par écrit. Aussi, en l'absence de testament et en présence d'héritiers collatéraux, dont plusieurs sont dans une position précaire, est-il impossible de songer à conserver à Saint-Omer cette collection d'une grande valeur, que la ville se trouve d'ailleurs dans l'impossibilité d'acheter. Nous le regrettons aussi pour notre compte personnel, car cette collection, qui était entièrement à notre disposition, nous avait permis d'entreprendre notre série d'études sur les monnaies de Flandre, études que nous eussions voulu

pouvoir continuer et qui se trouvent ainsi forcément interrompues.

Saint-Omer, le 3 juin 1873.

L. Deschamps de Pas.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 1er avril 1873.

Sur la proposition de MM. Chalon et de Schodt, le titre d'associé étranger est conféré à M. Alkan aîné, membre de la Société française de numismatique, à Paris.

Le Secrétaire, DE SCHODT, — *Le Président,* R. CHALON.

Réunion du bureau du 25 avril 1873.

Sur la proposition de MM. Chalon et Vanden Broeck, le titre d'associé étranger est conféré à M. J. Charvet, archéologue et numismate, à Paris.

Le Secrétaire, DE SCHODT. — *Le Président,* R. CHALON.

Réunion extraordinaire du 25 mai 1873, tenue à Anvers.

La séance est ouverte à midi.

Sont présents : MM. Chalon, président; Mailliet, vice-président; Herry de Cocquéau, contrôleur; Van den Broeck, trésorier; de Schodt, secrétaire, faisant aussi les fonctions de bibliothécaire; le général Meyers; le lieutenant-colonel Cocheteux; le baron de Surmont, Geelhand, Wiener, Maus et Dugniolle, membres effectifs; M. Versnaeyen, membre correspondant, et M. le chevalier Hooft van Iddekinge, associé étranger.

M. Legrand de Reuland, secrétaire perpétuel de l'Académie d'archéologie de Belgique, assiste à la séance.

Se sont excusés par écrit de ne pouvoir y assister : MM. le chanoine Bethune, Schuermans, de Brou, Van der Auwera, père, Brichaut, Le Catte, le baron de Chestret, Meyer, le baron de Koehne, le comte de Limburg-stirum, Dirks et le comte Nahuys.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 juillet 1872, procès-verbal qui est approuvé.

Toutefois, M. le général Meyers fait remarquer qu'il a demandé à l'assemblée qu'un jeton de présence fût envoyé à M. de Surmont, qu'un service légalement obligatoire a empêché de se rendre à la réunion générale.

M. Wiener exprime l'avis que le jeton dont il s'agit ne doit pas être détourné de sa destination réelle, qui est de constater la présence.

M. le Président fait observer que l'assemblée ayant laissé au bureau le soin de décider la question soulevée

par M. le général Meyers, le bureau est actuellement seul compétent pour s'en occuper.

M. de Schodt donne lecture d'un résumé de l'état de la bienfaisance à Bruges, aux siècles derniers, résumé qui servira d'introduction à un travail sur les méreaux de charité de cette ville, destiné à être inséré prochainement dans la *Revue*.

M. Hooft Van Iddekinge lit une notice sur une monnaie attribuée à Théophane, impératrice d'Orient, femme de Romain le Jeune.

M. Chalon donne lecture d'un article de M. Rabut, professeur, à Dijon, sur d'anciens jetons de la Savoie.

Outre la pièce dont M. Hooft s'est occupé dans sa notice, cet honorable membre exhibe plusieurs médailles artistiques et antiques, entre autres différents bronzes appartenant au Bas-Empire.

M. Chalon fait passer sous les yeux des membres : 1° six pièces d'essai en or et en argent, frappées pour la Colombie (1873) et dues au graveur Barre; 2° quatre nouvelles monnaies d'argent japonaises (nouveau système 1870-1871); 3° une pièce inédite de 2 décimes, en argent, de l'an VIII de la république française.

M. Vanden Broeck exhibe une médaille frappée en l'honnenr de Jean-Dominique, comte de Monterey, etc., gouverneur des Pays-Bas et de la Franche-Comté, en 1675, à l'occasion des travaux exécutés aux fortifications d'Ostende.

M. L. Geelhand montre :

1° Une figurine trouvée dans une fouille et représentant

Lycaon, roi d'Arcadie, changé en loup pour la punition de ses crimes;

2° Un grand bronze d'Antonin le Pieux, de bonne conservation, au revers de l'empereur assis, couronné par la Victoire;

3° Une médaille en vermeil, relative à la diète de Francfort, en 1539, pour l'accord des luthériens et des catholiques;

4° Deux monnaies obsidionales inédites, du XVIIe siècle;

5° Une médaille d'argent et de grand module, sur la part glorieuse prise par la maison de Brunswick-Lunebourg, en 1683, à la délivrance de Vienne assiégé par les Turcs.

M. de Schodt communique deux tessères romaines, dont l'une est inédite, une tessère grecque également inédite, avec l'inscription ΑΛΣΟ, une bulle byzantine et un jeton ou pièce de plomb imitant des monnaies du pays, du XVe siècle.

M. Versnaeyen montre aux membres une belle médaille de style byzantin et une autre en vermeil de l'abbaye de Thorn.

M. Chalon informe l'assemblée que M. Charvet fait don à la Société d'une médaille de bronze, que celui-ci a fait frapper à l'occasion d'un déjeuner d'anniversaire, le 8 janvier 1871.

La séance est levée à deux heures.

Le Secrétaire, DE SCHODT.

Le Président, R. CHALON.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1873.

Le cabinet historique, 19e année, livraisons 1 à 3.

Mémoires de la Société des sciences du Hainaut, 3e série, t. VIII, 1873.

Der Münzfund zu Vallendar, par M. Wuerst, in-8o. (Extrait.)

Bulletin des Commissions royales, 12e année, nos 1 et 2, 1873.

Don Alvaro Campaner y Fuertes. Mémorial numismático, t. III, livraisons 1 et 2.

Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen. Jahrgang 1871, in-8o.

The canadian antiquarian and numismatic journal. Vol. I, april 1873, no 4.

Neues Lausitzisches Magazin. Görlitz, 1872, 49e vol., 2e livraison.

Supplément à la numismatique lilloise (4e partie) premier fascicule, par Edw. Van Hende. Lille, 1873, in-8o.

Polybiblion. Avril, mai, livraisons 4 et 5, 1873.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1872, no 4.

Annales pour servir à l'histoire ecclésiastique, t. X, 1ere livraison, 1873.

Bulletin de l'Académie royale, 2e série, t. XXXV, no 3.

Jahrbücher und Jahresbericht des Vereins für Meklenburgische Geschichte, etc., t. XXXVII, 1872, in-8o.

Messager des sciences historiques, année 1873, 1re livraison. Gand. in-8o.

Mémoires de la société archéologique du Midi de la France, t. X, 3e livraison. Toulouse, 1873, in-4o.

Collection de monnaies sassanides de feu le lieutenant général J. de Bartholomæi. Saint-Pétersbourg, 1873, in-4o.

Catalogue de feu M. Thomsen. 2e partie, Tome I. 1873, in-8o

Le Secrétaire-Bibliothécaire,
De Schodt.

CABINET NUMISMATIQUE.

Maison d'arrêt cellulaire à Huy. Grande médaille de bronze. Don de M. le Ministre de la justice.

Siége de Paris. Menu du déjeuner du 8 janvier 1871. Grande médaille de bronze. Don de M. Charvet.

Grand jubilé de Molière, organisé par M. H. Ballande. Médaille de bronze. — Don de M. Mesdach de Ter Kiele.

Le Trésorier,
VANDEN BROECK.

CATALOGUE

DES

MONNAIES OBSIDIONALES ET DE NECESSITE.

DEUXIÈME SUPPLÉMENT.

AIRE. 1710.

d. 1. 50 *sols*. — Variété du n° 5, pl. I; l'écusson et la couronne sont plus grands, et le millésime, au lieu d'accoster le milieu de l'écusson, se trouve plus haut.

Arg. — Uniface, octogone.

Cabinet de M. Wolff, à Gœttingue.

* 2. 25 *sols*. — Variété du n° 6, pl. I; PRO · REGE · ET · PATRIA · 25 · OBs Les armes de M. de Goesbriant, gouverneur de la ville; au-dessous, la date 1710.

Arg. — Uniface, irrégulière.

Cabinet de M. le Dr Dugniolle.

ALEXANDRIE. 1746.

* 1. 10 *sols*. — Semblable au n° 1, pl. I, sauf qu'il n'y a pas de couronne au-dessus des deux palmes du revers, et que la valeur ne s'y trouve pas.

Cuivre. Monnaie suspecte.

ANGLETERRE. 1642-1648.

* 1. *Demi-couronne*. — (P) · CAROLVS · D · G · MAG · BRI · FRA · ET · HIB? · REX · Le roi à cheval, à gauche, armé et couronné ; il tient son épée appuyée sur l'épaule droite.

Rev. — (P) · CHRISTO ∘ AVSPICE ∘ REGNO ∘ Écusson ovale, orné, aux armes royales d'Angleterre.

Arg.

ANVERS. 1814.

* 1. 5 *centimes*. — Variété du n° 17, pl. VII. Le chiffre 5 est plus épais et il y a un point au-dessous.

Cuivre. Cabinet de M. le capitaine Wuerst, à Bonn.

ARAD. 1849.

* 1. 6 *kreutzer*. — Semblable au n° 1, pl. X du supplément, mais avec le chiffre 6.

Cuivre. — Uniface, carrée.

AUGSBOURG.

Monnaies frappées à Augsbourg, pendant la guerre de Trente Ans, par Gustave-Adolphe, roi de Suède, et ayant servi à payer la solde des troupes, de 1630-1635.

d. 1. *Ducat.* — GVSTAV : ADOLPH · D : G · SVECO : GOTHO : VANDALO : REX · MAG · Buste armé et lauré du roi, tourné de trois quarts à droite; sa couronne de laurier cache en partie ses cheveux; il porte moustache et barbiche, une grande collerette garnie de dentelles et un manteau.

Rev. — PRINC · FINLAND : DVX — ETHO : ET · CAR · DOM · ING — Écusson ovale, orné et couronné aux armes de la Suède, portant au centre celles de Wasa. Au-dessous, les armes d'Augsbourg, et plus bas, un fer à cheval, marque monétaire de la ville. Des deux côtés de la couronne, la date : 16—33.

Or. Cabinet impérial et royal des médailles à Vienne.

d. 1ᵃ. *Ducat.* — Semblable au n° 1, sauf que le buste est à droite.

Rev. — Semblable au n° 1, sauf quelques petites différences dans l'ornement de l'écusson, et qu'il est de l'année 16—34.

Or. Même cabinet.

d. 1³. *Ducat.* — GVSTAV : ADOLPH : D : G · SVEC : GOTHO : VANDALO : REX · MAG ✱ — Semblable au n° 1, sauf une différence dans la pose du buste.

Rev. — Semblable au n° 1², mais de l'année : 16—35.

Or. Même cabinet.

* 2. *Thaler.* — ✱ GVSTAV : ADOLPH : D : G · SVECO ⁝ GOTHO ⁝ VANDALO ⁝ REX · MAG — Semblable au n° 1.

Rev. — PRINC : FINLAND : DVX — ETHO : ET · CAR DOM · ING — Écusson rond, orné et couronné aux armes de la Suède, portant au centre celles de Wasa; au-dessous, les armes d'Augsbourg, et plus bas, le fer à cheval. Au-dessus de la couronne, la date 16—32.

Arg. Brenner, p. 169
Madai, n° 218.
Schulthess-Rechberg, n° 2055.

Monnaies frappées à Augsbourg, en 1704, pendant la guerre de la succession d'Espagne, par Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, lorsqu'il campait avec son armée sous les murs de cette ville.

d. 3. *Ducat.* — M · E · V B · & P · S · D · C — P · R · S · R · I · A · & · EL · L · L · Buste armé de l'électeur, à droite, au-dessous, un petit écusson aux armes d'Augsbourg.

Rev.—CLYPEVS OMNIB – IN TE SPERANTIB · Écusson aux armes de l'électeur, surmonté du bonnet électoral et d'une image de la sainte Vierge; des deux côtés la date : 17—04 au-dessus de deux petites rosaces.

Or. Van Loon, t. IV, p. 422, n° 1.

d. 4. 15 *kreutzer*. — MAX · EM · — H · I · B · C ℭ — Semblable au n° 1.

Rev. — LAND — MINZ — Écusson orné, surmonté du bonnet électoral, aux armes de l'électeur. En bas, la valeur (XV) accostée de la date 17—04.

Arg. Idem, n° 2.

AUTRICHE. 1799-1812.

* 1. *Demi-kreutzer*. — FRANZ · KAI · V · OES · KO · Z · HU · BO · GAL · U · LO. Tête laurée de l'empereur, à droite.

Rev. — Dans le champ, on lit : — ½ — KREUTZER · 1812 ·, entouré d'un cercle de nœuds.

Cuivre.

BAVIÈRE. 1619-1623.

* 1. 15 *kreutzer*. — ✱ · SIT · NOMEN · DNI · BENEDTM · Les armes ornées de la Bavière.

Rev. — Dans le champ, on lit : — 1622 — LANDT — MYNZ — XV —

Arg.

BELFORT.

Assiégée par les Allemands, en 1870-1871.

d. 1. *Billet de 50 francs.* — Dans un encadrement formé d'un trait, on lit :

Département du Haut-Rhin

Place de Belfort

Belfort le 22 Décembre 1870

N° 15

Bon pour cinquante francs

Au-dessous, les signatures du gouverneur de la place (*Denfert-Rochereau*), du préfet du Haut-Rhin (*Grosjean*), et du receveur particulier (*Bonneville*).

Sur les côtés du billet, on lit : à gauche, *Garanti par un dépôt équivalent en billets de la Banque de France;* à droite, *A vue vingt de ces Bons seront remboursés en billets de la Banque de France.*

Sur le côté gauche du billet, en dehors de l'encadrement, un talon composé des mots *RECETTE PARTICULIÈRE*, en grandes italiques.

Au verso du billet, trois timbres ronds, dont deux à l'encre bleue et un à l'encre verte.

1° LE GÉNÉRAL COMMANDANT SUPÉRIEUR. ✕ BELFORT ✕, au centre — RÉPUBLIQUE — FRANÇAISE.

2° PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN — Au centre, dans une couronne de feuilles de chêne et de laurier, CABINET — DU — PRÉFET.

3° RECETTE PARTICULIÈRE DES FINANCES * Au centre, BELFORT — HAUT-RHIN.

Papier rose, impression noire.

* 2. *Billet de 20 francs.* — Semblable au n° 1, sauf qu'il porte le n° 1749,

BON POUR VINGT FRANCS

et que, sur le côté droit du billet, on lit : *A vue cinquante de ces Bons seront remboursés en billets de la Banque de France.*

Papier jaune, impression noire.

* 3. *Billet de 5 francs.* — Semblable au n° 1, sauf qu'il porte le n° 1910,

BON POUR CINQ FRANCS

et que, sur le côté droit du billet, on lit : *A vue deux cents de ces Bons seront remboursés par la Banque de France.*

Papier azuré, impression noire.

BOHÊME. 1619-1621.

* 1. *Kreutzer.* — * IN DEO FOR — TITVDO — Lion couronné, debout, à droite; en bas, la valeur : (1).

Rev. — ⊛ MONE · REG · BOHEMI — Couronne royale, au-dessous, la date : 1619.

Arg.

BREDA. 1624.

* 1. 60 *sols*. — Variété du n° 11, pl. XVII : il n'y a pas de point après le mot BREDA.

Cuivre. — Uniface, carrée.

* 2. 40 *sols*. — Variété du n° 15, pl. XVII, il y a un point après la date 1625 ·

Arg. — Uniface, carrée.

BRÊME. 1623.

Les « *Monnaies d'argent du cabinet de l'empereur à Vienne* » contiennent la pièce suivante comme étant une klippe du siége de Brême :

d. 1. *Thaler*. — · FERDI ∘ II ∘ D : G · ROMA · IMP · SEMP ⁂ AUG · — ⚜ L'aigle de l'empire couronnée, portant sur la poitrine le globe crucigère ; des deux côtés, la date : 16 – 23.

Rev. — · MO · NO · — RE — IP · — · BREMENS — · Les armes de la ville, tenues par deux lions, surmontées d'un heaume avec lambrequins et demi-lion tenant une clef.

Arg.

BRISACH. 1633.

d. 1. 48 *batz*. — Semblable au n° 8, pl. XXII du supplément.

Rev. — Dans le champ, entouré d'un grènetis, on lit : — ✠ — MO : NO : — VAST : ALS : — ✠ ET ✠ — BRISIACAE — · INDEX · — ▭❁▭

Arg. — Carrée.

Cabinet de M. Whaites, à Bonn.

d. 1². 48 *batz.* — Semblable au n° 2, pl. XXI du supplément.

Rev. — Dans le champ, entouré d'un grènetis, on lit : — ✠ — · MO : NO : — · VAST : ALS : — ✠ ET ✠ — · BRISIACAE — · INDEX · ▭❁▭

Arg. — Carrée

Même cabinet.

d. 2. 24 *batz.* — Semblable au n° 11, pl. XXII du supplément, mais le long des côtés de la face, on a gravé : LIEPHABEN — BESSER DENALLES WISSEN et au revers : EHRHARD — WISSERD — MARGREHD — WISSERDEN —

Arg. — Carrée.

Même cabinet.

BRUXELLES. 1579-1580.

* 1. 18 *sols.* — × PERFER ET OBDVRA BRVXELLA — Les armes de la ville accostées de la date — 7 — 9 (1579); au-dessus, la valeur : 18 ST.

Arg. — Uniface, carrée.

BUÉNOS-AYRES.

Monnaies de nécessité frappées pendant la guerre de l'indépendance de 1840.

* 1. *Deux réaux.* — CASA DE MONEDA — en bas, BUÉNOS-AYRES. Dans le champ, au milieu d'une couronne d'olivier, on lit : — DOS — REALES ·

Rev. — ! VIVA LA FEDERACION ! en bas, 1844. Dans le champ, au milieu d'une couronne formée de deux branches de palmier, on lit : — 2 — R^{s}

Cuivre.

* 2. *Réal.* — Semblable au n° 1, mais avec — UN — REAL —

Rev. — Semblable au n° 1, mais de l'année 1840 et — 1 — R.

Cuivre.

CAMENTZ.

Monnaies de nécessité frappées en 1622.

* 1. . . . . ? — Dans le champ, entourée d'une guirlande de laurier, une aile d'aigle à gauche ; à droite, sous une feuille de trèfle : M · — ZZ.

Rev. — Dans le champ, entourée comme la face, on lit : — BONO — PVBL · — CAM ÷ 16ZZ.

Cuivre.

2. 3 *pfennig*. — Semblable au n° 1, mais au lieu de M · ZZ, il y a 3 — PF.

Rev. — Semblable au n° 1.

Cuivre. Neumann, n° 9460.

CHINE. 1850-1854.

d. 1. *Av*. — Trésor sacré.

Rev. — Empire céleste.

Arg. *Revue numismatique belge*, t. Ier, 4e série, pl. IX, n° 1.

DANEMARK. 1644-1648.

* 1. *Demi-ducat*. — CHRISTIA — · 4 · — D : G : DAN : N : R · Le roi, debout, à droite, armé et couronné; il tient le sceptre dans la main droite et le globe crucigère dans la gauche. Entre les jambes du roi, le chiffre 4.

Rev. — Dans le champ, sous un ornement, on lit : — IUSTUS — יהוה — IUDEX · — 16 (2 *haches en sautoir*) 45.

Or.

ESPAGNE. 1701-1713.

* 1. *Deux réaux*. — PHILIP · V · D · G · HISPANIAR · · REX — Écusson couronné, aux armes de Castille et de Léon, ayant au centre celles de France, accosté de la valeur : R — II et plus bas, à droite, l'aqueduc de Ségovie, à gauche, un Y couronné.

Rev. — DEXTERA · D · EXALTAVIT · ME · ❀ 1708. Dans le champ, sous une couronne, deux P ornés et entrelacés avec le chiffre V sur le tout.

Arg.

HARLEM. 1573.

* 1. *Vingt sols.* — Dans le champ, les armes de la ville, accostées de la date : 15 — 73, le tout entouré d'un cercle de grènetis. En bas, une contre-marque avec trois étoiles.

Arg. — Uniface, carrée.

* 2. *Quinze sols.* — Semblable au n° 1, mais en haut une contre-marque avec une étoile.

Arg. — Uniface, octogone.

HONDSCHOOTE.

Monnaie de nécessité des habitants, frappée à Nieuport, après l'incendie de leur ville par les malcontents, en 1582 (?).

* 1. .....? — Un lion debout sur une barque, tenant une pique (armes de la ville de Nieuport).

Rev. — Dans le champ, on lit : — 15-82 — HONDSCOTA — DESTRVCTA — EIVS INCOLE — NEOPORTVM — FVGATI HEC — FACERE.

Cuivre.

MEXIQUE. 1811-1813.

d. 1. *Réal.* — AMERICANO CONGRESO · Aigle mexicaine posée sur une branche de cactier.

Rev. — DEPOSIT · D · L · AUTORID · D — Sur le fond d'un manteau royal, drapé en forme de tente et surmonté d'une couronne, les lettres F · I ·

Arg. Communication de M. Vidal-Ramon, à Barcelone.

d. 2. *Réal.* — FERDIN · VII · DEI · GRATIA · ET · 1812 · Aigle mexicaine, surmontée d'un panache, posée sur une branche de cactier, au-dessus d'un pont en maçonnerie.

Rev. — ✠ ····· ATINO GUV · T IR · S · M · Une main tenant un arc avec sa flèche préparée ; au-dessous, une hallebarde et un carquois rempli de flèches, posés en sautoir ; plus bas, un lasso.

Arg. Id., id.

d. 3. *Réal.* — FERDIN · VII · — DEI GATIA (*sic*) · 1811 · Les armes couronnées d'Espagne entre deux colonnes reliées par une banderole.

Rev. — Aigle mexicaine posée sur une branche de cactier, au-dessous, O · D ···· RTE.

Arg. Id., id.

NAVY-ISLAND (HAUT-CANADA).

Papier-monnaie émis à Navy-Island, pendant la guerre de 1837-1838.

d. 1. *Billet de dix dollars.* — Dans un encadrement, on lit :

10. *Provisional Government of Upper Canada N° 329.*

Navy Island Upper Canada December 27 1837 Four month after date, the Provisional Government of Upper Canada promise to pay to James Hervey Parce Esquire, or order, at the City Hall, Toronto Ten Dollars for value received.

Entered by the Secretary,

J. PARSON. W. L. MAKENZIE.

Examined by the Comptroller,

DAVID GIBSON.

Chairman pro. tem. Ex. Com.

Sur le côté gauche du billet, dans un ornement, on lit : TEN DOLLARS [1]

Papier blanc, impression noire.

N. B. Il y a aussi des billets d'un dollar.

[1] *The Canadian antiquarian and numismatic Journal*, january 1873, n° 3.

SALZBOURG. 1594.

d. 1. *Huit ducats.* — WOLF : TEODORIC : ARCHIEP : SALISB : SED : AP : LEG : — Écusson ovale et orné, à six quartiers, surmonté d'un chapeau de cardinal avec glands, accosté de deux évêques assis ; celui de gauche porte la bénate dans la main droite et tient la crosse dans la gauche ; celui de droite porte une église sur la main gauche et tient la crosse dans la droite.

Rev. — · IN DOMINO · SPERANS · NON · INFIRMABOR · 1594 · Une forte tour, au milieu de la mer, est assaillie par les flots et les vents et battue par la grêle.

Or. Cabinet de M. le Dr de Caisne, à Bruxelles.

SALZBOURG. 1631.

d. 2. *Ducat.* — SANCTVS · RVPERTVS · (*sic*) EPES : SALISB · 1631 · Le Saint, assis de face, mitré et nimbé, tient de la main droite la bénate et la crosse de la gauche.

Rev. — · PARIS · D : G : ARCHIEPS · SAL : SE · A · L · — Écusson ovale, orné, surmonté de la croix et d'un chapeau de cardinal avec glands.

Or. — Carree.

Même cabinet.

P. Mailliet.

SCEAU DE L'ÉGLISE DE DINANT.

Planche XV.

Dans le courant du mois de mai 1873, un marchand de la ville de Namur découvrit au fond d'une caisse remplie de vieilles ferrailles deux sceaux d'une conservation parfaite.

L'un était celui de l'église de Dinant, comme le prouve l'abréviation qui n'est autre que le mot *Dionentansis*. Il devint la propriété de la Société archéologique de Namur.

L'autre : celui de la Ramée, hameau dépendant de la commune de Jauchelette près Jodoigne, fut acquis, je pense, au nom du gouvernement belge.

Je ne dois m'occuper que du sceau de Dinant ; et à ce sujet je citerai, tout d'abord, l'opinion émise par l'un des plus savants hommes de notre époque, un homme cher, à plus d'un titre, à notre Compagnie et à la Société archéologique de Namur, et dont tous déplorent unanimement la retraite volontaire.

« L'acquisition de ce beau sceau, écrivait notre ancien « confrère, a son importance pour la numismatique, en « fixant définitivement à Dinant l'attribution de certaines « pièces muettes qu'on lui avait données jusqu'ici comme « par instinct. Ces pièces ce sont deux plombs d'essai qui « se trouvent dans le médaillier namurois, attribués à

« Philippe le Noble ou plutôt à un de ses prédécesseurs,
« peut-être Henri l'Aveugle; ils portent sur leur unique
« face une église sommée d'une énorme fleur de lis en tout
« semblable à celle que la Vierge du sceau tient à la main.

« C'est ainsi que se confirme journellement le principe
« mis en avant, *pour la première fois,* par M. Piot, à
« savoir : que les pièces muettes du XIe et du XIIe siècle ne
« peuvent recevoir d'attribution certaine que par leur
« confrontation avec les sceaux des communes ou des
« églises. »

Cette pièce nous la retrouvons à la fig. 8 de la planche II jointe à la remarquable étude de M. Ch. Piot : *Notice sur trois monnaies inexpliquées du comté de Namur* (1), et décrite en ces termes :

Buste d'un guerrier casqué, de face, tenant un drapeau et un glaive.

Rev. Église avec abside et flanquée de deux tours; au-dessus, une fleur de lis.

Dans son *Essai de numismatique namuroise,* notre ancien confrère, M. le chanoine Cajot, décrit ainsi l'essai en plomb :

(*Sine epigrammate*). Buste, de face, portant le casque. Drapeau à droite; à gauche une épée, la pointe en bas.

Rev. (*Sine epigrammate.*) Abside circulaire d'une église, entre deux toits pointus et surmontés de croix. La croix de l'abside est remplacée par une fleur de lis.

M. Chalon, sous le n° 45, donne la pièce en argent dans ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur.*

(1) *Revue de la numismatique belge,* t. I, pp. 160-161.

La confusion et l'erreur peuvent, sans doute, facilement se produire dans l'espèce. Pourquoi ? Parce que, dira-t-on, toutes les portes de ville et tous les portails d'église se ressemblent.

Mais il est évident que ces emblèmes, et plus tard les armoiries des villes, se trouvèrent sur certaines monnaies.

On ne peut s'empêcher d'admettre que la découverte du sceau de l'église de Dinant et l'opinion émise dans la lettre que je viens de reproduire apportent de nouvelles preuves à l'appui de la question soulevée par notre savant confrère M. Ch. Piot.

A. Le Gatte.

NOTICE

SUR

UNE TROUVAILLE DE MONNAIES

DE LA FIN DU QUATORZIÈME SIÈCLE.

Pl. XIV et XV.

Il y a quelques mois, un brocanteur m'offrit quelques monnaies, déterrées il ne savait où. J'étais occupé à mes affaires, et je n'avais pas le temps de les examiner minutieusement. Je lui payais le prix demandé à tout hasard. Peu de temps après, les regardant plus attentivement, j'acquis la conviction que, non-seulement mes monnaies n'étaient pas trop détériorées comme je l'avais cru d'abord, mais qu'elles étaient pour la plupart très-intéressantes. Parmi soixante pièces dont se composait mon trésor, j'ai trouvé vingt-cinq variétés, dont plusieurs inédites. J'ai fait de vains efforts pour découvrir où les monnaies avaient été déterrées. Il y a quelque lieu de croire que ce fut dans les environs de Nijkerk sur la Veluwe. L'époque de l'enfouissement me paraît remonter aux dernières années du XIVe siècle. Un des adhérents au parti dit des *Heeckeren* les aura perdues, dans un des nombreux combats de ce temps, ou bien un pauvre diable aura caché ses

épargnes, sans avoir eu l'occasion de les déterrer. La présence de monnaies de Brabant, de Gennep et de Meurs, parmi plusieurs (la plupart) d'Utrecht, me fait croire que le propriétaire de mes pièces était probablement un sujet de l'évêque d'Utrecht, qui, après avoir fait la guerre dans les provinces méridionales, était revenu dans son pays, aux bords de la Veluwe.

Notre président ayant bien voulu me permettre de publier ma petite trouvaille, j'en fais suivre la description, mais non sans avoir préalablement remercié mon ami M. Van Iddekinge, de Leyde, qui a bien voulu débarrasser les monnaies de l'oxyde qui les recouvrait, et en dessiner quelques-unes.

W. J. De Voogt.

COMTÉ DE MEURS.

FREDERIC II, † 1418.

N° 1. Denier à la tourelle, imitation servile de la pièce frappée par Wenceslas et Jeanne, pour le Brabant. (*Voy.* notre n° 3 qui suit.)

Écusson écartelé de Brabant et de Limbourg, sommé des trois tourelles : HO — NETA ⁂ GANN × — × LONOVAIN.

Rev. Croix fleuronnée : ✠ FRIDERICVS (petit écu de Meurs) COMES ⁂ MOERSENCI (Pl. XIV, n° 1.)

Arg. 1 exemplaire.

Meurs portait d'or à la fasce de sable.

Une monnaie analogue a été publiée dans cette Revue, 4e série, t. III, pp. 455. Comme je l'ai dit, la pièce a été imitée des monnaies de Wenceslas et Jeanne (1355-1383). En 1378, Frédéric vendit, avec Millen et Vucht, sa seigneurie de Gangelt, à Wenceslas. Si notre monnaie a été frappée à Gangelt avant 1378, pourquoi le comte de Meurs aurait-il estropié ce nom? Le mot LONOVTIN me fait plutôt penser à une imitation du mot qu'on trouve sur la monnaie de Brabant, LOVTNIE, ainsi que le mot GTNN, à la monnaie de Flandre, qu'à un emploi d'un atelier, que personne ne lui aurait contesté avant 1378. La pièce portait aussi son nom et son titre en toutes lettres et était reconnaissable pour tous.

N° 2. Monnaie attribuée, suivant une indication que mon ami, M. Van Iddekinge, a bien voulu me donner, à Florent de Wevelinchoven, évêque de Munster (1364-1379), par Cappe, qui doit en avoir donné un dessin dans sa Monographie (planche IV, n° 59). Je n'ai pas à ma disposition cet ouvrage, mais je ne trouve aucune mention de notre pièce dans les *Munsterschen Münzen des Mittelalters*, du savant Grote. J'ose l'attribuer à Meurs.

Tête de saint Paul.

Rev. Écusson de Meurs. (Pl. XV, n° 9.)

Arg. 1 exemplaire.

DUCHÉ DE BRABANT.

WENCESLAS ET JEANNE (1355-1383).

N° 3. Denier à la tourelle : MONETT × — × LOVTNIE.

Rev. ✠ WENC × E × IOH × BRAB × DVCE.

2 exemplaires. Van der Chijs, *Brabant*, pl. XXXIV, n° 2.

SEIGNEURIE DE GENNEP.

JEANNE (1390-1415).

N° 4. Heaume avec cimier : ✠ IOHANNA ⁂ DNA ⁂ DE × GENPN.

Rev. Croix fleuronnée : MON — ETA - NOV — GEN. (Pl. XIV, n° 2.)

Arg. 2 exemplaires.

N° 5. Moitié de la pièce précédente : (rosette) IOHANNA DNA ⁂ DE ⁂ GP.

Rev. Légende illisible. (Pl. XIV, n° 3.)

Billon. 1 exemplaire.

RENAUD DE BRÉDERODE (MARIÉ A JEANNE), † 1390.

N° 6. Le lion de Bréderode [1] (au bâton péri en bande), dans un entourage de onze écussons dont dix portent une tréfeuille et le onzième encore un lion : ✠ MONETA × GENPN'

Rev. Croix pattée; légende intérieure : × REI — NOL — DVS — D ⁂ BR; légende extérieure : ✠ REINOLDVS ⁂ DNS ⁂ DE ⁂ BRERO ⁂ E ⁂ GE ⁂ (Pl. XIV, n° 4).

Arg. 4 exemplaires, dont un cassé.

[1] La maison de Bréderode brisait le lion de Hollande tantôt par un lambel à trois ou cinq pendants, tantôt par le bâton.

Ces trois monnaies sont des plus curieuses. Jeanne a imité le duc de Gueldre (Guillaume, 1377-1393), son mari suivit le type de Wenceslas, duc de Brabant (1355-1383), comme l'a fait Thierry de Batenbourg (*voir* n° 21), et Jean III de Megen (*voir* n° 17). Jusqu'à ce jour, les produits de l'atelier monétaire de Gennep n'avaient pas été retrouvés. Une seule fois, cette monnaie est mentionnée, savoir, en 1390; Van der Chijs, dans ses Monnaies d'Utrecht, p. 290, cite le passage suivant :

« Die corte cruce penningen (deniers à la croix courte), die ghene leliaerts en sijn, die tot Oijen, tot Gennep ende tot Meghen gesleghen sijn, sijn niet beter dan een Dordrechtsche placken. »

Peut-être nos monnaies décrites n°s 6 et 17 sont ces pièces décriées. Restent à être retrouvés les *leliaerts* qui paraissent avoir été de meilleur aloi.

Il ne m'a pas été possible de me procurer beaucoup de renseignements historiques ou généalogiques sur la seigneurie de Gennep, mais pourtant assez pour en conclure que cette petite série de monnaies de Gennep ne sera pas totalement déplacée dans ma collection gueldroise.

La petite ville de Gennep et les quatre hameaux qui en dépendent, Genneperhuis, Pannover, Picardie et Roep-Aan, sont situées dans la province actuelle de Limbourg, arrondissement de Roermonde. Suivant Van der Aa, *Aardrijkskundig Woordenboek,* publié en 1843, on y comptait alors environ 1,100 habitants. La ville est située sur la petite rivière la Niers, près de son embouchure dans la Meuse, à 11 lieues nord de Roermonde, 7 ½ nord-ouest de Venloo, 3 ½ sud-ouest de

Nimègue. Son église est dédiée à saint Martin. Si je ne me trompe, Gennep verra bientôt les locomotives du chemin de fer qui reliera le Brabant septentrional à la Prusse, passer la Meuse.

Déjà en 1012, il y avait à Gennep (*Ganipa*) un château-fort qui était occupé par un fils d'un préfet impérial, nommé Godefroid. Un seigneur puissant de ces contrées s'en empara dans ce temps. A plusieurs reprises, ce château, dont aujourd'hui on ne voit plus que quelques ruines, fut pris et repris. En 1378, le duc de Juliers et son fils Guillaume, plus tard duc de Gueldre, s'en rendirent maîtres après un siége de vingt et un jours. Le jeune Guillaume y fut créé chevalier par son père, en récompense de son intrépidité. En 1499, les soldats du duc de Saxe s'en emparèrent ; en 1599, il fut pris par le général impérial, comte de Lippe. En 1602 et 1614, le prince Maurice d'Orange s'empara de la ville et du château sur les Espagnols, qui le fortifièrent en 1635. Frédéric-Henri assiégea longtemps Gennep en 1641, et la prit après sept semaines. On trouve une description détaillée de ce siége dans J. Commelin : *Frederick Hendrik, prince van Orangien, zijn leven en bedrijf*, qui en donne même une illustration.

Plus tard Gennep appartint à la Prusse, mais le congrès de Vienne la rendit à notre pays.

Comme je l'ai dit, la généalogie des seigneurs de Gennep est assez peu connue. Un Henri de Gennep est mentionné en 1290. On trouve ce même nom (lui ou son fils?) en 1314, 1318 1319, 1333. Ce n'est qu'en 1368 que notre Renaud de Bréderode est nommé seigneur de Gennep. Il était marié à Jeanne, héritière de Gennep (erfdochter). La

date précise de leur mariage m'est inconnue (1). Il est mort en 1390, elle en 1413 (2). Renaud Ier de Bréderode (VI Sr), issu de la maison si noble de Hollande, suivant la généalogie dressée par M. J. A. Alberdingk-Thijm, dans la *Dietsche Warande*, 1866, p. 300, était fils de Thierry (III) de Bréderode, † 1376, et de Béatrice, † 1354, fille de Waleran de Valkenburg. Il était, comme son père, un chef éminent des *Hoecks*, et protégea souvent le parti des *Heeckeren* en Gueldre. Albert de Bavière, comte de Hollande, le nomma baljuw (écoutète) de Kennemerland. Les *Cabillauds* eurent en lui un ennemi acharné, et une fois il ne se sauva de leurs mains qu'en se réfugiant dans l'église de Castricum. Longtemps il appuya les efforts de Mathilde de Gueldre pour soutenir son pouvoir. En 1371, il est nommé avec l'évêque d'Utrecht, Arnould de Hornes, assiégeant le château du Kannenburg sur le Veluwe ; en 1375, il scellait avec Mathilde, qui confirmait les droits de Zutphen, en 1376, avec elle et son mari Jean de Blois, l'acte de pardon pour un grand

(1) M. Van den Bergh, notre archiviste, toujours si complaisant, a bien voulu rechercher pour moi dans une généalogie manuscrite par feu Van Spaen, des seigneurs de Bréderode, déposée dans les archives du haut conseil de noblesse, le nom du père de notre Jeanne de Gennep. Il m'écrit que Jeanne fut mariée en 1367, ou peu de temps auparavant. Son père était Gérard de Gennep, sa mère se nommait Jeanne Both van der Eme. Comme il n'est pas probable qu'elle ait frappé monnaie durant son mariage, Renaud se nommant déjà seigneur de Gennep en 1368, et comme elle a copié la monnaie de Guillaume de Gueldre (1377-1393), on doit en conclure que ses monnaies datent de son veuvage (1390-1413). On sait que le même type a été employé par Frédéric de Berg (1387-1416)

(2) Suivant Kok, *Woordenboek*.

nombre de nobles, à cause des affaires qui suivirent la mort du duc Édouard.

Plusieurs fois il prêta de grandes sommes à Mathilde, qui ne lui devait en 1377 pas moins de 107,000 écus d'or! une somme fabuleuse pour ce temps. Elle lui engagea ses revenus à Lobede (Lobith), Tiel et plusieurs maisons fortes sur la Bétuwe et la Veluwe. Peu après, il paraît s'être retiré tant soit peu de la cause de la comtesse. Il aura préféré la neutralité entre elle et Guillaume de Gueldre, qui tous les deux lui promirent leur protection lorsqu'ils se reconcilièrent en 1370. Le dernier confirmait même une ordonnance de 3,000 écus d'or sur les revenus adjugés à Mathilde. Dans une charte du 6 janvier 1377, il est nommé le premier parmi les nobles du pays de Gueldre (1). Dans la même année, il scellait le contrat de mariage de Guillaume de Juliers et de Catherine, fille d'Albert de Bavière. En 1383, le duc de Gueldre parle de lui comme de son premier vassal. Enfin, le 7 juin 1385, Renaud de Bréderode reconnaît avoir reçu sa maison et forteresse de Gennep du duc de Gueldre et comte de Zutphen en fief, et lui porte hommage comme à son suzerain, ainsi que ses ancêtres étaient accoutumés de faire (2).

Suivant Kok (3), sa fille Marguerite, mariée à Jean de Lienden, seigneur de Heinsberg et Loon, reçut en par-

(1) Renaud de Bréderode est nommé *onsen lieven neef* (notre cher cousin), par Mathilde et aussi par Guillaume de Gueldre.

(2) Nijhoff, *Gedenkwaardigheden*; Arnhem, 1839, t. III, p. 117.

(3) *Vaderlandsch woordenboek*, p. 991. Slichtenhorst, l'historien de Gueldre, dit qu'en 1414 Jean de Lienden refusa de reconnaître la suzeraineté de Gueldre sur le pays de Gennep.

tage (en 1413) la moitié de Gennep et Leuwenburg, à condition de démolir la forteresse de Loevenstein, qu'elle avait fait bâtir à Gennep. Lorsque son mari, dans la guerre entre Adolphe de Clèves et Guillaume de Berg, eut pris parti pour ce dernier, et tomba, à la bataille de Cleversham, dans les mains de son adversaire, le duc de Clèves lui rendit sa liberté, moyennant une promesse de 10,400 écus d'or (ou *schilden*). En 1426, ne pouvant payer sa dette, il cède sa moitié de Gennep au duc de Clèves, et l'autre moitié, qui appartenait à Gisebert, *proost* (*præpositus*) à Utrecht, et à Renaud II de Bréderode, fût cédée en 1441 au même duc.

Une charte de 1386, donnée par Nyhoff, parle d'un Henri de Bréderode et de Gennep, et de son fils Thierry. Je n'ai pu le retrouver dans la généalogie de Bréderode [1], où on voit bien donné le titre de seigneur de Gennep à Waleran de Bréderode, fils de notre Renaud. Il fut encore seigneur de Vianen, Ameyde et Herlaer, stadhouder de Hollande, et est nommé le plus riche et le plus noble du pays. Il mourut en 1417. Son frère Jean, mort le 14 octobre 1415, à Azincourt, est aussi nommé seigneur de Gennep. Thierry de Bréderode, de 1386, sera bien le fils ainé qui prit l'habit des Chartreux. Enfin, le quatrième fils était Guillaume, mort en 1450, qui épousa Marguerite de la Merwede.

[1] Ce nom Henri est probablement une faute d'impression.

Thierry III de Bréderode, seigneur de Breda et de Lecke, † 1376. — Béatrice, fille du comte de Valkenburg, † 1354

Renaud I de Bréderode et de Gennep, † 1390, marié en 1367 (?) à Jeanne, † 1413, fille de Gérard de Gennep et de Jeanne Both van der Eme, dont il eut : Thierry ; Jean, † 1415 ; Waleran, † 1417 ; Guillaume, † 1450 et Marguerite, épouse de Jean de Heinsberg et Loon.

VILLE D'UTRECHT.

N° 7. Grande rose dans un entourage de huit demi-cercles : ✠ DEATRIVS ⋆ PATVPERVM ⋆ TR.

Rev. Croix ornée : IN · NO — MINE — DOMI — NI · TM. (Pl. XIV, n° 5.)

Arg. 7 exemplaires, dont 5 surfrappés d'un V (trecht) gothique.

N° 8. Moitié de la pièce précédente.

La rose dans un entourage de six demi-cercles : ✠ DEATRIVS PATVPER.

Rev. IN N — OMI — NE D — NI (Pl. XIV, n° 6.)

Arg. 1 exemplaire.

N° 9. Variété de la pièce décrite sous le n° 7.

✠ DEATRIVS ⋆ DOMINVM ⋆ MT ; les jambes des M ne sont pas liées (II).

Arg. 2 exemplaires dont 1 est cassé.

Cette indication de *monnaie des pauvres* se retrouve, sous d'autres formes, souvent sur les monnaies du moyen âge. C'était, pour ainsi dire un appel, à la bienfaisance. Qui aurait refusé de délier sa bourse quand un pauvre diable lui rappelait la devise que la charité de nos ancêtres faisait frapper si souvent sur la menue monnaie? On lit,

par exemple, sur d'autres monnaies d'Utrecht, *dit is der armen pe(nning)* (ceci est le denier des pauvres). Sur une monnaie de Marie de Brabant (Vander Chijs, pl. XVIII, n° 7), on lit : *pro Deo da pauperibus.* Lorsque dans les dernières années du XVIe siècle les états de Hollande consentirent à la frappe de monnaies de cuivre, ils exprimèrent spécialement, comme but, l'encouragement des aumônes. Quant au n° 9 à la légende DOMINVM * MT, serait-ce autre chose que le MONETT · S · MERTINI sur d'autres monnaies d'Utrecht (Vander Chijs, pl. XXV, n° 10)? Le chapitre de saint Martin, le patron d'Utrecht, avait peut-être quelque part dans la distribution de ces pièces.

N° 10. Écusson de la ville dans une épicycloïde de huit demi-cercles, ornés de globules : ✠ CIVITTS * TRTIECTENSIS.

Rev. Croix pattée traversant la légende et cantonnée de quatre fleurs de néflier : CIVI — TTST — RTIE — CTEN.

Arg. 14 exemplaires. Comparer Vander Chijs, pl. XXV, n° 2.

On a employé ce type encore en 1478 (Vander Chijs, pl. XXV, n° 4).

N° 11. Moitié de la pièce précédente.

L'entourage n'a que six demi-cercles, sans les globules : ✠ CIVITTS * TRTIECTEN.

Rev. CIVI — TTST — RTIE — CTEN.

1 exemplaire. Van der Chijs, pl. XXV, n° 3.

N° 12. Variété de notre n° 10.

Sans globules. La légende est précédée d'une étoile à six raies : CIVITAS * TRAIECTENSIS.

Rev. La croix cantonnée d'une étoile à six raies et de trois fleurs de néflier : CIVI — TAST — RAIE — CTEN.

Arg. 5 exemplaires. Comparer Vander Chijs, pl. XXV, n° 2.

N° 13. Moitié de la pièce précédente.

CIVITAS × TRAIECTEN.

Rev. CIVI — TAS T — RAIE — CTEN.

Arg. 1 exemplaire.

N° 14. Quart de la monnaie n° 10.

Écu de la ville : CIVITAS TRA....

Rev. Croix cantonnée de quatre fleurs de néflier : CIV — ITA — STR — ..... (Pl. XV, n° 10.)

Arg. 1 exemplaire.

N° 15. Buste mitré de saint Martin : ✠ MONETA TRAIECT.

Rev. Croix pattée : ✠ CIVITAS × TRAIECT

Arg 2 exemplaires. Comparer Vander Chijs, pl. XXXI, n° 1.

COMTÉ DE HOLLANDE.

ALBERT DE BAVIÈRE (1359-1404).

N° 16. Moitié de la monnaie que M. Vander Chijs a fait dessiner sur la pl. VIII, n° 12, de sa Monographie.

Aigle tenant deux écussons, dont l'un écartelé de Hollande et de Bavière, et l'autre de Hollande : ALBERTVS : DVX : COM : HOLT : Z : BELTN'

Rev. Croix coupant la légende et cantonnée de : H' — L — T — D'; — BNDICT — O · VENIT — IN : NOMI — NE : DNI (Pl. XIV, n° 7.)

Arg. 2 exemplaires.

MEGEN.

JEAN III (1359-1415).

N° 17. Gros au lion.

Lion couronné (la queue fourchue), dans un entourage de douze écussons ornés de tréfeuilles. Dans le premier, celui en haut, on voit les armes de Megen (d'or au chef de gueules) : ✠ MONETA × MEGEN'

Rev. Croix pattée coupant la légende intérieure : × IOH — ANN — ES : C — O ' * M ×; légende extérieure : ✠ IOHANNES : COMES : DNS: MEGENSVS.

Arg. 3 exemplaires. Comparer Vander Chijs, pl. II, n° 4.

N°18. Variété : MONETA × MAGEN.

1 exemplaire.

L'attribution par M. Van der Chijs de cette pièce, qui est copiée sur la monnaie de Wenceslas et Jeanne, pour le Brabant, à Jean II (1320-1346), est erronée.

N° 19. Buste mitré, la poitrine couverte d'un écusson

portant les armes de Megen : ✠ SANCTVS : S × — × CRVCIVS.

Rev. Croix pattée; légende intérieure : · IO — HA — NS — · CO ×; légende extérieure : ✠ IOHANNES : COMES : MEGENSV: (Pl. XIV, n° 8.)

Arg. 1 exemplaire, malheureusement un peu fruste.

Cette pièce est une imitation assez servile de la suivante.

ÉVÊCHÉ D'UTRECHT.

ARNOULD DE HORNES, POSSESSEUR TEMPOREL DES VILLES D'HARDERWIJK, D'HATTEM ET D'ELBURG SUR LA VELUWE (1376-1378).

N° 20. ✠ ARNOLD : DEI × — × GRA : EPC : TRA.

Rev. Légende intérieure : I × N — OI — C × D — NI; légende extérieure . ✠ MONETA : NOVA : HERDWI....

Arg. 1 exemplaire. Vander Chijs, pl. XII, nos 5 et 6.

BATENBOURG.

THIERRY, † 1408.

N° 21. Gros au lion. Type de la monnaie décrite sous le n° 17. L'écusson en haut porte une force de tondeur (armes de Batenbourg).

Lion couronné : ✠ MONETA × BATEB'

Rev. Légende intérieure : DID — ERI — CVS — DN; légende extérieure : ✠ DIDERICVS : DNS : DE : BATENBORCH (Pl. XV, n° 11.)

Arg. 1 exemplaire.

N° 22. Probablement on doit attribuer à notre seigneur de Batenbourg une pièce fruste que j'avais prise, à première vue, pour la même pièce que le n° 24 ci-après, mais qui, examinée avec des bons verres, donne la lecture : DIDERICVS (DNS DE BT); je crois y reconnaître les cimiers de Batenbourg. Le revers (aussi usé) aura donc eu : MO — NE — TT — BT (Pl. XV, n° 12.)

BERG ('S HEERENBERG).

FRÉDÉRIC III (1387-1416).

N° 23. Heaume couronné avec cimier : FREDERICVS ✕ DNS ✕ DE ✕ BERG.

Rev. Croix fleuronnée : MON — ETT — BER — GEN.

Plus petite que la pièce de Serrure, pl. I, n° 10, et Vander Chijs, pl. XVI, n° 4.

Billon. 3 exemplaires.

N° 24. Moitié de la pièce précédente.

FREDERICVS DNS BE.

Rev. MO — NE — TT — BE.

Billon. 1 exemplaire. Serrure, pl. I, n° 11.

ANHOLT (?).

FRÉDÉRIC (?).

Sterling au type brabançon.

Écu aux quatre lions, 1 et 4, la queue fourchue : FR

— × ЄDЄ ∘ × — × RIC ; les lettres F et IC effacées totalement, des deux R la moitié est visible.

Rev. Croix fleuronnée : ✠ MOR · OVT : TR (Pl. XV, n° 13.)

Arg. 1 exemplaire.

Mon ami M. Van Iddekinge, le savant directeur du cabinet de l'université de Leyde, aura l'honneur de cette attribution, si un exemplaire d'une meilleure conservation dissipe le peu de doutes que j'ai encore sur cette lecture. Il fixe mon attention sur une charte qu'il possède, ayant la date de 1361, où sont nommés Thierry de Zuilen et sa femme Marguerite, ainsi que leurs fils Étienne et Frédéric. On connaît la monnaie d'Étienne frappée pour Anholt. Aurais-je retrouvé une trace du monnayage de son frère Frédéric? Une monographie des monnaies d'Anholt reste encore à faire ; je ne m'y hasarde pas.

QUELQUES MAILLES DE TAVERNIER, EN SAVOIE.

Pl. XII et XIII.

J'ai pensé pouvoir donner ce titre à la petite notice où je vais essayer de décrire et de classer quelques jetons de Savoie, d'une espèce particulière.

Ces petites pièces sont en cuivre. Elles sont presque toutes anépigraphes, les types se rapprochent de ceux des monnaies des princes de Savoie : l'écu de Savoie, seul ou surmonté du cimier avec lambrequins, accompagné du mot FERT ou de lacs d'amours, sur un des côtés de la pièce; de l'autre côté, des croix de diverses formes, tréflées, fleurdelisées, formées de lacs d'amours, encore le mot FERT, etc., etc.

Le dessin de ces types, comparé à ceux des monnaies de Savoie, peut servir à une classification chronologique de ces jetons, et c'est par ce procédé que j'ai tenté de les placer ici les uns à la suite des autres.

A quoi servaient-ils? sans doute à divers usages; mais principalement de signes conventionnels de valeurs minimes, qui n'étaient point représentées sur les monnaies du temps.

En Savoie, comme en France et ailleurs, les seuls métaux reconnus monétaires jusqu'au XVIe siècle, étaient l'or et l'argent. La première monnaie de cuivre officielle

des souverains de Savoie a été la pièce de deux deniers de Charles-Emmanuel II, émise par ordonnance du 24 mars 1664, et reproduite par ses successeurs [1]. Il est vrai que l'argent, souvent extraordinairement altéré, devenait du billon et contenait autant, et quelquefois plus, de cuivre que de métal fin; mais cela n'empêchait pas la pièce ainsi altérée de conserver son cours officiel et traditionnel, comme au temps où il n'entrait qu'un douzième d'alliage dans sa composition. De là la nécessité pour les usages ordinaires de la vie, pour la classe pauvre surtout, d'une représentation convenue de valeurs plus petites. C'était l'office des jetons que Garrault appelait, au XVIe siècle, des *mailles des taverniers*. Je reproduis le passage de cet auteur qui écrivait en 1576.

Monnoye doibt estre entendue d'or et d'argent seulement. Les autres espèces de diverses matières viles et grossières ne doivent être dictes monnoyes, mais signe et reconnaissances d'aucune redevance comme les mailles des taverniers.

Sans doute ces pièces servaient à d'autres usages, à compter, à jouer, etc., mais leur principal rôle était de servir conventionnellement de menue monnaie et d'appoint dans les comptes, avant que cette menue monnaie existât officiellement. J'en trouve une preuve matérielle dans l'existence de certains types reproduits dans deux dimensions différentes dont l'une, la plus grande, était le double de la plus petite, absolument dans le rapport où se trouvent de nos jours les pièces de 5 et de 10 centimes.

[1] Promis, *Mon. dei reali di Savoia*, t. I, p. 513.

I. Un écu de Savoie, à la croix pleine, penché, timbré d'un casque orné de lambrequins et surmonté du cimier dit de Venise (tête de lion ailé). Dans le champ, le mot FERT séparé en deux parties. Le tout entouré d'un cercle de lobes en forme de croissants.

Au revers, une croix formée de quatre lacs d'amours enfermée dans un entourage composé de quatre lobes arrondis dont les angles sont fleuronnés et dont les vides extérieurs sont cantonnés de quatre petites roses. (Pl. XII, n° 1.)

Cuivre jaune. — Collection de l'auteur.

Les types de cette pièce sont trop exactement ceux des monnaies d'Amédée VIII, dessinées sous le n°s 4, 9 et 10 des planches de l'ouvrage de M. Promis, pour que l'on puisse hésiter à la considérer comme contemporaine du règne de ce prince, qui s'étend de 1391 à 1440. C'est encore à l'époque de ce règne que doivent être attribuées les pièces suivantes, sous n°s 2 et 3.

II. Écu de Savoie, debout, timbré d'un casque, de face, engoulé par le cimier de Venise et orné de nombreux lambrequins. Dans le champ, de chaque côté du cimier, deux lacs d'amours. Le tout entouré d'une série de doubles lobes arrondis et fleuronnés.

Au revers, une croix de Saint-Maurice (croix tréflée) cantonnée des quatre lettres du mot FERT, gravé dans le sens de rayons qui partiraient du centre de la pièce, le tout dans un entourage semblable à celui de l'autre côté de la pièce. (Pl. XII, n° 2.)

Cuivre jaune. — Collection de l'auteur.

Le premier type est celui du n° 8 des planches de M. Promis; le type du revers est une combinaison des types n°s 15 et 24 du même ouvrage, l'entourage si caractéristique est celui du n° 9 des mêmes planches.

III. Pièce tout à fait semblable à la précédente, sauf que, d'un côté, l'écu est penché et le casque de profil. Le revers et les entourages sont absolument semblables, mais la pièce est plus petite et plus mince. (Pl. XII, n° 3.)

Cuivre jaune. — Collection de l'auteur.

Ce jeton est évidemment le demi de la pièce précédente.

IV. Semblable au précédent pour le type de la face et évidemment frappé avec le même coin; mais le revers en diffère. La croix y est fleuronnée dans le genre de celle qu'on voit sur les monnaies d'or des rois de France Charles VI et Charles VII. (Pl. XII, n° 4.)

Cuivre jaune. — Collection de l'auteur.

Je l'attribue, sans hésiter, au règne de *Louis*, fils et successeur d'Amédée VIII (1440-1465), parce que la croix fleuronnée du revers reproduit exactement les fleurons de l'écu d'or de ce prince (Promis, n° 8), fleurons qui diffèrent un peu de ceux des monnaies françaises.

V. Écu de Savoie incliné et échancré à dextre, avec casque, cimier et lambrequins, deux lacs dans le champ, le tout dans un grènetis en torsade.

Au revers, une croix fleuronnée cantonnée, comme aux

jetons précédents, des quatre lettres F, E, R, T gothiques, le tout dans un grènetis en torsade. (Pl. XII, n° 5.)

Cuivre jaune. — Collection de l'auteur.

Cette pièce, qui est le demi de la suivante, a été frappée peu de temps après la précédente et appartient, comme elle, à un temps correspondant au règne de Louis dont les monnaies rappellent les types des deux faces. (Écu d'or, n° 8, et double gros, n° 9 des planches de M. Promis.)

VI. Même type que le numéro précédent, mais plus gros avec ces deux différences cependant : 1° que l'écu n'est pas échancré; 2° que les lettres qui cantonnent la croix du revers sont romaines au lieu d'être gothiques. (Pl. XII, n° 6.)

Cuivre jaune. — Collection de l'auteur.

Cette pièce est évidemment le double de la précédente et du même temps environ, mais un peu postérieure.

VII. Uu écu de Savoie; lég. AVE MARIA : GRACIA PLE en caractères gothiques.

Au revers, une croix fleurdelisée dont le centre est évidé en forme de crucifère et les tiges aussi évidées de jours parallèles comme sur les monnaies françaises du XVe siècle. La croix est environnée d'un double filet à quatre lobes arrondis et fleurdelisés, dans les angles rentrants desquels on voit quatre petites roses accompagnées de deux annelets. (Pl. XIII, n° 1.)

Cuivre jaune — Collection de l'auteur.

C'est une imitation des jetons français de la même

époque et sur lesquels l'écu de Savoie est remplacé par l'écu de France.

VIII. Même type avec quelques différences au revers où les fleurs de lis de la croix sont remplacées par trois feuilles d'ache. La croix est cantonnée de quatre roses et l'entourage quadrilobé est cantonné de quatre trèfles. (Pl. XIII, n° 8.)

Cuivre jaune. — Collection de l'auteur.

IX. Même type que le n° 7, mais la pièce est de plus grande dimension. Il y a cependant quelques différences qu'il est nécessaire de signaler.

L'écu de la face est surmonté de trois petites étoiles à six rais, et la légende est précédée d'une croix pattée.

Au revers, l'entourage à quatre lobes se termine aux angles par un ornement insignifiant comme dans le n° 8 de la planche XIII, mais plus gros; il est cantonné de fleurettes à cinq étoiles accompagnées de deux petites croisettes. Tous ces petits types accessoires pourraient bien être des indications d'ateliers ou de monnayeurs.

Cuivre jaune. — Collection de l'auteur.

Je n'ai pas jugé nécessaire de dessiner cette pièce qui diffère peu des précédentes.

X. D'un côté, un écu de Savoie dans un entourage simple et trilobé. La légende de la monnaie de Savoie, que l'on a imitée, est remplacée par une alternative de croix et de lacs d'amours.

De l'autre côté, une figure à trois branches fleurdelisées dans un entourage trilobé et fleurdelisé. (Pl. XIII, n° 9.)

Cuivre. — Musée de Chambéry.

Ce jeton est encore imité d'une monnaie du duc Louis qu'il reproduit exactement moins la légende. Pour la face, le double blanc de 1457. Quant au revers, il est tout à fait fantaisiste et en dehors des types savoyards.

XI. Écu de Savoie, avec casque, cimier et lambrequins. et deux lions pour support.

Au revers, un grand K, d'une forme un peu bizarre, accompagné du mot *fert*, séparé en deux, et de deux lacs, un au-dessus, l'autre au-dessous de cette lettre. (Pl. XIII, n° 10.)

Cuivre jaune. — Appartient à M. Laurent Rabut, peintre, à Chambéry.

Le type de la face est celui du teston de Charles II (n° 43 des planches de M. Promis), sur lequel on voit les supports de la maison de Savoie figurer pour la première fois dans la série des monnaies de ces princes. Le K du revers paraît aussi sous diverses formes sur plusieurs pièces de ce prince. Il est donc tout naturel de rapporter la date de ce jeton au règne de Charles II (1504-1553).

XII. C'est à une époque plus rapprochée mais indéterminée que doit se rapporter le jeton, dessiné sous le n° 10 de la planche XIII, que j'ai vu entre les mains de M. Pollingue, coiffeur à Chambéry, et qui présente, d'un côté, un écu de Savoie et, de l'autre, une croix de Saint-Maurice. (Pl. XIII, n° 11.)

XIII. Au moment où je termine cette note on me communique un nouveau jeton qui pourrait bien appartenir

à la série dont je m'occupe ici et dont je me suis hâté de faire un dessin reproduit au bas de la pl. XIII, n° 11.

Une croix formée de quatre fleurs de lis dans un entourage à quatre lobes, fleuronné et cantonné de quatre annelets. Autour du type, une de ces légendes incorrectes si fréquentes sur les jetons du xve siècle et dans lesquelles un certain nombre de lettres sont reproduites plusieurs fois dans un ordre plus ou moins régulier.

Au revers, deux grands lacs d'amours entre lesquels on voit, en commençant par le haut, deux petites étoiles à six rais, une rose qui occupe le centre de la pièce et un A gothique. (Pl. XIII, n° 12.)

Les lacs d'amours, la rose, les étoiles à six rais sont des types accessoires des monnaies de Savoie; mais il n'y a aucune autre indication qui permette de comparer cette pièce à celles d'un prince de Savoie. L'A gothique est-il l'initiale d'un Amédée quelconque, Amédée V, VI, VII et VIII, sur plusieurs monnaies desquels l'A gothique est le type principal? Cela pourrait faire remonter au xive siècle la pièce dont il s'agit. Je n'ose l'affirmer, mais je n'ai pas hésité à publier ce jeton à la fin de cette notice.

F. Rabut,
Professeur d'histoire à Dijon

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. J. Chautard *à M.* R. Chalon, *directeur de la Revue de la numismatique belge.*

Monsieurs le Directeur,

Vous avez bien voulu admettre dans le volume de l'année dernière (5e série, t. IV, pp. 319 et suiv.) une *Notice sur les imitations du gros tournois aux* XIIIe *et* XIVe *siècles,* dans laquelle, après quelques considérations générales relatives à l'émission de ce type, et à la suite d'une liste sommaire des noms de lieux et de personnages venus à ma connaissance, je faisais appel aux amateurs possédant quelques exemplaires ou des documents qui auraient échappé à mes premières recherches. Cet appel a été entendu ; bon nombre de pièces nouvelles m'ont été communiquées, et des indications précieuses m'ont permis de rectifier certaines attributions sur lesquelles j'avais primitivement fait erreur. Laissez-moi profiter de la publicité de votre important *Recueil* pour adresser mes remercîments à ceux de nos savants confrères qui ont bien voulu se rendre à mes désirs. Je citerai spécialement MM. de Longpérier, de Barthélemy, Robert, de Saulcy, Max-Verly, à Paris, Laugier, à Marseille, Morel

de Fatio, à Lausanne, Dumoulin, à Maestricht, Hooft van Iddekinge, à Leyde, Cte Maurin Nahuys, à Utrecht, de Voogt, à Amsterdam, Eltz, à Luxembourg, Dannenberg, à Berlin, Wuerst, à Bonn, baron de Koehne et Brosset, à Saint-Pétersbourg, et vous-même, Monsieur le Directeur, qui avez toujours été si empressé à me renseigner sur les particularités monétaires de votre beau pays, et des provinces qui se trouvaient autrefois en plus étroite union avec lui. Je puis donc aujourd'hui, notamment en ce qui concerne la Hollande et les bords du Rhin, donner une liste plus complète et en même temps plus exacte des localités et des seigneurs qui ont adopté le type du gros tournois de saint Louis. Voici, si vous le permettez, cette rectification :

GROS TOURNOIS DES PROVINCES HOLLANDAISES.

Hollande proprement dite.

I. Comté de Hollande. . .	Florent V (1266-1296). Jean III (1299-1305).

Les pièces rapportées par Vander Chijs aux règnes de Jean Ier et de Guillaume III ne me semblent pas suffisamment justifiées. L'attribution en sera discutée à propos des pays de Berg, de Juliers et de Sayn.

Province de Gueldre.

II. Comté de Gueldre . . .	Renaud III (1326-1343).
III. Seigneurie de Borkulo.	Gisbert de Bronkorst (XIVe siècle).
IV. — de 's Heerenberg.	Frédéric II (1312-1351). Guillaume I (1354-1387).

Province d'Utrecht.

V. Évêché d'Utrecht. . . .	Jean d'Arkel (1341-1364).
VI. Seigneurie de Zuylen.	Étienne (XIVe siècle).

Je ne connais le gros de Zuijlen que par la description très-sommaire qu'en a donnée M. Ad. Justen, à propos d'une trouvaille faite à Clèves en 1848. (Conf. *Revue de la numismatique belge*, 1848, 1re série, t. IV, p, 314.) Est-ce un gros au portail, ou bien un gros au châtel? C'est ce qui n'est pas indiqué. Vander Chijs, dans son ouvrage sur les *Monnaies des feudataires de Gueldre*, publié en 1853, ne mentionne pas cette pièce, tandis qu'il cite un double gros au lion heaumé de ce même Etienne de Zuijlen. Le gros tournois faisait, je crois, partie de la collection de M. de Roye de Wichen, vendue à Amsterdam en 1863.

Province de Groningue.

VII. Groningue.	(Anonyme.)
VIII. Fivelgo	(Anonyme.)

Province de Drenthe.

IX. Seigneurie de Koevorden.	Renaud (XIVe siècle).

Province d'Over-Yssel.

X. Seigneurie de Cunre . .	Jean (XIVe siècle).

Limbourg hollandais.

XI. Seigneurie de Limbricht.	Arnold (XIVe siècle).

GROS TOURNOIS DES PROVINCES RHÉNANES.

I. Comté de Berg	Adolphe VIII (1308-1348). Guillaume II (1360-1380).
II. Comté de Juliers . . .	Guillaume Ier (1328-1361). Guillaume II (1361-1393).
III. Comté de Wied. . . .	Guillaume d'Isenbourg (1367-1376).
IV. Abbaye d'Essen . . .	Élisabeth de Nassau (1370-1413).
V. Seigneurie de Heinsberg.	Godefroy (1361-1395).
VI. Seigneurie de Fauquemont.	(Anonyme.)
VII. Seigneurie de Randerode.	Arnold (XIVe siècle). Louis (XIVe siècle).
VIII. Abbaye de Werden . .	Henri (1360-1382).
IX. Comté de Sayn	Jean (XIVe siècle).
X. Seigneurie de Wildenbourg.	Hermann (1364-1395).
XI. Comté de Nassau. . .	Valéran (XIVe siècle).
XII. — de Moers . . .	Frédéric (XIVe siècle).
XIII. — d'Epstein . . .	Gérard (1342-1391).
XIV. — d'Oldenbourg .	Conrad (1368-1381). Christian (1368-1398). (Anonyme.)
XV. Seigneurie d'Yver . .	(Anonyme.)
XVI. Archevêché de Mayence.	Gerlac de Nassau (1346-1371).
XVII. Archevêché de Cologne	Valéran de Juliers (1331-1349).
XVIII. Ville de Francfort . .	

A Cologne et à Francfort, le type diffère d'une manière

notable de l'empreinte de saint Louis, et n'en est qu'une dérivation assez éloignée. Les pièces au nom de *Ludovicus rex* n'ont d'autre relation avec l'empereur Louis de Bavière, que de rappeler le droit accordé en 1328, à Adolphe de Berg, de frapper des gros au type tournois. Les variétés aux noms de Juliers ou de Berg se rencontrent par centaines ; je n'en connais pas du duché de Clèves. Les exemplaires portant la mention de Blankenberg et de Gerishein sont reportés, avec le Dr Grote, à la suite des comtes de Berg. L'évêché de Munster doit être rayé de notre liste; la pièce que j'avais cru devoir y rapporter appartient à Gérard, comte d'Epstein. Le dessin du gros tournois de Frédéric, comte de Moers, m'a été communiqué par M. Dannenberg; cette monnaie est, je crois, inédite.

Cette nomenclature présente, j'en conviens, bien des lacunes encore ; je compte sur le concours de nos savants confrères pour m'aider à rendre moins imparfaite une œuvre à laquelle je consacre depuis longtemps mes loisirs, et dont vous avez été, Monsieur le Directeur, un des premiers inspirateurs, et en même temps un des meilleurs guides.

Veuillez agréer, Monsieur et bien excellent confrère, la nouvelle assurance de mes sentiments du plus affectueux respect.

J. Chautard.
Professeur à la Faculté des sciences.

Nancy, 15 juillet 1873.

Nous pouvons ajouter que sur les vingt-six planches qui doivent se trouver dans l'ouvrage de M. Chautard, vingt-deux sont entièrement terminées. L'auteur a bien voulu nous en adresser les épreuves. Aussi, nous empressons-nous d'en indiquer le titre et la composition à nos lecteurs.

Pl. I et II. Généralités sur les diverses variétés du type tournois. (Reproduction des planches déjà publiées dans la *Revue*.)

Pl. III. Bretagne.

Pl. IV. Aquitaine.

Pl. V. Limoges, Navarre, Provence, Dauphiné.

Pl. VI. Savoie, Piémont, Vaud.

Pl. VII. Bourgogne.

Pl. VIII. Bourgogne, Lyon.

Pl. IX. Lorraine, Toul, Verdun.

Pl. X. Bar.

Pl. XI. Cambrai, Saint-Pol, Ligny.

Pl. XII. Flandre.

Pl. XIII. Hainaut, Namur.

Pl. XIV. Brabant, Herstal, Perwez, Hornes, Looz.

Pl. XV. Luxembourg, Liége, Florennes.

Pl. XVI. Hollande, Gueldre, Borkulo.

Pl. XVII. 'sHeerenberg, Limbrich, Cunre, Utrecht, Fivelgo, Groningue, Koevorden.

Pl. XVIII. Berg.

Pl. XIX. Berg.

Pl. XX. Berg, Juliers.

Pl. XXI. Wied, Essen, Heinsberg, Epstein.

Pl. XXII. Randerode, Werden, Sayn.

Pl. XXIII. Wildenberg, Nassau, Oldenbourg, Yver, Moers.

Pl. XXIV. Mayence, Cologne, Francfort.

Pl. XXV. Énigmatiques.

Pl. XXVI. Suppléments.

Ces quatre dernières restent à graver. L'ouvrage complet sera du prix de 20 francs et formera un gros volume in-8°. Il paraîtra en quatre livraisons du prix de 4 francs. On peut s'y abonner dès maintenant par mandat sur la poste.

M. Chautard se fera un plaisir d'envoyer, comme spécimen, un exemplaire de quelques-unes de ses planches à toutes les personnes qui voudront bien lui en faire la demande. Celles qui enverront des documents ou renseignements nouveaux recevront un exemplaire complet.

(*Note de la Rédaction.*)

MÉLANGES.

Pinder et Friedländer. *De la signification des lettres* OB *sur les monnaies d'or byzantines*, Berlin, 1873.

On aurait tort de croire que le dernier mot soit resté à ceux qui interprètent les exergues CONOB, TROBS, comme signifiant soit *Constantinopoli*, soit *Treveris obsignatum*, ou quelque chose d'analogue ; Pinder et Friedländer dont la thèse, d'après Klügmann (*Bullettino dell' Instituto di corrispondenza archeologica*, mai 1873, p. 94), a mérité, mais non obtenu, l'adhésion générale, reviennent à la charge pour conquérir cette adhésion, en dépit des objections de Sabatier, Cohen et Brambilla, opposées à la première édition de leur ouvrage qui date, on le sait, de 1852.

D'après les auteurs, les lettres OB ne sont autre chose que les chiffres grecs 72, et indiquent une subdivision de l'étalon monétaire de Constantin, renouvelée par Valentinien et Valens, mesure ensuite de laquelle 72 *solidi* constituaient une livre d'or; c'est ainsi que les chiffres LXXII des monnaies d'or de Constantin seraient devenus, par recherche de concision, l'énigmatique OB qui, avec les lettres RV pour R*a*V*enna*, a été interprété par Brambilla : *obryzum* (or pur).

Une des objections principales, faites à la thèse de Pinder et Friedländer, était la présence des sigles CONOB.

TROBS, etc., sur des monnaies d'argent ou de bronze, et les auteurs cherchent au contraire à prouver que l'on n'a d'authentique que les CONOB et TROBS en or.

A l'absence d'analogues objectée par Cohen, ils opposent, sur les monnaies romaines, la présence des sigles IB, IΓ, IE, IΣ, KA, ΛΓ, LN, PKE, PK, pour 12, 13, 15, 16, 21, 33, 250, 125 et 120; ils montrent notamment les chiffres romains employés au même usage, et, en comparant TRXXIP et TROBS, ils en tirent la conclusion que, de ces exergues, l'un signifie *Treverica* 21 *Prima* (officina), et l'autre *Treverica* 72 *Secunda*.

C'est ainsi que, par opposition au CONOBRV déjà cité : *Constantinopoli* 72 *Ravenna*, le CORMOB de certaines autres monnaies byzantines serait *Constantinopoli* 72 *Roma* (RoM*a*).

Les contradicteurs se reconnaîtront-ils battus par cette « belle et juste explication, » comme la déclare Klügmann? L'avenir nous l'apprendra.

Nous demanderons seulement s'il n'y a pas lieu de tenir compte, comme élément pouvant contribuer à la solution, du sigle TROBS qui est inscrit sur des tuiles découvertes à Bavay (DE BAST. 2e suppl., p. 51).

H. S.

Eug. Peligot. *Sur les alliages employés pour la fabrication des monnaies d'or.* (Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences, tome LXXVI; séance du 16 juin 1873. In-4°, 12 pages.

La Convention nationale, en introduisant la division décimale dans les poids, les mesures et les monnaies avait fait une chose excellente. Mais en voulant pousser trop loin les conséquences du système on en était venu à se briser contre des impossibilités. Ainsi, on avait bien pu diviser le jour en dix heures, l'heure en dix minutes, etc., et il existe encore de rares et curieux spécimens de ces montres révolutionnaires qu'on place dans les cabinets de *hautes curiosités* à côté des boucles d'oreilles à la Guillotine et autres bijoux de la même époque, mais comment diviser l'année en parties décimales.

Il en fut de même pour les monnaies. En fixant à 10 pour cent l'alliage des matières d'or et d'argent, on avait bien l'uniformité décimale du titre, mais la valeur de l'or étant à celle de l'argent dans le rapport de 15.50 à 1, on en arrivait à faire des pièces d'or dont le poids n'avait plus rien de commun avec le système décimal.

M. Eug. Peligot pense que, en présence de cette impossibilité, il eût été préférable de conserver pour l'or comme pour l'argent la *décimalité* du poids et d'abandonner celle du titre.

Il propose donc d'abaisser le titre de l'or par un alliage

de cuivre et de zinc, de manière que cet or ne vaudrait plus que dix fois son poids d'argent.

Il a fait de nombreux essais et il s'est arrêté à un mélange qu'il indique et qui donne les plus beaux résultats, tant sous le rapport de la ductilité du métal que sous celui de sa couleur.

Les pièces d'or sont généralement trop petites, surtout les pièces de 10 et de 5 francs. Ce serait un avantage évident que de les grossir.

Et qu'on n'aille pas croire qu'il s'agisse ici de falsifier, d'altérer la monnaie, comme on l'a fait pour les pièces de 2, de 1 et d'un demi-franc. Non, les nouvelles pièces contiendraient toujours la même quantité d'or, elles auraient donc la même valeur intrinsèque, et si quelqu'un y perdait quelque chose, ce ne serait que l'État, qui fournirait *gratis* le cuivre et le zinc formant l'alliage.

Voici, au surplus, comment l'auteur résume les avantages qui résulteraient de son nouveau système :

« 1° Le poids devenu décimal rattacherait la monnaie d'or au système métrique ;

« 2° Le volume des pièces étant notablement augmenté, celles-ci seraient d'un usage plus commode ;

« 3° Les nouvelles pièces de 20 francs, du poids de 10 grammes, n'entraîneraient pas la refonte immédiate des pièces existantes. A surface et dureté égales, elles perdraient moins par l'usure ;

« 4° Enfin, comme elles ne ressembleraient à aucune des monnaies en circulation, elles laisseraient à l'écart ces susceptibilités nationales qui sont aussi l'un des écueils de l'unification monétaire. »

Cette dernière considération nous paraît fort importante. Il est évident que la prétention de la France, de faire adopter par les autres nations sa *monnaie à elle*, devait heurter de front l'esprit public de grands pays comme l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie.

Qu'eussent dit les Français, si on leur avait proposé d'abandonner le *franc* et de compter en *thalers*, *schellings* ou *roubles?* En prenant pour unité monétaire non une monnaie mais un poids de métal, le gramme d'or, par exemple, comme on l'avait proposé, on pouvait espérer d'obtenir un assentiment universel. On ne l'a pas voulu; et à présent l'unification monétaire est plus éloignée que jamais.

R. Ch.

On a vu des contrefaçons très-habiles du rouble de l'empereur Constantin, décrit par le baron de Koehne dans les *Berliner Blätter*, d'après l'unique original conservé dans la collection du feu général Schubert. Ceci n'a rien d'étonnant; car on a toujours trouvé des spéculateurs qui ont offert des pièces fausses à la crédulité d'amateurs trop naïfs.

La pièce unique de la collection Schubert provient de celle du général Kreidemann, qui l'avait acquise à la table du jeu, à Hombourg. Mais ce qui fait la surprise de tous les amateurs de monnaies russes, c'est qu'un collectionneur, le prince T., dans une brochure tirée à 40 exemplaires et fourmillant d'erreurs typographiques,

prend à tâche de défendre l'authenticité de ces indignes contrefaçons, en suspectant la vérité de l'unique original. *Sapienti sat!*

S***

Paris, juin 1873.

Nous apprenons avec plaisir que M. G.-Th. Bom, libraire-éditeur, à Amsterdam (Kalverstraat, E. 10), vient de se charger de la publication de l'histoire monétaire complète des Provinces-Unies des Pays-Bas (années 1576 à 1813), due aux soins d'une commission instituée par l'association provinciale d'Utrecht pour le progrès des arts et des sciences.

Déjà la première partie concernant la Gueldre, travail rédigé par la plume exercée de M. W.-J. de Voogt, est sous presse (1). Elle contiendra environ 160 pages, grand in-4°, et 19 planches, reproduisant 320 figures de monnaies.

Le texte sera imprimé à Haarlem, chez MM. Enschedé et fils. La gravure des planches est confiée à M. J. Hooiberg, à Leiden, l'auteur des planches des ouvrages de M. Vander Chijs.

M. G.-Th. Bom s'étant chargé de cette publication d'une façon complétement désintéressée, le prix sera fixé le plus bas possible.

Le tirage se fera à un nombre d'exemplaires limité

(1) *Munten der provincie Gelderland,* door W.-J. de Voogt.

d'avance. Il est donc désirable que les souscriptions soient envoyées dans le plus bref délai.

K. V.

Il n'est bruit en ce moment à Bavai et dans les environs, que d'une trouvaille des plus importantes, qui date de juillet 1873.

Une société qui s'est fondée récemment pour l'érection, à Bavai, d'une fabrique de sucre, a acheté un terrain argileux pour en tirer les briques nécessaires à la construction projetée.

Or, dit *l'Echo du Nord*, c'est en creusant ce terrain qu'un ouvrier a découvert un grand vase rempli de pièces d'or à l'effigie des empereurs romains, et remontant, par conséquent, aux origines mêmes de l'antique cité de Bavai.

Bavai dépendait autrefois du Hainaut français, cette partie de la Flandre française qui était une portion du comté de Hainaut, et qui fut cédée à la France par la maison d'Autriche, aux termes des traités des Pyrénées et de Nimègue en 1660 et 1667.

A. L. C.

Des bénédictins expulsés d'Allemagne prirent solennellement possession, le 14 octobre 1872, du château de Denée (canton de Fosses-Namur).

On frappa, à cette occasion, une médaille, aujourd'hui

rarissime, d'une composition remarquable, et une autre d'un plus petit module, qui n'est pas parvenue jusqu'à nous.

Nous regrettons donc de ne pouvoir la décrire ici.

Cette colonie quittait le monastère, fondé il y a treize ans, par S. A. Catherine, princesse de Hohenzollern, à Beuron sur le Danube, dans la principauté de Sigmaringen.

A L. C.

L'événement si extraordinaire, si inouï, du voyage d'un schah de Perse en Europe, a dû nécessairement fournir le sujet ou le prétexte à la confection d'un assez bon nombre de médailles dans les différents pays que cette rare majesté a visités. Nous n'en connaissons pas encore qui aient été faites en Belgique. Il est vrai que nous n'avons plus l'artiste, M. Hart, qui s'était donné la spécialité des majestés étrangères et voyageuses.

Voici la pièce qu'on a frappée, à la Monnaie de Paris,

lors de la visite de Nassr-ed-Din. Le droit est un coin de L. Léonard, fait en 1770, lors de la construction de l'hôtel des Monnaies. Ce coin a été conservé et il figure sous le n° 150 dans le catalogue des médailles du règne de Louis XV.

R. Ch.

Notre honorable confrère, M. Adolphe Meyer, 48, rue Behrenstrasse, à Berlin, cherche à réunir les monnaies nouvelles *d'argent* et de *cuivre*, ainsi que les *essais*. Il voudrait entrer en relation, dans les différents pays, avec des amateurs qui pourraient l'assister à former sa collection, et il offrirait, en échange, de leur procurer les nombreuses variétés de monnaies émises en Allemagne depuis quelques années.

R. Ch.

Aux termes de la loi monétaire définitive pour l'empire germanique, on fabriquera en Allemagne, outre les pièces d'*or* de 20 et de 10 marcs, des pièces d'*or* de 5 marcs, dont on frappera d'une livre (500 grammes) d'or fin, 279 pièces; ensuite en *argent*, au titre de 0.900 de fin, des pièces de 5, de 2 et de 1 marc, et de 50 et 20 pfennigs ; en *nickel*, des pièces de 10 et de 5 pfennigs, et, en *cuivre*, des pièces de 2 et de 1 pfennig.

Cte M. N.

Le n° 3 du *Heraldisch-genealogische Zeitschrift* (1873), organe de la Société héraldique *Adler*, à Vienne, contient un excellent article, dû à la plume du comte Gustave de Seldern, sur une splendide médaille d'or au buste du cardinal André d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas espagnols en 1598, entouré de cette légende : ANDREAS . S · R · E · DIAC · CARD · AB · AVSTRIA · 1600 (année de sa mort, qui eut lieu le 12 novembre.)

Le revers représente le plan du fort Saint-André, que le cardinal avait fait construire dans le Bommelerwaard en Gueldre, surmonté des initiales : D. F. M.

La médaille, qui est de forme ovale, est entourée d'un superbe encadrement d'arabesques, travaillé à jour, richement émaillé, et orné de trois petits médaillons ou écussons, le premier au blason de l'illustre prélat, surmonté du chapeau de cardinal aux dix houppes, le second aux armoiries combinées des évêchés de Kostnitz et de Brixen, et le troisième aux armes combinées des abbayes de Murbach et de Lüders. Ces écussons sont ornés, sur le revers, d'emblèmes et de devises.

Le tout est suspendu à trois chaînettes d'or.

J'espère, plus tard, publier un bon dessin de cette pièce admirable qui se trouve dans la possession de Mme Cornélie Wesselényi, baronne de Hadad, née comtesse de Seldern.

Cte M. N.

Par suite de l'adoption de l'étalon d'or dans l'empire

germanique, la commission d'État néerlandaise, chargée d'étudier la question monétaire, a adressé au roi des Pays-Bas un nouveau rapport dans lequel elle propose l'adoption de l'étalon d'or unique pour le royaume des Pays-Bas et ses colonies des Indes occidentales, et le maintien de l'étalon d'argent unique pour ses colonies des Indes orientales.

Cette commission propose ensuite de conserver le florin, divisé en 100 cents, comme unité de compte, et d'émettre :

1° Des monnaies d'or (*gouden standpenningen*) de 20, de 10 et de 5 florins, au titre de 0.900 de fin;

2° Des monnaies d'appoint d'argent de 2 et de 1 florin, au titre de 0.945 de fin, et de 25, de 10 et de 5 cents, au titre de 0.720 de fin;

3° Des monnaies d'appoint de bronze, alliage de cuivre, d'étain et de zinc) de 2 ½, 1 et ½ cent, et

4° Des monnaies de commerce d'or sous le nom de ducat et de double ducat, au titre de 0.983 de fin.

Les pièces d'argent de 2 ½, de 1 et de ½ florin fabriquées en vertu de la loi du 26 novembre 1847, continueraient à être les monnaies légales (*standpenningen*) du système monétaire des Indes orientales néerlandaises.

En vue de l'application du système décimal, la pièce proposée de 2 florins est certes bien préférable à celle qu'elle serait destinée à remplacer de 2 ½ florins. Mais aussi longtemps qu'on conservera pour unité de compte la pièce, beaucoup trop grande, du florin, on ne parviendra jamais à faire cesser l'anomalie qui règne constamment dans le système divisionnaire de la monnaie du royaume des Pays-Bas. Les pièces de 2 ½ et ½ cent sont

des divisions impossibles avec l'application du système décimal.

Cte M. N.

Le défaut d'espace ne nous permet encore une fois de donner dans cette livraison que les titres des diverses publications qui ont récemment paru sur la numismatique.

Ce sont :

L'Art gaulois de M. E. Hucher, les feuilles 11 et 12.

Periodico di numismatica e sfragistica per la storia d'Italia, diretto dal march. Carlo Strozzi. Anno V. Fasc. II et III.

Note sur les médailles et médaillons encastrés, lue à la Société archéologique du Midi de la France; séance du 22 mars 1870, par J.-F. Chalande. Toulouse, 1872. In-4°.

Monnaies inédites de la province du Languedoc, par le même. In-4°, avec une planche.

Recueil de curiosités inédites ou peu connues dans le champ de l'archéologie, de la numismatique et de l'épigraphie, publié par A.-P. Boutkowski (2e livraison). Genève, 1873. In-8°, 35 pages, prix 4 francs.

Boletin numismatico. N°s 3 et 4. Valencia, 1873. In-8°.

The numismatic chronicle and journal, of the numismatic Society, 1872. Part I. New series, n°s XLIX et L. In-8°.

Zeitschrift für Numismatic, herausgegeben von D^r Al-

FRED VON SALLET. Erster Band. Erstes Heft. Berlin, 1873. In-8°.

Nous souhaitons la bienvenue à cette nouvelle revue numismatique de Berlin. Elle paraîtra par trimestre et formera un volume par année. Les collaborateurs de la 1re livraison sont MM. E. CURTIUS, A. VON SALLET, A. VON RAUCH, J. BRANDIS et H. DANNENBERG. Avec de pareils noms, le succès d'un Recueil est complétement assuré.

Les types monétaires de la guerre sociale. Étude numismatique par H. FERDINAND BOMPOIS. Paris, 1873. In-4°, 116 pp., avec 3 planches gravées sur cuivre par Dardel.

Die Münzsammlung des Stiftes St Florian in Ober-Oesterreich in einer Auswahl ihrer wichtigsten Stücke, beschrieben und erklärt von FRIEDRICH KENNER, etc. Wien, 1871. In-4°, 221 pages et 7 planches gravées sur cuivre.

Ouvrage publié avec un grand luxe typographique et orné de planches supérieurement exécutées.

The Canadian antiquarian and numismatic journal, published quarterly by the numismatic and antiquarian society of Montreal. Vol. II, n° 1. July, 1873. In-8°.

Berliner Blätter für Münz- Siegel und Wappenkunde. XVIII Heft. In-8°.

R. CH.

Le conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode vient de faire frapper, pour ses membres, des jetons de présence. Ces jetons sont d'or et de la grandeur de la pièce de 10 francs dont ils ont la valeur. Au droit se

trouve l'écusson couronné aux armes de Belgique avec une banderolle chargée de la devise : L'UNION FAIT LA FORCE, et la légende circulaire : CONSEIL COMMUNAL DE St-JOSSE-TEN-NOODE. Le revers porte, au milieu d'une couronne de laurier, l'inscription en trois lignes :

JETON
DE
PRÉSENCE.

R. Ch.

On sait que les monnaies coloniales de Nîmes ont pour type, au revers, un crocodile et un palmier.

M. W. Froehner, dans une dissertation datée de Paris, 5 janvier 1871 (110e jour du siége) a essayé, avec succès, d'expliquer ce type, resté, dit-il, une énigme pour les numismates.

Le crocodile, personne ne l'a jamais contesté, doit être un souvenir de la conquête de l'Egypte. Il figure, avec la légende *Aegupto capta*, sur plusieurs deniers d'or et d'argent frappés pendant le sixième et le septième consulat d'Octave (726-727). Le palmier, bien qu'il soit toujours le symbole de l'Orient, pourrait être en même temps un symbole de la Victoire, comme la couronne qui s'y trouve suspendue. Mais deux exemplaires, jusqu'à présent les seuls connus de ce genre, et qui font partie, l'un de la collection de feu le général de Gansange, à Berlin, l'autre du cabinet de France, précisent davantage la question,

car ils portent au milieu de la couronne la date alexandrine LIΔ, *l'an quatorze*.

Il n'y a donc plus de doute possible. Le règne d'Auguste commença le 7 janvier 711, jour où il reçut l'*imperium*, avec le titre de propréteur — *qua die primum imperium orbis terrarum auspicatus est*, dit l'autel de Narbonne. L'an 14 correspond à l'année 724 qui est celle de la conquête de l'Egypte, et dès lors il est avéré que le type des *as* de Nîmes fait allusion à cet événement historique et que la colonie avait été peuplée de vétérans d'Auguste ayant pris part à la campagne d'Alexandrie.

L'auteur établit ensuite, par de nombreux exemples, qu'il était d'usage de suspendre et de conserver dans les temples, à titre d'ex-voto ou de trophées, des objets d'histoire naturelle rares ou remarquables, et que le crocodile a souvent figuré parmi ces objets. Or, il existait à Nîmes, un temple d'Isis et de Serapis, richement doté et construit sans doute par ces mêmes légionnaires qui avaient fait la conquête de l'Égypte. Pourquoi le palmier avec son crocodile, tel que nous le voyons sur les monnaies, n'aurait-il pas été placé dans l'*Iseum* de Nîmes? Rien ne symboliserait mieux l'*annexion* de l'Égypte à l'empire romain, et la date de cet événement entourée d'une couronne triomphale devait rappeler à la fois la victoire sur Cléopatre et la fondation de la colonie.

M. Froehner termine en nous apprenant que le crocodile ne figure pas seulement sur les monnaies anciennes; « pendant la première révolution, dit-il, les Jacobins « de Nîmes s'approprièrent ce sujet, plutôt despotique « que républicain, pour le mettre sur les assignats de

la commune. » Il était de mode, alors, de singer en tout les Grecs et les Romains, et le crocodile y passa comme le reste.

R. Ch.

La nouvelle monnaie d'or de la Suisse, la pièce de 20 francs, est l'œuvre de notre graveur en chef de la Monnaie de Bruxelles, M. Léopold Wiener. Cette pièce, très-finement travaillée, présentait de sérieuses difficultés d'exécution que l'artiste a parfaitement surmontées. Elle porte la marque de la Monnaie de Bruxelles, la tête de face de l'archange Saint-Michel. Le Journal de Bâle — circonstance vraiment comique — prétend que cette tête, vue au microscope, est celle de S. M. l'empereur Guillaume le Grand, et il n'est pas éloigné de croire qu'il y a là quelque empiétement prussien sur le territoire helvétique. Nous espérons que notre explication calmera ses craintes. Au reste, pour confondre un archange avec un roi de Prusse, il faut y mettre de la bonne volonté.

R. Ch.

L'honorable M. Dannenberg a donné, dans le dernier numéro de la Revue numismatique de Berlin (*Berliner Blätter*), le dessin et la description d'une monnaie d'or bien curieuse et qu'il attribue avec raison, selon nous, à Jean de Wesemael, seigneur de Rummen. Cette pièce

porte, au droit, le type allemand de saint Jean-Baptiste debout, l'agneau posé sur le bras gauche; avec la légende : S : IOHANNES BABTISTA·. Entre les jambes du saint, un objet assez indéterminé et qui nous paraît être un cercle sommé d'une croix (le globe impérial).

Au revers, dans une épicycloïde formée de six arcs de cercle dont les angles rentrants sont terminés par des fleurs de lis, le globe impérial ordinaire des florins d'Allemagne. Légende : ✠ MONETA : NOVA ROMANORVM.

On sait que, sur d'autres monnaies de ce même Jean de Wesemael, le mot *Romanorum* a été employé par lui pour désigner ses *sujets*, les Rummeniens. C'était (que Dieu le lui pardonne!) un des plus éhontés imitateurs ou contrefacteurs de monnaies qu'ait produits notre pays, si fertile en ce genre d'industriels.

R. Ch.

« Il y a quelques jours, racontent les journaux fran-
« çais, la préfecture de police, avisée que des médailles
« commémoratives des événements de la Commune étoient
« mises en vente dans un bazar de la rive gauche, fit
« procéder à des investigations qui amenèrent bientôt la
« découverte de deux individus qui les avaient frappées et
« publiées. Par suite des perquisitions opérées à leur
« domicile, on saisit un grand nombre de médailles sem-
« blables, ainsi que plusieurs coins et matrices en fonte
« destinés à en faciliter la reproduction. Ces médailles

« sont généralement de plomb, dorées, argentées ou « légèrement bronzées, etc., etc. »

S'il suffisait, pour effacer le souvenir de la Commune, d'anéantir quelques rustiques médailles de plomb, on comprendrait jusqu'à un certain point les agissements de la police; et encore, la confiscation d'une partie de ces pièces va rendre *précieuses* celles qui auront échappé et les faire conserver avec soin et amour par les curieux. Mais la Commune a laissé des souvenirs qu'on n'effacera pas : le pétrole, les otages et les massacres. Voilà ses véritables médailles. *Monumentum aere perennius.*

Une lettre particulière nous apprend que ce ne sont pas seulement les *médailles communardes* que l'on saisit, mais surtout les pièces satiriques ou injurieuses à l'adresse de l'ex-empereur et des membres de sa famille. Qu'est-ce que cela nous présage?

R. Ch.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale annuelle du 6 juillet 1873, à Bruxelles.

La séance est ouverte à midi.

Sont présents : MM. Chalon, membre de l'Académie royale de Belgique, *président*; Mailliet, lieutenant-colonel honoraire, *vice-président*; de Schodt, directeur au ministère des finances, *secrétaire*, remplissant aussi les fonctions de bibliothécaire; Herry de Cocquéau, ancien membre de la députation permanente de la province de Brabant, *contrôleur*; Van den Broeck, *trésorier*; Mgr Béthune, camérier secret d'honneur du pape et chanoine; MM. le baron de Pitteurs de Budingen; Meyers, général du génie; Pinchart; Pety de Thozée, membre de la Chambre des représentants; Cocheteux, lieutenant-colonel du génie; le docteur Dugniolle; Vander Auwera père, conseiller provincial; Picqué; L. Wiener, graveur des monnaies; le baron Surmont; Maus, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles; le comte de Limburg-Stirum; le baron Louis Geelhand; de Brou; le baron Am. Liedts; Pas-

QUIER; le baron DE CHESTRET, et SERRURE, tous membres effectifs regnicoles;

MM. Coubeaux, Le Catte, Derre, Versnaeyen, de Roissart, Vander Auwera fils, et Parmentier, membres correspondants regnicoles.

Assistent aussi à la séance :

S. E. le commandeur baron de Koehne, conseiller d'État actuel, directeur du bureau héraldique, à Saint-Pétersbourg, et Dirks, membre de l'Académie royale des Pays-Bas, ancien membre des états généraux, à Leeuwarden, membres honoraires étrangers; MM. Dumoulin, notaire, à Maestricht; le chevalier Hooft van Iddekinge, directeur du cabinet des médailles, à Leyde; Vander Noordaa, avocat et notaire, à Dordrecht, et de Vos, colonel, aide de camp de S. M. le Roi des Pays-Bas, membres associés étrangers.

Se sont excusés par écrit de ne pouvoir assister à la séance : .

MM. Robert, intendant général, à Paris, et le comte Maurin Nahuys, à Wiesbaden, membres honoraires; MM. De Coster; le baron de Witte, membre de l'Académie royale de Belgique; Schuermans, conseiller à la cour d'appel de Liége, et le vicomte de Jonghe, membres effectifs regnicoles; MM. Dancoisne, maire, à Henin-Liétard; le chevalier Maggiora-Vergano-Brichetti, à Asti; Mesdach de ter Kiele, à Paris; Prévot, de Commines (France), et Magnus Lagerberg, chambellan de S. M. le Roi de Suède et Norwége, conservateur du musée de Gothembourg, membres associés étrangers.

M. le secrétaire de Schodt donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; ce procès-verbal est approuvé.

M. le président Chalon rappelle à l'assemblée que, depuis quelques années, l'habitude s'est introduite (bien que le règlement n'en fasse pas une obligation) de commencer la séance générale du mois de juillet, par une lecture ou une causerie sur un sujet quelconque qui se rapporte à la numismatique. Puis il ajoute : « Je vous avais promis Messieurs, l'année dernière, de passer en revue les pertes trop nombreuses que la mort nous a fait éprouver depuis la fondation de la Société; mais J'ai pensé que ce long nécrologe ne ferait que raviver inutilement de tristes souvenirs. Des trente-cinq membres qui formèrent primitivement notre association, il n'en reste plus que cinq! Ce chiffre seul en dit assez. Je me propose donc, pour choisir un autre sujet, de vous donner lecture de quelques notes sommaires que j'ai réunies sur *l'histoire des différents procédés employés pour empreindre le type de la monnaie, depuis son origine jusqu'à nos jours.*

« L'usage de la monnaie, dit M. Chalon, de cet instrument d'échange, devenu tellement indispensable qu'on comprend à peine qu'on ait pu s'en passer, ne remonte cependant pas à une très-haute antiquité. Les grands empires de l'Asie, Ninive, Babylone, ne l'ont pas connu. Les Égyptiens, avec leur civilisation artiste et raffinée, ce peuple, qui avait pour capitale la Thèbes aux cent portes, qui érigea les Pyramides et construisit les temples splen-

dides de la haute Egypte, ignorait la monnaie, avant l'invasion des Perses.

« Il est vrai qu'un pays qui a peu de relations commerciales avec l'étranger, et qui admet l'esclavage dans ses institutions, éprouve à peine le besoin d'avoir une circulation monétaire. On loge, on habille, on nourrit les esclaves, mais on ne les paye pas.

« Au reste, avant la monnaie proprement dite, on a dû se servir et on s'est servi, en effet, comme représentation de valeurs, des métaux précieux, de l'or, surtout, le premier métal que l'homme a dû connaître, le seul qu'on trouve naturellement à l'état métallique. On s'en servait au poids, en lingots ou bien — ainsi qu'on le fait encore dans l'intérieur de l'Afrique, — sous forme de poudre d'or.

La monnaie, qui n'est en réalité qu'un lingot dont une empreinte autorisée constate le titre et le poids, a été inventée et employée d'abord dans les villes commerçantes de la Phénicie et des côtes de l'Asie Mineure. De là, son usage s'est propagé avec rapidité dans les îles de la Grèce et sur tout le littoral de la Méditerranée. Par les Satrapies, la monnaie pénétra dans la Perse où l'on forgea les *dariques*. Sans pouvoir fixer la date exacte des premières monnaies, on croit qu'il est impossible de la faire remonter au delà du VIe ou du VIIe siècle avant Jésus-Christ. Ainsi notre grand peintre Gallait, jetant aux pieds de Dalila, et comme prix de sa trahison, des bijoux et des *monnaies*, a commis un anachronisme évident, mais qui, du reste, n'ôte rien au mérite de son admirable tableau. La monnaie n'existait pas à l'époque où l'on place l'histoire de Samson.

« On nous objectera, peut-être, certains passages de la Bible où il est question de monnaies bien antérieurement à cette date : Abimelec donnant à Sara 1,000 *pièces d'argent* (¹) ; Abraham remettant 400 *sicles* aux enfants d'Ephron.

« En présence de cette contradiction flagrante avec toutes les données historiques et les monuments eux-mêmes, il est permis de se demander si les expressions hébraïques qu'on a traduites par « pièces de monnaie, » ont bien réellement cette signification. On pourrait supposer aussi qu'Esdras, dans sa transcription des saintes Écritures, a remplacé une désignation quelconque de valeur, par l'expression, plus exacte et plus en usage de son temps, d'une monnaie déterminée.

I.

« Les premières monnaies, frappées au moyen d'une matrice, ne furent d'abord empreintes que d'un côté. Au revers, se voit une espèce d'aire ou carré creux, souvent traversé par des lignes en croix, et formé par la partie saillante de l'enclume sur laquelle on plaçait le flan. Ce creux avait un double avantage : il servait à fixer le flan et à faciliter, comme repoussoir, le grand relief de l'empreinte.

« Les flans n'étaient pas découpés, comme on l'a fait depuis, dans une lame de métal. Ils paraissent avoir été coulés, un à un, sous une forme lenticulaire ou même

(¹) *Genèse*, XX, v. 16. — *Ibid.*, XXIII, v. 15 et 16.

globuleuse. Les bords arrondis et souvent fendillés par l'extension du métal, ont cette apparence que prend une balle de plomb que l'on écrase sous le marteau. On a dû, dès le principe, employer pour la frappe de ces monnaies à grands reliefs un moyen plus puissant que le bras humain, le mouton, par exemple, instrument simple, facile à construire et qui servait sans doute déjà à d'autres usages. Peut-être aussi les flans étaient-ils chauffés pour les rendre plus malléables.

« Les anciens, nous dit-on, ne connaissaient pas l'*acier*, et leurs coins monétaires étaient de bronze dur. Que les anciens n'aient pas connu l'acier, c'est une chose difficile à admettre ([1]), quand on considère que l'acier se trouve parfois spontanément dans certains minerais, que, de plus, la cémentation et la trempe du fer le produisent. Évidemment, les anciens ne fabriquaient pas l'acier d'une manière scientifique et régulière, comme le célèbre Krupp, mais ils ont dû — ce qu'ils ont produit en objets d'art le prouve — employer des instruments d'acier : limes, poinçons, burins, etc.

« Puis, comment faire des coins de bronze dur? Les couler et les repasser au touret comme des intailles en pierres fines. C'eût été un travail bien long. Ajoutez à cela que plusieurs monnaies antiques prouvent qu'on employait pour la confection des coins l'usage de poinçons, usage sans lequel on ne pourrait expliquer la présence de lettres retournées et interverties. Or, comment enfoncer un

([1]) Aristote, *de Meteor.*, IV, 6, parle de la manière de convertir le fer en acier. — Homère, *Odyss.*, IX, 391, en parle également.

poinçon dans du bronze dur, et en quelle matière serait le poinçon?

« On a trouvé, il y a quelques années, dans le midi de la France, un coin de bronze, encastré dans une puissante virole de fer, et qui portait, si ma mémoire ne me trompe, le type d'un statère gaulois. A quoi cet instrument a-t-il servi? A un faussaire, peut-être, qui avait surmoulé en bronze l'empreinte d'un statère d'or pour le reproduire en alliage plus bas.

« Le monnayage ancien présente aussi quelques singularités énigmatiques que nous ne devons pas passer sous silence.

« Ainsi, les grands bronzes des Lagides ont toujours la tranche en biseau, c'est-à-dire que l'une des faces de la pièce est plus grande que l'autre. Sur ces mêmes monnaies on remarque fréquemment un point central creux, comme ceux que nos graveurs modernes emploient pour faciliter le rengrènement d'un poinçon en relief; on y distingue aussi, avec étonnement, des lignes concentriques, comme en laisserait une machine analogue à nos tours à portraits.

« Quelques pièces de la Grande-Grèce ont, au revers de la figure en relief, la même figure en creux. Ce sont de véritables bractéates, à l'épaisseur près.

« On rencontre parfois de petits disques de terre cuite, portant en creux, des deux côtés, des types de deniers d'argent de l'époque impériale romaine. Ces moules ont dû servir à couler des monnaies, et comme les pièces authentiques étaient certainement frappées, il paraît évident qu'ils n'ont servi qu'à de faux monnayeurs.

« M. Poey-d'Avant a décrit, dans le tome I de la Revue anglaise de numismatique, un de ces singuliers instruments. Les disques de terre s'empilaient de manière que leurs deux faces superposées formaient le moule d'une pièce. Trois piles étaient réunies dans une enveloppe de terre, et l'on versait le métal en fusion dans le triangle creux que les trois piles laissaient entre elles.

« Toutes les monnaies impériales romaines coulées sont fausses, antiques peut-être, mais plus souvent modernes. Les grosses monnaies de bronze de la république, l'*aes grave*, sont, au contraire, nécessairement coulées. Il serait donc assez facile de les contrefaire par le surmoulage, si l'on parvenait à produire à leur surface une oxydation, une croûte suffisante. Mais là gît la difficulté.

« Quant aux monnaies de fer de Lycurgue, que personne n'a jamais vues, abstenons-nous d'en parler. C'est là, sans doute, encore un des trop nombreux *canards* que nous ont légués les historiens de l'antiquité [1].

II.

« Après le démembrement de l'empire romain, et pendant tout le moyen âge, on ne fit plus usage, en Europe, que de monnaies d'une petite dimension. La frappe au marteau suffisait à les produire. Ce mode de fabrication, qui ne demandait qu'un outillage très-simple et un local

[1] *Voy.*, à ce sujet, les *Impostures de l'histoire* de l'abbé Lancellotti, traduit de l'Italien par l'abbé Oliva. Paris, 1770, 2 vol. in-8°.

fort restreint, a été expliqué, *in extenso*, par Boizard [1]. Nous ne pouvons faire mieux que de lui céder la parole, ou plutôt, de résumer ce que cet auteur en a dit.

« On commençait par couler le métal en lames, comme on le fait encore aujourd'hui. On recuisait ces lames et on les étendait sur l'enclume à coups de marteau, jusqu'à ce qu'elles eussent à peu près l'épaisseur des pièces à fabriquer. On les découpait alors avec des cisoirs jusqu'à ce que les morceaux arrondis fussent ajustés au poids qu'ils devaient avoir.

« Réunis en pile et pressés dans des tenailles, on les couchait sur l'enclume, de manière qu'en frappant sur la tranche des flancs, avec un marteau nommé *réchauffoir*, on en rabattait les pointes et on les rendait aussi ronds que possible. Après cela, les flancs blanchis, recuits, et prêts à être monnayés, étaient remis aux ouvriers qui devaient leur donner l'empreinte.

« On se servait, pour cette dernière opération, de deux instruments d'acier appelés *coins*; l'un des deux, *la pile*, était longue de sept à huit pouces, ayant vers le milieu un rebord appelé *talon*, et terminée par une queue en forme de gros clou carré pour la ficher et enfoncer jusqu'au talon dans un billot appelé *cépeau*, dans les anciennes ordonnances. Ces coins portaient l'empreinte en creux des pièces à fabriquer.

« On enfonçait la *pile*, à plomb, dans le *cépeau*, dit « l'Encyclopédie méthodique; on posait le flan sur la

[1] *Traité des monnoyes*, etc., nouvelle édition. Paris, 1714, 2 vol. in-8°.

« *pile*, et on le pressait ainsi, d'une main, avec la *pile*
« et le *trousseau* (le coin supérieur) à l'endroit des
« empreintes; on donnait de l'autre main trois ou quatre
« coups de marteau en manière de petit maillet de fer,
« sur le *trousseau*, et le flan était ainsi monnayé des deux
« côtés. »

« On comprend, qu'avec un pareil procédé, le *tréflage* devait être fréquent, la main de l'homme qui tenait le trousseau ne pouvant empêcher, à chaque coup de marteau, le ressaut produit par l'élasticité du métal. Il fallait alors *rengréner* et recommencer la frappe, ou mettre la pièce au rebut.

« On dut évidemment chercher un moyen plus puissant et plus sûr que la main de l'ouvrier pour maintenir le coin supérieur sur le flan, et résister aux contre-coups du marteau.

« Nous avons trouvé, il y a bien longtemps, un de ces instruments dans un magasin de vieilles ferrailles. C'était une espèce de tenaille, à très-longs manches, dont les mâchoires formaient les coins d'une monnaie qui paraissait être un florin du Rhin du XVIe siècle. L'oxydation en avait tellement rongé la gravure qu'on ne pouvait plus bien distinguer la pièce. Cet outil avait peut-être servi à un faux monnayeur. Car il est à remarquer que la plupart des inventions et des perfectionnements dans l'art du monnayage sont dus à ces industriels interlopes, si nombreux au XVIe et au XVIIe siècle (1).

(1) On a découvert, il y a quelques années, dans un souterrain muré, tout l'outillage d'un atelier de faux monnayeurs du XVIe siècle. Parmi ces engins se trouvait une espèce de laminoir formé de deux cylindres

On conserve, aux archives de la ville de Gand, les coins du *noble* communard de 1583 ou 1584. Feu notre excellent ami M. Braemt, graveur en chef des monnaies, les ayant eus à sa disposition, essaya de frapper quelques-unes de ces rares monnaies et il y réussit en employant les procédés anciens du marteau. Comme le *noble* est une pièce d'une assez grande dimension, le coin supérieur ou trousseau offrait une surface légèrement convexe et qui ne pouvait s'imprimer sur le flan qu'en l'inclinant successivement, à chaque coup de marteau, opération délicate, difficile, et, comme on dit aujourd'hui, peu *pratique*.

III.

« Les inventions nouvelles sont presque toujours, dans leur origine, entourées d'une obscurité que la critique ne parvient pas à percer. Sait-on qui est le premier, le véritable inventeur de l'imprimerie? A qui devons-nous l'emploi de la vapeur, comme force motrice? On se dispute déjà des choses de notre temps : la lithographie, la photographie, la galvanoplastie; et la France revendique la machine à coudre.

L'origine de la *presse-à-vis* ou *balancier* qui remplaça le mouton et la frappe à la main dans la fabrication des monnaies, n'est pas, non plus, très-claire. Voici, à cet

d'acier, courts et d'un assez grand diamètre, dont le mouvement était rendu solidaire par un engrenage. Ces cylindres portaient la gravure de petites monnaies allemandes nommées *hellers*.

En faisant passer dans ce laminoir une lame de métal de l'épaisseur voulue, les pièces se trouvaient découpées et frappées tout à la fois, et *sans bruit*, condition précieuse pour de faux monnayeurs.

égard, la tradition française, telle que la donne l'Encyclopédie méthodique :

« Toutes les espèces de France ont été fabriquées, « comme on l'a déjà observé, au marteau jusqu'au règne « de Henri II, que les inconvénients de ce monnoyage « firent penser à lui en substituer un meilleur.

« Un menuisier, nommé Aubry Olivier, inventa pour « lors l'art de monnoyer au moulin ; et ce fut Guillaume « de Marillac, général des Monnoies, qui le produisit à la « cour, où tout le monde admira la beauté des essais « qu'il fit.

« Le roi lui permit l'établissement de ce monnoyage « par ses lettres patentes du 3 mars 1553, lesquelles « portent : « Nous avons pourvu Aubry Olivier de l'office « de maître et conducteur des engins de la monnoie au « moulin.

« ... Mais, parce que la dépense excédait de beaucoup « celle de la monnaie au marteau, il arriva que, en 1585, « Henri III défendit de faire à l'avenir de la monnoie au « moulin, et les machines d'Aubry Olivier ne servirent « plus qu'à frapper des médailles, des jetons et autres » pièces de ce genre.

« Nicolas Briot tâcha, en 1616 et en 1623, de faire « recevoir à la Monnaie l'usage d'une nouvelle machine « très-propre au monnoyage, qu'il disait avoir inventée ; « mais n'ayant pu la faire goûter dans ce royaume « (de France), il se rendit en Angleterre, où on l'approuva « peu de temps après.

« Les machines d'Aubry Olivier ayant passé des mains « de ses héritiers dans celles de Warin, celui-ci les per-

« fectionna de façon qu'il n'y eût plus rien de comparable « pour la force, la vitesse et la facilité avec lesquelles on « y frappait toutes sortes de pièces, qui y recevaient « l'empreinte d'un seul coup, au lieu qu'auparavant on « ne pouvait les marquer que par sept ou huit coups, « dont l'un gâtait bien souvent l'empreinte des autres.

« Des avantages si sensibles firent qu'en 1640 on com- « mença à Paris à ne plus se servir que du balancier et « des autres machines nécessaires pour monnoyer au « *moulin*. Au mois de mars 1645, on supprima entière- « ment en France l'usage du *monnoyage au marteau*. »

« Tout cela, comme l'on voit, n'est pas très-clair.

« Les mots *moulin*, *monnayage au moulin*, qu'on rencontre très-fréquemment, semblent, parfois, désigner la presse ou balancier, d'autres fois aussi, le laminoir; et cette confusion ne fait que compliquer la difficulté.

« La machine d'Aubry Olivier serait-elle seulement le laminoir, et celle de Nicolas Briot, le balancier?

« Cette explication qu'avaient adoptée les membres de l'Institut, chargés, en l'an IX, de faire un rapport sur les diverses inventions nouvelles de J.-P. Droz, relatives à l'art du monnayage, aurait mis fin à la contestation. Malheureusement elle ne peut être admise.

« Au mois de janvier 1617, M. H. Poullain, conseiller en la cour des Monnoies, fut chargé avec MM. de Boissise et de Marillac, conseillers d'État, d'examiner « certains nouveaux instruments proposés par Nicolas Briot, » pour la fabrication des espèces. Le procès-verbal, très-long, de leur examen, a été imprimé dans le traité des monnoies de Poullain.

« Ces instruments étaient au nombre de quatre :

« Le premier, qu'il appelait *instrument à ciseau,* devait servir à couper et à enlever d'un lingot, de forme voulue, des tranches ou rouelles minces, d'argent, destinées à fabriquer de menues monnaies. Il dispensait du laminoir ou du coupoir. Cet instrument fut trouvé tout à fait impropre à l'usage qu'on en voulait tirer. Le deuxième était un véritable laminoir, à la façon de ceux dont l'on se sert en « *la Monnoye du Moulin.* »

« Le troisième était un coupoir qui produisait des flans de forme ovale, au lieu d'être ronds.

« Nous verrons tout à l'heure pourquoi.

« Le quatrième des instruments particuliers, » dit H. Poullain, « pour marquer ou monnoyer les flans ou « espèces non marquées et fabriquées, tant à l'instrument « à ciseau, qu'audit laminoir et coupoir, est un (*sic*) que l'on « peut appeler *monnoyoir*. C'est aussi une façon de boiste « ou caisse de fer, quarrée et attachée au susdit estail à « menuisier, comme est le laminoir, et de sa hauteur ou « environ, mais plus large et plus profonde ; dans laquelle « boiste ou caisse de fer l'on voit au milieu d'icelle, deux « quarts de ronds d'acier, gravez des caractères de l'espèce « de monnoye que l'on veut marquer; lesquels deux quarts « de ronds d'acier se tournent et se courbent en se ser- « rant l'un contre l'autre par le moyen de deux grandes « manivelles qui sont aux deux costés d'icelle, à la façon « de *ceux dont on se sert en Allemagne pour marquer* « *leurs jettons,* sinon que ceux d'Allemagne ne sont garnis « que d'une manivelle, celui de Briot estant garni de deux, « comme est son laminoir; qui fait que l'espèce après

« qu'elle est monnoyée et passée à l'instrument de deux « quarts de ronds d'acier, se trouve beaucoup moins « cambrée, plus platte et plus unie que les jettons d'Alle- « magne, qui sont fort cambrez, demy recourbez, et « très-incommodes au compte, pour être marquez avec « semblable instrument garni, comme dit est, d'une seule « manivelle et conduit d'une seule personne. »

« Il résulte de cette description, passablement embrouillée du reste, qu'il n'était nullement question, chez Nicolas Briot, de presse-à-vis ou de balancier. Son *monnoyoir* a la plus grande analogie avec la machine dont nous avons parlé ci-dessus, page 305, en note. Poullain nous apprend (particularité curieuse) que c'était avec un instrument de ce genre qu'on fabriquait les jetons de Nuremberg; mais nous ne pouvons comprendre la supériorité des deux manivelles françaises sur la manivelle allemande pour empêcher la pièce de se cambrer. Ces flans devaient, par la pression, s'allonger dans le sens de leur course. Pour avoir une monnaie ronde il fallait donc présenter le flan ovale dans la machine de manière que l'allongement le rendît rond.

« Et maintenant que nous avons éliminé Nicolas Briot, faudra-t-il reconnaître Aubry Olivier comme l'inventeur du balancier? Comme l'inventeur, nous ne le pensons pas; comme son introducteur en France, dans l'outillage dont l'ensemble s'appelait la *monnaie au moulin*, c'est possible. Mais il paraît certain que le balancier ou la presse-à-vis existait en Italie bien avant la prétendue invention d'Olivier. Dans le *Traité de l'orfévrerie*, de Benvenuto Cellini, on trouve (chap. IX) la description d'un ustensile destiné

au frappage des médailles, si analogue au balancier qu'il est impossible de ne pas reconnaître cet instrument. Benvenuto ne donnant pas cette invention comme de lui, on peut supposer que ce procédé de *frappage à la vis,* ainsi qu'il le nomme, était déjà connu avant lui, ce qui en ferait remonter l'ancienneté au xve siècle, au moins (1).

« Toute cette histoire du balancier est une preuve de plus que les inventions nouvelles ont besoin d'une longue incubation pour produire les fruits qu'on doit en attendre, pour devenir, comme on dit aujourd'hui, pratiques. Pendant cette période on y apporte des changements, des perfectionnements, on les applique à d'autres objets, on tâtonne, on essaie, et quand le succès a couronné ces efforts successifs, qui parfois ont duré plus d'un siècle, l'inventeur véritable est complétement oublié.

« Les Français ont attribué à Parmentier l'honneur d'avoir découvert, introduit et cultivé la pomme de terre, à laquelle on voulut donner le nom de Parmentière. Cet insipide légume nous avait été apporté au xvie siècle, comme *plante d'agrément,* bien qu'elle fût très-peu agréable. Son véritable *inventeur* était oublié.

« Qui se souviendrait de Daguerre, de ses plaques argentées, de son procédé compliqué, s'il n'avait eu la chance de lui donner son nom ? Il y a longtemps que la photographie l'aurait plongé dans l'oubli.

« En 1685, un ingénieur français, nommé Castaing,

(1) E. Dumas, *Notes sur l'émission en France des monnaies décimales de bronze.* 1848, in-4°.

inventa la machine à cordonner ou à marquer d'une légende la tranche des monnaies. Cette machine, assez simple, consiste en deux règles d'acier posées à plat sur une table; l'une fixe, l'autre mobile est mise en mouvement par une roue dentelée. Le flan, placé entre les deux règles et comprimé par elles, suit le mouvement de la règle mobile dont il reçoit l'empreinte.

« Cette invention a aussi été contestée à la France par les Anglais. Le fait est que les belles monnaies de Cromwel, la couronne et la demi-couronne, sont marquées sur la tranche. Mais était-ce par le même procédé? N'a-t-on pas produit ces légendes en relief au moyen d'une virole brisée qu'on devait ouvrir et démonter à chaque pièce? Procédé très-lent, très-peu pratique et qu'on avait antérieurement employé pour des médailles et des pieds-forts.

« Une machine ingénieuse, aussi, et simple tout à la fois, dont nous ne connaissons pas l'inventeur, le *coupoir*, espèce d'emporte-pièce, qui a remplacé la taille des flans à la main, taille lente, difficile et imparfaite, où et quand a-t-elle été employée d'abord?

IV.

« Le vieil outillage de l'époque de Louis XIV était resté à peu près le même, jusque vers la fin du siècle dernier, qu'un graveur-mécanicien, Jean-Pierre Droz, entreprit d'y apporter des modifications et des perfectionnements. Ce fut en 1783 que Droz fit, à ses frais, les premières expériences de ses procédés de monnayage,

sur un balancier de la Monnaie de Paris, qu'on avait, à cet effet, mis à sa disposition. En 1786, lors de la refonte des monnaies d'or et d'argent, il frappa, sur ce même balancier, les écus de six livres et des essais d'une pièce de vingt-quatre livres, qui se faisaient remarquer par la délicatesse de la gravure et la perfection de leur fabrication. L'année suivante, un Anglais, nommé Boulton, appela Droz en Angleterre, et construisit, sous sa direction, les machines avec lesquelles il entreprit la fabrication de la monnaie de cuivre pour toute la Grande-Bretagne. Ce fut dans ces ateliers que furent frappées ces jolies monnaies de cuivre qui ont circulé en France sous le nom de *Monnerons*.

« C'est à Droz que l'on doit la virole brisée, s'ouvrant et se fermant par le jeu même de la machine ; la main de fer qui chasse la pièce frappée et place sur le coin un nouveau flan, et cela avec une rapidité et une précision que la main de l'ouvrier ne pouvait atteindre.

« Ses perfectionnements, dont nous ne pouvons faire ici la longue énumération, s'appliquèrent à tout : à la forge et à la trempe des coins, au laminage, au découpage des flans, aux procédés de blanchiment, etc., etc.

« Une modification importante a été apportée de nos jours dans les instruments du monnayage. La pression, sur les coins, au lieu d'être produite par une vis, est produite par un levier agissant sur un genou légèrement excentrique, ce qui évite le bruit et détériore moins vite les coins. Du reste, on a conservé à ces nouvelles presses la main de fer, la virole brisée et les ingénieuses inventions du graveur P.-J. Droz.

« Un autre avantage des nouvelles presses, c'est de pouvoir être mues facilement par la vapeur, moyen d'action qui, avec le balancier, offrait quelques difficultés.

« Quand on voit manœuvrer ces admirables machines, on est tenté de se demander si elles ont atteint le *nec plus ultra* de la perfection. Mais non, le progrès matériel est indéfini. Et qui sait si, dans un siècle, les presses Ulhorn ne paraîtront pas aussi arriérées, aussi démodées que le vieux balancier du XVIIe siècle nous le semble aujourd'hui ? »

M. le trésorier Vanden Broeck présente le compte des recettes et des dépenses de l'année écoulée, lequel constate la bonne situation financière de la Société. Un exemplaire imprimé de ce compte sera distribué à tous les membres de la Compagnie.

M. le secrétaire de Schodt fait son rapport sur les travaux de la Société en 1872. Il s'exprime comme il suit :

« Messieurs,

« Vous venez d'entendre de la bouche de notre honorable trésorier que notre situation financière continue d'être très-satisfaisante.

« Je vous dirai, selon l'usage, quelques mots sur les travaux numismatiques que la Revue a recueillis en 1872.

« M. Deschamps de Pas a achevé sa notice concernant les méreaux trouvés sur le sol de Thérouanne ; la dernière partie de cette notice n'offre pas moins d'intérêt que la première. D'après une opinion que l'auteur partage avec

ceux qui se sont le plus sérieusement occupés de l'étude des bons métalliques, tels que feu M. Hermand et M. Dancoisne, le méreau ou *plomb* suppléait autrefois, du moins dans plusieurs localités, à l'insuffisance de la menue monnaie de cuivre frappée par l'autorité supérieure. Cette opinion, je l'ai également exprimée l'année dernière ; elle repose d'ailleurs sur des documents irrécusables (1).

(1) M. Deschamps de Pas, *Notice descriptive des méreaux trouvés à Thérouanne*, pp. 113 et suiv. et 121. — Il n'est pas possible de déterminer l'emploi primitif du méreau, car on est loin d'être d'accord sur son origine et son étymologie. On voit le méreau, dans le moyen âge comme plus tard, remplir des fonctions diverses. A le bien définir il ne faut pas songer, mais on peut affirmer que le méreau proprement dit est une espèce de monnaie conventionnelle ou fictive, un bon métallique échangeable contre du numéraire ou un objet quelconque en nature : tels sont, par exemple, les bons de pain, de viande et de secours en général pour les nécessiteux. En règle, il indique une chose à recevoir ou un payement fait ou à faire. De vieux documents attestent qu'anciennement on se servait du méreau comme marque constatant soit le payement du prix d'achat d'une marchandise (Usatica vice comitatus aquarum Rotomagi ; Ducange, *Dict.*, v° *Merallus*), soit l'acquittement ou l'exemption d'un impôt (*Revue num. fr.*, t. IX, p. 445), et qu'on le distribuait aussi aux chanoines, aux prêtres et aux serviteurs inférieurs de l'église, pour preuve de leur assistance à des offices divins ou ecclésiastiques, ou à des assemblées prescrites par les statuts ou règlements. Le passage suivant permet de croire que déjà en 1187 l'évêque Plantavitius, afin d'engager ses inférieurs ecclésiastiques à être présents aux synodes, leur donnait, pour chaque assistance, non-seulement de la monnaie courante, mais encore un méreau : « Ea lege ut prior ab episcopo... daret singulis synodis sex denarios et meraculam unam » (*Plantavitius in episcop. Lodovens.*, ann. 1187 ; Ducange, v° *Meracula*). On a aussi donné la qualification de *méreau* à certaines marques d'admission dans des assemblées. Au XVIe siècle notamment, il était d'usage, dans les églises réformées, de n'admettre

« M. Dugniolle nous a rendu compte d'une découverte faite dans le lit de la Senne d'environ 400 monnaies

à la cène ou communion que les fidèles porteurs de méreaux distribués par les ministres du culte. — Les corps de métiers et les confréries avaient des méreaux qui servaient de marques d'admission à leurs réunions. Dans leurs fêtes, il se distribuait parfois des méreaux en échange desquels on recevait des rafraîchissements, dont les frais étaient payés par la corporation. D'autres fois, on employait ces pièces dans les sociétés de tir à l'arc ou à l'arbalète, pour régler l'ordre dans lequel chaque membre devait tirer (*voy.* Devigne, *Recherches historiques sur les costumes civils et militaires des corporations de métiers*, Gand, 1847, p. 77; Van Loon, *Histoire métallique*, t. I, p. 33). Il arrivait que les villes faisaient emploi de méreaux pour payer les journées de leurs ouvriers (Compte de la ville de Bruges de 1291, fol. 26, n° 2, *extraordinatum commune*; compte municipal de Béthune de 1519, fol. 18, etc.). L'imperfection du système monétaire, au moyen âge, obligea plusieurs villes de la Belgique et du nord de la France à recourir au méreau pour suppléer à l'insuffisance de la menue monnaie (Alex. Hermand, *Quelques réflexions sur l'origine et l'usage des méreaux*, p. 392; Dancoisne et Delanoy, *Recueil des monnaies, médailles et jetons de Douai*, p. 48; Dancoisne, *Numismatique bethunoise*, pp. 34-35). « En effet, » a dit fort bien M. Chalon (*Revue de la num. belge*, 2e série, t. III, p. 118, et 3e série, t. I, pp. 208, 209), « il « était difficile de comprendre que, à une époque où le denier était une « monnaie d'argent, l'obole fût la fraction la plus petite du système « monétaire, alors que la puissance de l'argent était huit à dix fois « plus forte qu'à présent. En quoi pourrait-on aujourd'hui payer les « objets de peu de valeur, les petites dépenses journalières du pauvre « et de l'ouvrier, si, par exemple, on n'avait pour dernière fraction « que la pièce de 50 centimes? » Ce qui prouve, entre autres, que le méreau tenait lieu de fraction des monnaies officielles, c'est un ban de l'année 1251, d'après lequel la monnaie artésienne devant suppléer à la monnaie douaisienne et n'ayant pas de division équivalente au denier douaisien, attendu qu'une maille artésienne avait alors la valeur de deux deniers douaisiens, ce denier fut remplacé par un méreau dans les circonstances que le ban indique. Le document porte : « *On fait le*

d'argent, attribuées à l'empereur Fréderic Barberousse et à Hiltolf, archevêque de Cologne. Ces pièces, celles du

ban que des deniers douissiens et des mailles que on doit prendre ci comme as portes et as veneus et as tonlieus et as goudales et as ceruoises et as toutes coses la on doit menus deniers douissiens que on prenge partout por iiij douissiens et j artisien et por ij deniers douissiens j maille artisienne..., et ki ne deueroit que j denier douissien que on li renge j MERIEL por le maille que cils paiera et au revenir si soit quites du denier por sen MERIEL que il rendera » (Dancoisne et Delanoy, *Monnaies, etc., de Douai*, pp. 48-49 ; Van Hende, *Num. lilloise*, p. 273). » D'autres documents de Béthune (*voy.* Dancoisne, *Num. béthunoise*, pièces justificatives, pp 227 et suiv.), qui ordonnent la suppression de méreaux communaux, en attestent par cela même l'existence. Les méreaux de cette catégorie sont généralement de petites pièces de plomb du module des mailles ou des deniers de l'époque de leur émission. On en a trouvé à Lille, à Bruges, à Courtrai (dans la Lys), à Louvain (dans le canal), à Malines, à Namur (dans la Sambre) et ailleurs. Ils offrent des types plus ou moins semblables à ceux des monnaies contemporaines, et présentent quelquefois, savoir : les méreaux de Lille et de Bruges un lis, ceux de Courtrai l'écusson de la ville, ceux de Namur un briquet, etc. » Ces tout petits plombs, écrit M. Dancoisne, p. 35, sur lesquels on retrouve « les types reconnaissables, bien que dégénérés, des diverses « villes de nos contrées, telles que Gand, Ypres, Douai, Arras et « Saint-Omer, ne peuvent guère avoir servi à d'autres usages, et leur « existence ne saurait s'expliquer par une autre destination. » On cite encore comme ayant servi de monnaie d'appoint les monnaies de plomb et d'étain de Maubeuge. Leur cours, limité d'abord aux distributions qui se faisaient journellement dans l'eglise, fut étendu postérieurment à la ville et à ses faubourgs, a condition que ces méreaux, appelés deniers parce qu'ils avaient la valeur d'un denier, seraient échangés par les officiers et les commis du chapitre contre des monnaies coursables, toutes les fois que les détenteurs en feraient la demande (Lettres patentes de Philippe le Bon, du 16 avril 1463). Plus tard, ces deniers furent assimilés, au moins quant a la province de Hainaut, à la monnaie du souverain, sous la restriction qu'on n'en pouvait donner pour plus de deux gros à chaque payement (Estienne, *Notice sur les deniers*

prélat surtout, offrent plusieurs variétés. M. Meyer, de la Haye, nous a fourni une notice sur une découverte importante de monnaies faite à Barneveld.

« Un bon article sur des monnaies inédites de la Gueldre, de l'évêché d'Utrecht, de la ville de Ruremonde et des Seigneurs de Batenbourg et d'Alpen, est dû à l'obligeance de notre honorable confrère M. Dumoulin.

« M. Vallier nous a fait connaitre plusieurs deniers romains, que ne décrit pas M. Cohen dans son immense travail.

« A propos d'un jeton, M. Chautard a donné une intéressante notice sur Claude de Lorraine, dit le chevalier d'Aumale. Celle de M. Schuermans sur un sceau du roi Childeric, et les notes de M. le baron de Chestret sur l'histoire et la numismatique du pays de Reckheim, méritent également d'être signalées.

« M. Chalon nous a entretenus de quelques jetons, méreaux et monnaies, rares et inédits; nous lui en savons gré.

« J'appelle, Messieurs, votre attention sur un travail qui est digne d'une mention toute spéciale, c'est celui de M. le comte Maurin Nahuys, sur des médailles et jetons inédits, relatifs à l'histoire des dix-sept anciennes provinces des Pays-Bas.

« Il n'est certes pas de membre plus profondément

de plomb du chapitre des chanoinesses de Sainte-Aldegonde à Maubeuge; Revue de la Numismatique belge, 1re série, t. II, p. 290, *ibid.*, t. III, p. 384, et R. Chalon. *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, t. I, p. 151; *ibid.*, supplément, p. LIII).

dévoué à la Société, ni plus zélé que M. le comte Nahuys. Malgré l'état de sa santé qui l'empêche, nous le regrettons autant que lui, de se trouver à cette séance, son ardeur pour la numismatique ne s'affaiblit pas et il ne recule devant aucun effort pour produire des travaux utiles.

« De nombreux amateurs continuent à vouer aux jetons, selon l'expression de notre honorable et spirituel président, un amour vraiment paternel. Il en est même plus d'un qui n'accorde cet amour qu'aux seuls beaux enfants, aux bijoux, aux perles fines. Ceci n'est pas nouveau : Charles Patin, dans son introduction à la *Science des médailles*, écrit, vers 1665 (1), que, de son temps, des particuliers avaient des bourses remplies de jetons et recherchaient avec soin les plus beaux. Avouons que ces pièces pouvaient être mieux conservées que dans des bourses.

« Une des femmes les plus distinguées du siècle de Louis XIV aimait ses petits jetons, nous le verrons plus loin, d'un amour presque maternel, et cependant elle n'était pas, que nous sachions, numismate.

« Suivant le père Jobert, qui publia pour la première fois à Paris, en 1692, sa *Science des médailles*, M. de Ganière (2) avait un « ramas » de plus de trois mille jetons, dont les plus anciens remontaient à Philippe de Valois, qui monta sur le trône de France en 1328.

« J.-B. Barthélemy, dont l'autorité en cette matière

(1) *Voy.* aussi Ch. Patin, *Histoire des médailles*, Amsterdam, 1695, chap. XIV, p. 129.

(2) On lit la même chose dans la nouvelle édition de la *Science des médailles*, imprimée à Paris, en 1739, t. I, p. 19.

est grande, le savant Barthélemy écrit (¹) que « les « méreaux et les jetons, par leurs types, méritent d'être « étudiés avec autant de soin que les monnaies et médailles « antiques; ces pièces qui, ajoute-t-il, présentent des « légendes profanes et religieuses, des armoiries de « villes, de compagnies, de gentilshommes et de person- « nages souvent historiques, des effigies intéressantes, « sortent de l'uniformité numismatique des monnaies « du XVIe siècle, époque à laquelle ils commencèrent à « être d'un usage assez général. »

« Les jetons sont évidemment d'un secours puissant pour l'étude de l'histoire et de l'archéologie.

« M. Duchalais (²) ne craint pas de dire, et avec raison, je pense, que les jetons des XVe et XVIe siècles rivalisent avec les monnaies de la même époque, si même ils ne les surpassent pas.

« Quant à l'origine du jeton, nous savons tous qu'elle est due au calcul. L'usage du jeton est peut-être aussi ancien que l'arithmétique même. Dans les temps reculés, on n'employait pour compter que des cailloux ou de petites pierres, des grains de sable (³) ou de blé, des coquillages ou des noyaux; et cette méthode est encore pratiquée chez des peuples sauvages. Un auteur (⁴)

(¹) *Nouveau manuel complet de numismatique du moyen âge et moderne*; Préface, p. XXIV.

(²) *Observations sur quelques jetons relatifs à l'histoire du Blésois* (*Revue numismatique*, publiée par E. Cartier et de la Saussaye. Blois, 1847, p. 48).

(³) Noel et Carpentier, *Dict. des origines*, V° *Arithmétique*.

(⁴) Mahudel, *De l'origine et de l'usage des jetons*.

écrit que les enfants de Noë, pour se rendre compte à eux-mêmes de la multiplication de leurs troupeaux, employaient cette sorte de calcul qui soulageait leur mémoire. Le fait n'est pas invraisemblable.

« Les Égyptiens n'agissaient pas autrement. L'historien Josèphe assure qu'ils tenaient ce mode de calcul d'Abraham. Suivant Hérodote, le peuple, qui comptait aussi avec des caractères, se servait encore de son temps (environ 450 ans avant Jésus-Christ) de petites pierres, de même que les Grecs, avec cette différence seulement que les Grecs posaient leurs jetons comme leurs chiffres, de gauche à droite, tandis que les Égyptiens plaçaient les leurs de droite à gauche.

« Chez les Grecs, ces petites pierres, qui furent ensuite remplacées par des pièces d'airain de la même forme, étaient rondes, plates et polies; elles se nommaient ψῆφιδες ou ψῆφοι, et l'on appelait ψηφορία, l'art de s'en servir.

« Les Romains imitèrent les peuples plus anciens. De même que ceux-ci, ils avaient longtemps compté au moyen des doigts (¹). Sur la main gauche, ils comptaient

(¹) Pline (*Hist. nat.*, lib. XXXIV, cap. VII, XVI), en s'occupant de l'antiquité de la statuaire et de sa vogue dans la vieille Italie, écrit que les doigts de la statue de Janus, consacrée par Numa, figurent le nombre de 365 jours, emblème du dieu qui préside à l'année, au temps et à l'éternité : « Digitis ita figuratis ut trecentorum sexaginta quinque dierum nota, per significationem anni, temporis et œvi se deum indicaret. » (*Voy.*, sur ce passage, la traduction italienne de Juvénal, par le comte Silvestre, qui l'explique très-bien.) On lit dans Juvénal (satire X, v. 249 et suiv.) qu'au rapport du grand Homère,

les unités jusqu'à cent, et sur la main droite ils additionnaient les centaines et les mille. Les Romains, comme les Grecs, avaient aussi la tablette d'arithmétique connue

le roi de Pylos (Nestor) fut un exemple de longévité rivale de celle de la corneille, heureux, sans doute, d'avoir pu, pendant tant de siècles, suspendre les coups de la mort et compter ses années sur les doigts de sa main droite : « Rex Pylius, magno si quidquam credis Homero, — Exemplum vitæ fuit a cornice secundæ — Felix nimirum, qui tot per sæcula mortem — Distulit atque suos jam dextra computat annos. » Dans ses *Pontiques*, Ovide (lib. II, epist 3, v. 17 et suiv.) observait que chacun s'attachait à ses revenus et calculait sur des doigts inquiets ce qui lui rapporterait le plus : « At reditus jam quisque amat et sibi quid sit — Utile sollicitus supputat articulis (pour *digitis*). » D'après le même auteur, de son temps, on se servait ordinairement des doigts pour compter : « Seu quia tot digiti, per quos numerare solemus » (*Fastorum* liv. III, p. 123). Tite-Live (*Hist.* lib. VII, III) raconte que Minerve inventa les nombres, et qu'on disait que, dans les temps anciens où l'écriture était rare, on se servait aussi de clous pour marquer le nombre des années : « Clavum, quia raræ per ea tempora litteræ erant, ferunt » (*loc. cit.*). » Il ajoute que les Volsiniens désignaient également ce nombre par des clous enfoncés dans le temple de Nortia, déesse étrusque, fait affirmé par Cincius, auteur si soigneux des monuments de ce genre. Suivant Van Loon (préface de l'*Histoire métallique des XVII provinces des Pays-Bas*, traduite du hollandais), qui écrivait en 1723, ce serait dans la coutume reçue chez tous les peuples de la terre de partager les nombres par dizaines qu'on découvre l'origine du mot hollandais *tien* (dix), qui vient de *teen* (orteil), et celle du mot allemand *zehen*, qui signifie l'un et l'autre, car il est vraisemblable, ajoute-il, qu'après avoir compté sur les doigts jusqu'à dix, et ne pouvant aller au delà, on a eu recours aux orteils ; ce qui se pratique encore chez certains indiens (Robert Harcourt, *Reystogt naer Guiana*, p. 20). Parmi les peuples sauvages qui calculent actuellement sur les doigts, on peut citer ceux des possessions britanniques dans l'Amérique du Nord.

sous le nom d'*Abaque* (Ἄβαξ, *abacus*) (¹), mais comme le moyen de s'en servir présentait certaines difficultés, l'emploi du jeton prévalut. Plus tard, lorsque le luxe et l'industrie pénétrèrent dans Rome, au lieu de cailloux, *calculi* ou *lapilli* (petites pierres), on commença à y faire usage de jetons d'ivoire. C'est Juvénal (²) qui nous l'apprend dans sa XIe satire (contre le luxe de la table, *mensæ luxus*) : « Je ne possède, s'écrie-t-il, pas une once d'ivoire ; je n'ai pas un dé, pas un jeton de cette matière ! »

« ..... Adeo nulla nobis,
« Est eboris, nec tessellæ, nec calculus ex hac
« Materia ..... »

« A Rome, les jetons, de même que les cailloux, portaient habituellement le nom de *calculi ;* de là nous est venu le mot *calcul*. Pline l'ancien, qui mourut soixante-dix-neuf ans après Jésus-Christ, nous apprend que les Romains appelaient aussi parfois les jetons à compter *abaculi*, et qu'ils en fabriquaient de verre de diverses couleurs (³).

« D'un autre côté, le jeton était aussi employé par les

(¹) *Voy.*, entre autres, sur *l'Abaque*, *Dictionnaire français illustré et encyclopédie universelle*, Paris, 1860, V° *Abaque*, et Fontenay, *Manuel de l'amateur de jetons*, p. 135.

(²) Suivant l'opinion la plus commune, Juvénal naquit quarante-deux ans après Jésus-Christ. Il écrivait donc au premier siècle de l'ère chrétienne.

(³) *Hist. nat.*, lib. XXXVI, cap. 26, art. LXVII, *de obsidianis* (des obsidiennes). « Tingit ars, veluti quum calculi fiunt, quos quidam abaculos appellant, aliquos etiam pluribus modis versicolores. » (L'art (l'artiste), teint (la matière du verre), ainsi que cela se pratique dans la fabrication des jetons à compter, que des personnes nomment *abaculi* et dont quelques-uns présentent également des couleurs variées de plusieurs manières).

Romains pour exprimer les suffrages dans les comices, les assemblées ou les jugements (1).

« Il n'est pas possible de préciser l'époque à laquelle remonte l'emploi du jeton métallique en France, en Allemagne ou dans les Pays-Bas. Selon toute probabilité, le jeton n'a été chez nous d'un usage assez général qu'à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe. Les écrivains français disent que les jetons de métal sont d'origine française, et que leur usage s'est répandu promptement dans les pays voisins. Il ne m'a pas été permis de vérifier le fondement de cette assertion, que j'accepte comme exacte jusqu'à preuve contraire.

« Dans les anciennes archives du pays, on n'a pa

(1) Ces jetons étaient les uns blancs et unis, les autres noirs et percés par le milieu : les premiers servaient à absoudre, les seconds à condamner. C'est à cet usage des anciens que fait allusion l'auteur de l'*Apocalypse* (chap. II, v. 17), en exhortant les fidèles à éviter les erreurs des Nicolaïtes : « Vincenti dabo manna absconditum, et dabo illi calculum candidum (Ψηφὸν λεύκην). » (A celui qui vaincra, je donnerai à manger de la manne qui est cachée, et je lui donnerai un caillou (jeton) blanc. » Ovide dit aussi (*Metamorph.* XV) : « Mos erat antiquis, niveis atrisque lapillis, — His damnare reos, illis absolvere culpæ. » Les *calculi* servaient aussi chez les Romains, dans les jeux publics, pour tirer au sort les athlètes et les appareiller. Comme chez les modernes, on employa également à Rome des jetons, *calculi ou tesseræ lusoriæ*, pour marquer au jeu. « Les rois Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, de « M. Feuillet de Conches, les princes, les princesses, la plupart des « courtisans avaient leurs jetons spéciaux pour le jeu, portant leurs « armes et souvent leur nom. La forme en était fort variée, souvent « bizarre. Sous Louis XVI, ceux de l'ambassadeur de Venise, le chevalier de Canale, grand joueur, étaient de la forme et de la grandeur « d'un petit écu, portant son nom, et lui servaient à la fois de cachet « de visite qu'il laissait chez les suisses des grands hôtels. »

trouvé, que je sache, de mention de jetons antérieure au XIIIe siècle. Bruges était alors une des villes les plus importantes de l'Europe. Les comptes municipaux et les comptes du Franc de Bruges renferment de nombreuses désignations de jetons. Déjà en 1284, le compte de la ville accuse l'existence du jeton à l'usage des magistrats locaux (1). Les comptes municipaux de 1303 (2), 1331-1332, 1333-1334 (3), 1337-1338, 1338-1339, 1340-1341, 1354-1355, etc., désignent cet instrument de calcul sous la dénomination de *worpghelt* ou *werpgeld* ou *werpgelde;* dans ceux de 1341-1342, 1343-1344, 1344-1345, 1345-1346, 1346-1347, 1362-1363, etc., il est appelé *rekenghelde*. En 1345 et 1346, cent jetons se payaient à Bruges six sous parisis (4). Les comptes du Franc de Bruges, pour les années 1396, 1397, 1398, 1399, 1400, 1401, 1402, 1403, 1404, 1405, 1406, 1407, etc., mentionnent des jetons avec lesquels on faisait les comptes : « *Werpghelde daer de « rekeninge gheleit en ghewerpen is* (5). » Pendant les

(1) Ce compte porte parmi les dépenses, fol. 11, verso, nº 8 : « Tunc pro duodecim bursis cabinorum iij s. » (trois sous parisis).

(2) Le chapitre des dépenses du compte de 1303 offre, fol. 97 vº, un poste ainsi libellé : « Item ome worpghelt bi den selven. XXIJD » (Idem pour jetons, au même (*Lammeke*, le garçon), 12 deniers parisis).

(3) Le compte de 1333-1334 contient la mention suivante, fol. 88 vº : « Louis de scrinewerker (le menuisier) van 1 pointore en van werp- « ghelde, 28 s. 4 d. » (pour un poinçon et pour jetons, 28 sous 4 deniers parisis).

(4) Compte de 1345-1346, fol. 126 vº : « C rekenghels g(e)besicht in de tresorie » (cent jetons employés à la Trésorerie).

(5) Cela signifie littéralement dans le langage de l'époque : « jetons avec lesquels ce compte a été calculé et jeté. » On disait autrefois *eene*

mêmes années, la dépense de ces dernièrespièces s'élevait régulièrement à seize sous parisis.

Plus tard, en Belgique comme en Hollande, on nommait le jeton *legpenning* (¹) ou *rekenpenning*, appellations qu'il a conservées. On dit aussi *telpenning*.

« La ville d'Alost avait des jetons municipaux dès 1402 (²).

« En français, l'on disait ou l'on écrivait d'abord *gecte*, *gectez*, *gectoires*, *gectoirs*, *gectons*, *gectors*, *gectouers*, *gects*, *gectz*, *geters*, *geteurs*, *getoers*, *getoirs*, *getors*, *gets* (³), *getteurs*, *gettoers*, *gettoins*, *gettoires*, *gettoirs* (⁴), *gettois*, *gettons*, *gettouers*, *gictoers*, *gietoirs*, *gietons*, *gietors*, *gietonoirs*, *giets*, *gitours*, *jectoers*, *jectoirs*, *jectons*, *jectors*, *jectours*, *jects*, *jecttoirs*, *jeters*, *jetoirs*, *jetois*, *jets*, *jettes*, *jettoers*, *jettoiers*, *jettoirs*, *jettors*, *jettours*, etc. Au XVIe siècle, on voit apparaître le mot *jetton*, qu'on écrit ensuite *jeton*. Ces termes viennent tous du latin *jacere*, *jacto* (jeter, je jette), dont la racine est

somme leyghen, jeter ou calculer une somme (MELLEMA, *Dict. ou promptuaire flameng-françois*, Rotterdam, 1591, V° *Leyghen*), et *Leyghen en rekenen met penningen*, calculum ponere, calculis numerare, calculis rationem facere (KILIANUS, *Etymologicum teutonicæ linguæ*, éd. 1598, V° *Leyghen*).

(¹) Un jeton de 1499, décrit par Van Orden (t. I, n° 119), porte (sans doute par abréviation) *leypenic*. On lit sur un autre *Leykpennick*, et sur un troisième *Legpenninck*. On trouve aussi *telmerck*, *leggelt*, *leghgelt*, *lechgelt* ou *lecgelt*, et *pennyng*.

(²) *Revue de la Num. belge*, année 1852, p. 205.

(³) Un jeton des états de Namur, de 1699, porte encore la dénomination de *gets*, et un autre des mêmes états, pour 1744, celle de *jets*.

(⁴) On voit sur un même jeton : *jetoirs* et *gettoirs*, ou *jettes* et *gettes*.

icere, ico, ictum, jeter, frapper. Dans le vieux langage français *geëter, gétéir,* signifiait *calculer, répartir une imposition sur plusieurs personnes* (1).

Jacques de Bie donna aux jetons le nom de *Monilles* (2).

« Pour les légendes latines, on adopta en France et dans les Pays-Bas le terme *calculus* (3), qui se trouve encore sur nos jetons en 1694, et même plus tard. Saumaise (4), latinisa les jetons en les nommant *jacti, jactones.*

« Les jetons espagnols sont désignés sous les noms de *contadores* et *gitones.* En anglais, le jeton s'appelle *a counter,* en italien *gettone,* en suédois *rakne-penning,* et en allemand *rechenpfennig.*

« Les premiers jetons sont muets, sans légende, et généralement petits (5). Ils portent des fleurs, des

(1) *Dict. du vieux langage françois,* par Lacombe, supp. Paris, MDCCLXVII, t. II, p. 271. D'après les dictionnaires de l'Académie et ceux de Bescherelle et Littré, on dit *jet* pour *calcul avec des jetons*, et *jeter* pour *calculer avec des jetons,* quoique ces mots aient vieilli dans ce sens : « Jeter ces sommes-là. » On entendait autrefois *par un jet de jetons,* un certain nombre de pièces nécessaire pour calculer.

(2) *France métallique,* avant-propos.

(3) Cependant des jetons portent *nummus* (Van Mieris, III, p. 372 ; Van Orden, I, n° 557; Van Loon, *Hedendaagsche penningkunde,* p. 153); un autre, *numisma* (Van Orden, n° 580); un autre encore *denar.*, abréviation du mot *denarii,* deniers (Van Loon, *Hist. métall.*, II, p. 90 ; Van Orden, n° 1188). A la fin du xve siècle, on trouve en France *calculi ad numerandum reg. jussu Lud. xii* (Fontenay, *Manuel de l'amateur des jetons,* 1854, p. 129).

(4) Sur l'*Histoire Auguste,* p. 465.

(5) Suivant les auteurs, les tout premiers jetons étaient de petites pièces de métal, rondes, plates et polies, sur lesquelles on grava, avec le temps, des fleurs, des feuillages et d'autres ornements (Van Loon, *Hedendaagsche penningkunde,* éd. 1734, p. 149; *Hist. métall.*, t. Ier,

feuillages, des écussons, des emblèmes, des croix ou des croisettes avec ou sans globules, ou d'autres types empruntés aux monnaies de l'époque (1). Souvent, par leurs emblèmes, ils indiquent l'office ou le service royal ou princier auquel ils étaient affectés. Les jetons primitifs de Bruges et de Tournai représentent des fleurs de lis.

Plus tard, on fit des jetons avec des légendes variées (2),

Préface ; Carol. Patini, *Hist. numism.*, p. 94). Van Loon (*Heldendaagsche penningkunde*, p. 150) donne le dessin de jetons de cette dernière catégorie, dont il a trouvé une boîte pleine à l'ancienne abbaye de Groenendael, près de Bruxelles.

(1) La ressemblance des jetons avec les monnaies faisait qu'on les confondait souvent avec celles-ci, et principalement avec les monnaies d'or. C'est à cette confusion qu'on doit l'origine du proverbe : *Faux comme un jeton*. Pour la prévenir, on exprima ensuite sur certains jetons la matière dont ils étaient fabriqués ; il y en a qui portent : *de laton svi noemes* (je suis monnaie de laiton) ; — *je svis de letton pour jeter* ; — *je ne svis pas vrai ajueil d'or* ; — *je ne svis pas d'argent* ; — *jetoirs de laton, faus svis comme limon* ; — *ie svis fays et mauvés na* (je suis faux et de mauvaise nature) ; — *je ne svis pas de fin or* ; — *corone svis d'or varmel* (je suis une couronne d'or faux), etc. Coquillart, qui vivait vers 1478, disait dans son *Monologue des perruques* : « La « bourse pleine de gettoers, — pour dire qu'ils ont de l'argent. » Ces deux vers rappellent ceux de Villon, auteur du xve siècle : « Une bourse « d'argent légière, — qui estoit pleine de mesreaux. »

(2) Les premiers jetons de cette catégorie offrent fréquemment des allusions à leur emploi pour les comptes, telles que « *jet ci* (jetez-le) *bien, me gardera* ; — *gettes bien jettes bien* ; — *se vos hules, le recomptes* ; — *se vous failles le recomptes* (si vous vous trompez, recomptez-le) ; — *au geter saurai se* (si) *le conte est vrai* ; — *comptes jettes seurement* ; — *qui bien gettera le compterg trouvera* ; — *qui tient bon conte pais* (ou *paix*) *lui reste* ; — *se gectes seurment le conte trouveres* ; — *jettes* (ou *gettes*) *sevrement jettes* (ou *gettes*) ; — *comptes bien et paies bien* ; — *getes, contes, sommes* (jetez, comptez, sommez) ; — *getes, contes, somes bein* ; — *contes, getes et ben somme* ; — *gettes bien pour non faillir* ; — *gettes,*

religieuses (1) et autres, des proverbes, des monogrammes (surtout celui du nom de Jésus), des portraits, des armoiries (2) ou autres symboles héraldiques, des sujets

entendes au compte; — gardes-vous de mescompte; — pour bien geter et desgiter (déjeter), *faut bien entendre et pou* (peu) *parler; — bon compte ne fait à nulz honte; — contes, peses, mesures justement; — gettes sans falir* (faillir); — *gettes sans falis* (faillir), *payes, justement; — gettes bien, paies bien; — entendez bien et loyaument* (loyalement) *aux comptes; — jettes loiaumont se feres* (vous ferez) *bien; — ietes encore un foa* (jetez encore une fois); — *icy comptes et gectes bien, car la fin fera vre* (votre) *compte.*

(1) On peut citer parmi les premières légendes religieuses : « *sit* (*sic* ou *sid*) *nomen domini* (avec ou sans *sit* répété); — *sit nomen domini benedictvm; — ave ave ave; — ave Maria mater; — ave Mari*(s) *mater stella; — Maria maris stella; — Maria mater miseri*(cordiæ); — *alma redemtoris mater; — ave Maria gracia* (ou *grasia*) *plena; — ave Maria gracia plena dominvs tecvm* (avec ou sans : *benedicta*); — *ô mater Dei memento mei* (avec ou sans *amen*); — *virgo mr* (mater) *eccle*(siæ) *cape* (capellæ?) *por* (?); — *virgo mater rosarvr* (rosarum); — *salvator secvl*(orum); — *dns* (dominus) *lavdetvr...; — devs dns Jhs* (Jesus)...; — *pax nobis sit semper domine; — ave salvs mvndi verbvm; — pater noster qvi es in celis; — agnvs dei qvi tollis peccata mvndi; — salve sancta par*(a)(d)*ei* (?); — *orate Dei memento mei; — per avtem transiens* (avec ou sans *per medivm illorvm*); — *Je me recovmande à Dieu; — Diev novs doin* (donne) *pais* (ou *paix*) *son amovr et sa grasse* (ou *grss*); — *loenge a die avant tovt evrr* (louange à Dieu avant toute heure), etc., etc. »

Les légendes des jetons puisées dans la Bible sont fort nombreuses; pour les inscriptions non religieuses, on a tiré parti des anciens ouvrages latins et principalement de l'Énéide de Virgile.

Sous Philippe le Beau (mort en 1506) et surtout sous Charles-Quint s'est introduit l'usage d'indiquer sur les jetons les événements les plus marquants qui se rapportaient à l'État.

(2) Nos honorables confrères MM. Chalon et Pasquier possèdent deux magnifiques jetons du Hainaut, en cuivre, l'un (*Rev. de la Num. belge*, 3e sér. t. I, p. 213) est la reproduction exacte de l'esterlin au lion de Jean d'Avesnes, et l'autre (même Revue, 3e série, t. III, p. 405) appartient au

allégoriques, des attributs, etc. Une fabrication considérable de jetons se faisait à Tournai, qui en fournissait non-seulement à la Belgique, mais aussi à la France et très-probablement ailleurs (1). C'étaient, en général, des jetons banaux, destinés à l'usage des particuliers. Certains jetons indiquent le nom d'un graveur tournaisien, tel que celui de Durart ou de Pierrart Durart, de Michel Polet (2) ou de Jean Gorgart. Ils paraissent remonter au xve siècle, époque où il est rare de trouver le nom du graveur ou du fondeur sur les jetons.

« Les jetons avaient comme les monnaies des marques indiquant le lieu de leur fabrication, et leurs points secrets.

« Le millésime n'est marqué sur les jetons qu'après 1460. Sur un jeton des maîtres de la Monnaie de Bruges, décrit par Van Mieris (I, p. 98), on voit apparaître pour la première fois une date en chiffres arabes ; d'après Van Loon (3), ce jeton est même le plus ancien que l'on trouve avec une date.

« C'est dans la seconde moitié du xve siècle qu'on commence à faire usage pour les jetons de légendes flamandes (4) ; toutefois, alors et plus tard, ces légendes se montrent dans une bien faible mesure relativement aux légendes latines et françaises.

règne de ce prince (1280-1304), ou à celui de Guillaume Ier (1304-1337). On peut donc les classer au moins au commencement du xive siècle.

(1) Je passe sous silence la fabrication de Nuremberg, dont les minces jetons ont inondé plusieurs pays.

(2) On connaît les légendes : « Pierart Durar les a fes (faits) : — Pierrar Durar ma talie (m'a taillé) ; — Durart a fet fer (fait faire) de lait (on), ou a nelier (?, de lai ; — Mikiel (ou Miquiel) Polet la fet a Tournai, etc.

(3) *Hedendaagsche penningkunde*, p. 150-151.

(4) *Voy.* Van Mieris, t. Ier, p. 75, et Van Hende, *Numismatique lilloise*, p. 122, n°s 272, 273.

« Vers le milieu du XVIIe siècle, chaque administration, chaque chambre, chaque corps ou compagnie voulait avoir ses jetons spéciaux. Je laisse de côté la nomenclature des jetons à compter de toute espèce; mon cadre, déjà trop élargi, ne comporterait pas d'ailleurs une nomenclature complète, si elle était possible.

« Les personnes peu aisées se servaient de jetons de plomb; mais il en est bien peu de ceux-ci qui soient parvenus jusqu'à nous.

« Les jetons étaient généralement de cuivre. Les classes aisées en eurent d'argent, surtout à partir du XVIe siècle. Il y en avait aussi en or (1).

« Un compte de la Monnaie de Gand de 1334 à 1337 nous fait connaître que Nicolas Guiduche, receveur du comté de Flandre, avait pour la reddition de ses comptes des jetons d'argent, qui coûtaient XII parisis la pièce. En 1396, on payait à Lille 12 sols un cent de « jettoirs « pour les comptes de le hanse et 4 sols pour gietons en « le halle, pour gieter les comptes des charités (2). »

(1) On poussait le luxe jusqu'à émailler ces pièces. Le nombre de jetons d'or conservés jusqu'à nos jours est fort restreint. Ces jetons n'étaient généralement destinés qu'aux princes et aux seigneurs, et il paraît qu'on ne tardait pas à les employer à des ouvrages d'orfévrerie. En effet, on lit dans les *mémoires de Barbier* (édition publiée par M. de la Villegille, pour la Société de l'Histoire de France, Paris, 1847-1856, t. IV, p. 43) que, du temps de Louis XV, les jetons offerts au roi pour étrennes servaient à faire des assiettes et qu'on en fabriquait ainsi tous les ans une demi-douzaine.

(2) Archives communales de Lille, registres aux comptes, et M. de la Fons Melicocq, Bulletin du comité de la langue, 1856, p. 627 (Van Hende, *numism. lilloise*, p. 158). Dans les comptes de la Monnaie de Flandre, du 2 mai 1459 au 16 mars 1461 (1462 n. st.), il est fait mention

« Il parait que le plus ancien jeton en argent, d'époque certaine, qui soit connu en nature, est celui qui porte le nom de Clarin de Paumier, maître à la chambre des comptes à Paris, du temps de Philippe de Valois, de 1345 à 1346 (1).

« Nous savons que Charles le Téméraire avait, dès 1474, pour son usage particulier, des jetons d'or (2). »

« Nous savons également que le maire et les échevins de Tours offrirent à Louis XII 60 gettoirs ou pièces de plaisir en or, à son entrée solennelle dans cette ville, en 1498. Ils étaient l'œuvre de l'orfévre Jean Papillon, d'après les dessins de Michel Colombe.

« Dans l'origine, la gravure des jetons était généralement confiée aux orfévres.

« Les jetons ont été fabriqués d'abord au marteau, puis au balancier ou au mouton (3). Ceux de plomb étaient coulés dans des moules en pierre d'ardoise.

d'une somme de XXV livres, pour avoir fait *forger* en la ville de Gand « ung cent de jettoirs » d'argent pesant I marc, iiij° (onces) iiij est (esterlins) (Arch. du royaume, registre n° 18195, chambre des comptes).

(1) *Histoire du jeton au moyen âge*, p. 17.

(2) « Là (en la chambre des finances) vient le duc bien souvent, et ne « se cloent nuls comptes sans luy et sans son sceu. Luy mesmes il sied « au bout du bureau, jecte et calcule comme les autres, et n'y a diffe- « rence en eux, et iceluy exercice, sinon que le duc jecte en ject° d'or, « et les autres en ject° d'argent » (Olivier de la Marche, *Estat du duc de Bourgogne ; Glossaire de M. La Borde*, p. 329).

(3) *Voy.* aussi ce que rapporte M. Chalon sur la fabrication des jetons allemands, dans sa *Notice sur l'Histoire des différents procédés employés pour empreindre le type de la monnaie* (*Rev. numism. belge*, 1873, p. 509). Voici comment s'exprime sur la fabrication des jetons Charles Patin, (*Hist. des médailles*, éd. 1695, p. 129), après avoir fait remarquer

« La composition des devises, des légendes et inscriptions des jetons était, en France et dans les Pays-Bas (1), l'objet d'un soin tout particulier.

« L'illustre Sully faisait lui-même la légende des jetons qu'il offrait en personne, chaque année, au 1er janvier, au roi Henri IV (2) (assassiné en 1610).

« Le père jésuite Wastelain se livrait aussi à la composition de légendes de jetons : il résulte d'une résolution des députés des états de Lille, du 1er février 1737, qu'il lui fut accordé de ce chef « 20 pistolles fais 200 francs

qu'elle exige moins de frais que celle des médailles : « En mettant un « flan d'or, d'argent ou de cuivre entre deux coins, la force du moulinet « dont on se sert aujoud'huy ou des marteaux comme on les frappoit « autrefois, y imprime des figures qui sont empreintes sur les matrices, « au lieu que les médailles de ces trois méteaux ont besoin d'estre « moulées d'abord, à cause de leur grand relief, et ensuite d'estre « frappées et d'estre enfin limées. »

(1) « Alors (sous Charles-Quint), écrit Van Loon (*Hist. métall.*, préface), les jettons devinrent des monumens consacrés par l'autorité souveraine : car le choix des emblemes et des inscriptions ne dépendait point du graveur; mais chaque année on présentait aux états généraux, à ceux des provinces particulières et au conseil d'État, divers dessins, dont on choisissoit celui qui convenoit le mieux aux conjonctures du tems. C'est ainsi qu'en 1578, lorsqu'on eut présenté aux états-généraux, selon la coutume, différens projets pour les nouveaux jettons de l'année courante, ils les remirent à De Bye, maître des comptes de Hollande, pour choisir ceux qu'il jugeroit les plus utiles à l'État et les plus convenables à la situation des affaires, afin qu'après que le graveur des états auroit fait les coins, le maître de la Monnoye de Dordrecht fît frapper le nombre de jettons nécessaire, et que le greffier les distribuât aux différentes personnes qui occupoient les charges du pays. Cette distribution se faisoit aux dépens du trésor public... »

(2) *Voyez*, sur les jetons composés par Sully, *Revue num. franç.*, 1863, nouv. série, t. VIII, p. 425.

« monnoie de France, à convertir en livres ou autres « choses qui pourroient lui faire plaisir. »

« De Nélis, qui devint, au siècle dernier, évêque d'Anvers, composa également plusieurs légendes de jetons, et le ministre Cobentzel s'occupa du choix des sujets (1).

« En France, une académie (2) fut même principale-

(1) Alex. Pinchart (*Revue de la Num. belge*, t. V, p. 444, note).

(2) *L'Académie des inscriptions et belles-lettres*, fondée en 1663, par Louis XIV, ne se composait originairement que de quatre membres choisis par Colbert parmi ceux de l'Académie française. Cette société tint ses premières séances dans la bibliothèque de ce ministre et ne fut connue que sous le nom de *Petite Académie* jusqu'en 1691, époque à laquelle Louis XIV remit le département des académies entre les mains de Phélypeaux, comte de Pontchartrain, alors contrôleur général et secrétaire d'Etat. Ce fut seulement le 16 juillet 1701 qu'elle reçut son premier réglement, qui la designe sous le nom d'*Academie royale des inscriptions et médailles*. Ce règlement, signé à Versailles par Louis XIV et contresigné par Phelypeaux, porte notamment : « XIX. L'Academie « s'appliquera incessamment à faire des Medailles sur les principaux « évenements de l'Histoire de France sous tous les régnes, jusqu'à l'ori- « gine de la monarchie, et à composer les descriptions historiques « desdits événements par rapport auxquels les Médailles auront esté « faites. Elle travaillera encore sans délay à l'explication de toutes les « Medailles, Médaillons, Pierres et autres raretez antiques et modernes « du cabinet de Sa Majesté comme aussi à la description de toutes les « Antiquitez et monuments de France. — XV. Ladite Academie estant « principalement establie pour travailler aux Inscriptions et autres « Monuments qui ont esté faits, ou que l'on pourra faire, pour conserver « la mémoire des hommes célèbres et de leurs belles actions, elle con- « tinuera de travailler à tout ce qui regarde lesdits ouvrages : tels sont « les Statues, les Mausolées, les Epitaphes, les Médailles, les Jettons, « les Devises, les Inscriptions d'Édifices publics, et tous autres ouvrages « de pareille nature. Elle veillera à tout ce qui peut contribuer à la « perfection de ceux qui se feront tant pour l'Invention et les Desseins « que pour les Inscriptions et les Légendes... » L'Académie des inscrip-

ment établie par Louis XIV pour travailler aux inscriptions, aux devises et aux médailles.

« L'histoire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres de France nous apprend que, dès 1663, on commença à faire des devises pour les jetons du Trésor royal, des parties casuelles, des bâtiments et de la marine, et que tous les ans on en donnait de nouvelles (1).

« Les jetons que Sully offrait à Henri IV et à la reine de France étaient ceux qu'on nommait *Jetons d'étrennes*. Les princes en donnaient aux officiers de leur maison et aux autres personnes en charge qui avaient le maniement des deniers.

« Des documents des 23 avril 1510 et 27 février 1528 (1529 n. st.), qui reposent aux archives du royaume, prouvent que cette coutume existait déjà alors et qu'annuellement on distribuait des jetons (2) d'étrennes à la

tions et médailles fut appelée ensuite, en vertu d'un arrêt rendu au conseil d'État du Roi le 4 janvier 1716, *Académie royale des inscriptions et belles-lettres*. A la première révolution, elle devint la troisième classe de l'institut ou la classe d'histoire et de littérature ancienne, nom qu'elle conserva jusqu'à la restauration. En 1816, elle a repris son nom précédent, et est aujourd'hui l'arbitre de la critique et de l'érudition appliquées à l'histoire et à l'archéologie.

(1) Fol. I, p. 2, année 1717.

(2) Les comptes des monnaies de Flandre du commencement du XVIe siècle établissent que l'autorité publique avait coutume de distribuer annuellement des jetons aux membres de la cour des comptes de Lille. En effet, un compte de 1505 porte : « Au maistre particulier (de « la Monnaie) pour la cantité de XIII marcs iij onces v esterlins d'argent « ouvré en jectoirs qu'il a délivré en la chambre des comptes à Lille. « pour l'usange des président et gens desdits comptes de l'année finis- « sant en décembre XVcV, en la manière accoustumée, etc. » Ces jetons

gouvernante des Pays-Bas, aux membres du conseil privé et des finances, etc. L'auteur de la légende n'était naturellement pas oublié dans la distribution de ces jetons. Ceux-ci étaient remis dans des bourses, souvent richement brodées. On rapporte que la bourse qui fut présentée, en 1694, à Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, coûta 30 florins, et qu'elle contenait cent jetons (¹).

« Le compte de Marie d'Anjou, pour l'année 1457, renseigne une somme de 5 sous tournois, du chef « d'achat « d'un cent de jetons destinés aux clercs de la cuisine. »

« Quant aux jetons qu'on remettait annuellement à certains agents de la comptabilité administrative et publique, ils s'élevaient aussi habituellement à cent. En France, on les renfermait dans des bourses (²). En Hollande et en Belgique, on se servait de préférence pour cette remise de boîtes cylindriques de métal, nommées *doosen* ou *bussen*. C'est ce qui résulte, entre autres, de comptes de

avaient été fabriqués à l'atelier de Bruges, par Pierre Noirot, graveur ou tailleur des coins de la monnaie de Flandre. L'année suivante (1506), on distribua le même nombre de jetons d'argent à la chambre des comptes (*voy.*, au surplus, les extraits de comptes fournis par M. Pinchart, *Rev. de la numism. belge*, 2e série, t. III, p. 173 et suiv.). L'atelier monétaire de Bruges fut fermé le 11 février 1524; plus tard, la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche, consentit à ce qu'il fût ouvert de nouveau, et les travaux recommencèrent le 16 mai 1527 (*Ib.*, p. 175).

(¹) A. Pinchart, *Revue numismatique belge*, 1re série, t. V, p. 444.

(²) Le prix d'une bourse de cuir de chamois « pour enclore les gec- « toirs » qui furent distribués aux commissaires « commis à l'audition « des comptes, » s'élevait à dix patars, d'après le compte des dépenses de 1567-1568 (Archives communales de Lille. — Registre aux comptes, 1567-1568).

la ville de Bruges de 1338-1339, 1346-1347 (¹). Le compte de cette ville pour 1354-1355 mentionne un *bac de plomb* (*lodine bac*) pour l'usage des jetons à compter (²).

(¹) Compte de 1338-1339, fol. 121 v° : « bi will(em). Noide van « wghelde (werpghelde), van bussen, etc. XII s. 4 d. » — Compte de 1346-1347, fol. 115 v° : « van rekenghelde, van velte ende bussen... « XVI s. »

(²) Van Loon (*Hedendaagsche penningkunde*, p. 151, 152, et *Hist. métall.*, préface) rappelle que, même avant la fin du xve siècle, on commença à distribuer pour étrennes, chaque année, aux frais du public, comme on distribua plus tard des almanachs, un certain nombre de jetons d'argent et de cuivre aux divers membres de l'État, tels que le gouverneur général, les membres des provinces particulières, ceux des chambres des comptes de Bruxelles, de Flandre, de Hollande et de Gueldre, les inspecteurs du canal de Bruxelles, et autres officiers publics. Ces jetons, ajoute Van Loon, étaient renfermés dans des bourses magnifiques ou dans une boîte d'argent, dont le couvercle était orné des armes de la province, de la ville ou de l'assemblée. L'auteur nous a laissé le dessin de trois petites boîtes à jetons pour étrennes : l'une était d'argent, ornée de feuillages, et portait sur le couvercle la Pucelle de Hollande et le lion entourés d'une haie, avec l'inscription HOLLANDIA ; les deux autres étaient de cuivre et se donnaient, aux écrivains et employés inférieurs. Il y avait même, ainsi que le constate certain jeton (*Ibid.*, p. 153), un officier public préposé à la distribution des jetons (*largitor mummorum*), afin qu'elle se fît de la manière et dans l'ordre prescrits par l'autorité ; car la quantité de jetons était proportionnée à la qualité et à la dignité de chaque officier ou employé, et variait d'après le nombre de personnes qui assistaient aux assemblées. Dès la seconde moitié du xviie siècle, on voit la distribution des jetons d'étrennes ou de présents se remplacer par des dons en argent d'une somme fixe ou équivalente (*voy.* ouvrages précités de Van Loon, qui entre, à ce sujet, dans des détails fort intéressants). Cependant, l'usage de donner des jetons en argent et en cuivre subsistait encore dans les Pays-Bas catholiques, en 1723 (*ibid.*); mais ceci n'était pas général, comme le démontre un article du compte de la ville d'Aude-

« Dans certaines corporations, la remise de jetons constituait un droit de bienvenue. C'est ce qui se pratiquait notamment lors de la réception des monnayeurs, ajusteurs et tailleresses de la monnaie de Paris (1).

« A quelle époque les jetons cessèrent-ils d'être des instruments de calcul, pour devenir exclusivement des médailles commémoratives *d'un ordre secondaire*, si je puis me servir d'une expression de feu M. Hermand (2).

narde, de 1694, ainsi conçu : « Item betaelt an burgmeester, scepenen, « pensionnarissen, greffier ende tresorier, de somme van ses hondert « twee ponden pars, in redemptie van huerlieder silvere pennynghen, « par ordonnancie van den 24 december 1694, visij lib. par. » Seize ans auparavant, l'on trouve dans les registres des comptes de la même ville le passage suivant : « Payé à Josse Vanden Kerchove, demeurant « aux Goublains, à Paris, pour 42 douzaines de jetons d'argent « distribués à messieurs le gouverneur, intendant, le lieutenant « du roy et du magistrat, y compris les frais ; par ordonnance « du 7 janvier 1678.... 934 lib. 16 es. par. » (*voy.* Ed. Vanderstraeten, *Rev. numism. belge*, 2e série, t. III, p. 276, 277).

(1) Dans l'appendice au règlement de 1354, donné aux ouvriers et monnayeurs du serment de France, il était dit que, lors de leur réception, ils seraient tenus de distribuer à chacun des membres de la compagnie un certain nombre de jetons d'argent du poids de deux gros. Il paraît certain que cette obligation a été observée jusqu'au règne de Louis XVI, époque à laquelle la corporation a cessé d'exister. (Larousse, *Grand dictionnaire universel du* XIXe *siècle*, Ve *Jetons*). — Les officiers de la Monnaie de Lille firent frapper pendant longtemps un jeton qui se donnait à la réception des monnayeurs et ajusteurs.

(2) On sait qu'il était d'usage autrefois, dans les circonstances solennelles, et principalement aux fêtes inaugurales des princes et des hauts dignitaires, de distribuer au peuple des jetons d'argent et de cuivre, et suivant Desmet (*Histoire de Belgique*, t. II, p. 337), on jetait quelquefois des médailles d'or (*Voir*, entre autres, Van Loon, *Histoire métallique*, t. Ier, pp. 290, 314, 504, 522, 527, 528, 529, 530, 543 ; t. II, pp. 117, etc.,

« On ne saurait rien préciser à cet égard. Il est certain que la coutume de compter avec des jetons ne disparut que lentement, et non pas immédiatement après l'introduction des chiffres arabes.

« Vers 1628, on faisait entrer dans la dot d'une fille à marier, son aptitude et son habileté à calculer à l'aide des jetons. Dans la seconde moitié du 17e siècle, les dames de distinction se servaient encore des jetons à compter. Voici ce qu'écrit à sa fille, dans une lettre du mercredi 10 juin 1671, madame la marquise de Sévigné dont j'ai déjà voulu parler plus haut : « Nous « avons trouvé, *avec ces jetons qui sont si bons*, que « j'aurai cinq cent trente mille livres de bien, en comp- « tant toutes mes petites successions (1). » En 1701, du temps de Leibnitz, l'usage des jetons à compter n'était pas entièrement abandonné : « comme si en calculant, dit-il « dans ses *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, on « ne marquait pas bien la place du jeton... » F. Legendre, dans un livre intitulé *L'arithmétique en sa perfection*, et édité à Paris en 1753, a donné (p. 497 et suivantes), un *traité de l'arithmétique par les jetons*. On y trouve la remarque suivante : « Cette manière de calculer est plus « pratiquée par les femmes que par les hommes. Cepen- « dant plusieurs personnes qui sont employées dans les « finances et dans toutes les juridictions s'en servent « avec beaucoup de succès. » M. Charles Robert affirme, dans un article sur les jetons d'une importante famille

t. V, pp. 71, 72, 73, etc. ; Van Hende, *Numism. lilloise*, p. 171, nos 453 à 455).

(1) Lettre LIX, édit. 1873, Paris, Rollin fils, p. 232.

du Mâconnais [1], que l'usage des jetons n'était pas encore perdu aux derniers temps de la monarchie.

« La tablette devant laquelle se plaçait le calculateur pour compter avec des jetons se nommait *comptoir* [2].

[1] *Revue numism. franç.*, 1860, p. 483.

[2] Le *comptoir* présentait dans sa hauteur une division formée par des lignes horizontales. La zone supérieure était affectée aux milliers; la seconde, aux centaines, la troisième, aux dizaines et la quatrième aux unités, pour la livre; la cinquième, au sou, et la sixième au denier.

« Une science qu'on n'enseignait point dans les écoles, mais qui s'apprenait par la pratique, parce que tout le monde en avait besoin, ceux qui savaient lire et écrire comme ceux qui l'ignoraient, c'était, dit M. de Laplane (*Histoire de Sisteron*, tome II, p. 486), l'*Algorisme* ou arithmétique aux jetons; les comptables eux-mêmes n'employaient pas d'autre manière de calculer. Bien après le xve siècle, nos registres font encore mention de « gitons » pour servir à compter les affaires de la ville (1572, compte du trésorier, François Sigoin). »

« Nous avons sur cette matière, ajoute M. de Laplane, un petit traité de l'époque, lequel vient de la bibliothèque d'une de nos anciennes maisons religieuses. C'est un petit in-4°, de treize feuillets, plus en tête, une figure en bois représentant trois personnes qui comptent autour d'une table recouverte de jetons. Le livre est sans date, sans nom de ville ni d'imprimeur, mais les caractères indiquent les premières années du xvie siècle, au plus tard. Il a pour titre : *Le livre des Getz*. Voici comment l'auteur, qui est anonyme, expose son sujet et sa méthode :

« Pour ce qu'il y a plusieurs marchans qui ne scevent lire ni escripre « et leur est necessayre de bien sçavoir conter. L'intemption de l'acteur « est, Dieu aydant, de faire un petit tractier de Algorisme, lequel don- « nera la practique de bien sçavoir conter aux gets comme a la plume, « et s'appellera ceste practique de bien gecter ou grant getz. Et pre- « mièrement vous deves mettre une table de getoers, selon la somme « que vous voules fayre, l'ung getz loing de l'aultre, environ deux « bons dois. Puys deves commencer au premier getz vers vous, et dire : « nombre et le second diseynne et le tiers santeine : et le quart millier « et le sinquième diseynne de millier et le sixième santeine de millier,

« puis million et disenne de million et sauteine de million : et ainsi « pouves mettre jusques neuf getz en la table si besoing y sont, car « jamais ne passe neuf. Et au droit du premier get que se dit nombre, « deves mettre tout ce qui est moins de dix, comme sont I : et II, III et « IIII et ainsi des aultres. Et au droit du second getz deves mettre totes « les diseynnes : comme sont X, XX, XXX et ainsi des aultres : et au droit « du tiers getz deves mettre tous les cens et au droit du quart les mil- « liers, et du quint les diseynnes de millier et ainsi par ordre. Et notés « bien que un get de ceulx qui sont en droit de l'espasse vault : V de « ceulx qui sont en droit de la ligne. Car s'il y a un get en droit le « millieu du nombre et de la diseynne, celui get vault singt, de ceulx « du nombre. Et s'il y a un get entre la diseynne et la senteyne celuy « vault sinquante et ung entre la santeyne et le millier vault sinq « cens, et ainsi des aultres. Car toujours ung get de ceulx de l'espace « vault singt de ceulx de la ligne qui lui est en dessoubz. »

Legendre observe dans son *Traité de l'arithmétique par les jetons*, déjà cité (page 497), que les « Maximes dont on se sert dans cette façon « de calculer sont semblables à celles qui se pratiquent avec la plume; « car la numération, la position, l'addition, la soustraction, la multipli- « cation et la division sont définies comme elles l'ont été dans le traité « précédent (celui des chiffres), où on aura recours, si on en a besoin. »

Voy., au surplus, sur le comptoir et le mode de calcul par les jetons : Buffon, *Ess. arithm. mor.*, œuvres, t. X, p. 178; Van Loon, *Hedendaagsche penningkunde*, 1734, p. 158 et suiv.; J. Barthélemy, *Nouveau manuel complet de numismatique du moyen âge et moderne*, Préface, page XXIII; *Magasin pittoresque*, 1849, p. 189; *Histoire du jeton au moyen âge*, p. 12, et une bonne notice de M. A. d'Affry de la Monnoye, intitulée *Introduction à l'étude des jetons*, *Revue numism. franç.*, 1867, p. 68 et suiv. L'auteur de cette notice rappelle qu'en dernier lieu on ne se servait plus de comptoir; que les divers nombres étaient indiqués, par une ligne de jetons rangés perpendiculairement, que l'on appelait arbre de numération; qu'en outre, le travail n'était pas purement mécanique comme par le passé et que les jetons servaient moins à faire le calcul lui-même qu'à constater le résultat des opérations d'arithmétique d'une manière plus sensible aux yeux que l'inscription en chiffres. — Frédéric II disait, par analogie : « *Quand les « rois jouent des provinces, les hommes sont les jetons qui les payent.* »

Dans un compte de la ville d'Orléans, pour 1577 (¹), on l'appelle « *Gectonnier* pour faire jet et calcul. » Le *gectonnier* y figure pour une dépense de trois livres, six sous tournois. On sait qu'on nommait aussi *jettonniers* ceux qui assistaient régulièrement aux séances de l'Académie française et entre lesquels se partageaient les jetons destinés aux absents ( ).

« Van Mieris nous décrit un jeton, qu'il classe sous la

Et Solon avant lui : « Tous les gens de cour ressemblent aux jetons « dont on se sert pour compter ; ils représentent plus ou moins selon « la fantaisie du prince » (Fénélon, *Abrégé de la vie des plus illustres « philosophes*, Paris, 1823, p. 28 *Solon*).

Enfin, suivant *Brébeuf*,

« Les courtisans sont des jetons ;
« Leur valeur dépend de leur place :
« Dans la faveur, des millions,
« Et des zéros dans la disgrâce. »

(¹) *Mémoire de la Société archéologique d'Orléans*, t. V, p. 364.

(²) Furetière, l'irascible poète, en voulait beaucoup à ses anciens collègues pour l'avoir exclu de l'Académie française, parce qu'il avait profité du travail de celle-ci, en composant un dictionnaire français.

Chacun connaît ces vers des *Factums* :

« Les jetonniers font un grand cas
D'avoir bien purgé de mots gras
L'ouvrage qu'ils ont sous la presse ;
Je sais qu'ils ne pourront jamais,
De poivre, de beurre et de graisse,
Garantir un de ses feuillets. »

D'après Furetière (*Factums*, t. I, p. 304), *jetonnier* est de la fabrique de Corneille (*Voy.* aussi Voltaire. *Lettre au prince royal de Prusse*, avril 1740, qui emploie également ce mot par dénigrement).

date de 1494 et qui représente un personnage assis devant une table et comptant avec des jetons ([1]). Je ne sais si Molière connaissait ce jeton, mais toujours est-il qu'en retraçant ou en ridiculisant les mœurs et les travers de l'époque, il nous montre, au début de son *Malade imaginaire* ([2]), le héros de la comédie assis devant un comptoir et réglant avec des jetons le mémoire de son apothicaire. Le *Malade imaginaire* fut représenté pour la première fois en 1673.

« Je ne vous ai rien dit, Messieurs, du *jeton de présence* (en flamand et en hollandais *zitpenning*, *aanwezigheidspenning*). Le motif en est que ce jeton, donné pour constater l'assistance et l'assiduité à une réunion, lorsqu'il est véritablement rémunératoire ([3]), me paraît devoir être rangé parmi les méreaux ou les monnaies fictives, attendu qu'il est destiné à être échangé contre du numéraire ou un objet en nature.

« Si je me suis permis, Messieurs, d'être un peu long, en rapportant des données qui, pour la plupart, je le sais, vous étaient connues, c'est dans l'espoir que vous vous souviendrez mieux qu'après les œuvres immortelles de Van Mieris et Van Loon, et les travaux de Van Orden et autres, tout n'est pas fait, qu'il reste même beaucoup

([1]) *Voy.* aussi le jeton assez commun gravé dans Van Loon, *Hedendaagsche penningkunde*, p. 158.

([2]) Acte 1er, scène 1re.

([3]) Tel est le jeton d'or que vient de faire frapper la commune de Saint-Josse-ten-Noode, pour les membres présents aux séances du conseil communal. Ce jeton qui est émis au titre de la monnaie d'or belge de dix francs, sera échangeable contre des espèces courantes de la même valeur.

à faire. Et si je reviens sur des points connus, c'est pour insister davantage sur cette vérité que dans l'étude des jetons, comme dans celle des monnaies, des médailles et des méreaux, l'imagination est presque toujours la pire des conseillères, et que c'est surtout dans les archives, dans les documents positifs et sérieux de l'État, des communes, des établissements publics et d'autres communautés, qu'il faut rechercher les éléments propres à fixer le vrai sens et l'emploi du jeton, ainsi que les notions historiques auxquelles il se rattache.

« Quiconque consacre ses loisins à des recherches de cette nature, souvent ingrates et arides, mérite un encouragement. Je ne demande, Messieurs, que votre indulgence. »

M. Cocheteux dit qu'il croit devoir réparer une omission en signalant le remarquable travail de l'honorable M. Mailliet sur les monnaies obsidionales et de nécessité.

M. de Schodt fait observer à M. Cocheteux qu'il a eu soin de louer ce travail comme il le méritait, dans son rapport de l'année 1871.

M. Cocheteux se déclare satisfait de cette observation.

M. le président propose le maintien de la cotisation annuelle et du prix d'abonnement à la Revue. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Picqué communique à l'assemblée une œuvre numismatique inédite de Jean Second, le fameux poëte des *Baisers*. Elle consiste dans les portraits de son frère Nicolas Grudius, poëte, homme d'État et greffier de la Toison d'or, et de sa belle-sœur Anna Cobella.

M. Picqué donne lecture d'une étude sur cette médaille, dont voici la teneur :

« Une des questions les plus intéressantes de *l'histoire métallique* des Pays-Bas est celle des médailles de Jean Second, l'auteur des *Baisers* et des *Élégies*.

« On peut s'étonner de voir un poëte, et un grand poëte comme Jean Second, le Tibulle hollandais, graver des médailles. Et ce n'était pas seulement chez lui un caprice de dilettante inexpérimenté, abordant à l'étourdie des difficultés inconnues ; les deux médailles qu'il nous a laissées dénotent de la science, du style, de la pratique. Aujourd'hui nous ne voyons plus guère de ces talents multiples ; mais au XVIe siècle c'était en quelque sorte la règle. On trouvait facilement alors des artistes cultivant à la fois plusieurs arts, des savants profonds dans plusieurs sciences, et tous artistes et savants, se permettant des incursions dans le domaine de la belle littérature. Rappelons-nous à ce propos Léonard de Vinci, peintre, sculpteur, architecte, ingénieur, écrivain et musicien, et Michel-Ange, d'une intelligence non moins complexe. En France, nous verrons, à la même époque, Rabelais, grand médecin, philologue, écrivant couramment le grec et admirable styliste ;

en Belgique, pour ne pas sortir du sujet qui nous occupe, Jean Second et ses deux frères, tous trois jurisconsultes et poëtes. Et comme cela ne suffisait pas à Jean Second, il voulut encore être graveur de médailles.

« Un exemple bien singulier de cet enthousiasme pour les arts plastiques qui s'empara des esprits au beau temps de la Renaissance, nous est fourni par Giulio della Torre, *doctor utriusque juris*. Un beau jour, il abandonne sa chaire de droit à Padoue, où l'entourait l'admiration publique, pour ne plus faire que de la gravure de médailles. On peut voir, par des reproductions fidèles, aux pages 147, 151, 153, 223, 2e partie de la *Verona illustrata*, du marquis Scipione Maffei, de quelle nature fut son talent.

« Grâce à la générosité de M. Louis Geelhand, le cabinet de numismatique de la Bibliothèque royale est entré en possession d'une admirable médaille de grand module, et représentant le buste de Giulio della Torre, fait par lui-même, *se fecit*, en 1527.

« Après ce fait caractéristique, nous ne nous étonnerons plus d'apprendre qu'un poëte instruit, écrivant dans le latin des contemporains de Jules-César, se soit entendu à manier le burin du médailleur. Jean Second avait avec le professeur de Padoue un autre point de ressemblance ; il était, lui aussi, très-fort en droit, *in utroque jure*. Il l'avait étudié à bonne école, à Bourges, sous l'illustre André Alciat, avec un éclatant succès. Nous venons de dire que nous connaissons la plupart des médailles de Giulio della Torre par le bel ouvrage du marquis Maffei, qui a réuni les portraits des illustres Véronais ; mais du poëte néerlandais, l'on n'avait retrouvé jusqu'ici qu'une plaque de

plomb uniface; son œuvre de glyptique nous était surtout connu par le témoignage de ses deux frères et le sien.

« Il y a longtemps que la question est posée. En 1821, Pierre Bosscha, dans son excellente édition des œuvres du poëte des *Baisers* (1), place en tête de la deuxième élégie du livre III, le jeton qu'on voit à la page 386 du tome II de Van Mieris :

« Je crois être dans le vrai, dit le commentateur, en « l'attribuant à notre poëte. La pièce répond tout à fait à la « description que Jean Second en donne dans son élégie « adressée à l'empereur Charles-Quint » (et où il parle des colonnes d'Hercule que l'on voit au droit du jeton, et de l'auguste visage de l'empereur que l'on voit au revers) :

Hoc, quod adest, signum venit a sculptore poeta;
Concedes veniam si minus artis habet.
Ex una Herculeas spectabis parte columnas
Stare procelloso, quæ tua signa, mari;
Pars tenet augustum felicior altera vultum.

« Cette attribution à Jean Second d'une œuvre des plus médiocres n'est guère heureuse, et nous sommes entièrement de l'avis de M. Kist qui écrivait, en 1833, à M. Vander Chijs, dans le *Tijdschrift voor algemeene munt- en penningkunde,* p. 307, que le jeton dont le professeur Bosscha fait honneur au poëte de la Haye est indigne de lui. « Comment serait-il allé offrir à l'empereur « une œuvre aussi nulle, lui qui, déjà à cette époque,

(1) *Ioannis Nicolaii Secundi Hagani opera omnia, emendatius et cum notis adhuc ineditis Petri Burmanni Secundi,* denuo edita cura Petri Bosscha. Lugduni Batavorum, 1821, t. I, p. 163.

« avait gravé le portrait de Julie, la maîtresse qu'il a tant « chantée? »

« La médaille de Julie a été publiée en 1838 par M. Kist, qui avait eu la bonne fortune de la découvrir chez un marchand d'antiquités de la Haye. C'est une plaque de plomb estampé, et probablement un exemplaire d'essai. M. Kist, d'abord, ne croyait pas à l'authenticité de la médaille qui figure au frontispice des œuvres de Jean Second, donnée à Leyde, en 1619, par Pierre Scriverius; il fallut que la découverte du plomb vint attester que le graveur avait copié, comme il pouvait, l'œuvre du poëte.

« Jean Second avait eu pour maître Jan Van Schoorl, qui fit de lui le beau portrait qu'on voit dans l'édition de Scriverius. Le poëte est représenté debout devant une table. Dans une main, il tient une médaille, peut-être celle de Julie. Sur la table, on voit, à côté d'un burin, le volume de ses poésies.

« Le portrait que Jean Muller a gravé pour l'édition des poésies des trois frères Nicolas Grudius, Adrien Marius et Jean Second, publiée en 1612, à Leyde, est d'un joli caractère.

« C'est bien là une tête de poëte amoureux. L'œil est plein de langueur, la lèvre sensuelle. L'inscription l'appelle jurisconsulte et poëte très-élégant. Elle aurait pu ajouter *et très-ardent*. On sait que Jean Second mourut prématurément pour avoir chanté avec un sentiment trop vrai les Julie et les Néère.

« Grudius a composé une épigramme pour le portrait de son frère par Jean Van Schoorl. Il interpelle le poëte et le peintre, dit à l'un qu'aucun autre artiste ne le pourrait

mieux peindre, et à l'autre qu'il n'aura jamais de modèle plus distingué que Jean Second :

Quis te pingere dignior? Scorellus.
Quis pingi tibi dignior? Secundus.

« Quant à Julie, sa belle maîtresse, le poëte-graveur nous la montre de profil et tournée vers la gauche. Ses cheveux sont disposés absolument comme ceux de Faustine jeune sur les médaillons et les grands bronzes qui nous restent de la fille d'Antonin ; le chignon tombe très-bas sur le cou, et deux longs bandeaux le viennent rejoindre en ondulant. A en juger par les formes opulentes et correctes de ce buste agréable, nous comprenons sans peine que les beautés les plus piquantes de l'Espagne, où Jean Second, ainsi que Grudius son frère, se rendirent pour les devoirs de leur charge, ne lui aient pas fait oublier la jeune Malinoise : « J'exhale sans cesse des soupirs de regret, dit-il « dans sa neuvième élégie, pour mes amours absentes, « pour les murs de Malines chère à Cupidon. »

Semper in absentes suspiro moestus amores,
Inque Cupidineae moenia Mechliniae.

« Le poëte et ses amis, plus d'une fois, firent allusion à cette œuvre de son burin. Dans sa troisième élégie solennelle, il s'écrie : « à côté (des emblèmes de l'amour) —tu n'en rougiras pas, divin enfant,—je placerai le portrait de Julie gravé de la main du poëte son amant.

Vatis amatoris Julia sculpta manu.

« C'est ce même vers qui sert de légende à la médaille.
« Voilà donc une première œuvre de Jean Second. Elle

nous laisse de son talent de graveur une idée flatteuse.

« Une autre médaille du même caractère et qui est encore à trouver est le portrait de Neaera : « Néère, l'inhumaine Néère, dont le visage impitoyable m'accablait de ses dédains en Espagne, » s'écrie-t-il, dans une élégie. Presque tous les *Baisers, basia*, lui sont consacrés. Il serait difficile d'en rien traduire ici pour faire juger du degré d'incandescence auquel le poëte était arrivé. Qu'il nous suffise de dire que rarement la passion a trouvé de pareils accents; Jean Second est ivre d'amour, et il essaye de faire partager son ivresse au lecteur.

« Nicolas Grudius, épigrammatiste formé à l'école de l'Anthologie, se chargea de tourner quelques vers sur la médaille de Néère « que les baisers et le burin de « Jean Second rendent à jamais célèbre : »

Formosae haec Veneris Neaera cura
Coelo, et nobilis osculis Secundi est.

« M. Kist parle d'une troisième médaille de Jean Second, représentant Jean Carondelet, archevêque de Palerme, primat de Sicile et prévôt de Saint-Donat de Bruges. Le poëte l'envoya à son maître Jean Van Schoorl pour avoir son avis. Ai-je vraiment fait des progrès ? « An aliquid profecerim ? » lui demande-t-il. La pièce n'a pas été retrouvée. Peut-être, dit M. Kist, le beau portrait que l'on voit à la p. 605 de Foppens a-t-il été fait d'après la médaille. Nous avons peine à le croire. Carondelet est représenté de face sur la planche de C. Caukerckem, de la *Bibliotheca belgica* de Foppens, et, ni dans le trait, ni dans la pose, nous ne voyons rien qui décèle le bas-

relief. Il n'en est pas de même du portrait de Grudius publié par Foppens. Ici nous avons vraiment le trait d'une médaille. M. Pinchart, amené à parler de Jean Second dans son *Histoire de la gravure des médailles en Belgique*, considère la médaille de Charles-Quint et le portrait de Carondelet comme introuvables. « J'ai personnelle-« ment, dit-il, cherché en vain à découvrir la première « parmi tant d'autres représentant le même sujet. »

« Nous en étions là de nos connaissances sur Jean Second, graveur, quand un de nos amis, M. Serrure, nous invita à étudier une médaille de plomb du module de 30 millimètres, et représentant, d'un côté, NICOLAUS NICOLAIUS GRUDIUS, et, de l'autre, ANNA COBELLA, sa femme. M. Serrure tenait cette pièce précieuse de son père, à qui il a été donné de tant découvrir dans le domaine de notre numismatique nationale.

« Ce qui frappe d'abord, lorsqu'on examine cette médaille, c'est la disposition des cheveux d'Anna Cobella, ou Coebels, de la Haye, qui fut la première femme de Grudius. Immédiatement on pense au portrait de Julie. Sur l'une et l'autre médaille, les cheveux présentent des ondulations semblables ; le vêtement s'attache aux épaules de la même façon.

« Sans être régulière, la figure d'Anna Cobella est charmante d'animation et d'intelligence. Nous faisons des vœux pour qu'un numismate heureux découvre un jour un joli exemplaire d'argent, bien net et bien fin de l'œuvre du poëte des *Baisers*.

« Ces points de ressemblance constituaient évidemment une sorte de preuve, quand un passage des poésies de

Grudius [1] nous apprit que non-seulement notre médaille était due au burin de Jean Second, mais encore qu'il avait pensé à la faire à l'occasion de la mort de sa belle-sœur. Le passage en question a échappé à MM. Kist, Bosscha, Burmann et aux autres commentateurs de Jean Second.

« Grudius, chargé par Charles-Quint d'une mission en Espagne, eut la douleur d'y voir mourir sa jeune femme. Sa peine s'exhale dans sa première *Nénie*. Il chante les qualités d'Anna et nous dit la tristesse qui l'accable, lui son époux, et toute sa famille. Il fait intervenir dans cette scène lamentable ses frères François et Jean Second. Celui-ci, en vrai poëte néo-classique de la Renaissance, répand sur la tombe de sa belle-sœur des roses couleur de pourpre mêlées au blanc troène. Ce n'est pas à ces pauvres fleurs que se doit borner le témoignage de sa douleur et de ses regrets. Sur quelques disques d'argent pur il imprime l'image de celle qui n'est plus, et la laisse aux générations à venir.

Ipse quoque ante alios Ianus tibi dona Secundus
Mixta dedit rubris alba ligustra rosis ;
Atque has, Anna soror, lachrymas miserabile munus
Addo (aut :) à lachrymis ista tepescat humus :
Condimus argenti qua pauca numismata puri,
Coelo parta meo, quæ simulachra tui
Parte una vultus, diversa parte mariti
Venturis populis ora videnda dabunt.

[1] *Poemata et effigies trium fractum Belgarum Nicolai Grudii Nic. ep., etc., Hadriani Marii Nic. ep., etc., Ioannis Secundi Nic.* Lugduni Batavorum apud Ludovicum Elsevirium, 1612, p. 115.

« Grâce à ces vers, nous connaissons d'une façon certaine l'auteur de la médaille de Grudius et de sa femme. Nous devons ici quelques lignes de biographie à ce frère chéri de Jean Second.

« Nicolas Grudius, qui était le quatrième enfant de Nicolas Everhardus (Klaas Evertsz), président du grand conseil de Malines, mort en 1532, se faisait appeler Grudius, parce qu'il était né à Louvain. « Or, dit Guichardin, quelques auteurs prétendent que les peuples de ce pays s'appeloient Levaces, d'autres escrivent Grudes. » Nous n'avons pas à contrôler ici le fondement de cette appellation.

« Trois des enfants du président se rendirent célèbres comme poëtes et comme jurisconsultes. L'antiquité, s'écrie Miraeus, vante les Mucius, savants jurisconsultes de Rome, opposons-lui nos Everhard belges.

« Jean Second, le seul de ces frères poëtes dont la gloire littéraire ne devait pas subir d'éclipse, voulut de plus être médailleur. Et certes, doué comme il l'était, il n'eût pas tardé à exceller dans la glyptique, — les deux médailles qui nous restent de lui le prouvent assez, — si, pour son bonheur, il avait eu le cœur moins tendre : ses voyages, ses veilles littéraires et scientifiques, et surtout ses belles et nombreuses amours le firent mourir prématurément à vingt-cinq ans.

« Jean Second nous montre Nicolas Grudius le front ceint du laurier des poëtes. Ce sera ainsi que trente ans plus tard on nous représentera Ronsard en tête de ses vers, Ronsard à qui Grudius donne la première place sur le Parnasse français. La médaille a un caractère antique

très-prononcé. On sent bien que c'est l'œuvre d'un poëte latin. Cela n'empêche pas les figures d'être étudiées et ressemblantes.

« Grudius a été secrétaire d'État, trésorier de Brabant et greffier de la Toison d'or. Il est mort à Venise en 1571. Ses œuvres poétiques se composent, pour nous servir de la terminologie littéraire de l'époque, de *Poemata pia*, d'*Elegiae*, d'*Epigrammata*, de *Funera*, de *Sylvae* et de quelques *Apotheoseis*. Il fut en relations d'amitié avec la plupart des écrivains de son temps. Ses vers souvent faciles ne manquent pas d'éclat. Mais il ne faut pas qu'en le lisant on songe aux *Baisers* et aux *Elégies* de son frère : il perd trop à la comparaison. Il était avant tout homme d'esprit : bon nombre de ses poésies finissent par des pointes heureuses. A le lire, on apprend à connaître l'humeur peu portée au vague et à la mélancolie des littérateurs du temps. On trouve dans son recueil de grosses joyeusetés après de bien gros pleurs. Pas plus que son frère, il n'est d'une contenance stoïque quand une beauté passe. Nous venons de lire, dans ses *Funera*, la nénie de sa première femme, et à peine sommes-nous remis de notre émotion, que nous tombons sur la nénie de Faunia meretricula « qua teneros movisse jocos haud doctior ulla. » Mais ce n'est peut-être là qu'une pure imitation de l'antique.

« Le manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, n° 20857, donne la liste des chanceliers, trésoriers, greffiers, conseillers et premiers rois d'armes de la Toison d'or. Il y est dit, sous le nom de Grudius, que ce greffier fut enterré dans la chapelle de la Sainte-Croix de l'église

d'Alsemberg, à quelque distance de Bruxelles. Nous n'y avons rien trouvé, malgré les recherches que M. le secrétaire de la commune a bien voulu faire pour nous. »

M. Le Catte donne lecture d'une notice « sur l'ancien sceau de l'église de Dinant. » (*Voy.* cette notice. page 444 ci-dessus.)

L'assemblée décide que les travaux de MM. Chalon, de Schodt, Picqué et Le Catte seront insérés dans la *Revue de la numismatique belge.*

M. le chevalier Hooft van Iddekinge est nommé membre honoraire, en remplacement de don Jaime Fustagueras, décédé.

Le scrutin pour l'élection d'un membre effectif, en remplacement de M. Hauzeur, décédé, confère ce titre à M. H. Helbig, de Liége.

M. Van Havre, archéologue, à Anvers, est nommé membre correspondant regnicole.

M. Chalon est élu président ;

M. Meyers, vice-président;

M. de Schodt, secrétaire-bibliothécaire;

M. Herry de Cocquéau, contrôleur;

M. Vanden Broeck, trésorier.

L'assemblée décide que la direction de la Revue continuera à être confiée à MM. Chalon et De Coster.

M. Serrure exprime le désir de voir augmenter le nombre des membres effectifs et celui des membres correspondants regnicoles. M. Dugniolle propose de ne pas changer le règlement sur ce point. M. Cocheteux fait observer que, comme il s'agit d'une dérogation aux statuts sociaux, il convient, en tout cas, que la question soit

examinée par le bureau, avant que la Société prenne un parti à cet égard en assemblée générale.

M. Vanden Broeck remet, au nom de M. Nahuys, à M. Chalon, un exemplaire spécial, et à tous les autres membres présents, un exemplaire ordinaire du dernier travail de M. Nahuys sur des médailles et jetons inédits, relatifs à l'histoire des dix-sept anciennes provinces des Pays-Bas.

M. Vanden Broeck remet également à tous les membres présents un exemplaire d'une adresse à M. Chalon, imprimée en style lapidaire et composée par M. le chevalier Maggiora-Vergano.

M. Vander Auwera dépose sur le bureau un exemplaire offert à la société par M. Duquénelle, associé étranger, d'un catalogue des monnaies découvertes à Signy-l'Abbaye.

M. Wiener demande que l'assemblée s'occupe du choix du portrait d'un numismate décédé, à reproduire sur le nouveau jeton de présence, et manifeste sa préférence pour le portrait de Jean Second.

M. Vanden Broeck propose de mettre sur ce jeton l'effigie de Van Mieris. Cette proposition est appuyée par plusieurs membres.

M. Wiener demande s'il existe de Van Mieris un portrait convenable. Des membres répondent affirmativement.

M. Serrure propose d'adopter le portrait de Reichel.

Un membre objecte qu'il existe déjà deux médailles de ce numismate.

L'assemblée décide que le nouveau jeton de présence portera le portrait de Van Mieris et que le bureau s'entendra avec M. le graveur Wiener sur la forme du jeton.

AUTRES COMMUNICATIONS.

M. le comte de Limburg-Stirum exhibe une médaille en or émaillé, de Marie-Thérèse, baronne de Loen d'Enschede, chanoinesse d'Andennes, médaille appartenant à M. le baron de Loen.

M. Picqué montre aussi à l'assemblée : 1° un admirable médaillon d'or, représentant l'archiduc Matthias d'Autriche, et daté de 1597 ; 2° un exemplaire du demi-réal d'or de Philippe II, pour le Hainaut, sans date. Cette monnaie n'avait pas été retrouvée. L'exemplaire exhibé par M. Picqué est le seul connu.

M. Vander Auwera père fait passer sous les yeux des membres : 1° un jeton de la minorité de Philippe le Beau, pour la Monnaie de Gand ; il porte, d'un côté, la pucelle de Gand et les armes de Flandre, et, de l'autre côté, les armes d'Espagne ; et 2° une obole inédite d'Henri II.

M. Vander Auwera fils communique un florin d'or de Marie de Bourgogne avec la tourelle d'Anvers, ainsi qu'un beau jeton de Philippe II, pour la Bourgogne.

M. Serrure montre un projet gravé sur cuivre, avec la date 1596, d'un souverain d'or, qui devait être frappé à la Monnaie d'Anvers en imitation des souverains d'Henri VIII, roi d'Angleterre, projet réalisé sous le règne d'Albert et d'Isabelle.

La séance est levée à trois heures.

Le Secrétaire, DE SCHODT.

Le Président, R. CHALON.

Le 6 juillet 1873, à trois heures de relevée, après l'assemblée générale, se sont réunies à un banquet, chez le restaurateur Dubost, presque toutes (1) les personnes qui étaient présentes à cette assemblée, et, en outre, M. Alp. Vanden Peereboom, ministre d'État, membre effectif de la Société, ainsi que M. Arthur de Marsy, de Compiègne, membre associé étranger.

Au dessert, M. Chalon a porté un toast chaleureux au roi des Belges.

La Société a voulu donner à son président un témoignage éclatant de gratitude pour les immenses services qu'il rend dans l'accomplissement de ses fonctions et dans la rédaction de la Revue.

M. le vice-président Mailliet s'est levé et a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,

« J'ai l'honneur de vous proposer une santé, qui, j'en suis certain, sera acclamée par vous tous : c'est celle de M. Chalon, que nous venons d'élire président pour la vingt-cinquième fois.

« Je pense, Messieurs, qu'il y a peu de sociétés ou pareil fait se soit produit : nous le devons non-seulement à l'union qui a toujours existé parmi nous, mais aussi à l'aménité du caractère de M. Chalon, à son activité et au

(1) Il ne manquait que MM. le baron de Pitteurs de Budingen, Wiener, de Brou et Coubeaux, empêchés.

talent qu'il ne cesse de montrer dans ses fonctions de président. C'est à lui que nous devons nos nombreuses relations avec les savants des différents pays et que notre *Revue*, toujours si exacte à paraître, est répandue dans toutes les parties de l'Europe, où elle est fort appréciée.

« Une preuve de l'estime dont notre président est entouré, c'est, Messieurs, la réunion à ce banquet de nos confrères en numismatique du Nord et du Midi ; leur présence vous dit l'intérêt qu'ils portent à notre société, et particulièrement à M. Chalon, dans cette circonstance solonnelle où il compte près d'un quart de siècle de présidence.

« A cette occasion, la société est heureuse de donner une marque de gratitude et de reconnaissance à son président, en lui offrant une médaille commémorative et en souhaitant qu'il demeure longtemps encore à la tête de la Compagnie.

« Recevez, mon cher Chalon, ce témoignage de notre affection.

« Je termine, Messieurs, en vous priant de vider nos verres à la santé du président, après un triple Hip! Hip! Hip! Hourra! »

Trois salves d'applaudissements ont succédé à ce discours.

La médaille qui y est désignée est fort belle ; elle est en vermeil, de grand module et due au burin de M. Léopold Wiener. Elle porte, d'un côté, la tête nue de profil et le nom de *Renier Chalon*, et, au revers, la légende circulaire : *Société royale de numismatique de Belgique,*

6 *juillet* 1873, et, dans le champ : 25e *élection à la présidence* (*Voy.* pl. XVI, n° 1) (1).

Puis, M. le baron de Koehne s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs et honorables confrères,

« Permettez-moi d'ajouter quelques paroles à celles

(1) La souscription à cette médaille a été précédée de la circulaire suivante :

« Bruxelles, le 27 mai 1873

« Monsieur et cher Confrère,

« Au mois de juillet prochain, M. Renier Chalon aura atteint la vingt-cinquième année de présidence de la Société royale de numismatique de Belgique.

« La Société sera heureuse de lui donner, à cette occasion, un nouveau témoignage de son estime et de sa reconnaissance pour le zèle et l'intelligence qu'il n'a cessé de déployer dans ses fonctions. Un grand nombre de membres ont proposé de lui offrir une *médaille* de grand module en vermeil, à son effigie.

« Nous aimons à croire, Monsieur et cher Confrère, que cette proposition recevra votre accueil.

« La souscription à la médaille est fixée à six francs ; le souscripteur aura droit à un exemplaire en bronze.

« La médaille sera remise à M. Chalon, dans un banquet qui aura lieu à Bruxelles, le dimanche 6 juillet, jour de l'assemblée générale annuelle.

« Les adhésions écrites, emportant souscription, seront adressées avant le 15 juin prochain, avec un mandat sur la poste, à M. le trésorier Vanden Broeck, rue Terre-Neuve, n° 124, ou à M. le secrétaire de Schodt, rue de Naples, n° 28, à Ixelles-lez-Bruxelles.

« Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

« *Le Secrétaire*, « *Le Vice-Président*,

« De Schodt. « Mailliet »

qu'on vient de prononcer ici en l'honneur de notre cher et honorable président. Je veux parler non-seulement de notre ami M. Chalon, mais aussi de la Société qui prospère tant sous sa présidence, et à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir comme membre honoraire depuis sa première séance du 4 juillet 1841.

« Malgré l'excellent ouvrage d'Eckhel et d'autres, la numismatique, avant la création de notre Société royale, n'était pas encore une science. Elle était la récréation, le passe-temps de gens instruits et distingués, qui aimaient à réunir des médailles, à les classer, à former des séries de grands bronzes, de pièces d'or, de thalers; — mais on ne savait pas encore considérer ces pièces dans leur rapport avec l'histoire et ses sciences auxiliaires.

« C'est un grand mérite pour la Société belge d'avoir ouvert une autre voie, celle de la science. Aujourd'hui, la numismatique n'est plus considérée comme un plaisir innocent des amateurs; elle est devenue une science. D'abord, chaque monnaie doit être considérée dans ses rapports avec l'histoire. Ces rapports sont réciproques. La monnaie doit être expliquée par l'histoire; il s'agit de constater qui l'a fait frapper, où et dans quelles circonstances elle a été battue. Et elle-même, à son tour, doit servir à éclairer, à compléter les faits historiques. Puis, il faut rechercher quelle est la dénomination de la monnaie, quel est le système auquel elle appartient, et quels sont les rapports de ce système avec des systèmes analogues. Enfin, il est de rigueur d'examiner et d'expliquer les types dans leurs rapports avec l'iconologie, la paléographie, l'art du blason, etc.

« Ce système scientifique, qui anoblit l'occupation du numismate, a été développé par notre chère Société, principalement depuis qu'elle a le bonheur d'avoir, comme président, M. Chalon. Les autres sociétés numismatiques qui se sont formées après, ont suivi la même voie, et aujourd'hui, l'historien ne peut plus se passer de la numismatique pour compléter les études auxquelles il se livre. Vive donc la Société royale de la numismatique de Belgique, qui propage la science! »

Ensuite, M. Dirks, représentant les numismates néerlandais, s'est exprimé ainsi :

« Messieurs,

« L'honorable orateur qui m'a précédé, mon ami de Koehne, s'est excusé de devoir porter un toast dans une langue qui n'est pas celle de son pays natal, lui qui parle une douzaine de langues. A la rigueur, je ne pourrais recourir à ce moyen et réclamer votre indulgence pour ce que je vais dire, car je suis né Français : je date de 1811, époque où la Frise était incorporée dans l'empire français. Heureusement je n'ai pas eu le temps d'apprendre la nouvelle langue de mon pays natal, car deux ans après nous étions redevenus Frisons libres! Les motifs qui m'ont engagé à demander la parole sont les mêmes que ceux que vous venez d'entendre, Messieurs, de la bouche de l'organe de la Société, notre cher vice-président M. Mailliet. En offrant une médaille à notre digne président, je ne répéterai pas ces paroles ; j'y ajouterai seulement une chose, c'est que nous, étrangers, nous avons

une raison de plus de témoigner notre gratitude au père de la *Revue de numismatique belge*. Jamais, Messieurs, quand nous avons frappé à la porte du bureau, grâce à la bienveillance de notre président, nous n'avons trouvé visage de bois. Au contraire, toujours on a accepté gracieusement nos communications, nos essais numismatiques, qu'on a illustrés plusieurs fois de gravures assez nombreuses. C'est pourquoi nous, numismates néerlandais, nous n'avons pas voulu venir à ce banquet les mains vides. L'heureuse idée de notre collègue, le comte Nahuys, de présenter à M. Chalon une médaille-jeton, commémorative de cette remarquable journée, a été partagée par treize autres de mes compatriotes, membres associés de votre illustre société ou honorés par celle-ci. La Société frisonne d'histoire et d'antiquités, qui cultive un peu la numismatique et qui s'honore de compter M. Chalon parmi ses membres, a pris également part à notre manifestation. C'est au nom de ces numismates néerlandais, de ces amis et de cette dernière société, et en regrettant l'absence du confrère Nahuys, retenu par une grave maladie à Wiesbaden, que j'ai l'honneur, mon cher président et ami, de vous remettre cet écrin renfermant trois exemplaires de notre médaille-jeton, sur laquelle sont inscrits les noms des donateurs. Recevez-les comme une faible marque de l'estime et de l'amitié que nous vous portons tous. Vive notre président! »

Ces paroles ont été couvertes de nouveaux applaudissements.

La médaille remise par M. Dirks à M. Chalon, également très-belle, est l'œuvre de M. Charles Wiener. Elle

porte au droit, dans un entourage gothique et en caractères gothiques, *Renier Chalon;* au revers, on lit l'inscription circulaire : *hommage de membres néerlandais de la Société royale de numismatique de Belgique;* le champ est occupé par une rose gothique, qui renferme les noms des quatorze membres néerlandais donateurs (*Voy.* pl. XVII, n° 3). Un exemplaire en bronze de cette médaille a été offert, au nom de ces derniers membres, à tous les convives.

M. de Marsy, se faisant l'interprète des sentiments des confrères de la France, s'est exprimé aussi en termes fort élogieux pour la Société belge de numismatique et pour son président en particulier.

Enfin, une troisième médaille en bronze, fort jolie, a été offerte à M. Chalon, au nom des numismates belges, à Paris, par M. Vander Auwera fils. Elle présente, d'un côté, la tête de Pallas, à droite, et, de l'autre côté, la légende circulaire : *La colonie des numismates belges à Paris;* dans le champ, une couronne avec ces mots : *A Renier Chalon, 6 juillet* 1873 (*Voy.* pl. XVII, n° 2).

Il a été ensuite donné lecture, par M. de Schodt, d'une lettre datée de Stockholm, 30 juin 1873, adressée à M. Chalon et ainsi conçue :

« Monsieur,

« La direction de la Société de numismatique, qui vient d'être fondée à Stockholm, s'estime heureuse d'inaugurer ses fonctions officielles en associant ses hommages aux marques de respect et de sympathie qui vous arrivent de toutes parts à l'occasion du banquet par lequel la

Société royale de nûmismatique de Belgique a voulu célébrer le 25e anniversaire de votre présidence.

« Nous tenons à cœur d'exprimer l'espoir que vous contribuerez encore longtemps à illustrer et la science numismatique, dont vous êtes une des plus belles gloires, et la Société qui, avec une fierté légitime, vous vénère comme doyen.

« Animés de ces sentiments, nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien agréer, avec nos félicitations sincères, les assurances empressées de notre considération la plus distinguée.

« *Le Secrétaire*, « *Le Président*,

« Cte Snoilsky. « Bon Stiernstedt.

« A Monsieur Renier Chalon, président de la Société royale de numismatique de Belgique. »

Cette lettre avait été transmise à M. de Schodt par M. le comte Snoilsky, secrétaire de la Société de numismatique suédoise, qui l'avait accompagnée d'un billet portant :

« Le secrétaire de la Société de numismatique suédoise a l'honneur d'avoir recours à l'intermédiaire bienveillant de M. de Schodt, secrétaire de la Société royale de numismatique de Belgique, afin que la lettre ci-incluse soit remise à M. Renier Chalon, lors du banquet qui sera donné en son honneur le 6 juillet prochain.

« Le comte Snoilsky profite de cette occasion pour offrir à M. de Schodt les assurances de sa considération très-distinguée.

« Stockholm, le 30 juin 1873. »

M. Chalon, heureux mais visiblement ému, a répondu à ces manifestations multiples par quelques paroles de remerciment, bien dites et empreintes d'une grande modestie.

M. Dugniolle a porté la santé des associés étrangers, et M. de Vos celle de M. Léopold Wiener, dont il a fort loué le talent.

Des couplets de circonstance ont été bien dits par MM. Maus et Geelhand.

Distribution du jeton de présence a été faite par M. Vanden Broeck aux membres qui ont assisté à l'assemblées générale du matin (*Voir* planche XVII, n° 4).

M. le comte Maurin Nahuys a adressé, par télégramme à M. Chalon, ses vives félicitations.

L'assemblée a voté ensuite par acclamations un jeton de présence en or à M. le comte Nahuys, qu'une indisposition a empêché d'assister à la réunion, pour le zèle intelligent et le dévouement hors ligne dont il ne cesse de donner des preuves dans l'intérêt de la Société.

M. Serrure a rappelé les services que M. Vanden Peereboom a rendus à la numismatique pendant qu'il était ministre de l'intérieur.

Un toast porté par M. Vanden Peereboom à tous les convives a terminé cette fête charmante, qui a mis en relief la haute estime et les vives sympathies dont M. Chalon est entouré.

Réunion du bureau du 30 juillet 1873.

... Sur la proposition de MM. Chalon et de Schodt, le titre d'associé étranger est conféré à M. G. Théod. Bom, libraire et numismate, à Amsterdam.

Le Secrétaire, DE SCHODT. *Le Président,* R. CHALON.

Réunion du bureau du 24 août 1873.

... A la demande de M. le comte M. Nahuys, et sur la proposition de M. Chalon, le titre d'associé étranger a été conféré à M. Julius Isenbeck, numismate à Wiesbaden.

Le Secrétaire, DE SCHODT. *Le Président.* R. CHALON.

Le musée des médailles de Gothembourg (Suède) vient de s'enrichir considérablement par l'achat de l'importante collection de monnaies suédoises de M. le chevalier W.-Th. Strokirk, secrétaire d'ambassade (*protokollssekretaren*). Cette collection seule renferme 2,282 pièces variées, dont 1,009 manquaient au musée, qui possède actuellement 2,936 monnaies suédoises.

Le cabinet des monnaies de Gothembourg a été créé en 1861. Depuis le 20 septembre 1862, il est dirigé par un chef aussi habile qu'actif et dévoué, M. le chevalier Magnus Lagerberg, chambellan de S. M. le roi de Suède et de Norwége.

A la fin de 1872, les frais du cabinet des monnaies s'élevaient à Rdr. 18,000 R^mt^. Pendant cette dernière année s'est faite l'acquisition de la collection Strokirk, au prix de Rdr. 11,500 R^mt^ (15,969 francs), dus à la souscription généreuse des habitants de Gothembourg.

Il a été formé un catalogue de la collection Strokirk. Les pièces suédoises (au nombre de 1275), dont la description n'est pas précédée d'un astérisque, seront vendues publiquement à Stockholm, les 5 et 6 novembre 1875; les personnes étrangères qui désireraient acquérir des monnaies, pourront s'adresser à M. Cl. Gartz, Bokauktions-Kammaren, à Stockholm.

De S.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AU 1er OCTOBRE 1873.

MEMBRES HONORAIRES [1].

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Yong-Akerman (John), secrétaire de la Société des antiquaires de Londres	4 juillet 1841.
De Longpérier (Adrien), membre de l'Institut de France, etc.	—
De Saulcy (le baron-**Frédéric**), membre de l'Institut de France, etc.	—
De Koehne (S. E. le commandeur baron), conseiller d'État actuel, directeur du bureau héraldique, etc, à Saint-Pétersbourg	—
De Meyer (le docteur), conservateur du cabinet des médailles, à Zurich	—
Meyer (J.-F.-G.), conservateur du cabinet royal des médailles, à la Haye	—
Promis (le commandeur **Dominique**), conservateur des musées royaux, etc., à Turin	20 septembre 1846.
De la Saussaye (L.), ex-directeur de la *Revue numismatique*, recteur de l'Académie de Lyon	—

[1] Le nombre des membres honoraires est fixé à vingt-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Castellanos (don **Basilio Sebastian**), président de l'Académie royale d'archéologie, à Madrid..	6 juillet 1851.
De Bernabé (don **Ramon Polo**), président du séminaire de Saragosse.	—
Dirks (**J.**), à Leeuwarden, membre de l'Académie royale des Pays-Bas....	—
Hildebrand (**B.-E.**), conservateur du musée des antiques, à Stockholm	—
Leitzmann (le révérend **J.**), directeur de la *Revue numismatique de Weissensée*.....	—
Mantellier (**P.**), président de la cour d'appel, à Orléans..... ..	—
Tornberg, professeur à l'université de Lund.....	—
Robert (**Charles**), membre de l'Institut, intendant général, à Paris	5 juillet 1865.
De Rauch (**A.**), chambellan de S. M. l'empereur d'Allemagne, président de la Société numismatique, etc., à Berlin	—
Nahuys (le comte **Maurin**), archéologue, à Utrecht.	2 juillet 1865.
Deschamps de Pas (**L.**), ingénieur, à Saint-Omer..	1 juillet 1866.
Morel Fatio, archéologue, au château de Beauregard, à Lausanne	—
Muller (le docteur **L.**), archéologue, à Copenhague.	7 juillet 1867.
Ponton d'Amécourt (vicomte de), président de la Société française de numismatique, à Paris.	5 juillet 1868.
Teixeira de Aragaõ, directeur du cabinet des médailles de S. M. le roi de portugal, à Lisbonne...	2 juillet 1871.
Karabacek (le Dr **Josef**), à Vienne.....	7 juillet 1872.
Hooft Van Iddekinge (le chevalier **J.-E.-H.**), conservateur du cabinet des médailles, à Leyde	6 juillet 1875.

MEMBRES EFFECTIFS [1].

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Chalon (Renier), docteur en droit, membre de l'Académie royale, etc., à Bruxelles.....	Fondateur.
Béthune (monseigneur), chanoine et camérier secret de S. S., à Bruges	—
De Coster (Louis), membre de plusieurs sociétés savantes, à Namur.....	—
De Pitteurs de Budingen (le baron), propriétaire, à Namur.....	—
Meyers (M.-B.), général du génie, à Anvers.....	—
Herry de Cocqueau (François), docteur en droit, à Bruxelles.....	6 octobre 1844.
Nothomb (le baron), membre de l'Académie royale, ministre plénipotentiaire de Belgique à Berlin.	20 septembre 1846.
Lefevre (E.-C.), rentier, à Gand.....	—
Pinchart (Alexandre), chef de section aux archives de l'État, à Ixelles.....	1 juillet 1849.
Pety de Thozée (J.), propriétaire, membre de la Chambre des représentants et de plusieurs sociétés savantes, à Grune	4 juillet 1852.
De Witte (le baron J.), membre de l'Académie royale, associé de l'Institut de France, etc., à Wommelghem	5 juillet 1857.
Cocheteux (C.), colonel du génie, à Anvers.....	—
Dugniolle, docteur en médecine, à Ixelles.....	—
Vander Auwera, conseiller provincial, receveur de la ville, à Louvain.....	5 juillet 1858.
Picqué (Camille), conservateur adjoint, chargé du cabinet de numismatique à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.....	8 juillet 1860.

[1] Le nombre des membres effectifs est fixé à trente-cinq.

MM. NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
Vanden Peereboom (**Alph.**), ministre d'État, président de la Société archéologique d'Ypres.	5 juillet 1865.
De Nédonchel (le comte **Georges**), membre de la Société historique de Tournai.....	—
Vanden Broeck (**Ed.**), agent de change, à Bruxelles	3 juillet 1866.
Mailliet (**P.**), lieutenant-colonel pensionné, à St-Josse-ten-Noode.....	—
Wiener (**Léopold**), statuaire et graveur en chef des monnaies, etc., à Bruxelles.....	—
Surmont (le baron), archéologue, à Gand.....	2 juillet 1865.
Maus (**C.**), conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles.	7 juillet 1867.
De Limburg-Stirum (le comte), à Gand.....	—
Brichaut (**Auguste**), numismate à Paris.....	5 juillet 1868.
Geelhand (le baron **Louis**), homme de lettres et archéologue, à Bruxelles.....	—
De Brou (**Charles**), archéologue, etc., à Bruxelles.	4 juillet 1869.
De Jonghe (le vicomte **Baudouin**), à Bruxelles..	—
Schuermans (**Henri**), conseiller, etc., à Liége....	—
Kluyskens (**Hippolyte**), professeur, à Gand.....	3 juillet 1870.
Liedts (le baron **Amedée**), archéologue à Bruxelles.....	—
	—
Pasquier (**Victor**), à Bruxelles.....	—
De Chestret (le baron **J.-R.-M. Jules**), à Liége.	2 juillet 1871.
De Schodt (**A.**), directeur au ministère des finances, etc., à Ixelles.....	—
Serrure (**C.-A.**), avocat, à Cureghem.....	7 juillet 1872.
Helbig (**Henri**), archéologue à Liége.....	6 juillet 1873.

CORRESPONDANTS REGNICOLES [1].

MM. NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
ONGHENA (Charles), graveur, etc., à Gand.....	3 juillet 1864.
COUBEAUX (Hippolyte), archéologue, à Bruxelles.	—
LE CATTE (Auguste), à Namur.....	—
VAN EVEN (Edward), archiviste, à Louvain.....	—
DERRE (François), architecte, à Bruxelles.....	3 juillet 1870.
VERSNAEYEN (Karl), littérateur, à Bruxelles.....	2 juillet 1871.
DE ROISSART (Amédée), juge, à Mons.....	—
VANDER AUWERA (Jean), avocat, à Louvain.....	7 juillet 1872.
PARMENTIER (Charles), avocat, à Mons.....	—
VAN HAVRE (LE CHEVALIER Gustave), archéologue, à Anvers.....	6 juillet 1873.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

NIJHOFF (Martinus), libraire, à la Haye.....	14 octobre 1856.
DUQUENELLE (Victor), membre de l'Académie de Reims, correspondant de la Société des antiquaires de France, à Reims.....	28 octobre 1856.
SAUBINET (Étienne), trésorier de l'Académie, etc., à Reims.....	—
BOULANGER (G.), ingénieur, à Paris.....	5 novembre 1856.
PENON (Casimir), conservateur du musée des Antiques, au château Borely, à Marseille.....	—
MORIN-PONS (Henri), fils, banquier, à Lyon.....	—
BRETAGNE, directeur des contributions directes, à Nancy.....	—
SALMON (Philippe), avocat, à Paris.....	—
DANCOISNES (L.), ancien notaire, à Henin-Liétard.	—
MINART, conseiller, à Douai.....	—
DE VEYE DE BURINE, général, à Utrecht.....	—
HUCHER (E.), magistrat, au Mans.....	10 avril 1857.

[1] Le nombre des correspondants regnicoles est limité à dix.

NOMS ET QUALITÉS.	DATES DE L'ADMISSION
MM.	
De Voogt (W.-J.), à Amsterdam	10 avril 1857.
Dumoulin (F.-J.-L.), notaire, à Maestricht	—
Bascle de Lagrèze (G.), conseiller, à Pau	30 août 1857.
Van Geuns, à Velp, près d'Arnhem	15 avril 1859.
Roach Smith (sir Ch.), à Strood, comté de Kent	6 septembre 1860.
Preux, avocat général, à Douai	—
Van Hende (Édouard), auteur de la *Numismatique lilloise*, à Lille	4 juin 1861.
Bazot (A.), notaire, à Amiens, membre de la Société des antiquaires de Picardie, etc	2 novembre 1862.
Durand (A.), à Genève	27 février 1863.
Rouyer (Jules), directeur des postes, à Nancy	20 mars 1863.
Friedlaender (le docteur D.-J.), directeur du cabinet royal des médailles, à Berlin	10 décembre 1863.
Compère (Amédée), consul de Belgique, à Oléron	—
Beale-Poste, Esq., archéologue, à Maidstone (Kent)	—
Pauly (le Dr Henri), recteur de l'école supérieure, à Montjoie	5 juillet 1864.
Elberling (le docteur), numismate, etc., à Luxembourg	19 novembre 1864.
Maggiora-Vergano-Bricherti (le chevalier), à Asti	14 janvier 1865.
S. A. S. Monseigneur le prince de **Hohenlohe-Waldenbourg**, au château de Kupferzell (Wurtemberg)	—
Barozzi (Nicolas), directeur du musée Correr, à Venise	27 octobre 1865.
Don Alvaro Campaner y Fuertes, directeur du *Memorial numismatico*, à Palma	18 décembre 1866
Caucich (A.-R.), directeur du *Bullettino*, etc., à Florence	18 janvier 1867.
Heiss (Aloïs), archéologue et numismate, à Paris	19 avril 1867.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Pigorini (**Louis**), directeur du musée royal des antiquités, à Parme	28 août 1867.
Ricard (**Adolphe**), archéologue, à Montpellier	7 octobre 1867.
Brambilla (**Camille**), archéologue, à Pavie	—
Baralis (le commandeur), ancien directeur des monnaies du royaume d'Italie, à Turin	22 avril 1868.
Ramon (**Vidal**), numismate, à Barcelone	24 mai 1868.
De Labatut (**Édouard**), docteur en droit, secrétaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris	17 juillet 1868.
Voltolin (**Achille**), secrétaire de la Monnaie, à Venise	8 avril 1869.
Mesdach de ter Kiele (**Louis**), directeur des usines monétaires de Biache, à Paris	4 juillet 1869.
Fremantle (**Charles**), délégué du grand maître des monnaies d'Angleterre, etc., à Londres	23 juillet 1869.
Carlo Strozzi (Marquis), directeur du *Periodico di numismatica*, à Florence	10 décembre 1869.
Vallier (**Gustave**), archéologue, à Grenoble	5 janvier 1870.
Clay (**Charles**), M. D., président de la Société numismatique, à Manchester	—
Schultze (le Dr **Ludwig**), à Hambourg	27 janvier 1870.
Luschin (le Dr **Arnold**), à Gratz	5 juin 1870.
Vander Kellen (**P.**), graveur, à Utrecht	—
Hora-Siccama (**H.-L.**), président de la cour des monnaies, à Utrecht	18 juillet 1870.
Barre (**Albert**), graveur général des monnaies de France, à Paris	—
Burman Becker (le Dr **Joh.-Gottfried**), archéologue, à Copenhague	31 octobre 1870.
Meyer (**Adolphe**), employé de la maison de banque Robert Warschauwer et Ce, à Berlin	15 mars 1871.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Van Petegnem (Charles), membre de la Société française de numismatique, à Paris	14 mai 1871.
De Marsy (Arthur), archiviste, à Compiègne	—
Trachsel (le Dr Charles-François), numismate, à Lausanne	—
Chautard (J.), professeur à la faculté des sciences de Nancy	15 juillet 1871.
Cost. Jordens (W.-H.), membre de la première chambre des états généraux, à Deventer	25 juillet 1871.
Van-der Noordaa (J.-W.), avocat et notaire, à Dordrecht	—
Van Gelder (P.-H.), à Velp	—
Van Dijk van Materesse, bourgmestre, à Schiedam	—
De Groot (J.), à Delft	—
Devries (Jeronimo), fils, juge, à Amsterdam	3 novembre 1871.
De Vos (Jes.), colonel, aide de camp du Roi à Amsterdam	—
Hyde, directeur général de la Monnaie, à Calcutta	—
Wuerst (Auguste), capitaine, à Bonn	5 janvier 1872.
Fonrobert (Jules), numismate, à Berlin	8 février 1872.
Winckel (Chrétien-Philippe-Charles), avocat, à la Haye	18 février 1872.
Prévot (Ed.), directeur des usines de Commines (France)	3 mai 1872.
Roest (Théod.-M.), à Leyde	7 juillet 1872.
De Sacken (le Dr baron Edouard), directeur du Musée, à Vienne	—
Lagerberg (le chevalier), chambellan de S. M. le roi de Suède, conservateur du musée de Gothembourg	10 septembre 1872.
Stiernstedt (le baron W.-A.), à Stockholm	7 novembre 1872.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Snoilski (comte), secrétaire des affaires étrangères, à Stockholm	19 novembre 1872.
Alkan aîné, à Paris	1 avril 1873.
Charvet (J.), archéologue, à Paris	25 avril 1873
Legras (Edouard), numismate, à Paris	25 juin 1873.
Henckel (Paul), banquier, à Berlin	—
Bom (G.-Théod.), numismate, à Amsterdam	30 juillet 1873.
Isenbeck (Julius), numismate, à Wiesbade	24 août 1873.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1874.

Président : M. Renier Chalon.
Vice-Président : M. le Général Meyers.
Contrôleur : M. Herry de Cocqueau.
Trésorier : M. Vanden Broeck.
Secrétaire-bibliothécaire : M. De Schodt.

COMMISSION DE LA REVUE.

MM. Renier Chalon.
Louis de Coster.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1873.

Note sur les médailles et médaillons encastrés, par J. F. Chalande. Toulouse, 1872, in-4°.

Monnaies inédites de la province de Languedoc, par le même. In-4°, avec une planche.

Catalogue de la collection de feu Thomsen. Monnaies du moyen âge, t. I. Copenhague, 1873, in-8°. — Planches.

Berliner Blätter fur Münz- Siegel- und Wappenkunde. XVIII Heft. Berlin, 1873, in-8°.

Bulletin des Commissions royales. 12e année, nos 3, 4, 5 et 6, 1873.

Analectes pour servir à l'histoire, t. X, 1873, 2e livraison.

Polybiblion. Juin, juillet, 1873, t. X.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XII, 2e livraison, 1873.

Publication de la Société archéologique du grand-duché. Année 1872, XXVIIe volume. Luxembourg, 1873, in-4°.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 1873, n° 4, 5, 6 et 7.

Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi, in-8°, t. VI. Mons, 1873.

Magyar tudom. Akademiai Almanack, 1872. Pest, in-8°.

Archaeologiai Közlemények. Pest, 1871, in-fol.

Messager des sciences. Année 1872, 2e livraison.

Le Cabinet historique. 19e année, livraisons 4, 5 et 6. — Avril-juin 1873

O instituto, revista scientifica e litteraria. Segunda serie, n° 2. Coimbra, 1873, in-8°.

The canadian antiquarian. Vol. II, n° 1. July 1873. in-8°.

Catalogue des monnaies romaines découvertes à Signy-l'Abbaye (Ardennes) par V. Duquenelle. Reims, 1865. in-8° (don de l'auteur).

Ett Svenskt Myntkabinet, samladt och beskrifvet af Carl Snoilskij. Stockholm, 1873, in-8° (don du comte Snoilskij).

C'est le catalogue du cabinet de monnaies suédoises formé et décrit par lui-même.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1873, nos 1 et 2.

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France. Années 1871 et 1872.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, t. X, 4me livraison, in-4°.

Le Secrétaire-Bibliothécaire,

De Schodt.

CABINET NUMISMATIQUE.

DONS DE M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Ortelius et Mercator. Grande médaille de bronze, par Ed. Geerts.

Jos. Schadde, architecte. Vue intérieure de la bourse d'Anvers, par Léop. et Ch. Wiener. Bronze.

Nicolas de Keyser. Inauguration des peintures monumentales du Musée. 19 août 1872. Grande médaille de bronze, par Léopold Wiener.

Médaille offerte par la Société royale de numismatique à M. R. Chalon, à l'occasion de sa vingt-cinquième élection à la présidence de la Société. Bronze. (*Voy.* pl. XVI, n° 1.)

Médaille offerte au même par les membres néerlandais de la Société. Bronze. (*Voy.* pl. XVII, n° 3.)

La colonie des numismates belges à Paris, à Renier Chalon, 6 juillet 1873. Bronze. (*Voy.* pl. XVII, n° 2.) (*Don de M. Mesdach de ter Kiele.*)

Jeton de présence du conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode. Or. (*Don de M. C. Dansaert.*)

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

Catalogue des monnaies obsidionales et de nécessité, par M. le lieutenant-colonel P. Mailliet. Supplément (8e article) . . . 5
Imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine et aux pays limitrophes, par M. Chautard 37
Médailles et jetons inédits relatifs à l'histoire des dix-sept anciennes provinces des Pays-Bas, par M. le comte Maurin Nahuys. (3e article) 55
Monnaies rares du cabinet des médailles de Marseille, par M. Laugier. 74
Jean d'Arendal et les monnaies des sires de Rheidt et de Well, par M. le Bon J. de Chestret de Haneffe. 87
Notice sur quelques monnaies liégeoises, par M. le Dr Dugniolle. 97
Catalogue des monnaies obsidionales et de nécessité. Supplément (9e article), par M. le lieutenant-colonel P. Mailliet 129
Mémoire concernant l'évaluation des anciennes monnaies de Flandre, de Brabant, etc. Rédigé en 1600 par Gilles Van Halbeeck, l'un des maîtres généraux des monnaies des archiducs Albert et Isabelle dans les Pays-Bas, par M. J. Rouyer. 161
Médailles et jetons inédits relatifs à l'histoire des dix-sept anciennes provinces des Pays-Bas (4e article), par M. le comte Maurin Nahuys 194
Curiosités numismatiques. — Jetons et monnaies rares ou inédits (19e article), par M. R. Chalon 217

Catalogue des monnaies obsidionales et de nécessité. Supplément (10e article), par M. le lieutenant-colonel P. Mailliet . . . 249
Les gros au type du cavalier. — Lettre à M. Chautard, professeur à la faculté des sciences à Nancy, par M. Hooft van Iddekinge 274
Monnaies rares du cabinet royal de la Haye, par J.-F.-G. Meijer 281
Méreaux de bienfaisance, ecclésiastiques et religieux de la ville de Bruges, par M. De Schodt. 321
Catalogue des monnaies obsidionales et de nécessité (2e supplément), par M. Mailliet. 429
Sceau de l'église de Dinant, par M. A. Le Catte. 444
Notice sur une trouvaille de monnaies de la fin du quatorzième siècle, par M. W.-J. De Voogt. 447
Quelques mailles de tavernier en Savoie, par M. F. Rabut . . . 463

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. Preux, avocat général à Douai, à M. Renier Chalon, président de la Société royale de numismatique 225
Extrait d'une lettre de M. Le Cointre-Dupont, de Poitiers, à M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatique. 229
Lettre de M. W. J. de Voogt à M. R. Chalon 381
Lettre de M. Lecointre-Dupont à M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatiqne. 385
Lettre de M. E. André, membre de la Société française de numismatique, à M. R. Chalon 389
Lettre de M. Ed. Prévot à M. R. Chalon. 392
Lettre de M. Meijer, directeur du cabinet royal des médailles à la Haye, à M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatique 394
Lettre de M. J. Chautard à M. R. Chalon, directeur de la Revue de la numismatique belge. 471

MÉLANGES.

Jeton de l'abbaye de Floreffe. — M. Alois Heiss. — *L'art gaulois.* — Société numismatique à Montréal (Canada). — Appel de M. Hora Siccama aux possesseurs de monnaies de la Gueldre. — M. C. F. Trachsel fait docteur à l'université de Jena. — Médaillon d'Herman Warlich de Budna. — Médaille de la Société d'agriculture de la Haye. — Monnaies nouvelles projetées en Angleterre, en France et en Danemark. — *The numismatic chronicle*, nos XLV et XLVI. — M. François Rabut. — *Numismatique protestante.* — *Souvenirs numismatiques de la Révolution française* 1870 — 1872. — M. Muller, de Copenhague, va donner un supplément à son grand ouvrage sur les monnaies du nord de l'Afrique. — Appel aux amateurs. — Rapport de M. Bazot à la Société des antiquaires de Picardie. — Le cabinet du comte de Knyphausen. — Médaille en mémoire de Thorbecke. — La question monétaire en Hollande. — *Periodico di numismatica*, dal March. Carlo Strozzi. — *Société historique* du duché de Limbourg. — Monnaies obsidionales d'Ypres de 1583 101

Transformation de la monnaie de compte de Hambourg. — Monnaies inédites du Languedoc. — *Études sur les monnaies antiques, recueillies au mont Beuvray*, par M. A. de Barthélemy. — Le révérend Leitzmann. — Monnaies des comtes de Barby. M. E. Hucher. — Rectification à la p. 109 ci-dessus. — Le Prix de numismatique décerné à M. Chautard. — Le *Numismatischer Anzeiger* du Dr Grote. — *Liste des mots relevés sur les monnaies gauloises*, par M. A. de Barthélemy. — La Revue numismatique de Montréal, n° 3. — *The Numismatic chronicle*, n° XLVII. — Monnaies trouvées à Estival. — Monnaies trouvées à Moudon, canton de Vaud. — La *Collection de Saulcy*, acquise par l'Etat. — M. Adolphe Meyer. — M. le Dr Elberling. — Deux pièces de 5 francs singulières. — Cabinet numismatique du canton d'Argovie. — Discours de M. Hagemans. — *Boletino numismático.* — Histoire métallique de 1848. — M. Vander Auwera. Biographie de Frans Van Mieris. — *Memorial numismático español.* — *Nécrologie.* M. Combrouse 231

Médailles de l'exposition de Vienne. — *La Revue archéologique.* — *Médaille de François de la Colombière.* — Nouveau projet de loi sur les monnaies d'Allemagne. — Monnaies des Pays-Bas. — Catalogue des collections de feu M. Ulysse Capitaine. — Monnaies trouvées près de Leyde en 1528. — Monnaie d'aluminium. — *Numismata cromwelliana,* par M. Henry W. Henfrey. — Publications récentes sur la numismatique. — M. Feuardent, deuxième partie de la numismatique de l'Égypte ancienne. — Nouvelles monnaies de la Roumaine. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, par M. Ch. Darenberg et Edm. Saglio — Nouvelle loi monétaire en Suède et en Danemark. — Une société de numismatique fondée à Stockholm. — Déjeuner obsidional de M. Charvet. — Mercure et Rosmerta. — *Epigraphie gallo-romaine* de M. Ch. Robert. — Ventes de médailles chez M. Théod. Bom, à Amsterdam. . . 397

Pinder et Friedlaender, de la signification des lettres OB. — Eug. Peligot, sur un nouvel alliage pour les monnaies d'or. — Le rouble de l'empereur Constantin. — Histoire monétaire complète des Provinces-Unies. — Trésor trouvé à Bavai. — Deux médailles pour la fondation de l'abbaye de Denée (Namur). — Le Schah visite la Monnaie de Paris. — M. Adolphe Meyer. — Nouvelles monnaies allemandes. — Médaille du cardinal André. — Proposition d'adopter en Hollande l'étalon d'or. — Publications nouvelles. — Jeton d'or de Saint-Josse-ten-Noode. — Le crocodile de Nîmes, par M. W. Froehner. — La nouvelle monnaie d'or de Suisse et S. M. l'empereur d'Allemagne. — Un florin d'or de Rummen. — On saisit à Paris les médailles communardes . 478

Nécrologie. C.-P. Serrure. — Jules Borgnet 121
Adolphe Dewismes 419

Société royale de numismatique. — Extrait des procès-verbaux :

Réunion du bureau du 7 novembre 1872 126
Réunion du bureau du 19 novembre 1872. 126
Réunion du bureau du 1er avril 1873 423
Réunion du bureau du 25 avril 1873 423
Réunion extraordinaire du 25 mai 1873, tenue à Anvers 424

Assemblée générale annuelle du 6 juillet 1873, à Bruxelles . . . 496
Réunion du bureau du 30 juillet 1873. 567
Réunion du bureau du 24 août 1873 567
Ouvrages reçus 127, 247, 427, 579
Cabinet numismatique. — Dons 128, 248, 428, 581

TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OU ELLES SONT EXPLIQUÉES.

Numéros des figures.	Numéros des pages.
Planche I.	
1....	74
2....	81
3....	83
4....	84
5....	85
Planche II.	
1....	92
2....	92
3....	95
1....	97
2....	98
3....	99
4....	99
5....	99
Planche III.	
1....	217
2....	218
3....	219
4....	220
5....	221
6....	222
7....	223
Planche IV.	
1....	281
2....	282
3....	283
4....	283
5....	284
6....	285
7....	285
8....	286
Planche V.	
9....	286
10....	287
11....	287
12....	287
13....	288
14....	288
15....	289
Planche VI.	
16....	290
17....	290
18....	290
Planche VII.	
19....	294
20....	294
21....	295
22....	296
23....	296
24....	297
25....	298
Planche VIII.	
30....	298
31....	298
32....	299
33....	299
65....	301
66....	303
67....	303
Planche IX.	
34....	304
35....	304
36....	305
37....	305
38....	306
39....	306
40....	307
Planche X.	
41....	307
42....	309
43....	309
44....	309
45....	310
46....	310
47....	310
48....	311
49....	312
Planche XI.	
50....	312
51....	315
52....	316
53....	317
54....	318
55....	318
Planche XII.	
1....	465
2....	465
3....	466
4....	466
5....	467
6 ...	467
Planche XIII.	
7....	467
8....	468
9....	468
10....	469
11....	469
12....	470
Planche XIV.	
1....	448
2....	450
3....	450
4....	450
5....	456
6....	456
7....	459
8....	460
Planche XV.	
9....	449
10....	458
11....	460
12....	461
13....	462
Sceau.	444
Planche XVI.	
1....	560
Planche XVII.	
2....	564
3....	564
4....	566
Planche *h*.	
33....	55
34....	56
35....	57
36....	58
37....	59
Planche *i*.	
38....	61
39....	61
40....	64
Planche *j*.	
41....	67
Planche *k*.	
42....	69
43....	70
44....	71
Planche *l*.	
45....	194
46....	197
48....	205
49....	203
Planche *m*.	
47....	199
50....	206
Planche *n*.	
51....	207
52....	211
Pl. *A* à *K*.	
1.... à 68....	321 à 380

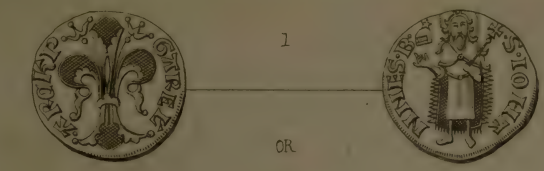

1

OR

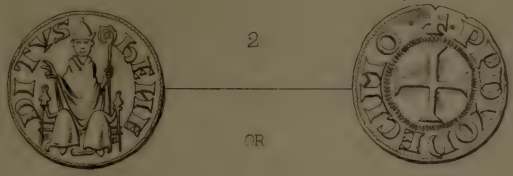

2

OR

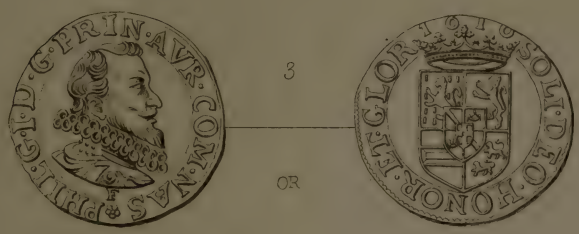

3

OR

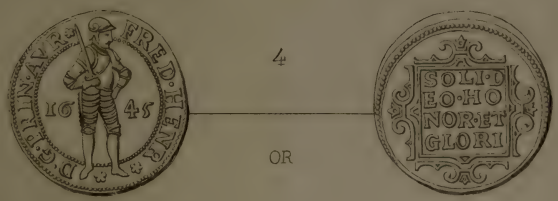

4

OR

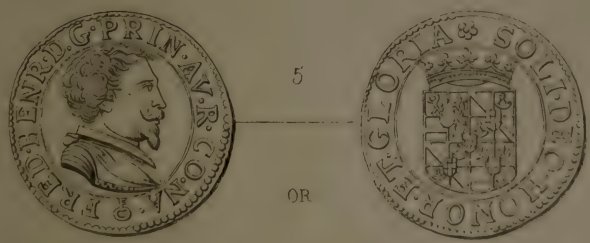

5

OR

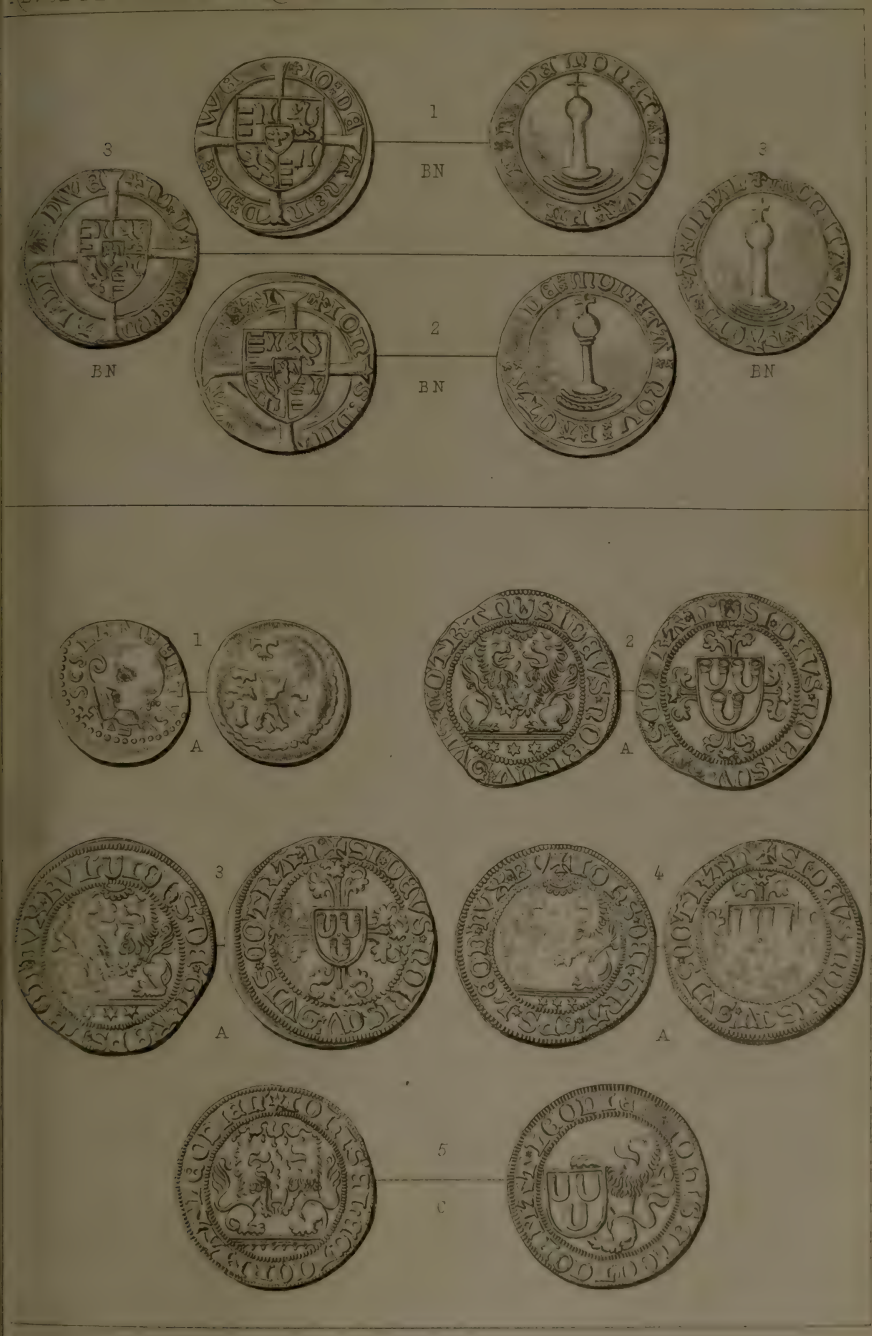
1
BN
3
BN
3
BN
2
BN
1
A
2
A
3
A
4
A
5
C

1 C
2 OR
3 A
4 C
5 C
6 C
7
C

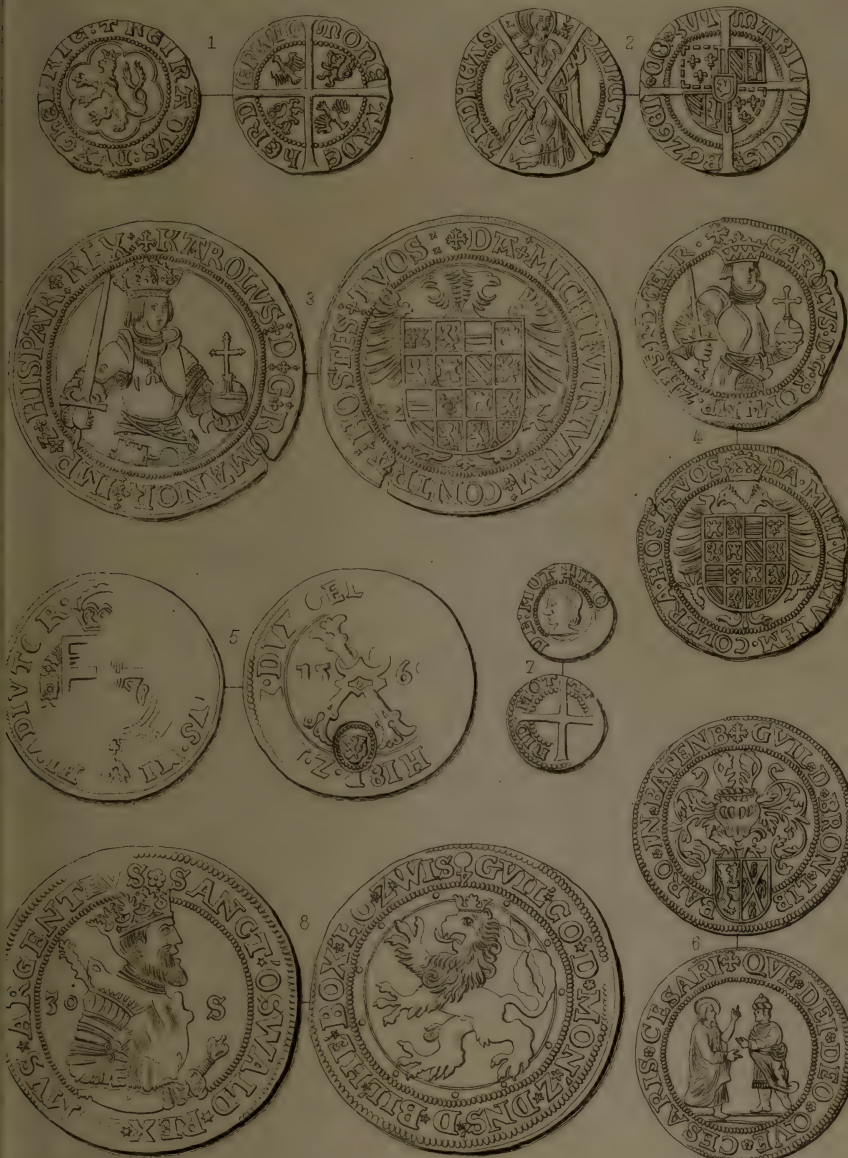
1
2
3
4
5
6
7
8

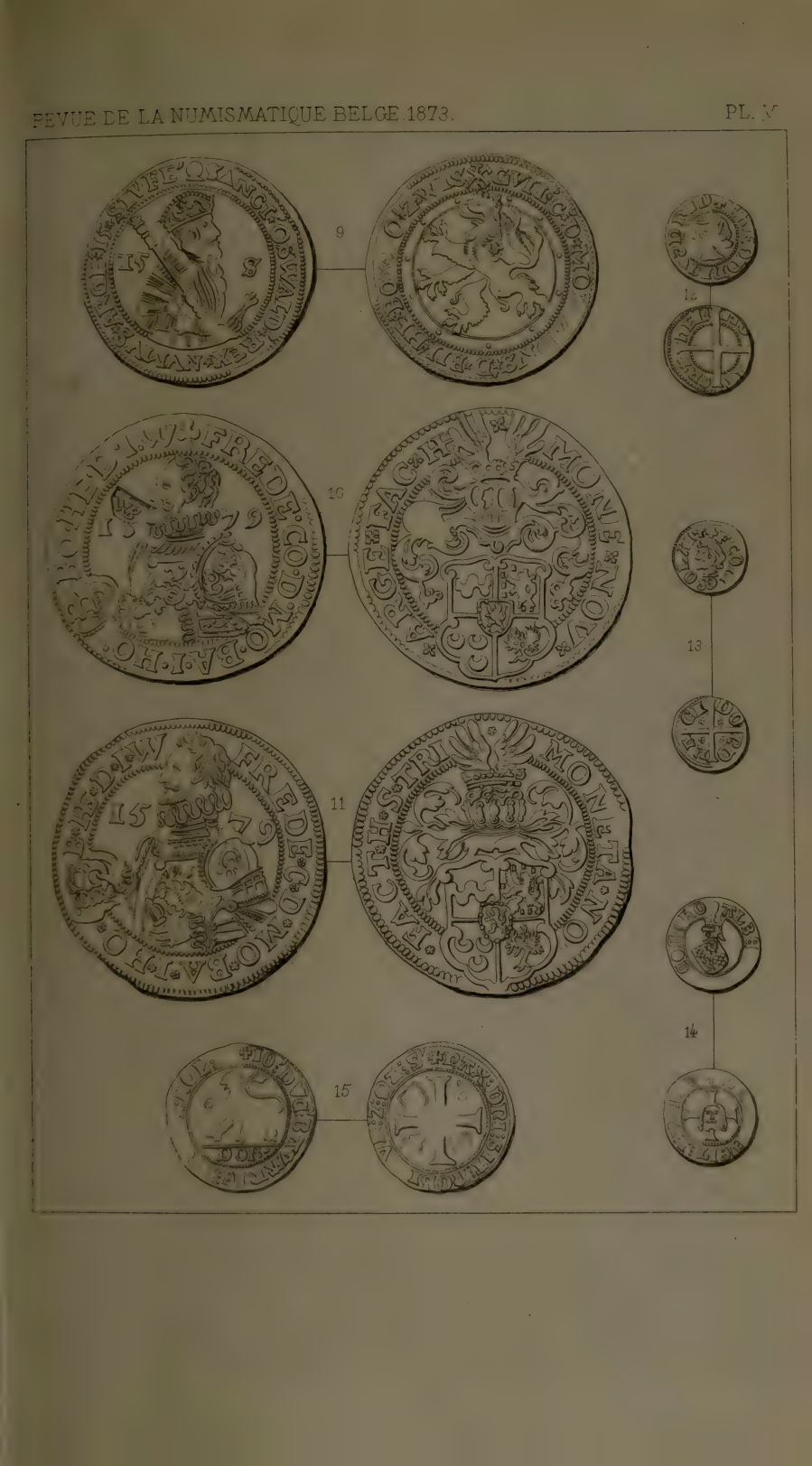
9
10
11
12
13
14
15

16

17

18

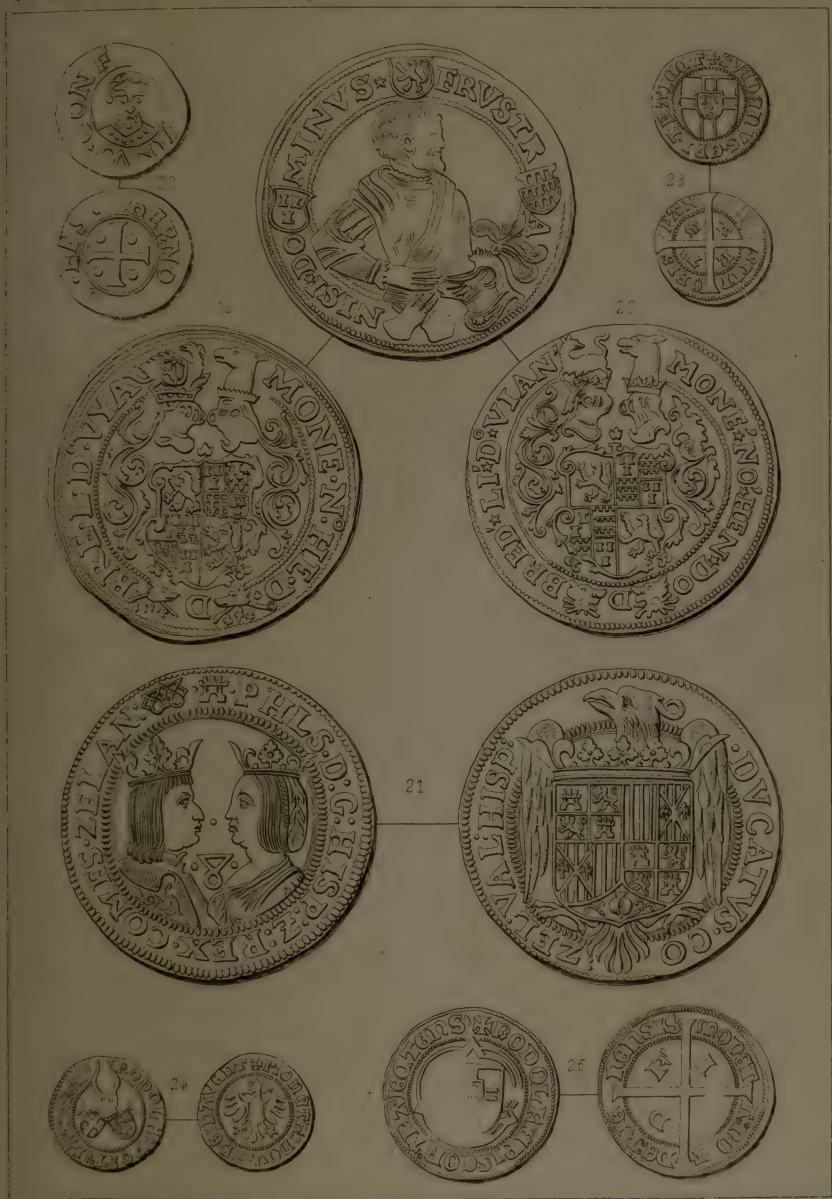
22
23
19
20
21
24
25

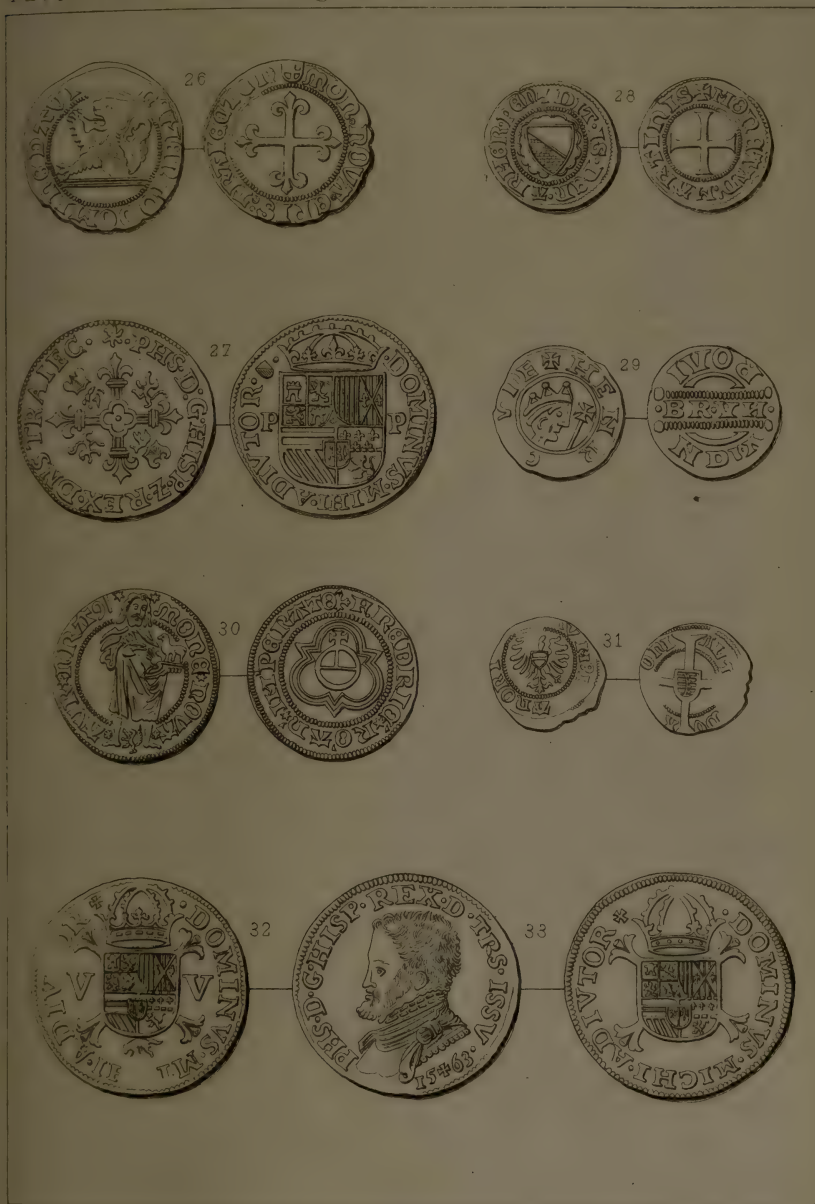
26
27
28
29
30
31
32
33

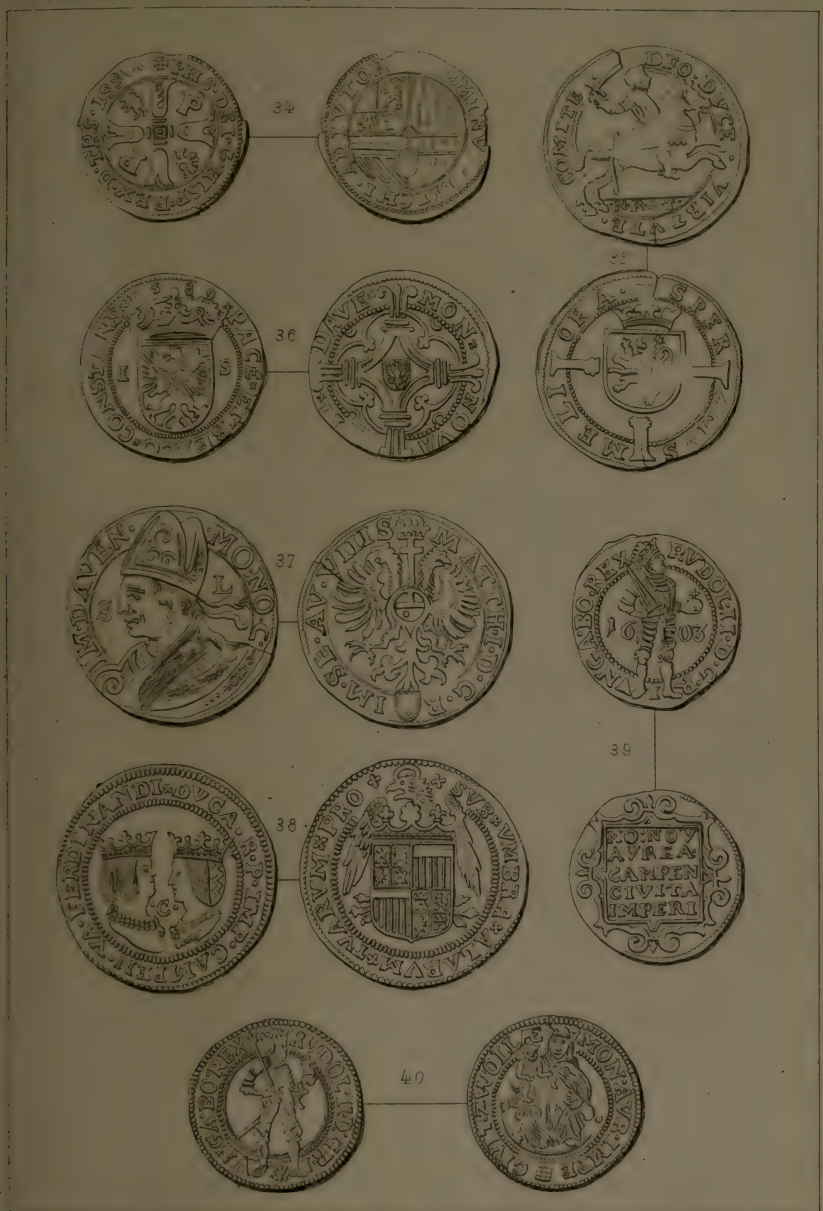
34
35
36
37
38
39
40
MONOV
AVREA
CAMPEN
CIVITA
IMPERI

41

42

43

44

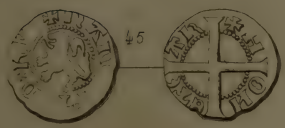
45

46

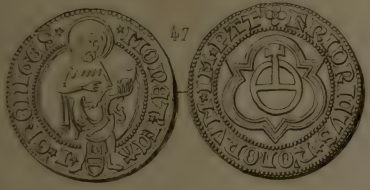
47

48

49

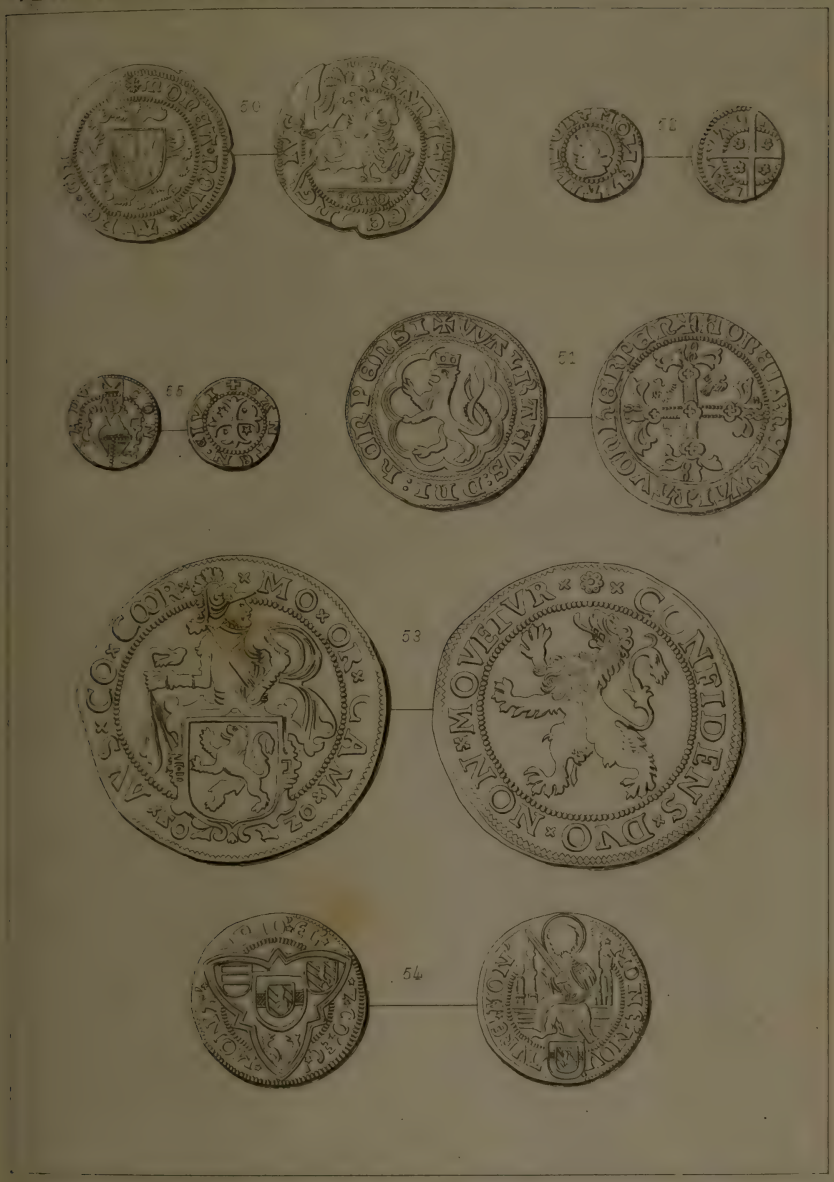
50
52
55
51
53
54

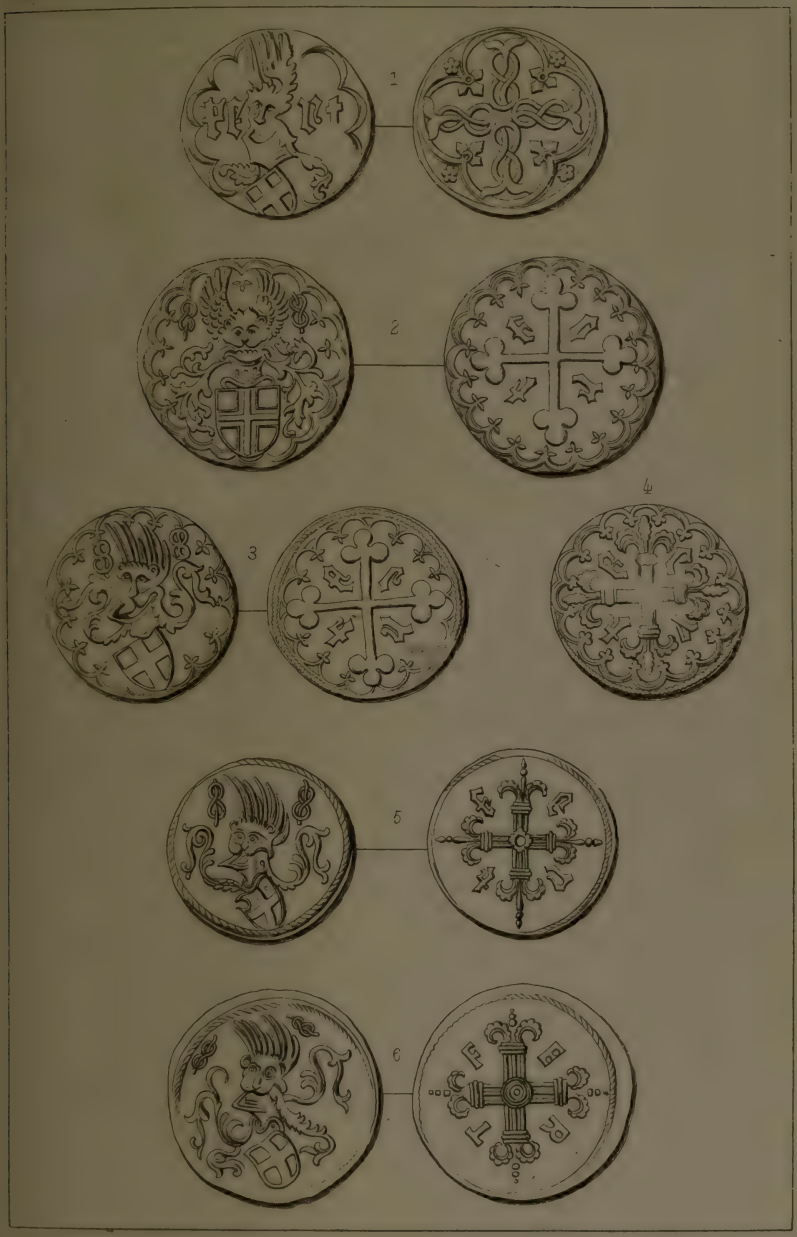
1
2
3
4
5
6

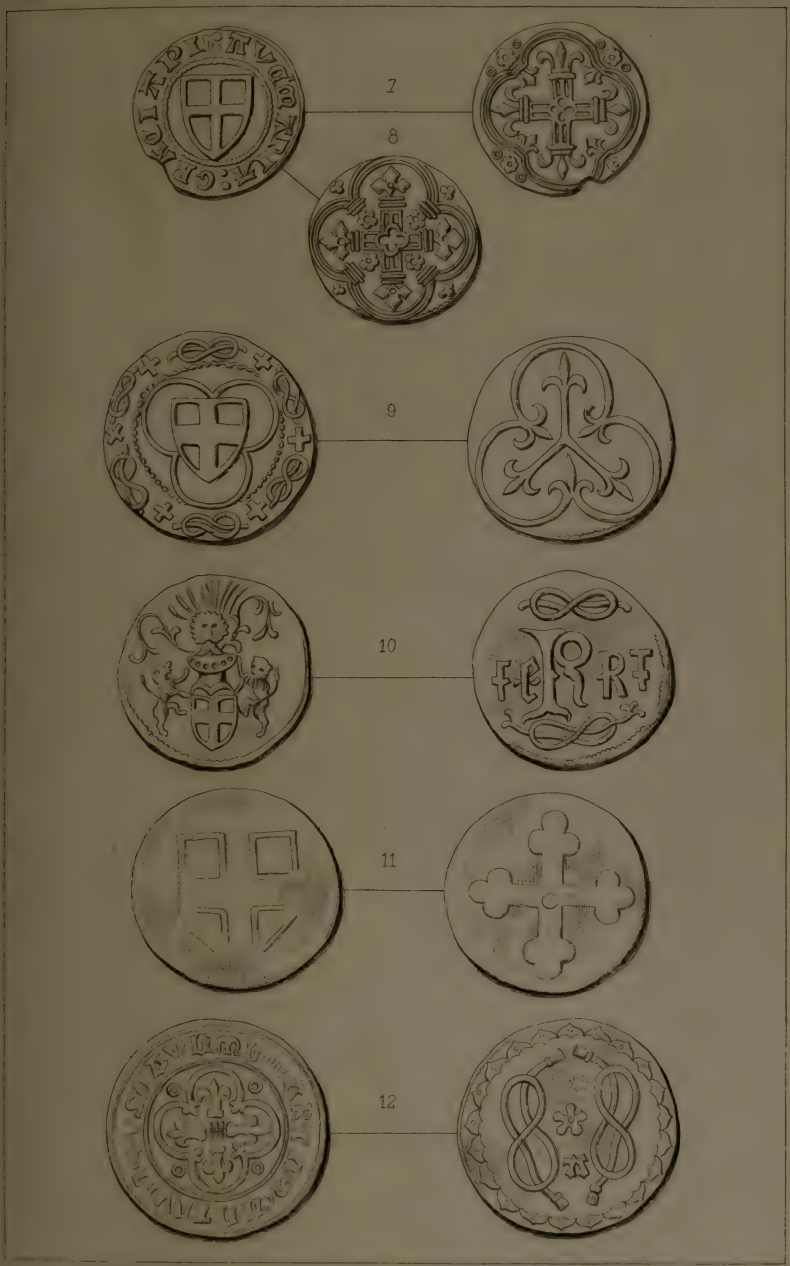
7
8
9
10
11
12

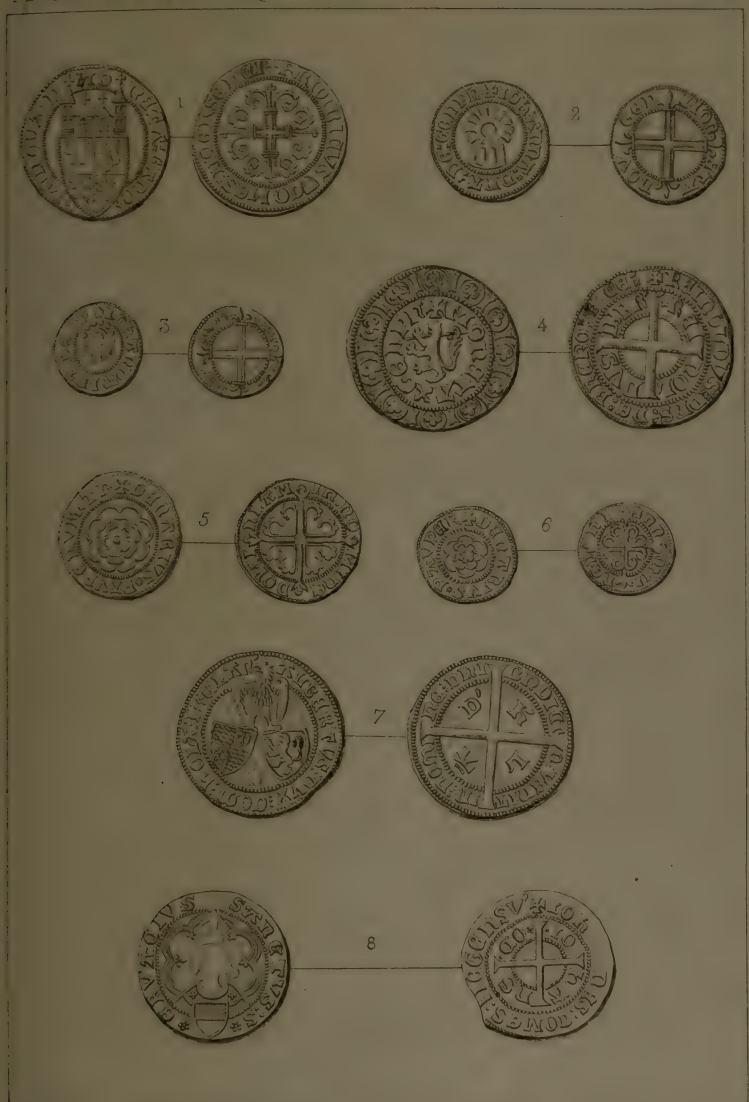
1
2
3
4
5
6
7
8

9
10
11
12
13

1

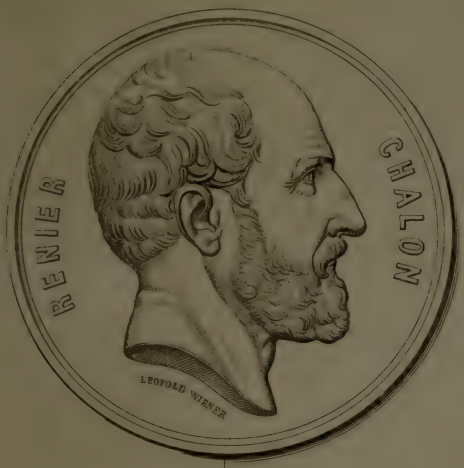

6 JUILLET 1873.

2

3

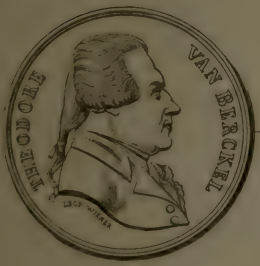

4

6 JUILLET 1873.

33

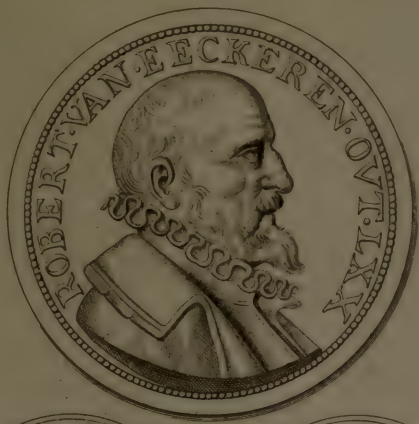
ROBERT·VAN·EECKEREN·OVT·LXX

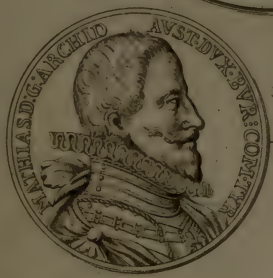
MATHIAS·D·G·ARCHID AVST·DVX·BVR:COM·TYR

34

AMAT·VICTORIA·CVRAM

VNIO·FORTIS·OIVIS·FRAGIL
1608

IVSTITIA·THRONVM·FIRMAT·1609

INSIGNE·COMITATVS·ALOSTANI
IVSTE ET PIE

35

PAX·ET·IVST

36

IVL·CLI·ET·MON·NVM·RATI·POSS·DVC·
IN
VSVM
CANCEL
LARIAE
CLIVEN
SIS

37

IVSTITIA·ET·PIETAS·VNCTIS·DEFENDITVR·ARMIS

QVE. PATRIÆ. QVE.
BERCK
16 33

38.

39

QVI. MAL. Y. PENSE
RONI. SOIT

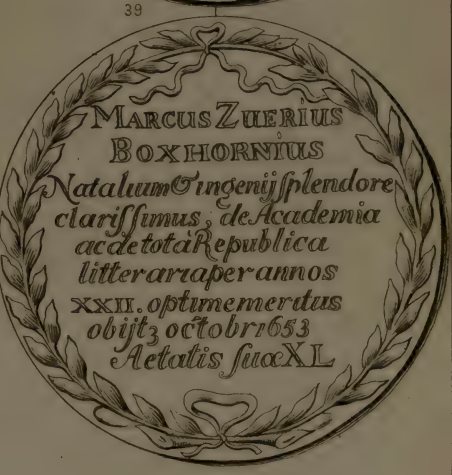
MARCUS ZUERIUS
BOXHORNIUS
Natalium & ingenij splendore
clarissimus, de Academia
ac de tota Republica
litteraria per annos
XXII. optime meritus
obijt 3 octobr 1653
Aetatis suæ XL

VIDETE, VIGILATE, ET OR ATE MARC. 33 33
Memento mori

40

Pieter de Ringh
obiit 1660227 tembr in Leijden
Leeft Jnden Hemel
op daerde in sijn Konst
De Ringh bindt trou

41

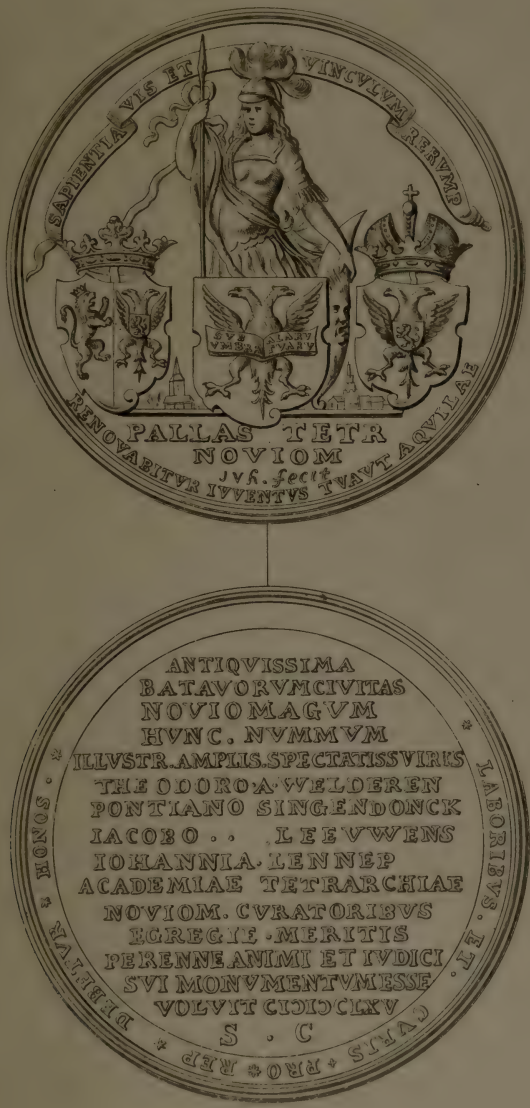
SAPIENTIA VIS ET VINCVLVM RERVMP
SVB VMBRA ALARV TVARV
RENOVABITVR IVVENTVS TVAVT AQVILAE
PALLAS TETR
NOVIOM
JVR. fecit
ANTIQVISSIMA
BATAVORVMCIVITAS
NOVIOMAGVM
HVNC. NVMMVM
ILLVSTR. AMPLIS. SPECTATISSVIRIS
THEODORO A. WELDEREN
PONTIANO SINGENDONCK
IACOBO . . LEEVWENS
IOHANNIA. LENNEP
ACADEMIAE TETRARCHIAE
NOVIOM. CVRATORIBVS
EGREGIE. MERITIS
PERENNE ANIMI ET IVDICI
SVI MONVMENTVMESSE
VOLVIT CIƆIƆCLXV
S . C
LABORIBVS. ET. CVRIS PRO REP DEBELLVR HONOS

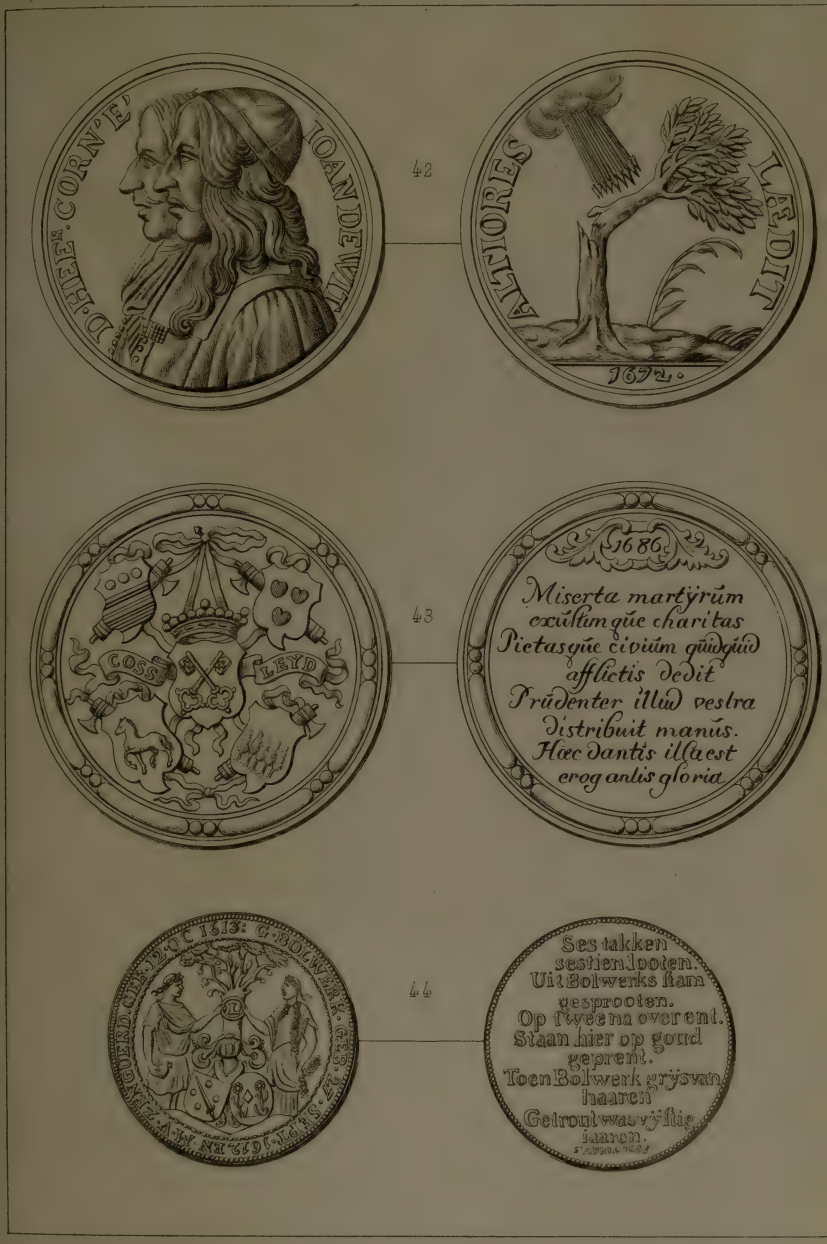
D·HEER·CORN·E·IOAN DE WIT
42
ALTIORES LÆDIT
1672.
COSS LEYD
43
1686
Miserta martÿrũm
exũstimq̃ue charitas
Pietasq̃ue civiũm q̃uidq̃uid
afflictis dedit
Prũdenter illud vestra
distribuit manũs.
Hæc dantis illa est
erogantis gloria
44
Ses takken
sestien looten.
Uit Bolwerks stam
gesprooten.
Op ſtyeen na over ent.
Staan hier op goud
geprent.
Toen Bolwerk grÿs van
haaren
Getrout was vÿſtig
iaaren.

46

WILHELM COES. ANT. AD REGIA ANGLIÆ HIBERNIÆ MAGNAE B.

LABOR OMNIA VINCIT

45

godts goethert maekt ons gronden vast
Voor alle viandts overlast
embden

48

ANNA AVGVSTA

PAX QVAESITA PER ORBEM
1713

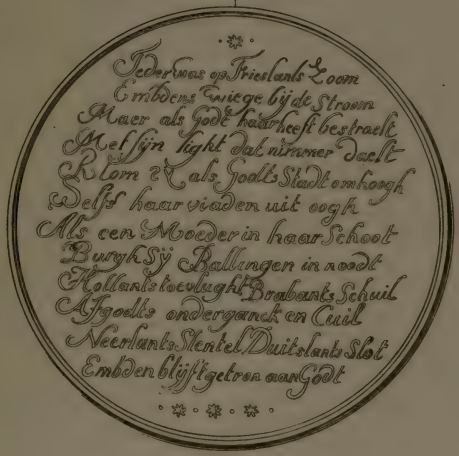
Tederwas op Frieslants Zoom
Embdens Zuiege bij de Stroom
Maer als Godt haer heeft bestraelt
Met sijn light dat nimmer daelt
Rlom 2 Als Godts Stadt omhoogh
Selfs haer viaden uit oogh
Als een Moeder in haer Schoot
Burgh Sij Ballingen in noodt
Hollants toevlught Brabants Schuil
Godts ondergang en Cuil
Neerlants Slentel Duitslants Slot
Embden blijft getrou aan Godt

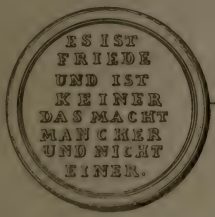
ES IST
FRIEDE
UND IST
KEINER
DAS MACHT
MANCHER
UND NICHT
EINER.

49

Matthei 26. 6. Da was ich
Utrecht
Den Kraam
Was Neuze
Ist is Vrieden
Ist Maniers
Kenners Nuon
Wier Mans Dienen
Aut Tappet Verlachen
Das Maanen
Den Vrieden
Zo Schwaer Vier
Schenkenden
Gemacht

47

IACOB DOMPSELAER
Gebooren tot Utrecht
Den 26 Júlij 1647
Inden Heere Ontslapen
Op den 1/11 Septemb
Anno 1696

50

AMICITIA

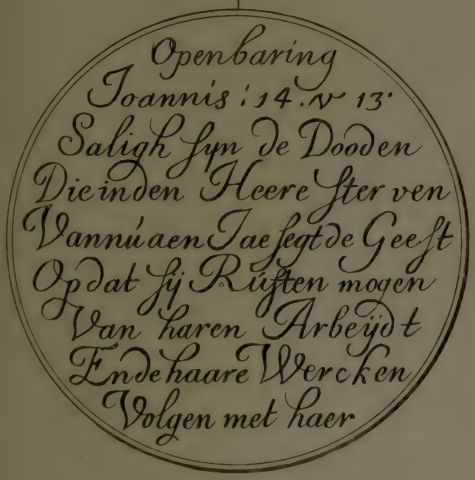
Openbaring
Ioannis : 14. v 13.
Saligh syn de Dooden
Die inden Heere ster ven
Vannú aen Iae segt de Geest
Op dat sij Rusten mogen
Van haren Arbeijdt
Ende haare Wercken
Volgen met haer

G.A. CONINCK GEB. 1 AVG 1670. OVERL. 13 OCT. 1750

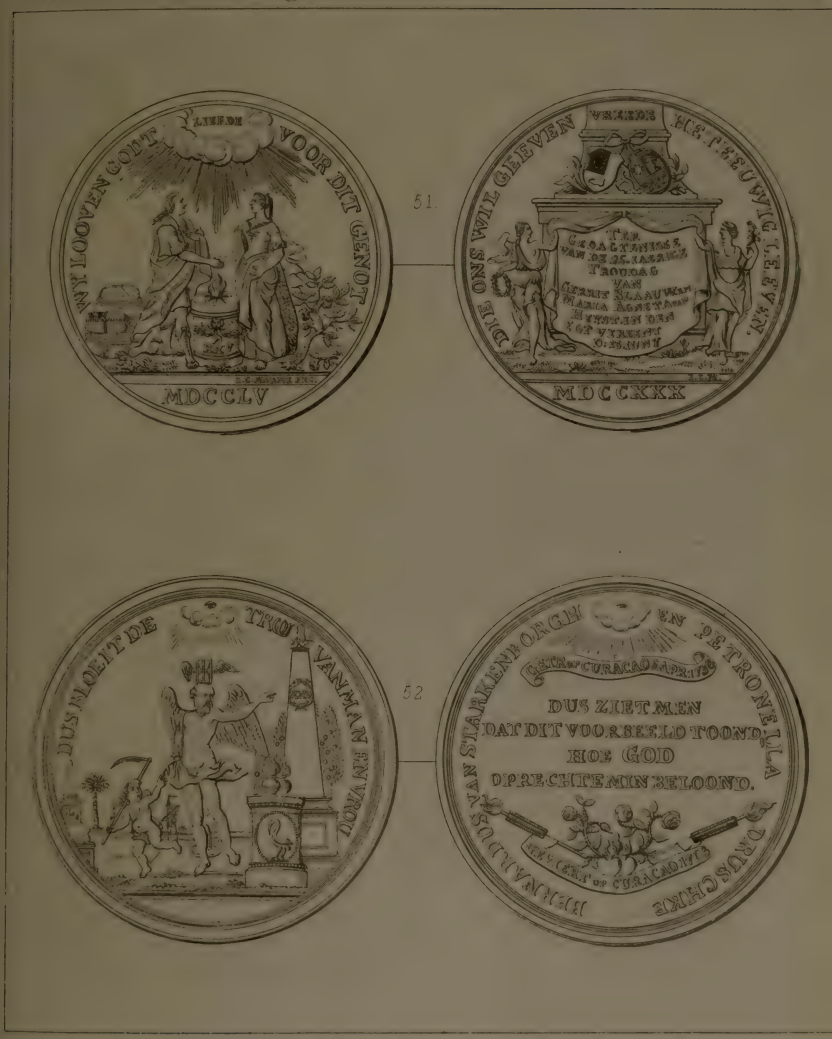
WY LOOVEN GODT
LIEFDE
VOOR DIT GENOT
MDCCLV
51.
DIE ONS WIL GEEVEN
VREEDE
HET EEUWIG LEEVEN.
MDCCXXX
52
DUS BLOEIT DE
TROU
VAN MAN EN VROU
DUS ZIET MEN
DAT DIT VOORBEELD TOOND
HOE GOD
OPRECHTE MIN BELOOND.
DRUSCHKE

1668
MM

1

P

1668

PRO NOBIS S. ANNA O.R.

2

P

INRI
SANCTÆ CRVCIS
SAN NAE

PRO NOBIS S. ANNA O.R.
B T

3

P

INRI
SANCTÆ CRVCIS
SAN NAE

SANCTAE
ANNAE
17.08

4

P

HOVT
TECKEN
VOORDEN
AERMEN

SA

5

P

D

SA

6

P

D

ST
ANNE

7

P

DISCH

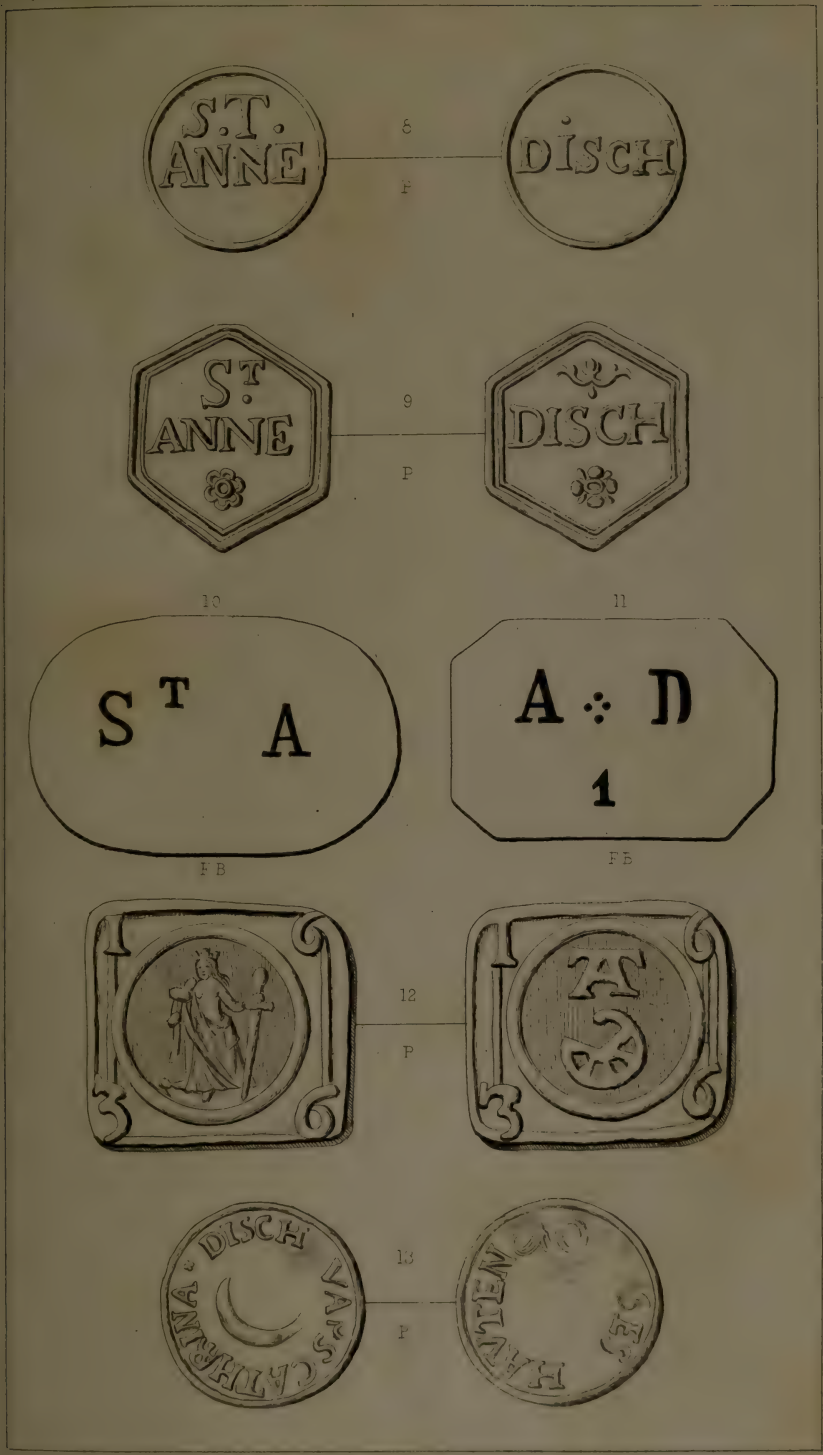
S.T. ANNE
8
P
DISCH
ST ANNE
9
P
DISCH
10
S T A
FB
11
A ⁘ D
1
FB
12
P
13
P
DISCH VAPS CATHARINA
HAUTEN

14

P

15

P

16

P

17

P

18

P

19

P

20 P

21

P

22

P

23
P
24
P
25
P
26
P
27
28
P
30
29
P
P
31
P
32
P
33
P

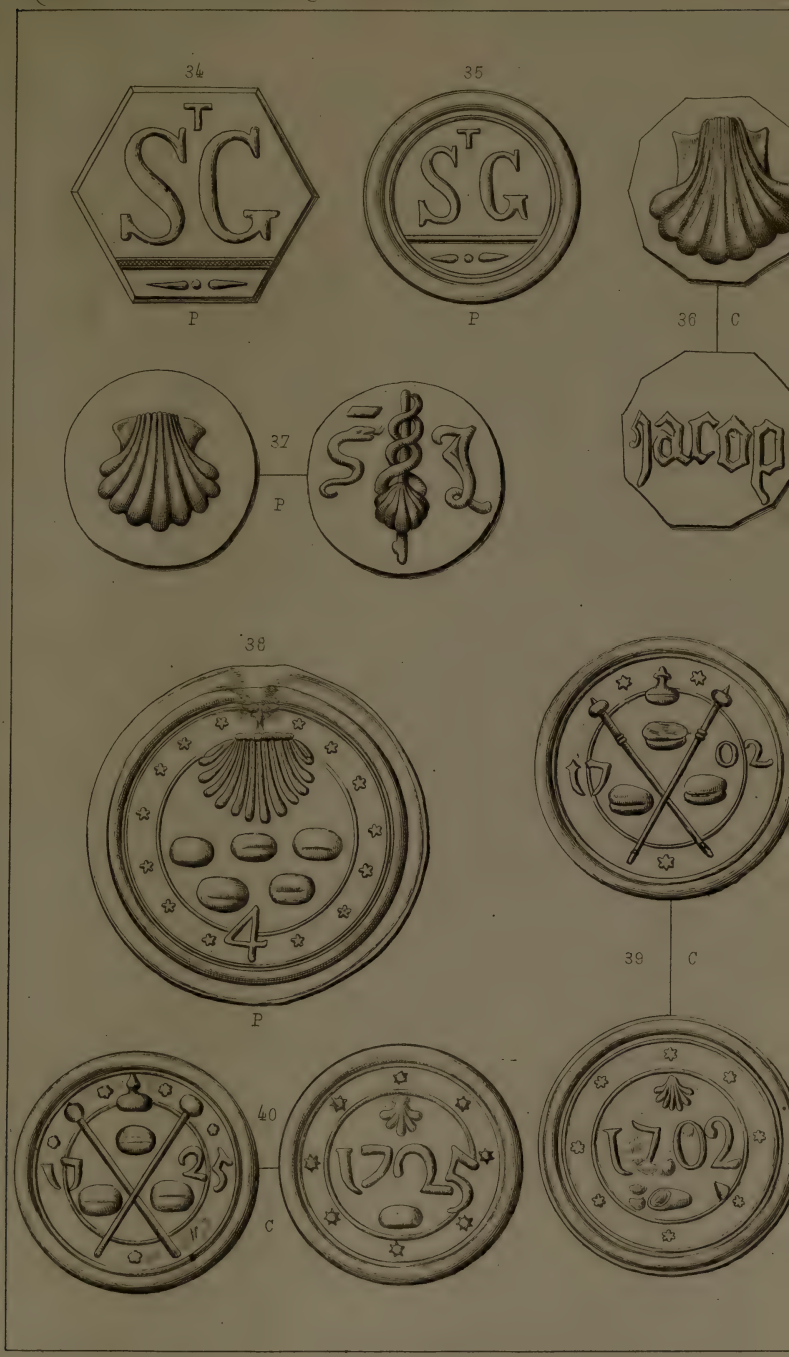
34
35
P
P
36
C
37
P
38
P
39
C
40
C

S BROOD 4 T
S T
1702
1709
B
S T
6
BROOD T
1732
1732
V
1747
VAN S.T IACOBS 1747 DISCH. TEECKEN

DISCH
ST IACOB
J7 47
45
C
ST IAC
GROOTEN
46
P
J7 73
CATHECIS
ST IAC.
47
P
CA TEC.
48
P
49
P
50
P
51
P
52
P

53
P
54
P
55
P
56
SOL
IVSTIT
P
57
P
58
P
59
P

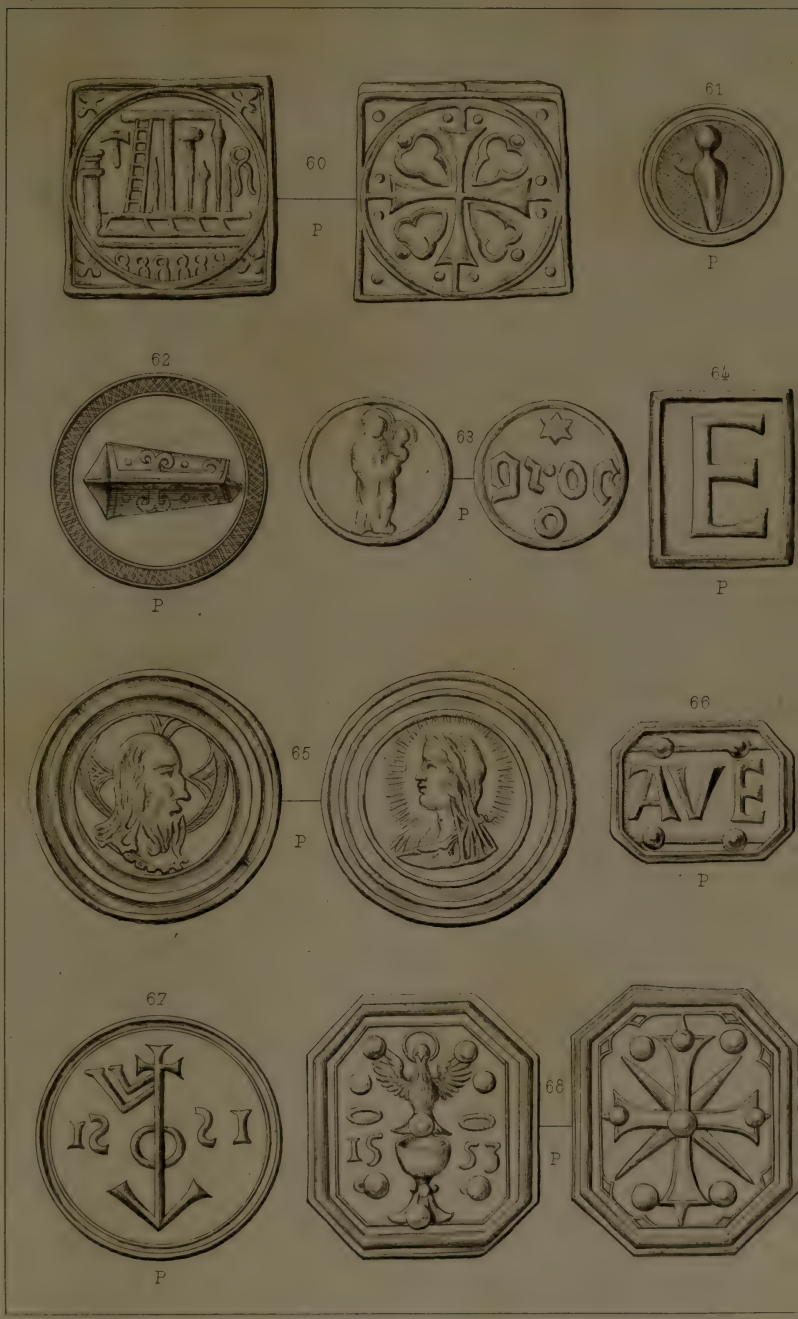
60
P
61
P
62
P
63
P
64
P
65
P
66
AVE
P
67
P
68
15 53
P

CJ
3
R4
t.29

Revue belge de numismatique
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY